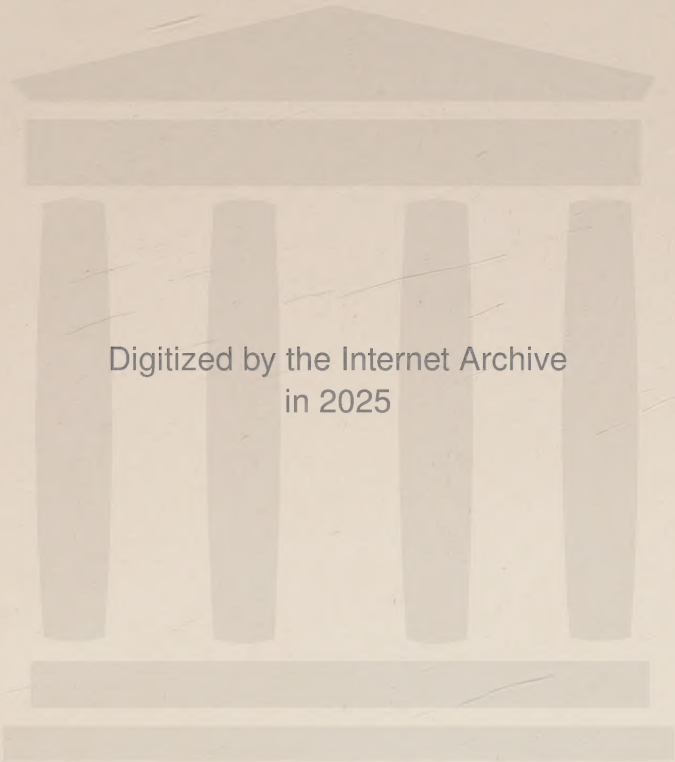

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lafacultedetheol0002labb

LA

FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS

ET

SES DOCTEURS LES PLUS CÉLÈBRES

DU MÊME AUTEUR

Le Christ devant la critique au second siècle. 1 vol. in-8. Paris, Jouby, 7, rue des Grands-Augustins.

La Divinité de Jésus attaquée par Celse et défendue par Origène. Thèse du doctorat. 1 vol. in-8. Même librairie.

Dieu et l'esprit humain ou l'Existence de Dieu devant le bon sens, la philosophie et les sciences aux différentes époques de l'histoire. Conférences de Sainte-Geneviève de Paris. 1 vol. in-12. Même librairie.

Le Droit divin et la Théologie. Brochure. Paris, Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

Henri IV et l'Église. 1 vol. in-8. Même librairie.

Le Cardinal du Perron. 1 vol. in-12. Paris, Didier, 35, quai des Grands-Augustins.

Un curé de Charenton au XVIII^e siècle. 1 vol. in-12. Paris, Gervais, 29, rue de Tournon.

L'abbaye de Sainte-Geneviève de la Congrégation de France. 2 vol. in-8. Paris, Champion, quai Voltaire, 9.

Le Pouvoir civil devant l'enseignement catholique. 1 vol. in-12. Paris, Perrin, 35, quai des Grands-Augustins.

La Question ouvrière, 1 vol. in-12. Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette.

La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, Moyen-Age. 4 vol. in-8. — Époque moderne, 1^er vol. in-8.

LA

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

DE PARIS

ET

SES DOCTEURS LES PLUS CÉLÈBRES

PAR

L'Abbé P. FERET

DOCTEUR EN THÉOLOGIE
ANCIEN CHAPELAIN DE SAINTE-GENEVIÈVE
CHANOINE HONORAIRE D'ÉVREUX
CURÉ DE SAINT-MAURICE DE PARIS

ÉPOQUE MODERNE

TOME SECOND

XVI^e^ SIÈCLE

REVUE LITTÉRAIRE

ALMA COLLEGE
230.9
LIBRARY
F379
Alma, California

PARIS

ALPH. PICARD ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, RUE BONAPARTE, 82

1901

28531

BESANÇON. — IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN.

AVANT-PROPOS

Bien qu'assez généralement, depuis le Concile de Bâle, on désignât, dans le langage ordinaire, la Faculté de théologie sous le nom de Sorbonne [1], les distinctions anciennes subsistaient en réalité : il y avait toujours les Ubiquistes, les Sorbonnistes, les Navarristes. Nous allons donc suivre dans cette revue littéraire les divisions adoptées dans nos volumes précédents.

Nous avons dit pourquoi la Faculté eut assez peu de docteurs étrangers : des Universités s'étaient fondées et se fondaient dans les nations voisines. Si même en France nous comptons moins que par le passé des docteurs de renom, cela tient en partie aux troubles politico-religieux qui n'étaient guère favorables aux études. Nous pouvons dire des études ce que l'Esprit-Saint a dit de Dieu : *Non in commotione Dominus.*

Un certain nombre d'ouvrages, la plupart simples opuscules, de nos docteurs du XVI^e^ siècle, ne se trouvent pas, bien que l'impression soit de Paris, dans les bibliothèques de la capitale. Comment expliquer cette absence ?

Nous comprendrions cela de livres hétérodoxes, puisque le Parlement avait coutume de condamner au feu ces sortes d'ouvrages. Mais les livres orthodoxes ?

1. Tome précédent, p. 275.

Les écrits que nous visons sont mentionnés, et souvent *de visu*, par les historiens littéraires des communautés séculières et régulières, et, de plus, étaient certainement possédés par celles de Paris, car elles se faisaient tout particulièrement un devoir d'acquérir les livres qui sortaient des presses de la grande cité. Les bibliothécaires du roi tenaient aussi à se les procurer, quand il n'y avait pas offrande ou dépôt.

La Bibliothèque du roi est devenue la Bibliothèque nationale. Les fonds des bibliothèques ecclésiastiques ou religieuses sont passés dans les bibliothèques publiques qui s'établissaient.

Sans doute, le saccagement révolutionnaire donne une première réponse. Au milieu de ce saccagement, des livres furent vendus au poids Les vandales qui détruisaient les édifices pouvaient-ils respecter les livres ? Mais il y eut aussi des vols, autre crime dont ont profité les étrangers. Ceux-ci ne cherchent-ils pas toujours *per fas et nefas* à s'enrichir de nos dépouilles ?

Quoi qu'il en soit, nous avons été obligé, quand les ouvrages faisaient défaut, de nous en rapporter, tant pour nos indications bibliographiques que pour nos comptes rendus, soit aux bibliographes autorisés, soit aux historiens littéraires bien informés.

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

ET

SES DOCTEURS LES PLUS CÉLÈBRES

LIVRE PREMIER

UBIQUISTES ET SORBONNISTES

CHAPITRE PREMIER

UBIQUISTES

Raoul de Montfiquet. — Alphonse Rici. — Robert Goulet. — Noël Béda. — Jean Moreau. — Jacques Berson. — Nicolas Gaultier. — Jean Michel.

Notre galerie des Ubiquistes est peu fournie. Nous devrions peut-être inscrire, en première place, le nom de *Raoul de Montfiquet*, qui s'éleva au grade le plus élevé en théologie, ainsi que l'atteste le titre d'un de ses ouvrages. Mais dans quelle Université ? Voilà ce qui n'est pas indiqué. Il ne serait peut-être pas téméraire de conclure que ce fut à Caen ou à Paris. Il était né, en effet, au village de Montfiquet, près Bayeux. Il mourut vers 1515. Ajoutons que ce fut un théologien ascétique.

Il composa un *Tractatus de vera, reali atque mirabili existentia totius Christi in sanctissimo altaris sacramento* [1], traité qui a été

1. Paris, 1481, in-8.

probablement traduit en français sous le titre de *Livre du sainct sacrement de l'autel* [1]. L'auteur y parle des salutaires et admirables effets du sacrement dans ceux qui le reçoivent avec les dispositions nécessaires et aussi des inestimables fruits du sacrifice de la messe pour ceux qui y assistent pieusement.

Un second ouvrage est en latin et en français : c'est l'*Exposition de loraison dominicale Pater noster* [2], laquelle se termine par ces mots : « Cy finist lexposition de la patenostre composée en « latin et en françois par maistre Raoul de Montfiquet, extraicte « et recueillye de plusieurs et divers docteurs et expositeurs [3]. »

Trois autres écrits sont uniquement en français.

C'est, d'abord, l'*Exposition de lave Maria* [4], puis l'*Hommaige, honneur ou recongnoissance deubs par les hommes a Dieu, a leur bon ange et a Jhesus Christ estant au sacrement de l'autel* [5].

Nous avons, ensuite, un travail des plus curieux sous ce long titre : *Traitié du saint sacrement, estat et fruit de mariage, et de la grande excellence, perfection, dignité, vertu et louange dicelluy, induisant par autoritez, raysons et exemples a y avoir nourrir union, amour, loyauté, paix et honnesteté, et a fuir les faultes et corrupcions contraires, et de la grande gravité et terribles punicions du peché de adultaire* [6].... Ces huit vers se lisent à la fin :

Gentilz bourgeois, laboureurs et marchans,
Qui desirez entrer en mariage,
Se ne voulez estre long temps meschans,
Prenez femme qui soit prudente et sage,
Pareille a vous sans chercher avantaige,
Affin qu'en paix puissez longuement vivre;
Et servez Dieu tous deux de bon couraige,
En bien notant les beaux motz de ce livre.

Les ouvrages français de Raoul de Montfiquet sont recherchés des bibliographes à cause de l'ancienneté de la composition.

1. Paris, vers 1505, in-4 (Brunet, *Manuel....*, art. *Montfiquet* (Raoul de).
2. Paris, 1485 et 1489, in-4.
3 Dans le *Supplem. Epitom. Biblioth. Gesner.*, t. VI des *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Radulphus de Montfiquet*, il est dit que le texte latin a été imprimé à Paris, in-8.
4. Paris, s. d., in-4.
5. Paris, s. d., in-4.
6. Paris, s. d., in-4.

Brunet mentionne une autre édition dont le titre commence par ces mots : *Guidon et gouvernement des gens mariez, traitié singulier du saint sacrement....*

ALPHONSE RICI

(— probablement 1513)

Alphonse Rici (*Ricius*) était italien. Son lieu d'origine fut Naples ou Milan, mais plus vraisemblablement la première ville ; car il signait en ajoutant à son nom le qualificatif de *Parthenopeus*.

Comment vint-il en France ? Nous ne saurions dire. Mais ce fut grâce aux libéralités du roi qu'il étudia plusieurs années au collège de la rue Saint-Jacques [1].

Il lisait, en 1507, les Sentences. Puis nous le voyons remplir les fonctions de confesseur de la maison du roi.

Il est auteur de deux opuscules : un *Dialogus* sur la vérité du purgatoire et des *Eruditiones christianæ religionis*, l'un et l'autre imprimés, sans date, à Paris, in-8. Les auteurs des *Script. ord. Prædicat.* assignent l'année 1512 et même, suivant eux, le *Dialogus* aurait eu une première édition en 1509. Ces deux opuscules se suivent dans un mince volume à la Bibliothèque nationale.

Dans le *Dialogue*, les interlocuteurs sont un Vaudois, la Vérité et la Foi. Les arguments se tirent de l'Écriture-Sainte et des anciens docteurs. Sous le titre, se lit ce distique :

Hæresis hydrino Valdensis creta cruore
Hic Alphonsinis versibus usta jacet.

Les *Enseignements de la religion chrétienne* font également lire sous le titre deux distiques dont nous transcrivons le premier :

Turpia tam casto carpuntur crimina libro
Et merita virtus laude probata nitet.

L'auteur traite des trois vertus théologales et des quatre vertus cardinales, puis des sept péchés capitaux.

Rici avait consulté Yves Mayeuc, évêque de Rennes, sur la question de savoir si le *mérite de l'homme qui est dans la prospérité l'emporte sur le mérite de celui qui souffre patiemment l'adversité*. Le prélat se prononça en faveur du second. La lettre de Rici se

1. « Ejusdem regis Mecœnatis sui stipendiis in scholis et studiis apud nostros Sanjacobeos Parisienses annis pluribus sustentatus vixit.... » Ainsi parlent les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* et, par là, ne semblent pas en faire un véritable dominicain (*Script....*, t. II, p. 26).

trouve à la fin de la réponse, toutes deux imprimées. L'une et l'autre sont en latin et se voient, dans le volume de la Bibliothèque nationale, à la suite des deux opuscules.

On attribue à notre docteur trois hymnes en l'honneur de saint Jean-Baptiste, lesquelles auraient été dédiées à Guillaume Petit, confesseur du roi.

1513 paraît avoir été l'année où Alphonse Rici est descendu dans la tombe : « Hujus auctoris meminit Possevinus et ex eo Altamura ad 1513 [1]. »

ROBERT GOULET

(— après 1536)

La vie de Robert Goulet, originaire d'Avranches, docteur et professeur en théologie (*sacræ Scripturæ professor*), ne prête qu'à une simple miniature.

Il écrivit sur l'Université de Paris. Il publia, en 1517, son travail historique sous ce titre splendide : *Compendium recenter editum de multiplici Parisiensis Universitatis magnificentia, dignitate et excellentia, ejus fundatione magnificaque suppositorum ac officiariorum et collegiorum nomine* [2].... C'est l'ouvrage le plus ancien, traitant de l'histoire de l'*Alma Mater*, qui ait été imprimé. L'auteur vivait encore en 1536 [3].

NOËL BÉDA

(— 1536 ou très probablement 1537)

C'est le fameux syndic dont plusieurs fois, dans le volume précédent, nous avons inscrit le nom et dit le zèle.

1. *Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 26.
2. Paris, 1517, in-4.
3. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 971.

D'après Ellies du Pin (*Tabl. des aut. ecclés.*, Paris, 1704, in-8, col. 1035 et 1051), deux docteurs, *Claude-Martin Bucord* et *Pierre-Charles du Rosier*, publiaient, l'un à Paris, 1542, un *Traité de l'origine des cardinaux et des légats*, l'autre, également à Paris, 1545, un *Traité sur la Trinité contre les erreurs de Farel.*

Avant eux, *Pierre Richard*, docteur de Paris et du collège d'Harcourt, avait donné au public des *Sermons*, Paris, 1518. Il composa aussi un *Dialogue pastoral de la loi de Dieu.* Aucune édition n'est signalée (*Tabl. des aut. ecclés.*, même édit., col. 937).

Noël Béda [1] est-il normand ? est-il picard ? En suivant Érasme [2], on le dit de la Picardie. En s'en rapportant à du Boulay [3], on le croit du diocèse d'Avranches. Il nous semble que du Boulay, bien que d'une époque postérieure, était à même d'être mieux informé qu'Érasme.

Nous manquons de renseignements sur l'enfance, la jeunesse, les études de Noël Béda. Il était maître ès arts et docteur en théologie. Bien connu sous le second titre, qu'il avait obtenu le 17 avril 1507 [4], il nous révèle le premier [5].

Il avait été placé, sous le nom de principal, à la tête du collège de Montaigu (1504). Sous son administration, le collège devint prospère et même célèbre, grâce aux leçons de Jean Major.

Nommé syndic de la Faculté (1520), charge nouvelle dont il fut le premier titulaire, il dut confier à d'autres une grande partie de sa principalité, tant il était absorbé par son syndicat !

Nous l'avons constaté, les fonctions de syndic devenaient multiples dans ces temps de perturbations doctrinales, puisque les questions religieuses étaient dévolues à ce dignitaire, tant pour signaler les erreurs que pour en poursuivre la répression. A ce titre, Noël Béda fut mêlé à des faits que nous avons précédemment narrés, et provoqua presque toutes les censures qui furent portées de 1520 à 1535.

Il avait débuté dans la carrière littéraire par la publication, en 1519 et 1520, de deux travaux historiques.

Dans le premier, il concluait à l'unité de la Madeleine ou Marie évangélique : *Scholastica Declaratio sententiæ et ritus Ecclesiæ de unica Magdalena* [6]. Il soutenait donc, à l'encontre de Le Fèvre d'Étaples et de Josse Clicthove, l'opinion la plus suivie. Il travailla et réussit à la faire consacrer, deux ans plus tard, par un jugement de la Faculté [7].

1. M. J. Caron, dans ses *Positions* de thèse sur Béda pour l'École des chartes, en 1898, prétend que le véritable nom est Beyde ou Bedier.

2. Dans *Supputat. error. in cens. Beddæ.*

3. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 963 : « Natalis Beda Abrincensis de Monte S. Michaelis.... »

4. Manuscrit de Saint-Sulpice, t. II, fol. 147[2] v°, où courte notice sur Noël Béda.

5. *Apologia pro filiabus et nepotibus beatæ Annæ per Natalem Bedam...., artium magistrum et divini juris....*

6. Paris, 1519, in-8.

7. Vol. précédent, p. 118.

Dans le second ouvrage, il s'efforçait d'établir contre le même Le Fèvre d'Étaples, et cela « conformément à l'enseignement des saints docteurs, » que sainte Anne, mère de la sainte Vierge, avait eu plusieurs filles : *Apologia pro filiabus et nepotibus beatæ Annæ* [1].

Des théologiens, en effet, ont prétendu que sainte Anne avait eu trois filles de saint Joachim, tandis que d'autres affirment que ce fut de trois époux différents. Ces trois époux s'appelaient Joachim, Cléophas et Salomé. De Joachim, Anne eut la sainte Vierge ; de Cléophas, Marie Cléophas qui fut épouse d'Alphée et mère de saint Jacques-le-Mineur, de Joseph-le-Juste ; de Salomé, Marie Salomé, femme de Zébédée et mère de saint Jacques-le-Majeur et de saint Jean-l'Évangéliste. Ces théologiens, dont les principaux se nomment Hugues de Saint-Victor, Pierre Sutor ou Couturier, saint Antonin, Eck, Gerson, s'appuient sur ce passage évangélique : *La mère de Jésus et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Madeleine se tenaient près de la croix* [2].

En face de cette opinion, il en est une autre diamétralement opposée, puisqu'elle ne donne à sainte Anne qu'un époux, saint Joachim, et qu'une fille, la sainte Vierge. Après Le Fèvre d'Étaples, Baronius et d'habiles critiques s'en sont déclarés les patrons. Après vingt ans de stérilité, disent-ils, sainte Anne devint mère de la sainte Vierge, qui était l'enfant du miracle. Pourquoi le miracle se serait-il renouvelé pour d'autres enfants ? Quant au texte allégué, qui ne sait que l'Écriture donne le nom de frères, de sœurs à de simples cousins, à de simples cousines [3] ?

Dans son ouvrage, le réfutateur de Le Fèvre d'Étaples se proposait surtout d'établir la réalité des trois filles. Aussi formulait-il cette proposition qu'il développa : « Marias Cleophæ et Salomæ ab earum patribus appellatas beatæ Mariæ Annæ filias « fuisse et uterinas Deiparæ virginis sorores, omnes fere tradunt christiani scriptores tanquam id sacris Evangeliorum « textibus omni ex parte consonum existat [4]. » Il appelait à l'appui de sa thèse la tradition et l'Évangile.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que certaines lignes de la liturgie

1. Paris, 1520, in-8.
2. S. Jean, XIX, 25.
3. V. Moréri, *Diction....*, art. *Anne.*
4. Fol. 53.

paraissent d'un sens extraordinaire, exagéré. Ainsi de celles qui ont trait à la nécessité du péché d'Adam et à son heureuse faute. Ces dernières expressions, l'Église les emploie dans son office du samedi-saint : *O certe necessarium Adæ peccatum quod Christi morte delendum est! O felix culpa quæ talem ac tantum meruit habere redemptorem.* Il s'agit d'une nécessité relative, d'une convenance en face d'un plus grand bien ; et la faute peut être proclamée heureuse, puisqu'elle a déterminé la rédemption du genre humain par le Fils de Dieu. Mais Josse Clicthove ne savait pas se placer à ce point de vue. Il demandait la suppression de ces paroles de l'*Exultet*, morceau liturgique qui se chante à la bénédiction du cierge pascal [1].

Noël Béda entreprit encore de combattre le docteur de Sorbonne dans la *Restitutio in integrum benedictionis cœrei paschalis, per duarum ejus particularum damnationem et subtractionem mutilatæ* [2]. Dans la préface, il dit que c'est grâce à l'habileté du critique que ces expressions ont été rejetées : « Solertia Judoci Clichthovei, doctoris theologi.... » Mais il faut en comprendre le sens, les maintenir ou les rétablir.

La Faculté avait été saisie de la question luthérienne. L'Europe était dans l'attente du jugement qu'elle porterait, tant on y attachait d'importance ! En effet, au dire même d'Érasme, la Faculté de Paris a toujours tenu le premier rang en matière théologique, comme le Saint-Siège tient la primauté dans l'Église [3]. Noël Béda poursuivit la condamnation de l'hérésiarque.

Par son zèle indiscret, emporté, le syndic avait déjà donné prise contre lui-même. Aussi, dans la pièce jouée au collège du Plessis, à l'occasion de la fête des rois, lui fut-il décoché des traits satiriques. Noël Béda s'en plaignit à l'Université le 5 décembre 1521. Les trois Facultés supérieures furent d'avis de parer à de pareilles inconvenances, en interdisant ces représentations théâtrales en usage depuis longtemps à cette fête populaire des rois. La Faculté des arts demanda simplement qu'on s'en rap-

1. Dans l'*Elucidarium ecclesiasticum* et l'*Apologetica Disceptatio*.

2. Paris, 1520, in-8.

3. Érasme, *Epistolæ*, lib. XXV, epist., du 6 décembre 1520, au cardinal Laurent Campeggio : « Exspectabatur sententia Parisiensis Academiæ, quæ semper in re « theologica non aliter principem tenuit locum, quam Romana sedes christianæ « religionis principatum. »

portât à la sagesse du principal de chaque collège. Comme la discipline des collèges la regardait particulièrement, les choses devaient rester en l'état. La nation de France avait conclu même formellement au maintien des usages, à la condition qu'on ne se départirait pas du respect dû au roi et aux princes du sang [1].

Le roi avait nommé un bailli conservateur des privilèges royaux de l'Université. C'était une nouvelle juridiction qu'il voulait établir. Il était mû, dit-on, moins par l'amour vrai de ces privilèges que par l'espérance de tirer profit des nouvelles charges qui seraient créées et vendues : le bailli devait avoir douze conseillers sans compter les officiers subalternes qui seraient nécessaires pour le bon fonctionnement du tribunal. François Ier avait besoin de tant d'argent !

L'édit royal rencontra de l'opposition au Châtelet, dont la juridiction se trouvait diminuée : le Châtelet se prononça contre l'enregistrement de l'édit.

L'Université agit avec plus de tempérament. Elle voulut avoir l'avis de ses avocats. Mais défense leur fut faite, de la part du roi, d'opiner contrairement à l'édit. Après avoir eu recours à la sagesse du Parlement pour obtenir un conseil, elle se décida, ne voyant pas l'utilité du nouveau tribunal, à joindre son opposition à celle du Châtelet.

1. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 132.

« De tout temps et dans tous les pays, dit Crévier, le goût des comédies et autres représentations théâtrales a eu cours dans les écoles » (*Hist. de l'Univers. de Par.*, t. IV, p. 283). Il arrivait parfois que, dans les collèges de Paris, les pièces jouées étaient trop libres. Aussi l'Université crut-elle, en 1462, devoir engager les maîtres à exercer sur ce point une grande vigilance. L'usage avait prévalu de donner de ces représentations aux fêtes de saint Martin, de sainte Catherine, de saint Nicolas et de l'Épiphanie. En 1488, la Faculté des arts les limita à la fête des Rois et imposa à chaque principal ou à un des régents l'examen préalable de la pièce. Le Parlement intervint à son tour : ce fut en 1516, pour défendre de jouer aucune comédie qui attaquât le roi, les princes et les grands.

Nous venons de voir, dans la personne de Noël Béda, que certains personnages n'étaient pas épargnés.

Pendant la captivité du roi, on craignait des attaques contre le gouvernement. Il y eut, de la part du Parlement, interdiction de *farces*, *momeries* et *soties*, en attendant que, dans l'année 1528, il y eût interdiction de toutes pièces. Mais l'arrêt ne fut guère obéi ; car, en 1579, à l'occasion d'une représentation satirique au collège du Plessis, le recteur donnait une admonestation aux auteurs qui se permettaient de semblables écarts.

(*Hist. Univers. Paris.*, t. V et VI, *passim.*)

Le roi écrivit à l'Université de vouloir bien recevoir le bailli conservateur. C'était un ordre. La lettre royale fut lue dans l'assemblée du 28 mars 1523. Seule, la Faculté de médecine se prononça pour la soumission. En conséquence, tout en décidant d'attendre l'arrêt du Parlement, l'*Alma Mater* désigna, le 2 avril, Noël Béda, avec quelques autres maîtres, pour porter ses remontrances au pied du trône. Le 8, le député rendit compte de la mission, qui avait été infructueuse. Dans la même assemblée universitaire, le confesseur du roi, Guillaume Petit, alors évêque de Troyes, se présenta, au nom du roi, pour en exprimer de nouveau les désirs ou la volonté. Ce fut en vain : l'Université maintint résolument son opposition.

Le Parlement n'était pas lui-même favorable à l'édit. Il fallut plusieurs lettres de jussion pour le faire consentir à l'enregistrement. Alors seulement l'Université admit au serment, imposé au prévôt de Paris, le bailli conservateur, Jean de la Barre [1].

Nous l'avons déjà écrit, c'est Noël Béda qui rédigea, par ordre de la Faculté, la double réponse à la double question de la reine mère relativement aux nouvelles doctrines qui pénétraient dans le royaume, réponse qui fut ratifiée par la Faculté dans la séance de septembre 1523 [2].

Le docteur navarriste, Merlin, avait donné, en 1511, une édition d'Origène. Il y avait joint une préface apologétique (*Apologia*) au sujet des erreurs qui étaient reprochées au célèbre docteur d'Alexandrie. La préface déplut au rigide syndic, qui la réfuta par écrit [3]. L'affaire passa au Parlement, revint en 1525 à la Faculté, qui nomma des examinateurs et, malgré leur rapport assez défavorable à l'apologiste, ne semble pas avoir voulu se prononcer. Commencée en 1522, la querelle s'était prolongée jusqu'en 1527 [4].

Bientôt allait s'ouvrir la lutte du syndic contre Érasme.

D'abord, au sujet des *Colloques* de ce dernier. Noël Béda les

1. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 153-155; du Boulay, *Recueil des privilèges de l'Université de Paris....*, Paris, 1674, in-4, pp. 284 et suiv.; *Hist. de la ville de Paris*, t. II, p. 946.

2. Vol. précéd., p. 113-115.

3. *Dialogus contra Apologiam....*, Paris, 1525, in-8.

4. *Collect. judicior....*, t. II, pp. IX et X; *Notice sur un registre des procès-verbaux....*, pp. 341-342, 356-357.

dénonça à l'Université et, organe de la Faculté de théologie, en poursuivit la condamnation près de l'*Alma Mater*.

Le penseur de Rotterdam avait lancé dans le public un autre ouvrage qui ne se répandit guère moins que les *Colloques* et qui, au point de vue orthodoxe, était aussi répréhensible et peut-être plus dangereux, parce qu'il prétendait n'être que l'explication du Nouveau-Testament. En effet, il a pour titre même : *Paraphrases sur le Nouveau-Testament*. Noël Béda en entreprit la réfutation. Elle était précédée, dans le même volume, de celle des *Commentaires* de Le Fèvre d'Étaples sur les Évangiles et les Épîtres de saint Paul. La double réfutation était imprimée en 1526 [1]. Elle portait l'approbation de la Faculté. Dans la préface, l'auteur déclarait qu'il avait agi à l'égard des adversaires d'après la charité évangélique (*charitate evangelica*), en leur communiquant les propositions malsonnantes et méritant censure. Il avouait cependant qu'il n'était pas très bien disposé pour eux : habiles dans les lettres, ils avaient trop de dédain pour les théologiens.

Ce que nous avons dit des principales erreurs renfermées dans les *Commentaires* sur les Évangiles est suffisant [2]. Celles des *Commentaires* sur les Épîtres de l'Apôtre sont plus ou moins sœurs.

Mais deux réflexions s'imposent.

Noël Béda reprochait à Le Fèvre de n'admettre pas que la version de saint Paul dans la Vulgate fût de saint Jérôme, et de la juger trop sévèrement au point de vue des fautes de traduction.

Il tombait dans deux méprises, communes à l'époque, il est vrai, et relevant plutôt de la critique littéraire que de la doctrine théologique : il attribuait à saint Jérôme les Commentaires de

1. Paris, 1526, in-fol. : *Annotationum Natalis Bedæ in Jacobum Fabrum Stapulensem libri duo, et in Desiderium Erasmum Roterodamum liber unus, qui ordine tertius est.*

Primus in Commentarios ipsius Fabri super Epistolas beati Pauli.

Secundus in ejusdem commentarios super IV Evangelia.

Tertius in Paraphrases Erasmi super eadem quatuor Evangelia et omnes apostolicas Epistolas.

Plus des trois quarts de l'ouvrage sont consacrés à la réfutation de Le Fèvre d'Étaples.

Comme on le voit, Noël Béda avait joint, dans la réfutation de ce dernier, aux *Commentaires* sur l'Évangile ceux sur les Épîtres de saint Paul, lesquels sont postérieurs de quatre ans.

2. Vol. précéd., p. 118.

Pélage sur l'Épître aux Romains, et donnait à saint Athanase les travaux exégétiques de Théophylacte [1].

Nous sommes également édifiés sur le caractère fautif des *Paraphrases* d'Érasme [2]. Mais de graves accusations, portées par ce dernier, nous obligent à entrer dans quelques détails.

Ces accusations sont-elles fondées ? En tête de ses *Supputationes errorum in censuris Beddæ*, Érasme a écrit que, tout compte fait, et même en faisant grâce de ce qui était moins important, il y avait dans le livre du censeur cent quatre-vingt-un mensonges, trois cent dix calomnies, quarante-sept blasphèmes. C'était beaucoup.

Assurément, François Ier, qui prisait Érasme, fut très mécontent de la publication de Béda et voulut user de son autorité contre cette publication. Nous admettons ce récit de Chevillier : le roi « étoit tellement irrité contre le docteur Noël Béda, qui avoit « réfuté les Paraphrases et les Annotations de cet auteur « (Érasme), et contre la Faculté qui avoit approuvé et fait impri- « mer son livre, que le premier, étant allé à la cour pour quel- « que affaire de sa compagnie, y fut arrêté prisonnier pendant « un jour, n'ayant eu la liberté qu'à condition de se présenter, « quand on le demandroit; et on envoya une lettre de cachet au « Parlement, datée d'Amboise le 9 avril 1526, par laquelle il lui « étoit enjoint d'empêcher que le livre de Béda ne fût vendu. « J'ai lu dans une copie des registres de cette cour une lettre « latine de Josse Bade, où il dit qu'il en avoit imprimé six cent « cinquante exemplaires, dont plusieurs avoient été envoyez en « Espagne, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, qu'il ne lui « en restoit plus qu'environ cinquante copies complètes, et pro- « met qu'il ne les distribuera point [3]. »

Mais ce récit véridique ne nous convainc pas encore que le livre attaqué renfermât tant de mensonges, tant de calomnies, tant de blasphèmes.

Ce qui porte à croire à une grande exagération, pour ne point dire à de nombreuses inexactitudes de la part d'Érasme dans son plaidoyer ou son apologie, c'est que Noël Béda, en présence du

1. V. Richard Simon, *Biblioth. critiq.*, Amsterdam, 1708-1710, in-12, t. II, pp. 376 et suiv. V. Brunet, *Manuel...*, art. *Athanasius*.

2. Vol. précéd., p. 136.

3. *Orig. de l'impr. de Paris*, Paris, 1694, in-4, p. 174.

retour offensif du premier, a pu extraire des *Paraphrases* et de l'*Elenchus*, qui les défendait, plus de cent propositions qui furent examinées et condamnées, à juste titre, par la Faculté.

Sans doute, Érasme cria encore à la calomnie : « Quomodo « proponit artifex? Omittit quæ rem explicant, quæ calumniam « excludunt, addit de suo quæ faciunt ad calumniam; proponit « velut a me dicta hoc tempore quæ dicuntur ab Evangelistis « aut Apostolis et ad Ecclesiæ primordia pertinent [1]. » Il n'est pas d'hérétique qui n'ait prétendu s'appuyer sur les livres saints et en appeler à la primitive Église.

Nous voulons bien que le syndic ait poursuivi avec ténacité la condamnation des propositions, qu'il n'ait rien négligé pour arriver à son but, qu'il ne se soit pas fait faute, par exemple, de mettre en français et de répandre dans le public, comme à la cour, les principales de ces propositions, de reprocher à Érasme de donner au roi d'Angleterre le titre de roi de France. Mais cela est loin de prouver que le livre de Béda renferme des mensonges, des calomnies, des blasphèmes.

Nous avons examiné les réponses d'Érasme. Nous parlons au pluriel; car ce dernier a fait précéder les *Supputations d'erreurs dans les censures de Bède* d'un *Prologue*, d'*Annotations*, d'un *Elenchus* [2].

Nous nous attendions à trouver exposés avec ordre et dans le nombre indiqué les mensonges, les calomnies, les blasphèmes. Mais rien de tout cela. Dans les *Supputationes*, l'apologiste se livre à l'examen de cent quatre-vingt-dix-huit propositions, renvoyant parfois à ce qu'il a dit dans les trois parties ou opuscules qui précèdent. Or, l'apologie-attaque, dans les *Supputationes*, l'*Elenchus*, les *Annotations*, le *Prologue*, peut se résumer ainsi en ce qui concerne les mensonges et les calomnies : Noël Béda n'a pas saisi la pensée de l'auteur qu'il combat, l'a exagérée ou diminuée ; il lui a même prêté des idées qu'il n'avait point, en interprétant mal les termes employés. Érasme a voulu remettre tout cela au point, circonscrivant les pensées, expliquant les termes, les adoucissant au besoin. Malgré les redressements calculés, la doctrine visée de l'écrivain ne peut devenir parfaitement ortho-

1. *Epistolæ*, lib. XIX, epist. LXII, au cardinal Jean de Lorraine, datée de Bâle le 30 novembre 1527.

2. *Opera*, Bâle, 1540, in-fol., t. IX, pp. 366 et suiv.

doxe. Quant aux blasphèmes, tels qu'on entend d'ordinaire ce mot, nous n'en avons trouvé trace.

Noël Béda s'empressa de rédiger une réplique. Il déclarait et s'efforçait d'établir que ses adversaires étaient vraiment des Luthériens qui se cachaient. Le public put juger de la valeur de ces assertions dans l'*Apologia adversus clandestinos Lutheranos*, laquelle reçut le jour en 1529 [1]. S'il n'y avait pas précisément dissimulation de luthéranisme, il est incontestable que se révélaient soit des idées luthériennes, soit une tendance marquée vers elles.

Le cardinal Salviati, légat en France, avait fait son entrée à Paris le 31 octobre 1526. L'Université alla, sur l'ordre du roi, le recevoir près l'église Saint-Étienne-des-Grès; et c'est Noël Béda qui fut chargé de porter la parole au nom de l'*Alma Mater* [2].

S'il continuait à jouir, au sein de la Faculté, d'un grand crédit, il n'était pas sans se susciter, toujours par son zèle exubérant, de haineux ennemis parmi ceux qui avaient un faible pour les nouvelles doctrines. Dans un collège, que nous ne saurions nommer, une comédie fut jouée, dans laquelle, en certains endroits, le docteur, sans être nommé, apparaissait sous des peintures vives et plaisantes à la fois. Il y fut même qualifié de *monstre*. Le syndic de l'Université, Arnoul Monart, se fit un devoir de formuler des plaintes à ce sujet. L'Université ordonna une enquête. Mais tout paraît s'être borné là. Cela devait se passer au commencement de l'année 1530 [3].

Cette même année 1530, l'affaire du divorce de Henri VIII montra en Noël Béda deux hommes, l'un, le vrai Béda, intransigeant dans la vraie doctrine ; l'autre, le Béda qui se laisse influencer par le premier président Lizet jusqu'à lui promettre avec serment de ne point mettre obstacle aux désirs du roi de France, qui étaient ceux du roi d'Angleterre. C'est une faiblesse qui ne fait pas honneur au théologien [4].

Le vrai Noël Béda allait se ressaisir trois ans plus tard. La sœur du roi, reine de Navarre, avait composé en vers français et publié le *Miroir de l'ame pecheresse*, ouvrage qui sentait en

1. Paris, 1529, in-8.
2. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 196.
3. *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. V, p. 258-259.
4. V. vol. précéd., p. 341.

plein la nouvelle hérésie. Noël Béda en poursuivit et obtint la condamnation. La condamnation était l'œuvre de quelques docteurs, et même elle fut donnée au nom de l'Université qui, en définitive, déclara ne vouloir pas en prendre la responsabilité. La Faculté de théologie en fit autant. Ce tour d'adresse, sans doute pour donner plus de poids à la censure, ne tourne pas à l'honneur du syndic [1].

Marguerite de Valois se plaignit au roi de la censure. C'était trop d'audace. L'un et l'autre, du reste, étaient indisposés contre Noël Béda à cause du zèle qu'il avait déployé au sujet des prédications assez hétérodoxes de Gérard Roussel [2].

Il y a lieu de penser que, pour donner une sorte de satisfaction à sa sœur bien-aimée, le roi fit enfermer le syndic dans les prisons de l'évêché, puis le condamna à l'éloignement de Paris. Le docteur Nicolas Le Clerc et un licencié du nom de Picard partagèrent son sort. Ces derniers s'étaient sans doute particulièrement associés à ses ardeurs [3].

Revenu de l'exil [4], il ne se montra pas plus modéré.

C'est, d'abord, un procès qu'il intenta, avec le consentement de la Faculté, aux professeurs du Collège de France. Il demandait au Parlement que défense fût faite à ceux-ci d'interpréter l'Écriture-Sainte, tant qu'ils n'auraient pas obtenu de la Faculté de théologie l'autorisation de le faire, ou, au moins, de s'élever contre la version de la Bible en usage dans l'Église, en d'autres termes, contre la Vulgate [5].

Ce fut, ensuite, une offense au roi dans des paroles impru-

1. V. vol. précéd., p. 149.

2. V. *ibid.*, p. 122.

3. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, pp. 238, 249.

4. Après le retour de Noël Béda, Dolet disait dans une lettre à l'un de ses amis : « Illud miror et stomachor Beddam tam immanem atque perniciosam bes-« tiam pestemque nefariam ab exilio revocatum. Eumdem iterum scelerate quæ-« dam molitum rumor hic percrebuit et in vincula eam ob rem conjectum. Hæc, « cum verum cupio, tum, me hercle, vota studiose facio, suis ut det dignas « flagitiis et præpostero ingenio pœnas. Joannem Copum restitutum lætor, « quantopere Beddæ capiti vel gibbo et strumæ dira omnia perniciosaque precor » (*Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 256). Impossible de tenir un langage plus haineux. Ce Jean Cop était le frère de Nicolas Cop. Compromis avec ce dernier, il prit la fuite comme lui, mais rentra en France grâce à la bienveillance de François Ier.

5. V. vol. précéd., p. 52.

dentes, bien qu'elles ne fussent pas dénuées de vérité : en certains discours, il reprochait à François Ier de favoriser les novateurs. L'affaire fut portée au Parlement, et l'accusé condamné à faire amende honorable devant Notre-Dame (1535). Avec cela, le Mont Saint-Michel lui fut assigné comme internement, et c'est là que, suivant les uns, il mourut le 8 janvier 1536 [1]. Selon les autres, et cette opinion nous paraît la plus fondée, ce fut le 8 février 1537 [2].

A-t-il composé des ouvrages autres que ceux que nous avons fait connaître?

Nous avons raconté que deux fois, sur les théâtres des collèges et sous le voile de personnages fictifs, on l'avait tourné en dérision, qu'on l'avait même qualifié durement.

On se servit également de l'anonymat pour l'attaquer. Ainsi des *Duodecim Articuli infidelitatis magistri Natalis Bedæ* [3]. L'auteur anonyme, mais de cœur, sinon de fait, avec la réforme, taxait d'*infidélité* le syndic, parce que celui-ci n'admettait pas les nouveautés doctrinales. Après avoir souhaité « la grâce et la paix au pieux lecteur, » il plaçait ce qu'il appelait le *Symbole de foi de Béda*. Ce Symbole était précédé de ces phrases :

« Quiconque veut se sauver doit, avant tout, rejeter cette foi « apostatique de Beda.

« Si on ne rejette fidèlement et fermement cette foi, on ne « peut être sauvé. »

Or, cette foi apostatique n'est autre que la foi catholique ou les opinions catholiques.

Un disciple de Luther osa même publier sous le nom du syndic une profession de foi protestante. Telle fut la *Confession et raison de la foy de maistre Noël Beda* [4], opuscule dédié à François Ier, par le même *Noël Beda, humble docteur*.

C'est donc bien à tort que certains auteurs, s'en tenant au

1. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, pp. 249, 964 : «.... anno 1536 die 8 jan. fato functus est. »

2. Bayle, *Diction....*, et Richard Simon, *Critiq. de la Biblioth. des aut. ecclésiast.... publiée par M. Ellies du Pin*, t. II, Paris, 1719, p. 12, assignent le 8 février 1537. Le Manuscrit de Saint-Sulpice, t. II, fol. 147² v°, indique la même date : « Anno 1537, 8 febr., mortuus est. » Ce qui nous fait surtout adopter cette seconde date, c'est la célébration d'un service funèbre pour le défunt, à Paris, le 10 février 1537.

3. S. l. n. d., in-8.

4. S. l. n. d., in-16.

titre, ont fait réellement du pamphlet l'œuvre du docteur. Pareille attribution n'aurait jamais été faite, si l'on avait jeté un regard sur l'œuvre, si même l'on avait connu la lettre de notre ambassadeur, Daugerant, sieur du Boist-Rigaut, au conseil de Genève. Cette lettre est datée du 22 février avant Pâques 1534, c'est-à-dire 1535. En effet, l'ambassadeur écrivait : « Magnifiques « Seigneurs, le roy, mon maistre, a esté adverti comme il a esté « imprimé à Neufchastel plusieurs livres, lesquels ont esté com- « posés par aucun de la nation de France et dont est particu- « lierement l'imprimeur. Les susdits livres sont intitulés : *La « confession de maistre Noël Beda.* Je vous advise pour certain « que jamais ledit livre n'a esté fait par ledit Beda, qui est un « homme de bien, sçavant, de bonne vie et consideration [1]. »

Des historiens se sont montrés très sévères à l'égard du célèbre syndic.

Feller, dans son *Dictionnaire historique*, enregistre simplement les cent quatre-vingt-un mensonges, les trois cent dix calomnies, les quarante-sept blasphèmes, et parle de « plusieurs autres ouvrages qui sont marqués au coin de la barbarie. » La *Biographie universelle* reproche au syndic un « zèle turbulent qui éclata par des factions, » et estime que ses livres « sont écrits sans goût et d'un style barbare. » La *Nouvelle Biographie générale* affirme qu'il mourut « avec la réputation du plus violent déclamateur et de l'adversaire le plus incommode. » Ces appréciations sont dues à une étude peu sérieuse du docteur.

Bayle, dans son *Dictionnaire historique et critique*, s'est distingué par ses violences sectaires qui se substituaient à une critique sérieuse [2]. A l'entendre, Noël Béda fut « le plus grand clabaudeur et l'esprit le plus mutin et le plus factieux de son temps ; » s'il jouit d'une grande autorité au sein de la Faculté de théologie, ce fut grâce à « son esprit impérieux et charlatan, » à « ses factions, ses déclamations violentes ; » il ne reculait devant « aucune friponnerie d'un infidèle faiseur d'extraits ; » il se montra « l'ennemi juré de tous ceux qui voulurent faire refleurir les belles-lettres. »

1. Cit. de Brunet, *Manuel du libraire....*, art. *Beda*, avec renvoi aux *Études sur la typographie genevoise*, par M. Gaullieur.

2. L'abbé Leclerc a fait justice des iniques singularités de l'article (*Lett. critiq. sur le Dictionnaire de Bayle*, La Haye, 1732, in-12, pp. 126 et suiv.).

Crévier est plus dans le vrai, quand il trace ainsi le portrait de notre docteur : « Caractère inquiet et ardent, qui ne mérite pas « toutes les invectives desquelles l'ont chargé les écrivains pro- « testants, mais que les Catholiques ne peuvent louer sans res- « triction, vu qu'il n'a pas honoré par la prudence des procédés « la bonté de la cause qu'il défendoit [1]. » Les expressions dont nous nous sommes servi dans le cours de la notice sont en harmonie avec ce jugement.

En deux mots, Noël Béda fut un homme des plus zélés pour la foi catholique. Mais son zele manquait parfois de mesure. Son peu de bienveillance pour les lettrés était inspiré, non pas par l'antipathie pour les lettres, mais par le dédain professé par les lettrés, trop entichés de leur savoir, à l'endroit des théologiens. Quant à son style, il est celui de la plupart des écrivains du temps : il n'est ni bien littéraire ni tout à fait scolastique [2].

JEAN MOREAU

(— vers 1584)

Jean Moreau est né à Laval. Procureur de la Nation de France en 1537, il obtenait, plus tard, les insignes du doctorat. Il fut chanoine de Saint-Julien, c'est-à-dire de la cathédrale du Mans. Il occupait encore ce dernier poste en 1584, étant âgé de plus de soixante ans, nous dit La Croix du Maine.

D'après un autre témoignage, celui du moine Prodhommeau, il trépassa en 1573, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Ce religieux appartenait à l'abbaye de Saint-Vincent de la même cité céno-

1. *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. V, p. 281-282.

2. *Nicolas Féable*, en latin *Fidelis* ou *Fidelius*, est né à Tournay ou dans le Tournaisis. Après son doctorat à Paris, il revint dans sa patrie, obtint un canonicat dans la première ville, la direction de l'hôpital Notre-Dame et passa de vie à trépas en 1555 ou 1562.

Il est auteur de ces trois ouvrages :

De Militia spirituali, Paris, 1540, in-12 ;

De Mundi structura ou de l'ouvrage des six jours de la création, Paris, 1556, in-8 ;

De humana restauratione ou de l'incarnation du Verbe, Anvers, 1569, in-8.

(Foppens, *Bibl. Belgic.*, t. II, p. 831 ; Ellies du Pin, *Tabl. des aut. ecclésiast.*, Paris, 1704, in-8, col. 1128 ; *Biogr. nat.* de Belgique, art. *Fidelis* avec art. *Féable*.)

mane. Il fit, en 1618, une copie de l'œuvre unique, du moins nous n'en connnaissons pas d'autre [1], de Jean Moreau : *Nomenclatura seu Legenda aurea pontificum Cenomanensium, ab anno 902 usque ad annum 1572*. A la fin de la copie, il écrivit au sujet de la mort de l'auteur : « Obiit author et doctor Morellus 11 jan. ann. 1573, ætatis 77..»

Tout bien considéré, nous préférons l'assertion de La Croix du Maine à celle du P. Prodhommeau : non seulement le premier était compatriote, mais contemporain de Jean Moreau, ce qu'on ne peut revendiquer pour le second, qui mourut après 1618, année où, nous venons de le marquer, il transcrivit la *Nomenclatura*.

Nous avons désigné l'œuvre de Jean Moreau : *La Nomenclature ou Légende dorée des évêques du Mans depuis l'année de l'Incarnation 902 à l'année 1572*. Cette *Légende dorée* se trouve en triple copie à la bibliothèque du Mans. M. Hauréau a eu une distraction, lorsqu'il a écrit : « Cette légende a été imprimée dans le recueil des Bollandistes à la date du 16 avril. » Il n'y a là que la *Vie* de saint Thuribius, évêque du Mans, d'après la collection de Jean Moreau. Au 7 janvier des mêmes *Acta sanctorum*, on trouve une *Vita* de saint Aldric, aussi évêque du Mans, par notre docteur. Mais le texte latin est l'œuvre de Jacques Bolland, qui, ne pouvant se procurer le texte original, traduisit en latin le français de Pierre Viel. Ce dernier avait préalablement fait passer en français, pour l'introduire dans l'*Histoire, vie et legendes des saintz* [2], la *Vita S. Aldrici* qu'avait composée Jean Moreau [3].

1. Du Boulay dit cependant : «.... et nonnulla quoque latine.... »

Cet historien nomme deux *Jean Moreau* et ne sait s'ils sont le même personnage. Mais un examen sérieux permet de conclure affirmativement. Nous avons rédigé en conséquence.

Il y eut cependant, à la même époque, un autre *Jean Moreau*. Celui-ci était docteur *in utroque jure*. Il fut chanoine de Paris en 1535 et mourut en 1558 (M. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, 2e édit., t. VIII, p. 208-209).

2. Il sera parlé de cette histoire à l'article *Pierre Viel*.

3. Sourc. : *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 954; *Biblioth. franç.*, art. *Jean Moreau;* M. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, 2e édit., t. VIII, p. 206-208; *Act. sanct.*, avril, t. II, p. 416-417; janvier, t. I, p. 387.

JACQUES BERSON

(— après 1587)

C'était un enfant de Paris et il aimait, dans la signature de ses œuvres, joindre à son nom cette qualité. Il ne faut pas le confondre avec Jean Berson, docteur contemporain, de l'abbaye de Sainte-Geneviève, confusion que Launoy a faite ; car, selon lui, notre Berson était un chanoine de cette abbaye [1].

En 1574, Jacques Berson publiait un *Sermon de l'Advenement du benoist Sainct Esprit le jour de la Pentecoste*. C'était une traduction d'un discours italien, et il la dédiait à la duchesse de Lorraine. « Madame, lui disait-il, deux choses principalement rendant les « dames tres illustres et renommées par l'univers pour les re- « presenter au monde quasi comme deesses et divines, sçavoir « est, la charité et la devotion ; car par l'une on ressemble a Dieu « et par l'autre on l'entretient. »

Le sermon était suivi d'*Interpretations d'aucunes parolles et l'accommodation d'icelles a ladite histoire par le mesme translateur*. Ces *Interprétations*, œuvre personnelle de Berson, sont des explications de paroles citées dans le sermon.

Berson avait donné, cette année 1574, le Carême à Saint-Jacques de la Boucherie. A la suite des *Interprétations*, il reproduisit, non pas les sermons prêchés, mais des quatrains qui en contenaient « toute la substance. »

1. Launoy, *Reg. Navar. gymnas....*, t. II, p. 766-767.

Cet historien ajoute que le Navarriste Jean Pelletier, homme d'un grand mérite, ayant guidé le Génovéfain Berson dans la préparation au doctorat, ce dernier voulut, à partir de cette époque, être *socius* dans la division des théologiens du collège de Navarre.

Pierre Le Juge, aussi Génovéfain et contemporain de *Jean Berson*, a consigné ainsi la mort de ce dernier dans l'*Histoire de saincte Geneviefve*, Paris, 1586, in-8, fol. 215, rect. : « L'an 1580, le vendredy 18 de mars, a minuit, heures de Matines, trespassa venerable et diecrette personne, F. Jean Berson.... »

La Croix du Maine (*Biblioth. franç.*) est tombé dans la même erreur, en attribuant à *Jean Berson* deux écrits de Jacques Berson.

Ellies du Pin (*Tabl. des aut. eeclés.*, même édit., col., 1309) faisait-il la même confusion, lorsqu'il qualifiait celui-ci de chanoine régulier?

Notons, enfin, que Jean Berson, qualifié par Pierre Le Juge (*loc. cit.*) d' « ornement des estudes et des lettres », n'a rien fait imprimer.

Voici trois quatrains qui permettront de juger du talent poétique de l'auteur. Le premier est pour le mercredi des Cendres, le second pour le mardi de la Passion, le troisième pour le vendredi-saint.

Qui son thresor descouvre a trop d'humains
En danger est l'esgarer de ses mains.
Qui gloire aussi pretend devant le monde,
C'est un farceur et nommeur tres immonde.

Le pellican, pour ses petits guarir,
Tire son sang et leur donne la veue;
Nostre Sauveur pour nous voulut mourir,
Et par son sang nostre vie est venue.

Comme Codrus, a l'appetit des dieux,
Choisit mourir pour son peuple sauver,
Ainsi Jesus, pour nous tous conserver,
Va au devant de tous ses envieux [1].

A la mort du duc d'Anjou (1584), Berson, qui se qualifiait alors de « predicateur du roy et de son frere unique, » écrivit un *Regret funebre contenant les actions et derniers propos de Monseigneur fils de France, frere unique du roy, depuis sa maladie jusques a son trespas.* Dans ce discours, adressé « a tous François, » nous trouvons ce portrait du royal défunt : « Comme, a la verité, « l'amour de la patrie, l'obligation que j'ay a son germe royal, « la naturelle inclination des François a respecter et aymer ses « princes plus que toute autre nation les siens, me fait conce- « voir et representer l'extresme regret et irremediable lamen- « tation de toute la France pour la mort et perte du plus ma- « gnifique, honorable, magnanime, courageux, belliqueux, li- « beral, aymable, courtois, preux, devot et chrestien prince et « fils qu'elle ait eu, du plus cordial frere unique du roy qui ait « jamais esté [2]. » Les oraisons ou *regrets* funèbres n'ont pas été inventés pour dire l'exacte vérité.

Jacques Berson entra dans l'ordre des Frères-Mineurs. Il y était en 1586, quand il publiait *La saincte et tres chrestienne resolution de Monseigneur illustrissime et reverendissime cardinal de Bourbon, pour maintenir l'Eglise catholique et romaine* [3].

1. *Sermon de l'Advenement....*, Paris, 1574, in-8.
2. *Regret funèbre....* Paris, 1584, in-8, p. 4-5.
3. Paris, 1586, in-8.

Dans une lettre aux évêques, imprimée en tête de l'opuscule, il leur proposait, — louange par trop exagérée, — le cardinal de Bourbon comme un modèle à imiter sous le rapport du zèle et de la prudence, du zèle pour l'Église, de la prudence qui évite de troubler l'État. Nous y lisons, sur l'épiscopat, ces paroles caractéristiques : « D'autant que le diocese est l'espouse de « l'evesque et, comme celuy qui desire espouser une femme « sans esgard a l'amitié, mais parce qu'elle a bonne bourse, la « femme lors est mal pourveue de celuy qui mange tout, et luy « bien pourveu qui autrement estoit necessiteux; ainsi est a « craindre que plusieurs desirent d'estre evesques pour le be- « nefice et non pour l'office, d'ou s'ensuivroit une negligence « du salut des peuples, chose a deplorer. »

Berson définissait ainsi la salutaire résolution du cardinal, avec les moyens de la réaliser : « C'est que considerant combien « grave, grande et d'importance est la charge d'un archevesque « qui doit respondre de toutes les ames de son Eglise, les de- « fendre et retirer, proposa de saincts moyens pour s'acquitter « et descharger sa conscience devant Dieu, surtout de ne tou- « cher a l'Edict ny troubler la paix de ce royaume. Entr'autres, « delibera visiter son diocese et reformer les abus qui pour- « roient avoir donné occasion a aucuns de se distraire de son « troupeau; pour aussi y fournir de curez et pasteurs dignes « et capables, ensemble y pourvoir de predicateurs sçavans, « sages et paisibles, pareillement s'aider par les villes, col- « leges, et establir par les villages maistres d'escoles catholi- « ques pour instruire la jeunesse [1]. »

L'opuscule n'est autre que le récit de ce qu'a fait le cardinal pour l'application, dans son diocèse, des mesures qu'il avait décidées.

En 1587, le nonce Frangipani Meurte mourait à Paris. Berson en prononça l'oraison funèbre dans l'église des Célestins. Il se disait alors « pasteur de Saint-Estienne a Boulleire [2]. » A la fin

1. P. 5.

2. *Oraison funebre pour la memoire de feu illustrissime et reverendissime Fabie Frangipani Meurte, nunce de nostre S. Pere Xiste V....* Paris, 1587, in-8.

Quel est ce Boulleire ? Est-ce Bouleret dans le Cher ou plutôt Boullare dans l'Oise ?

de l'*Oraison funèbre*, l'orateur formulait cette prière : « O illus-
« trissime et tres claire ame, et, comme vous avez esté nunce
« du Saint-Siege vers les grands, soyez aussi notre ange et
« nunce au grand des grands, nostre Dieu, a ce qu'il nous
« donne et pourvoye apres vous d'hommes vertueux, constants
« et prudents, qui sçachent conduire le navire de l'Eglise.... »

Aucun document ne nous a révélé l'année de la mort de Jacques Berson.

NICOLAS GAULTIER

(— sous Charles IX)

Originaire de Sablé, au diocèse du Mans, Nicolas Gaultier professait les belles-lettres, à Paris, vers 1550. Nous le voyons au collège de Boncourt en 1555. Son existence se prolongea jusque sous le règne de Charles IX. Auteur de sermons, il composa encore des opuscules tant en grec qu'en latin. Mais quels sont les titres de ces opuscules? Ont-ils été imprimés? Il nous faut laisser subsister les interrogations. Nous ne sommes pas mieux renseignés relativement à l'impression des sermons. Aux yeux de l'histoire, il a l'honneur d'avoir été le fondateur des petites écoles de sa ville natale [1].

1. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 964; *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Nicolas Gaultier.*

Comme le prouve Bernard de la Monnoye, La Croix du Maine s'est trompé en faisant de Gentien Hervet un docteur en théologie (*Biblioth. franç.*, même édit., art. *Gentien Hervet*). Il semble même qu'Hervet n'a jamais été honoré d'un doctorat quelconque.

Erreur semblable n'aurait-elle pas été commise par le même biographe relativement à Matthieu de Launoy, ancien élève du collège de Soissons ? A entendre La Croix du Maine, Matthieu de Launoy était docteur en théologie (*Ibid.*, art. *Matthieu de Launoy*). La *France protestante* l'a répété. Mais du Boulay est loin d'être aussi affirmatif (*Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 923). Bayle a sujet de douter que Matthieu de Launoy fut prêtre avant de passer au calvinisme (*Diction.*, art. *Launoi* (*Matthieu de*). Ce dernier, dans ses œuvres, ne se qualifie pas du titre doctoral. Du reste, il était assez jeune, quand il se fit calviniste. S'il n'était pas alors docteur, il n'a pas dû le devenir après son retour à l'Église catholique : le zèle qu'il déploya pour les luttes de la Ligue, d'une part, et, de l'autre, les ouvrages qu'il composa tant pour sa défense qu'en faveur de la foi catholique, n'auront pas dû lui laisser le loisir et le calme nécessaires pour se préparer à l'obtention du grade suprême en science sacrée. Les historiens protestants ont été bien sévères à son endroit. C'était naturel. Il faut convenir néanmoins qu'il ne

JEAN MICHEL

(— fin du XVIe siècle)

Jean Michel vécut quatre-vingt-dix ans et mourut vers la fin du XVIe siècle [1]. Il fit imprimer l'*Anatomie du corps politique (Anatome corporis politici)*. C'est un opuscule chrétien de la *Politique* d'Aristote [2]. Suivant notre docteur, il y a trois ordres dans l'État, l'ordre ecclésiastique, l'ordre nobiliaire, l'ordre plébéien. Le premier est comparé au cerveau, le second au cœur, le troisième au foie. A la tête, dans les États monarchiques, les princes et les rois : « Supremus nobilium ordo principes amplectitur [3]. »

Ellies du Pin lui attribue encore ces deux autres ouvrages [4] :

Un traité du devoir des pasteurs sous le titre : *Du zèle de Dieu ou le chien de berger* [5] ;

Des Exercices spirituels [6].

s'est pas mal défendu d'un crime moral qu'il aurait commis pendant qu'il était ministre à Sedan. Ce qu'on est en droit de lui reprocher, c'est d'avoir été un des plus fougueux Ligueurs.

On peut consulter la *Defense de Matthieu de Launoy tant pour luy que pour Henry Pennetier....*, Paris, 1578.

1. Ellies du Pin, *Tabl. des aut. ecclésiast.*, même édit., col. 1389.
2. Paris, 1564, in-8.
3. Cap. XXXVIII.
4. *Loc. cit.*
5. Paris, 1564.
6. Cologne, 1599.

Un autre docteur, *Pierre de Bulle*, voyait aussi la fin du siècle. Il avait donné au public l'*Œconomie canonique des ministres de l'Église catholique et de la conservation de l'ancienne discipline avec des preuves du sacrifice évangélique*, Lyon, 1588 (Ellies du Pin, *Op. cit.*, col. 1392).

CHAPITRE II

SORBONNISTES DE RENOM

Jérôme de Hangest. — Josse Clicthove ou Clicthou. — Robert Cenalis ou Céneau. — Antoine de Mouchy ou Démocharès. — Jacques Bourlé. — Marguerin de la Bigne.

Martial Lascure, dans sa paranymphe, louait ainsi la maison de Sorbonne : « Depuis longtemps déjà, cette école voit tous les « docteurs se glorifier de tirer d'elle un nom d'honneur et de « dignité [1]. »

JÉRÔME DE HANGEST

(— 1538)

Suivant La Croix du Maine [2], Jérôme de Hangest appartenait à la même famille que Charles et Jean de Hangest qui furent, à la même époque, évêques de Noyon.

Il vit le jour à Compiègne. Il étudia la philosophie et la théologie à Paris. Entré au collège de Sorbonne en 1507, il était prieur en 1513 et docteur en 1514, après avoir obtenu la première place à la licence.

Notre manuscrit de l'Arsenal le qualifie de philosophe subtil, d'insigne mathématicien, d'orateur éloquent, de poète facile, de marteau des hérétiques de son temps [3]. Ces expressions sentent plus le panégyriste que l'historien.

1. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 962.
2. *Biblioth. franç.*, art. *Hierosme de Hangest.*
3. Ms. de l'Ars. 1022, par. III, p. 340.

Jérôme écrivit dans la langue des savants et dans la langue maternelle.

Dans la première, il produisit des *Problemata Exponibilium*, avec une lettre, à la fin, à deux religieux servites [1], des *Problemata logicalia* [2], un *Livre des causes* où l'auteur traite des propriétés de la matière et de la forme [3], un autre des *Proportions* comprenant un petit cours de musique sous le nom : *De Proportionibus harmonicis* [4].

Voilà pour le philosophe et un peu le mathématicien.

Voici pour le théologien : un *Introductorium morale* [5]; une *Antilogie contre certains articles* des novateurs [6], laquelle cependant ne passa point sans observations de la part des théologiens [7]; un traité du *Libre arbitre contre Luther* [8]; un autre, contre le même hérésiarque, *sur l'accomplissement possible des préceptes divins* [9]; une *Défense des prérogatives de la sainte Mère du Christ et de la glorieuse vierge Marie contre les Anti-Marianistes* [10]; un travail *sur les Académies* pour venger contre l'hérésiarque d'Outre-Rhin les Universités et réfuter les calomnies dont la scolastique et les théologiens étaient l'objet [11]. Ce dernier ouvrage parais-

1. Paris, 1511, in-8.
2. Caen, 1511, in-8.
3. Paris, 1515, in-fol.
4. Paris, 1518, in-fol.

« Tonus, dit Hangest, est consonantiæ principium in sesquioctava sonorum « proportione consistens.

« Semitonium minus est pars toni in proportione superpartiente inter ses- « quidecimam nonam et sesquidecimam octavam consistens et diesis appella- « tur.

« Semitonium majus est reliqua pars toni in proportione superpartiente inter « sesquideciman quintam et sesquidecimam quartam collocatum et apothome « dicitur.

« Comma est quo semitonium majus expedit minus.... »

Hangest définit d'une manière analogue et explique le *sesquitonus*, le *ditonus*, le *tritonus*, le *tetratonus*, le *penthatonus*, etc., le *diapason*, le *diapente*, le *diatessaron*, le *diapason diapente*, etc.

5. Paris, 1515, in-4.
6. *Adversus nonnullos articulos Antilogia*, Paris, 1523, in-4.
7. *Notice sur un registre des proc.-verb....*, p. 341....
8. *De libero arbitrio et ejus coefficientia in Lutherum*, Paris, 1527, in-8.
9. *De possibili.... impletione in Lutherum*, Paris, 1528, in-4.
10. *Præconiorum.... propugnaculum*, Paris, 1529, in-4.
11. *De Academiis in Lutherum*, Paris, 1525, in-4.

sait avec l'*imprimatur* ou l'approbation de la Faculté de théologie de Paris.

Nous devons ajouter le traité de l'*Eucharistie portant le Christ contre les symbolistes frivoles* [1].

Dans ce traité, Hangest s'élevait contre les négations de Bérenger et de Wiclef et l'impanation de Luther [2].

Les quelques *articles* que réfutait le théologien étaient au nombre de vingt-huit. Voici les principaux : le pécheur doit dire que, s'il est damné, le Christ le sera aussi ; Dieu commande des choses impossibles ; il n'est pas vrai de dire que Dieu, qui nous a faits sans nous, ne peut pas nous sauver sans nous ; le chrétien ne doit désirer ni le salut ni la damnation ; comme le Christ est roi et prêtre, les chrétiens sont également rois et prêtres ; les lois civiles et ecclésiastiques sont sans force obligatoire ; les images de Marie et des saints sont des idoles ; il n'est pas permis de prier les bienheureux ; personne ne peut pécher mortellement, à moins qu'il n'ait perdu la foi ; besoin n'est pas de satisfaire pour les péchés.

L'*Introductorium morale* eut, en 1529, sous le titre de *Moralia*, une seconde édition avec quelques modifications et des commentaires [3]. Ce fut un véritable traité des actes humains. Là se trouvent étudiés le libre arbitre comme agent moral, les acles de cette faculté, les passions qui lui font obstacle, les habitudes qui l'aident, sa nécessité pour la responsabilité au point de vue du bien et du mal, la conformité des actes avec la droite raison, les circonstances qui leur communiquent accroissement ou modification, les omissions dont on se rend coupable, les vertus en particulier, leur objet, leurs degrés, leur connexion, les secours qui mettent à même de les pratiquer.

Jérôme de Hangest donna au public, dans la langue maternelle, la *Lumiere evangelique contre les tenebrions heretiques* au

1. *De Christifera Eucharistia adversus nugiferos symbolistas*, Paris, 1534, in-4.

2. « O ignorantia ignorantiarum crassissima, disait-il. Turpe profecto tibi est « hisce bullatis nugis in re adeo seria disceptare turpiusque te eis superari et tur- « pissimum alios, adjutore satana, remis et velis a matris Ecclesiæ.... obedientia « abducere » (Fol. 39 v°).

3. *Moralia Hieronymi ab Hangesto*, Paris, 1529, in-fol.

Il y a eu plusieurs éditions à Paris les années suivantes, et une à Lyon en 1541.

sujet de la sainte Eucharistie [1], le livre de la *Voye seure en controverse* [2], et peut-être le *Jardin aux pensées* [3].

Le *Jardin aux pensées* est en vers. Nous regrettons de n'avoir pu mettre la main sur cette poésie.

La *Voye seure en controverse* établit ce point : la doctrine approuvée par l'Église est une voie sûre. L'auteur donne ensuite quelques avis pour cheminer sûrement. En troisième lieu, il montre que, pour aller en paradis, il n'est pas nécessaire de savoir toute la Bible.

La réalité de la présence réelle apparaît dans la *Lumiere evangelique contre les tenebrions*.

Ce dernier opuscule est dédié à Anne de Montmorency, à qui l'auteur disait : « Les detestables, contumelieuses et blasphema-
« toires attaches, par quelques abominables tenebrions puis
« peu de temps en aulcuns lieux fichees, avez, comme je croy,
« veues, tres illustre Seigneur; lesquelles je suis certain avoir
« non mediocrement vostre chrestian cœur contristé, amaricqué
« et asprement navré.... Contre ladicte abominable attache ay
« esté requis le present livre composer, noble et prudent Sei-
« gneur, pour succinctement et neantmoins tres clairement
« monstrer de ce Christifere et supradivin sacrement la pure et
« evangelique verité et declarer (ad ce que par ladicte attache
« aulcuns ne soient seductz ou abusez) que elle est aux formels
« textes de Jesuchrist et de sainct Paul evidemment contraire
« et repugnante, et quasi autant de mensonges, contumelies et
« blasphesmes que de motz contenante. Et a vous, mon tres ho-
« noré Seigneur, me suis enhardy le dedier et destiner, comme
« a celluy qui de la chrestiane foy et de nostre mere saincte
« Eglise estes renommé et celebre, intrepide et tres constant
« deffenseur.... »

L'auteur s'appuie donc sur les paroles de l'institution de l'Eucharistie et sur celles que l'Apôtre consacre à cette divine ins-

1. *Contre les tenebrions lumiere evangelicque*, Paris, 1534, in-8. Il y eut une « secunde et ampliée edition. »

2. *En controverse voye seure*, Paris, 1536, in-8; et aussi, d'après notre manuscrit, Avignon, 1566.

3. Paris, 1538, suivant la *Nouv. Biogr. génér.* Mais La Croix du Maine dit simplement : « Lequel (*le Jardin aux pensées*) il composa au mois d'aoust 1538. »

titution, sans oublier de répondre aux objections des adversaires.

Voici, en particulier, comme il raisonne sur le passage de saint Paul dans sa première Épître aux Corinthiens, chapitre XI : *Ego enim accepi a Domino quod et tradidi vobis....* : « Voila dudict sainct « Paul le propre texte qui, narrant ladicte cene, en laquelle « ledict sacrement est institué, recite que Jesuchrist, apres « avoir prins le pain et rendant graces rompu dict : Prenez et « mangez, ce est mon corps qui sera pour vous livré, et ainsy « du calice quant au precieux sang ; et, si ce audict sacrement « est son corps et ce au calice est son sang, sont doncque audict « sacrement lesditz corps et sang ; et en ce a Jesuchrist et a son « irrefragable apostre tu protervement contredis, disant ce « nestre son corps, ce nestre son sang [1]. »

Nous trouvons, à la Bibliothèque nationale, une œuvre inédite de Jérôme de Hangest : ce sont des commentaires ou questions en latin *sur le quatrième livre des Sentences* [2].

Nous avons, parmi les manuscrits de la Bibliothèque Mazarine, des *Dictata* de Jérôme d'Hangest *sur le livre des Sentences de Gabriel* [3]. Il s'agit évidemment de Gabriel Biel et de ses *Commentaires sur les Sentences*. Nous voyons, dans le même manuscrit, d'autres *Dictata* du même auteur *sur des questions de la Politique* d'Aristote.

La Croix du Maine a possédé en manuscrit des *Cantiques sur la venue de Jésus-Christ* [4]. Ces cantiques n'ont pas été imprimés. C'est dans ces pièces, comme dans la précédente, que, selon l'expression de notre manuscrit de l'Arsenal, Hangest se sera montré poète facile.

Dans une lettre au cardinal de Bourbon, évêque du Mans, Jérôme de Hangest disait qu'il avait élaboré un fort volume contre les autres doctrines hétérodoxes de Luther.

Quant aux discours de l'orateur, nous ne saurions en mentionner aucun.

Jérôme de Hangest avait jadis enseigné à Paris. Il fut chanoine et écolâtre du Mans, puis vicaire général du diocèse de

1. Fol. X et XI.
2. Mss. lat. 3077 et 3078.
3. Ms. 3525.
4. *Biblioth. franç.*, art. *Hierosme de Hangest.*

ce nom. C'est dans la capitale du Maine qu'il passa, en 1538, de vie à trépas [1].

JOSSE CLICTHOVE OU CLICTHOU [2]

(— 1543)

Ce théologien de marque naquit à Nieuport en Flandre. Apres des études littéraires à Louvain, il fit sa philosophie à Paris, au collège du cardinal Le Moine, sous Le Fèvre d'Étaples. Il professa lui-même, et avec distinction, dans le même collège, cette science de raison. Il passa à Navarre, d'abord comme hôte, puis comme associé. Il y commença ses cours de théologie et était bachelier en 1498. Il entrait, en 1499, comme *socius* à la Sorbonne et devenait docteur en 1506 [3].

Ceci explique la place que nous lui donnons dans notre revue littéraire parmi les Sorbonnistes. Ceci explique également que Launoy ait été fondé à le ranger parmi les Navarristes.

Nous avons constaté un fait analogue touchant Pierre d'Ailly, qui appartenait, à la fois, au collège de Navarre et à celui de Sorbonne [4].

Le rhéteur fit son entrée dans le domaine de la publicité par un *Commentaire* sur les *Élégances* d'Augustin Dati ou Dathi (*Elegantiarum Libellus*), et le philosophe par un recueil de *Quelques Introductions logiques* de Le Fèvre d'Étaples, avec *Commentaires* de notre docteur.

1. Même manuscrit de l'Arsenal, par. III, p. 350-352.

Ellies du Pin a consacré un court article à ce théologien dans *Hist. des ant. ecclés. du XVI^e siècle*, de 1500 à 1550, Paris, 1701, in-8, p. 540-541.

2. Le nom s'orthographie également : *Clichtove* et *Clichtou* et même *Clictove*. Nous nous en tenons à l'orthographe adoptée par Launoy (*Regii Navar. gymnas. Paris. Hist*, pp. 668 et suiv.).

3. Launoy, *Op. cit.*, p. 668-669; Clerval, *De Judoci Clichtovei.... vita et operibus*, très bonne thèse pour le doctorat, Paris, 1894, in-8, pp. 1 et suiv.

M. l'abbé Clerval cite, d'après le *Registre des procureurs de la maison de Sorbonne*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, ce texte qui affirme l'affiliation : « A M. Nicolao clerico recepto in socium sexdecim asses Paris. A M. Judoco Clich_ « toveo, pro eadem causa, sexdecim asses Paris. » (*De Judoci Clichtovei.... vita et operibus*, p. 7). Le manuscrit de l'Arsenal 1022, par. III, p. 309, marque même l'année de la réception à la Sorbonne : «.... e Societate Sorbonnæ ad quam anno 1499 admissus est. »

4. *La Faculté de théologie....*, Moyen-Age, t. IV, p. 187, note 4.

Ce dernier ouvrage vit le jour, en 1498, sans nom de lieu, et ensuite en 1500, à Paris, in-4. On dit même que le recueil des *Introductiones nonnullæ logicales* eut une première édition en 1496, in-fol., également dans notre capitale.

Le *Commentaire* sur les *Élégances* prit place dans un volume publié, à Paris, en 1501, in-fol. Ce volume renfermait, en outre, des études philosophiques de Clicthove, aussi en latin. C'étaient des Introductions, Scolies ou Commentaires sur les travaux de Le Fèvre d'Étaples concernant ces ouvrages d'Aristote : la *Logique* pour la connaissance des termes, la *Physique*, les *Parva naturalia*, la *Métaphysique* [1].

Clicthove continuait des études semblables sur l'*Éthique* du philosophe grec, et l'*Introduction arithmétique* de Boèce. Le public possédait, en 1502, in-fol., des *Commentaires* sur l'*Introduction à l'Éthique*, et en 1503, également in-fol., d'autres *Commentaires* sur l'*Introduction arithmétique*.

Le Fèvre d'Étaples avait composé encore une *Introduction à la Politique* du Stagirite et un *Introductorium astronomicum*. Clicthove écrivit des *Commentaires* sur l'un et l'autre travail. Les premiers *Commentaires* eurent une édition en 1516 et les seconds en 1517, tous deux à Paris et in-folio [2].

Comme on le voit, l'étude de la théologie marchait de pair avec les travaux philosophiques. Si ces travaux étaient composés antérieurement, la publication s'en faisait par l'étudiant et même par le docteur en science sacrée.

Dans l'étude de cette science sacrée, Josse Clicthove eut pour guide Pierre Valla, grand-maître du collège de Navarre. Il s'en montra reconnaissant par les louanges qu'il lui décerna en diverses circonstances. Une fois, il remerciait « le remarquable

1. Le volume a été plusieurs fois réimprimé. A la fin de l'édition de 1501, se lisent, entre autres, ces deux distiques :

Quos cœlestis amor, quos optima numina tangunt,
Nunc vigili cura sollicitate animos.

Et quæ Stagirites cæcis occlusa tenebris
Abdiderat, clarum sunt habitura diem.

2. Voir, pour les diverses éditions, avec leurs modifications, des précédents ouvrages de philosophie, la *Bibliographie des œuvres de Josse Clicthove*, Gand, 1888, in-12.

Cette *Bibliographie* fait partie de la *Bibliographia belgica* dont M. Vander Haeghen est un des auteurs.

« modérateur de la maison royale de Navarre d'avoir gouverné « habilement la barque de l'étudiant et de l'avoir conduite sûre- « ment au port désiré [1]. » Un autre jour, il lui rendait « d'im- « mortelles actions de grâces de ce qu'il avait dirigé avec une « bonté particulière et une vigilance attentive les efforts de « l'étudiant dans la carrière théologique [2]. »

Clicthove quitta Navarre peu de temps après son doctorat en théologie, séjourna dans le collège de Cluny, prit même domicile ailleurs dans la capitale pour se consacrer à l'instruction des neveux du cardinal Georges d'Amboise. Précédemment, il avait rempli le même office auprès des neveux de l'évêque de Clermont. Mais à l'enseignement il savait joindre des œuvres littéraires.

Une Épître de lui était renfermée dans les *Opera* de Hugues de Saint-Victor en 1506, in-4, et une Dédicace du même auteur précédait ceux de Guillaume d'Auvergne en 1507, aussi in-4. Ces deux éditions sont de Paris. Une autre Épître de Clicthove était placée en tête des *Opera* de saint Bernard, Paris, 1508, in-fol. [3]. Il devait, quelques années plus tard, donner lui-même une édition des *Opera* de l'illustre docteur [4]. Cette même année 1508, était publiée une œuvre non moins sérieuse, celle des Commentaires de saint Cyrille d'Alexandrie sur l'Évangile de saint Jean, avec une addition de notre docteur. En effet, quatre livres de ces Commentaires étaient perdus. Ces livres comprenaient la partie qui s'étend du verset 25, chapitre VII, au ver-

1. Par. cit. par Launoy, *Op. cit.*, t. I, p. 230.

2. Par. cit. par Launoy, *Ibid.*, t. II, p. 669.

Ce Pierre Valla compta encore parmi ses élèves Jean Major, Martial Mazurier, Jacques Merlin, Jacques Almain, Nicolas Raulin. Il fut ensuite curé de Saint-Benoît et chanoine de Notre-Dame. Ardent champion de l'ancienne doctrine de la Faculté sur l'autorité des conciles et du pape, il souscrivit, en 1518, à l'appel de l'Université au sujet du Concordat entre Léon X et François Ier (*Ibid.*, t. II, p. 981-982).

Il ne faut pas le confondre avec Pierre Valla, selon la manière d'écrire de Launoy, ou, comme l'on dit ordinairement, Pierre du Val (*de Valle*), évêque de Séez et objet d'une prochaine et courte notice.

3, *Bibliograph. des œuvres de Josse Clicthove*, Gand, 1888, in-12, p. 401.

4. *Opera*...., Lyon, 1515, in-fol. Il y eut trois autres éditions de l'œuvre de Josse Clicthove : Paris, 1536, in-fol.; Lyon, 1538, in-fol.; Paris, 1540, aussi in-fol., en sorte que, pour la distinguer des éditions faites par d'autres, elle portait le nom d'*Editio Clicthoveana* (*Hist. littér. de la France*, t. XIII, p. 218-222).

set 47, chapitre XII. Clicthove voulut combler la lacune. Il le fit au moyen d'emprunts à saint Jean-Chrysostome et à saint Augustin, ce qui forma les chapitres V, VI, VII et VIII des Commentaires du docteur grec dans l'édition que donna le docteur de Paris [1].

D'après l'abbé Chevalier, il composa une *Brevis legenda B. virginis sororis Coletæ reformatricis ordinis S. Claræ* et la faisait imprimer en 1510 [2].

En 1511, il éditait des *Sermons* de saint Césaire d'Arles [3] et un recueil renfermant ces opuscules [4] :

Une *Vie de saint Martin de Tours*, par Sulpice-Sevère, et deux dialogues sur le grand saint par le même écrivain;

Ces deux écrits de saint Odon de Cluny : *Retour de saint Martin de la Bourgogne; Martin comparable aux Apôtres;*

La *Confession de saint Martin touchant la Trinité;*

Une *Vie de saint Martin* en vers (*Carmen*), par le prêtre Fortunat;

Une *Vie de saint Grégoire de Tours;*

Ces écrits du même saint : *Des miracles de saint Martin; De la gloire des martyrs* avec la *Vie de saint Julien*, un de ces héros chrétiens;

Une lettre faussement attribuée au père de l'histoire de France, ou la dédicace à saint Sulpice de Bourges de l'opuscule : la *Vie et la mort des sept dormants de Marmoutiers*. L'opuscule n'est pas moins apocryphe que la dédicace.

Ces sept dormants de Marmoutiers [5], qu'il ne faut pas confondre avec ceux d'Éphèse, étaient, dit la légende, fils de deux frères, oncles de saint Martin, et par conséquent cousins eux-mêmes de l'illustre thaumaturge des Gaules. Ils vinrent à Tours pendant l'épiscopat de ce dernier. Ils moururent tous les sept le même jour et à la même heure et sans souffrance. Saint Martin, décédé depuis vingt-cinq ans, leur était apparu pour les prévenir de leur fin prochaine et les engager à s'y bien prépa-

1. Paris, 1508, in-fol., et aussi 1520 et 1524, également in-fol.
2. Paris, 1510, in-8 (*Répert. des sourc. histor.*, art. *Colette* (sainte).
3. Paris, 1511, in-8.
4. Paris, 1511, in-4.
5. Les sept dormants avaient nom : Clemens, Primus, Letus, Theodorus, Gaudens, Quiriacus, Innocentius.

rer. Pendant sept jours qu'on laissa leurs corps sans sépulture, la corruption ne les atteignit point. Au contraire, une odeur agréable ne cessait de s'en exhaler.

L'année 1512 fut plus féconde. Le docteur publiait un recueil de dires des philosophes moralistes *(Dogma moralium philosophorum compendiose et studiose collectum)* [1], composait une Préface pour une édition des *Épîtres de saint Paul* et des *Épîtres canoniques* [2] et faisait paraître son traité *De la vraie noblesse* [3]. Dans ce traité, à l'exemple d'Aristote, il distingue quatre noblesses, la noblesse des richesses, la noblesse du sang, la noblesse de la vertu, la noblesse de la science. Mais la noblesse de la vertu est la meilleure, et elle parfait celle du sang. Quant à la noblesse de la science, elle donne l'illustration et mérite l'estime et les honneurs [4].

1513 fut digne de 1512.

Le laborieux docteur faisait imprimer la *Louange de la religion monastique* [5], la *Signification mystique des nombres* [6]. Le premier ouvrage était consacré à l'origine, au développement et à la stabilité de la vie religieuse. Le second avait surtout pour objet de montrer ou plutôt de rappeler le sens spirituel des nombres dans les saintes lettres et la religion. Ainsi, pour citer quelques exemples, le nombre *un* remet en mémoire l'unité de Dieu; le nombre *deux*, les deux commandements qui résument la loi et les prophètes; le nombre *trois*, la Trinité; le nombre *quatre*, les quatre évangélistes; le nombre *cinq*, les cinq livres de Moïse; le

1. Strasbourg, 1512, in-4.
2. Paris, 1512, in-12.
3. *De vera nobilitate....*, Paris, 1512, in-4.

Cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé. Il a même été traduit en français et la traduction a eu quelques éditions, dont la première est de 1533.

4. Voici trois distiques de la fin du traité :

Quæ sit nobilitas syncera, quis inclytus ortus
Noscere si cupias, hoc manifestat opus.

Stemmata virtutis placido clarescere nixu
Edocet et mores sanguinis esse decus.

Illustres itidem quibus ipsa scientia cordi est
Æstimat et dignos censet honore coli.

Nous avons remplacé l'*Existimo* du texte, faute évidente, par *æstimat et*.

5. *De Laude....*, Paris, 1513, in-4.
6. *De mystica numerorum ...*, Paris, 1513, in-4.

nombre *neuf*, les neuf chœurs des anges; le nombre *dix*, les dix préceptes du Décalogue; le nombre *douze*, les douze Apôtres; et cela jusqu'à mille, cent mille, million. L'auteur se croit en droit de conclure que cette connaissance des nombres sert à mieux connaître et à mieux honorer celui qui est le nombre et la mesure de tout : « .... ad eum perfectius agnoscendum synceriusque colendum qui omnium numerus est atque mensura. »

Il y a à ajouter, pour la même année, un volume sur la *Pureté de la conception de la bienheureuse Marie*, sur la *douleur* de la mère pendant la passion du fils, sur son attitude près de la croix (*de statione juxta crucem*), sur l'*Assomption de la glorieuse Vierge* [1].

En cette même année 1513, il rentrait à Navarre, afin de présider aux études du jeune Louis Guillard, désigné pour l'évêché de Tournay. Il y demeura jusqu'en 1517.

Cette éducation et les cours publics du docteur sur l'Écriture-Sainte n'absorbaient pas tout son temps. Il continuait à occuper les presses de Henri Étienne.

Nous avons d'abord, en 1513-1514, l'édition du *Præclarum Opus* de saint Cyrille d'Alexandrie touchant la consubstantialité des trois personnes de la sainte Trinité [2]; puis, en 1515, un traité, l'*Elucidatorium ecclesiasticum*, relatif aux offices de l'Église et comprenant quatre livres [3]. Dans le premier livre, l'auteur parle des hymnes du temps et des saints; dans le second, des cantiques, antiennes, répons, des bénédictions de cierges; dans la troisième, de l'office de la messe; dans le quatrième, des proses. Paraissait, en même temps, un *Commentaire littéral*, dû à la plume de Clicthove et de Le Fèvre d'Étaples, sur les ouvrages attribués à saint Denis-l'Aréopagite [4].

En 1516, paraissait le livre *Des louanges de saint Louis et de sainte*

1. Paris, 1513, in-4, et aussi 1515, également in-4. Launoy donne, comme imprimé à Paris en 1513, un recueil de notre docteur avec ce titre : *Apostolorum et Apostolicorum virorum* (Epistolæ sans doute) *pro ultimis Enchiridii piorum tomulis* (*Op. cit.*, p. 673).

2. *Præclarum Opus...., quod thesaurus nuncupatur...., contra hæreticos luculenter disserens*, Paris, 1513-1514, in-fol.

3. Paris, 1515 et 1516, in-fol Cet ouvrage compte d'autres éditions tant à Paris qu'à Bâle.

4. *Cœlestis Hierarchia, ecclesiastica hierarchia, divina nomina, mystica theologia, undecim epistolæ, interprete Ambrosio monacho Camaldulensi cum scholiis Fabri et Clicthovei ad litteram commentario*, Paris, 1515, in-fol.

Cécile [1]. Il y aurait eu cependant, d'après Launoy, une édition l'année précédente.

Clicthove accompagna Louis Guillard dans l'évêché de Tournay. Il fut placé à la tête d'une paroisse de la cité, la paroisse Saint-Jacques.

Le pasteur trouvait également le temps d'être écrivain.

Il avait rédigé la dédicace à François Molinus ou Moulin de la *Disceptatio* de Le Fèvre d'Étaples sur les trois Marie de l'Évangile. Il publiait, en 1519, une *Défense* de la thèse de son maître et ami (*Disceptationis de Magdalena Defensio*) contre les attaques de Marc de Grandval (*Marci Grandivallensis*) [2].

Cette même année, sortaient également des presses de Henri Étienne un traité *De la Dignité et de l'excellence de l'Annonciation et de la grâce de la Visitation* [3].

L'ancien professeur n'oubliait pas son élève devenu évêque. Il publiait, à la même date (1519) et en le dédiant au prélat, le *De Vita et moribus sacerdotum* [4]. Si la vie des prêtres doit être sainte, à plus forte raison celle des prélats.

Grandes sont les fonctions des rois. Le *De Regis officio* devait l'établir. Cet ouvrage, composé pour le dernier roi de Hongrie, Louis II, porte également le millésime de 1519 [5].

Les publications de Clicthove étaient vraiment nombreuses en cette année 1519, car nous avons à ajouter aux précédentes celles d'un *Commentaire* sur la *Théologie de saint Jean Damascène* [6] et d'une *Apologie touchant la nécessité du péché d'Adam et de son heureuse faute* [7].

Dans l'*Elucidatorium*, Clicthove s'était déclaré contre le passage de l'*Exultet* où il est parlé de la nécessité du péché d'Adam, et où cette faute est qualifiée d'heureuse. Il en demandait purement et simplement la suppression, ne faisant pas attention qu'il s'agissait d'une nécessité relative. Cette doctrine et ces

1. Paris, 1516, in-4.
2. Paris, 1519, in-4.
3. *De Dignitate....*, Paris, 1519, in-4.
4. Paris, 1519, in-4, et une deuxième édition en 1520, in-4. Autres éditions assez nombreuses, même à Constance en 1603, et à Cracovie en 1609.
5. Paris, 1519, in-4.
6. *Comment....*, Paris, 1519, in-fol.
7. *De necessitate peccati Adæ et felicitate culpæ ejusdem apologetica Disceptatio*, Paris, 1519, in-4.

vœux avaient rencontré de l'opposition. C'est alors que, pour justifier la doctrine et les vœux, il mit au jour l'*Apologetica Disceptatio* [1]. Mais ni les assertions de l'*Elucidatorium* ni les essais de justification dans l'*Apologetica Disceptatio* ne trouvèrent grâce, nous l'avons vu, devant le zèle théologique de Noël Béda.

Nous avons constaté, dans nos études précédentes, que nos docteurs aimaient à traiter de la science ou de l'art de vivre et de mourir saintement. A leur exemple, Clicthove se plaça en face de la sainte mort dans son *De Doctrina moriendi* [2]. Fragilité, brièveté, sollicitudes, labeurs de la vie; saints désirs de la mort à cause des biens qu'elle procure; résignation dans l'adieu à faire à ses parents, ses amis, ses biens; confiance en la miséricorde divine; patience dans la souffrance; consolation au sujet de la mort des siens; telles sont les principales pensées que l'auteur développe.

Clicthove était de retour à Paris dans l'année 1521. Au mois d'avril, il prenait part à la sentence de la Faculté de théologie contre Luther [3]. Il allait devenir un vaillant athlète de la cause catholique. Il eut même l'honneur d'être le premier, parmi les théologiens de Paris, qui ait écrit *ex professo* pour combattre ce dernier et ses adeptes. Il fut donc loin de s'associer aux fortes inclinations de Le Fèvre d'Étaples, dont il prisait tant la science philosophique, vers les nouvelles doctrines d'outre-Rhin.

En 1523, il mettait au jour l'opuscule *touchant la vénération des*

1. Une lettre est en tête de l'*Apologetica Disceptatio.* Elle est adressée à Jean Gozthon, évêque de Javarin ou Raab en Hongrie. Nous y lisons : « Quod cum « ipse superioribus annis tentassem scriptoque reliquissem in Elucidario eccle- « siastico amplissimæ tuæ Paternitati nuncupato duas istas propositiones : *O* « *certe necessarium Adæ peccatum quod Christi morte deletum est; O felix* « *culpa quæ talem ac tantum meruit habere redemptorem,* sacræ benedictioni « cærei paschalis plerisque in libris insertas, minus esse dignas quæ divinis « laudibus adhiberentur, quod michi viderentur nescio quid absurdum et auditu « horrendum sonare...., accepi nonnullos illis meis verbis esse offensos ægreque « tulisse illarum jam dictarum orationum improbationem, quas tam diuturnus Ec- « clesiæ, ut dicunt, recepit usus; alios vero acerbius temeritatis et arrogantiæ me « insimulasse, quo duas illas propositiones a beato Gregorio, ut ferunt, compositas « et in totius Ecclesiæ ritum jam diutius assumptas refutare damnareque ten- « tarim. »

2. Paris, 1520, in-4.

Cet ouvrage compte plusieurs éditions.

3. Vol. précéd., p. 99.

saints, en deux livres, dont le premier établit la doctrine catholique, et le second détruit les objections des adversaires [1]. On comprend qu'il visait les Luthériens. Son âme, profondément attristée des troubles que les nouveautés doctrinales jetaient dans le champ du Seigneur, adressait, cette même année, un appel aux princes chrétiens pour rétablir la paix. Seule, la guerre contre les Turcs était légitime. Nous venons de désigner l'opuscule *De Bello et pace* [2].

L'année suivante, les presses de Simon de Colines enrichissaient de l'*Anti-Lutherus* le domaine de la controverse catholique [3]. Ce volume, in-folio, se divise en trois livres. Dans le premier, l'auteur s'élève contre la licence effrénée que, sous le faux nom de liberté évangélique, prêche l'hérésiarque, et il montre que l'Église est sainte, que les évêques en sont les chefs et ont le pouvoir de porter des lois obligatoires. Dans le second, il établit qu'il y a dans l'Église différents ordres et différentes fonctions, que tous les chrétiens ne sont pas prêtres, que l'Eucharistie est un vrai sacrement, la messe un vrai sacrifice. Le troisième expose la légitimité des vœux de religion, même dans leur perpétuité, d'où approbation de la discipline monastique.

La *Défense de l'Église contre les Luthériens* paraissait deux ans après (1526), également in-folio [4]. Comme l'*Anti-Lutherus*, elle comprend trois livres consacrés : le premier, au rite à bon droit usité dans l'Église pour la célébration de la messe ; le second, à la justification du célibat ; le troisième, à la chrétienne observance du jeûne et de l'abstinence.

Le réformateur Œcolampade, qui avait préféré le sentiment de Zwingle à celui de Luther, avait publié, à Bâle, en 1525, son *De genuina verborum Domini :* HOC EST CORPUS MEUM, *juxta vetustissimos auctores, expositione Liber*, petit traité où il niait la présence réelle dans l'Eucharistie. Clicthove en entreprit la réfutation dans le *De Sacramento Eucharistiæ contra Œcolampadium.* Cette réfutation porte le même millésime que le *Propugnaculum Ecclesiæ* [5].

1. *De Veneratione....*, Paris, 1523, in-4.
2. Paris, 1523, in-4.
3. Paris, 1524, in-fol. ; Cologne, 1525, in-fol.
4. *Propugnaculum....*, Paris, 1526, in-fol.
5. Paris, 1526, in-4 ; Cologne, 1527, in-8.

En 1528, le Concile de la province de Sens se réunissait à Paris. On s'y occupa de discipline ecclésiastique et des nouvelles doctrines. Sur ce dernier chapitre, seize décrets de condamnation furent portés. Clicthove, qui avait travaillé à la réunion du Concile, s'empressa d'en publier le résumé sous le titre : *Compendium veritatum ad fidem pertinentium contra erroneas Lutheranorum assertiones ex dictis et actis in Senonensi Concilio quod Parisiis celebratum est* [1].... Ces décrets embrassaient la plupart des points qui furent, dans la suite, définis par le Concile de Trente.

Clicthove reprenait la plume, un peu plus tard, pour faire justice de *certains articles de Luther qui s'éloignent de la foi catholique* [2]. L'auteur avait en vue de combattre les assertions peu exactes d'un livre français, et, selon son habitude, le faisait dans la langue des savants.

Un autre travail paraissait, la même année (1533), en trois livres et à la *Louange de trois anciens patriarches* (*De Laudibus trium antiquorum patrum*), *Joseph*, *David et Tobie* [3].

Le prédicateur tenait aussi à faire revivre par les presses ses œuvres oratoires. Ses *Sermons* sur l'*Oraison dominicale*, sur la *Salutation angélique*, sur les *Douze articles de foi* et les *Dix pre ceptes du Décalogue* furent jetés dans le public en 1534 [4]. Après sa mort parurent, à Paris, en 1548, deux volumes de sermons concernant les offices du temps et les fêtes des saints (*vitam sanctorum*) [5]. Il y eut une autre édition à Cologne deux ans plus tard [6] et aussi, dans la même cité, en 1572 [7]. Une partie de ces œuvres oratoires avait même été traduite en allemand et imprimée dès 1547.

Les *Sermons* ou *Homélies* sont en latin. Comme la plupart des prédicateurs de l'époque, Clicthove les écrivait dans la langue des savants avant de les prêcher ou après les avoir prêchés au peuple dans la langue vulgaire.

Nous ne nous arrêterons pas à un codex indiqué par Launoy

1. Paris, 1529, in-fol.
2. *Improbatio quorumdam articulorum*...., Paris, 1533, in-4.
3. Paris, 1533, in-4.
4. Paris, 1534, in-fol.
5. Paris, 1548, in-8.
6. Cologne, 1550, in-fol.
7. Cologne, 1572, in-8.

dans son *De Scholis celebrioribus* [1], et indiquant les propositions d'actes académiques du bachelier en théologie. Nous mentionnerons seulement le codex signalé par M. l'abbé Clerval et analysé par lui [2]. Il renferme des extraits de théologie et de littérature. Le recueil est fait par Nicolas Chapuis et dédié à Josse Clicthove : *Judoco Clichtoveo Nicolaus Chapusius.* S'il y a des passages de notre théologien, ils sont sans importance, quand ils ne sont pas des fragments d'ouvrages imprimés. Il n'y aurait peut-être d'exception que pour deux chapitres destinés à être joints à une seconde édition du *De Laude monasticæ religionis*, édition qui n'a pas été faite. Ce codex est à la Bibliothèque Mazarine et sous la cote 1068. Nous devons en dire autant du codex 4161 de la même Bibliothèque, sauf peut-être encore une exception : les *Sermons en français*, car ce codex mentionne des *Sermones latine et gallice.*

Josse Clicthove avait témoigné le désir, s'il mourait à Paris, d'être enterré au collège de Navarre. Mais chanoine théologal de Notre-Dame de Chartres [3], il trépassa dans cette ville le 22 septembre 1543, et son corps fut, selon sa demande, déposé dans l'église de la collégiale de Saint-André, près du grand autel. On lisait dans l'épitaphe qui y fut inscrite :

> Celuy cy estoit né de Nieuport en Flandres
> Ou il passa ses jours premiers et tendres;
> Puis en France vint demeurer,
> Bien bon François qui la sceut savourer [4].

Possédons-nous d'autres œuvres inédites de Josse Clicthove? Certainement nous possédons, à la Bibliothèque nationale, un abrégé d'histoire sainte, dédié à Louis Guillard, évêque de

1. Dans *Opera*, in-fol., t. IV, Cologne, 1732, par. I, p. 165.

2. Thèse cit., pp. xv et suiv.

3. Louis Guillard était devenu lui-même évêque de Chartres.

4. L'épitaphe en prose portait : « Obiit 22 die mensis septembris anno Domini millesimo.... » (Launoy, *Op. cit.*, p. 676).

M l'abbé Clerval, *Op. cit.*, pp. 111 et suiv., a inséré le testament de Clicthove, lequel renferme des fondations et legs.

Sourc. génér. : Launoy, *Op. cit.*, p. 668-676; Ellies du Pin, *Hist. des ant. du XVI^e siècle*, Paris, 1701, in-8, p. 551-559; Clerval, thèse citée; Brunet, art. *Clichtoveus* ou *Clicthoveus;* Graesse, art. *Clichtoveus; Bibliograph. des œuvr. de Josse Clicthove*, Gand, 1888, in-12.

Tournay : *Epitome compendiariaque collectio in libros veteris Testamenti, in quatuor Evangelia et Actus Apostolorum* [1].

Nous trouvons aussi, à la Bibliothèque Mazarine, un recueil, fait sans ordre, d'explications sur certains passages de l'Écriture sainte [2].

Launoy signale, sans dire s'ils sont imprimés ou inédits, un *De Laude pacis*, qui serait peut-être bien le *De Bello et pace*, un *De Jejunio* et un *De Sacrificio* [3].

Josse Clicthove partage la gloire de Le Fèvre d'Étaples dans le renouvellement de la philosophie aristotélicienne. A l'exemple de Nicolas de Clamanges, il voulait qu'on donnât pour bases à la théologie l'Écriture-Sainte et les Pères. Docteur savant, il occupe un rang honorable parmi les champions du catholicisme. Orateur, il se garda assez bien des grands écarts oratoires de son temps, sans jamais pourtant s'élever à la véritable éloquence : s'il sut éviter le langage hybride et macaronique, il ne fut pas aussi heureux à l'égard du profane [4]. Sa doctrine est généralement sûre et son style d'une latinité un peu plus relevée que celui de la plupart de ses contemporains : la Renaissance s'y faisait sentir. Érasme disait des écrits du docteur que c'était *une source très abondante des meilleures choses : uberrimus rerum optimarum fons* [5].

1. Ms. lat. 525.

2. Ms. 184.

3. *Op. cit.*, p. 674.

4. Jean Clicthove divisait ainsi un sermon sur la conduite à tenir en temps de peste : 1° Cause de la peste et ses remèdes ; 2° ce que le chrétien doit faire pendant que sévit le fléau. Des trois points de la première partie, les deux derniers sont tout à fait étrangers à la chaire. En effet, si en présence de la première cause, la vengeance divine, on doit pratiquer la pénitence, il faut opposer à la seconde, qui est la corruption de l'air, le changement de lieu, des boissons acrimonieuses et prises le matin, comme l'absinthe, la rue, le vinaigre, et à la troisième, c'est-à-dire le dérangement d'humeur, une vie sobre et un exercice modéré (*Sermones....*, Paris, 1548, in-8, t. II, p. 589).

5. V., pour le développement de certains points, la thèse, citée, de M. l'abbé Clerval.

Relativement aux bases de la théologie, ce dernier transcrit, entre autres, ce passage très significatif du panégyrique de saint Jérôme : « .... prætermisso sa-« cræ Scripturæ studio, neglectis etiam receptissimis et aliorum divinoloquorum « Patrum scriptis, ad glossemata quædam minus utilia se transferunt (les théolo-« giens) et in illis evolvendis totos dies ac noctes conterunt » (*Op. cit.*, p. 68).

ROBERT CENALIS OU CÉNEAU

(1483 — 1560)

Nous avons aussi en Robert Cenalis en latin, Céneau en français, un écrivain fécond et bravement lutteur.

Sa famille était noble et tirait son nom d'un domaine dans le diocèse d'Autun. Mais notre docteur est né à Paris en 1483. Il professa d'abord la philosophie à Montaigu, où il avait eu pour maître Jean Major [1]. Il entrait, comme hôte, en 1511, au collège de Sorbonne; et, en 1514, il obtenait le second rang parmi les licenciés. Nommé aumônier de Louise de Savoie, mère de François I[er], il devint ensuite trésorier de la Sainte-Chapelle.

François I[er] l'appela au siège de Vence en 1523. Après de nouveaux revers, le roi fut contraint de signer le traité de Cambray, dit *Paix des Dames* (1529), parce qu'elle fut négociée par Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, et Louise de Savoie.

Cenalis prononça, dans la ville même de Cambray, un discours français de circonstance, c'est-à-dire sur la *paix faite* [2]. L'année suivante, il était transféré au siège de Riez.

Le prélat aimait à se faire entendre comme prédicateur, ce qui ne plaisait point aux chanoines de sa cathédrale. Aussi lui firent-ils tant de misères, qu'il demanda un autre évêché. Ils exigèrent même du successeur, dit-on, la promesse de ne point prêcher, disant que cela était *l'affaire des moines*.

François I[er] accueillit la demande de l'évêque attristé; et c'est ainsi qu'un troisième siège lui fut assigné, celui d'Avranches (1532). Il avait signalé son passage de deux années dans le diocèse de Riez par la publication d'*Ordonnances synodales* [3].

Cenalis s'était déjà fait connaître un peu comme écrivain et surtout comme éditeur, lorsqu'il donnait des leçons de philosophie au collège de Montaigu. Il avait mis au jour, en 1510, des

1. Une lettre, adressée, en 1516, par Robert Cenalis à Jean Major, est imprimée en tête du *Commentaire* de ce dernier *sur le IV[e] livre des Sentences* dans l'édition de la même année.

2. Paris, 1529.

3. Ms. de l'Ars. 1022, part. III, pp. 353 et suiv.; *Gal. christ.*, t. III, col. 1228; t. I, col. 408; t. XI, col. 497.

Résolutions sur les Deux Analytiques avec un traité des futurs contingents et *Quelques questions* de Pierre d'Ailly sur le second de ces traités du philosophe grec [1].

Cenalis composa un livre sous ce titre : *De Liquidorum leguminumque mensuris ;* ce sont de courtes observations (*observatiunculæ*), puisées touchant ces *mesures* dans l'Écriture-Sainte et dans les auteurs anciens. Écrit en 1532, publié la même année, l'ouvrage est dédié au roi [2]. Dans une préface, en forme de dialogue, l'auteur ne se montre ni étranger ni hostile à l'humanisme.

En 1535, une nouvelle édition entièrement refondue se faisait avec ce titre nouveau : *De vera mensurarum ponderumque ratione, opus de integro instauratum* [3]. C'est tout simplement un traité des poids et mesures, non seulement en France, mais dans l'empire romain, la Grèce, la Palestine, l'Orient.

Dans une *Ad lectorem satisfactio*, l'auteur explique ainsi les modifications : « Quiconque voudra se montrer juste et sincère « ne me reprochera pas de m'éloigner entièrement de la voie « suivie, il y a peu d'années, dans mes observations sur les me- « sures des liquides. En effet, dans la première édition, j'an- « nonçais que je voulais imiter le célèbre peintre Apelles qui « exposait ses œuvres en public pour recueillir les appréciations « des observateurs et en tenir compte, montrant par là qu'il ne « croyait pas avoir donné la dernière main à ses tableaux. Je « confesse ingénument que j'ai fait de même. »

Cette *Satisfaction donnée au lecteur* est suivie d'un *Panégyrique à l'adresse du très chrétien seigneur roi des Français*, c'est-à-dire de François Ier. Ce panégyrique, qui est également en latin, n'est autre que celui de Louise de Savoie, dont il fait presque une héroïne [4].

1. *Liber prioris posteriorisque resolutionis cum tractatu de futuris contingentibus editus a magistro Roberto de Cenali, Parisiensi, adjectis nonnullis quæstionibus posterioristicis magistri Petri de Alliaco navarri*, Paris, 1510, in-4.

2. Paris, 1532, in-4.

3. Paris, 1535, in-8.

4. L'œuvre est signée : *Robertus Abrincatensis episcopus, tuus ac illustrissimæ heroidis alumnus, quem, ut sibi esset a concionibus sacris piisque largitionibus, sua magnificentia detegerat.*

Dans une édition de 1547, aussi à Paris et in-8, le *Panegyris* précède l'*Ad lectorem satisfactio.*

L'évêque d'Avranches avait déjà pris la plume contre les novateurs.

En 1534, il publiait l'*Axioma catholicum* sur la présence réelle [1] ou *De Cœna Dominica*. Le petit traité était dirigé contre Bucer qui avait ressuscité l'hérésie de Bérenger. Martin Bucer, en effet, d'abord luthérien, était devenu sacramentaire. Il voulut se défendre. Cenalis répliqua. De là l'*Appendix ad cœnam Domini* [2]. L'*Appendix* comprend trois parties. Dans la première, l'évêque d'Avranches confirme les assertions du précédent traité. Dans la seconde, il fait justice des *arguties* de l'adversaire. Dans la troisième, il montre que, pour les laïques, la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire.

Érasme prétendait tirer de l'Ancien-Testament des arguments en faveur du divorce. En 1544, le prélat lui opposa cette thèse : *Le mariage mosaïque a pris fin par la loi évangélique* [3]. Par conséquent, le raisonnement manque de base solide. Et même, dans sa *Préface au lecteur*, Cenalis faisait entendre ces accents de tristesse : « Il n'est personne assurément qui ne se trouve profondément blessé des élucubrations d'Érasme, si elles sont enviсagées dans un esprit qui se pénètre de la piété chrétienne et ne se laisse pas prendre par des mots. » A la fin de l'ouvrage, l'écrivain semble annoncer ou faire pressentir un second traité, car il rappelle ces paroles de l'Apôtre : *Qui non nubit, melius facit.*

Érasme exaltait le mariage au détriment de la virginité. Le prélat le combattit, l'année suivante, dans le *Maintien du célibat sacré* [4].

En 1546, paraissait, toujours dans l'intérêt du catholicisme, la *Puissance des deux glaives et son usage légitime* [5] ; le glaive spi-

1. *Axioma catholicum seu institutio christiana, qua asseritur et probatur præsentia Christi in Eucharistia....*, Paris, 1534, in-8. L'*Axioma* était précédé d'une préface *ad Berangarianos*, et suivi, du moins dans l'exemplaire que nous avons eu entre les mains, d'une *Epistola nuncupatoria*, adressée par le prélat *senatui populoque Rothomagensi.*

2. *Appendix....*, Paris, 1535, in-4.

Suivant notre manuscrit de l'Arsenal, il y aurait une autre édition, en 1547, également à Paris.

3. *De Matrimonio mosaïco....*, Paris, 1544, in-8.

4. *Pro tuendo sacro cœlibatu*, Paris, 1545.

5. *De utriusque gladii facultate usuque legitimo, Axioma catholicum*, Paris, 1546, in-8.

rituel frappe l'âme; le glaive temporel frappe le corps. Le premier appartient à l'Église, le second au prince; mais tous les deux doivent se prêter secours. Leur force s'exerce par des lois et des sentences. Les lois civiles et ecclésiastiques obligent en conscience; et les sentences, quand elles sont justes, doivent produire leur effet. L'auteur traite longuement de l'excommunication.

A la suite du traité nous trouvons la raison de *comprimer l'audace des hérétiques : Methodus quædam apologetica super comprimenda hæreticorum ferocia.* Cette *Methodus quædam apologetica* se compose de deux lettres adressées, en 1541, à François Chandelier, membre du Parlement de Rouen. Ce dernier, qualifié de *senator consultissimus*, avait sans doute posé au prélat certaines questions ou élevé certaines difficultés auxquelles celui-ci entendait donner satisfaction : *Sequuntur satisfactiones duæ ad D. Franciscum Baptistam Candelarium....* Nous allons connaître tout à l'heure la pensée du prélat.

L'empereur avait publié l'*Interim* d'Augsbourg (1548), sorte de paix provisoire en attendant les décisions du Concile de Trente. On accordait aux Protestants ces deux points principaux : le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces. Cenalis s'éleva contre ces concessions dans son *Antidotum ad postulata de Interim* [1].

Le théologien lança contre le calvinisme qui cherchait à s'implanter en France une virulente attaque sous ce titre : *Traductio Larvæ sycophanticæ petulantissimæque impietatis calvinicæ*, et dédiée à la nation française [2]. L'*Exposition du spectre calomniateur et de la très impudente impiété calvinienne* comprend trois parties ou tomes : l'une a trait aux versions et aux commentaires de l'Écriture, la seconde à l'Eucharistie, la troisième aux autres sacrements et à l'Église.

La première se termine par ces mots : « Que disparaissent « donc tes versions perverses, tes commentaires mensongers, « tes putrides interprétations, tes poisons enduits de miel. Le « Seigneur considéra Abel avant ses offrandes. Quant à Caïn, il « ne le considéra, ni lui ni ses présents. »

1. Lyon, 1548, in-4.
2. Lyon, 1556, in-8.

La troisième s'ouvre ainsi : « Suit le troisième tome où doivent être réfutées les fourberies de l'impiété calvinienne, à « nulle autre pareille, donnant de fortes nausées aux âmes « pieuses (*ad piarum aurium nauseam abundantes, immo verius « redundantes*), s'élevant pestilentiellement, sans pudeur et sans « honte, contre les sacrements reçus par l'Église, ne tendant à « rien moins qu'à pervertir par tout l'univers les esprits et les « consciences des Catholiques. »

Dans la Préface de cette troisième partie, visant un livre de Calvin, lequel n'aurait jamais dû voir le jour, digne seulement de la *flamme dévorante*, il le déclare « un lac de toutes les impiétés, une sentine de blasphèmes, une iliade de bouffonneries. »

Des novateurs de Genève publièrent, comme réponse, une prétendue censure du livre par la Faculté de théologie de Paris : *Censura decani et facultatis theologiæ Parisiensis in librum reverendi Patris DD. Roberti Cenalis, Arboricensium episcopi, intitulatum :* Traductio [1]....

L'évêque d'Avranches s'occupa aussi d'histoire.

Il fournit à Démocharès, pour le livre du *Divin Sacrifice de la messe*, le Catalogue de ses prédécesseurs sur le siège épiscopal et celui des archevêques de Rouen.

Le prélat voulut aborder un plus vaste théâtre, le royaume de France. Mais sa *Gallica Historia* n'est pas une réelle histoire de France, bien qu'elle comprenne deux tomes ou livres in-folio et qu'elle ait eu l'honneur de deux éditions. Le premier volume renferme une suite de dissertations, plus ou moins fantaisistes, sur le nom et l'origine des Français, sur la détraction dont ils ont été l'objet, sur les louanges qu'ils méritent; puis ce sont des excursions chez les Burgondes entrecoupées d'une pointe chez les Francs-Sicambres. A peine l'auteur touche-t-il à ce qui constitue la véritable histoire. Le second livre est plutôt une sorte de géographie, bien incomplète, du royaume. Du reste, le titre de l'ouvrage indique assez bien tout cela : *Gallica Historia, in*

1. *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, *Supplement.*, p. 217.
Ellies du Pin a cru, à tort, à une véritable censure de la Faculté.
Ces Messieurs de Genève n'aimaient guère — et ils étaient payés pour cela — notre théologien. Dans son livre sur la *manière de réformer*, Calvin l'appelle *Robert Souppier*, traduisant ainsi le nom de *Cenalis* (*Biblioth. franç.*, t. II, p. 392, note, même édit.).

duos dissecta tomos : quorum prior ad anthropologiam Gallici principatus, posterior ad soli chorographiam pertinet [1]. Naturellement l'œuvre est dédiée au roi régnant, Henri II.

Les Protestants, contrairement aux lois, s'étaient réunis rue Saint-Jacques, à Paris. Le peuple s'était ameuté. La voix publique les accusait d'avoir commis dans leur assemblée des crimes contre nature. La justice fut saisie de l'affaire. Une *Apologie* parut que les hérétiques voulurent placer sous les yeux du roi [2]. A cette occasion, l'évêque d'Avranches prit la plume et publia un *Opus quadripartitum super compescenda hæreticorum petulantia* [3]. Se proposant donc d'indiquer les moyens de refréner les audaces des hérétiques, l'auteur traitait successivement dans les quatre parties de son ouvrage : de la raison et du mode d'avoir conférence avec les hérétiques; des conditions proposées par un anonyme sous prétexte d'arriver à la paix; des marques certaines qui permettent de distinguer l'hérétique du catholique; de la marche à suivre dans la répression des novateurs. L'auteur établissait qu'on ne devait entrer en conférence avec les hérétiques, si ceux-ci ne reconnaissaient préalablement l'autorité de l'Église, et que, d'ailleurs, ces sortes de conférences avaient eu peu de succès. Il montrait que les conditions pour la paix présentées par les Protestants renfermaient quelque chose de captieux : c'étaient, en réalité, des concessions qu'on demandait et que l'Église catholique ne pouvait accorder. La différence principale entre le catholique et l'hérétique consistait en ce que l'un croyait et se soumettait à l'autorité de l'Église, et l'autre point. La quatrième partie insistait, en vue du but proposé, sur la surveillance, la fermeté, l'application des lois de l'Église. L'*Opus quadripartitum* était suivi, pour les points qui auraient été oubliés, de quatre *Paralipomena* [4].

L'année suivante (1558), l'intrépide athlète revenait à la charge dans son *Ad Sacramentariorum hujus sæculi hæreticorum cervicosam ac malesonam petulantiam evertendam præsentissima Antido-*

1. Paris, 1557 et 1581, in-fol.
2. De Thou, *Histor. mei tempor.*, lib. XIX, cap. xv.
3. Paris, 1557, in-8.
4. La première partie de cet *Opus quadripartitum* fut imprimée à Cologne, en 1559, in-8 : *De Colloquiis commiscendis cum Ecclesiæ hostibus, Axioma*, à la suite du *De Dissidiis Ecclesiæ componendis atque submovendis....*, d'Évrard de Billick.

tus [1]. Pour convaincre ces *entêtés*, pour réduire à néant leur audace, il étudiait, l'Évangile à la main, le mystère de la présence réelle.

Chemin faisant, il s'en prenait à Luther, le père de toutes les erreurs présentes, l'auteur de tous les maux qui désolent l'Église et la société civile.

« Qui de nos jours, dit-il, a suscité les hérésies? Le pantomime Luther.

. . . . . .

« Qui se montre l'instigateur de tous les sanguinaires? Le très « pestilentiel Luther.

« Qui a ouvert la voie aux sectes, si dissidentes qu'elles « soient? Luther, racine des maux.

« Qui a jeté le trouble au sein de la société? Luther, fomen- « tateur de toutes les séditions.

« Qui a porté à l'Allemagne une blessure jusqu'alors incu- « rable? Luther, semeur de zizanie.

« Qui a planté une pépinière d'Anabaptistes, de Zwingliens, « de Calvinistes? Luther, ennemi de l'univers chrétien.

« Qui a profané toutes les choses saintes, mêlant les choses « sacrées aux profanes, et les profanes aux sacrées? Luther, se- « meur de toutes les séditions.

. . . . . .

« Qui a ressuscité les sordides inventions des Fratricelles, « des Turlupins, des Béghards? Luther, cloaque de toutes or- « dures.

. . . . . .

« Qui ruine les lois et les mœurs? Le très factieux et très « licencieux Luther.

. . . . . .

« Qui promet çà et là l'impunité aux vols, aux sacrilèges, aux « rapines, aux débauches, aux adultères? Le pillard, le coquin « Luther.

. . . . . .

« Qui affirme que toutes les œuvres des hommes sont des « péchés? L'antichrétien Luther.

. . . . . .

1. Paris, 1558, in-8.

A un endroit, il définit l'hérétique dans ces vers français :

Si vous voulez parfaitement
Congnoistre a l'œil un heretique,
Parlez luy du sainct Sacrement
Et de l'Eglise catholique;
Car cela si tres fort le picque,
Qu'il ne peult endurer ces motz;
Et grongne de despit inique,
Comme deux chiens apres un os.

. . . . . .

Plus vous diront que le Caresme,
Sans contrefaire les bigotz,
Mangez chair et mordez a mesme,
Comme deux chiens apres un os.

Semblablement si vous parlez
Faire pour les mortz offertoire,
Tres grandement vous les troublez,
Car ils n'ont point de purgatoire ;
Qui plus est, vous diront encore
Que, s'ilz ne craignoient les fagotz,
Mordroient au Dieu que lon adore,
Comme deux chiens apres un os.

Un écrivain, gardant l'anonyme, avait essayé de prendre en main la cause protestante. Il s'attira une verte réplique. C'était un *apologastre* de mauvais augure. La cause qu'il prétendait défendre était celle de *ténébrions hérétiques* qui commençaient à montrer leurs *panaches*. Tout cela fut développé dans l'*Adversus quemdam mali ominis, nullius vero, quod sciri possit, nominis apologastrum in causa tenebrionum, qui hodie cristas erigere cœperunt, justa Querimonia* [1]. Une traduction française paraissait en même temps que l'opuscule latin, c'est-à-dire la même année 1558, avec l'intitulé : *Complainte ou Response catholique contre la defense et le defenseur de la cause des tenebrions heretiques de ce temps* [2].

Cenalis tenait à honorer ses confrères de la Faculté de théologie, dont il fut doyen. Le 10 février 1537, il avait présidé le service funèbre célébré dans l'église des Mathurins pour le

1. Paris, 1558, in-8.
2. Paris, 1558, in-8.
La traduction a été rééditée en 1562, également à Paris et in-8.

repos de l'âme de Noël Béda. En septembre 1556, il prononçait, dans l'église de la Sorbonne, l'oraison funèbre de François Le Picart, dont il loua le zèle ardent et la fermeté apostolique.

Entre temps, le prélat revenait aux études historiques. Mais ces nouvelles études sont demeurées inédites.

Le manuscrit latin 14671 de la Bibliothèque nationale renferme un travail assez considérable, que les catalogues, d'après une tradition respectable, placent sous le nom de notre prélat. C'est un *De Gallica Hierarchia ejusque origine primæva :* titre large auquel ne répond pas l'œuvre ; car ce n'est en réalité que l'histoire des évêques de Paris, dont le premier serait saint Denis-l'Aréopagite et dont le dernier, au temps de l'auteur, était le cardinal du Bellay, à la fois archevêque de Bordeaux : « Non Parisiensis tantum, imo et Burdigalus archiepiscopus. »

Un autre manuscrit de la même Bibliothèque, celui coté 5201, porte en tête : *Arboricæ seu Hierarchia Arboretana in quinque deducta tomos*, avec le nom de Cenalis. Si au premier travail un titre trop large a été donné, le second en porte un trop restreint. En effet, la *Hierarchia Arboretana* renferme, avec l'*Arboricarum nomenclatura :* des notices sur chacun des évêques d'Avranches ; d'autres notices sur chacun des archevêques de Rouen, église qui est la capitale de la deuxième Lyonnaise ou Neustrie ; l'his torique de l'abbaye de Saint-Michel et de ses abbés ; des aperçus sur les couvents de la Neustrie, *cœnobiorum Neustriæ rapsodia* [1]. L'auteur avait fourni à Antoine de Mouchy ou Démocharès une simple liste des évêques d'Avranches et des archevêques de Rouen. Il faisait plus ici : il en traçait en résumé l'histoire.

Comme on le voit, dans ces nouvelles études, comme dans la *Gallica Historia*, le plan de l'auteur ne se fait pas remarquer par l'ordre logique : c'est toujours du décousu. Mais peut-être pourrait-on voir là les premières parties d'un ouvrage considérable projeté, une sorte de *Gallia christiana?*

Robert Cenalis trépassa, à Paris, le 27 avril 1560. Son corps fut déposé dans l'église Saint-Paul de la même cité. Une statue

1. Le ms. 4375 de la Mazarine renferme un très court extrait de la *Hierarchia Arboretana.*

s'éleva sur le tombeau en marbre noir avec une inscription dont nous transcrivons le dernier distique :

Tu, Cenalis, eras in scriptis orbis et urbis
Parisiensis honor, doctor et indigena [1].

Robert Cenalis jouissait d'une grande autorité doctrinale. Si la foi catholique trouva en lui un ardent défenseur, la Réforme eut parfois à essuyer de sa part des coups vigoureux. Ordinairement facile, le style de l'écrivain ne sut pas toujours se garantir de la prolixité [2].

ANTOINE DE MOUCHY, AUTREMENT DIT DÉMOCHARÈS

(1494 — 1574)

Antoine de Mouchy donna à son nom une sorte de tournure hellénique : Démocharès (δημοχαρής, qui plaît au peuple) [3].

1. Source génér., surtout pour la partie biographique : même ms. de l'Ars., *loc. cit.; Gall. christ., loc. cit.*

Ellies du Pin, *Hist. des ant. ecclés. du XVI^e s.*, de 1550 à 1600, Paris, 1703, in-8, p. 105-108, a donné un article sur ce sorbonniste.

2. *Clodoaldus Cenalis*, sans doute de la même famille et, comme le premier, sorbonniste, mourait quelque dix années auparavant. Il avait été proclamé docteur en 1526. Il est auteur de *Questions* (*Quæstiones*) *philosophiques sur les deux livres de l'Interprétation d'Aristote*. Ces *Questions* ont été imprimées avec la deuxième édition, Paris, 1515, in-4, des *Questions* de Jean Dullaert sur le même sujet. Elles forment corps avec elles.

Ce *Jean Dullaert* était de Gand et appartenait aussi à la maison de Sorbonne. Il écrivit encore d'autres *Questions* (*Quæstiones*) tant *sur les huit livres de Physique* que sur ceux *du Ciel et du monde*, lesquelles furent également publiées à Paris. Son *Dialogue sur la sphère astronomique* a paru (1512) avec les *Disputations sur la Physique d'Aristote*, de Paul de Venise.

(Même ms. de l'Ars., par. III, pp. 389, 344-349; Foppens, *Biblioth. Belg.*, t. II, p. 633, art. *Joannes Dullardus.*)

3. Certains écrivains ont prétendu faire dériver de son nom le mot mouchard, parce que, en qualité d'inquisiteur ou plutôt de censeur de la foi, il remplissait un peu ce rôle. La Monnoie établit péremptoirement que la prétention n'est pas fondée. Le verbe *moucher*, dit-il, était employé, quelque trente années avant que Mouchy fût nommé censeur de la foi, dans le sens d'*épier*, comme on le voit dans ces vers imprimés en 1532 :

Les serpentins, plus infects que couleuvres,
Jugent toujours à leur intention
Des mots exquis, et ont contention ;

Il naquit, en 1494, à Ressons-sur-Mats, dans le diocèse de Beauvais. Il professa la philosophie au collège de Bourgogne avant d'être inscrit comme associé à celui de Sorbonne, ce qui eut lieu en 1536.

Il avait publié, en 1534, pendant son professorat, une *Paraphrase sur les huit livres des Topiques d'Aristote* [1]. Au commencement de l'ouvrage, se lisent deux *Épigrammes* de l'auteur.

Nous voyons ce dernier recteur de l'Université, en 1539, et, en 1540, docteur de la Faculté de théologie. A la suite de son doctorat, il fut chargé du cours de théologie à la Sorbonne, fonction qu'il remplit jusqu'en 1548 [2].

Son rectorat fut marqué par la réunion des procureurs et des censeurs des quatre nations, pour faire droit à certaines plaintes au sujet du peu de stabilité des régents et des écoliers dans les collèges : les uns et les autres se faisaient comme un jeu de changer d'établissement [3].

Il inaugurait, en 1558, sa carrière d'écrivain théologique par la mise au jour, contre les Protestants, d'un traité du *Sacrifice de la messe pour les défunts* [4]. L'Écriture-Sainte, les Conciles, les souverains-pontifes, les docteurs, l'histoire même de l'Église, étaient des sources où l'auteur puisait des arguments en faveur de l'utilité de la messe pour les âmes qui ont quitté cette vie.

Robert Cenalis ne fut pas seul à réfuter, dans son *Opus quadripartitum*, l'*Apologie* des Protestants à la suite des troubles de la

Et, qui plus est, *mouchent* par les provinces
Pour mieux ouïr et rapporter aux princes
Ce qu'on n'a pas en ce point entendu.

Ces vers sont extraits de l'*Epistre escrite des Champs Elisées* sous le nom de Pierre Faitfeu.

Il y a plus. Avant même la seconde moitié du xvᵉ siècle, le mot *moucher* a la même signification dans un Mystère de la Passion où une servante tient ce langage à des sergents :

Vous estes bien a de loisir
D'aller a ceste heure *moucher ;*
Il est tems de s'aller coucher.

(*Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Antoine de Mouchy*, not. de La Monnoie.)

1. *In octo libros Topicorum Aristotelis Hypomnema*, Paris, 1534, in-8.
2. Ms. de l'Ars. 1022, part. III, p. 408 ; *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 342.
3. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 342.
4. *De Sacrificio missæ pro defunctis*, Paris, 1558, in-8.

rue Saint-Jacques. Antoine de Mouchy, un an plus tard, publia une *Response a quelqu'Apologie que les heretiques, ces jours passez, ont mis en avant sous ce tiltre :* APOLOGIE OU DEFFENSE DES BONS CHRESTIENS CONTRE LES ENNEMIS DE L'EGLISE CATHOLIQUE [1].

Nous savons qu'il assista au Colloque de Poissy. Il avait composé contre les hérétiques un traité considérable du divin sacrifice de la messe. Il en faisait une double dédicace, l'une à Pie IV par une lettre datée de Poissy le 6 octobre 1561, l'autre à Charles IX par une seconde lettre écrite le lendemain. Dans ce traité, il établit la nécessité d'un sacrifice propitiatoire et expiatoire, montre que la messe a été ce sacrifice depuis Jésus-Christ jusqu'au temps présent, traite des ministres de l'autel, des dispositions pour offrir ce sacrifice, des prières, cérémonies et parties de la messe. Il y a assurément des raisonnements vigoureux, mais aussi des digressions assez inutiles, comme la liste, insérée dans le corps de l'ouvrage, des archevêques et évêques des diverses Églises depuis Jésus-Christ. Il est vrai que l'auteur se proposait d'établir spécialement par là, dans ces Églises, la succession apostolique. Le traité fut publié, à Paris, en 1562 [2].

A la suite de la conférence de Saint-Germain, à laquelle il prit part, il se montra, en sa qualité de syndic de la Faculté, intransigeant à l'égard de Claude d'Espence qui y avait doctrinalement failli, et l'obligea à une rétractation au moins indirecte par une profession de foi orthodoxe.

Le 18 juillet de la même année, il citait à comparaître devant lui les clients de l'Université, libraires, parcheminiers, relieurs, enlumineurs, copistes, messagers, à l'effet de faire leur profession de foi conformément au formulaire de 1543. Il se rencontra des récalcitrants qui, en conséquence, furent privés de leur office [3].

Un des théologiens délégués au Concile de Trente, il prononça devant les Pères, le vendredi-saint de 1563, un *Sermon* sur

1. Paris, 1558, in-8, et 1560, in-4.

2. *Christianæ religionis institutionisque Domini nostri Jesu Christi et apostolicæ traditionis adversus Misoliturgorum blasphemias ac novorum hujus temporis sectariorum imposturas, præcipue Joannis Calvini et suorum, contra sacram Missam, catholica et historica Propugnatio*, Paris, 1562, in-fol.

3. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, p. 551.

la Passion, dans lequel on rencontre des citations grecques [1].

Il jouissait d'une si haute réputation de défenseur de la foi, qu'un homme d'une grande piété catholique s'engagea, avec l'agrément de la communauté, à fonder dans l'église de la Sorbonne, si le docteur revenait sain et sauf de l'assemblée conciliaire, un office en l'honneur de saint Antoine. C'est ce qui fut fait [2].

Au Concile de Reims de 1564, où l'on porta d'excellents statuts sur la résidence des curés, l'administration des sacrements, la conduite des pasteurs, les examens à subir pour la promotion aux cures et pour l'admission aux ordres sacrés, Antoine fut le procureur de l'évêque de Noyon et, en même temps, des abbés de Saint-Quentin-lez-Beauvais, de Saint-Martin-aux-Bois et de Saint-Remy d'Amiens [3].

Le syndic de la Faculté était à la fois censeur de la foi. A ce dernier titre, Mouchy avait été (1559) un des commissaires choisis par Henri II pour instruire le procès d'Anne du Bourg, conseiller au Parlement de Paris. C'est au même titre qu'une autre mission lui fut confiée. En 1568, au mois de janvier, toutes les Facultés décidèrent que le recteur, accompagné d'Antoine de Mouchy, des trois doyens et des quatre procureurs, ferait la visite des collèges pour se rendre compte de l'orthodoxie des maîtres et des élèves. La mission confiée fut scrupuleusement accomplie [4].

Notre docteur revint sur le sacrifice de la messe. Il composa et publia, en faveur des clercs et des laïques de l'église de Noyon, un *De Veritate Christi nec non corporis et sanguinis ejus in missæ sacrificio* [5]. Il faut dire, à ce sujet, que, précédemment et depuis longtemps, Jean de Hangest, évêque de ce diocèse, l'avait élevé à la dignité de chanoine et de pénitencier de sa cathédrale. Ce traité était un sérieux *confirmatur* du précédent sur le même sujet. L'auteur y produit les témoignages de l'Écriture sainte et, à travers les siècles, des Conciles, des docteurs

1. *Ad Patres S. Concilii Tridentini sermo, feria sexta, die parasceves, anno 1563, nona aprilis*, Brescia, 1563, in-8.
2. Même ms. de l'Ars., p. 411.
3. Même ms. de l'Ars., p. 411.
4. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, pp. 657, 660-661.
5. Paris, 1570, in-8, et aussi Anvers, 1573, d'après même ms. de l'Ars., p. 410.

de l'Église, jusqu'à la profession de foi édictée en 1543 par la Faculté de théologie de Paris. Ce second traité s'enchaîne dans ses développements beaucoup mieux que le premier.

Antoine de Mouchy se fit aussi éditeur. Il avait, en 1544, donné une édition des œuvres de saint Anselme de Cantorbéry [1] et, en 1566, une autre des *Sentences* de Pierre Lombard [2]. Le *Décret* de Gratien fut l'objet d'un travail analogue. Il y inséra de nombreuses questions et distinctions. Cette édition est de 1570 [3].

D'après La Croix du Maine, la plume de l'écrivain enfanta aussi quelques écrits en français, lesquels n'ont pas été imprimés.

Antoine de Mouchy était sénieur de la maison de Sorbonne et doyen de la Faculté de théologie, lorsqu'il mourut, le 8 mai 1574, à l'âge de quatre-vingts ans [4]. Sa mort fut presque un deuil public. La poésie la célébra en plusieurs *tombeaux* [5].

Des écrivains ont loué son zèle pour la foi catholique. D'autres l'ont trouvé trop ardent et même l'ont qualifié d'*amer*. Nous ne voulons pas trop contredire. On a contesté aussi son érudition. Nous ne pensons pas que le reproche soit fondé : le traité sur le divin sacrifice de la messe (*Christianæ religionis....*) et ceux de la présence réelle (*De Veritate Christi....*), de la messe pour les défunts (*De Sacrificio....*) seraient des preuves du contraire. Qu'il ait manqué parfois de *criterium*, les digressions du premier traité en offriraient l'attestation.

JACQUES BOURLÉ (JACOBUS BURLÆUS)

(Probablement 1524 — 1587)

Natif de Longmesnil, diocèse de Beauvais, hôte de Sorbonne en 1563, bientôt *socius*, Jacques Bourlé était proclamé docteur en

1. *Opuscula.... restituta*, Paris, 1544, in-fol. (Graesse, *Trésor....*, art. *Anselmus*).
2. Cologne, 1556, in-8 (*Hist. littér....*, t. XII, p. 608).
3. *Decretor. canonic. Collectanea....*, Paris, 1570, in-8 (Graesse, *Trésor....*, art. *Gratianus*).
4. Même ms. de l'Ars., p. 411-412.
5. L'un de ces *tombeaux* débutait ainsi :

Tu pleures de Mouchy, bon peuple catholique,
Comme un bien grand sçavant, comme juste et parfait,
Comme un vaillant guerrier, ainsi que chacun sçait,
De nostre saincte foy, contraire à l'heretique.

1568. Il avait exercé la charge de prieur en 1566, et exerça celle de procureur de 1578 à 1586. Il fut mis ensuite à la tête de la paroisse de Saint-Germain-le-Vieux de Paris. Il mourut le 4 mai 1587, à l'âge de soixante-trois ans [1].

Jacques Bourlé fut à la fois philosophe, théologien, poète, mais assez pauvre poète, surtout dans la langue nationale.

Il débuta dans la publicité par des *Hymnes* du saint sacrement, mises en vers français [2], et par une sorte d'ouvrage liturgique qui n'était lui-même qu'une traduction : *La Messe de sainct Denys ou du sainct sacrement de l'autel, ainsy qu'il est pratiqué en la messe de sainct Denys, premier evesque de Paris et apostre de la France, le tout pris et tourné en françois du troisieme chapitre de la Hierarchie ecclesiastique de ce grand et admirable Areopagite* [3].

Traducteur en latin du *Dialogue* de Platon touchant la philosophie : *Dialogus de philosophia*, il fit suivre sa traduction de *Remarques : Scholia in Platonis amatores* [4]. On ne saurait pousser trop loin, disait-il, l'amour de la philosophie, car bien noble est son domaine : par elle, l'on acquiert la connaissance des choses divines et humaines et de leurs causes.

Il y eut plus de travail d'auteur dans les *Elementa logicæ* que les presses répandaient deux années plus tard [5].

La muse de la poésie lui inspira diverses petites pièces de circonstance. Ainsi :

La *Congratulation au roy de France tres chrestien et a son bon conseil sur les Edictz de janvier et pacification rompuz* [6] ;

Les *Larmes sur le trespas de la roine d'Espaigne, fille aisnée de France* [7] ;

1. Ms. 1021 de l'Ars., p. 553-555.
2. Paris, 1557.
3. Paris, 1557.
4. *Platonis Dialogus....*, Paris, 1563, in-4.
Bourlé disait *amatoribus philosophiæ :*
« Philosophia tanto amore digna est, synceri amatores, ut qui, insigni ejus forma « capti, cupiditate potiundi tenentur, nullum non lapidem movere debeant, quo in « gratiam ipsius atque familiaritatem se insinuent, et qui jam ejusdem consuetu- « dine utuntur, nullum exornandi finem faciant, quo quæ per se et sua vi satis « pulchra est, pulchrior adhuc vel lippis et tonsoribus, ut vulgo dicitur, conspicia- « tur. »
5. Paris, 1565.
6. Paris, 1568, in-8.
7. Paris, 1568, in-8.

La *Breve Adhortation au peuple de France de s'amender pour appaiser l'ire de Dieu* [1].

La *Deploration sur la mort hastive du tres chrestien roy de France, Charles de Valois, neufviesme de ce nom* [2].

Les *Bibliotheques françoises* de La Croix du Maine et du Verdier citent encore ces autres pièces :

Discours de l'affliction du corps pour recreer l'esprit et le mettre au bonheur [3];

Priere a Jesus Christ sur le mariage de Charles IX, roy de France, et Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien [4];

Dissuasion de la paix fourrée, pièce traduite du latin de maître du Chesne (*de Quercu*) [5];

Discours de la surprise de Mende par les hérétiques [6].

Dans la *Congratulation au roy de France*, il exprimait sa joie patriotique et chrétienne.

Je ne suis qu'un povre sorbonniste,

disait-il. Mais

Je ne veulx pourtant, selon ma petitesse,
Taire un grand bien me donnant allegresse.
Donc mon esprit, ja longtemps desolé,
Ores se sent tout guay et consolé.

La *Breve Adhortation au peuple de France* montre un Dieu justement irrité. Il faut donc :

Que noz forfaictz marris amoindrissions,
. . . . . .
Des maulx passez que satisfaction
Soit par nous faicte en jeune et en priere,
Aumosne aussi, tout œuvre singulière,
Des maulx cherchans la reformation.

La *Deploration* sur la mort de Charles IX s'ouvre ainsi :

Pleurons, François, la mort de nostre roy;
Pleurons, chrestiens, le bouclier de la foy;
Pleure, Paris, ton seigneur qui tant t'aime;
Pleure, chacun, pensant a l'heure extreme.

1. Paris, 1568, in-8.
2. Paris, 1574, in-8.
3. Paris, 1567, in-8.
4. Paris.
5. Paris, 1567.
6. Paris, 1580.

L'*Épître de saint Paul à Philémon* fut aussi versifiée, mais en vers élégiaques. Deux *Hymnes* y étaient jointes, l'une sur la passion du Sauveur, l'autre sur sa résurrection [1].

Le premier verset était rendu dans ces deux distiques :

Nomine qui Christi constrictus Paulus in atro
Carcere recludor, rege jubente truci,
Non sine Timotheo collega, ac, chare Philemon,
Dirigo versus te verba salutifera.
. . . . . .

S'il avait vécu plus longtemps, il est probable que Jean Bourlé eût confié aux presses les travaux qu'il laissait inédits et dont La Croix du Maine nous a donné la liste.

Il eût, par exemple, été éditeur des *Sermons de saint Bernard*, des *Œuvres de saint Denis*, de deux livres de la *Clémence chrétienne*, ces deux dernières éditions avec texte latin et traduction française.

Il se fût, de nouveau, montré poète dans la traduction en vers français des six *Comédies* de Térence, dans celle des *Paraboles d'Alain* et des *Distiques* de Denis Caton, dans la composition de *tetrastichona*, correspondant aux *quatrains*, sur les chapitres de la Genèse, et d'*epigrammata*, pièces courtes et vives, pour les dimanches, les fêtes de l'année, les jours de carême.

Il laissait aussi en manuscrits onze *Sermons* et un *Florel*, contenant six points des principes de la religion chrétienne [2].

MARGUERIN DE LA BIGNE

(Vers 1546 — vers 1590)

Marguerin de la Bigne appartenait à une famille noble et ancienne de Normandie. Il vit le jour, vers 1546, à Bernières-le-Patry, aux environs de Vire ou dans la ville même de Bayeux. Il fit ses premières études à Caen. Il y obtint la licence en théologie et fut recteur de l'Université de cette ville.

Il vint à Paris pour y conquérir le doctorat en science sacrée. Il entra au collège de Sorbonne dont il était *socius* en 1565, prieur en 1567 et docteur en 1572.

1. *Epistola....*, Paris, 1578, in-8.
2. *Biblioth. franç.*, même édit., art. *Jaques Bourlé.*

C'est à cette époque qu'il conçut la pensée de faire imprimer une Collection des Pères. Il se proposait de fournir, par là, à l'Église catholique, des armes faciles et bien trempées contre les Protestants et surtout contre les Centuriateurs de Magdebourg, car les uns et les autres ne se faisaient pas scrupule de fausser l'histoire et la patrologie. La *Bibliotheca veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum latine* parut, de 1575 à 1578, en huit volumes in-folio. Un neuvième volume vit le jour, en 1579, aussi in-folio.

Cette collection s'augmenta successivement jusqu'à ce qu'enfin elle arrivât dans l'édition de Lyon, en 1677, à comprendre vingt-sept volumes in-folio.

Marguerin de la Bigne avait donné un grand exemple qui fut suivi à l'étranger [1].

Pareil travail méritait récompense. L'infatigable éditeur fut nommé chanoine de Bayeux, puis théologal de la même église [2].

En 1576, il avait été député du clergé aux États de Blois. En 1580, il prit part à l'Assemblée du clergé de France, laquelle, réunie d'abord à Melun, clôtura ses séances à Paris. Le Concile provincial de Rouen, en 1581, devait l'accueillir comme représentant du chapitre de Bayeux.

Dans l'assemblée conciliaire, il défendit ardemment les prérogatives de ce chapitre contre les prétentions de l'évêque, ce qui lui attira l'animadversion de ce dernier et, après le Concile, une citation devant l'official de Bayeux. Le prélat s'appelait Bernardin de Saint-François. Sa mort, arrivée en juillet 1582, semblait devoir mettre fin au conflit. Mais le successeur, Mathurin de Savonnières, continua la lutte juridique. Marguerin, ennuyé de la procédure, préféra se retirer.

A la suite de la mort d'un oncle maternel, il avait été pourvu de la dignité de grand-doyen du Mans.

Il mourut, à Paris, vers 1590 [3].

1. Nous devons ajouter que toutes les collections des saints Pères, faites jusqu'à ce jour, s'effacent devant la Patrologie grecque et latine de M. l'abbé Migne.

2. Des historiens l'ont fait abbé commendataire d'Ardenne près Caen, de 1540 1558. C'est une manifeste erreur. L'abbaye a eu, il est vrai, un abbé de ce nom. Mais le Marguerin de la Bigne, abbé d'Ardenne, est mort en 1537 (Nicéron, *Mémoires....*, t. XXXII, p. 280).

3. Sourc. génér. : Ms. de l'Ars. 1021, p. 556-558; Nicéron, *Mémoires....*, t. XXXII, 279-282. V. aussi Moréri, *Dictionn....*, art. *Marguerin de la Bigne.*

Il avait donné, en 1580, à Paris, format in-folio, une édition particulière des œuvres de saint Isidore de Séville : *Sancti Isidori Hispalensis Opera ;* et deux ans auparavant (1578), également à Paris, mais format in-8, il avait fait paraître, pour la première fois, les *Statuta synodalia Parisiensium episcoporum, Galonis cardinalis, Adonis et Willielmi,* et aussi les *Decreta Petri et Galteri, Senonensium archiepiscoporum.*

Selon La Croix du Maine, il avait prononcé « plusieurs ha-
« rangues très doctes en nostre langue françoise et fait plusieurs
« prédications ou sermons tant en l'église du Mans qu'en autres
« lieux, lesquels ne sont pas encore en lumière [1]. »

1. *Biblioth. franç.*, même édit., art. *Marguerin de la Bigne.*

CHAPITRE III

SORBONNISTES DE MOINDRE RENOM [1]

Adrien Jumel ou Jumeau. — Nicolas Le Clerc. — Guillaume du Chesne. — Robert du Jardin. — Gilles de Delft. — Louis Coronel. — Antoine Coronel. — Pierre de Lerma. — Louis Ber. — Gervais Waïn. — Jean de Celaya. — Hermas ou Herman Lethmatius. — Martin Olave. — Claude Guilliaud. — Jean de la Vacquerie. — Jacques Le Fèvre. — Jean Alabri ou de l'Arbre. — Alvarus Gomez. — Antoine Arlaud. — Jacques Langée. — Jean Boucher. — Jacques de Cueilly. — Jean Prévôt.

Le premier sorbonniste qui s'offre à nous est Adrien *Jumel* ou *Jumeau* (*Adrianus Gemellus* ou *Jumellus*), estimé par les savants de son époque et, en particulier, par Gérard Columelle qui lui dédia son édition de la *Somme de philosophie naturelle*, œuvre latine de Paul de Venise, et le qualifiait de « professore argutissimo nec non insignis ecclesiæ Laudunensis archidiacono meritissimo. »

Originaire de Tours, sorbonniste en 1495, docteur en 1502, archidiacre de Laon, il traduisit en français ces écrits de saint Augustin : *De Bono viduitatis; De Modo orandi Deum*; *De Vita Monicæ*, ainsi que la *Rhetorica divina* de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Ces traductions sont demeurées inédites [2].

Nicolas Le Clerc fut plus favorablement traité par l'art typogra-

1. En ce qui concerne les quelques ouvrages de nos docteurs que nous n'avons pas trouvés dans les bibliothèques de Paris, nous nous en sommes tenu généralement à nos manuscrits de l'Arsenal qui sont d'une grande exactitude. Ce sont particulièrement les ouvrages dont le format n'est pas indiqué, les manuscrits ne l'indiquant pas.

2. Ms. 1022 de l'Arsenal, part. III, p. 298-299.

phique. Il traduisit en français l'ouvrage, authentique ou supposé, de saint Hippolyte sur la *Consommation des temps*, et la traduction fut publiée sous ce titre : *Vray discours de l'antechrist, de la consommation du monde, des miseres et calamitez qui adviendront aux derniers temps, et du second advenement de Nostre Seigneur Jesus Christ* [1].

Entré dans la Société de Sorbonne en 1499, docteur en 1506, il assista au conciliabule de Pise et Milan (1511-1512). Il remplit les fonctions de syndic pendant le premier exil de Noël Béda [2].

La Croix du Maine le dit gentilhomme du Maine et lui donne pour surnom : *de Juigné*. Mais il se trompe évidemment en le faisant fleurir sous le règne de Charles IX [3].

Un autre sorbonniste, renommé de son temps, qualifié de « docteur insigne » par notre manuscrit et de « docteur célèbre » par Fabricius, s'appelle *Guillaume du Chesne (Guillelmus de Quercu)*.

Il prit part à ce conciliabule de Pise-Milan. Il y défendit ardemment les prérogatives de la prétendue assemblée conciliaire. Il prononça le sermon de la sixième session, prenant pour texte ces paroles de l'Apôtre aux Éphésiens : *Jésus-Christ a aimé l'Église et s'est livré à la mort pour elle, afin de la sanctifier...., pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache ni ride* (V, 25-27).

Plus tard, il fut nommé par le Parlement, avec Nicolas Le Clerc, Jacques Delaborde, André Verjus, inquisiteur de la foi pour les archevêchés de Lyon et de Reims, les évêchés de Meaux, Orléans, Paris, Châlons-sur-Marne, Amiens, Angers, les chapitres de Sens et de Bourges. L'arrêt, du 29 mars 1524, fut confirmé par Clément VII le 20 mai 1530.

La vie de l'actif docteur prit fin vers cette dernière date [4].

Guillaume du Chesne eut, au conciliabule de Pise-Milan, dans *Robert du Jardin* (*Robertus de Orto*) un ardent compagnon

1. Paris, 1566 et 1579.

2. *Notice sur un registre des procès-verbaux....*, p. 402.

3. Même ms. de l'Ars., p. 307-308; *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Nicolas Le Clerc.*

Nous voyons, dans les procès-verbaux rédigés par Jean Tannel, que Nicolas Le Clerc aurait écrit un « livre françois sur les Evangiles, » ouvrage qui n'aurait pas obtenu les suffrages de la Faculté (*Notice....*, p. 340).

4. Même ms., p. 293-298; Fabricius, *Biblioth....*, art. *Guilelmus de Quercu.*

d'armes. Ce dernier prononça le sermon de la troisième session sur ces paroles de l'Évangile de saint Jean : *Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur et un larron* (x, 1).

En 1488, Robert du Jardin avait souscrit comme prieur de Sorbonne les comptes du procureur. Il avait été, en 1494, le premier de sa licence. Il devint ensuite vicaire général de l'évêque de Tournay [1].

Voici enfin un docteur qui fait assez noble figure :

GILLES DE DELFT (ÆGIDIUS DELPHUS)

(— 1524)

Fabricius le dit italien. Mais Swerts le place dans ses *Athenæ Belgicæ* et Foppens, après André Valère, dans sa *Bibliotheca Belgica*. Nous nous croyons donc fondé à lui donner pour patrie et comme surnom la ville de Delft, et nous écrivons : *Gilles de Delft*.

Le nom d'*Ægidius Delphus* est inscrit sur les registres de Sorbonne dès l'année 1482. Docteur en 1492, puis professeur de science sacrée, il mourut, le 25 avril 1524, dans ce même collège, et fut inhumé dans la vieille chapelle.

L'épitaphe qui lui fut consacrée joint à sa science de théologien le talent d'orateur disert. Nous devons ajouter qu'il s'exerça dans l'art poétique de l'ancienne Rome.

Érasme l'appelait théologien remarquable : *Eximium theologum* [2]; et il devait le comprendre parmi ces poètes faciles, mais manquant de nerfs : « Novi qui, quum mirabilem illam Ovidii fa-« cilitatem conarentur exprimere, versus effutirent, et nervis et « spiritu carentes [3]. »

Le théologien composa une *Défense pour la liberté du clergé de la Flandre* (*Defensio....*), lorsque le roi imposait un subside à la ville de Bruges [4].

1. Même ms., p. 291-293.
2. *Epistol.*, lib. II, epist. X, dans *Opera*, Bâle, 1540, t. III, p. 78.
3. *Ciceronianus* dans *Opera*, Bâle, 1540, in-fol., t. I, p. 829.
4. Paris, 1507.

La *Nouvelle Biographie générale*, art. *Delphus Ægidius*, lui donne un travail

Le poète et le théologien se donnent la main dans l'*Exposition* (*Metaphrasis*), en vers héroïques, *des Psaumes penitentiaux*, ainsi que des *Litanies* [1], dans l'*Épître aux Romains* de saint Paul, rendue dans le même rythme [2].

Ce ne seraient pas là les seules compositions poétiques de notre docteur. Si nous en croyons Érasme, ce dernier mit en vers presque toute la Bible : « ....qui totum ferme divinæ Scripturæ corpus carmine complexus est [3]. »

La science théologique supposait la science philosophique. C'est comme philosophe, autant qu'à titre de théologien, qu'il commenta et donna au public le *Remède de l'amour*, d'Ovide : *Commentarius in Ovidium de Remedio amoris* [4]. Le philosophe seul apparaît dans l'édition corrigée et augmentée de la traduction, par Argyropulo, de l'*Éthique* d'Aristote [5].

Nous ne saurions indiquer aucun discours de l'*orateur disert* [6].

sur les *Causes* de la naissance et de la mort du Christ : *De Causis ortus mortisque Christi, ad pontificem Gurcensem, Cæsareum oratorem*, s. d., Paris.

1. S. l. n. d.; Erfurt, 1515, in-4.

2. Paris, 1507; Bâle, 1562 et 1588, dans les Commentaires de Gilbert Cousin (*Cognatus*) sur la même Épître.

3. *Epist cit.* dans *Ibid.*

4. Paris, 1495, in-4.

5. Paris, 1515 et 1517.

6. Source génér. : Même ms. de l'Ars., p. 288-290; Fabricius, *Biblioth....*, art. *Ægidius Delphus;* Swerts, *Ath. Belgic.*, art. *Ægidius Delphus;* Foppens, *Bibl. Belgic.*, art. *Ægidius Delphus.*

— Un contemporain, *Jean Benoit*, figure, comme hôte de la maison, sur les registres de Sorbonne dans les années 1496, 1497 et 1498. Il fut chanoine de Cracovie en Pologne.

Il écrivit un *De Visionibus et revelationibus naturalibus et divinis*, imprimé à Mayence en 1550 (Même ms. de l'Ars., p. 300). Il ne faut pas le confondre avec le Navarriste Jean Benoit dont nous parlerons plus tard.

— Cette même année 1524, terme de l'existence de Gilles de Delft, mourait *Philippe Griveau*, professeur en Sorbonne. La bibliothèque de la maison possédait en manuscrit son *Commentaire sur le IIe et IIIe livre des Sentences* (Même ms., p. 321).

— Le sorbonniste *Pierre Richard*, distinct de Pierre Richard du collège d'Harcourt, fut docteur en 1520, puis chanoine de Troyes. Il est auteur *Du Martyre et des clefs de saint Pierre, apôtre*, ouvrage écrit ou édité en 1527, et d'une *Lettre à Etienne Gentil, prieur de Saint-Martin-des-Champs*, Paris, 1529. Dans cette lettre, il s'élève contre les hommes de son temps, contempteurs des théologiens (Même ms., p. 364; Louis Jacob, *Biblioth. pontificia....*, Lyon, 1643, in-4, art. *Petrus Richardus*). Nous avons attribué à l'ubiquiste les écrits que ce manuscrit n'a pas donnés au sorbonniste (V. *supra*, p. 4).

Deux frères espagnols, du nom de Coronel, se rattachant à la famille des Guzman et à celle des Nunez, dont l'ainé avait pour prénom Louis et le second Antoine, se sont distingués, à cette époque, dans la science philosophique. Ils se disaient *Segovienses*, c'est-à-dire de la ville ou du diocèse de Ségovie.

LOUIS CORONEL

(—)

Le collège de Sorbonne reçut, vers 1504, Louis Coronel, qui fut *socius* en 1509, et le cinquième de sa licence en 1514.

Le docteur occupa une chaire de philosophie à Montaigu. C'est à cette époque qu'il composa et publia, à Lyon, ses *Recherches physiques* (*Physicæ Perscrutationes*). Si la date de l'impression, 1511, donnée par notre manuscrit, est exacte, son professorat au collège de Montaigu aurait précédé son doctorat. Il retourna ensuite dans sa patrie.

Louis Coronel était estimé d'Érasme qui, dans une lettre à Manriquez, archevêque de Séville, l'appelle *théologien très accompli*. Dans cette lettre, Érasme parle d'une grande dette de reconnaissance par lui contractée à l'égard de Louis Coronel [1]. Il s'agit évidemment de ce qui est marqué dans une autre lettre du premier au second.

Il résulte de cette lettre, en effet, que Louis Coronel avait fait savoir, d'une façon bienveillante (*amanter*), à Érasme qu'il ne saurait approuver ses *Paraphrases* du *Nouveau-Testament*, qu'il ne partageait pas, non plus, sa manière de voir relativement à la lecture de la Bible par tous les fidèles ; et le philosophe remercierait le théologien de ses sages réflexions, tout en essayant de se justifier [2].

1. *Epist.*, lib. XIX, epist. XLII, dans *Opera*, Bâle, 1540, t. III, p. 632 : « Neque me clam est quantum debeam absolutissimo theologo Ludovico Coronello. »

Dans une autre missive au même Manriquez, le célèbre écrivain se rappelait au bon souvenir de notre docteur : « Domino meo Ludovico Coronello salutem plurimam » (*Epist.*, lib. XXV, epist. XXV, dans *Opera*, édit. cit., t. III, p. 988).

2. Même ms. 1022 de l'Ars., p. 340-344.

Dans la lettre visée, lib. XIX, epist. CXXIII, dans *Opera*, édit. cit., t. III, p. 694, nous lisons : « De Præfatione et Paraphrasi quod tam amanter admones,

ANTOINE CORONEL

(—)

Quatre ans après Louis, Antoine arrivait au célèbre collège de Paris (1508). *Socius* (1511), il obtenait la première place dans sa licence (1516). Il avait précédemment suivi les leçons de Jean Major à Montaigu. Il enseigna lui-même, comme son frère, dans ce collège. Il fut appelé par Charles-Quint à faire partie de ses conseils, en même temps qu'il était son prédicateur ordinaire (*ordinarius a concionibus et a conciliis*). C'était un esprit des plus distingués (*acri judicio, ingenio subtili*).

Il écrivit en latin d'assez nombreux ouvrages philosophiques pendant qu'il était à Paris. Nous avons eu entre les mains un *Commentaire sur les Seconds Analytiques* [1]. Sa plume produisit encore ces autres travaux : *Questions logiques d'après les réalistes et les nominaux* ; *Rosaire de logique ; Tractatus exponibilium et fallaciarum ; Traité des syllogismes ; Commentaire sur les Catégories* d'Aristote. Le manuscrit 1022 de l'Arsenal, en inscrivant dans l'ordre que nous venons de suivre les années 1509, 1511, 1517, 1518, semble bien indiquer la date de l'impression. Mais nous n'avons pu nous procurer les volumes [2].

PIERRE DE LERMA

(— 1541)

Le cardinal Ximénès jetait, en 1500, les fondements d'une nouvelle Université en Espagne. C'était à Alcala de Hénarès,

« summam habeo gratiam. Præfationem neglectim adjeci.... Qualis qualis tamen « est, meus est fœtus vel, si mavis, abortus. »

Quelques lignes plus bas, sur la lecture de la Bible, nous trouvons ces mots : « Nec arbitror quicquam esse periculi, si laici sic legant sacros libros, quemad- « modum illic præscribo. Quid Lutherus doceat nescio. »

1. *In Posteriora Aristotelis, una cum textu a Joanne Argyropulo Bizantio traducto, Commentaria, noviter recognita atque adamussim emundata*, Paris, in-fol.

La dédicace porte la date du 24 avril 1510. Elle est faite « Francisco Fernando « Coronel tum litteris ac animi generositate, tum rei militaris disciplina ornatis- « simo fratri suo amantissimo. »

2. Même ms. de l'Ars., p. 361-362.

L'*Epitome Biblioth. C. Gesneri*, de Simler, art. *Antonii Coronel*, indique le *Commentaire sur les Seconds Analytiques*.

l'ancienne *Complutum*. Cette Université devait devenir la glorieuse rivale de celle de Salamanque. Organisée à l'instar de l'Université de Paris, elle eut son recteur et son chancelier. Le premier chancelier fut Pierre de Lerma, docteur de Sorbonne, que le cardinal appela de Paris vers 1508.

Pierre de Lerma, comme le surnom l'indique, était espagnol de naissance. Il vint étudier à notre grande Université. Après avoir passé un assez long temps au collège de Navarre, il fut admis, en 1500, dans la société de Sorbonne. Il était docteur en 1504. Il avait obtenu le second rang dans sa licence.

Pierre de Lerma reçut, en même temps, le titre d'abbé de Saint-Just, titre qui, par la volonté du cardinal, devait être désormais uni à celui de chancelier.

Il fut du nombre des théologiens qui, sur la demande de l'archevêque de Séville, portèrent une censure sur certains ouvrages d'Érasme.

Au nombre de ces ouvrages se trouvait certainement l'*Éloge de la folie*, dont la première édition est probablement de 1509. Les théologiens d'Espagne devançaient donc, relativement aux censures portées contre le philosophe de Rotterdam, les théologiens de Paris.

A la suite de certaines difficultés avec le successeur de Ximénès sur le siège de Tolède, Pierre de Lerma donna sa démission de chancelier, revint à Paris et passa le reste de sa vie au collège de Sorbonne, où il mourut, le 11 août 1541, doyen de la Faculté de théologie.

Il laissait, en manuscrits, des commentaires latins *sur les dix livres de l'Éthique d'Aristote*, un *Éloge en vers* (*Carmen in laudem*) du travail de Pierre Ciruelo (*Ciruelus*) de Daroca sur la *Sphère* de Jean de Sacro-Bosco, un autre *Éloge* également *en vers* (*Carmen in laudem*) de ce même Pierre Ciruelo [1]. Ce dernier, élève de Salamanque, puis de Paris, où il enseigna les mathématiques, fut un des premiers professeurs de la naissante Université d'Alcala.

1. Même ms. de l'Ars., p. 301-307; Héfélé, *Le Cardinal Ximénès*, trad. de l'allemand, Paris, 1856, in-8, pp. 84 et suiv.; Launoy, *Reg. Navar. gym. Par. Hist.*, t. II, p. 665-666.

LOUIS BER OU BÈRE

(— 1554)

Érasme prisait aussi ce théologien. Tantôt il le plaçait hors de pair pour le génie [1]. Tantôt il louait en lui l'intégrité de la vie, l'érudition, l'autorité doctrinale [2].

Hôte de Sorbonne en 1500, associé en 1504, le premier de sa licence en 1512, Louis Ber revint, l'année suivante, à Bâle, sa patrie, professa les saintes lettres au collège de Saint-Pierre, devint doyen de la Faculté de théologie, puis recteur de l'Université.

Il était, en 1526, un des quatre présidents aux conférences religieuses de Bade en Suisse. Les trois autres étaient Barnabé, abbé du monastère d'Engelberg ou Mont-des-Anges, Stapffer de Saint-Gall (*de Sancto Gallo*), Jean Hoveker, docteur en théologie. Les athlètes étaient Eck pour les Catholiques, Œcolampade pour les novateurs. Ces conférences eurent pour objet la présence réelle, l'efficacité du saint sacrifice pour les vivants et les morts, l'invocation des saints, le culte des images, le purgatoire, le péché originel qu'effaçait le baptême du Christ et non celui de Jean. Comme à Leipzig, ces conférences demeurèrent sans résultat au point de vue doctrinal.

Louis Ber se retira à Fribourg, probablement Fribourg en Suisse, quand il vit sa patrie tomber sous la domination protestante. L'année et le lieu de sa mort demeuraient incertains. Ce qu'on savait, c'est qu'il vivait encore en 1535, puisque, cette même année, Érasme lui adressait une lettre [3]. Ainsi s'exprime notre manuscrit de l'Arsenal. Mais Moréri, qui rédige d'après des *Mémoires du temps*, assigne à la mort de Ber le 14 avril 1554. Nous n'avons aucune raison pour élever des doutes sur l'assertion.

1. *Epist.*, lib. VII, epist. I, dans *Opera*, Bâle, 1540, t. III, p. 267 : « Jam vero » Berus extra aleam est ingeniorum, posteaquam Parisiis omnibus calculis primas « tenuit. »

2. *Ibid.*, lib. XIX, epist. CII, dans *Opera*, Bâle, 1540, t. III, p. 682 : « .... Lu- « dovicum Berum, præpositum in collegio divi Petri, virum corporis et animi « præclaris dotibus præditum, summæ apud suos authoritatis et ob generis clari- « tudinem et vitæ integritatem et eruditionem non vulgarem. »

3. *Epist.*, lib. XXVII, epist. LIV, dans *Ibid.*, p. 1115.

Ce docteur aurait fait imprimer lui-même, à Bâle, en 1551, ces trois petits ouvrages latins : *De la Préparation chrétienne à la mort; Explication de quelques psaumes; Est-il permis à un chrétien de fuir en temps de peste* [1]?

GERVAIS WAÏN

(— 1554)

Un élève de Louis Ber, Gervais Waïn, mourait la même année que le maître. Allemand d'origine, il eut une certaine célébrité. Il fut recteur de l'Université de Paris en 1519, docteur de la maison de Sorbonne en 1522, et enfin abbé de Josaphat dans le diocèse de Chartres.

Il dédia à Louis Ber son *Traité des connaissances* (*Tractatus notitiarum*), qu'il publia, à Bâle, en 1519, in-fol., avec des *Questions* (*Quæstionibus*) sur les *Seconds Analytiques* d'Aristote.

De son côté, le célèbre Eck, qui l'appelait l'honneur de sa patrie, lui dédia une longue lettre apologétique, à l'effet de rétablir la vérité contre Carlostad, *défenseur obtus de Luther*, et lui adressa ses *Commentaires de la théologie mystique de saint Denis*. Cela se passait également en l'année 1519 [2].

JEAN DE CELAYA

(—)

Jean de Celaya avait l'Espagne pour patrie. Sorbonniste en 1514, il conquit le doctorat en 1522, la même année que Gervais Waïn [3].

Ce sorbonniste travailla beaucoup, et dans la langue classique, sur Aristote. On lui doit une *Exposition sur les huit livres de Physique*, avec des *Questions suivant la triple voie de saint Thomas, des réalistes et des nominaux* [4]. On lui doit encore des *Expositions* sur

1. Sources : Même ms. de l'Ars., p. 327-336; *Epitome Biblioth. C. Gesneri*, de Simler, art. *Ludovicus Berus;* Moréri, *Dictionn.*, art. *Bère* (*Louis*).
2. Même ms. de l'Ars., p. 385-388.
3. Même ms. de l'Ars., p. 388-389.
4. Paris, 1517, in-fol.

ces autres livres du philosophe grec : le *Ciel* et le *Monde* [1], la *Génération* et la *Corruption* [2], les *Seconds analytiques* [3], la *Morale* [4]. On lui doit enfin, et toujours dans la langue latine, une *Exposition sur le livre des Prédicaments de Porphyre* [5], ainsi que des *Magna Exponibilia cum Parvis* [6].

HERMAS OU HERMANN LETHMATIUS

(1491 — 1555)

Le 6 décembre 1555 mourait, à Utrecht, Hermas ou Hermann Lethmatius. Né à Gand en 1491, entré au collège de Sorbonne en 1510, il fut, en 1520, le premier de sa licence. Il devint ensuite doyen du chapitre de Notre-Dame d'Utrecht [7].

Il adressa à Charles-Quint ses neuf livres *sur la restauration de la religion* (*De instauranda religione*), lesquels furent imprimés à Bâle, in-folio, en 1544. L'ouvrage a pour objet la religion, ses déserteurs, les vaillants soldats du Christ, le commencement de l'Église, son admirable développement, les variétés dans l'unité, les applications du droit, l'autorité des Écritures, les rites sacrés. Puisse cette religion, si éprouvée aujourd'hui, redevenir florissante !

Érasme avait en estime ce docteur, comme on le voit dans une lettre *ad Nicolaum Everardum, Hollandiæ præsidem*, lettre dans laquelle nous trouvons, entre autres, ces lignes sur Hermas : « .... nihil Conciliorum, nihil historiarum, nihil veterum theolo-

1. Paris, 1518, in-fol.
2. Paris, 1518, in-fol.
3. Paris, 1521, in-fol.
4. Paris, 1523, in-fol.
5. Paris, 1521, in-fol.
6. Paris, 1518, in-fol.

— Un autre Espagnol, de quelques années plus jeune, *Pierre de Malvenda* ou *Maluenda*, fut un des athlètes catholiques associés à Cochlée, dans la conférence de Ratisbonne (1546), contre Bucer et ses compagnons d'armes. Il montra dans la utte de la fermeté et de la science. Son doctorat datait de 1538. Il était théologien de l'empereur. Il rédigea un *Traité* (*Tractatus*) *de la justification* et une *Réponse* (*Responsio*) *à Bucer sur le même sujet*. Ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir été imprimés (Même ms., p. 404-407).

7. Même ms. de l'Ars., p. 381-382; Foppens, *Biblioth. Belg.*, art. *Hermas Lethmatius, alias Hermannus*.

« gorum non excussit, atque adeo habet in promptu ; ingenium « velox ac rapidum, discendi aviditas inexplebilis, judicium « præsens et expeditum [1].... »

MARTIN OLAVE

(— 1556)

La Sorbonne fournit un docteur à l'ordre naissant des Jésuites. Ce fut Martin Olave, Espagnol de la ville de Vitoria. Il prenait place parmi les sorbonnistes en 1540, et parmi les docteurs en 1544. Admis à la cour de Charles-Quint, il assista au Concile de Trente. C'est là qu'il connut Laynez et Salmeron, deux des premiers compagnons d'Ignace de Loyola. Il se sentit appelé lui-même à la vie religieuse dans le nouvel ordre, où il entra en 1552. Ses supérieurs s'empressèrent de lui confier une chaire et le rectorat du collège romain. Il mourut la même année que le fondateur de la Compagnie de Jésus (1556) [2].

Olave avait prononcé, en 1548, au Synode d'Augsbourg, un sermon sur ces paroles : *Attendite vobis et universo gregi.* Ce sermon, qui avait pour sujet la nécessité de la réforme dans le clergé et dans les fidèles, fut très goûté de l'assemblée. Il en

1. *Epist.*, lib. XVII, epist. VI, dans *Opera*, Bâle, 1540, t. III, p. 535.

— *Georges Lokert* était de la même licence qu'Hermann et obtenait la deuxième place. Son entrée au collège de Sorbonne date de 1512. L'Écosse était sa patrie, Il est auteur d'un traité des *Proportions* (*De Proportione et proportionalitate*), Paris, 1518, in-fol., d'un écrit sur les *connaissances* (*in materia notitiarum*), Paris, 1524. Il avait donné, dans cette ville, en 1518, format in-fol., une édition corrigée des *Questions* d'Albert de Saxe sur ces livres d'Aristote : la *Physique*, le *Ciel* et le *Monde*, la *Génération* et la *Corruption*, ainsi que des *Questions* (*Quæstiones*) sur les *Météores*, du sorbonniste Thimon (Même ms., p. 385; Tanner, *Biblioth....*, art. *Lokert Georgius*).

— *Adrien Lamet d'Hennencourt* écrivit des commentaires sur vingt-sept psaumes de David, lesquels furent imprimés à Paris, en 1547, sous ce titre : *Viginti septem Psalmi interpretati.* En 1522, il entrait en Sorbonne et se faisait recevoir docteur en 1532. Il avait été chancelier de Noyon, doyen d'Amiens, devint archidiacre de le première ville, abbé commendataire d'une abbaye bénédictine dans le diocèse de Meaux, enfin aumônier du roi.

Le 24 août 1553 fut le terme de cette existence (Même ms. 1022 de l'Ars., p. 390-392).

2. Ms. 1021 de l'Ars., p. 525-526; P. Backer, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, art. *Olavius.*

avait prononcé un aussi, probablement sur les mêmes matières, au Concile de Trente. Toujours est-il qu'un seul a pris place en différents recueils conciliaires.

Nicolas Orlandini a inséré, dans son *Historia Societatis Jesu*, la *Responsio Martini Olavii ad Decretum Sorbonicum*, porté contre l'ordre naissant et que nous avons fait connaître. Nous avons également raconté le succès de sa parole dans une conférence contre docteurs de Paris [1].

Les leçons d'Olave au collège romain avaient un grand succès. Elles roulaient sur l'ancien et le nouveau Testament, le maître des Sentences et saint Thomas d'Aquin. Elles furent imprimées, de son vivant, à Rome, dans le format in-4, sous le titre : *Theologicæ Assertiones collectæ a lectionibus....*

Il a dû y avoir un tirage à part, avec la date 1554, pour ce qui regarde le baptême, la confirmation, l'Eucharistie : *Assertiones theologicæ de baptismo et confirmatione* [2]; — *Assertiones theologicæ de sanctissima Eucharistia* [3].

Le P. Backer mentionne un traité inédit *De la justification (De Justificatione)*, lequel est conservé à la Bibliothèque ambrosienne de Milan [4].

On conservait aussi, au collège romain, des leçons du docteur jésuite sur la chute et la réparation de l'homme [5].

CLAUDE GUILLIAUD OU GUILLAUD

(— vers 1560)

Claude Guilliaud était de Villefranche en Beaujolais. Sorbonniste (1523), prieur du collège (1530), docteur (1532), il fut appelé à l'administration de l'église paroissiale de ce même Villefranche. L'évêque le nomma ensuite prévôt de l'église d'Autun et chanoine théologal.

Claude Guilliaud avait un certain talent de parole. Il se fit entendre, avec fruit, à Paris, à Autun et à Lyon [6].

1. Vol. précéd., p. 64.
2. *Assert. theol....*, Rome, 1554, in-4.
3. *Ibid.*
4. *Biblioth....*, *loc. cit.*
5. Même ms.
6. Ms. 1022 de l'Ars., par. III, p. 393.

Il prononça, en 1550, dans l'église de Joinville et devant des princes et des cardinaux, l'*Oraison funèbre* de Claude de Lorraine, duc de Guise. Cette œuvre oratoire en français fut imprimée cette même année 1550 [1].

L'orateur commençait par se reconnaître au-dessous du sujet qu'il avait à traiter : Lui, « de si petit esprit et de nulle eloquence, » il devait raconter la vie de « tres hault et tres excellent et tres puissant prince, le mieulx voulu, le mieulx renommé, le mieulx aymé de chascun. » Mais il plaçait sa confiance dans « ceste tant excellente, vertueuse, noble et docte assemblée, pleine de toute humanité, » qui avait connaissance « de la grandeur et infinité des vertuz, faictz et gestes heroïques de ce bon prince. » Après avoir, à la fin du discours, engagé son illustre auditoire à prier pour le héros dont il venait de faire l'éloge, ce héros « de vie tres chrestienne, de cœur magnanime contre vices et invincible contre toute doctrine contraire au sainct Evangile et Eglise, espouse de Jesu Christ, » il s'écriait : « Benoiste Vierge Marie, de laquelle il a tousjours esté servi-« teur et defenseur de vostre honneur, et vous, benoistz sainctz « et sainctes, desquels il a observé la veneration, priez et inter-« cedez pour luy; amen. »

Prédicateur, Claude Guilliaud se fit, en même temps, écrivain. Il composa et publia en latin :

Des *Conférences sur toutes les Épîtres de saint Paul, apôtre* [2], ouvrage estimé par Sixte de Sienne, qui le disait *savant, court, élégant* [3];

D'autres *Conférences*, également savantes, *sur les sept Épîtres canoniques des Apôtres* [4];

Des *Commentaires sur l'Évangile de saint Jean* [5].

Nous avons vu que les *Conférences*, tant sur les Épîtres de saint Paul que sur les Épîtres canoniques, avaient pris place dans le second catalogue des ouvrages condamnés [6]. L'auteur

1. Paris, 1550, in 4 : *L'Oraison funebre declarative des gestes, mœurs, vie et trespas....*
2. *Collatio....*, Lyon, 1544, in-8.
3. *Biblioth. sanct.*, Cologne, 1586, in-fol., p. 223.
4. *Collatio....*, Lyon, 1543, in-4.
5. Paris, 1550.
6. Vol. précéd., p. 210.

ne s'éloignait pas assez des doctrines des novateurs. Il admit les corrections qui furent jugées nécessaires.

Il faut ajouter des *Commentaires sur l'Évangile de saint Matthieu*, lesquels furent imprimés, après la mort de l'auteur [1], par Maximilien Guilliaud, sans doute de la même famille et théologien de Navarre.

Ce dernier donna également au public des *Homélies pour le carême* (*Homiliæ quadragesimales*) qu'avait rédigées et prêchées notre docteur [2].

M. Brunet mentionne des *Épistres de saint Paul traduites en françois* par un docteur en théologie (Claude Guilliaud) [3]. La traduction fut plus correcte que le travail exégétique, car nous ne voyons pas qu'elle soit tombée sous les coups de la Faculté.

JEAN DE LA VACQUERIE

(—)

Originaire de la petite ville de Roye en Picardie, Jean de la Vacquerie, qu'Ellies du Pin nomme Jean Vacquier [4], était sorbonniste en 1542, et docteur en 1546. Il enseigna en Sorbonne de 1547 à 1551, et, en 1552, il obtint un canonicat à Noyon [5].

Nous possédons une *Catholique remonstrance aux roys et princes chrestiens, a tous magistrats et gouverneurs de republiques, touchant l'abolition des heresies, troubles et schismes qui regnent aujourd'huy dans la chrestienté* [6]. Cette *Remonstrance* avait d'abord été écrite

1. Paris, 1562.
2. Paris, 1568, in-8.
3. Paris, 1544 et 1545, in-8 (*Manuel....*, art. *Paulus apostolus*).
— Quelques mots sur ces deux docteurs sorbonnistes : *Jean Tavernier*, en latin *Caupo*, et *Jean Aleaume*.

Le premier écrivit sur la *Vérité du corps et du sang du Christ* et sur le *Purgatoire*. Le *De Veritate....* a été imprimé à Reims, en 1560, in-8; le *De Purgatorio* l'avait été à Paris, en 1551, également in-8.

Le second sorbonniste se fit éditeur d'un traité de saint Isidore de Séville, le *Souverain bien*, Paris, 1538, et des *Quatre livres des Sentences* de Pierre Lombard, Paris, 1536.

(Ms. 1022 de l'Ars., p. 397-398; *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Jean Tavernier.)*

4. *Tabl. des aut. ecclés.*, Paris, 1704, in-8, col. 1164.
5. Ms. 1021 de l'Ars., p. 527.
6. Paris, 1560, in-8.

en latin par Jean de la Vacquerie et adressée à Henri II [1]. Traduite en français, par un écrivain inconnu, elle était destinée aux prévôts, échevins, bourgeois et marchands de Paris. Selon l'auteur, le principal moyen d'arriver à l'extinction de l'hérésie, c'était d'avoir recours à l'ostracisme.

Il est aussi auteur d'un livre sur les tentatives de corruption de la part des hérétiques : *De multiplici hæreticorum tentatione* [2]. Imitant le démon quand il tenta le Sauveur, les hérétiques, pour arriver à leurs fins, font appel aux trois concupiscences, la concupiscence de la chair, la concupiscence des richesses, la concupiscence des honneurs.

Ce petit traité est suivi d'un *Sermon* que Jean de la Vacquerie prononça au baptême de deux enfants américains.

JEAN ALABRI OU DE L'ARBRE (JOANNES ARBOREUS) [3]

(— vers 1569)

Laon fut le pays natal de ce sorbonniste qu'Antoine de Mouchy, dans son *Ad candidum lectorem* en tête des Commentaires des *Topiques*, appelle un homme « n'ignorant aucune science, » un « soldat d'un mûr savoir, » et, dans son livre du sacrifice de la messe, qualifie d' « ornement de la Sorbonne » et de « splendeur de l'Église de Laon. » En effet, Jean Alabri ou de l'Arbre fut chanoine de cette Église.

Ce sorbonniste, qui fut docteur en 1536, quatre ans après son entrée en Sorbonne, écrivit beaucoup, tant sur les sujets philosophiques que sur les théologiques.

Le philosophe produisit : une *Introduction sommaire sur les éléments de la dialectique*, ouvrage plusieurs fois édité et dont la meilleure édition est celle de 1539 [4]; des *Scolies sur les cinq voix* ou voyelles de Porphyre, que les presses ont traité aussi bien que le précédent ouvrage, et dont l'édition recommandée est

1. *Pro extirpandis hæresibus ad Henricum secundum, christianissimum Gallorum regem*, Reims, 1559, in-8.

2. Paris, 1560, in-8.

3. « Vulgo nuncupatus in tabulis publicis notariorum Joannes Alabri » (Manuscrit 1022 de l'Ars., p. 403).

4. *Compendiaria in dialecticæ elementa Introductio*, Paris, 1539.

celle de 1537 [1] : d'autres *Scolies sur les Catégories d'Aristote* [2]; des *Commentaires sur l'Interprétation* [3] et la *Physique* du même philosophe. Ce dernier ouvrage ne paraît pas avoir été imprimé. Nous avons encore un discours sur l'*éloge de la philosophie*, adressé à l'archidiacre de Laon [4].

Nous devons mettre à l'actif du théologien : une *Théosophie* exposant les passages les plus difficiles de l'ancien et du nouveau Testament, d'après les saints docteurs [5]; des *Commentaires sur les Proverbes de Salomon* [6], *sur l'Ecclésiaste* [7], *sur le Cantique des cantiques* [8]; une *Méthode abrégée de la confession* (*Methodus confessionis*) en faveur des enfants; une *Exhortation* (*Parœnesis*) à la pénitence. Nous ne connaissons pas d'édition de ces deux derniers travaux.

Il écrivit encore des *Contemplations* (*Contemplationes idiotæ*) sur l'amour divin, sur la Vierge Marie, sur la patience, sur la lutte entre la chair et l'esprit, sur l'innocence perdue, sur la mort [9].

C'est lui qui fournit à Antoine de Mouchy le *Catalogue* des évêques de Laon.

Suivant Sixte de Sienne dans sa *Bibliothèque sainte*, lequel visait l'auteur de la *Théosophie*, c'était un homme très savant et vraiment catholique, dont le style dénotait une culture littéraire, et dont les arguments ont porté des coups vigoureux aux machinations des hérétiques [10].

Cette existence, qui ne fut ni sans fruit ni sans gloire, prit fin vers 1569; car, en cette année, mention était faite, au collège de Sorbonne, d'une fondation de sa part : un office à célébrer annuellement le 1er juillet [11].

1. *Scholia in Porphyrium de quinque vocibus*, Paris, 1537.
2. *Scholia in Prædicamenta*...., Lyon, s. d., in-8; Paris, 1538, in-8.
3. *In librum* περὶ Ἑρμηνείας... , Lyon, s. d., in-8; Paris, 1535.
4. *Oratio de laudibus philosophiæ*, s. l. n. d.
5. *Theosophia seu Explicatio*.. ., Paris, 1540 et 1553, in-fol.
6. *In Proverbia*...., Paris, 1549, in-fol.
7. *In Ecclesiastem*...., Paris, 1537 et 1553, in-fol.
8. *In Canticum*...., Paris, 1537 et 1553, in-fol.
9. Paris.
10. *Biblioth. sanct.*, Cologne, 1586, in-fol., p. 257.
11. Sourc. génér. : Même ms. 1022 de l'Ars., p. 401-403; *Epit. Bibl. C. Gesn.*, de Simler, art. *Joannes Arboreus*.

ALVARUS GOMEZ

(—)

Le nom l'indique, ce sorbonniste était de nation espagnole. Comme le lecteur l'a remarqué, un certain nombre de hauts gradués en la Faculté de théologie étaient originaires d'au delà des Pyrénées. Hôte de Sorbonne en 1529, docteur en 1536, Alvarus Gomez fut surtout poète et historien. Respectable est son bagage littéraire.

Il rendit en vers latins les *Proverbes de Salomon* [1], les *Épîtres* de saint Paul [2] et les *Sept Psaumes de la pénitence* [3].

Il écrivit une *Vie* de Ximénès [4] et un livre sur la *Toison d'or* [5].

Il publia enfin, dans sa langue maternelle, une *Theologica description de los misterios sagrados, partida en doze cantores* [6].

ANTOINE ARLAUD OU ERLAUT

(— 1573)

Antoine Arlaud ou Erlaut, ou encore Erlault, était originaire de Mareuil, dans le diocèse de Beauvais. *Hospes* en 1533, *socius* en 1536, docteur en 1540, il fut choisi, cette dernière année, avec Démocharès, pour professer au collège. C'est alors qu'il commenta Pierre Lombard. Il devint aumônier de Catherine de Médicis, et, grâce à elle, évêque de Chalon-sur-Saône en 1560, malgré l'opposition du chancelier de l'Hôpital, qui voulait placer sur ce siège son propre frère. Il assista, la même année, à la solennelle procession à l'église Saint-Médard, pillée et profanée

1. Bâle, 1538.

2. *Epistolæ Pauli apostoli cantatæ atque elegicis versibus interpretatæ*, Complutum, 1529, in-4.

3. *Elegiæ in VII Psalmos pœnitentiales*, Tolède, 1538, in-8.

4. *De Vita et rebus gestis a Fr. Ximenio, archiepiscopo Toletano*, Complutum, 1569, in-fol.

5. *De Militia principis Burgundi quam Velleris Aurei vocant, ad Carolum Cæsarem, ejusdem militiæ principem.*

6. Tolède, 1541, in-4.

Sourc. génér. : Ms. 1022 de l'Ars., p. 399-400; *Epit. Bibl. C. Gesn.*, de Simler, art. *Alvarus Gomes;* Graesse, *Trésor....*, art. *Gomez Alvarus.*

par les hérétiques. Il avait été désigné par Charles IX pour prendre part au Concile de Trente. Mais retenu en chemin comme prisonnier par les hérétiques qui s'étaient saisis de lui, il ne put se rendre à l'assemblée œcuménique. Sentant le poids de la vieillesse, il voulut se donner un coadjuteur, avec future succession, dans la personne de Jacques Fourré. Si ses désirs ne purent se réaliser, ce dernier, néanmoins, fut son successeur.

L'existence du prélat se prolongea jusqu'en 1573.

Arlaud avait édité, en 1536, les *Commentaires* d'Alexandre d'Aphrodisie sur la *Métaphysique* d'Aristote, en tête desquels se lisait une lettre adressée par l'éditeur à un personnage contemporain [1].

JACQUES LE FÈVRE (JACOBUS FABER)

(— fin du siècle)

Cet élève de la Sorbonne était de Moulins. De beaucoup plus jeune que le célèbre Jacques Le Fèvre d'Étaples, notre sorbonniste se trouvait *socius* en 1551. Il enseigna la philosophie au collège de Bourgogne et dans son propre collège. Prieur de Sorbonne en 1553, il obtint, en 1554, le doctorat théologique.

Il écrivit tant en français qu'en latin, tant en prose qu'en vers.

Il est auteur de deux Lettres (*Epistolæ*), l'une contre les hérétiques du temps [2], l'autre placée en tête des *Commentaires* de Claude Guilliaud sur l'Évangile de saint Matthieu [3].

L'étude de la théologie devenait de plus en plus nécessaire. Notre poète adressa, en 1562, dans un *Carmen*, une exhortation à ceux qui se consacraient à cette étude [4].

La même année, il donnait au public une *Juste Complaincte de l'Eglise catholique et romaine sur la confession et protestation de simulez fideles, dirigée aux catholiques enfans de ladicte Eglise* [5].

Le premier chapitre a pour objet ces trois points :

Déclarer que « tout ainsi que nostre Sauveur n'a pas gran-

1. Ms. 1022 de l'Ars., p. 407-408 ; *Gal. christ.*, t. IV, col. 938-940.
2. Paris, 1560.
3. Paris, 1562.
4. Paris, 1562.
5. Paris, 1562, in-8.

« dement profité par predications salutaires a la conversion « des Juifz; ainsi les Catholiques ne profiteront pas grande- « ment par leurs remonstrances aux heretiques de mainte- « nant. »

Démontrer « par plusieurs loix et edictz que les privileges faictz « aux Catholiques de l'Eglise romaine, seule espouse de Jesus « Christ, par les empereurs, enfans d'icelle, ne doibvent favo- « riser a ceux qui pour mere ne la recognoissent. »

Enseigner que « les heretiques peuvent estre receuz au nombre « des fideles, moyennant qu'en eux soyent trouvez signes de « vraye conversion et contrition. »

Dans les chapitres suivants, l'auteur établit la différence qu'il y a entre un apostat et un hérétique, marque comment on doit agir à leur égard, soit au point de vue du châtiment, soit par rapport à la réintégration et à la surveillance.

Quant au châtiment, le crime d'hérésie ne saurait s'y soustraire, « veu qu'il a ceste proprieté de subvertir les royaumes, « abollir les loix, tant divines qu'humaines, destruire les repu- « bliques ecclesiastiques et temporelles, mesler les polices, con- « culquer les dignitez, abattre la distinction des Estats, empes- « cher les offices, brouiller les vivans par diverses opinions, « causer troubles et seditions, imbuer la jeunesse de faulx et « contraires documens, pensant par telle astuce abollir la me- « moire de la religion de noz peres et majeurs, demolir et dera- « ciner tout ce qui est bon, pour nous faire vivre de la vie des « bestes brutes, et nous faire tomber en atheisme, changer les « coustumes, perdre les ceremonies, muer les mœurs selon « leur propre cerveau, aveugler les espritz, fasciner et envau- « doëser les consciences, brief reverser cen dessus dessoubs, « faisant du ciel la terre et de justice injustice, d'équité ini- « quité [1]. » La peine capitale peut être même appliquée à ce crime par le pouvoir civil.

Les Huguenots, perturbateurs de la tranquillité publique, ennemis de l'Église catholique, devenaient l'objet d'un avertissement (*Monitio*). Il les engageait vivement à se rendre ou à s'en rapporter, par amour de la paix, au Concile de Trente [2].

1. P. 57.
2. Paris, 1563.

C'était pour combattre ces ennemis qu'il exposait la vérité du sacrifice de la messe : *Pro sacrosancto missæ sacrificio* [1].

Contre Calvin et les sectaires du calvinisme, il composait et publiait un autre *Carmen* qu'il dédiait à Antoine Vicaire, chancelier de l'Université de Paris [2].

Il prit parti contre la version de la Bible par René Benoît. Deux livres d'observations furent imprimés. Tous les exemplaires, grâce à l'influence du traducteur, en furent supprimés, à l'exception d'un seul qui resta en Sorbonne.

Notre docteur donna, en 1573, une nouvelle édition de la Bible de Jean Benoît [3]. Il n'était pas assez ami de René Benoît pour y introduire les *Stromata* de ce dernier.

Jacques Le Fèvre fut syndic de la Faculté. Opposé à la Ligue, il refusa son adhésion au décret de la Faculté contre Henri III. Il mourut dans un âge avancé [4].

1. Paris, 1563, in-4 : *Pro S. missæ sacrificio adversus impiam missæ et missalis anatomen, dissectorum, laniorum, misoliturgorum, calvinianæ familiæ, perdite excogitatam.*

2. Paris, 1563.

3. Paris, in-fol.

4. Sourc. génér. : Même ms. 1021, p. 532-535; Du Verdier, avec remarques de La Monnoie, *Biblioth. franç.*, édit. cit., art. *Jaques Le Fevre ;* Crévier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. VI, p. 410.

— Il y eut, à la même époque, un autre Jacques Le Fèvre (*Jacobus Faber*), qui fut aussi, après le premier, syndic de la Faculté de théologie. Il était, en même temps, curé de Saint-Paul de Paris. Implacable adversaire des Jésuites, il ne voulut point souscrire à la décision de cette Faculté qui trouvait excessive, injuste, la demande de bannissement pour ces derniers. La Ligue avait trouvé en lui un ennemi résolu. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait agi comme son homonyme relativement au décret de déchéance de Henri III. La thèse de Florentin Jacob lui fournit une nouvelle occasion de protester, mais prudemment, de son dévouement au roi (Crévier, *Hist. de l'Univ....*, t. VI, pp. 410, 453; t. VII, p. 11-12; et notre vol. précéd., p. 387). Cet historien lui donne même, t. VI, p. 453, le titre de doyen. Mais, à moins qu'il ne s'agisse seulement d'une présidence accidentelle, c'est une erreur, car le doyen était alors Denis Camus, auquel succéda René Benoît.

D'après Launoy — car nous pensons que cet historien vise le même personnage, autrement il faudrait admettre un troisième contemporain, de même nom et de même prénom — d'après Launoy, disons-nous, il aurait donné au public, en 1587, *Le Chemin du vray penitent conduisant a la vie eternelle*, Paris, in-8 (*Reg. Navar....*, p. 735). La place qu'il occupe dans cette Histoire du collège de Navarre autorise à penser qu'il était navarriste.

JACQUES LANGÉE

(— après 1581)

Un enfant de l'Écosse, docteur en 1572, professeur en Sorbonne en 1580, se nommait *Jacques Langée* (*Langœus*). Dans sa chaire, il s'occupait de théologie. Dans ses écrits, du moins dans ceux qui furent imprimés, il traitait de l'histoire religieuse de l'époque.

En effet, les écrits de Jacques Langée, qui furent donnés au public, à Paris, en 1585, sont en latin et comprennent :

De Vita et moribus Theodori Bezæ....;

De Vita, moribus et rebus gestis hæreticorum....;

De Morte reverendi patris Edmundi Campiani Sacerdotis....

Ce dernier ouvrage est la traduction latine d'une histoire en français de l'illustre martyr de la Compagnie de Jésus et de quelques autres victimes de la persécution d'Élisabeth à la fin de l'année 1581.

Si dans le premier nous avons la vie de Théodore de Bèze, le prince des hérétiques de ce temps, comme s'exprime l'auteur, nous avons, dans le second, les biographies de Luther, Carlostad, Pierre Martyr, etc. L'un et l'autre sont dédiés à Marie Stuart et à son fils Jacques VI [1].

Par son rôle important de prédicateur de la Ligue — nous en avons donné quelque aperçu dans ses sermons, — *Jean Boucher* appartiendrait au XVI[e] siècle. Mais, comme son existence s'est

1. Ms. 1021 de l'Ars., p. 562.

— *Pierre Jumel* ou plutôt *Gémel* (*Petrus Gemellus*, *Gemellius*) obtint le premier rang parmi les licenciés en 1562. Il écrivit l'Oraison funèbre du cardinal Louis de Bourbon (*De obitu.... oratio funebris*), laquelle fut imprimée, à Paris, en 1557.

Il avait publié, en 1556, dans la même cité, un travail sur la manière de discourir selon Aristote : *Ad communem Aristotelis disserendi doctrinam Institutio.*

(Ms. 1021 de l'Ars., p. 547.)

— *Julien de Saint-Germain*, originaire d'Avranches, docteur en 1568, chanoine de Paris, a enrichi également notre littérature française d'une oraison funèbre, celle de Jean-Baptiste Castel, évêque de Rimini et nonce à Paris. Elle se fit entendre, en 1583, dans la chaire de Notre-Dame de Paris. Elle fut imprimée, mais sans nom d'auteur.

(Ms. 1021 de l'Ars., p. 552.)

prolongée jusqu'en 1644, nous devons réserver sa notice pour la revue littéraire qui suivra.

Un autre orateur politique de Paris, *Jacques de Cueilly*, presque aussi ardent ligueur, a moins de célébrité. C'était également un docteur de Sorbonne, grade qu'il obtint en 1576. Il professa en ce collège de 1577 à 1578, puis fut curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Sur la fin de sa carrière, il fit un pèlerinage aux lieux saints. Il en rapporta beaucoup de reliques et aussi les actes, en grec, des Conciles de Florence et de Trente, avec le calendrier grégorien également en grec. Il donna les reliques à la chapelle de la Sorbonne et les actes à la bibliothèque du même collège. Il avait été un des trois collaborateurs à la *Glose ordinaire*. Feu-Ardent et Dadrée avaient été les deux autres. Jacques de Cueilly mourut en 1596 [1].

Dans le camp opposé aux ligueurs, *Jean Prévôt*, aussi docteur sorbonniste et curé de Saint-Séverin, avait pris rang avec ses confrères en ministère curial : René Benoît de Saint-Eustache, Jean de Chavaignac ou Saviniac de Saint-Sulpice, Claude de Morenne de Saint-Merry.

Orateur assez distingué, il fut appelé à prononcer les oraisons funèbres de plusieurs personnages de l'époque, entre autres celle de Christophe de Thou, en novembre 1582, dans l'église Saint-André-des-Arcis. Cette dernière oraison funèbre a été imprimée, à Paris, en 1583 [2].

1. Ms. 1021 de l'Ars., p. 564-565.
2. Ms. 1021 de l'Ars., p. 551 ; *Biblioth. franç.*, édit. cit., art. *Jean Prevost.*

LIVRE II

NAVARRISTES [1]

CHAPITRE PREMIER

NAVARRISTES DE RENOM [2]

Jacques Almain. — Geoffroy Boussard. — Jean Major ou Le Maire. — François Le Picart. — Claude d'Espence. — Simon Vigor. — Claude de Sainctes. — René Benoît. — Palma Cayet.

JACQUES ALMAIN

(— 1515)

Jacques Almain était originaire de Sens. Maître ès arts, il enseigna la dialectique et la philosophie naturelle; et il le

1. Relativement aux quelques ouvrages, pour nous introuvables, nous nous en sommes rapporté aux plus sérieux bibliographes et surtout à Launoy, *Reg. Navar. gymn. Paris. Hist.*

2. Originaire de Surgères dans le diocèse de Saintes, *Raymond Pérault* ou *Pérauld* fut admis, vers 1471, au collège de Navarre, dans la division des théologiens. Bien que des écrivains lui donnent le titre de docteur en science sacrée, il ne paraît pas, cependant, qu'il prit de grade : « Quod si doctoris, dit Launoy, « aut certe baccalaurii titulum sortitus esset Raimundus, id neque in iis literis, « quarum verba retuli omisisset, neque in aliis.... » Il n'en devint pas moins un personnage d'une certaine célébrité. D'après Gandolfo, il fut augustin dans sa jeunesse : « Meam augustinianam religionem in minoribus professus est, ut clare « ostendunt Torellus....; sed, antequam nuncius in Germaniam mitteretur, vel « pontifice dispensante...., vel alia de forma, ab ordine egressus est. » S'étant fixé à Rome, il fut chargé, par Innocent VIII, de recueillir en Allemagne des aumônes pour la guerre contre les Turcs. Grâce à la recommandation de l'empe-

fit avec des succès qu'un poète de l'époque chanta en ces vers :

Qui cupis, o felix, senonensia noscere gesta
Et dialecticos scandere forte gradus,
Fertilis ignotas Jacobi perge per undas,
Cujus eburneolo defluit ore melos [1].

Par les presses et de son vivant, son enseignement pénétra dans le public. En 1505, paraissaient, à Paris, ses études sur la philosophie naturelle d'après Aristote sous le titre : *Embammata physica seu Embammata totius philosophiæ naturalis ex ingenti apophthegmatum physicalium acervo ad I, II et III librum physicorum Aristotelis.* Trois ans après (1508), une seconde édition — nous ignorons la date de la première — des *Cinq Traités des conclusions* (*Tractatus quinque consequentiarum*) était publiée également à Paris. Ces traités avaient pour objet : le premier, la *définition* et la *division;* le second, les *règles générales pour toutes les conclusions;* le troisième, les *règles pour les conclusions enthymématiques;* le quatrième, le *syllogisme;* le cinquième, les *expositions* [2].

Cette même année 1508, il fut admis, au collège de Navarre, dans la division des théologiens. Il avait précédemment, au collège de Montaigu, suivi les cours théologiques de Jean Major ou Le Maire. En 1511, le grade de docteur lui était conféré. L'année suivante, il expliquait le troisième livre des *Sentences* et,

reur Maximilien, il s'assit sur le siège épiscopal de Gurk, en Carinthie. Alexandre VI le revêtit de la pourpre cardinalice. Après avoir rempli une nouvelle légation en Allemagne, il abandonna l'évêché de Gurk pour celui de Saintes. Il remplit encore plusieurs missions en Italie et mourut à Viterbe, le 7 septembre 1505, au cours d'une de ces missions, celle de légat du patrimoine de saint Pierre.

Il est auteur d'un *Liber de dignitate sacerdotali super omnes reges,* lequel livre, au dire de Josias Simler, aurait été imprimé en Allemagne sans titre et sans nom d'éditeur.

On lui attribue encore : *De Actis suis Lubeci et in Dacia ; Epistolæ aliquot ad Capnionem* ou Reuchlin *et alios.* (Launoy, *Reg. Navar....*, t. II, p. 605-609 ; *Gal. christ.*, t. II, col. 1080-1081 ; Ellies du Pin, *Hist. des auteurs du XVI^e siècle,* Paris, 1701, in-8, p. 306-308 ; Gandolfo, *Dissertatio....*, art. *Raymundus Perauldus ;* abbé Briand, *Hist. de l'Égl. santone et aunisienne*, La Rochelle, 1843, in-8, t. II, p. 96-104.)

M. Rainguet, dans *Biograp. saintong.*, continue à faire de R. Pérault un docteur de Paris.

1. Launoy, *Reg. Navar....*, t. II, p. 611.
2. *Ibid.*, p. 613.

dans ses explications, il suivait Gabriel Biel, un des derniers célèbres sententiaires [1].

Néanmoins, comme le philosophe l'avait fait, le théologien voulait associer le public à ses études. Jacques Almain fit imprimer à Paris, dès l'année 1510, ses *Morales* (*Moralia*) [2]. L'auteur envisage, d'abord, l'*essence des actes et des habitudes*, ainsi que les *obstacles* posés devant eux; puis il parle successivement des *trois vertus théologales*, la foi, l'espérance et la charité, des *vertus humaines*, des *vices* opposés à ces mêmes vertus, de la punition des péchés.

Dans le grave conflit qui s'éleva entre le roi Louis XII et le pape Jules II, il se prononça, avec la Faculté de théologie et la majorité du clergé de France, pour le premier contre le second.

A ses vespéries, Louis Ber, qui avait obtenu la première place de licence en 1512, avait traité du domaine naturel, civil et ecclésiastique.

A la résompte, Jacques Almain établit dans une *Première Conclusion* la thèse suivante : « Le domaine naturel, don de Dieu, « ne peut être absolument ni en toutes choses abdiqué....; à « ce domaine, après le péché, il fut convenable d'ajouter le do- « maine civil proprement dit, et la juridiction qui s'y rapporte; « ce domaine et cette juridiction constituent la puissance du « glaive matériel dont, de droit divin, les ecclésiastiques ne « sont nullement affranchis. » En conséquence, l'homme est obligé par la loi naturelle d'employer à sa conservation ce qui est nécessaire, comme la nourriture, en sorte que, dans le cas d'une extrême nécessité, tout est commun. D'autre part, « pè- « chent contre la loi naturelle ceux qui, ayant du superflu par « rapport à l'existence, bien qu'ils n'en aient point par rapport « à l'état, n'en communiquent point à celui qu'ils savent souf- « frir par le manque du nécessaire. » La puissance du glaive est concédée pour la défense de la nation. Celle-ci, après l'avoir reçue de Dieu, la communique à un représentant ou à des représentants, mais ne s'en dépouille pas radicalement. Aussi, Guil-

1. *Commentarii....*, Paris, 1516, in-4; Lyon, 1527, in-8; parmi *Opuscula* d'Almain, Paris, 1518, in-fol.

2. Imprimées encore à Paris, 1526, in-8, et parmi *Opuscula* de Jacques Almain, Paris, 1518, in-fol.

laume de Paris a-t-il écrit que le prince a seulement un pouvoir ministériel. Partant, pour des raisons majeures, le prince peut être privé de ce pouvoir. Si les ecclésiastiques ne sont point, de droit divin, exempts de la juridiction civile dans les choses temporelles, ils sont, d'un autre côté, indépendants, de droit divin, dans les choses spirituelles, comme l'administration des sacrements.

Cette *Première Conclusion* ne semble guère, dans la circonstance, qu'une entrée en matière pour la *Seconde*, où l'auteur se propose de montrer que la puissance ecclésiastique « n'a aucune juridiction annexée dans les choses temporelles, » et de faire l'application de la doctrine au royaume de France. Par conséquent, le pape, à ce point de vue, ne peut rien sur ce royaume. D'ailleurs, il y a une autorité plus grande que celle du pape, c'est celle de l'Église [1].

Nous savons que le cardinal Cajétan avait écrit contre le conciliabule de Pise-Milan, et que notre docteur fut chargé par la Faculté de Paris d'opposer une réfutation [2]. La Faculté, dit Bayle, n'eut pas à regretter ce choix [3]. Le *Libellus de auctoritate Ecclesiæ seu sacrorum Conciliorum.... contra Thomam de Vio* [4] fut dédié à Tristan de Salazar, archevêque de Sens.

C'est la même doctrine sous le rapport politique et sous le rapport religieux. Sous le premier rapport, l'autorité du prince est l'autorité de la nation qui la lui a communiquée. Sous le second, ce sont les assertions, plus accentuées, de la *Quæstio resumptiva*. Au Concile général, représentant l'Église, infaillible dans la foi, tandis que le pape ne l'est pas, appartient, avec le premier rang, la suprême autorité. Aussi, le Concile peut-il juger le pape, le déposer pour cause d'hérésie et autres crimes notoires, limiter par des lois l'exercice de sa puissance.

1. *Quæstio resumptiva agitata in vesperiis magistri Ludovici Ber. .. de dominio naturali, civili, ecclesiastico*, parmi les *Opuscula* de Jacques Almain; dans *Opera* de Gerson, édit. d'Ellies du Pin, t. II, col. 961 et suiv.; dans Richer, *Vindiciæ doctrinæ majorum scholæ Parisiensis... contra defensores monarchiæ universalis et absolutæ curiæ romanæ*, Cologne, 1683, in-4, lib. IV, pp. 1 et suiv.

2. Vol. précéd., p. 375.

3. *Dictionn....*, art. *Almain*.

4. Paris, 1512, in-8; parmi *Opuscula* de Jacques Almain; dans *Opera* de Gerson, édit. cit., t. II, col. 976 et suiv.; dans *Vindiciæ....* de Richer, lib. IV, pp. 23 et suiv.

Nous retrouvons encore le même enseignement dans l'*Expositio circa decisiones magistri Guillelmi Occam super potestate summi pontificis*, en d'autres termes, *De Potestate ecclesiastica et laica* [1]. Nous connaissons la doctrine d'Occam sur le *pouvoir confié aux prélats de l'Église et aux princes* [2]. En ce qui concerne l'autorité du pape et du concile, Jacques Almain formule cette proposition : « La décision de l'École de Paris et de l'Église gallicane « est que, dans tous les actes de juridiction, le pape est sou- « mis au concile. »

On comprend que les écrits du docteur de Paris sur l'autorité suprême dans l'Église aient été chers à l'école gallicane et souvent invoqués par elle.

Jacques Almain écrivit deux autres œuvres. Ce sont des *Leçons* (*Lectura*), *ad mentem Scoti*, sur le quatrième livre des *Sentences*, en ce qui regarde la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage [3], et aussi des *Explications* (*Dictata*) sur les *Sentences de maître Robert Holkot*, explications qui ont pour objet les actes de la foi et de l'intellect, ces mêmes actes de la foi et la liberté de la volonté [4].

Les écrits théologiques de notre docteur ont été imprimés et réunis, en 1518, à Paris, par Olivier Lugduneus [5]. Ils forment, sous le titre d'*Opuscula*, un volume in-folio. Nous avons visé cette édition dans nos indications bibliographiques.

Jacques Almain était encore jeune, quand la mort le frappa en 1515.

Des historiens l'ont fait religieux en le qualifiant tantôt de

1. Paris, 1512, 1526, 1537 ; parmi les *Opuscula* de J. Almain ; dans *Opera* de Gerson, t. II, col. 1013 et suiv. ; dans Goldast, *Monarchia*, t. I, pp. 588 et suiv. ; dans Richer, *Vindic....*, lib. IV, pp. 78 et suiv.

2. V. notre tome III, Moyen-Age, p. 343.

3. Paris, 1526, in-8. et parmi *Opuscula* de Jacques Almain.

4. Paris, 1526, in-8, et parmi *Opuscula* de Jacques Almain. Fabricius, *Biblioth....*, art. *Jacobus Almainus*, mentionne une édition de 1512, également à Paris et in-8.

5. Le Privilège porte la date du 9 mars 1517 (a. s.); et nous lisons à la fin de la table : « Impressum Parisiis per honestum virum Nicolaum de Pratis...., anno nostræ reparationis MDXVIII, XXII junii. »

Olivier Lugduneus, navarriste d'un certain renom, mourut en 1522. On allait dans son épitaphe jusqu'à le dire :

Consilio Nestor, censura Stoicus, Hermes
Eloquio jacet hic doctor Oliverius.

franciscain, tantôt simplement de moine [1]. Mais c'est une erreur : « Ni lui-même dans ses œuvres, dit Launoy, ni les manuscrits du collège de Navarre et de la Faculté de théologie » ne lui ont donné ces qualifications [2].

GEOFFROY BOUSSARD

(1439 — 1524)

Le Mans fut son berceau. Il y naquit, en 1439, au sein d'une honorable famille. Il entra au collège de Navarre, en 1456, pour y étudier la philosophie, qu'il y professa ensuite [3]. En 1478, il embrassa l'étude de la théologie et, après avoir expliqué avec grand succès le livre des *Sentences*, il reçut, en 1489, le titre de docteur. Il avait aussi exercé, en 1487, la plus haute magistrature de l'Université.

Il se fit, d'abord, éditeur de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, traduite par Rufin [4], et de l'ouvrage attribué sans raison à Bède, l'*Explication des Épîtres de saint Paul d'après saint Augustin* [5]. Cette *Histoire ecclésiastique* avait déjà été éditée. Mais l'édition de Boussard était plus correcte. Un poète du temps, Faustus Adrelinus, chantait ainsi le mérite de l'œuvre :

Inclyta si quæris sanctorum gesta virorum,
Omnia tam cultum scripta volumen habet.
Obsita quæ fuerant magnoque oppressa veterno
Boussardi poliit lima diserta mei.

Dans une lettre adressée à Pierre Secourable, docteur en théologie et archidiacre de Rouen, laquelle sert de préface,

1. V. Bayle, *Dictionn....*, art. *Almain*, Remarq. B.

2. *Op. cit.*, p. 614.

Sbaralea dit, de son côté : « Etsi nonnulla Scoti interpretatus est et nonnulla « Gulielmi Okam, tamen nulllius instituti regularis fuit, sed sæcularis doctor « Parisiensis.... » (*Scriptores ord. Minor.*, avec *Supplem.*, art. *Jacobus Almainus*).

3. « Hic anno MCCCCLVI ad Navarræ collegium accessit...., » dit Launoy. Nous nous en tenons à cette date pour fixer l'année de la naissance.

4. *Eusebii Cesariensis Historia ecclesiastica correcta et emendata*, Paris, 1495 et 1497, in-4; Lyon, 1526, 1533, in-4. A la Bibliothèque nationale se trouve l'édition de 1495.

5. *Venerabilis Bedæ Expositio in Epistolas Pauli ex sancto Augustino collecta*, Paris, 1499, in-fol.

Boussard explique son sentiment sur la prétendue paternité du second ouvrage : selon lui, ce sont les pensées de saint Augustin, que Bède a réunies.

Boussard trouvait le temps d'être, à la fois, auteur. Il produisait quelques années plus tard un traité sur le célibat ecclésiastique, sous le titre de *Continentia sacerdotum* [1]. C'était l'examen de cette question : *Le pape peut-il, par une dispense, autoriser le mariage d'un prêtre?* Pour bien la résoudre, l'auteur se plaçait au point de vue historique, car il s'agit de droit ecclésiastique, et non de droit divin.

La solution se formulait dans ces sept propositions qu'il appuyait de preuves :

Il est permis, comme il l'a toujours été, tant dans l'Église d'Occident que dans l'Église d'Orient, de contracter mariage après la réception des ordres mineurs et d'exercer les fonctions de ces ordres.

Du commencement de l'Église jusqu'aux papes Siricius et Innocent Ier, tant en Occident qu'en Orient, il a toujours été permis de promouvoir, après mariage contracté, aux ordres sacrés, le presbytérat compris, et d'exercer les fonctions de l'ordre reçu.

Depuis les papes Siricius et Innocent Ier, il ne paraît pas qu'il fût permis, en Occident, de joindre au mariage contracté la promotion au diaconat et au presbytérat ; s'il y avait promotion, c'était à la condition d'une promesse de continence. Il n'en était pas de même du sous-diaconat : la promotion sans condition fut licite jusqu'au pontificat de saint Grégoire-le-Grand. A dater de cette époque, la licité cessa ; il fallut également au préalable la promesse de la continence.

Il a toujours été permis, et cela l'est encore aujourd'hui aux Grecs et aux Orientaux mariés, de se faire promouvoir aux ordres sacrés, le presbytérat compris, et d'en exercer les fonctions sans renoncer aux droits du mariage.

Nulle part il n'a été permis et il n'est permis nulle part à ceux qui sont dans les ordres sacrés, presbytérat, diaconat, sous-diaconat, de contracter mariage.

Aujourd'hui, dans des cas particuliers, le souverain-pontife peut, par dispense, autoriser celui qui a reçu un ordre sacré de

1. Paris, 1505, in-4.

contracter mariage. Mais le dispensé n'exercera plus les fonctions saintes.

Comme on le voit, c'était un ouvrage d'érudition, de bonne et exacte érudition. Je ne sache pas qu'avant notre théologien la question ait été aussi clairement et aussi complètement traitée. Il n'est donc pas étonnant qu'Horius de Reims, au sujet de cette étude, saluât, dans une lettre, en l'auteur « un génie perspicace, une grande éloquence, une insigne sagesse. »

Boussard fit un voyage à Rome. Nous le voyons, en 1507, à Bologne, où il prononça devant Jules II un sermon le jour de la circoncision de Notre-Seigneur [1]. Il assista ensuite au conciliabule de Pise-Milan, et c'est par ordre des Pères qu'il porta à Paris le traité du cardinal Cajétan sur l'*autorité du pape et du concile*, traité auquel, nous l'avons vu, Jacques Almain fut chargé de répondre.

En 1511, avait paru sa courte exposition du sacrifice de la messe : *De divinissimo missæ sacrificio* [2]. C'était un abrégé de Guillaume Durand et de Gabriel Biel.

Cette même année, il était nommé chancelier de l'église de Paris. Il y eut, il est vrai, des contestations. Mais il sortit vainqueur de la lutte. Il fut aussi doyen de la Faculté de théologie. Vers 1518, il résigna les fonctions de chancelier en faveur de Nicolas Dorigny qui lui céda, en retour, l'église d'Hièmes, bourg du Hiémois. Il était déjà chanoine du Mans, et c'est dans cette ville qu'il fit sa résidence.

L'année suivante, il publiait un commentaire sur *les Psaumes pénitentiaux* [3]. Ce commentaire est précédé d'un discours qui est une confession éloquente et sentie de la vie de l'auteur. S'il savait s'accuser : « Je confesse que j'ai beaucoup péché, mais je « sais, ô Jésus, que vous avez plus mérité encore ; je confesse « que j'ai commis une infinité de fautes, mais vous avez acquis « une infinité de mérites ; j'ai mérité des peines infinies, mais « vous avez mérité des couronnes infinies ; si je suis indigne de « miséricorde, vous cependant vous êtes digne que miséricorde « soit accordée ; » si, disons-nous, il savait s'accuser en ces

1. *Oratio habita Bononiæ.... anno MDVII*, Paris, 1507, in-4.
2. Paris, 1511, 1520, 1529, in-4; Lyon, 1525, in-4.
3. *Nova et fructuosa Interpretatio in septem Psalmos pœnitentiales*, Paris, 1519 et 1521, in-8.

termes expressifs et autres semblables, il n'était pas tendre, non plus, pour ceux qu'il croyait coupables. Il tombait tout particulièrement sur les prélats. J'ai été en rapport, disait-il, avec des évêques, voire des cardinaux. « J'en ai connu un qui, épris « de lui-même, et travaillé de l'amour excessif du sang (*suo sensu « ebrius et sanguine*), me trompa si grandement et si méchamment, qu'un gueux rougirait de tant de mauvaise foi; et, si je « voulais écrire toute la vérité, donnant pleine liberté à ma « plume, tous les prélats, pourvu qu'il leur restât une étincelle « d'honneur, seraient assurément honteux d'avoir admis dans « leur assemblée un tel évêque. »

Il écrivait sur un autre : « Je n'ai jamais connu d'homme « aussi rusé, astucieux, fourbe, hypocrite, dissimulé, ambitieux, « avide d'argent ; » et, après avoir tracé son portrait, il ajoutait : « Vous m'avez donné parfaitement, ô mon Dieu, de com« prendre dans cet évêque combien pervers et insondable est le « cœur de l'homme ! » Étienne Poncher, archevêque de Sens, et François Poncher, son neveu, évêque de Paris, se crurent visés dans le portrait de ces deux prélats, et voulurent, par un procès, s'opposer à la publication de l'ouvrage ; mais ils n'arrivèrent qu'à la faire différer quelque peu. Toutefois, en 1522, la Faculté exigeait la suppression du discours [1]. Mais y eut-il de nouvelles éditions du commentaire? Nous n'en avons découvert aucune.

Nous remarquons dans le même discours ces autres paroles : « Un personnage (*vir consularis*) avait été chargé par Sa Majesté « royale de traduire quelques opuscules du latin en français ; « grâce à moi, il acheva en dormant ce travail ; il eut l'honneur, « et moi le labeur ; la récompense, et moi le mal ; l'argent, et moi « les veilles. » Quelle est cette traduction? Quel est ce personnage? Il nous faut laisser la double question sans réponse.

Le théologien composa dans notre langue une œuvre morale : *Le Regime et gouvernement pour les dames et femmes de chacun estat qui veulent vivre au monde selon Dieu.* Il n'a pas été imprimé. La Croix du Maine l'avait en manuscrit dans sa bibliothèque [2].

1. *Notice sur un registre des procès-verbaux....*, p. 341.

2. *Biblioth. franç.*, art. *Geufroy Boussard :* « Ce livre n'est encore imprimé « que je sache. Nous l'avons par devers nous escrit a la main, et contient envi« ron d'une main de papier. »

Nous sommes fixés par le discours précité sur l'année de la naissance de Boussard : « Je suis venu, dit-il, à dix-sept ans à « Paris, cité illustre, aussi renommée dans l'univers par les vices « que par les lettres, vraie Babylone ; mais vous m'avez con- « duit par votre grâce, ô mon Dieu, dans votre insigne maison « de Navarre, oui votre maison; car, sainte et pure, elle ne « cesse de nourrir les nouvelles plantes qui produisent des fruits « en leur temps.... » Or, nous l'avons dit, d'après Launoy, que nous supposons bien informé, c'était en 1456 que Boussard entrait dans le célèbre collège [1]. Il vit donc le jour en 1439.

Jusqu'à ces derniers temps nous n'étions pas positivement renseignés sur l'année de la mort. Launoy écrit que ce fut vers 1520. Grâce à un document consulté par lui, M. Hauréau a pu fixer la date au mois de mai 1524. Ce document a pour titre: *Annales et chroniques du pays et comté de Laval.* Le témoignage est de Guillaume Ledoyen, contemporain de Geoffroy Boussard [2].

JEAN MAJOR OU LE MAIRE

(Probablement 1469 — vers 1540)

Nous avons dit que, parmi ses élèves à Montaigu, Jean Major ou Le Maire avait compté Jacques Almain. Ils étaient dignes l'un de l'autre.

Né à Haddington, en Ecosse, probablement en 1469 [3], Jean Major vint jeune à Paris et étudia les arts libéraux au collège de Sainte-Barbe sous Jean Bolvac ou Boulliach (*Joannes Bolvacus* ou *Boulliachus*), lequel passa ensuite à Navarre pour y diriger la division des grammairiens. Le collège de Montaigu le

1. Nous laissons donc de côté les chicanes de Liron et la distraction de M. Hauréau qui a lu dans l'historien du collège : 1466.

2. Source. génér. pour la partie historique : Launoy, *Op. cit.*, p. 624-640 ; du Boulay, *Hist. Univers. Paris.*, t. V, p. 874 ; Liron, *Singularités historiq. et littér.*, Paris, 1738-1740, in-12, t. III, p. 51-72 ; Cave, *Script. eccles. hist. litter.*, t. II, Wharton, p. 212 ; Ellies du Pin, *Hist. des aut. du XVI^e^ siècle*, Paris, 1701, in-8, p. 329-333 ; M. Hauréau, *Hist. littérair. du Maine*, nouv. édit., t. II, p. 193-219.

3. C'est la date donnée par William Macray, *Manual of British Historians*, Londres, 1845, in-8, p. 72. Fabricius avait écrit : «.... anno 1478 natus.... » Mais cette année ne semble pas s'accorder avec l'année du doctorat.

vit aussi étudiant. La grande réputation de Standonch l'y avait attiré. Certaines difficultés intérieures dans ce collège et les conseils de son ancien maître, Jean Bolvac, le portèrent à demander l'association au collège de Navarre, ce qui lui fut accordé. Néanmoins, il ne quitta point Montaigu, où il enseigna successivement la philosophie et la théologie [1].

Nous devons au philosophe une *Introduction à la Dialectique et à toute la Logique d'Aristote*. Cette *Introduction* a pour sujet et comme division, d'après Launoy : une *Question* DE COMPLEXU SIGNIFICABILI ; deux *Livres des termes ;* une *Petite somme des quatre propositions et de leur conversion ;* les *Prédicaments ;* les *Prédicables avec l'arbre de Porphyre ;* les *Seconds Analytiques* avec le texte *du premier et du second chapitre du premier livre ;* un *Traité des lieux,* un autre des *Sophismes,* un troisième du *Syllogisme*, un quatrième des *Conclusions ;* des *Parva Logicalia ;* un *Abrégé de ces Parva ;* des *Expositions ;* des *Insolubilités ;* des *Obligations* logiques ; des *Arguments sophistiques ;* une *Proposition touchant l'infini* (*Propositum de infinito*) ; un *Dialogue* (*Analogus* sans doute pour *Dialogus*) *entre deux logiciens et un maître.* Cet ouvrage a été publié à Lyon dès l'année 1514 [2].

Nous avons eu entre les mains une édition de Paris, in-4, de l'année 1521. Cette *Introductio in Aristotelam dialecticen totamque logicam* ne renferme que les livres suivants et dans cet ordre : *Des Termes et de l'énonciation ; Des Suppositions* et *De Parvis Logicalibus ; Des Conclusions en général ; De la Conclusion syllogistique en général ; Du Syllogisme dialectique ; Du Syllogisme sophistique ; Du Syllogisme démonstratif ; Des Expositions ; Des Prédicables ; Des Prédicaments ; De Complexis significalibus ; Des Obligations* logiques.

Il faut ajouter à ce travail philosophique des *Commentaires*, également imprimés à Paris, en 1526, *sur la Physique d'Aristote* (*in Physica Aristotelis*) [3].

Jean Major s'était fait recevoir docteur en théologie dans l'année 1505. On raconte qu'il fit ensuite un voyage en Écosse et qu'il professa quelque temps à l'Université de Glascow [4].

1. Launoy, *Op. cit.*, p. 652-654.
2. Launoy, *Op. cit.*, p. 654-655 ; Fabricius, *Biblioth....*, art. *Joannes Major.*
3. Fabricius, *loc. cit.*
4. *Ibid.* ; Moréri, *Dictionn....*, art. *Maire* ou *Major.*

Mais Paris avait toujours ses préférences. Il y revint et reprit ses leçons au collège de Montaigu.

En 1509, il faisait paraître, à Paris, son *Commentaire sur le quatrième livre des Sentences* [1]. C'est de ce commentaire que la *Dispute sur l'état et le pouvoir de l'Église* a été extraite. Dans cette *Dispute*, Jean Major se propose d'établir ces trois propositions : *Le gouvernement de l'Église est monarchique ; les évêques et les curés ont été immédiatement institués par le Christ ; le pape ne possède point le droit de glaive, en d'autres termes, n'a point de domaine temporel sur les rois et les princes chrétiens.* Si la première proposition renferme la doctrine de tous, les deux autres expriment celle de la Faculté de Paris [2].

Le *Commentaire sur le premier et le second livre des Sentences* paraissait l'année suivante, puis en 1519, tandis que le public n'était mis en possession du *Commentaire sur le troisième livre* qu'en 1517. Toutes ces éditions portent la rubrique de Paris [3].

En 1518, Jean Major faisait encore sortir des presses de la capitale sa *Littérale Exposition sur saint Matthieu* (*In Matthæum ad litteram Expositio*), *avec trois cent huit doutes et difficultés servant tout à fait à l'éclaircissement de l'œuvre, çà et là insérés et dont la lecture ouvrira les voies à l'étude des quatre évangélistes* [4]. Deux extraits importants ont été faits aussi de cette *Littérale Exposition.*

L'exposition sur le XVIII[e] chapitre a fourni le premier qui a pour titre : *Dispute touchant l'autorité du concile sur le pape* [5]. La thèse est ainsi posée : *Le Concile légitimement réuni, représentant l'Église universelle, est au-dessus du souverain-pontife, et j'entends l'Église en tant que séparée de lui.* Voici ce que l'auteur appelle des preuves, mais ce sont de pures assertions qui supposent prouvé ce qui ne l'est pas : Par ces paroles évangéliques : *Dic*

1. Launoy et Fabricius, *loc. cit.* Seconde édit. plus complète, Paris, 1516, in-fol.

2. *Disput. de statu....*, dans *Opera* de Gerson, t. II, col. 1121 et suiv., et dans *Vindiciæ....* de Richer, lib. IV, pp. 236 et suiv.

3. Launoy et Fabricius, *loc. cit.*

Il y a encore une édition du 1[er] livre, à Paris, en 1530, in-fol., et une du 2[e] et du 3[e], en 1528, également in-fol. et à Paris.

4. In-fol.

5. *Disputat. de authoritate....*, dans *Opera* de Gerson, t. II, col. 1131 et suiv. et dans *Vindiciæ....*, de Richer, lib. IV, pp. 250 et suiv.

Ecclesiæ, le pouvoir est donné à l'Église; on peut appeler au concile général, non seulement du pape, mais du pape uni à un concile particulier; le concile définit au nom de l'Église et non au nom du pape; le concile peut déposer le pape; la plénitude du pouvoir réside dans l'Église, car, si elle résidait dans le pape, elle ne serait pas perpétuelle, mais cesserait à la mort de chaque pape.

L'exposition sur le XVI[e] chapitre a donné le second extrait ou la *Dispute touchant le pouvoir du pape dans les choses temporelles* [1]. La thèse, qui se formule en ces termes : *Le pontife romain est-il le suprême monarque dans les choses tant spirituelles que temporelles?* vient, en la développant, à l'appui de la troisième partie de la première *Dispute* tirée du commentaire sur le quatrième livre des *Sentences*. S'il est incontestable que le pape est la suprême autorité dans les choses spirituelles, il n'en est pas de même par rapport aux choses temporelles. Sur ce dernier point, les uns disent : Non; les autres : Oui, pour faire plaisir au Saint-Siège, selon l'expression de Gerson. Quant à l'auteur, il s'exprime ainsi : « Le pontife romain n'est pas le maître de « tous dans les choses temporelles; en d'autres termes, les rois, « sous ce rapport, ne sont point soumis au pontife romain. » Voilà ce qu'il s'efforce de prouver par l'Écriture-Sainte, le droit canonique, et en réfutant les objections des adversaires.

Jean Major fut aussi historien. Il écrivit une *Histoire de la Grande-Bretagne* (*Historia Majoris Britanniæ tam Angliæ quam Scotiæ*) d'après des documents anciens, et en s'aidant de la *Chronique d'Angleterre*, éditée plus tard par Caxton. Elle comprenait six livres et se terminait au mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Elle fut publiée, à Paris, en 1521, in-4 [2]. Le poète Georges Buchanan la jugea trop sévèrement dans ces vers :

Cum scateat nugis solo cognomine Major
Nec sit in immenso pagina sana libro,
Non mirum titulis quod se veracibus ornat
Nec semper mendax fingere Creta solet [3].

1. *Disputat. de potestate*....., dans *Opera* de Gerson, col. 1145 et suiv., et dans *Vindiciæ*...., de Richer, lib. IV, pp. 272 et suiv.

2. La meilleure édition, dit M. Brunet, *Manuel*...., art. *Major* (Jo.), est celle d'Édimbourg, avec la vie de l'auteur.

3. Fabricius, *Biblioth*...., art. *Joannes Major*.

Travailleur infatigable, il donnait encore au public, en 1529, par les presses de Paris, des *Claires Expositions sur les quatre Évangiles* (*In quatuor Evangelia Expositiones luculentæ*) avec des *recherches et des disputations contre les hérétiques* [1]. A la fin se trouvent des réponses à ces quatre questions : *La loi de grâce est-elle la seule vraie? — Quelle est la vérité catholique et quels en sont les degrés? — Pourquoi des Évangélistes? — Du site de la terre de promission?*

C'est à tort qu'on a attribué à notre auteur le *Grand Miroir des exemples* (*Magnum Speculum exemplorum*). D'un auteur inconnu dans sa forme primitive, ce livre, dans ses corrections et ses développements, est l'œuvre d'un autre Jean Major, le Jean Major de la Société de Jésus qui mourut à Douay en 1608 [2].

L'attribution d'une *Paraphrase poétique sur les Psaumes* (*Poesis poetica in Psalmos*), attribution inscrite sur un catalogue d'Angleterre (*ut in catalogo Bibliothecæ Bodleianæ*), est également fausse. Ce morceau poétique serait dû à Jean Major qui professait, à Wittemberg, dans l'année 1574 [3].

Launoy termine sa notice sur notre docteur par ces mots : « Il vécut plus de soixante ans. Mais combien de temps après et « où mourut-il? Tout cela m'est caché. » Nous pensons qu'aujourd'hui il faut encore s'en tenir à ces vagues assertions, nous bornant à dire que sa vie prit fin vers 1540 [4]. Il aurait eu alors quelque soixante-dix ans.

1. Paris, 1529, in-fol.

2. Fabricius, *loc. cit.;* P. Backer, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, art. *Major Jean : Magnum Speculum exemplorum, ex plus quam sexaginta autoribus pietate, doctrina et antiquitate venerandis variisque historiis, tractatibus et libellis excerptum ab anonymo quodam qui circiter anno Domini MCCCCLXXX vixisse deprehenditur. Opus ab innumeris mendis et fastidiosis breviationibus vindicatum, variis notis autorumque citationibus illustratum per quemdam P. e S. J. ac demum per eumdem novorum exemplorum appendice locupletatum*, Douay, 1603, in-4. Ce livre a eu plusieurs éditions, soit avant, soit après cette date.

3. Fabricius, *loc. cit.*

4. Les historiens qui ont voulu préciser ne s'accordent pas. Fabricius (*loc. cit.*), Moréri (*loc. cit.*), Feller (*Dictionn.*), le font mourir en Écosse, le premier en 1540, le second vers 1540, le troisième en 1550. Le P. Le Long (*Biblioth. histor....*, n° 7059) assigne l'année 1548, William Macray (*loc. cit.*) dit que ce fut vers 1550, tandis que M. l'abbé Chevalier (*Répert. des sourc.*) adopte 1547.

FRANÇOIS LE PICART

(1504 — 1556)

François Le Picart vit le jour, à Paris, en 1504. Son père, Jean Le Picart, était lié d'amitié avec Guillaume Budé. Son frère, Christophore, ne manquait pas de savoir. Quant à lui, grands furent ses progrès dans l'étude du latin et du grec et dans la philosophie. En 1526, il aborda la théologie au collège de Navarre, obtenait la licence en 1533, et, l'année suivante, le doctorat.

Il se fit un nom comme prédicateur. Paris, Rouen, Reims et autres villes de la France entendirent avec bonheur sa parole saisissante. Son zèle était ardent contre les novateurs : les signaler, essayer de les convaincre, s'opposer à leurs menées comme à leurs erreurs, triple devoir qu'il s'imposait. Ce zèle lui aurait attiré, avec Noël Béda, de la part du roi circonvenu, — car il est très probablement le licencié *Picard* dont nous avons parlé — un emprisonnement, puis un exil de quelque temps à vingt lieues et Paris. Il lui mérita les colères de Calvin et de Bèze. D'autre part, il jouissait d'une grande popularité parmi les Parisiens.

Sa charité n'était pas moindre que son zèle. On le considérait comme le père des pauvres. Il est rapporté qu'un jour, rencontrant un malheureux dans la nudité, à l'exemple de saint Martin et même avec plus de libéralité que l'illustre catéchumène, il lui donna son habit entier.

Vers 1548, il fut appelé au décanat de Saint-Germain-l'Auxerrois. Paul IV songeait à le nommer cardinal. Mais, quelle qu'en ait été la raison, ce projet n'eut pas de suite.

Ce Navarriste comprenait que la Société de Jésus était une précieuse armée d'auxiliaires contre les hérétiques. Aussi en prit-il toujours la défense.

Cette belle existence prit fin le 17 septembre 1556 [1]. Vingt

1. Extrait du cérémonial des obsèques : « Le jeudy dix septiesme jour de sep- « tembre 1556, noble et scientifique personne maistre François Le Picart, sieur « d'Atilly en Brie.... trespassa.... à quatre heures du matin.... » (Hilarion de Coste, *Le parfait ecclésiastique*...., Paris, 1658, in-8, p. 231).

Le P. Hilarion de Coste, en effet, a écrit la vie de François Le Picart sous le titre : *Le parfait ecclésiastique ou l'Histoire de la vie et de la mort de...*,

Aux pages 293 et suiv., nous lisons une *Deploration sur le trespas de noble*

mille citoyens se pressèrent aux obsèques, que l'Église de Paris et le Parlement rendirent presque royales, du prédicateur bien-aimé.

François Le Picart tenait de son père le titre de seigneur d'Atilly et de Villeron [1].

Les œuvres oratoires du Navarriste virent le jour après sa mort. Elles sont en français.

L'*Instruction en forme de prier Dieu en vraye et parfaicte oraison*.... paraissait, à Reims, in-8, l'année qui suivait le trépas de l'orateur chrétien. Il y avait une seconde édition, également à Reims, en 1559 [2].

On donnait, en cette même cité et dans le format in-8, en 1566, des *Sermons et Exhortations chrestiennes sur l'Oraison dominicale*, un sermon des *trespassez*, un autre de *Nostre-Dame*, un troisième de *tous les saints*, tous *fidèlement recueillis ainsi qu'ils ont esté prononcez* [3].

Dans la même année, parurent, à Paris, et également in-8, quatre volumes de *Sermons*.

Le premier volume renferme les *Sermons et Instructions chrestiennes pour tous les dimanches et toutes les festes des saincts, depuis Pasques jusques a la Trinité, avec douze Sermons du sainct Sacrement de l'autel et les Constitutions de l'Eglise catholique et autres Sermons* [4]....

Le second, les *Sermons et Instructions chrestiennes pour tous les dimanches et toutes les festes des saincts depuis la Trinité jusques a l'Advent, enrichis de XIII Sermons* [5]....

Le troisième, les *Sermons et Instructions chrestiennes pour tous les*

et venerable personne Monsieur maistre François Le Picart...., par un poete françois. Cette pièce avait déjà été imprimée, à Paris, en 1556.

1. Sourc. génér. : *Le parfait ecclésiastique....*; Launoy, *Op. cit.*, p. 685-691. Ce dernier historien se trompe, en disant : « Ad immortalem vitam transivit anno MDLVII.... »

2. Launoy, *Op. cit*, p. 689; La Croix du Maine et du Verdier, *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *François Le Picard*.

3. Launoy, *Op. cit.*, p 690; *Biblioth. franç.*, art. cit.

4. Launoy, *Op. cit.*, p. 689-690, indique une édition de Paris en 1564.

5. Comme il y a dans le titre : *Outre les précédentes impressions*, il faut conclure qu'il y a eu, pour le moins, une édition en 1565, également in-8, édition que nous avons eue également entre les mains.

jours de l'Advent jusques a Noel, et de tous les dimanches et festes depuis Noel jusques a Caresme.

Le quatrième, les *Sermons et Instructions chrestiennes pour tous les jours de Caresme et feries de Pasques, avec un Sermon de l'Annonciation* [1].

Comme le lecteur le remarquera, c'était une suite de prédications pour toute l'année.

Nous avons dit que la parole du prédicateur plaisait et frappait.

Il disait finement dans un sermon du mardi des féries de Pâques: « Mais c'est grand pitié par le aujourd'huy; on ne tient compte « de ses parens; on aura honte de dire le lieu dont on est des- « cendu. Et si le pere est quelque pauvre homme, on le fera « mucher et cacher, de peur que Monsieur son fils, qui est « constitué en grande dignité, n'en soit moins estimé des au- « tres Monsieurs. »

La dignité du prêtre était ainsi dépeinte dans le premier sermon sur le sacrement de l'autel : « Si nous voulons regarder la « dignité et puissance des prestres, les roys, princes et empe- « reurs ne sont rien au prix de la puissance et dignité du pres- « tre, laquelle dignité est cogneue par l'acte et operation d'icelle. « La dignité de prestrise est si grande, que, si le pape, le roy, « l'empereur ou quelqu'autre que ce soit, veulent avoir de leurs « pechez pardon et remission, il faut qu'ils se mettent à deux « genoux aux pieds du prestre. »

Il voulait faire ressortir les conséquences de l'abus des richesses dans son sermon du jeudi du second dimanche de carême : « Vous remarquerez en nostre Evangile, ajoutait-il, que « ce mauvais riche est damné pour avoir esté habillé pompeu- « sement et pour avoir vescu delicieusement, sans avoir eu pi- « tié des pauvres. Il n'est pas dit de luy qu'il fust larron, blas- « phemateur; mais pour la cruauté qu'il a monstré a son pro- « chain, et aussi pour avoir usé a superfluité de ses richesses, il « est miserablement damné. »

Les comparaisons étaient parfois triviales; mais elles ne

1. Brunet et Graesse, art. *Le Picart* (*François*), mentionnent pour l'année 1574, à Lyon, in-16, une édition des *Sermons faicts par feu, de bonne memoire, maistre F. Le Picart.*

manquaient pas de justesse et étaient surtout impressionnantes.

Le prédicateur disait un jour, je ne me rappelle plus dans quel sermon : « Que diriez-vous d'un homme qui prendroit plus-« tost un festu que dix mille escus? Qu'il seroit bien sot. Ce « que neanmoins font les mondains ; car on leur propose para-« dis, et s'arrestent a la terre.... C'est prendre le festu et laisser « l'or. »

Et dans un autre, au sujet de la malédiction prononcée par le prophète Malachie contre celui qui a « une bonne beste en sa maison, » et en offre « une mechante » au Seigneur : « Aucuns « offrent la beste totalement, les autres seulement la queue et « Dieu veut avoir le total, *hoc est :* aucuns servent a Dieu en « leur jeunesse seulement, et deviennent diables en leur vieil-« lesse ; les autres donnent leur force et jeunesse au monde, « a folatrer; et la queue de la beste, qui est la partie de la « beste plus débile, c'est a dire leur vieillesse, ils la donnent « a Dieu. »

En 1564, toujours format in-8, à Paris, avait été publié cet opuscule de notre docteur : *Epistre contenant un traicté auquel est monstré combien est grande la charité de Jesus-Christ en l'institution de la saincte communion, de son precieux corps et sang au sacrement de l'autel.*

Brunet estime qu'on doit attribuer à François Le Picart, bien que l'ouvrage soit signé François Picart, *Les grands suffrages et oraisons contenant les grands fruicts et louanges du tres sacré et digne sacrement de l'autel.* Ce sont des *Extraicts de plusieurs saincts docteurs, recueillis par feu de bonne memoire François Picart.* Ce recueil est édité à Rouen, sans date, in-8; mais il paraît être du milieu du XVI^e^ siècle.

La suppression de l'article devant le nom autoriserait-elle encore à mettre à l'actif de notre auteur un livret curieux, singulier, publié sous la rubrique de *Chabri*, en 1606, in-18, sous ce titre : *Le Debat d'un Jacopin* (Jacobin) *et d'un Cordelier a qui aura religion meilleure, par nostre maistre François Picart, docteur de Paris.* D'aucuns l'ont pensé. En ce cas, il y aurait lieu de conclure que le prédicateur chrétien savait, au besoin, manier la fine plaisanterie.

Quoi qu'il en soit, c'est une discussion, animée, spirituelle,

entre un cordelier du nom de *Dol* et un jacobin du nom de *Barrat*. Un troisième personnage intervient : c'est un docteur de la Faculté de théologie ; il s'appelle *Picard* et se donne pour mission de concilier les deux discoureurs.

Nous transcrivons la fin du dialogue :

« *Dol.* Si suis-je bien marry que les Jacopins mesprisent nostre religion.

« *Bar.* Je suis bien fasché que les Cordeliers ne tiennent plus « grand conte de la nostre.

« *Pic.* Je dois encore estre plus marry de voir ainsi mon degré doctoral mis a mespris et qu'on ne tienne pas plus de conte « de nostre mere la saincte Faculté, qu'on tient conte de mes « vieux souliers. Mais que voulez-vous ? Ainsi va le monde. Le « temps est qu'il nous faut estre sages, discrets et bien advisez.... Nostre sainct pere le pape ne dort pas. Ses bons enfans « sont apres. Les choses se disposent tout bellement et secrettement pour en faire une fin....

« Or, je suis bien aise, vous voila en bon train, Dieu mercy. « Touchez la main l'un l'autre. Vous promettez que vous n'aurez « plus de question l'un contre l'autre ; ains qu'en paix, sans « discention, chacun fera sa besongne sans murmurer l'un « contre l'autre.

« *Bar.* Pour l'amour de nostre maistre, je le promets ainsi.

« *Dol.* Et je le promets aussi.

« *Dol* et *Bar.* Adieu, notre maistre, et grand mercy. »

CLAUDE D'ESPENCE

(1511 — 1571)

Espence est un village du département de la Marne.

De la famille des seigneurs d'Espence par son père, de celle des Ursins par sa mère, Claude est né, en 1511, à Châlons-sur-Marne. Élève du collège de Calvi, il fit sa philosophie à celui de Beauvais, et, en 1536, entra à Navarre pour étudier la théologie, science sacrée dans laquelle il devait conquérir le grade de docteur [1]. Il fut élu recteur de l'Université en décembre 1540. Vers

1. Suivant Launoy, il aurait eu alors cinquante et un ans : «.... cum annum ætatis ageret quinquagesimum et unum » (*Reg. Navar. gymn....*, t. II,

ce même temps, il entrait chez le cardinal de Lorraine, dont il dirigea les hautes études.

Dès 1534, il jouissait déjà d'un certain renom, puisque nous avons de lui un *Concio synodalis de officio pastorum*, prononcé cette même année dans un synode à Beauvais : autrement, on ne lui eût pas confié la mission de traiter, en présence de l'évêque et du clergé, un sujet aussi grave, le *devoir des pasteurs* [1]. Trois ans plus tard (1537), il donnait le jeudi-saint, en l'église de Notre-Dame de Paris, un autre discours sur le lavement des pieds à la dernière cène du Sauveur : *De Ablutione pedum ad cœnam Domini præparatoria* [2]. En 1541, au collège de Navarre et à la fête de saint Louis, il glorifiait, dans un patriotique discours, les lis de France, qu'il plaçait dans les lettres, la religion et les armes.

Dans le premier, il établissait que les devoirs des pasteurs ne se renfermaient pas dans la vie exemplaire et la prière, mais s'étendaient à la prédication. Il traitait donc de l'éloquence telle qu'il l'entendait.

Dans le second, au sujet de la dernière cène, il faisait intervenir l'usage des Gentils, le nom d'Homère et l'autorité d'Hésiode.

Dans le troisième, des mots et des phrases grecs se montrent çà et là, des nourrissons des muses sont cités parfois assez longuement. C'est un poète dont le nom est désigné par les initiales A. C., qui chante la gloire et veut inspirer l'amour des lis. C'est Juvénal qui célèbre la science et l'éloquence de la Gaule :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

C'est Lucain qui trouve des accents en l'honneur des bardes :

Plurima securos fundentes carmina bardos.

C'est le Mantouan qui fait remonter à saint Denis-l'Aréopagite

p. 704). Il y a là évidemment une faute d'impression. Niceron donne à notre Navarriste l'âge de trente et un ans au moment du doctorat (*Mémoires pour servir....*, t. XIII, p. 184). Cet historien, cependant, le qualifie, à l'assemblée de Melun, en 1544, « de plus jeune de licence » (*Ibid.*, p. 187-188), ce qui suppose à Claude d'Espence, à cette dernière date, trente-trois années. Nous ne saurions nous-même être plus précis.

1. Imprimé en 1561, et dans *Opera*, Paris, 1619, in-fol., pp. 918 et suiv.

2. Discours imprimé avec quelques autres en 1561, et dans *Opera*, pp. 229 et suiv.

l'honneur d'avoir introduit dans la Gaule les écoles de la Grèce, afin que rien ne manquât à l'illustration du pays :

> . . . . Gymnasmata primus
> Transferet ad Gallos. . . . . .
> Et tua de Græcis migrans Academia campis
> Ibit ad occasum vacuasque relinquet Athenas.

Pour un sermon ou panégyrique, les couleurs sont par trop païennes, sans parler d'une sorte d'érudition assez mal placée [1].

En 1543, il donnait prise contre lui dans ses prédications du carême en l'église Saint-Merry. Il est vrai qu'il se justifia soit en niant, soit en expliquant les assertions, objet de l'accusation et relatives au culte des saints et des images [2]. Néanmoins, suivant les conseils de la Faculté, dans le courant de juillet de la même année, il remonta, deux dimanches consécutifs, dans la chaire de Saint-Merry, pour adoucir certaines expressions, expliquer certaines autres, formuler quelques rétractations jugées utiles dans les circonstances présentes. Il paraît que la *Légende dorée* de Jacques de Voragine fournit matière à une de ces rétractations. Claude l'avait qualifiée de *Légende de fer*. Mais, comme elle était alors en faveur parmi les Catholiques, on jugea la qualification imprudente.

Deux de ses opuscules, que nous ne pouvons autrement désigner, avaient été inscrits sur le catalogue des livres défendus par la Faculté. Grâce à un arrêt du Parlement (1546), il en obtint la radiation avant la publication du catalogue [3].

1. Ce troisième discours a été édité avec une dédicace à Guillaume Ruzé, confesseur du roi. La dédicace, dans *Opera* où, pp. 930 et suiv., elle précède le *Sermo de liliis Francicis*, porte la date de 1541. Cette date est évidemment erronée; car Guillaume Ruzé n'a pas été confesseur de François Ier et, à la fin de cette même dédicace, il est question de Charles IX. Nous pensons donc qu'il y a faute d'impression et qu'il y a lieu de changer le « MDXLI » en MDLXI. Par conséquent, les trois discours auraient été publiés la même année 1561. N'ayant pu mettre la main sur la 1re édition, nous sommes forcé, pour préciser, d'avoir recours au raisonnement.

Niceron mentionne une autre édition du discours à Paris, 1575, in-8, sous ce titre développé : *De triplici Francorum liliorum incremento, hoc est :* I. *litterarum;* II. *religionis;* III. *armorum, apud majores nostros priscos Gallos atque Francos cultu et studio* (*Op. cit.*, p. 200).

2. *Collect. judicior....*, t. II, par. I, p. 137-138; Manuscrit de Saint-Sulpice, t. II, fol. 184.

3. *Collect....*, *ibid.*, p. 138.

Claude d'Espence avait, en 1544, accompagné le cardinal de Lorraine en Flandre pour la ratification du traité de paix conclu à Crespy-en-Laonnais entre l'empereur d'Allemagne et le roi de France.

A l'assemblée de Melun (1544), qui préparait les matières à traiter au Concile de Trente, il « eut, dit le P. Niceron, bonne « part aux délibérations, parce que, quoiqu'il fût le plus jeune « de licence de tous ceux qui y étoient, il parloit toujours le pre- « mier, entamoit les matières, et disoit son sentiment avant les « autres, tant on avoit bonne opinion de sa capacité [1]. »

En 1547, il était associé à Claude d'Urfé et à Michel de l'Hôpital, ambassadeurs du roi au Concile de Trente, qui était transféré à Bologne.

L'année suivante, paraissait l'*Institution d'un prince chrestien* [2]. Le livre est dédié à Henri II, roi de France. L'auteur l'avait composé pendant son séjour à Bologne. « N'ayant, disait-il au « roi dans son épître-dédicace, en ce lieu de Boulongne, trouvé « moyen de m'occuper du tout a l'œuvre et estude pour lequel « avoit pleu a V. M. m'y envoyer, je ne m'ay peu permettre de « menger mieux nostre pain ; ains, attendant que par la conti- « nuation et progrès du Concile je m'y employasse a vostre ser- « vice et selon vostre intention, j'ay fait ou plustost recueilli et « assemblé que composé une brieve instruction et institution « d'un roy chrestien. »

Claude d'Espence traite dans huit chapitres de *la dignité de la majesté royale*, de *l'office du roy envers Dieu*, des *abus*, *erreurs et heresies a abolir*, de *l'office du roy envers l'Eglise*, *envers ses familiers*, *les gouverneurs des pays* du royaume, *envers la justice*, *envers le peuple*. Ces divers points sont résumés en ces quelques lignes : « Voilà, mon souverain Seigneur, une partie de mes meditations, « souhaits, desirs et veuz envers vostre tres saincte et sacrée « Majesté, c'est a sçavoir de l'excellence de la dignité royale, de « l'office d'icelle es choses tant divines que humaines, aus- « quelles, s'il plait à vostre tres chrestienne Majesté diligemment « penser, s'exercer, s'y employer et avant toutes choses honorer « Dieu, puis repurger son Eglise d'infiniz scandales, bien traicter

1. *Mémoires pour servir....*, t. XIII, p. 187-188.
2. Paris, 1548, in-16, et Lyon, 1549, également in-16.

« nos princes et nostre noblesse, ordonner la justice et soulager « nostre peuple; en ce faisant, dy je...., vous sauverez vous « mesme et ceux qui vous obeissent. »

L'écrivain donnait, en même temps, au public, et également dans notre langue, un *Traicté contre l'erreur vieille et renouvellée des prédestinez* [1]. Comme le lecteur le comprend, la prédestination protestante y était combattue.

Cinq ans plus tard, il prêtait encore, au point de vue doctrinal, le flanc aux attaques. Le 6 septembre 1553, la Faculté censurait ces deux autres opuscules, écrits et imprimés toujours dans notre langue : *Paraphrase ou Meditation sur l'Oraison dominicale* et *Consolation en adversité*. Dans ces opuscules, elle avait rencontré « des propositions obscures, ambiguës, erronées, captieuses, suspectes d'hérésie [2], » et elle en prononçait la suppression.

Claude d'Espence s'exerçait aussi dans la poésie. En 1554, il faisait sortir des presses ses *Saintes Héroïdes* (*Sacrarum Heroïdum liber*), poème comprenant huit épîtres en vers élégiaques. C'est une imitation des Héroïdes d'Ovide. Les héroïnes sont Tabitha, Drusiana, Thecla, Iphigénie, Suzanne, Anne la prophétesse. Des éclaircissements plus ou moins historiquement fondés sont joints à chaque épître. Une préface traite du *profit à tirer de la lecture des livres païens* [3].

Notre théologien accompagna à Rome, en 1555, le cardinal de Lorraine. Il nous apprend que Paul IV avait songé à l'élever à la dignité cardinalice. « Comme je fus, dit-il, prest de rendre rai- « son de ma foy estant à Romme, il pleut au P. S. Paul pape IIII « m'ouyr touchant prou autres choses, voire lors qu'il faisoit « bien son compte de m'y retenir en tel party qu'onques je « n'eusse songé. Je ne feins rien. Car que gagnerois je a feindre? « Or ne sçai je si en ce mon bon ange me fut bien ou mal propice; « mais bien sçay je, et j'en jure, que toutes fois qu'il me sou- « vient de cette courte fumée, qui pour lors me passa devant les

1. Lyon, 1548, in-8; Paris, 1556, in-16.

2. *Collectio...*, *ibid.*, p. 220.

3. *Sacrarum Heroidum liber cum Præfatione de profectu ex gentilium librorum lectione percipiendo et scholiis in singulas epistolas*, Paris, 1554, in-8.

Sacrarum Heroidum liber, dans *Opera*, pp. 991 et suiv., et *De Profectu ex gentilium librorum lectione....*, dans *Ibid.*, pp. 286 et suiv.

« yeux, d'un honneur si grand et si gratuit que telz si chere-
« ment marchandoient et ne l'emporterent, autant de fois je
« remercie Dieu ce qu'il ne me voulut pas tant de bien ; car
« qu'eusse faict a Romme lors au milieu des armes et depuis
« de la guerre [1] ? »

Claude d'Espence donna l'Avent, en 1557, à Saint-Séverin. Il prêchait, les dimanches et les fêtes, le matin et le soir. Ses sermons n'ont pas été imprimés, mais ils se trouvent dans la langue où ils ont été prononcés, c'est-à-dire en français, parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale [2]. On y voit que l'orateur n'était pas non plus ennemi des mots grecs. Il disait, dans le deuxième discours de la fête de saint André : « Quand sainct
« André approcha de la croix, il usa d'une forme qu'on appelle
— ici un mot grec mal écrit sans doute et que nous remplaçons par le véritable, ἀποστροφή, — qu'on appelle apostrophe, quand
« nous convertissons nostre parole aux choses sans ames : O
« bonne croix, consacrée du sang de nostre Seigneur, precieuse
« et ornée de perles de l'extention des membres de mon maistre,
« *accipe me ab hominibus et redde me magistro meo, ut per te me reci-*
« *piat qui per te me redemit.* »

François Olivier, sage et intègre chancelier de France, mourait dans la tristesse en 1560. Son *Oraison funèbre* fut prononcée le 29 avril, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, par Claude d'Espence [3]. Marie de Lorraine, la mère de Marie Stuart, quittait cette vie la même année, et notre orateur lui rendait le même tribut de louanges, le 12 août, à Notre-Dame [4].

L'orateur donne pour texte à la première *Oraison* funèbre ces

1. Dans son *Apologie contenant ample discours....*, p. 39-40.

Claude d'Espence affirme la même chose dans son *De Prædicationis intermissione et unitate Ecclesiæ servanda*, lettre à l'adresse du cardinal de Châtillon, en date de décembre 1561 (*Opera*, p. 915).

2. Ms. fr. 454.

C'est un manuscrit du XVI^e siècle. Une note marginale, d'une écriture contemporaine, en tête de ces sermons, indique bien l'année et la chaire où ils se sont fait entendre.

A la fin, nous lisons : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.*

3. *Oraison funebre es obseques de feu messire François Olivier....*, Paris, 1561, in-8.

4. *Oraison funebre es obseques de tres haute, tres puissante et vertueuse Marie....*, 1561, in-8.

paroles du psaume LI : *Ego sicut oliva fructifera in domo Dei ; speravi in misericordia Dei in æternum : J'ay esté comme un olivier verdoyant ou portant fruict en la maison de Dieu ; j'ay toujours esperé en sa misericorde.* Il indique ainsi la division du discours : « .... nous parlerons premierement en general de l'origine des « oraisons funebres, puis en special traicterons la vie et trespas « du susdict personnage ; la conclusion sera de l'espoir en Dieu, « selon le theme proposé, et consolation que nous pouvons « avoir d'icelluy. »

Le premier point est traité brièvement. Cela devait être. Il aurait même dû être passé sous silence, car c'est un hors-d'œuvre.

La naissance de cet *olivier* à Paris place sur les lèvres de l'orateur l'éloge de l'illustre cité

Quæ Gallas inter populosa Lutetia gentes.

Çà et là sont cités, en l'honneur du héros, des vers de Virgile, d'Horace, d'Ovide, et même des vers grecs. La cause de la mort de François Olivier est ainsi rappelée [1] : « Je puis dire.... que « M. F. O. ja fort aagé, a preferé en temps fort difficile la ma- « jesté du roy et le salut du regne a sa propre vie et que, « s'efforceant contre la pesanteur de vieillesse, saisi et opprimé « de grieve maladie, est decedé au plus grave estat de justice du « royaume.... Quasi ainsi ce dernier tumulte, infelicement « entreprins et pirement conduict, advança les jours de M. F. O. « par l'apprehension, effroy, peine et soucy qu'il a prins en tel « aage comme on pourroit esteindre un feu si mal a propos « allumé et appaiser une sedition tant hors saison esmeue. » L'âge du chancelier est fatidique : « Or donc est decedé M. F. O. « en l'an de son aage LXIII, duquel les philosophes, mathema- « ticiens et medecins ont escrit que, comme les septiesmes jours « en maladies leur sont suspectz, les observant, et y font ju- « gement des malades, que pour ce ils appellent κρισίμους et « κριτικούς ; ainsi sont les septiesmes ans par toute la vie dan- « gereux et pareillement les neufiesmes qui pour ce sont ap- « pelez κλιμακτηρικοί, *hoc est scalares*. Et d'autant plus ledict « an soixante trois qui faict et contient la somme desdicts deux

1. Pag. 67.

« nombres en soy multipliez, c'est à sçavoir neuf fois sept et « sept fois neuf, lequel an les Égyptiens nomment androdas, « pour autant qu'il rompt et affaiblit la substance de la vie hu- « maine [1]. »

Dans l'*Oraison funèbre* de Marie de Lorraine dont la mort, comme celle de Judith, a jeté le deuil au sein du peuple : *Defuncta est Judith luxitque illam omnis populus*, nous retrouvons des citations empruntées aux poètes latins. En un endroit, nous en voyons une de quinze vers. Les poètes grecs ne sont pas non plus oubliés.

Dans le *De clandestinis matrimoniis Consilium*, publié l'année suivante [2], l'auteur professait la nullité des mariages contractés par les fils de famille sans le consentement des parents: opinion qui pouvait se soutenir alors, mais qui est formellement condamnée par ces paroles du Concile de Trente : « .....quique falso affirmant matrimonia, a filiisfamilias sine « consensu parentum contracta, irrita esse et parentes ea rata « vel irrita facere posse. »

Nous connaissons le rôle du docteur au colloque de Poissy et à la conférence de Saint-Germain. Nous avons apprécié alors ses écarts de doctrine dans ces deux circonstances [3].

Alors il se confina dans la retraite, à l'hôtel des archevêques de Reims à Paris, vaquant soit à l'achèvement de travaux commencés, soit à la composition d'écrits nouveaux. Certes, à juger par le nombre d'ouvrages, le temps fut bien employé.

Dès 1561, il faisait imprimer son *Commentaire sur la première Epître à Timothée avec des digressions* [4]. Comme le titre l'indique, le travail présente deux parties : un commentaire proprement dit, des dissertations, appelées digressions, sur la hiérarchie et la discipline de l'Église. Il se complète par des *Paralipomena commentariorum* [5]. Trois ans après, paraissait le *Commentaire sur la seconde Épître* au même disciple et encore agrémenté de

1. Le lecteur se rappellera les années climatériques des anciens. On sait que la 63e année s'appelait la grande climatérique, parce qu'elle était le multiple de 9 par 7 et de 7 par 9, raison que vient d'indiquer Claude d'Espence.
2. Paris, 1561; dans *Opera*, pp. 633 et suiv.
3. Vol. précéd., pp. 231 et suiv.
4. *Commentarius....*, Paris, 1561, in-fol.; dans *Opera*, pp. 3 et suiv.
5. *Paralipomena....*, *Ibid.*

digressions [1], mais avec cette différence que les digressions sont insérées dans le corps du commentaire ou plutôt font partie du commentaire lui-même. En 1568, c'était un autre travail exégétique, le *Commentaire sur l'Épître à Tite* et toujours *avec des digressions* formant également corps avec le commentaire [2]. L'auteur y parle très librement des abus de la cour de Rome. Le commentaire est suivi d'un *Traité sur la lecture des livres suspects*, examen raisonné de la défense des ouvrages hérétiques.

Trois années auparavant (1565), le public était mis en possession de *six livres sur la continence* (*De Continentia libri sex*) [3], ouvrage assez considérable où l'auteur traite avec érudition : de la continence en ce qui regarde non seulement les personnes consacrées à Dieu, mais aussi celles qui vivent dans l'état du mariage ; du célibat ecclésiastique dans sa source obligatoire, le droit canonique, et de son abrogation possible par l'Église ; du vœu solennel de chasteté dont le pape peut accorder dispense.

Depuis le colloque de Poissy, Claude d'Espence s'était vu personnellement attaqué par les réformés. A les entendre, le zèle catholique de Claude avait sa source dans sa reconnaissance pour le cardinal de Lorraine, auquel il devait plusieurs bénéfices. Sa défense était facile : attaché au cardinal de Lorraine, il l'était encore plus à la vérité ; s'il n'avait tenu qu'à lui, il eût préféré la solitude du cabinet au bruit de la cour ; il ne possédait qu'un seul bénéfice, estimant qu'on doit laisser aux pauvres les biens de l'Église, remerciant Dieu de ce qu'on ne lui avait conféré aucun des biens ecclésiastiques possédés par ses oncles ; et pourtant, ajoutait-il, *il m'est mort pour plus de 50,000 fr. d'oncles* [4].

Si les Protestants exploitaient la défaillance du docteur au colloque de Poissy, des Catholiques semblaient lui en garder rancune. Pour les premiers, Claude d'Espence aurait dû, au lieu de s'arrêter en chemin, aller logiquement au calvinisme. Aux yeux des seconds, il demeurait toujours d'une orthodoxie douteuse et il s'en plaignait amèrement.

1. *Commentarius....*, Paris, 1564, in-fol. ; dans *Opera*, pp. 311 et suiv.
2. *Commentarius....*, Paris, 1568, in-8 ; dans *Opera*, pp. 465 et suiv.
3. Paris, 1565, in-4 ; dans *Opera*, pp. 659 et suiv.
4. Niceron, *Op. cit.*, p. 197-198.

« Les uns, disait-il, comme j'entends, encore huy me dient « avoir signé et accordé avec eux au colloque de Poissy, 1561, « et le dient a gens et seigneurs dont je ne puis ny dois contemner « l'opinion et jugement de moy et autorité envers moy. Les « autres, non contens de le dire, l'escrivent, voire bien impri- « ment en latin et en françois en Suisse et en France, combien « toutefois qu'il ne s'en va ainsi qui est l'urgente occasion en « partie du present escrit. » Il ajoutait : « Quant aux premiers, « avec lesquels je vis en paix, grace a Dieu, et demeure en « leur communion, j'ay occasion de leur dire avec le susdict « sainct Hierosme agité des factions en la religion de son temps « et en exposant a Marc son amy la profession de sa foy, qu'il « tenoit avec l'Eglise romaine.... On me demande ma foy, « comme si je fusse regeneré sans foy. Je confesse comme ils « veulent ; pas ne plaist. Je soucris ; pas ne croyent. »

Ainsi s'exprimait Claude d'Espence dans l'*Apologie contenant ample discours, exposition, response et deffense de deux conferences avec les ministres de la religion pretendue reformée en ce royaume*. Cette apologie, qui est l'exposé historique du colloque de Poissy, paraissait seulement en 1569 [1] ; car, d'une nature calme, et attendant du temps apaisement et justice, l'auteur ne s'était pas pressé de répondre.

Si, dans ce colloque, la profession de foi rédigée par les Calvinistes et adoptée par les docteurs catholiques avait donné prise contre elle, la présence réelle n'avait jamais été niée par ceux-ci dans les conférences. « Nous ne niasmes oncques le Sei- « gneur Christ en la communion de la Cene, en quelque lieu « ou bien soit celebrée, donner a tous les siens son corps et « sang et y estre present (*adesse*) en son mesme corps et sang « veritablement (*revera*) .... et repaistre son Église [2]. » Il y a tout un chapitre pour montrer que dans l'Eucharistie se trouve une *présence plus que spirituelle* [3].

Claude d'Espence entendait rester dans l'Église catholique. « Combien de fois ne m'a t on dict et faict dire, voire escrit que « je cedasse au temps et pour un peu que je me retirasse. A

1. *Apologie....*, Paris, 1569, in-8. Citat., p. 6. C'est un volume de plus de 700 pages.

2. *Ibid.*, p. 494.

3. *Ibid.*, pp. 497 et suiv.

« quoi j'ay tousjours respondu, non comme lors sainct Hierosme : « *jamjam cedo*, mais, comme sainct Paul, que je n'avois rien « dict ne commis ne contre la loy ne contre le roy ne contre le « temple ou l'Eglise, et que je ne la laisserois non plus ou « moins que ma patrie, non plus Paris que mon païs, adjous- « tant quelquefois de l'apophthegme de sainct Ambroise cette « dernière partie : *Hic occide, si libet* [1]. » .

A la suite de la conférence de Saint-Germain, notre docteur confiait aux presses, en le dédiant à Eustache du Bellay, évêque de Paris, un *De Vi verbi Dei in sacris ecclesiæ mysteriis, collatio habita Sangermani cum ministris extraordinariis per episcopos et theologos a rege christianissimo deputatos* [2]. Il y avait eu une première édition en 1562 et une seconde en 1565. En 1566, l'auteur donnait l'œuvre au public dans un *Traicté en forme de conference avec les ministres de la religion pretendue reformée sur l'efficace et la vertu de la parole de Dieu au ministere et usage des saincts sacremens de l'Eglise* [3]. Quatre ans plus tard, complétant le *Traicté*, il publiait la *Continuation de la tierce conference avec les ministres extraordinaires de la religion pretendue reformée* [4].

Le cadre, dans cette *Continuation*, embrasse les lois portées contre les hérétiques, les peines édictées contre eux, les diverses vocations dans le ministère sacré, l'autorité de l'Église, les traditions, les Conciles, enfin l'Eucharistie.

Le dernier ouvrage édité par Claude d'Espence paraît être le *De Cœlorum animatione* [5]. C'est un traité dont la conclusion, après examen sérieux de la doctrine de l'âme des cieux, est celle-ci : affirmer, cela pouvait être permis autrefois, mais non aujourd'hui, puisque l'Église a condamné la doctrine comme une erreur.

Claude d'Espence se faisait parfois traducteur. Il avait précédemment fait passer dans notre langue et donné au public :

Sermon de sainct Anselme sur l'Evangile des deux sœurs... accommodé au jour de l'Ascension [6] ;

1. *Apologie....*, p. 7.
2. Dans *Opera*, pp. 923 et suiv.
3. Paris, 1566 et 1567, in-8 (*Continuat. de la tierce conference....* que nous allons citer, p. 1).
4. *Continuation....*, Paris, 1570, in-8.
5. *De Cœlorum....*, Paris, 1571, in-8 ; dans *Opera*, pp. 948 et suiv.
6. Lyon, 1550, in-12.

Deux Sermons de Theodoret...., le premier traictant de la vie eternelle et de la resurrection de la chair, et le second de la providence de Dieu et de l'incarnation du Sauveur [1] ;

Deux Sermons, l'un de Theodoret : des saincts martyrs, l'autre de saint Jean Chrysostome : du labeur et honneur des saincts, avec deux autres sermons du mesme saint Jean Chrysostome sur le Symbole des Apostres [2].

En 1570, c'étaient deux discours de Grégoire Palamas, archevêque de Thessalonique, qui fixaient son attention et qu'il publiait sous ce titre : *Deux Oraisons ou Declamations de Gregoire Palamas, archevesque de Thessalonique, par forme de dialogue, plaidoyer et jugement, l'ame accusant le corps et le corps au contraire se defendant, avec la sentence des juges* [3].

Orateur chrétien, Claude d'Espence avait composé, outre ceux déjà indiqués, des sermons dont plusieurs furent imprimés. Ainsi : de *l'Exposition du psaume CXXX par forme de sermon* [4] ; de *Cinq Sermons ou Traictez, le premier de l'honneur des parens, le second des traditions humaines, le troisiesme des traditions ecclesiastiques, le quatriesme de l'usage de la benediction en la vieille loy, le cinquiesme de la benediction en la nouvelle* [5] ; de *Quatre Homelies sur la parabole de l'enfant prodigue* [6].

Sans être grand poète, Claude d'Espence aimait à cultiver la poésie dans le rythme classique. A la pièce déjà citée il faut ajouter :

Des *Méditations dans cette guerre sacrée et civile*, carmen dédié à Christophe de Thou, premier président du Parlement de Paris [7] ;

1. Lyon, 1550, in-12, avec le sermon de saint Anselme.
2. Paris, 1563, in-12.
3. Paris, 1570, in-8.

Les éditions de ces diverses traductions sont indiquées par Niceron, *Op. cit.*, pp. 195, 196, 198.

4. Paris, 1561, in-8.
5. Paris, 1562, in-8.
6. Paris, s. d., in-12.
7. *Meditationum in hoc sacro et civili bello carmen*, Paris, 1563, in-8, dans *Opera*, pp. 1058 et suiv.

Niceron mentionne un *Carmen votivum latine* et *gallice super feriam VI Parasceve* à l'adresse des *saintes filles de Sion, les vierges de Poissy* (*filiabus Sion sacris Pissiaci virginibus*). Il cite une édition de Paris, 1563, in-8 (*Op. cit.*, p. 201). Ce poème ne figure pas dans les *Opera*. Le *Pissiacum* du titre est évidemment pour *Pisciacum*.

Une vie de saint Godon ou Gon, neveu de saint Vandrille et fondateur de l'abbaye d'Oye, dans le diocèse de Troyes [1] ;

Un livre des collectes de l'Église, avec dédicace à Marguerite de France, sœur de Charles IX. Au poème se trouvaient joints : un *Commentaire* (*Commentarius*) *sur l'origine des collectes dans l'Église latine, leur antiquité, leurs auteurs ou inventeurs, leur raison et leur usage ;* un court travail *sur l'invocation du Fils et du Saint-Esprit* et aussi celle des saints ; la *divine poésie de la sainte Bible et des écrivains ecclésiastiques* [2].

Claude d'Espence mourut le 5 octobre 1571. Son testament est reproduit par Launoy dans son histoire du collège de Navarre. On y trouve de nombreux legs aux églises, aux pauvres, à ses amis [3]. Il fut enterré et sa statue placée dans l'église de Saint-Côme, sa paroisse, avec une longue épitaphe où il était qualifié, par une pieuse exagération, de prince des théologiens de l'époque (*theologorum hujus sæculi facile principi*) [4].

Il laissait d'autres écrits, tant en français qu'en latin, dont les presses ne manquèrent pas de s'emparer.

Nous trouvons dans la langue du pays :

Les dix Livres de la memoire des choses chrestiennes, tirez de l'histoire ecclesiastique d'Eusebe et de Rufin, le tout abregé par Haimon, evesque d'Halberstadt : c'est donc une traduction [5] ;

Apophthegmes ecclesiastiques ou plutost abbregé d'histoire, contenant tous les faicts et dicts memorables advenus depuis la mort de Nostre Seigneur Jesus Christ jusques a l'empereur Phocas [6] ;

Deux notables Traictez établissant, l'un l'importance pour un prince d'être instruit, l'autre l'excellence des trois lis du royaume [7].

1. *Hodoiporicon seu sylva, cui titulus Godo,* ou *S. Godonis vita,* Paris, 1565, in-8 ; dans *Opera,* pp. 1040 et suiv.

2. *Collectarum.....,* Paris, 1566, in-8 ; dans *Opera,* pp. 1011 et suiv.

On trouve dans les *Opera,* pp. 1035 et 1038 des *Orationes* à la Sainte-Trinité et au Saint-Esprit.

3. *Reg. Navar....,* t. I, pp. 344 et suiv.

4. Niceron, *Mémoires....,* t. XIII, p. 193-194.

5. Paris, 1573, in-8.

6. Paris, 1578, in-8.

7. Paris, 1575, in-8. Cet ouvrage a été « mis au net » et édité par G. Gaussart Flamignon, « P. de la saincte foy, » qui l'a dédié au duc de Nevers.

Ce dernier *Traité* est la large traduction par l'auteur du *Sermo de liliis Francicis* [1].

Nous avons dans les *Apophthegmes ecclesiastiques*, qui embrassent une période de quelque six cents ans, un « recueil grandement proufitable pour la consolation de tous vrays chrestiens, auquel sont comprins tous les concils qui ont esté assemblez pendant ledict temps, tiré des histoires ecclesiastiques. » Ils sont divisés — nous ne savons pourquoi — en deux *chiliades* qui renferment, la première dix *centuries*, la seconde deux seulement. Dans la préface, qui est de l'éditeur, le P. G. Gaussart Flamignon, ce dernier constate que, après le Colloque de Poissy et la Conférence de Saint-Germain, d'Espence, Bouteiller, Salignac, « tomberent en quelque sinistre opinion du peuple, voire des plus grans. » Mais il affirme que le premier « s'en est bien sceu purger par une docte apologie par luy mise en lumiere peu avant son deces. » Cet ouvrage forme un assez fort volume. Notre docteur a donc été quelque peu historien.

Nous lisons à la première page du premier opuscule des *Deux notables Traictez* : « que si ou les roys ne philosophent ou les « philosophes ne regnent, les republiques et autres polices « d'hommes en ce monde n'auront jamais repos...., ou ne se « releveront de tant de miseres et de maux qui les oppriment, « que la puissance civile et la philosophie ne concurrent et se « conjoignent ou rencontrent ensemble. »

Les lis de France arrachent à l'orateur ces paroles d'admiration et d'espérance : « Escoutez moy, o divins fruicts fran-

1. *Opuscule ou Traicté de l'excellence des trois lys de France : armes, lettres et religion prononcé a la louange de sainct Loys.*

A la suite de ces *Deux notables Traictés*, nous trouvons quelques pages de version ou commentaire de Plutarque, à savoir *que la doctrine est requise a un prince* et *que le philosophe doit conferer principalement avec les princes.*

Jean Chalumeau, secrétaire du vicomte de la Guierche, a été l'éditeur de ces *Deux notables Traictez*, ainsi que nous le voyons dans la dédicace qu'il fit au vicomte lui-même.

Nous voyons, d'autre part, dans le *Privilege du roy*, que l'autorisation d'imprimer a eté accordée pour « une copie de feu M. Claude d'Espence, docteur en « theologie, intitulée : *Deux Traictez*, l'un *qu'il est convenable a un prince « d'estre studieux*, l'autre *De l'Excellence des trois lys de France.* »

En d'autres termes, le premier *monstre combien les lettres et sciences sont utiles et proufitables aux roys et princes;* le second se présente en *forme de devis et discours a la louange des trois lys de France.*

« çois, fleurissez comme les fleurs de lys, produisez fueilles de « grace, fructifiez comme les lys pres d'une source d'eau, ger- « mez et croissez avec Israel peuple jadis de Dieu comme les « lys. O ma tres chere mere France, vrayement aujourd'huy « comme le lys entre les espines, environnée plus d'espines « estrangeres que de lys de ton creu, recueille tes anciens lys « et avec ton roy repais toy entre les susdicts lys qui sont « armes et lettres, foy et religion ancienne [1]. »

Citons dans la langue latine : les *Cinq Livres sur l'Eucharistie et son adoration* [2], œuvre que l'auteur acheva trois mois avant sa mort et que fit imprimer le savant Génébrard ; un autre traité, également édité par Génébrard : *De la Messe privée et publique* [3], recueil de passages des Pères, des théologiens, des lois de l'Église sur ce sujet. Ici l'auteur estime qu'autrefois on ne disait la messe qu'autant que des fidèles y assistaient et y communiaient, saint usage dont le retour serait désirable, ce qui n'empêche point cependant que les messes absolument privées ne soient légitimes; aussi le Concile de Trente prononce-t-il l'anathème contre ceux qui disent le contraire : « Si quis dixerit « missas in quibus solus sacerdos sacramentaliter communicat, « illicitas esse ideoque abrogandas, anathema sit [4]. »

Les trois opuscules suivants sont indiqués sans date par Niceron. Mais ils sont placés dans les *Opera* parmi ceux qui ont été imprimés du vivant de l'auteur. Nos recherches ne nous permettent pas d'aller au delà de ces deux remarques, sauf en un point : nous avons eu entre les mains une édition du second, de l'année 1570, à Paris, in-8. Donc nous nous bornons à ces quelques lignes :

Confession touchant la vérité du corps et du sang du Seigneur dans la sacrosainte Eucharistie, confession *olim jam carmine expressa, nunc primum edita* [5] ;

De la triple langueur spirituelle, humaine, angélique et divine, en d'autres termes, des désirs des êtres spirituels sur la terre, dans le purgatoire et dans le ciel, parce que ces êtres n'ont pas

1. Fol. 40 v°.
2. *De Eucharistia....*, Paris, 1573, in-8 ; dans *Opera*, pp. 1069 et suiv.
3. Dans *Opera*, pp. 1207 et suiv.
4. Sess. XXII, can. VIII.
5. *Opera*, p. 1062.

la possession (*fruitio*) de l'objet aimé ou désiré, ce qui s'entend pour les anges et pour Dieu de notre salut non encore accompli [1];

Sermon sur le schisme d'aujourd'hui. Ce sermon est une petite pièce d'hexamètres [2].

Les *Opera* renferment encore un *Ænigma* [3] et deux *Stillicidium* [4] : ce sont trois autres petites pièces de vers.

Les œuvres latines de Claude d'Espence ont été réunies et publiées à Paris, 1619, en un fort volume in-fol., sous ce titre : *Opera omnia quæ superstes adhuc edidit, quibus accesserunt posthuma a D. Gilberto Genebrardo.... in lucem edita*. Quant aux œuvres françaises, nous n'avons pas de recueil [5].

Cependant, deux œuvres ont échappé à l'éditeur des *Opera omnia*, ainsi qu'à Niceron, deux œuvres qui avaient été publiées par l'auteur lui-même et qui ne manquent pas d'originalité. Nous voulons désigner les *Dissimilium et Adagiorum ex D. Joannis Chrysostomi operibus collectorum Centuriæ* [6] et l'*Institutum christiani in gratiam pueritiæ catholicæ, versiculis comprehensum* [7].

L'*Institution du chrétien* dans l'enfance et la jeunesse catholiques est un exposé, en distiques, de la doctrine du christianisme. Nous y voyons poétiquement traduits le Symbole des Apôtres, le Décalogue, l'Oraison dominicale, les sept Sacrements, les Conseils évangéliques, les Vertus cardinales, les sept Dons du Saint-Esprit, les sept péchés capitaux avec les

1. *Opera*, pp. 976 et suiv., et Paris, 1570, in-8.

Le chap. V et le chap. VI ont pour titres, l'un : *Angelorum cum visione Dei desiderium et de nostra salute quidam quasi languor*, l'autre : *Domini quoque de nostræ salutis dilatatione desiderium et suo modo languor*.

2. *Ibid.*, pp. 1051 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 1062.

4. *Ibid.*, p. 1063.

5. A défaut d'éditions spéciales, nous avons puisé plusieurs indications bibliographiques, outre celles déjà notées, dans Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres....*, t. XIII, pp. 183 et suiv. Nous en avons, d'un autre côté, rectifié quelques autres.

Niceron a rédigé son article sur un mémoire du « R. P. Le Pelletier, chanoine régulier de Saint-Jacques à Provins. »

Claude d'Espence a pris rang dans les *Éloges des hommes illustres*, de Scevole I de Sainte-Marthe.

6. Paris, 1569, in-8.

7. Paris, 1570, in-4.

vertus opposées, les sept œuvres de miséricorde tant spirituelles que corporelles, les parties de la pénitence avec les œuvres satisfactoires, les péchés contre le Saint-Esprit, la différence entre les bons et les mauvais anges, les traditions chrétiennes. Le poème se termine par ce vœu de l'auteur des adages :

Lingua diserta, videns oculus pastoribus, aures
Sint gregibus faciles ; munus utrumque Dei est.
Dante Deo, sapiat bona pastor et imperet. At grex
Audiat et placidæ jussa sequantur oves.

Trois *Centuries* sont consacrées aux choses dissemblables. Une seule avec le commencement d'une seconde aux *Adages*. Voici quelques exemples des adages :

« Meminit Christus proverbii quod in ore multorum est. In hoc « enim est verbum verum, quia alius est qui serit aut seminat, « et alius qui metit. Hoc frequens dictum erat, quando alius « labores, alius fructum reportaret. Quod proverbium hic « maxime deprehendi dicit. Laboraverunt enim prophetæ ; vos, « apostoli, fructus inde capitis.

— « Non audistis gentile proverbium, quod amicus cum vitiis « ferendus est.

— « Conscientiæ concrepatio sacra est ancora, non sinens nos « in peccatorum demergi profundum.

— « Vere quippe lutei sumus ante baptismum, post vero « aurei [1]. »

L'étude précédente confirme le jugement général sur Claude d'Espence, à savoir qu'il fut un des plus érudits du XVI^e^ siècle. Dans son français, on sent un certain progrès de la langue nationale. Son latin, quoique supérieur à celui de beaucoup de ses contemporains, tient toujours un peu de la scolastique. Le caractère placide du docteur le portait à la modération, ce qui explique sans doute ses faiblesses doctrinales. Malgré cela, il sut demeurer catholique et il eut le courage de combattre les hérétiques de l'époque.

1. P. 109-110.

SIMON VIGOR

(vers 1515 — 1575)

Originaire d'Évreux, Simon Vigor vint enfant, vers 1520, à Paris, où, brillant élève, il étudia les arts libéraux et les deux langues grecque et hébraïque, puis la théologie. Il entra au collège de Navarre en 1540, fut élu recteur de l'Université et, en 1545, conquit la palme du doctorat en science sacrée. Il avait été placé à la tête de la paroisse de Saint-Germain-le-Vieux [1].

Nommé pénitencier d'Évreux, il inaugurait sa carrière d'orateur sacré où il se fit un grand renom. Paris, Rouen, Metz, entre autres cités du royaume, devaient applaudir à son éloquence.

Il n'était pas tendre pour les hérétiques. On rapporte qu'il interdit l'entrée de sa maison à des parents dévoyés, tant qu'ils ne reprirent par le droit chemin. D'autre part, il combattait les novateurs avec une ardeur telle, qu'il mérita, dit Launoy, d'être appelé le marteau des hérétiques (*hæreticorum malleus*). C'était leur conversion qu'il désirait. On le vit bien à l'occasion d'Anne du Bourg qu'il voulut, dans une vaine espérance, assister à ses derniers instants.

Simon Vigor prit part à la Conférence de Saint-Germain et resta fermement dans les limites de la foi catholique.

Il accompagna son évêque, Gabriel Le Veneur, au Concile de Trente, où il se fit remarquer par son érudition. A son retour, il se démit de sa charge de pénitencier pour vaquer plus facilement à la prédication. Bientôt apres, il fut chargé de gouverner, comme curé, la paroisse de Saint-Paul de Paris.

Dans ses sermons, il insistait parfois sur la résidence des pasteurs. Néanmoins, une année, il accepta la prédication quadra-

1. A ce moment, dit Le Brasseur, « il eut une affaire à soutenir pour la cure « de Saint-Germain-le-Vieux, à laquelle il avoit été presenté par la nation de « Normandie et confirmé par le corps de l'Université, contre Antoine Le Cirier qui « prétendoit y être pourvu en vertu de la résignation que son oncle, ci-devant « curé de cette paroisse, avoit faite en cour de Rome en sa faveur » (*Hist. civ. et ecclés. du comt. d'Evreux*, p. 322).

gésimale à la cathédrale d'Amiens. De retour dans sa paroisse, il crut devoir, le deuxième dimanche après Pâques, se justifier du haut de la chaire. Voici ses propres paroles : « En pareil cas, « celuy qui s'absente et laisse son eglise a pour juge sa propre « conscience. Ce n'est pas sans raison que je tiens ce langage. « D'aucuns ont pu se plaindre de mon absence pendant ce der- « nier caresme. Mais je crois intimement que le Dieu bon et « grand a voulu se servir de moy pour ramener a leur foy pre- « miere plus de huit cens novateurs. J'ai appris qu'a Amiens il « ne reste plus que quarante deux Huguenots dont la volonté « s'est montrée trop opiniastre [1]. »

Simon Vigor et Claude de Saintes, objet de l'article suivant, se mesurèrent, à Paris, en 1566, dans un combat théologique avec deux fameux Calvinistes, Jean de l'Épine et Sureau du Rosier. Jean de l'Épine était un ancien religieux augustin et avait assisté au Colloque de Poissy. Sureau du Rosier avait été correcteur d'imprimerie avant de vaquer au ministère évangélique.

Les *Actes* de cette conférence ont été publiés, à Paris, en 1568 [2]. Un contemporain, le célèbre Génébrard, s'exprime ainsi au sujet de cette conférence : « De l'Épine et du Rosier, minis- « tres, disputant à Paris touchant la religion, furent honteuse- « ment vaincus, ce qui détermina, dans le Synode calviniste « suivant, la décision que désormais il n'y aurait plus de confé- « rence avec les Catholiques [3].... »

Simon Vigor avait le titre et exerçait les fonctions de prédicateur de Charles IX et de chanoine théologal de Notre-Dame. En 1572 [4], il fut promu au siège archiépiscopal de Narbonne. Il mourut en 1575, avec la réputation méritée d'un remarquable théologien et d'un des meilleurs prédicateurs du temps. On peut dire qu'il mourut sur la brèche, car il décéda à

1. Par. cit. en latin dans Launoy, *Op. cit.*, p. 731. Quand Simon Vigor, d'ailleurs, s'absentait, il se faisait suppléer par un docteur de Paris, *Jacques Le Fèvre* (*Jacobus Faber*), qui s'appliquait avec zèle à remplir les fonctions sacerdotales. Ce Jacques Le Fèvre devint lui-même curé de la même paroisse. V. *supra*, p. 80.

2. Paris, in-8.

3. *Chronograph.*, lib. IV, an. 1566.

4. Launoy assigne 1571, d'autres auteurs 1570. Mais c'est 1572 qu'il faut écrire, puisque le prédécesseur est mort seulement en cette dernière année (*Gal. christ.*, t. VI, col. 117).

Carcassonne, où il s'était rendu pour défendre la religion contre les hérétiques [1].

De son vivant, il avait publié l'*Oraison funebre.... d'Elisabeth de France, royne des Espagnes* [2].... Elle était en français, comme les nombreux sermons qu'il laissait et qui furent édités après sa mort, par les soins du docteur Jean Christi [3], dans la langue où ils avaient été prêchés.

Cette oraison funèbre avait été prononcée, à Notre-Dame de Paris, le 25 octobre 1568, et imprimée aussitôt. S'emparant d'une recommandation que la reine avait chargé l'ambassadeur de transmettre au roi de France, la recommandation de se montrer roi, l'orateur la développait en ces termes [4] : « Qu'est ce a « dire, je vous prie, monstrez vous roy? Autant que si elle eust « dit : Escrivez au roy mon frere qu'il face bons et sainctz edictz; « qu'il tienne la main, afin qu'ilz soient gardez et mis a execu- « tion; qu'il face que justice soit bien administrée; qu'il de- « fende la querelle de Dieu; qu'il soustienne l'Eglise tant affli- « gée et desolée; qu'il n'admette en son conseil que personnes « catholiques, sages, vertueuses et nullement suspectes; qu'il « pourvoie aux estats et offices de gens de bien, de bonnes « mœurs et de literature. Et, puisqu'il a droict de presenter aux « prelateures et dignitez ecclesiastiques, qu'il nomme gens ca- « pables, de bonne vie et de bonne exemple; qu'il pourvoie a la « bergerie de Dieu de bons pasteurs....; qu'il emploie tout ce « que Dieu luy a donné de force, de puissance, de pouvoir, jus- « ques a sa propre vie, pour la defense de l'honneur de Dieu et « pour maintenir la religion en laquelle il est nay; car il doibt « cela a son royaume et a ses pauvres subjectz....; telle est la « charge et office d'un roy. »

Plus tard, il devait tenir au roi ce langage, digne d'un vrai li

1. « Vixit, dit Launoy, ad extremam senectutem nullis pro Ecclesiæ fide parcens laboribus, et Carcassonæ causam religionis defendens adversus hæreticos.... »

Sourc. génér. : Launoy, *Op. cit.*, p. 729-735; *Gal. christ.*, t. VI, col. 116-117; La Croix du Maine, *Biblioth. franc.*, art. *Simon Vigor;* Le Brasseur, *Hist. civ. et eccles. du comt. d'Évreux*, p. 322-323.

2. Paris, 1568, in-8.

3. Jean Christi, ami de Simon Vigor, était, comme lui, né à Évreux. Le second avait laissé au premier tous ses écrits (Moréri, *Dictionn....*, art. *Vigor*).

4. Fol. 31.

gueur : « Vous avez autorisé un edict que surnommez de pacifi-
« cation ; edict du diable.... D'autre part, vous avez vendu le
« temporel de l'Eglise et ne pourriez dire en quoi l'avez baillé,
« sinon aux Huguenots, de peur qu'ils ne se rebellassent con-
« tre vous.... Ah ! nous craignons les Allemans : ostez ceux qui
« les favorisent et vous serez en assurance de ce costé; vous
« craignez de perdre l'alliance des heretiques, et cependant
« vous perdez la foy [1].... »

Il y a dans ces paroles, avec une grande hardiesse, un sentiment de vrai patriotisme.

Un premier volume de *Sermons et Predications chrestiennes et catholiques du sainct Sacrement de l'autel, accommodées pour tous les jours des octaves de la Feste Dieu,* paraissait en 1577 [2]. Ces sermons avaient été prononcés, en présence du roi, à Notre-Dame de Paris, pendant une octave de la Fête-Dieu. Ils sont dogmatiques, envisageant l'Eucharistie comme sacrifice et sacrement.

Le sermon pour le jour de la Fête-Dieu présente cette conclusion logique : « Il est donc manifeste que par le nom d'autel est
« entendu le sacrifice. S'il est donc ainsi que sainct Paul dit :
« nous avons un autel, n'est-ce pas a dire : nous avons un sacri-
« fice? Et qui est ce sacrifice? Si vous dittes que c'est le sacrifice
« de louanges, qui doubte que les patriarches n'ayent esté par-
« ticipans de cestuy? Si vous dittes que c'est la foy, qui niera
« que les prophestes en ont eu leur part? Puisque donc que
« sainct Paul dit qu'entre nous chrestiens nous avons un sacri-
« fice, duquel ne sont participans ceux qui servent à l'ancienne
« loy, il est necessaire de conclure qu'il y a un sacrifice en la loy
« nouvelle, duquel ne sont participans ceux de la loy ancienne. »

Dans le sermon du dernier jour de l'octave, il répond en ces termes aux sacramentaires, dont il veut faire connaître « la fraude et la malice » : « Car, si on les presse par la toute puissance de
« Dieu pour confirmer la presence du corps de Jesus Christ en ce
« sacrement, ils evaderont, disants qu'il n'est pas icy question

1. M. Peignot, *Prædicatoriana*, Paris, 1841, in-8, p. 108-109.

Launoy a écrit : « Anno MDLXXI, oravit in funere Maturini Saussei, Aurelianensis episcopi ; sed an oratio illa prodierit in lucem nescio » (*Op. cit.*, p. 734). Il y a ici une erreur, Mathurin de la Saussaye, évêque d'Orléans, étant mort en 1584 (*Gal. christ.*, t. VIII, col. 1487-1488).

2. Paris, 1577, in-8.

« de la puissance divine, mais seulement de la volonté de Nostre « Seigneur Jesus Christ et de l'intelligence de sa parole. Au con- « traire, si pour prouver que telle a esté la volonté de Nostre « Seigneur, on les presse par sa parole declarative de sa volonté « et on s'arreste sur la propre signification des mots desquels « Nostre Seigneur a usé, ils diront que les paroles de Jesus Christ « ne doivent pas estre ainsi entendues, pour autant qu'elles signi- « fieroient du corps d'iceluy une chose impossible [1]. »

L'année 1577 voyait encore paraître un second volume qui renfermait des *Sermons et Predications chrestiennes.... pour tous les jours de Caresme et feries de Pasques* [2]. Ces sermons s'étaient fait entendre à l'église Saint-Étienne-du-Mont de Paris.

Ces deux volumes ont été réimprimés, à Paris, en 1585.

Trois ans plus tard, c'était le tour des *Sermons....* sur le *Symbole des Apostres*, sur les *Evangiles* des dimanches et de l'Avent [3]. Ces discours, qui forment un troisième volume, ont été donnés dans l'église Saint-Merry de Paris.

La même année 1588, le public était mis en possession de deux autres volumes, l'un de *Sermons....* pour les *dimanches et festes depuis l'octave de Pasques jusqu'à l'Advent* [4], l'autre de *Sermons* pour les *dimanches et festes depuis le onziesme dimanche apres la Trinité jusqu'au Caresme* [5].

Après avoir transcrit ces paroles d'André Duval, à la louange de Simon Vigor : « Fuisse doctrinæ et pietatis exemplar et Romanæ « Ecclesiæ columen indicat satis doctissima illa dissertatio, quam « cum præcipuis hereticæ pravitatis magistris, magno catholico- « rum omnium applausu, habuit, quæ typis mandata multos in « Ecclesia retinuit, alios vero ad eamdem feliciter reduxit [6], »

1. P. 301 de l'édit. de 1577.
2. Paris, 1577, in-8.
3. Paris, 1588, in-8.
4. Paris, 1588, in-8.
5. Paris, 1588, in-8 (Launoy, *Op. cit.*, p. 734).
6. *De suprema Romani pontificis Autoritate*, Paris, 1614, in-4, p. 17.

Graesse met à l'actif de notre Navarriste ce volume : *De l'Estat et gouvernement de l'Eglise* avec une *Preface contenant une sommaire response au livre de M. Theophraste Bouju* et une *Epistre sur la pretendue justification des faulsetez de M. C. Durand, docteur en theologie*, Troyes, 1621, in-8. Mais le volume est signé : *Par Mᵉ Simon Vigor, conseiller du roy en son grand Conseil.* Ce second Simon Vigor était le neveu du premier.

Launoy ajoute avec raison qu'il est porté à croire qu'il s'agit là de la fameuse conférence avec les ministres Jean de l'Épine et Sureau du Rosier.

CLAUDE DE SAINCTES

(1525 — 1591)

C'est le nom d'un ardent ligueur que nous venons d'écrire.

Claude de Sainctes est né dans le Perche en 1525. Il entra bien jeune à l'abbaye de Saint-Chéron près Chartres : c'était une abbaye de chanoines réguliers. Il avait quinze ans, lors de sa profession. Grâce à la protection du cardinal de Lorraine, le collège de Navarre l'admit dans son sein. Le jeune Claude y étudia les lettres, la philosophie et la théologie. Il conquit le grade de docteur en 1555. Il fut curé d'une paroisse au diocèse de Chartres, puis principal du collège de Boissy à Paris, et enfin entra dans la maison du cardinal de Lorraine qu'il appelait parfois son Mécène [1]. Il le suivit au Colloque de Poissy et fut ensuite désigné pour être du nombre des douze docteurs à envoyer au Concile de Trente. Nous savons comment ces docteurs, sous la haute influence du cardinal de Lorraine, remplirent leur mission à l'assemblée œcuménique.

Relativement au Colloque de Poissy, il publia une *Confession*

1. Launoy, *Op. cit.*, p. 769; Le Brasseur, *Hist. civ. et ecclés. du comt. d'Evreux*, p. 353 ; Moréri, *Dictionn.....*, art. *Sainctes.*

Moréri nomme *Belleville-le-Comte* la paroisse dont Claude de Sainctes fut curé. Mais ce doit être une faute. M. l'archiviste du département, que j'avais consulté, m'a répondu : « Le nom de Belleville-le-Comte n'a effectivement jamais « existé dans la toponymie de notre diocèse. Il s'agit sans aucun doute de Be- « ville-le-Comte, canton d'Auneau.... »

Il y a, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 724, une vie inédite et en français de Claude de Sainctes, évêque d'Évreux, par le P. Lagoille, prieur de Saint-Chéron de Chartres. Le P. Desnos, prieur de Verdun, en l'adressant, le 28 mai 1666, au P. du Molinet, la qualifiait d' « ouvrage confus. » Aussi y a-t-il fait des corrections. Dans le même manuscrit, se trouve une histoire plus abrégée de l'évêque par le P. Desnos lui-même : *Vita et gesta sanctissimi et doctissimi Claudii de Sainctes*. .. L'on y rencontre aussi diverses pièces sur le prélat. Une de ces pièces, celle de la fin, nous raconte ainsi l'ardeur du jeune Claude pour l'étude : « J'ai « ouy dire a feu ma mere qu'estant escollier avec feu mon frere dans Sainct Cheron, « il passoit les nuictz entieres a l'orayson et a estudier et au fort de l'hiver se « couchoit tout morfondu pres de mon frere quy pour ce en feist plainte.... »

de la foy catholique contenant en brief la reformation de celle que les ministres de Calvin presenterent au roy en l'assemblée de Poissy, addressée au peuple de France [1].

« Peuple tres chrestien, disait-il aux Français, puisqu'il a plu « a Dieu de nous envoyer les tentations qu'il a predictes sur la « religion, pour experimenter si nous l'aymons et sommes cons- « tants en nostre foy, c'est nostre devoir de ne croire facilement « tous ceux qui nous diront : C'est icy Jesus Christ ou « icy est la confession d'Ausbourg ou est celle des ministres « de Calvin ; mais devons nous souvenir qu'il nous est com- « mandé de ne sortir point hors de la congregation de l'É- « glise generale qui a esté jusques a nostre temps, pour nous « rendre a une seule particuliere. » Et, comme il redoutait la faiblesse de quelques prélats, il ajoutait : « A ceste cause, « affin que tu ne sois abusé, faulte d'advertissemens, par le « commandement d'aucuns messeigneurs les prelats estant a « Poissy, ay mis par ordre et articles une confession de nostre « foy catholique, par laquelle il appert, sans aigreur, en quoy « les Calvinistes se sont separez d'avec nous. » Cette profession de foi renfermait soixante articles sur Dieu, son unité de substance dans sa trinité de personnes, l'incarnation, la rédemption, les sacrements et, en particulier, la présence réelle dans l'Eucharistie, l'Église, ses Conciles, ses lois. Le cinquante-neuvième article finissait par ces mots : « Nous fuyons, comme une « dangereuse peste, toute nouvelle doctrine; nous avons en « haine tout schisme et separation de l'Eglise et en horreur « toute heresie, nomement celle des maistres heretiques de notre « temps, sçavoir est Luther en Allemagne, Zwingle en Souisse, « Œcolampade et Bucere, Calvin en France et generalement de « toutes les autres sectes. »

Claude de Sainctes mettait au jour, la même année (1561), une étude sur les *Édits des anciens princes touchant la tolérance des sectes au sein de la religion chrétienne et la conduite tenue par les premiers empereurs catholiques contre elles* [2]. La première partie comprend une étude historique et la seconde une étude juridi-

1. Paris, 1561, in-8.

2. Paris, 1561, in-8 : *Ad Edicta veterum principum de licentia sectarum et christiana religione ; item methodus contra sectas, quam sequuti sunt primi catholici imperatores.*

que. A ce deuxième point de vue, l'auteur rappelle que les princes plaçaient l'hérésie au nombre des plus grands crimes et la traitaient en conséquence.

Déjà l'écrivain s'était fait connaître par un ouvage curieux et encore recherché, les *Liturgies de saint Jacques, de saint Basile, de saint Jean-Chrysostome* [1]. Nous y rencontrons les textes grec et latin. Cette publication date de 1560.

En présence des ravages et des profanations des hérétiques en France, Claude de Sainctes prit la plume et traça un *Discours sur le saccagement des eglises catholiques par les heretiques anciens et nouveaux calvinistes en l'an 1562* [2]. C'est un résumé des pillages opérés par les Novatiens, les Ariens, le Donatistes, Julien-l'Apostat, les Eutychéens, les Monothélites, les Hussites, horribles sacrilèges que les Calvinistes, après les Normands, renouvellent en France, horribles sacrilèges que la Providence, un jour ou l'autre, sait punir, témoin, en particulier, les tristes morts de Balthazar, Antiochus, Julien-l'Apostat.

Dans l'édition de 1567 [3], nous voyons, à la fin, un chapitre que l'auteur a ajouté sur l'*ancien naturel des François en la religion chrestienne*. Il avait l'intention de traiter amplement le sujet. Mais, pressé par le temps, il se borna à donner un extrait de l'historien Agathias. Nous y lisons ces mots sur les Français : « Tous sont chrestiens et, entre toutes les nations, sont les « plus sinceres dans la foy. »

Nous savons qu'il fut, en 1566, un des deux lutteurs — Simon Vigor était l'autre — contre deux ministres calvinistes. La conférence fut imprimée deux ans après et par les soins mêmes de Claude de Sainctes.

Le zèle catholique de ce dernier allait grandissant. Le vaillant athlète ne cessait de combattre les hérétiques non seulement par sa parole qui ne manquait pas d'éloquence, mais aussi par des écrits mûrement pensés et logiquement raisonnés, que les presses répandaient dans le public. La langue française et la langue latine étaient à son service.

En français, nous avons une *Declaration d'aucuns atheismes de*

1. Paris, 1560, in-fol. : *Liturgiæ sive Missæ sanctorum Patrum Jacobi apostoli...., Basilii magni...., Johannis Chrysostomi....*
2. Verdun, 1562, in-8.
3. Paris, 1567, in-8.

la doctrine de Calvin et de Beze contre les premiers fondemens de la chrestienté [1]. C'est un examen de presque tout le premier livre de l'*Institution chrétienne*, d'une partie du troisième et de onze articles de la confession présentée au roi à Poissy.

Dans cet ouvrage, dédié à Charles IX, il est traité : de la toute-puissance de Dieu ; de l'Écriture-Sainte et des autres bases du christianisme ; des traditions apostoliques ; des inspirations de l'Esprit-Saint ; des livres canoniques ; des erreurs de Calvin contre la Trinité ; de l'essence du Fils de Dieu ; de l'invocation des trois personnes divines ; de l'erreur des Trinitaires de notre temps ; de l'erreur qui fait Dieu auteur du péché ; de la fatalité ; de la prescience ; de la providence ; de la prédestination et de la réprobation.

L'auteur exposait ainsi, dans la dédicace au roi, le motif de cette publication : « Sire, je crains qu'on ne trouve mauvais que « j'aye recherché la doctrine des Calvinistes jusques aux pre- « mieres pierres fondamentales du christianisme et que je l'aye « mise en françois et proposée au peuple qui pour la plupart « n'est capable de telles difficultez ; et encore ay je plus de « crainte qu'on ne me blasme de ce que je l'ause vous l'addres- « ser et presenter, attendu que vous avez bien grande occasion « de plus penser aux faicts des Calvinistes qu'a leur doctrine et « religion. Quant au premier, Sire, j'ay esté emeu de m'y em- « ployer par la charité qui nous est tant recommandée, voyant « nos parens et voisins, vos subjects naturels, si devoyez et en- « sorcelez du seul mot de religion reformée, qu'ils n'ont point « conscience de s'eslever contre vous, leur souverain seigneur, « qui tousjours leur aviez esté trop plus bienfaisant qu'ils ne « vous ont obey. J'ay veu d'avantage la barbarie commise en « toutes les façons qu'on pourroit excogiter, contre le sang in- « nocent de tous les estats de leur naturel et plus que doulx et « gracieux pais de la France.... Par le deu de ma vocation, il « m'a semblé ne pouvoir mieux employer mon temps pendant « ces troubles, qu'a leur remonstrer et prouver que, quand il « seroit licite en bonne cause de Dieu oblier les seigneurs, pais, « parens et amis, toutefois que s'il leur plaisoit regarder en « special a la religion qu'ils embrassent...., ils trouverront que

1. Paris, 1568 et 1572, in-8.

« ce n'est qu'un pur et detestable atheisme que par subtilité, « imposture et violence on avance, et par lequel on fait voye au « monde avec l'antechrist contre Jesus Christ. » Mais pourquoi ce nom d'*athéisme*? L'auteur ne l'emploie que pour marcher sur les traces des anciens. Ce sont, en effet, les erreurs anciennes que renouvellent Calvin et ses disciples. « Je n'ay donc point, « dit-il, pris la hardiesse de moy mesme de nommer les opinions « de Calvin et des siens atheismes ; mais ayant leu les premiers « chrestiens les appeler ainsi, je n'ay pas fait conscience de les « suyvre. »

Dans cet ouvrage, Claude de Sainctes n'a même pas dit tout ce qu'il pensait ; et il ajoutait à la fin : « Il y a plusieurs autres « blasphemes de Calvin qui concernent les predestinez et les « reprouvez, que je pourrois icy confuter ; mais je suis contraint « de mettre fin a ce volume pour le Caresme qui m'a surpris. Et « ce que je n'ay le loysir de poursuivre icy, se pourra reprendre « aux autres volumes, qu'avec le temps, s'il plait a Dieu m'en « faire la grace, j'ai deliberé continuer contre la totale doctrine « de Calvin ; et je prie le lecteur prendre en bonne part ce qui « est commencé, et en juger sincerement sans passion ou mau- « vaise affection, m'excusant et pardonnant en tout ce qu'il « cognoistra estre imparfaict en mes escrits. » Mais le temps ne semble pas avoir permis à l'auteur de tenir sa promesse.

On possédait ou on allait posséder dans la langue des savants :

Examen de la doctrine de Calvin et de Bèze touchant la cène du Seigneur, d'après les écrits des auteurs de cette doctrine [1], titre qui fait assez connaître l'objet du livre ;

Réponse à l'Apologie de Théodore de Bèze contre l'examen de la doctrine de Bèze et de Calvin [2], toujours en ce qui regarde la cène du Seigneur ;

Dix Livres touchant les controverses sur l'Eucharistie : De Rebus Eucharistiæ controversis, repetitiones seu libri decem [3]. C'est un traité considérable. Il est dédié à Henri III, roi de France et de Pologne. Les six premiers livres envisagent l'institution de la

1. *Examen...*, Paris, 1566, in-8. A la fin, nous lisons : « Itaque ne quidem Cal- « vinus sibi constat in uno aliquo sensu verborum Domini, quoniam a proprietate « et naturali significatione deflexit. »

2. *Responsio....*, Paris, 1567, in-8.

3. Paris, 1576, in-fol.

cène, la présence réelle, la manducation réelle et spirituelle ; le septième et le huitième, la transsubstantiation ; le neuvième, l'adoration de l'Eucharistie ; le dixième, la communion sous les deux espèces.

L'année qui avait précédé l'apparition de l'étude sur le sacrement de l'autel, c'est-à-dire en 1575, Claude de Sainctes était promu à l'évêché d'Évreux.

Dans ce poste, son zèle contre l'hérésie ne se ralentit point : il travailla activement à la chasser du diocèse. Il s'appliquait, en même temps, à faire observer les décrets du Concile de Trente. A cet effet, il réunit, en 1576, un Synode diocésain dont les *Statuts* furent publiés [1], et il provoqua l'assemblée d'un Concile provincial qui se tint à Rouen en 1581. Il traduisit en français les décrets de ce Concile provincial et les publia sans retard [2]. C'est un résumé, dans les principaux points, de ce qui concerne le dogme et la discipline d'après les décisions de la dernière assemblée œcuménique.

« Le prélat, dit Le Brasseur, avoit poussé les choses si loin « contre ceux de la religion prétendue réformée, qu'il soutenoit « qu'on devoit rebaptiser ceux de leur réforme qui se convertissoient à la religion catholique. Le pape, en ayant été informé, lui écrivit un bref pour lui défendre de soutenir de pareils sentimens. Cet évêque se soumit et s'engagea encore à « soutenir le contraire, comme il fit dans le Synode d'Évreux, « assemblé en 1587 [3]. »

Grande était sa charité pour les pauvres. Le même historien nous apprend que, vers 1581, le prélat vendit, pour subvenir aux misères du diocèse, l'hôtel des évêques d'Évreux à Paris. Cet hôtel était situé rue Saint-Antoine [4].

Claude de Sainctes avait pris rang parmi les ardents ligueurs. Il avait défendu aux curés et aux confesseurs dans le diocèse

1. *Statuta synodalia diœcesis Ebroicensis, anno 1576*, Paris, 1576, in-4.

2. *Le Concile provincial des dioceses de Normandie tenu a Rouen l'an MDLXXXI.... Les Statuts des seminaires establis en Normandie. Les difficultez proposées de la part du dict Concile a nostre S. pere le pape et les responses sur icelles. Le tout mis en françois par F. Claude Sainctes, evesque d'Evreux et l'un des assistans au Concile.* Paris, 1583, in-8. Il y a eu plusieurs éditions (Frère, *Man. du bibl. norm.*, art. *Sainctes*).

3. *Hist. civ. et ecclés. du comt. d'Évreux*, p. 357-358.

4. *Ibid.*, p. 355.

d'admettre aux sacrements les partisans de Henri de Navarre. Le Parlement de Caen rendit, le 28 mars 1591, un arrêt pour ordonner le contraire. Le prélat déféra l'arrêt à l'autorité métropolitaine et au Parlement de Rouen. Celui-ci cassa l'arrêt ; celle-là prononça l'excommunication contre ceux qui en étaient auteurs. L'évêque d'Évreux voulut placer sous les yeux de ses diocésains ces diverses pièces en les faisant précéder d'un exposé de doctrine. De là le *Bref Advertissement de Monsieur l'evesque d'Evreux contre un pretendu arrest donné à Caen...., par lequel il appert de l'introduction et establissement en France du schisme, heresie et tyrannie d'Angleterre* [1].

En un endroit du *Bref Advertissement*, le prélat s'exprime « ainsi [2] : « Or, en premier lieu, le vray exercice de la religion « catholique, apostolique et romaine defend expressement de « ne recevoir ny admettre a la participation des sacremens « tous les bons et fidelles serviteurs du roy de Navarre, comme « fauteurs et adherens a l'heretique et pour ce excommuniez « par les saincts decrets et par nostre sainct pere le pape, le- « quel seul, et non autres que luy, a puissance de les absoudre. « Au contraire, l'arrest fait crime de leze majesté, si on les re- « fuse ; et sur peine de tel crime commande aux curez de les « recevoir, ores qu'ils n'en ayent la puissance et ores qu'ils « se declarent huguenots ou leurs associez ou d'autre sorte « d'heretiques, libertins, atheistes et politiques, ou autrement « ennemis de Dieu et de l'Eglise catholique, apostolique et « romaine. Car toute telle maniere de gens font profession « d'estre bons et fideles serviteurs du roy de Navarre et de son « party. »

L'heure des épreuves était sonnée. On avait — tel est le récit de l'historien de Thou [3] — mis la main sur une pièce, signée par le prélat et dans laquelle il justifiait l'assassinat de Henri III et prêchait celui de Henri IV. Il fut arrêté, cette année 1591, à Louviers, ville de son diocèse, où il s'était réfugié, au moment de la reddition d'Évreux à l'armée royale. Conduit à Caen, il eût, sans l'intervention du cardinal de Bourbon et de quelques

1. Paris, 1591, in-8 : *Avec ledit arrest, sentence du metropolitain et arrest de la court donnez contre iceluy.*

2. P. 4-5.

3. *Hist. mei tempor.*, lib. CI, cap. XIII.

prélats, subi la peine capitale. Cette peine fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Il fut enfermé au château de Crèvecœur, dans le diocèse de Lisieux. C'est là qu'il mourut peu de mois après et dans la même année. On a dit qu'il avait succombé au poison [1]. Il paraît beaucoup plus probable qu'il mourut de mort naturelle.

Claude de Sainctes, remarquable prélat à tant de titres, écrivit en français et en latin. En français, son style est assez coulant. En latin, il se rapproche quelque peu des auteurs classiques [2].

RENÉ BENOIT

(1521 — 1608)

Par sa mort, René Benoît appartient au XVII[e] siècle. Mais, par les œuvres importantes de sa vie, nous voulons dire ses travaux littéraires et son rôle dans la conversion de Henri IV, il se rattache tout particulièrement au XVI[e]. Voilà pourquoi nous avons cru devoir lui donner ici place dans notre revue littéraire.

Né en 1521, à Savennières, près Angers [3], René Benoît, après une instruction élémentaire dans son pays natal, fit ses humanités à l'Université de cette ville. Il y étudia aussi la médecine, science dans laquelle il fut gradué, puis il s'appliqua à la théolo-

1. *Gal. christ.*, t. XI, col. 612 : «.... non sine suspicione veneni ab hæreticis « vel, ut quidam volunt, a nepte quæ a perturbatione rerum deterius aliquid « reformidabat.... »

2. L'un a imprimé, s. l., 1593, in-8, un opuscule sous ce titre : *Leçons aux Ligueurs, avec les 56, 57 et 58 articles, extraicts de la Confession de foy que les docteurs en theologie de Sorbonne feirent adresser au peuple de France.* Par Claude de *Sainctes, docteur en theologie*.... C'est un écrit pseudonyme ; car la doctrine qui s'y prône est l'opposé de celle de notre docteur : on se propose de « monstrer aux susdicts Ligueurs leur damnation et malediction par la parolle de Dieu. »

Dans le ms. 1944 de Sainte-Geneviève, nous lisons le récit, en date de 1666, d'un miracle accompli par l'intercession de Claude de Sainctes.

3. L'épitaphe qui fut placée dans l'église Saint-Eustache portait seulement : «.... Andibus in Gallia natus.... » (Niceron, *Mémoir. pour servir*...., t. XLI, p. 6). Launoy a écrit : « Andegavi natus.... » (*Reg. Navar*...., t. II, p. 776).

Mais Victor Cayet, dans son oraison funèbre de René Benoît, p. 8, nous apprend que ce dernier naquit aux Charronnières, dépendance de Savennières (V. M. Port, *Dict. histor*....., *de Maine-et-Loire*, art. *Benoist (René)*.

gie et y obtint la palme du doctorat. Peu de temps après, il fut placé à la tête de la paroisse de Saint-Maurille ou Morille, au Pont-de-Cé.

La grande réputation de l'Université de Paris l'attira, en 1548, dans la capitale de la France. Il y recommença ses études philosophiques et théologiques. Reçu au collège de Navarre, en 1556, il fut, trois ans plus tard, proclamé une seconde fois docteur en science sacrée.

L'année suivante, il passait en Écosse avec Marie Stuart, près de laquelle, grâce à la recommandation du cardinal de Lorraine, il remplissait les fonctions de prédicateur et de confesseur. A la fin de 1562, il était de retour en France. Curé de Saint-Pierre-des-Arcis, vers 1566, il devenait, en 1569, curé de Saint-Eustache, importante paroisse où sa grande popularité allait lui mériter le titre de *Pape des halles*. René Benoît était déjà presque célèbre.

Nous avons signalé ses *Stromata in universum organum Biblicum* et ses scolies sur la *Biblia sacra* de Jean Benoît. Nous avons raconté aussi les péripéties historiques de la fameuse version de nos livres saints [1].

Il s'était fait connaître également par un grand nombre d'opuscules et des œuvres oratoires. Les longs titres des opuscules en sont d'ordinaire une substantielle analyse.

La première œuvre qu'il publia est une *Homelie de la nativite de Jesus Christ, en laquelle est clairement monstré l'office du vray chrestien.* La publication est de l'année 1558 [2].

Trois ans plus tard, il éditait :

Une *Claire et certaine Probation de la necessaire manducation de la substantielle et reale humanité de Jesus Christ, vray Dieu et vray homme, au sainct Sacrement de l'autel sous les especes du pain en l'hostie sacrée* [3].

Une *Brieve Response a quelque Remonstrance faicte a la royne, mere du roy, par ceux qui se disent persecutez pour la parole de Dieu* [4]. Cette réponse ou missive est adressée *a MM. les prelats*

1. V. vol. précéd., p. 387.
Les *Stromata*, ajoutés à la *Biblia* de 1566, étaient édités en 1564.
2. Paris, 1558, in-8.
3. Paris, 1561, in-8, et 1566, également in-8.
4. Paris, 1561, in-8.

de France, assemblez a Poissy pour la religion en 1561. Elle porte l'indication : Collège de Navarre, 15 juillet 1561; par conséquent, elle est de près de deux mois antérieure à l'ouverture du colloque. Suivant l'auteur, c'est à tort que les novateurs se prétendent persécutés : ils seraient plutôt eux-mêmes persécuteurs, puisqu'ils tendent par des moyens violents à faire prévaloir leur nouvelle doctrine. Mais il espère que, par la grâce de Dieu et l'autorité des prélats, la paix sera rétablie dans le royaume et l'unité maintenue dans l'Église.

Quatre autres ouvrages sont de l'année 1562. Ce sont les suivants :

Necessarius atque certus modus tollendæ religionis discordiæ [1], écrit daté d'Édimbourg le 10 décembre 1561, et traduit en écossais et en français;

Le Triomphe et excellente victoire de la foy par le moyen de la veritable et toute puissante parole de Dieu, avec une longue préface à l'adresse de Charles IX, de la reine mère, des princes du sang, des seigneurs de France, et avec la date du 2 août 1562, cour de Marie Stuart [2] : triomphe le plus glorieux de tous, car c'est le triomphe sur la chair, le monde et Satan, sur l'intelligence et presque sur Dieu, puisque la foi, unissant les hommes à Dieu, obtient que la volonté de Dieu devienne la volonté des hommes;

Manifeste et necessaire Probation de l'adoration de Jesus Christ, Dieu et homme en l'hostie sacrée, tant en la messe qu'en tout autre lieu auquel elle est presentée aux chrestiens, principalement es processions.... [3], culte légitime qui est une conséquence logique de la présence réelle;

Bref Sommaire des Evangiles de tous les jours de Caresme [4]; ce *Sommaire* était signé : Louis le Sénéchal; mais Launoy nous affirme que Louis le Sénéchal n'était autre que René Benoît [5].

Sous la date de 1563, nous trouvons :

Les Lamentations et pleurs d'Origene, esquelles est monstré le danger qui est en la frequentation et familiarité des heretiques et le mal

1. Paris, 1562, in-8.
2. Paris, 1562, in-8, et 1568, également in-8.
3. Paris, 1562, in-8, et 1566, également in-8.
4. Paris, 1562, in-8.
5. *Reg. Navar....*, t. II, p. 782.

qu'encourent ceux qui leur favorisent en quelque maniere que ce soit, traduit de cet auteur [1].

On peut dire que, en 1564, René Benoît fit réellement gémir les presses. Sous cette date, en effet, nous comptons, outre les *Stromata*, déjà mentionnés, et quelques lettres imprimées, jusqu'à huit publications assez importantes.

Ce sont, d'abord, des *Instructions pour tous estats* [2] et un *Discours de l'histoire du miracle des ardens par les prieres de saincte Genevieve du temps de Louis le Magnanime, fils de Philippe, roy de France*, c'est-à-dire en 1129 ou 1130 [3].

Ce sont, ensuite, trois *Epistres* à Calvin : une *pour luy remonstrer qu'il repugne a la parole de Dieu en ce qu'il a escrit des images des chrestiens, avec un chrestien Advertissement a luy mesme de se reunir a l'Eglise catholique et romaine* [4]; une autre pour réfuter, par la parole de Dieu, *une vaine et pernicieuse imagination de la participation du corps et du sang de Jesus Christ par un ecoulement spirituel, laquelle il a defendue et proposée en son Institution qu'il dit chrestienne* [5]; une troisième *en laquelle de point en point et presque de mot a mot il est respondu* à ce que Calvin *a escrit en son Institution, qu'il dit chrestienne, contre le jeusne, discretion des viandes et abstinences du Caresme* [6] : cette lettre forme le chapitre v du *Traité du sainct jeusne de Caresme ou est monstré iceluy estre de l'institution de Jesus Christ et commandement de Dieu* [7].

Nous trouvons : une quatrième *Epistre*, placée en tête de la *Conférence de Jacques du Pré*, docteur en théologie de la Faculté de Paris, avec les ministres de Nantes, et adressée au gouverneur de cette ville [8]; une cinquième avec ce titre : *Epistre consolatoire aux habitans de la ville de Nantes, affligez de peste* [9].

Voici maintenant des traités :

Traité catholique des images et du vray usage d'icelles, extraict de la Sainte Escriture et anciens docteurs de l'Eglise ; à ce traité en

1. Paris, 1563, in-8.
2. Paris, 1564, in-8.
3. Paris, 1564, in-8, et 1568, aussi in-8.
4. Paris, 1564, in-8, lettre datée de Paris, 25 mars 1563.
5. Paris, 1564, in-8, lettre également datée de Paris, 25 mars 1563.
6. Paris, 1564, in-8.
7. Paris, 1586, in-8.
8. Paris, 1564, in-8, lettre datée du 3 octobre 1563.
9. Paris, 1564, in-8.

étaient joints deux autres sur la même matière, traduits par notre docteur, *l'un faict de long temps en grec par le saint pere et confesseur Theodore, abbé des Studites, et l'autre prins des œuvres de sainct Damascene* [1] ;

Traicté des dixmes auquel clairement est monstré que de tout droict et raison tous chrestiens sont tenus de payer les dixmes, premices et oblations aux pasteurs de l'Eglise, aussi que iceux pasteurs par tout droict sont tenus et obligez de bailler et administrer les choses spirituelles et divines a ceux desquels ils reçoivent les dixmes et autres choses temporelles [2] ;

Traicté du sacrifice evangelique ou il est prouvé que la saincte Messe est le sacrifice de la loy nouvelle, avec un traité de la maniere de la celebrer en la primitive Église, faict par Proclus, archevesque de Constantinople [3].

Ajoutons ces deux autres ouvrages :

L'un en français, langue dont Benoit faisait ordinairement usage, *La Maniere de connoistre salutairement Jesus Christ, en laquelle, ouvertement par l'expresse parole de Dieu, le masque des hypocrites, pharisiens, abuseurs heretiques, atheistes et libertins et tous autres, faussement a soy vindicant la connoissance de l'eternelle, salutaire et celeste verité.... est decelé et rabbattu* [4] ;

L'autre en latin, *Articuli sacræ Facultatis theologiæ Parisiensis circa dogmata religionis christianæ controversa cum admonitione ad lectorem* [5] : il s'agit de la profession de foi que nous avons fait précédemment connaître.

Enfin, nous trouvons une apologie sous ce titre : *Response a ceux qui appellent idolatres les chrestiens et vrays adorateurs, en laquelle est familierement monstré que c'est qu'adoration....* [6] : l'auteur établit la différence entre les honneurs rendus aux créatures et les hommages souverains dus à Dieu seul.

Les années 1565 et 1566 ne furent pas moins laborieuses. La première donna le grand jour de la publicité à quelques écrits, la seconde à dix.

1. Paris, 1564, in-8.
2. Paris, 1564, in-8.
3. Paris, 1564, in-8 ; 1586, également in-8.
4. Paris, 1564, in-8.
5. Paris, 1564, in-8.
6. Paris, 1564, in-8, et 1586, aussi in-8.

Nous avons donc sous la date de 1565 :

Remonstrance chrestienne aux religieuses professes qui ont esté seduites et debauchées par les serviteurs et ministres de leur ventre sous pretexte d'une liberté evangelique et licite mariage [1]....;

Brieve et facile Response aux objections d'une damoiselle, par lesquelles elle rejette la saincte messe et ne la veut ouir...., avec un *Bref Traicté, contenant certaines raisons pour fortifier une autre damoiselle assaillie et oppugnée en la foy par les hérétiques* [2] ;

Brieve et facile Refutation d'un livret divulgué au nom de Jean de l'Espine, se disant ministre de la parole de Dieu, livret dans lequel l'auteur, *violentant et detorquant l'Escriture Saincte, blasphesme malheureusement le sainct sacrifice evangelique, dict vulgairement la saincte messe* [3] ;

Certaine Resolution et determination des points a present controversez touchant la religion chrestienne, faicte par les trois excellentes et celebres Facultés de theologie, a Paris, Louvain et Cologne.... [4] : à la fin se lisent les *Lamentations et pleurs d'Origène*, opuscule que nous avons tout à l'heure signalé ;

Instruction et doctrine utile et necessaire pour bien et salutairement se confesser et prier Dieu pour ses pechez...., traité composé primitivement par Martial Masurier, pénitencier de Paris, puis corrigé par René Benoît *selon la forme de l'Eglise catholique* [5] : n'oublions pas que le traité primitif avait pris place dans les catalogues des livres censurés [6] ;

Exhortation chrestienne aux fidelles et eleus de Dieu de batailler par tous moyens possibles pour le grand Seigneur contre l'antechrist [7] ;

Seconde Remonstrance aux religieuses professes qui ont esté seduites et debauchées [8].

1. Paris, 1565, in-8.
2. Paris, 1565, in-8.
3. Paris, 1565, in-8, et 1566, aussi in-8.

Ce Jean de l'Épine, qui nous est connu, prétendit répondre à Benoît dans *Defense et confirmation du traité du vray sacrifice et sacrificateur à l'encontre des frivoles responses et argumens de René Benoist*, Genève, 1567, in-8.

4. Paris, 1565, in-8.
5. Paris, 1565, in-8.
6. Martial Masurier avait écrit et publié, à Paris, en 1530, un traité plus correct, sous ce titre : *Liber continens Psalterium afflictorum ad coercendos hostes.* Il y eut une seconde édition, à Lyon, en 1583 (Launoy, *Reg. Navar....*, t. II, p. 694).
7. Paris, 1565, in-8.
8. Paris, 1565, in-8.

Benoît s'écriait dans l'*Exhortation chrestienne* [1] : « O heureuse « ancienne chrestienne noblesse françoise qui te faisais renom- « mer et prescher tes louanges excellentes par l'univers, au « temps passé, par un cœur genereux et veritablement noble, « vaillant et hardy, bataillant contre tout vice, heresie et infi- « delité, amplifiant et avançant le regne et empire du grand Sei- « gneur Jesus Christ !.... Comment ne sommes nous pas esmeuz « en considerant la rage cruelle et felonie barbare de cest ante- « christ, lequel chaque jour assaut, persecute, asservist et mu- « tile miserablement nos freres les chrestiens fidelles serviteurs « du grand Seigneur Jesus Christ. » Ces paroles sentent la guerre. Mais, si tous ne peuvent pas prendre directement part à ces combats dans l'intérêt de la vraie religion, tous, aux mêmes fins, ont entre les mains les armes de la prière et de la pénitence. Que tous sachent s'en servir.

La *Seconde Remonstrance aux religieuses* et la première prenaient, en 1567, de l'extension sous ce titre : *Remonstrance aux prestres, religieuses et moines qui se sont mariez* [2].

Enfin, l'année 1565 s'enrichissait encore de ces deux publications, l'une dogmatique, l'autre morale :

Premier Livre de la communion des saincts ou il traicte de l'honneur que les esleus de Dieu icy mortels doivent faire aux saincts vivans et glorieux au ciel [3], en d'autres termes, de l'invocation des saints;

Briefve Resolution par l'expresse parole de Dieu de ce qu'il fault sentir et tenir de l'usure ; ensemble une response aux vaines raisons et eschappatoires des usuriers [4]. L'usure y est théologiquement définie : « Donc pour conclure ce propos briefvement et facilement, il fault « tenir comme certain, sans chercher excuses pour pallier nostre « insatiable cupidité et dereiglée affection, qu'alors il y a usure « quand quelque chose est baillée et receue outre ce qui a esté « presté a ceste intention de recevoir, a cause du prest, outre « la somme prestée [5]. » L'écrit avait été donné au public à l'occasion d'un arrêt du Parlement de Paris contre ce mal social.

1. Fol. 5.
2. Paris, 1567, in-8.
3. Paris, 1565, in-8.
4. Paris, 1565, in-8.
5. Fol. 8 v°.

L'année 1566 compta ces dix opuscules :

Advertissement a l'homme chrestien de la veneration et adoration de l'hostie sacrée contre les sectaires [1] : c'était une traduction de l'opuscule latin de Me Jean Michel, qualifié des titres de plus ancien docteur en théologie de Paris et de chanoine de Constance ;

Catechisme et instruction populaire [2] ;

Tractatus de indulgentiis [3], ou exposé de la doctrine catholique sur les remises spirituelles ;

Manière de se preparer a la solennité de la nativité de Jesus Christ, traduicte des escrits de saint Augustin [4] ;

Antithèse des bulles du pape et des Huguenots touchant la remission des pechez [5] : le pape exprime l'ancienne et la vraie doctrine ; les Huguenots en prêchent une nouvelle qui est fausse ;

Advertissement du temps des ministres et des fruicts des doctrines nouvelles [6] ;

Brief discours du fondement du purgatoire, des indulgences, pardons et satisfactions [7] ;

Catholique Discours des chandelles, torches et autre usage du feu en la profession de la foy et religion chrestienne [8] : l'auteur traite particulièrement du luminaire à la fête de la Purification ;

Autre *Catholique Discours de la confession sacramentelle*, lequel établit qu'elle est de droit divin [9] ;

Traité de l'authorité des Conciles generaux [10], qui sont les juges suprêmes dans l'Église.

Enfin, paraissait une édition à part d'un travail exégétique établissant les fausses interprétations des hérétiques relativement à plusieurs passages de l'Écriture : *Locorum præcipuorum S. Scripturæ tam veteris quam novi Testamenti, quibus corruptis inscite et prave detortis abutuntur hujus tempestatis hæretici contra*

1. Paris, 1566, in-8.
2. Paris, 1566, in-8, et 1574, également in-8.
3. Paris, 1566, in-4, et 1575, in-8.
4. Paris, 1566, in-8.
5. Paris, 1566, in-8.
6. Paris, 1566, in-8.
7. Paris, 1566, in-8.
8. Paris, 1566, in-8.
9. Paris, 1566, in-8. Ce discours a pris aussi place à côté d'un traité de Pierre Caroli sur la même matière, Paris, 1568, in-8.
10. Paris, 1566, in-8, et 1584, également in-8.

fidem catholicam.... Expositio quæ.... panoplia merito dici potest [1]. C'était la troisième partie des *Stromata*. Cette troisième partie avait été, l'année précédente, imprimée à Reims en français : *Exposition et resolution de certains lieux et passages du vieil et nouveau Testament, desquels les heretiques abusent contre la foy catholique* [2]....

Il est juste de noter qu'un grand nombre des publications précédentes étaient de courts écrits comprenant vingt, quarante ou soixante pages. Il en sera de même de la plupart des publications postérieures.

Le lecteur ne doit pas oublier que c'est cette même année 1566 qu'a paru la première édition de la *Saincte Bible, contenant le Vieil et Nouveau Testament, traduitte en françois....*

A part ce dernier ouvrage, qui valut à l'auteur une condamnation de la Faculté, René Benoît, on peut le dire, se tenait continuellement sur la brèche pour défendre la cause catholique contre les hérésies du jour, faisant flèche de tout bois et assez adroit pour causer à l'ennemi de nouvelles et profondes blessures.

Il semble que l'athlète se reposa de ses longues campagnes pendant les années 1567 et 1568, ou, plutôt, il se débattait plus habilement que loyalement sous les censures de sa malheureuse version de la Bible.

En 1567, nous ne rencontrons que le complément aux deux *Remonstrances aux religieuses* [3].

En 1568, avec la réimpression du *Discours* sur le miracle des ardents, Benoît ne donnait qu'un opuscule de piété : *Brief et utile Discours de la maniere de bien prier Dieu avec le Manuel de devotion* [4].

Mais, en 1569, il reprenait les armes. Outre des *Sommaires Raisons*, au nombre de douze, *fort apparentes et utiles*, établissant qu'il *ne fault laisser la religion ancienne ny la profession d'icelle pour les nouvelles opinions* [5], il lançait contre les adver-

1. Paris, 1566, in-8, 1575, in-8, et plus tard, à Venise, à la suite du *Propugnaculum fidei* de Ricoldo.
2. Reims, 1565, in-8, et Paris, 1567, in-12.
3. Paris, 1567, in-8, édition déjà marquée.
4. Paris, 1568, in-8.
5. Paris, 1569, in-8.

saires et pour la défense des vrais fidèles une nouvelle édition de la *Claire et certaine Probation de la necessaire manducation de la substantielle et reale humanité de Jesus Christ, vray Dieu et vray homme, au sainct Sacrement de l'autel, soubs les especes de pain en l'hostie sacrée* [1], « car sans la participation reale de Jesus Christ, « unique mediateur de Dieu et des hommes, il n'est possible « d'avoir acces a la divinité et estre sauvé [2]. »

Les presses donnaient en même temps :

Un *Advertissement exhortatoire a ceux de la paroisse de Sainct Eustache a Paris, lesquels, ayans esté seduicts et trompez sous couleur et pretexte d'une Eglise reformée et plus pure religion, se sont retranchez de la profession de la foy et religion chrestienne, proposée en l'Eglise catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut* [3];

Une *Refutation des vains pretendus fondemens de certains lieux de l'Escriture Saincte, desquels ordinairement les heretiques abusent pour corrompre la foy des simples et impugner la presence reale du corps de Jesus Christ en l'hostie sacrée* [4].

L'année qui suivit sa promotion à la cure de Saint-Eustache (1569), il offrait aux lecteurs la traduction, sous ce titre, d'un livre de Guillaume van Linda (*Lindanus*) : *Discours en forme de Dialogue ou Histoire tragique, en laquelle est naïvement depeinte et decrite la source, origine, cause, progrez des troubles, partialitez et differens qui durent encore aujourd'huy, meus par Luther, Calvin et leurs conjurez et partysans contre l'Eglise catholique* [5]....

Les plaisirs païens excitaient son courroux, et il l'exhalait dans l'*Increpation contre les dissolutions idolatriques faictes les jours de festes* [6].

Un bourgeois de Paris, Philippe Gastine, avait fait de sa maison, située rue Sainte-Opportune, un lieu de prêche. C'était aller à l'encontre des édits du roi. Le Parlement le condamna à être pendu avec son frère et son beau-frère, qui avaient participé à l'acte criminel. La maison fut rasée. On éleva à la place, en

1. Paris, 1569, in-8; Paris, 1586, aussi in-8, avec les *Sommaires Raisons*, opuscule précédent qui ne comprenait que six pages.
2. Fol. 34 v° de l'édition de 1569.
3. Paris, 1569, in-8.
4. Paris, 1569, in-8.
5. Paris, 1570, in-8.
6. Paris, 1570, in-8.

forme de pyramide, une croix sur laquelle était gravée la sentence juridique. A la suite des édits de pacification, le roi fut sollicité à faire disparaître le monument que les Huguenots considéraient comme un outrage. Mais, pour ne pas trop froisser les Catholiques, le roi ordonna que la croix serait transportée au cimetière des Innocents et qu'on enlèverait l'inscription. Le prévôt des marchands était chargé de l'exécution. La population, ayant eu connaissance du projet, se souleva et pilla quelques maisons voisines appartenant aux Huguenots. Le roi maintint sa décision. Par prudence, le transfert s'effectua pendant la nuit du 19 au 20 décembre 1571. Néanmoins, il y eut de grands désordres dans la capitale.

René Benoît prit la plume et jeta dans le public l'*Advertissement du moyen par lequel aisement tous troubles et differens, tant touchant la croix de Gastines, de laquelle il y a si grande et dangereuse altercation en cette ville de Paris, que autres concernant la religion, seront assopis et ostez* [1]. Le moyen, c'est qu'il y ait union dans la foi catholique. L'*Advertissement* était adressé au peuple de la France, et particulièrement au peuple de Paris.

Le théologien, en même temps, dans son *Traicté des processions des chrestiens* [2], vengeait l'Église de quelques attaques dirigées contre elle par les novateurs.

Un jubilé avait été accordé en 1572. Benoît écrivit un *Traité des pardons et indulgences, auquel il est monstré quelles choses sont necessaires pour les gaigner, et specialement dans le present jubilé* [3]. Quatre ans plus tard, il y eut une faveur semblable. Il composa encore un *Advertissement aux femmes et aux filles chrestiennes, enseignant comment elles doivent aller aux stations et aux lieux ordonnés pour gaigner le present jubilé de ceste année 1576* [4], ainsi qu'un autre *Advertissement des choses necessaires pour gaigner le jubilé, avec une explication des cas reservez* [5].

1. Paris, 1571, in-8, et dans le tome Ier des *Memoires de l'Estat de France* sous Charles IX. Il y a eu aussi deux autres éditions, Paris, 1587 et 1596.

Dans ces *Mémoires* figure une *Response* de la part d'un protestant à cet *Advertissement*.

2. Paris, 1572, in-8, et 1596, in-8.

3. Paris, 1572, in-8.

4. Paris, 1576, in-8 et 1577, également in-8.

5. Paris, 1576, in-8.

Il s'appliquait à instruire sur le dogme et la morale les fidèles et particulièrement ceux de Saint-Eustache, dont il était le pasteur. De là diverses catéchèses ou courtes instructions :

Catecheses ou Instructions touchant les points a present controversez en la religion, accommodés aux Evangiles d'un chacun jour de Caresme, proposées en sermons en l'eglise de Saint Eustache l'an 1573 [1]....;

Catechese ou Instruction touchant les ornemens, vestemens et parures des femmes chrestiennes, avec une autre catechese de la penitence...., plus une instruction de la femme mariée [2];

Catechese enseignant le moyen de bien et salutairement prier Dieu...., le tout accommodé aux prieres publiques et extraordinaires faictes a Paris es années 1574 et 1575 [3]....;

Premiere Catechese de l'obeissance, conjonction et necessaire union des paroissiens avec leur propre et hierarchique pasteur immediat, dit vulgairement curé ou prestre [4];

Docte et utile Catechese ou instruction apprenant a un chacun a bien et chrestiennement examiner sa conscience et a confesser ses pechez [5]....;

Catechese contre le pernicieux Rabillare des penitens hypocrites [6]....;

Meditations catechistiques, utiles a toutes personnes devotes [7]....

La Réforme continuait ardemment la lutte. Benoît voulut établir combien elle avait tort, car ce sont les Conciles généraux qui sont appelés à mettre fin aux controverses et aux conflits religieux, et l'on avait, à l'heure présente, les décisions du Concile de Trente. Il publia donc un *Discours auquel est clairement monstré que, quand il y a question touchant la foy et religion chrestienne, il faut en demander la solution aux pasteurs de l'Eglise catholique, et s'arrester a leur determination faicte es Concile general ou Dieu assiste toujours a son Eglise* [8].

1. Paris, 1573, in-16.
2. Paris, 1574, in-16.
3. Paris, 1575, in-8.
4. Paris, 1576, in-8.
5. Paris, 1576, in-8.
6. Paris, 1577, in-8 (Niceron, *Op. cit.*, p. 31). Launoy indique aussi cet ouvrage. *Rabillare* est sans doute un mot latin fabriqué pour désigner le costume ou les usages des pénitents.
7. Paris, 1582, in-fol.
8. Paris, 1573, in-16.

Le zèle évangélique l'animait, quand il adressait une *Exhortation au peuple françois de prier Dieu devotement et incessamment pour les prelats de France assemblez a Melun pour le faict de la religion* [1].

Il s'inspirait de l'amour du roi et de la France pour faire imprimer, d'une part, l'*Ordre et ceremonies du sacre et couronnement du roy Henri III, en latin et en françois* [2], et, de l'autre, pour composer une *Exhortation au peuple de toute la France, et principalement a ceux de Paris, les advertissant et excitant de prier Dieu pour le roy tres chrestien et les Estats assemblez a Blois* [3]....

Aux mêmes fins, c'est-à-dire pour l'instruction des fidèles, il se faisait traducteur.

Des écrits de Gerson, il donnait dans notre langue la *Maniere et forme de vivre d'un chacun en son estat* [4], la *Response a ceux qui preschent publiquement et au peuple, qui croit que, si aucun oit la messe devotement, il ne deviendra point aveugle ce jour la et ne mourra point de mort subite* [5]. A son *Exhortation faicte au Mont Valerien le jour sainct Barnabé 1580, pour la consolation, confirmation et perseverance de frere Jean de Chaliot reclus*, il joignait *la traduction d'un Traicté de semblable matiere*, écrit par le même célèbre docteur [6].

Trois sermons de saint Augustin passaient également dans notre langue, sermons *auxquels il est enseigné que ceux qui adherent aux magies, sorcelleries, superstitions et infestations diaboliques, pour neant sont chrestiens et abusent de leur foy* [7]....

Exégète, il traitait *Du Bastiment des temples materiels*, avec scolies sur *le propheste Aggée, le quatrieme chapitre de Zacharie et le premier chapitre du premier livre d'Esdras* [8].

Historien, il traçait l'*Histoire veritable d'une guerison avenue a Amiens* [9], revisait et augmentait l'*Histoire de la vie, mort, passion*

1. Paris, 1579, in-fol.
2. Paris, 1575, in-8.
3. Paris, 1576, in-8.
4. Paris, 1579, in-8.
5. Paris, 1579, in-8.
6. Paris, 1580, in-8.
7. Paris, 1579, in-8.
8. Paris, 1578, in-8.
9. Paris, 1577, in-8.

et miracles des saints, de Gabriel du Puy-Herbault et de Jacques Tigeon [1]. Il avait déjà enrichi la première édition de 1577 d'une sorte de préface.

Il savait prendre la défense et faire l'éloge de la vie religieuse dans l'*Admonition charitable aux sinceres Catholiques de ne revoquer ou detourner, en quelque maniere que ce soit, de la religion votive ceux ou celles qu'ils voient y aspirer* [2].... Il expliquait dans un *Opuscule catholique* pourquoi *les abbesses sont bénies*, avec *les cérémonies de leur bénédiction* [3]. Il rédigeait une *Exhortation aux François et principalement Parisiens de recevoir humainement et chrestiennement les religieux de l'ordre de Saint-François.... en la celebration de leur chapitre general* [4]....

Si Benoît écrivait beaucoup, il ne parlait pas moins. A la fin de sa carrière, il pourra dire qu'il avait prêché plus de cinquante carêmes, outre les discours qu'il donnait dans sa paroisse et ailleurs. Il composa même un *Traité de la predication et ouïe de la parole de Dieu* [5], ainsi qu'un *Manuel des chrestiens qui veulent profiter en l'ouïe des sermons et predications, comme aussi des predicateurs qui desirent prescher selon l'intention et intelligence de l'Eglise catholique* [6]....

Entre temps, le fécond écrivain produisait ces autres opuscules :

Traicté enseignant les causes des malefices, sortileges et enchanteries, tant des ligatures et nœuds d'esguillettes, pour empescher l'acte et exercice du mariage qu'autres, et du remède qu'il faut avoir à l'encontre [7] : tout cela vient du diable ;

Traicté de la detraction, murmure, calomnie, susurration et impropère [8].... ;

1. Paris, 1585, in-fol.
2. Paris, 1577, in-8.
3. Paris, 1586, in-8.
4. Paris, 1579, in-8.
5. Paris, 1582, in-16.
6. Paris, 1582, in-16.

L'art typographique a reproduit son sermon sur l'*O salutaris hostia*, Paris, 1577, in-8. Il avait reproduit, en 1558, l'*Homelie de la nativité de Jesus Christ*.... *Supra*. Quelques autres œuvres oratoires, également imprimées, seront indiquées plus loin.

7. Paris, 1579, in-8. Ce qui peut paraître assez étrange, c'est que le traité soit dédié à Mme de Chiverny, la femme du célèbre garde des sceaux.

8. Paris, s. d., in-8. Mais la dédicace est du 29 octobre 1580.

Advertissement et Exhortations de faire une vraye penitence, avec une explication de la prophetie de Jonas [1] ;

Le Grand Ordinaire ou Instruction commune des chrestiens, auquel sont contenus et enseignez les principaux fondemens de la religion chrestienne [2].... ;

Les Epistres et Evangiles de tout le Caresme, avec un sommaire de tout l'office qui se fait chaque jour, avec breves scholies sur toutes les festes [3] ;

La Maniere de cognoistre veritablement et recognoistre salutairement Jesus Christ [4].... ;

De la vraye et salutaire Connoissance de Jesus Christ en son Eglise et infaillible marque d'icelle [5].... ;

Response modeste aux doutes et objections de quelques uns en ce qui regarde la transsubstantiation [6] ;

Deux Traictés catholiques : le premier est de l'existence du purgatoire....; le second est de la qualité et condition des ames separées des corps mortels [7].

La réforme troublait, tyrannisait le royaume d'Écosse. Benoît se fit l'interprète du sentiment catholique pour consoler et encourager les vrais fidèles : *Ad pios et catholicos Scotos, impiæ Genevensis factionis ministrorum truculenta atque satanica barbarie et ferocitate divexatos et oppressos.... Exhortatio* [8].

Au milieu des agitations de la Ligue, le royalisme de Benoît s'accentuait de plus en plus. Il faisait appel aux nobles sentiments des Français, à l'ardente prière des chrétiens dans ce quadruple avertissement : *Advertissement touchant les prieres.... pour l'heureux succez de l'union du roy tres chrestien avec les princes et seigneurs catholiques, comme aussi de l'assemblée des Estats assignée a Blois le 15 de septembre de cette année 1588* [9] ;

Advertissement aux François, contenant les moyens de bien et pai-

1. Paris, 1580, in-8.
2. Paris, 1580, in-8.
3. Paris, 1582, in-16.
4. Paris, 1584, in-8.
5. Paris, 1586, in-8.
6. Paris, 1586, in-8.
7. Paris, 1586, in-8.
8. Paris, 1581, in-8.
9. Paris, 1588, in-8.

siblement vivre, suivant l'Edit de l'union de Sa Majesté aux princes et seigneurs catholiques [1] ;

Advertissement et Conseil notable a la France touchant ses presentes extresmes miseres et calamitez [2].... ;

Second Advertissement et notable Conseil a la France touchant ses presentes et extresmes miseres et calamitez [3]....

L'*Advertissement touchant les prières*, dédié au *peuple françois*, avait pour épigraphe : *Un Dieu, une foy et un roy*. L'auteur empruntait les accents d'Isaïe et de Jérémie pour peindre le malheureux état du royaume. Il faisait, à la fin, ces saintes exhortations au sujet des supplications à faire monter vers Dieu : « Prions le donc pour la prosperité de nostre roy tres chres- « tien, ainsi devot et autant catholique et utile a son Eglise « et a la republique...., afin qu'il luy plaise tellement le for- « tifier et corroborer en la verité et en la vertu, que nos pechez « n'ayent le pouvoir de faire changer son tant bon, humain et « pitoyable naturel en qualitez contraires pour nostre grand « mal. Prions Dieu qu'il luy plaise luy donner un fils utile « au royaume, avec lequel et par le moyen duquel la paix et « l'ancienne splendeur y renaissent et y prennent accroisse- « ment, comme le royaume des Juifs sous le roy Salomon; ains « prions Dieu pour les roynes, afin qu'il luy plaise nous con- « server, autant longuement qu'il sçait estre pour sa gloire et « pour le bien du public, ceste tant prudente et sage la royne, « mere du roy, comme aussi qu'il luy plaise d'accomplir le de- « sir de ceste tant devote, belle et modeste la royne regnante. « Prions Dieu pour la conversion des errans et pour l'exter- « mination des heretiques obstinez et incorrigibles, afin que, « le corps de la France estant purgé de ses humeurs corrom- « pues, il soit en paix et en santé, qui est la fin et l'intention « de l'assemblée prochaine des Estats, pivot de ceste monarchie « françoise.... »

Dans l'*Advertissement aux François*, Benoît recommandait, en même temps — pensée très chrétienne — de prendre part aux prières publiques qui avaient été ordonnées, cette année 1588,

1. Paris, 1588, in-8.
2. Paris, 1589, in-8.
3. Paris, 1589.

« pour acquerir la grace de Dieu eternel et cheminer selon les saincts commandemens. » Suivaient de nombreuses prières en français qu'il avait composées.

Il invoquait également la mansuétude de Sixte-Quint *pro Ecclesia Gallicana miserrime divexata et proscissa : Ad sanctissimum, constantissimum ac vigilantissimum Sixtum quintum pontificem magnum* [1].

Henri de Navarre avait succédé à Henri III. On sait que la Ligue le repoussait. Benoît se garda de faire cause commune avec elle. Il avait combattu pour la paix religieuse au profit de l'Église catholique qui avait en sa faveur la vérité et la possession. Il demandait la paix politique au profit de la royauté légitime qui s'incarnait dans Henri de Navarre ou Henri IV. Il travaillait discrètement et dans la mesure du possible à cette heureuse fin.

Pendant les malheurs de la cité, il sollicitait le concours de la charité publique dans une *Excitation et Exhortation aux habitants de Paris a la subvention des malades qui sont.... a l'Hostel Dieu* [2].

Quelle était la cause de tant de maux non seulement à Paris, mais dans tout le royaume ? Nos iniquités. De là, un *Troisiesme Advertissement a la France, et principalement a la cour et a la grande ville de Paris, justement et divinement punies* [3].

Henri IV était disposé à se faire instruire de la religion catholique et à rentrer dans le giron de l'Église romaine. A cet effet, une assemblée de prélats et de docteurs avait été indiquée à Saint-Denis. Malgré la défense du légat, René Benoît s'y rendit, le 21 juillet 1593, avec trois autres curés de Paris : Claude de Morenne, de Saint-Merry ; Jean de Chavaignac, de Saint-Sulpice ; Antoine Chauveau, de Saint-Gervais ; Louis Séguier, doyen de Notre-Dame, et Olivier Béranger, abbé de Saint-Augustin, s'étaient joints à eux.

Pour expliquer son absence, il crut devoir écrire, de Saint-Denis même, un *Advertissement en forme d'Epistre consolatoire et*

1. Paris, 1589, in-8.
2. Paris, 1590, in-8.
3. Paris, 1591, in-8.

L'*Advertissement* s'étendait, trois ans plus tard, *au peuple ignorant et aux grandes villes justement punies*, Paris, 1594, in-8.

exhortatoire, envoyée a l'eglise et parroisse insigne et sincerement catholique de Saint Eustache, à Paris [1]....

Il avait contribué à la conversion de Henri IV. Il voulut contribuer à l'affermissement de l'autorité du royal converti. En conséquence, il lançait dans le public l'*Admonition et Increpation apologetique contre ceux qui malicieusement ou trop legerement et imprudemment calomnient, les uns nostre saint pere le pape, et les autres nostre roy tres chrestien touchant sa conversion, sa benediction et sa reconciliation a l'Eglise catholique, apostolique et romaine* [2].

En même temps, il plaçait sa principale confiance dans le ciel. Voilà ce qu'il exprimait dans la *Version, paraphrase et brieve explication du Pseaume* EXAUDIAT TE DOMINUS [3].

Pendant le siège de La Fère, Henri IV écrivait à Sully : « Je « n'ay pas quasi un cheval sur lequel je puisse combattre ni un « harnois complet que je puisse endosser ; mes chemises sont

1. Saint-Denis, 1593, in-8.

Claude de Morenne adressa, de son côté, une *Epistre.... aux Catholiques de Paris ;* et, quelques jours après, il publiait un *Discours par lequel il est monstré qu'il n'est loisible au subject de medire de son roy et encore moins d'attenter a sa personne, avec une remonstre a la ville de Paris et autres villes rebelles a ce qu'elles se rangent au service de Sa Majesté.*

(V. notre ouvrage *Henri IV et l'Église*, Paris, 1875, pp. 93 et suiv.).

Claude de Morenne fut ensuite curé de Saint-Gervais et Saint-Protais et, en 1601, promu à l'évêché de Séez. Il mourut en 1606.

Il appartenait, comme René Benoît, au collège de Navarre. Mais, nommé trop tôt à la cure de Saint-Merry, il semblerait, d'après Launoy, qu'il renonça, au moins pour l'instant, à cueillir la palme doctorale : « Sed, antequam decurso spatio perveniret ad calcem, factus est primum Sancti Mederici.... curio » (Launoy, *Op. cit.*, p. 774-775).

Néanmoins, le *Gallia christiana* (t. XI, col. 703) et Moréri (*Dictionn.*) le disent docteur en théologie. Mais il est à remarquer que, dans ses œuvres, Claude de Morenne ne se donne pas ce titre.

Il était surtout poète.

On a de lui :

Les Cantiques et Quatrains spirituels de M. Claude de Morenne, curé de Sainct Mederic et predicateur ordinaire du roy, avec un panegyric faict pour le sacre et couronnement de Henri IIII, roy de France et de Navarre, Paris, 1595, in-8 ;

Oraisons funebres et tombeaux...., Paris, 1605, in-8 ;

Poemes divers, tant françois que latins...., Paris, 1605, in-8.

Le premier opuscule est dédié à Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, le second à Villeroy, ministre d'État, le troisième à un M. d'Hallincourt.

2. Troyes, 1595, in-8.

3. Paris, 1595, in-8.

« toutes dechirées, mes pourpoincts troués au coude ; ma mar-
« mite est souvent renversée, et depuis deux jours je dine et
« souppe chez les uns et les autres. » L'Espagne n'était pas encore complètement vaincue. Comment alors continuer la guerre dont l'argent est le nerf vigoureux? Dans sa détresse, le vaillant roi résolut de faire appel au patriotisme des représentants-nés de la nation : la noblesse, le clergé, la magistrature. Il convoqua donc, à Rouen, les notables de ces trois ordres (1596). On sait que l'assemblée lui accorda des subsides.

René Benoît n'avait pas oublié d'adresser un chaleureux appel au royalisme de ces notables dans la *Remonstrance a Messieurs de l'assemblée tenue à Rouen par le commandement du roy au mois de novembre 1596* [1].

A ces *Messieurs de Rouen* il faisait aussi tenir le *Moyen certain et asseuré de conserver une ville et un pays contre toutes entreprises de ses ennemis* [2].... C'est un écrit non politique ou militaire, mais religieux, car nous y lisons : « Voulez-vous donc que vostre ville
« soit seurement gardée, faites que Dieu en soit le gardien,
« suyvant vos ancestres, lesquels avoyent chrestiennement et
« sagement remparé et environné ceste vostre ville de belles
« eglises ou Dieu estoit loué et prié nuict et jour, ce qui estoit
« plus seur que toutes citadelles, murailles, sentinelles et gar-
« nisons militaires [3].... »

Aux yeux du théologien, il fallait combattre l'hérésie jusqu'à son complet anéantissement, mais sauver les personnes. Telles étaient les pensées qu'il développait dans une respectueuse *Remonstrance et Exhortation au roy tres chrestien Henry IV de faire chrestiennement, vertueusement et constamment la guerre aux heretiques et schismatiques* [4]....

Le curé de Saint-Eustache s'intéressait vivement à la conversion de la sœur du roi, Catherine de Navarre, duchesse de Bar. Voilà ce qui se manifeste dans la *Remonstrance charitable touchant la religion et les vrayes marques d'icelle a Madame, sœur du roy Henry IV* [5], ainsi que dans l'*Epistre consolatoire a M. le duc*

1. Paris, 1596, in-8.
2. Rouen, 1596, in-8.
3. P. 8-9.
4. Rouen, 1596, in-8.
5. Paris, 1597, in-8.

de Lorraine sur l'esperance de la conversion de Madame, sœur du roy [1].

Pendant la guerre contre le duc de Savoie, l'Université fit, le 15 septembre 1600, une procession solennelle pour le succès des armes du roi. Benoît, en qualité de doyen de la Faculté de théologie, y prononça un sermon dont nous avons un *Abregé* assez long. En publiant cet *Abregé* [2], l'orateur le dédiait « a la « genereuse, belliqueuse et heroïcque noblesse françoise, la- « quelle assiste le roy en la presente guerre. »

Deux ans plus tard, c'était un *Advertissement et Exhortation aux François de rendre humbles et devotes actions a Dieu eternel de ce qu'il nous a delivrés de quelques grands dangers les jours passez* [3].... A l'*Advertissement* était jointe l'*Ephemeride de l'an 1602*.

A la page 8 de l'*Advertissement*, nous lisons : « Or, nostre plus « grand mal est que nous sommes si endormis, si habituez et « comme pourris en la fange et litiere de fumier de nos iniqui- « tez...., que nous ne les sentons et n'en apprehendons aucu- « nement le mal et les punitions divines.... »

Dans l'*Ephemeride*, les événements sont tracés d'avance d'après Leowitz (*Leovitius*), qui avait publié jusqu'en 1606 les éclipses et les faits humains. « Au temps de ceste année, écri- « vait-il, regneront et affligeront le monde les effects de quatre « eclipses, sçavoir est de deux de soleil et de deux de lune, ce « qui n'advient que tres rarement.... Mutations très grandes et « tres dangereuses se feront tant en polices que en religion. « Elles nous presagent et nous monstrent la mort de roys et de « roynes. Les peuples s'esmouveront furieusement contre leurs « magistrats, desquels aussi ils seront severement punis. Il « s'elevera une guerre cruelle.... Plusieurs et diverses maladies « affligeront le corps humain. Les empoisonnemens, enchante- « mens, magies seront en vigueur. Tout sera remply d'iniqui- « tez et de perfidies.... Voyla ce que nous rapporte du livre de « nature, conformement au livre de l'Escriture, ce grand ma- « thematicien Leovitius touchant la presente année. » Au point de vue religieux, Benoît suit un autre astrologue qu'il nomme

1. Paris, 1601, in-8.
2. *Abregé d'un Sermon....*, Paris, 1600, in-8.
3. Paris, 1602, in-8.

« de Billy. » Durant cette année 1602, l'Église aussi sera bien éprouvée. La conclusion est celle-ci : « Lorsque nous ne « sçavons que faire, il faut avoir recours a la bonté et puissance « du Dieu eternel, etc. »

Le curé de Saint-Eustache ne laissait passer occasion qui lui permit d'insister sur le devoir d'un amendement moral et religieux. A Orléans, devant le roi, les princes du sang et les seigneurs de la cour, il prononçait, en 1601, le jeudi-saint, un *Sermon de la disposition requise pour le lavement des pieds*, symbole du *lavement des ames* [1].

Comme les précédents, le jubilé de 1600 avait attiré l'attention du zélé pasteur. Le docte théologien en traita dans la *Brieve Proposition des admirables conversions de saint Paul et de saint Augustin a la vraye foy et religion catholique* [2]....

Il semble avoir voulu s'essayer dans le mysticisme en rédigeant l'*Antithese catechistique des assemblées, visitations et delectations saintes et pures des personnes veritablement chrestiennes* [3]. Mais il n'hésitait pas à signaler les abus et en demander la répression : *De l'Institution et de l'abus survenu es confrairies populaires, avec la reformation necessaire en icelles* [4].

L'orateur chrétien se fit un devoir d'offrir au public comme la quintessence de ses nombreuses prédications dans de *Notables Resolutions des presens differends de la religion en plus de cinquante Caresmes, preschez tant en ce royaume que hors d'iceluy...., le tout dressé sur chacun jour de Caresme* [5].

Niceron [6] donne, d'après Launoy [7], la liste de quelques sermons, opuscules et oraisons ou prières. Mais ni l'un ni l'autre ne donnent la date d'impression. Nul doute que plusieurs de

1. Paris, 1601, in-8.
2. Paris, 1601, in-8.
3. Paris, 1605, in-8.
4. Paris, 1578, in-8.
« Par le moyen des confrairies, disait-il, fol. 4 v°, l'homme fidelle et chres-« tien met en commun, pour ayder charitablement le prochain, les actions de son « estre humain, de son estre chrestien et de son estre de sa particuliere voca-« tion.... Or, cela est fort raisonnablement estably et accoustumé d'estre faict entre « tous, mais principalement entre ceux qui sont d'un mesme estat.... Ce qui je « pense estre une notable raison de l'institution des confrairies.... »
5. Paris, 1608, in-8.
6. *Mémoires pour servir....*, t. XLI, p. 44-48.
7. *Reg. Navar....*, t. II, p. 781-788.

ces oraisons n'appartinssent à des ouvrages précédemment indiqués [1].

Nous ne parlerons point de l'*Examen pacifique de la doctrine des Huguenots prouvant contre les Catholiques rigoureux de nostre temps.... que nous qui sommes membres de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ne devrions pas condamner les Huguenots pour heretiques jusques a ce qu'on ait faict nouvelle preuve* [2]. C'est un ouvrage tout à fait protestant. Nous avons établi ailleurs [3] les raisons qui s'opposent à ce qu'on l'attribue à René Benoît. Nous nous bornons ici à cette réflexion : dans ses écrits, il n'a cessé de se montrer catholique militant contre les réformés; comment aurait-il donc pu composer un livre en leur faveur?

Est-il l'auteur d'une *Apologie catholique contre les libelles publiés par les ligués persecuteurs du royaume de France* [4]? Les uns ont dit : oui, les autres : non. Il faut encore dire aujourd'hui : *Sub judice lis est.*

Il avait occupé quelques années la chaire de théologie fondée par Henri III au collège de Navarre [5]. Il fut, en 1598, placé à la tête de la Faculté de théologie. Mais ce ne fut qu'après avoir fait adhésion à la censure qui avait frappé sa version de la Bible [6].

1. Les sermons et opuscules sont les suivants, avec Paris pour lieu d'impression et l'in-8 pour format :

Exhortation catechiste du mariage, en laquelle est enseigné ce qu'il faut faire pour se marier heureusement avec la grace de Dieu;

Sermon ou Traicté de la dedicace des temples ou il est traicté de la cause des maladies et contagions;

Exhortation a Messieurs de Paris d'estre aumosniers et misericordieux par une abondante charité vers les pauvres pestiferez;

Advertissement pour la vraye et salutaire penitence;

Catechese touchant la meditation de la Passion de Jesus Christ;

Homelie mystique et catechistique sur l'Epistre et Evangile du premier dimanche de l'Advent;

Advertissement et Oraison pour le jubilé envoyé pour detourner les dangers de la peste;

Catechese contenant la raison et exposition des ceremonies de la procession du jour des Rameaux.

2. Caen, 1590, in-8.

3. *Henri IV et l'Église*, Paris, 1575, in-8, p. 464-466.

4. Paris, 1585, in-8; Caen, 1598, in-8.

5. Vol. précéd., p. 2.

6. *Ibid.*, p. 394.

Dès l'année 1594, le roi l'avait nommé à l'évêché de Troyes. Mais Rome se montra plus sévère que la Faculté de théologie : elle ne lui pardonna pas la version défectueuse et, malgré les instances diplomatiques, elle n'accorda point les bulles nécessaires. En 1604, l'évêque nommé résigna la nomination royale.

Comprenant que sa fin approchait, le pasteur se démit également de sa cure en faveur d'Étienne Tonnelier, alors recteur de l'Université de Paris. Il mourut le 7 mars 1608.

Il avait été confesseur du roi et membre tant du Conseil d'État que du Conseil privé [1].

Pierre-Victor Cayet prononça son oraison funèbre le jour même des obsèques. La statue du défunt fut placée au côté droit du maître-autel, avec une épitaphe qui résumait bien sa vie et ses œuvres, en rappelant qu'il fut érudit, éloquent, fécond écrivain, pasteur infatigable, et qu'il ne cessa de se montrer un ardent champion de la cause catholique.

Éloquent, il le fut : autrement on ne saurait expliquer la grande influence qu'il exerça nombre d'années sur sa paroisse de Saint-Eustache. Du reste, son élocution était facile, sa pensée spirituelle, originale, sa parole entraînante ; l'à-propos et le trait ne lui faisaient pas défaut. Mais il serait injuste de lui demander la correction du siècle dont il vit l'aurore.

Cette réflexion s'applique à ses nombreux écrits. Qu'on ne perde pas de vue, d'ailleurs, qu'il fut surtout un écrivain de circonstance, et qu'à ce titre, tant sous le rapport politique que sous le rapport religieux, il fut souvent obligé de revenir sur les mêmes sujets, ce qui occasionnait d'inévitables redites. Ajoutons que, dans plusieurs de ses opuscules, il prend et conserve assez bien l'allure de pamphlétaire.

On fait dire au cardinal du Perron : « Benoist, curé de Saint « Eustache, estoit un mauvais escrivain. Il ne se trouvoit point « de verbe en ce qu'il escrivoit. Il entrelassoit son style de pa- « rentheses et ne revenoit jamais au logis. Il n'y a pas un mot

1. Cayet, *Oraison funebre sur le trespas regrettable et enterrement honorable de reverend, venerable et scientifique messire René Benoist*.... Paris, s. d., in-8, dans le titre.

M. Denais a publié dans ces dernières années : *Le Pape des Halles : René Benoît, évêque nommé de Troyes, curé de Saint-Eustache*. C'est une étude qui n'est pas dénuée d'intérêt.

« pour rire dans ce qu'il escrivoit. Il est maussade [1]. » Le cardinal avait trop de justesse dans l'esprit pour formuler pareille appréciation. Le style de Benoît, avec ses incorrections et ses trivialités, offre les défauts de l'époque; et certes, il n'y a pas de notables différences avec celui de du Perron lui-même.

Un autre contemporain, La Croix du Maine, était plus dans le vrai, lorsqu'il écrivait que Benoît était un « homme tres elo- « quent et des plus celebres entre tous ceux de sa profession « tant par ses predications ordinaires que par les livres, en « nombre infini, lesquels il a mis en lumière [2]. »

PIERRE-VICTOR-PALMA CAYET

(1525 — 1610)

Deux ans après René Benoît, mourait son panégyriste.

Protestant, ministre, Pierre-Victor-Palma Cayet, par son retour au catholicisme, s'attira les colères de ses anciens coreligionnaires, qui les exhalaient dans des accusations plus qu'étranges [3].

Il naquit, en 1525, à Montrichard en Touraine, d'une famille catholique honorable, mais dénuée de fortune. Il dut l'instruction de son enfance et de sa jeunesse à la générosité d'un gentilhomme du pays. Après des études élémentaires, il fut envoyé à Paris, où il suivit les leçons de Ramus, devint maître ès arts, puis obtint probablement le grade de docteur en droit canonique.

A l'exemple de Ramus, son maître et son ami, il passa à la réforme. On dit que ses parents firent de même. En vue du ministère évangélique sans doute, il alla étudier la théologie à

1. *Perroniana*, art. *Benoist*.

2. *Biblioth. franç.*, édit. cit., art. *René Benoist*.

3. En latin, son nom s'écrivait *Cahierus*, *Caïetanus* ou *Cajetanus*. En français, on disait *Cahier*, *Cayer*, *Cayet*. Ainsi s'orthographiait le nom de notre docteur, soit par les auteurs qui parlaient de lui, soit dans ses propres ouvrages. Mais le nom français de *Cayet* est plus commun et se trouve consacré par l'usage.

On a dit aussi que le prénom de *Victor* lui avait été donné après sa conversion, comme présage des futures victoires. Quant à *Palma*, ce serait, selon quelques-uns, la traduction de *la Palme*, mot dont la signification, au point de vue des succès, embrasserait également l'avenir. Peut-être seraient-ce simplement des noms imposés à la confirmation ?

Genève, où il connut Calvin. Ce dernier, si l'on en croit l'auteur des *Remarques* sur la *Confession catholique de Sancy* [1], aurait prédit que l'étudiant « seroit un jour une peste en l'Eglise et qu'il feroit la guerre à Dieu. »

Il se livrait, en même temps, avec succès à l'étude des langues orientales, ou plutôt de l'hébreu. Néanmoins, il fut envoyé aux Universités d'Allemagne pour parfaire ses connaissances.

A son retour en France, on lui confia l'église réformée de Montreuil-Bonnin, près Poitiers, poste qu'il quitta assez peu de temps après pour entrer à la cour de Jeanne d'Albret (vers 1561). Sous-précepteur du jeune Henri de Navarre [2], il donnait aussi des leçons à la jeune Catherine, sœur du prince. Celle-ci le choisit plus tard pour ministre évangélique (1584) et l'emmena à Paris (1593).

Là, il connut Davy du Perron, futur évêque d'Évreux et futur cardinal. Il eut avec lui de fréquents entretiens religieux. Il composa un traité sur la réunion des Églises : *Consilium pium de componendo religionis dissidio*. Le bruit courait même de sa rentrée dans le giron de l'Église catholique. Tout cela était de nature à jeter l'émotion dans le parti protestant.

Cité devant le consistoire de Paris, puis devant le synode de l'Ile-de-France, il fut déposé dans un autre synode provincial [3].

Quelle fut la cause vraie de cette déposition ? Écoutons, d'abord, les écrivains protestants.

Théodore Tronchin, professeur de théologie à Genève, a écrit : « Pierre Cayet, entre autres faits pour lesquels il fut deposé du « sainct ministere, fut accusé par tesmoins dignes de foy d'avoir « communication avec les demons. Apres qu'il fut deposé, au « lieu de se recognoistre, il alla de mal en pis et se revolta de la « vraye religion. Ensuite il fut tellement abandonné de Dieu,

1. *Confession catholique de Sancy et declaration des causes, tant d'Estat que de religion, qui l'ont meu a se remettre au giron de l'Eglise romaine*, nouv. édit., Cologne, 1699, in-12, p. 268.

2. Dédicace de la *Chronol. noven.* au roi de France, Henri IV. L'auteur, Cayet, parlant du jeune prince à l'âge de huit à neuf ans, fait cette déclaration : « A cet age, j'ay eu l'honneur de vous servir sous le sieur de la Gaucherie qui vous servoit de precepteur. »

3. Loberan de Montigny, *Advertissement aux fidelles sur la deposition du sieur Cayet du sainct ministere de l'Evangile et sur sa revolte*, Paris, 1595, in-12. Le livret n'était pas signé. Mais on connaît l'auteur.

« qu'il contracta avec Satan sous le nom de Terrier, prince des « esprits sousterrains, se donna a luy corps et ame a present « et a jamais, a condition que luy promist ledict esprit qu'il le « rendroit heureux es disputes contre ceux de la religion et le « rendroit accomply en la cognoissance des langues. Ce contract, « signé de sang, fut trouvé après sa mort et a esté veu par « plusieurs des gens du roy [1]. »

Matthias Kœnig, dans sa *Bibliothèque*, renchérit encore, en disant que Cayet, à sa mort, fut emporté, corps et âme, par le diable, et que, pour cacher le fait, on mit, le jour de l'enterrement, des pierres dans le cercueil : «.... ejusque corpus a diabolo « ablatum esse, ut lapides vice illius ejus loculo condendi fue- « rint [2]. »

Il suffit de placer ces lignes sous les yeux du lecteur pour faire justice de ce qu'elles renferment.

A ces mirobolantes raisons Loberan de Montigny en ajoute d'autres. Ce Loberan de Montigny était ministre et voulut rendre compte de la procédure suivie dans l'affaire de la déposition. « Les plaintes, dit-il, contre le sieur Cayet estoient qu'il avait « quitté l'eglise de Poitiers, qui luy avoit esté ordonnée, pour se « fourrer, par mauvais moyens, premierement en celle du roy et « depuis en celle de Madame ; qu'il s'addonnoit tellement aux « sciences curieuses qu'on l'appeloit ordinairement *Petrus Ma-* « *gus*, et qu'il s'estoit porté peu honnestement a l'endroit d'une « damoiselle [3]. »

1. Citat. dans Colomiès, *Gallia orientalis sive Gallorum qui linguam hebræam vel alias orientales excoluerunt Vitæ*, La Haye, 1665, in-4, p. 145-146. La citation est tirée de la Préface sur la *Defense de nos versions*, 1620.

2. *Biblioth. vetus et nova*, Altdorf (*Altdorfi*), 1678, in-fol., art. *Cahierus*.

3. *Advertissement aux fidelles.....*, p. 5.

Ces paroles suivent : « Et qu'en l'exercice de sa charge il ne se comportoit selon l'ordre establi aux Eglises reformées de ce royaume. » C'est bien vague. Étaient-ce des fautes liturgiques, disciplinaires, doctrinales, morales? Quelle en était la gravité?

Sur le point moral, Cayet disait dans *Response a l'Advertissement*, p. 56 : « Mais qui pourroit imaginer qu'un homme, demeurant douze ans tous entiers « aupres de Madame, sans avoir voulu jamais entendre, mesme par paroles, a « aucune liberté des affections humaines.... fust venu, estant deja sur l'age, a se « mettre en l'opinion une telle folie. »

Il avait écrit, p. 15 : « Quand au terme de *Petrus Magus*, ils sçavent (les mi- « nistres) que Son Altesse leur dit que c'estoit elle qui m'appeloit ainsi parfois, « pource que l'on m'imputoit, dit-elle, de sçavoir beaucoup. »

Quant aux deux premières raisons, il faut avouer qu'on avait mis bien du temps à les découvrir, preuve qu'elles n'étaient pas bien évidentes; et vraiment, après tant d'années, le pauvre ministre aurait bien dû obtenir son pardon. La troisième, l'amour des sciences occultes ou de la magie, ressemble beaucoup, dans la pensée du narrateur, aux communications avec le diable. Mais l'amour de la « damoiselle? » Cette demoiselle était la baronne d'Aros en Béarn. Or, cet amour qui aurait tendu seulement au mariage, ce qui ne paraît pas bien criminel, puisque le mariage était permis aux ministres, Cayet le nie en ces termes énergiques, dans sa *Chronologie novennaire* : « Ils me font avoir esté amou-
« reux de la baronne d'Aros, laquelle ils disent que je recher-
« chois en mariage en l'an 88. Quelle imposture! Ceux qui
« estoient en Bearn lors, sçavent assez que Madame sœur du
« roy, princesse vertueuse au service de laquelle j'estois, me
« commanda de parler a ladicte baronne et luy dire qu'elle de-
« siroit qu'elle se mariast avec le baron de Tignonville, gentil-
« homme, lequel, estant en Bearn du retour de la grande armée
« des reistres...., esperoit qu'en espousant ladicte baronne riche
« et qui avoit des moyens, il auroit des commoditez pour s'en-
« tretenir en son refuge. Ceux qui estoient a Pau en ce temps
« ont assez sceu les causes pourquoy ceste baronne ne voulut
« entendre a ce mariage et que ma peine fut sans fruict. Et non
« que je me sois de tant oublié, que de penser a ce dont ils me
« blasment [1]. »

D'autres crimes étaient encore reprochés à Cayet.

D'abord, devant les consistoires où il comparassait, il avait pris l'engagement d'être désormais fidèle à la foi calviniste [2]. Si le ministre avait pris pareil engagement dans la pensée de ne pas le tenir, il aurait eu tort. Mais Cayet se défend d'avoir rien fait de semblable [3].

Voici qui était plus grave. Le ministre avait composé un livret où il justifiait l'adultère et patronnait les mauvais lieux : *Remède*

1. *Chronol....*, Paris, 1608, in-8, par. III ou t. III, fol. 545 v°.

Dans sa *Response* à l'*Advertissement*, Cayet avait dit, p. 13 : « Au reste, quand ils nommeront la damoiselle, comme ils en font semblant, j'en respondray. » C'est ce qu'il a fait dans la *Chronologie novennaire*.

2. *Advertissement....*

3. V. *Response* à l'*Advertissement*, pp. 24 et suiv.

aux dissolutions publiques, a Messieurs du Parlement. D'Aubigné s'est fait l'écho de l'accusation, et dans la *Confession catholique de Sancy :* « Nous n'eussions point tenu entre les pechés la simple « fornication ni l'adultere par amour, suivant le cahier de « Cahyer en son docte livre du restablissement des bour- « deaux [1] ; » et dans l'*Histoire universelle :* « .... avint aussi que « Cayet travaillant a la magie, quelque temps apres fut deposé, « estant aussi accusé d'avoir composé deux livres, l'un pour « prouver que, par le sixiesme commandement, la fornication, « l'adultere, n'estoient point defendus, mais seulement le peché « d'Onan; l'autre pour prouver la necessité de restablir partout « les bordeaux [2]. » Comme on le voit dans cette dernière citation, le livret aurait eu un frère. Mais l'existence de ce frère a été niée par les accusateurs eux-mêmes [3]; et, dans ses justifications, Cayet ne fait allusion qu'à un seul livret.

Ce dernier, en effet, dans sa *Response* à l'*Advertissement*, a affirmé qu'il n'en était pas l'auteur, mais le simple possesseur [4]. Il a répété l'affirmation dans sa *Chronologie novennaire.* Et, comme on osait dire qu'il avait même voulu le faire imprimer par Étienne, il s'écriait ici : « Quelle menterie que je luy aye baillé ce traicté « des bordeaux pour imprimer.... Voila une belle bourde pour « amuser les enfans !.... Je respondray tousjours qu'il m'estoit « licite de tenir en mon estude et voir ledict livre [5].... »

Il conclut que la seule perspective du retour très probable,

1. Liv. II, chap. II, édit. de 1699.

Un peu plus loin, à la fin du livre, s'étalent ces vers :

Cahier voulut loger les putains en franchise,
Canoniser pour saincts les verolez perdus.
Nostre Eglise le prit quand vous n'en vouliez plus;
Catholique, il poursuit encor son entreprise.
. . . . . .
Huguenots, confessez que l'Eglise romaine
Tient son giron paillard a tous venans ouvert.

2. T. III, liv. IV, ch. XI.

3. V. *Remarques* sur la *Confess. cathol. de Sancy, loc. cit.*

4. Il disait, p. 47 : « C'est que prenant pretexte d'un livre italien qui n'est pas mien, tourné en françois par un autre, que j'ay declaré n'approuver.... » Que devient donc la prétendue requête au Parlement?

Le livre italien, œuvre de Nicolas Perrot, était imprimé sous le titre : *Discorso del remedio delle publiche dissoluzioni, di Nicolo Perroto.* On en montra plusieurs exemplaires (Bayle, *Diction....*, art. *Cayet*).

5. *Chronol.....* par. III ou t. III, fol. 546.

sinon certain, à la religion catholique, a été la cause inspiratrice de la mesure disciplinaire. « Ils vous abusent aussi, écrivait-il, « de parler d'une deposition qu'ils vous alleguent, car c'est de « mon gré que je me suis departy d'avec eux [1]. »

Les prémisses donnaient droit à cette conclusion. La déposition fut donc une simple et habile précaution : pour éviter au parti une sorte d'échec, on voulut se donner un semblant de succès.

Nous avons plusieurs fois cité la *Response* de Cayet à l'*Advertissement* de Loberan de Montigny. Le titre complet était inscrit en ces termes : *Response au livret intitulé :* ADVERTISSEMENT AUX FIDELLES, ETC., *ou sont refutées les calomnies qu'on cuide mettre sur sa vraye et volontaire conversion a la vraye Eglise catholique, apostolique et romaine* [2]. La *Response* paraissait la même année que l'*Advertissement*. Elle était adressée « a ceux que les ministres appellent fidelles. » La deuxième partie du titre n'est pas menteuse, nous le comprenons déjà par les citations que nous avons faites. La justification est suffisante et elle va se compléter. Vers la fin, l'accusé ne pouvait ne pas s'écrier : « Mais quoy ! Combien grand « tesmoignage ont-ils rendu de moy a plusieurs qu'ils s'asseu- « roient que j'estoye homme de bien et que je n'abandonneroye « pas leur Eglise ! Tout a coup me voila le meschant des mes- « chants, depuis que je suis catholique [3] ! »

Un second point reste à examiner.

Cayet fit son abjuration le 9 novembre 1595. L'imposante cérémonie s'accomplit en présence du corps universitaire qui y avait été invité [4].

La conversion de Cayet a-t-elle été inspirée par des motifs purement humains, l'intérêt, par exemple, comme des écrivains

1. *Response* à l'*Advertissement*, p. 6.

Il disait encore plus loin, p. 48 : «.... ils (toujours les ministres) vous disent « m'avoir osté de mon exercice au lieu que je m'en suis volontairement departy « de moy mesme. »

2. Paris, 1595, in-8.

3. P. 78.

4. Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire....*, t. XXXV, p. 390.

Th. de Bèze a placé ce distique dans une de ses *Epigrammes :*

Ad nostros Roma Cahierus venerat olim ;
A nostris Romam nunc, Cahiere, redis.

(*Ibid.*, p. 388.)

protestants l'ont également avancé? « Les ministres du depuis, « dit Cayet, publierent que je me voulois faire catholique et que « le roy m'avoit donné pour ce faire une abbaye auprès de la « Rochelle. » Or, il se trouve, continue-t-il, qu'aujourd'huy même, en l'année 1607, « je n'ay aucune abbaye ny benefice [1]. » Non, avait-il dit ailleurs, « je ne suis point traistre; mais ils « m'ont diffamé partout que je m'estoye abandonné a prix « d'argent pour bander contre ma conscience [2]. »

Cayet a donné, en 1595, pour expliquer sa conversion, cet opuscule : *Copie d'une lettre de maistre Victor Pierre Cayet, cy devant ministre, a present ferme catholique, apostolique et romain, a un gentilhomme sien amy, le sieur Dam.* (Damours), *encore a present ministre, contenant les causes et raisons de sa conversion a l'Eglise catholique, apostolique et romaine* [3].

Ces « causes et raisons » sont au nombre de sept et portent sur l'Église, l'Église vraie qui est l'Église romaine, et ne saurait être parmi les Protestants.

D'abord, parmi eux, le ministère évangélique est *convaincu de nullité et de faux*. « Car, si ceste vocation pretendue est ordi- « naire, ou est la lettre? Quand a-t-elle commencé? S'il n'y a « rien eu de semblable depuis les Apostres jusques en ces temps « ou nous sommes, comment se pourra-t-elle soustenir? Si elle « est extraordinaire, comme dit vostre pretendue confession de « foy, ou en sont les preuves, soit par miracles, soit par reve- « lation? Il n'y en a point. Vostre dite confession pretendue « adjoute que l'estat de l'Eglise estoit interrompu. Cela est « manifestement faux par elle mesme, quand elle advoue l'Eglise « romaine. Je prens le mot d'interrompu, comme en le sens de « l'autheur, en ce qu'il adjouste qu'il a falu redresser l'Eglise de « nouveau. Or, il est certain que les portes d'enfer n'ont jamais « peu ny ne pourront jamais faire effort a l'Eglise pour la vaincre; « ains elle vaincra tous ses ennemis. Je dy donc que pour neant « vous pretendez vocation de ministere. »

Puis, « c'est a faux tiltre que vous vous attribuez le nom « d'Eglise.... La parole de Dieu et les sacremens que vous alle-

1. *Chronol. nov., ibid.*, fol. 547 r°.
2. *Response* à l'*Advertissement*, p. 76.
3. Paris, 1595 et 1596, in-8.
La lettre porte la date du 25 novembre 1595.

« guez pour vos marques, sont les meubles sacrés de ceste « bonne mere (l'Eglise romaine) que de mauvais enfans luy ont « emportés et en font comme le faux monnoyeur qui a emporté « les coings de la monnoye. »

L'Eglise doit avoir l'unité de foi. « Et vous autres estes tous « divisez en vous mesmes : les Allemans des Suisses, les Polonois « des Lithuaniens, les Flamens des Hollandois ; les François « sont divisez des Bearnois. Quelle preuve y a il en cela d'estre « l'Eglise? Et ce qui a esté dit des Anglois jadis qu'ils sont divi- « sez de tout le reste du monde par le moyen de la mer, il se « voit aussi qu'ils sont divisez de toute la chrestienté par la « forme de religion qui n'est ny catholique romaine ny conforme « a la vostre. »

Cayet avait souvent posé cette question sans obtenir une réponse satisfaisante : Comment les Protestants pouvaient-ils estre en l'Eglise estant hors l'Eglise? » car ils prétendent, malgré leur séparation, appartenir à l'Eglise.

Selon les Protestants eux-mêmes, le salut peut se faire dans l'Église romaine. Mais les Catholiques affirment qu'il ne peut se faire chez les Protestants. Il fallait donc prendre le parti le plus sûr.

La révolte de Luther a eu pour principe le dépit. Celles de Zwingle et Calvin n'ont pas eu de motifs plus nobles. Les trois révoltés ne se sont pas entendus et ils ont formé trois sectes séparées.

« Je vous prie donc, Monsieur, dit Cayet en terminant, pour « l'amour de Dieu, ne diferez pas a vous declarer du costé de la « verité de Dieu ; n'attendez pas son jugement rigoureux ; ne « diferez jusqu'a l'extremité, comme feu M. Payen Dieu luy « vueille pardonner. Faictes plus tost comme a faict M. du Plant, « et s'en trouve grandement consolé. Il y a encore d'autres « exemples de ceste mesme conversion volontaire. Mais il suffit. « Quant à moy, je n'eus jamais un tel contentement en mon « ame. J'en rens graces à Dieu. »

Le ministre Damours répondait à la lettre de son ancien collègue dans le ministère évangélique. Mais ce fut en gardant l'anonyme. Ce Damours était frère d'un conseiller au Parlement de Paris. Il prit les raisons alléguées par Cayet, et les discuta pour les résoudre dans le sens calviniste. Cette *Response a la*

coppie d'une lettre de M. Victor Pierre Cayer, cy devant ministre, a present se disant ferme catholique romain, a un gentilhomme sien amy, le sieur Damours, ministre de la parole, était lancée dans le public l'année suivante, c'est-à-dire en 1596 [1].

Un autre ministre prit aussi la plume. Nous voulons désigner Rotan, exerçant le ministère évangélique à La Rochelle. Rotan avait de la notoriété dans le parti. En 1593, à Mantes, il avait eu un duel théologique avec Davy du Perron. En lui, une certaine modération correspondait à une certaine loyauté de caractère. C'est ce qui le rendait suspect à quelques-uns de son parti [2]. Néanmoins, il vécut et mourut dans la religion de Calvin. Donc, il voulut, lui aussi, opposer, la même année, une réfutation calviniste dans la *Response a la copie d'une lettre missive de M. Pierre Cayer apostat, en laquelle il rend raison de sa pretendue conversion* [3]. Le début de l'œuvre atteste bien les sentiments doctrinaux de l'auteur. « Le comble de tous les malheurs, dit-il, c'est de se « glorifier en son iniquité et.... se persuader qu'on a un parfait « contentement. Ce juste jugement de Dieu est tombé sur la « teste de M. Pierre Cayer apostat, comme il appert par une « sienne missive, qu'il addresse a un gentilhomme sien amy...., « par laquelle taschant, non pas de le convertir, mais de le sub- « vertir, en le destournant de la vraye religion, il met aussi peine « de coulorer par je ne say quels pretextes sa miserable « revolte. »

Faut-il mentionner aussi l'*Advis aux fidelles sur l'apostasie de M. Pierre Cahier et Response sommaire aux pretendues raisons de sa revolte* [4]? Ces quelques pages sont signées : G. C. D. P. S.

Faut-il citer encore l'*Advis sur un point de la lettre de M. Cayer* [5]? L'auteur entendait ne pas faire secte séparée de l'Église, mais simplement obtenir de celle-ci des concessions.

La poésie satirique se mit de la partie dans des *Stances contre cette conversion*. La première strophe était couchée en ce style :

> Quel bruit oy je, Cahier, de ton apostasie ?
> Voicy qu'on dit de toy et de ta frenesie :

1. S. l., 1596, in-8.
2. V. Bayle, *Diction....*, art. *Rotan*.
3. La Rochelle, 1596, in-8.
4. S. l., 1596, in-8, 2e édit.
5. S. l. n. d., in-8, 7 pages seulement.

De ministre Cahier est prestre devenu ;
Cahier ne pouvoit ministre et meschant estre ;
Pour mieux estre meschant, il est devenu prestre,
Capable d'estre prestre, estant meschant cognu.

Les autres strophes ressassent les accusations déjà formulées et dans un style des plus virulents [1].

Non moins virulente, dans cette levée de boucliers, la *Response d'un gentilhomme catholique aux lettres d'un sien ami*.... Si la qualification de l'auteur était fausse, les coups qu'il entendait porter n'étaient pas plus victorieux. Il aurait dû savoir que la fureur est mauvaise conseillère. Cette *Response* a été insérée dans les *Mémoires de la Ligue* [2]. Nous y lisons que Cayet s'appropriait les aumônes que la princesse Catherine lui donnait pour être distribuées aux pauvres ; qu'il logea, pendant plus de trois mois, « en un cabaret, rue de la Huchette, bordeau signalé ; » qu'il y prit ses repas « avec le juge de Coudon...., un des plus grands sorciers et magiciens qui soient sous le ciel ; » qu'il ne lia « amitié ou societé plus estroite qu'avec l'empirique Lestoille qui ne crut onques en aucune chose moins qu'en Dieu ; » que sa vie « a esté autrefois tachée pour la magie et sciences occultes ausquelles il s'estoit fort adonné, tesmoins les confections de nativitez si frequentes et les jugements par luy tant celebrez rendus au sieur de La Rochefoucaut sur l'issue du siège de La Rochelle et du voyage du sieur de Strosse en Afrique [3]. »

Comme on le voit, le retour de Palma Cayet à l'Église catholique a été, avec celle de Davy du Perron, une des plus décriées, des plus assaillies par les écrivains protestants qui, d'ordinaire, se cachaient sous le voile de l'anonymat. « Jamais personne « d'eux, disait le nouveau converti, ne mit son nom en ce qu'ils « firent publier contre moy et ne sceu jamais a qui m'addresser « en particulier. Sur ce qu'aucuns de mes amys dirent ausdits « ministres : Puisque vous sçaviez tant de choses de luy dont « vous le blasmez et lesquelles vous l'accusez d'avoir faictes

1. Il y a, à la Mazarine, un exemplaire de ces *Stances*, mais sans date.
2. Nouv. édit., t VI, pp. 319 et suiv.
Il n'y aurait pas eu d'édition séparée.
La lettre était écrite de Paris, le 1er décembre 1595.
3. Cit. pp. 322, 345-346.

« auparavant et depuis l'an 88, pourquoy l'avez vous dissimulé? « Cela a esté, leur respondirent les ministres, par charité fra- « ternelle. » Mais alors pourquoi cette tardive divulgation? ou, comme nous lisons à la suite des paroles citées : « A quoy peut servir cela de le publier donc un si long temps après [1]? »

En définitive, toutes les attaques contre le nouveau converti peuvent ainsi se résumer : les causes alléguées pour la déposition et dont nous connaissons les principales, autorisent à conclure que la conversion n'a rien de sincère. Mais, si ces causes n'ont pas de bases solides, et cela ressort du simple exposé que nous avons fait, la conclusion s'écroule d'elle-même.

Maimbourg était certainement fondé à écrire que cette conversion « mit en si mauvaise humeur ses anciens confre- « res, les ministres, qu'ils se dechaisnerent furieusement contre « luy. Ils le chargerent d'une infinité d'injures, et tascherent de « le noircir par mille horribles calomnies, dont ils ont rempli, « entre autres libelles, celuy qu'ils ont mis parmi les *Memoires* « *de la Ligue*, en dissimulant, par une insigne lascheté, les re- « ponses solides et convaincantes qu'il y avoit faites; ce qui « suffit pour decouvrir la fausseté de tout ce qu'ils ont escrit « pour le diffamer selon le genie de leur heresie [2]. »

Il y a, d'ailleurs, un moyen infaillible de juger de la sincérité d'une conversion, c'est d'examiner la conduite postérieure du converti. Or, comme l'a constaté le même historien, comme, après lui, le lecteur le constatera dans cette notice, tout ce que les Huguenots « ont escrit avec tant, je ne diray pas d'emporte- « ment, mais de fureur, contre le sieur Cayet, aussitost apres « sa conversion, ne luy peut faire aucun prejudice, non plus « que leur ridicule prediction, par laquelle ils asseuroient qu'il « ne seroit bientost ni huguenot ni catholique, et qu'il feroit « un tiers party entre les deux religions; car il vescut tousjours

1. *Chronol. nov.*, Paris, 1608, par. III ou t. III, fol. 546 r°.

2. *Histoire de la Ligue*, Paris, 1683, in-4, *Avertissement.* L'auteur ajoute, et non sans raison : « Car, de tous les heretiques, il n'en est « point qui ayent esté plus cruels et plus medisans que les Calvinistes et qui se « soient vengez de leurs pretendus ennemis plus barbarement par les armes et « par les voyes de fait, quand ils en ont eu le pouvoir, et plus impudemment « par la plume et par les libelles, quand ils n'ont pu faire autre chose, en dechi- « rant par toutes sortes d'injures et d'impostures ceux qui se sont declarez contre « leur parti. »

« si bien parmi les Catholiques, qu'apres avoir donné en toutes « les occasions de grandes preuves, et de sa vertu, et de sa doc- « trine, il fut trouvé digne de recevoir l'ordre de prestrise et le « bonnet de docteur en theologie, et fut lecteur et professeur « royal pour les langues orientales [1]. »

Il y a plus. Rentré dans le giron de l'Église, il s'en constitua courageusement un des zélés champions.

Il rédigeait une *Remonstrance chrestienne et tres utile a Messieurs de la noblesse françoyse, qui ne sont de l'Eglise catholique romaine* [2].

Cette *Remonstrance* paraissait avec une approbation de la Faculté, en date du 6 septembre 1596. La Faculté y avait trouvé une bonne réfutation de « la doctrine calvinienne au point de vue de la justification et remuneration des œuvres chrestiennes, » et partant l'avait jugée « digne d'estre mise en lumiere pour la reduction des ames devoiées. » L'auteur y mettait aussi en relief quelques-unes des vérités catholiques, en racontant la conversion d'un M. Antoine de Lescaille. Il se proposait également de toucher les destinataires par d'autres considérations. Il rappelait, dans les premières pages, que Calvin, « entre toutes les façons des Estats qui sont au monde, » condamnait surtout la monarchie « comme tres absurde. » Après avoir cité deux passages de l'*Institution chrestienne*, œuvre de l'hérésiarque, il traçait ces lignes : « Vous voyez, Messieurs, comme il depesche la « monarchie, laquelle estant une fois destruite, vous pouvez « penser que deviendra la noblesse et la seigneurie, combien « qu'il face semblant de composer l'aristocratie avec sa police. « Or, sa police est de faire tout le monde esgal soubz la domi- « nation de ses emissaires. »

Dans cette *Remonstrance* se lit une lettre de félicitation que Clément VIII avait écrite au nouveau converti [3]. C'était du Per-

1. *Hist. de la Ligue*, *ibid.*

2. Paris, 1596, in-8.

3. P. 50-51.

« Te ergo jam ut ovem Christi agnovimus, disait le pape, et ut filium nostrum « in Christo complectimur, omni paterna benevolentia, cujus rei illustrem significa- « tionem dare tibi voluimus his nostris litteris, quas opportune ad te scribimus, « cum idem Jacobus episcopus, sui muneris officio in gravissimo negotio egregie « perfunctus, in Galliam revertitur. »

ron, évêque d'Évreux, alors à Rome pour l'affaire de l'absolution de Henri IV, qui avait fait connaître cet heureux retour au souverain-pontife. Ce dernier en avait éprouvé une grande joie. La lettre, qui porte la date du 20 mars 1596, avait été remise par le prélat négociateur, lors de sa rentrée en France.

Le tiers-état ne fut pas oublié. Le 22 octobre de la même année, Cayet adressait une *Admonition a Messieurs du tiers estat de France, qui ne sont de l'Eglise catholique romaine* [1].

L'*Admonition* était dédiée à N. Calignon, conseiller d'Etat. Comme dans la *Remonstrance*, Cayet prend à partie les ministres évangéliques. « Je vous en prie, disait-il, faites leur tenir pied « a boule : qu'ils respondent de leur doctrine. Categoriquement, « selon la parole de Dieu, il ne leur sera pas possible. » Il plaçait, en regard les uns des autres, plusieurs points catholiques et hérétiques, avec raisonnement en faveur des points catholiques. Suivaient quelques pages de considérations *ad hoc* qui se terminaient par ces mots : « C'est a vous maintenant de choy- « sir; avisez de prendre la verité et vous departir de ceux qui « ne peuvent soustenir leurs opinions. » A la date se joignait le nom : *Saint Martin des Champs*.

Comme Cayet était sans fortune, le clergé de France lui avait assigné une pension, et le prieuré de Saint-Martin-des-Champs une retraite [2].

La même année, 1596, paraissaient :

Le *Vray Orthodoxe de la foy catholique du sacrement de l'autel pour response au Traité pretendu orthodoxe anonyme;* ouvrage signé : *P. V. Cayer, ferme catholique, apostolique et romain,* et daté du 15 juillet 1596 [3] ;

La *Decision de la doctrine de Luther par les quatre Conciles generaux, sçavoir est celuy de Nicée, celuy de Constantinople, celuy d'Ephese, et celuy de Calcedoine, lesquels Luther advoue* [4] : c'est une véritable condamnation par les Conciles du système luthérien ;

1. Paris, 1596, in-8.
2. Niceron, *Op. cit.*, p. 392.
3. Paris, 1596, in-8.
L'auteur a signé ainsi plusieurs de ses ouvrages.
Dans le privilège du 27 juin, Cayet est qualifié de « sieur de la Palme, lecteur ordinaire du roy aux langues orientales. »
4. Paris, 1596, in-8.

Les *Antitheses et Contrarietez de Jean Hus et de Luther, ensemble de Zvingle et de Calvin sur les poincts de religion qui sont en controverse, recueillies fidellement de leurs œuvres et mises en lumiere* [1] : ces antithèses sont au nombre de soixante-quatorze et roulent sur le dogme, la morale, la discipline, l'herméneutique ; par contre-coup se trouvent atteints les deux autres hérésiarques ;

L'*Advertissement sur les poincts de la religion pour en composer les differents* [2] ; traduction du *Consilium pium de componendo religionis dissidio* que nous avons signalé et qui n'a pas été livré à l'impression ;

La *Nullité de la doctrine et religion pretendue reformée pour replique a la Response des ministres sur la copie de la lettre de M. Victor Pierre Cayer* [3].

En tête du quatrième opuscule ou l'*Advertissement sur les poincts de religion*, nous lisons :

> La saincteté du chrestien,
> L'humilité du païen,
> Du juif la cerimonie,
> C'est la composition
> De la vraye religion
> De tres parfaite harmonie.

Ces pensées ne semblent pas très sûres au point de vue orthodoxe. On pourrait craindre que les suivantes, indiquant le moyen général d'entente, n'exposent à mettre le pied sur un terrain bien glissant : « Il y a moyen, si nous voulons y entendre, « c'est en concedant de part et d'autre ce qui se trouvera rai- « sonnable ; et puis, par les mesmes regles qui auront esté reco- « gnues, composer le different. » Il n'en est rien cependant : tout est discuté, mais résolu en faveur du catholicisme.

Aussi, la Faculté de théologie, en donnant son approbation au livre, a-t-elle constaté que tout était « conforme a la religion catholique et romaine, » et dès lors, l'estimait « digne d'estre « mis en lumiere pour retirer les devoyez de leurs erreurs, et « les ramener au giron de l'Eglise, d'autant que par iceluy les

1. Paris, 1596, in-8.
2 Paris, 1596, in-8.
3. Paris, 1596, in-8.

« subtilitez et fallaces des heretiques modernes sont refutées « clairement. »

Adressée *aux pretendus reformez*, la *Nullité de la doctrine et religion pretendue reformée* est dédiée à *MM. les prevosts des marchans et eschevins de la ville de Paris*. Dans la dédicace, l'auteur, en parlant des « animositez » des ministres, écrit : « Toutefois, « ils ne m'en veulent pas tant, comme ils sont marris de ma con- « version a l'Eglise catholique. » Il rappelle, au commencement du livre, qu'il a déjà opposé deux réponses à ceux qui ont attaqué sa conversion. Dans cette réplique, il traite de nouveau la question du ministère évangélique, envisage quelques autres points doctrinaux, en particulier les sacrements, note les contradictions entre les nouveaux hérésiarques, et termine par cette prière : « Or, prions tous Dieu de bon cœur qu'il vous « reunisse en un mesme consentement; et nous aurons tous « de quoy le louer et le glorifier; vivons en paix et amitié fra- « ternelle; mais il faut par necessité que nous nous y dispo- « sions, si nous ne voulons estre en misere perpetuelle. »

Cayet livrait, en même temps, aux orientalistes une étude comparative des langues arabique, arménienne, syriaque, éthiopienne : *Paradigmata de quatuor linguis præcipuis : Arabica, Armena, Syra, Ethiopica* [1].

1. Paris, 1596, in-4.

Une pièce manuscrite circulait en 1596. Elle avait pour titre : *Apologie pour le roy Henry IV envers ceux qui le blasment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs*. D'Aubigné l'attribuait à Cayet (*Confession catholique de Sancy*, La Haye, 1744, in-12, p. 166-167). C'était une erreur. Véritable satire contre le roi, Cayet n'avait aucun motif pour la composer. Puis le style de la satire n'est pas le style de Cayet : celui-ci est supérieur à celui-là. En troisième lieu, l'on a découvert, dans un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, ces mots sur la pièce : « Invective avec ironie, dressée par Madame de Rohan, mere du duc de Rohan, « contre le roy Henri IV, contre lequel elle estoit picquée de ce qu'il n'avoit pas « espousé sa fille, depuis mariée au duc des Deux Ponts, et de ce qu'il n'avoit pas « la maison de Rohan en la consideration qu'elle croyoit le meriter, et ne luy fai- « soit pas assez de bien » (*Journal de Henry III....*, La Haye, 1744, t. IV, p. 468, not.). Cette dame de Rohan était Catherine de Parthenay, épouse en secondes noces de René de Rohan II.

En conséquence, la satire a été imprimée plusieurs fois sous le nom du véritable auteur : *Madame la duchesse de Rohan la douairiere*, dans le *Journal de Henry III ou Memoires pour servir a l'histoire de France*. Dans l'édition précitée, elle se lit, t. IV, p. 468 et suiv.

Disons immédiatement qu'on doit porter le même jugement sur le *Divorce sa-*

En 1597, Cayet concourut pour une chaire de droit canonique à l'Université de Paris. Mais le succès ne répondit pas aux efforts du postulant. L'année suivante, il était élu recteur de cette Université, et ne put entrer en charge, quoique docteur en droit canonique, titre qui, d'après les statuts, lorsqu'il était seul, s'opposait à la dignité et aux fonctions rectorales [1].

Il avait le titre, non universitaire, de professeur du roi en langues orientales. Il devait succéder à Jourdain. Peut-être le suppléait-il déjà. Il se préparait aussi aux degrés théologiques [2]. Mais ce ne fut que plus tard qu'il devait quitter le prieuré de Saint-Martin pour le collège de Navarre.

L'écrivain ne cessait de produire. La controverse était son domaine. Cependant il abordait d'autres sujets.

C'est ainsi qu'il publiait :

Un petit traité sur le droit de sépulture : *Tractatulus de sepultura et jure sepulchri* [3]; point canonique qu'il voulait examiner, parce qu'ayant soixante-douze ans, il sentait qu'il approchait de sa fin;

Une *Sommaire Description de la guerre de Hongrie et de Transyl-*

tyrique ou les amours de la reine Marguerite. Cette pièce a été plusieurs fois imprimée et, en particulier, à Cologne, en 1663. Elle est reproduite dans le *Journal de Henry III*, édit. de La Haye, 1744, t. IV, pp. 486 et suiv. Ni ici ni là, elle n'est attribuée à Cayet. Quérard, dans les *Supercheries littéraires dévoilées*, t. I, col. 986, la met sous le nom de Cayet. Barbier, dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3e édit., t. IV, col. 64, fait la même chose. L'un et l'autre prétendent que les lettres D. R. H. Q. M. sont un pseudonyme de Pierre Victor Palma Cayet. Mais ces lettres initiales ne se trouvent point dans les deux éditions précitées.

Ce n'est pas tout.

Le *Divorce satyrique* est une sorte de mémoire ou *factum* dans lequel, du commencement à la fin, on fait parler Henri IV. Celui-ci trace crûment les infidélités réelles ou présumées de la reine. C'était à l'époque où il intentait son procès en nullité de mariage. Le mémoire ou *factum* devait être remis aux commissaires chargés de soutenir la cause du roi. Eh bien ! non seulement nous ne reconnaissons pas le style de Cayet, mais nous affirmons qu'un ecclésiastique — Cayet était prêtre ou allait le devenir (V. Niceron, *Op. cit.*, p. 393) — qu'un ecclésiastique qui se respecte, disons-nous, ne tiendrait jamais pareil langage; et rien dans les écrits de notre auteur n'autorise à penser qu'il ait été capable de le tenir. L'auteur est certainement un ami du roi, mais un ami graveleux.

1. Niceron, *Op. cit.*, p. 393.

2. Il disait dans sa *Copie d'une lettre*, par conséquent dès 1595 : « .... il y a « quatre mois que j'ay et voy tous les jours en particulier quelques-uns et en « general toute l'exercice de la sacrée Faculté de theologie. »

3. Paris, 1597, in-8.

vanie, de ce qui est advenu depuis l'automne dernier de l'an passe 1597 jusques au printemps de l'an 98, entre les Turcs.... et des chrestiens [1]...., traduction d'un opuscule allemand [2].

En ce qui concerne la controverse, ce sont d'abord de nouveaux appels à la paix, tant désirée par lui, et dans l'*Instance de la reunion en l'Eglise catholique et romaine* [3], et dans une *Proposition faicte aux ministres, qu'on appelle de la religion pretendue reformée*, sur une *brieve et facile resolution du different de religion* [4].

Dans le premier opuscule, nous voyons un nouvel examen des *causes, raisons* et *moyens* pour arriver à l'entente, à la conciliation.

En tête du second, se lit une petite pièce de poésie commençant ainsi :

> Comment est-il possible en si petit traicté,
> Pour la foy catholique et pour la verité,
> De livrer le combat aux ministres si fortz ?
> Lesquels, comme geans, mettent tous leurs effortz
> A combattre l'Eglise et la foy catholique.

Les premières lignes de l'opuscule manifestent le but de l'auteur : « Mes amis, dit ce dernier, le desir singulier que j'ay de « vous voir tous reunis une bonne fois en l'Eglise, me fait vous « adresser cette petite proposition. Je vous supplie, au nom de « Dieu, prenez peine de la lire : vous n'y perdrez pas vostre « temps. J'ay, en l'*Instance de la reunion en l'Eglise*, parlé a vous « et de vous librement pour vous representer ce qu'en devez « faire. A present, je veux vous deduire par le menu, en dis- « cours familier, les causes ou occasions par lesquelles vous « estes separez de l'Eglise. » Ces causes sont principalement au nombre de deux : la révolte de Luther et la curiosité de l'esprit qui se plaît, marchant toujours de l'avant, à passer d'une question à une autre.

Ne cessant de chercher les voies conciliatrices, Cayet s'irritait du mauvais vouloir qui, à ses yeux, devenait mauvaise foi chez

1. Paris, 1598, in-8.
2. Traduction faite « sur la coppie en alleman, imprimée a Francfort sur le Mein.... en l'an 1598. »
3. Paris, 1597, in-8.
4. Paris, 1597, in-8.

les hérétiques. Il exhalait son mécontentement dans les *Tromperies des ministres qu'on appelle....* Il y faisait ressortir *la tyrannie qu'ils exercent contre leurs compagnons* et *la surprise dont ils usent envers les pasteurs et docteurs catholiques* [1].

Il y avait eu une conférence à Thonon entre des Capucins et les ministres de Genève. Cayet exposa la *Suite de la conclusion* de cette conférence [2], en même temps qu'il s'en prenait à leur grand maître dans la *Condamnation de Calvin recueillie de ses escrits* [3].

Les controverses sur l'Eucharistie ne pouvaient ne point attirer son attention. Il donna donc la *Vraye Intelligence salutaire du sacrifice de la messe* [4], en attendant que, deux ans plus tard, il se proposât d'exposer les *Trois cens soixante et cinq fruicts divins et salutaires* du même sacrifice, visant toujours les *ministres de la pretendue religion*. La première partie, renfermant les cinquante premiers fruits, semble seule avoir été imprimée [5].

Niceron [6] place sous le millésime 1597 l'opuscule : *La vraye Eglise* [7]. Cet opuscule serait-il différent de celui-ci publié avec le millésime 1600 : *La Resolution de deux questions proposées a Fontainebleau le jour de l'Ascension derniere, a sçavoir quelle est la vraye Eglise qu'il faut suivre et quelle est la Bible qu'il faut croire, pour la reduction de certains seigneurs de qualité* [8]. La *Resolution* est un écrit de douze pages. Si la Bible à admettre est celle en usage dans l'Église romaine, la véritable Église se distingue par des caractères ou « marques » qui nécessairement lui conviennent. Ces caractères sont principalement la sainteté et l'apostolicité. Or, ils se rencontrent dans la seule Église catholique.

L'année 1598 n'est marquée que par la publication d'une traduction. L'on a accusé Cayet d'avoir l'amour de la magie. Il s'en est suffisamment justifié. Mais qui oserait désormais soutenir l'accusation, quand Cayet, dans la traduction d'un ouvrage alle-

1. Paris, 1597, in-8.
2. Paris, 1597, in-8.
3. Paris, 1597, in-8.
4. Paris, 1597, in-8.
5. Paris, s. d. (1599), in-8.
Nous avons eu entre les mains deux exemplaires qui ne renferment que cette première partie.
6. *Op. cit.*, p. 400.
7. Paris, 1597, in-8.
8. Paris, 1600, in-8.

mand, s'associe lui-même à la condamnation de la magie aussi bien que du commerce diabolique? Nous venons de désigner l'*Histoire prodigieuse et lamentable du docteur Fauste avec sa mort epouvantable*. Dans cet ouvrage, nous voyons *combien est miserable la curiosité des illusions et impostures de l'esprit malin*, sans oublier *la corruption de Satan par luy mesme, estant contrainct de dire la verité* [1]. La légende originale avait paru, à Francfort, en 1588.

En 1599, notre savant avait succédé à Jourdain comme professeur du roi aux langues orientales. En 1600, il était proclamé docteur en théologie de la maison de Navarre, ce qui autorise à penser qu'il était associé déjà à cette maison.

En cette dernière année, il datait encore de Saint-Martin-des-Champs, jour de la Fête-Dieu, la *Discipline des ministres de la religion pretendue reformée* [2], étude qui renfermait, ainsi qu'il le disait dans la dédicace à Villeroy, « les façons de faire dont ils « usent ou, pour mieux dire, dont ils abusent, a leur damnation, « seduisant les ames simples et debonnaires. » A la même abbaye et la même année, était redigé l'opuscule suivant qui s'achevait le jour de l'Immaculée-Conception : *Remonstrance et Supplication tres humble a Madame, sœur unique du roy, princesse de Navarre et de Lorraine, duchesse de Bar et d'Albret, etc., pour vouloir recognoistre nostre mere saincte Eglise catholique, apostolique et romaine* [3]. La *Remonstrance* était remise au duc de Lorraine pour être transmise par lui à la destinataire. Elle s'appuyait sur des raisons solidement théologiques. Elle paraissait l'année suivante, avec la *Refutation de Jacques Couet, soy disant ministre pretendu, sur la conference pretendue qu'il a mise en avant tenue a Nancy en Lorraine*. L'auteur y ajoutait la *Response latine au Memoire dudit Couet*.

1. Paris, 1598, in-8.

La traduction a été réimprimée en 1602, 1604, du vivant du traducteur, et plusieurs fois depuis sa mort.

Notre docteur écrivait, le 15 mai 1598, une lettre en français à Clément VIII pour recommander la *Doctrine des temps et de l'astronomie universelle*, par Christophe Lauret, Paris, 1598, in-fol.

2. Paris, 1600, in-8.

3. Paris, 1600, in-8, avec approbation des docteurs.

Pour donner plus de poids à sa parole, Cayet demandait assez souvent l'approbation de la Faculté.

En un endroit de la *Remonstrance* [1], nous recueillons ces vertes expressions sur les ministres : « Je vous supplie tres hum-
« blement vouloir recognoistre qu'ils vous trompent, qu'ils vous
« pippent, qu'ils vous chifflent et se mocquent de vous ; croyez
« moy et, s'il vous plaist, faites moy parler a eux. »

Cayet revint bientôt à la charge.

C'était le moment où s'agitait, aux mêmes fins, le projet de conférence entre du Perron, évêque d'Évreux, et plusieurs ministres protestants. Si la conférence n'eut pas lieu, ce ne fut pas la faute de l'évêque d'Évreux [2].

Nous avons donc une *Supplication tres humble a Madame sœur unique du roy...., pour la tres desirée conversion en nostre mere saincte Eglise catholique, apostolique et romaine* [3]. C'est une simple lettre de quinze pages. Elle se termine par cette priere : « Ne doubtés
« donc pas, Madame, de laisser, quitter et lever vostre profession
« d'avec ceste miserable revolte, et vous serez lors en l'Eglise
« chrestienne vraiement pour vostre salut.... Et partant, Ma-
« dame, ne demeurez plus sur ce costé ; vous recevrez consola-
« tion eternelle a jamais. »

A l'opuscule publié en 1600 : *Le Purgatoire prouvé par la parole de Dieu* [4], le controversiste ajoutait, un an plus tard, la *Resolution faicte contre les ministres pour l'approbation du purgatoire et confirmer les prieres qui se font pour les trespassez, contre les faussetez qu'ils ont proposées, ensemble la raison pourquoy on ne prie pour les saincts* [5]. Nous trouvons, sous le même millésime, les *Helas du pere Abraham de Saint Loup*, religieux qui avait apostasié [6]. Au point de vue de l'originalité, le livre répond au titre. L'auteur s'adressant directement au Père Abraham : « C'est a

1. *Remonstrance....*, p. 27.
2. V. notre ouvrage *Le Cardinal du Perron....*, pp. 216 et suiv.
3. Paris, 1601, in-8.
4. Paris, 1600, in-8.
5. Paris, 1601, in-8, avec approbation des docteurs.

Il publiait, en même temps, le *Dernier Office de ceux qui menent deuil pour les trespassez, dont usoient les patriarches et les prophetes et encore usent a present les synagogues des Juifs, pour monstrer que de tout temps, selon la parole de Dieu, les anciens ont prié pour les trespassez, tant pour les corps que pour les ames, traduit du livre des heures des Juifs, qui est leur livre de prieres qu'ils appellent Mahzor...., avec la collation du latin de M. Genebrard*, Paris, 1601, in-8.

6. Paris, 1601, in-8.

« bon droit, maistre Abraham, dit-il au commencement, que « vous dites deux helas, et j'en adjouste pour vous le troisiesme. « Mais, helas! a bon escient, comment estes vous decheu de « vostre zele premier? »

En cette année 1601, Cayet abandonnait sa retraite à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs pour fixer sa demeure au collège de Navarre.

Henri IV avait épousé par procureur Marie de Médicis. Notre écrivain voulut rimer en l'honneur de la nouvelle reine de France. Il composa donc un *Jubilé mosaïque de cinquante quadrains* (quatrains) *sur l'heureuse bienvenue de la ser. princesse Marie de Medicis* [1].... Le quarante-quatrième saluait Marie de Médicis :

C'est de vostre bonheur, princesse souveraine,
Que nostre ciel ainsi ores se rasseraine.
C'est de vostre arrivée que chaque element
A fait a nostre endroit un si beau changement.

Un jésuite, du nom d'Edmond de Beauval, était passé à la réforme. Il voulut faire connaître au public les causes de son apostasie. Cayet se proposa d'en montrer la nullité dans la *Response a la declaration d'un nommé Edmond de Beauval, soy disant jadis jesuite, qui s'est rendu a la pretendue reforme* [2] « Que les pre- « tendus ministres, dit l'auteur, à la fin de l'opuscule, ne cuy- « dent point de faire de telles folles et temeraires declarations ; « car ils en demeureront toujours confus et l'Eglise en demeu- « rera victorieuse eternellement. »

Trois ans après, il faisait quelque chose d'analogue dans la *Refutation chrestienne de la miserable declaration de Leonard Thevenot* [3]. Cette *Refutation* était dédiée aux *curez et prestres de la ville et diocese de Poitiers*, parce que ledit Léonard Thévenot avait été curé de Saint-Savin en cette ville et qu'à la fin de la pièce un ministre, du nom de Clémenceau, annonçait que d'autres prêtres étaient disposés à suivre l'apostat.

Cayet avait donné un *Appendix ad Chronologiam Gilberti Genebrardi* [4], travail historique sur lequel Antoine de Laval portait

1. Paris, 1601, in-8.
2. Paris, 1600, in-8, avec approbation des docteurs.
3. Paris, 1603, in-8.
4. Paris, 1600, in-fol.

ce jugement : « Pour voir l'histoire universelle en un corps, je « conseilleroy volontiers la *Chronologie* du docte Genebrard, « archevesque d'Aix, poursuivie et augmentée par cet oracle de « toutes les langues, M. le docteur Cayet [1]. »

Le rabbin Abraham Parisol, plus souvent désigné sous le nom de Peritsol ou Peritzol, avait composé en hébreu un petit traité géographique sur les sept climats et les trois parties du monde, l'Asie, l'Afrique et l'Europe, sans oublier le Paradis terrestre. Cayet traduisit le traité en latin : *Compendium viarum seculi, id est, mundi* [2].

Il traduisit également, mais en français, un autre opuscule hébreu, sans nous dire qui en était l'auteur. Nous venons de désigner le *Jugement sanguinaire donné contre nostre Seigneur Jesus Christ, le Sauveur du monde, par la synagogue des juifs et par Pilate* [3]. L'auteur insiste sur l'iniquité du jugement. « Aussi — « telle est sa conclusion — par effect, la justice de Dieu les en « poursuit continuellement, comme ils dirent *que son sang fust « sur eux et sur leurs enfans.* Partant s'ensuit comment ils en ont « esté punis et le sont encore particulierement.... »

Après l'hébraïsant, le poète. Comme poète, il avait tracé en vers français l'*Heptameron de la Navarride ou histoire du royaume de Navarre depuis le commencement du monde* [4]... Ce poème, divisé en sept livres, était tiré, en partie, de l'*Espagnol de dom Charles infant de Navarre, continuée de l'histoire de Pampalonne de N. l'evesque, jusques au roy Henry d'Albret, et depuis par l'histoire de France jusques au roy tres chrestien Henry IV* [5]. Elle était dédiée à ce dernier. Dans la dédicace, nous voyons que la partie, composée alors, fut présentée à Henri de Navarre, en 1587, après la victoire de Coutras, dans la ville de Pau, et que les vers français étaient accompagnés d'une traduction en vers latins. C'est en 1602 qu'elle fut donnée au public après avoir été conduite

1. *Desseins des professions nobles et publiques*, Paris, 1612, in-4, fol. 322.
2. Paris, 1601, in-8.
3. Paris, 1603, in-8.
4. Paris, 1602, in-12.
5. Cayet place au début l'invocation du poème épique :

Muse, dy moy comment la Navarride

. . . . . .

Mais il n'y a de style épique que dans l'intention du rimeur.

jusque-là. On ne voit pas que les vers latins aient jamais été livrés à l'impression.

Si, à la suite du titre de ce dernier ouvrage, nous lisons : *Le tout fait et traduit par le sieur de la Palme*, ce dernier fit aussi passer dans notre langue, mais en simple prose, un traité de saint Hippolyte, celui de la *Venue de l'antechrist, comment et en quel temps il viendra*, de la *Consommation du monde* et du *Second Advenement de Nostre Seigneur Jesus Christ* [1], avec une épitre dédicatoire à M. de Rosny.

Ici se place la conférence de Cayet avec le ministre Pierre du Moulin. Cette conférence eut lieu le 28 mai 1602. Du Moulin en fit, à sa façon, le récit. Cayet apporta des rectifications dans le *Sommaire veritable des questions* qui y furent proposées [2], puis publia les *Actes* de la conférence [3]. C'est encore contre ce ministre et contre son auxiliaire, Adaire d'Écosse, que notre conférencier rédigea la *Victoire de la verité contre l'heresie par la refutation de toutes ses erreurs* [4].

Deux ouvrages avaient été lancés dans le public, l'un catholique, l'autre protestant, le premier signé : *Jacques Suares de Saincte Marie, observantin portugais, docteur en theologie*, le second anonyme, mais de Pierre du Moulin. L'œuvre catholique était intitulée : *Torrent de feu, sortant de la face de Dieu pour desseicher des eaux de Mura, encloses dans la chaussée du moulin d'Ablon.* Là s'établissaient la vérité du purgatoire et l'utilité des suffrages pour les trépassés, en même temps que se trouvaient réfutées les *faussetez et calomnies du ministre du Moulin.* L'œuvre protestante se présentait sous cette désignation : *Eaux de Siloé pour esteindre le feu du purgatoire contre les raisons et allegations d'un cordelier portugais.* Les deux livres sont de l'année 1603. Les *Eaux de Siloé* étaient opposées au *Torrent de feu.* Cayet vint à la rescousse de Suarès de Sainte-Marie dans la *Fournaise ardente et le*

1. Paris, 1602, in-8.

2. Paris, 1602, in-8 : *Le Sommaire veritable...., avec la Response du docteur Cayet a l'escrit plein de calomnie que le pretendu ministre dit du Moulin a fait publier.*

3. Paris, 1603, in-8.

4. Paris, 1603, in-8.

Niceron mentionne la *Defense et arrest de la verité contre Archibaut Adair, ecossois*, Paris, 1603, in-8. N'est-ce pas le même ouvrage?

four de reverbere pour evaporer les pretendues eaux de Siloe et pour corroborer le purgatoire, contre les heresies, erreurs, calomnies, faussetez et cavillations ineptes du pretendu ministre du Moulin [1]. Si les titres de ces trois écrits sont extraordinaires [2], les gros mots n'y sont pas ménagés.

Les gros mots n'avaient pas, non plus, été ménagés dans l'*Advertissement contre le monstre de menterie esclos de l'outrecuydance de l'heresie, sur le prodige pretendu d'Agde en Languedoc, divulgué sur un ouy dire contre l'Eglise, les prestres, le Corpus Domini et le sacré calice et contre tout le service divin* [3]. C'est un écrit de quinze pages, pour formuler un démenti. Il s'agissait, d'après les Calvinistes, d'un prélat que le ciel courroucé aurait frappé de la foudre. Or, il n'en était rien. Le titre si terriblement pompeux semblait annoncer autre chose.

Un livre hérétique contre le saint sacrifice de la messe avait été publié sous le titre de *Syllogismes*. Le docteur de Navarre lui opposa l'*Approbation du sainct sacrifice de la messe par syllogismes catholiques et raisons tirées de l'Escriture Saincte et des saincts Pères* [4]. La majeure, la mineure et la conclusion de l'argumentation logicienne apparaissent avec leurs preuves ou leurs explications.

Cayet avait abordé le terrain historique, surtout comme traducteur. Il avait encore donné, en 1604, sous le titre : *La Nouvelle Histoire du Pérou* [5]..., la traduction de l'ouvrage du Jésuite Diego Torrès. Il voulut s'y placer comme auteur de plus importants travaux. Il se fit chroniqueur de l'époque contemporaine.

Il publia, d'abord, en 1605, la *Chronologie septennaire ou l'histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne, contenant les choses les plus memorables advenues en France, Espagne, Allemagne, Italie, Angleterre, etc., depuis le commencement de l'an 1598, jusques a la fin*

1. Paris, 1603, in-8.

2. Ces titres extraordinaires étaient recherchés. Voici un autre écrit qui se publiait, également en 1603, Paris, in-8, aux mêmes fins, mais sans nom d'auteur : *Feu d'Helie pour tarir les eaux de Siloé, auquel est amplement prouvé le purgatoire contre le ministre du Moulin....*

3. Paris, 1602, in-8.

4. Paris, 1603, in-8.

5. Paris, 1604, in-8.

de l'an 1604 [1], ouvrage précieux qui renferme autant de livres que d'années et qu'on ne peut ne pas consulter, quand on s'occupe de cette époque.

Néanmoins, au point de vue doctrinal, la Faculté de théologie trouva dans cette *Chronologie* matière à condamnation. Dès le 31 juillet 1605 – l'ouvrage avait paru dans les premiers mois de l'année — ces propositions lui étaient soumises comme extraites de la *Chronologie septennaire :*

« Le pape, comme pape, n'a pas plus de puissance qu'un « autre en ce qui est de la substance et des articles de la foy et « qui n'est point encore determiné, si ce n'est qu'il luy soit re- « velé par expres.

« Ladite revelation ne doit point estre receue sans miracle; « le pape, comme evesque, est sujecta son archevesque d'Ostie; « il a esté disposé ainsi par les anciens *eo fine* que l'evesque de « Rome se recognust et fust recognu suject de son superieur.

« Pour definir le consentement universel, il faut qu'il y ait un « qui preside par dessus tous, lequel est l'homme spirituel qui « n'est jugé de personne et juge de tous.... »

La Faculté prononça une censure sévère [2].

Ces propositions se découvrent réellement dans les pages où l'auteur mentionne, en l'année 1601, la conférence de Ratisbonne entre Catholiques et Luthériens [3]. Mais il semble bien qu'il y avait eu seulement défaut de rédaction par rapport aux deux premières phrases. Le narrateur laissait croire qu'il les plaçait dans la bouche des Catholiques sans condamnation, et conséquemment donnait droit à penser qu'il les adoptait. Mais, dans

1. Paris, 1605, 1607, 1609, 1611 et 1612, in-8.

L'édition de 1607 est portée comme troisième édition.

Cet ouvrage a pris place dans le *Panthéon littéraire*, dans la Collection Michaud et Poujoulat.

2. *Collect. judicior....*, t. II, p. 542-543 : *Conclusiones S. Facultatis quibus damnatur liber cui titulus* LA CHRONOLOGIE SEPTENNAIRE, *nunc primum editæ super folia autographa S. Facultatis.* Nous lisons ces mots dans la Conclusion : « In quo (libro) deprehensæ sunt plures propositiones erroneæ, scandalosæ, « schismaticæ et ad hæresim accedentes, inter quas potissimum quæ sequuntur « sunt ab eo propositæ.... » Les examinateurs avaient dit « multa in eo (libro) inepta, absurda, ridicula et theologo professore indigna, fidei non consona.... »

La Censure proprement dite fut imprimée. Niceron cite une édition de 1610, Paris, in-8 (*Op. cit.*, p. 408).

3. *Chronol. septen.*, édit. de 1605, fol. 260.

les éditions subséquentes [1], il s'empressa de les attribuer, ce qui était vrai, aux Protestants. Naturellement la correction a toujours été maintenue depuis. Quant à la troisième phrase, qui est de Cayet, nous ne voyons pas en quoi elle est si défectueuse. Ne serait-ce pas parce qu'elle friserait trop l'ultramontanisme? Ajoutons que celle-ci n'a pas subi de correction.

Une légende a eu cours au moyen-âge. Nous visons la délivrance de l'âme de Trajan par les prières du pape saint Grégoire-le-Grand. Les vrais théologiens et les vrais critiques rejetaient cette légende qu'ils qualifiaient de conte absurde. Ciaconius, cependant, y croyait. Cayet, partageant cette croyance, traduisit le *Tractatus* où Ciaconius s'efforçait d'en établir le bien fondé et publia sa traduction sous le titre d'*Histoire veritable, comment l'ame de l'empereur Trajan a esté delivrée des tourments d'enfer par les prieres de saint Gregoire* [2]. La traduction était dédiée à la reine Marguerite qui, du reste, l'aurait désirée.

Notre chroniqueur continuait, en même temps, des études plus sérieuses. A trois ans d'intervalle, la *Chronologie novennaire* [3] suivait la *Chronologie septennaire*. La *Chronologie novennaire, contenant l'histoire de la guerre sous le regne d'Henry IV*, trace *les choses les plus memorables advenues par le monde* depuis le commencement du règne, en 1589, jusqu'à la paix de Vervins, en 1598. Elle comprend donc neuf années et se divise en autant de livres. Elle est précédée d'une sorte d'introduction sur ce qui s'est passé depuis l'organisation de la Ligue jusqu'en 1589; et, avant l'introduction, l'auteur a placé un *Avant-Propos*.

Il était à craindre que la *Chronologie novennaire* ne froissât bien des âmes, ne suscitât des mécontentements, des colères, et partant ne s'attirât des attaques ; car c'était raconter des luttes in-

1. La correction se remarque déjà dans l'édition de 1607.

Niceron, *Op. cit.*, p. 408, indique des *Defenses pour maistre Pierre Victor Cayet contre la pretendue censure de la* CHRONOLOGIE SEPTENNAIRE, Paris, 1610, in-8. Nous n'avons pu mettre la main sur cette apologie. Il est probable qu'elle s'appuyait sur l'explication par nous donnée et alléguait la correction apportée par l'auteur.

2. Paris, 1607, in-8.

3. Paris, 1608, in-8.

Elle a été imprimée dans le *Panthéon littéraire*, dans la Collection Petitot et dans celle de Michaud et Poujoulat...

testines où la France s'était trouvée naguère partagée en deux camps ennemis. Cayet voulut parer les coups redoutés. Il disait donc dans son *Avant-Propos :* « Mais a quel propos, pourront me « dire quelques uns, de rememorer tout ce que les roys tres « chrestiens Henry III et Henry IV ont fait contre les princes de « la Ligue des Catholiques, leurs subjects? C'est un fait passé : « par la paix il est dit qu'il ne faut plus s'en souvenir. Il est « vray. Mais il n'est pas deffendu de laisser par escrit a la pos- « terité comme ces choses sont advenues; car ces princes et « les peuples qui se sont rebellez contre leur souverain ne le « devoient faire, s'ils ne vouloient point qu'on le dist. Ils ne le « devoient eux mesmes dire et faire publier, s'ils ne vouloient « point que la posterité le sceut. La posterité a besoin de sça- « voir comme ces choses sont advenues. » Et les docteurs de la Faculté? « Aucuns docteurs de la maison de Sorbonne et des « autres maisons de la Faculté qui, durant ces troubles, ont « fait les zelez, lesquels je nomme en mon histoire, n'en doivent « estre faschez, car je n'ay eu intention de les blasmer ny per- « sonne quelconque, n'ayant aucune affection particulière, si- « non d'avoir escrit, mieux qu'il m'a esté possible, la verité de « ce qui s'est passé durant les derniers troubles. »

Le jugement que nous avons porté sur la *Chronologie septennaire* s'applique à la *Chronologie novennaire.*

Nous savons que notre docteur prononça l'oraison funèbre de René Benoît. Il avait prononcé, en 1603, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, celle de *Melord James de Bethune*, archevêque de Glascow, ambassadeur d'Angleterre en France [1]. Ce James de Béthune, ou plutôt, suivant l'orateur, Bethuns, et, suivant Gams, Beatom [2], avait négocié le mariage de Marie Stuart et, depuis, fut accrédité, près la cour de France, en qualité d'ambassadeur de la reine d'Écosse et de son fils, même quand celui-ci fut devenu roi d'Angleterre. L'ambassade ressemblait assez à un exil. L'œuvre oratoire de Cayet célèbre la famille et la personne du prélat, ambassadeur de nom, exilé de fait.

Pierre-Victor-Palma Cayet mourut au collège de Navarre en 1610. D'après Launoy, ce fut le 22 juillet : « undecimo calen-

1. Paris, 1603, in-8.
2. *Series episcoporum*, p. 240.

das sextiles [1]. » Mais L'Étoile assigne le 10 mars [2]. Nous estimons qu'il y a lieu de s'en tenir à cette dernière date. Le corps du défunt fut enterré à Saint-Victor.

Palma Cayet fut un fécond écrivain, mais parfois, même pour l'époque, un écrivain assez peu correct. Il a exercé sa plume sur toutes sortes de matières, soit à titre de traducteur, soit principalement à titre d'auteur [3]. Orientaliste distingué, controversiste d'un certain mérite, mauvais poète, Palma Cayet, comme historien ou plutôt comme chroniqueur, a inscrit son nom dans des œuvres durables.

Ainsi qu'ils l'avaient tenté pour sa conversion, ses ennemis se sont plu à noircir ses derniers instants. L'Étoile s'est fait leur écho en enregistrant les bruits mal fondés qu'ils faisaient courir sur le compte du défunt. « Il ne vouloit pas, dit ce journa-
« liste du temps, entendre parler de la mort et ne donna pas
« grandes marques de pieté. M. le prieur de Saint Victor dit
« que, s'il eust sceu plus tost ce que depuis on luy avoit fait en-
« tendre, il n'eust jamais permis que le corps de Cayet fust en-
« terré dans sa maison [4]. »

1. *Op. cit.*, p. 792.

2. *Journal de Henri III, ou Memoires pour servir a l'histoire de France....*, 11 mars 1610.

3. La *France protestante* inscrit, parmi les œuvres de Cayet, les deux ouvrages suivants ou plutôt indique la part qu'il y aurait eue :

Epistre du sieur Theophile Cassegrain, ministre de la R. P. R., desirant se faire catholique, adressée a M. l'evesque d'Evreux, avec la Response a icelle par le Pere Cayer, Paris, 1598, in-8;

La *Topographia Romæ* avec celles de Panvini, de Martiani et de Boissard, Francfort, 1627, in-fol.

Mais je ne sache pas que notre docteur ait jamais été désigné sous le nom de *Pere Cayer*.

Je ne sache pas, non plus, qu'il se soit jamais occupé de topographie. Cette édition de 1627, il est vrai, a pour titre : *Onuphrii Panvinii, Bartholomæi Martiani, Petri Victoris, Jani Jacobi Boissardi Topographia Romæ....* Mais est-on autorisé à conclure que ce *Petrus Victor* est réellement notre Pierre-Victor Cayet? Dans le corps de l'ouvrage, il n'y a pas de désignation plus précise.

4. *Journal de Henri III....*, *ibid.*

Dans un autre ouvrage, L'Étoile donne d'après, dit-il, un ami de Cayet lui-même, ces détails invraisemblables, mais dont le récit tendrait à faire suspecter la foi du moribond.

On parlait à ce dernier de recevoir Notre-Seigneur. « Et ou est-il, dit Cayet? —
« Il n'est pas icy; mais on vous l'apportera et l'on vous le fera venir. — Allez
« donc le querir et me le faites venir. » Au moment où le Dieu de l'Eucharistie

A ce témoignage il y a lieu d'opposer celui d'un autre contemporain dans le *Discours funebre sur la mort de feu Monsieur Cahier* [1].... Ce discours, signé T. L. P., est un excellent résumé de la vie de notre docteur. Or, nous lisons, à la fin : « M. le « grand maistre du college de Navarre ou il logeoit et qui l'a « jusqu'a la fin charitablement assisté de ses sainctes et doctes « consolations, tesmoigne partout et dit a haute voix qu'il est « mort tres bon catholique, nous ayant laissé apres luy de « grands gages de sa foy et religion contre tout ce que les Cal- « vinistes peuvent maintenant cajoler au blasme de sa reputa- « tion.... Quant au corps du deffunct, M. l'abbé de Sainct Victor a « eu tres agreable que, selon son desir, il fust enterré dans « l'eglise de son abbaye, l'y ayant daigné accompagner et luy « rendre tous les honneurs et ceremonies qu'on eust peu desi- « rer en ceste derniere action. »

Voici un autre témoignage, également contemporain, qui n'est pas à dédaigner. C'est celui du *Mercure françois*. Suivant l'auteur

faisait son entrée, Cayet, qui avait quitté son lit, se mit à genoux en prononçant ces mots : *Domine, in te speravi; non confundar in æternum; miseremini mei, Deus, miseremini mei.* Jusqu'alors, la foi s'affirme nettement. Mais elle semble assez affaiblie dans ces paroles du narrateur : « Puis s'estant fait recoucher, le « receust dans son lit, sans vouloir escouter ne permettre que l'autre qui le com- « munioit luy fist aucune exhortation, comme on a accoustumé de faire, disant « que c'estoit assez et qu'il se contentast, qu'il sçavoit mieux que luy ce qu'il faloit « faire. »

Voici la réception de l'extrême-onction. Le narrateur continue : « Finalement « luy aïant esté apportée l'extresme unction, unction qu'il n'avoit point envie « d'avoir; apres qu'on luy en eust oint l'estomach, comme on voulut venir aux « pieds : *Eh quoy!* dit-il, *n'est ce point tantost assés gressé ? Depeschés vous, je « vous prie, et me laissés reposer.* » C'est là un propos bien leste. Mais a-t-il été tenu ?

Laissons toujours la parole au narrateur : « Et aussitost qu'ils eurent achevé, « prenant sa couverture et s'enveloppant et cachant tout dedans, ne voulust plus « ouir ni parler a personne ni a prestre ni a clerc, jusques a ce qu'a quelque temps « de la on le trouva la dessous mort et expiré. » Pourquoi ce refus de communiquer avec personne ? Cela ressemblerait à une bouderie; et on n'est pas tenté de bouder aux portes de la mort.

L'Etoile termine par la réflexion attribuée au prieur de Saint-Victor.

(*Registre-Journal de Henry IV*, dans Collect. Michaud et Poujoulat, p. 562-563.)

Naturellement, Bayle s'est fait l'écho des diverses accusations portées contre Palma Cayet. L'abbé Leclerc répondit victorieusement dans sa *Lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle*, La Haye, 1732, in-12, pp. 181 et suiv.

1. Paris, 1610, in-8.

de l'article, il n'y a qu'un point un peu noir dans cette vie, la recherche de la pierre philosophale, accusation assez bénigne, car il s'agit simplement d'alchimie. L'auteur disait donc, annonçant le trépas de Pierre-Victor-Palma Cayet : « .... lequel n'a « jamais eu d'ennemis que ceux ausquels il avoit fait plaisir. Il « estoit né sous cette planette et cela luy a continué jusques « apres sa mort.... Ses habits, sa forme de vivre et sa curiosité « a chercher la pierre philosophale le rendoient mesprisable, « autant que sa doctrine le faisoit honorer et l'a fait regretter a « ceux qui particulierement le cognoissoient. Et, pour moy, je « l'ay toujours cogneu pour un tres bon François, nullement « transalpin [1].... » On n'aurait donc réellement à lui reprocher que la vaine crédulité de plusieurs savants, l'originalité dans sa manière de se costumer et de vivre. C'est, en définitive, peu de chose.

1. *Mercure*..... t. I, fol. 530.

CHAPITRE II

NAVARRISTES DE MOINDRE RENOM

Arthur Fillon. — Jacques Merlin. — Louis Lasseré. — Jean de Gaigny. — Pierre du Val. — Jacques du Pré. — Audebert Macéré. — Jean Benoît. — Pierre Emotte. — Pierre Viel. — Guillaume Ruzé. — Jean Cotreau. — Jean Dadré.

ARTHUR FILLON (FILLONIUS) [1]

(— 1526)

Ce Navarriste vit le jour à Verneuil, petite ville du Perche, aujourd'hui dans le département de l'Eure. Il étudia, au collège d'Harcourt, les lettres, puis la théologie jusqu'au baccalauréat

1. *Louis Pinella* ou *Pinelle* a droit à une note.

Né à Montluçon au sein d'une famille honorable, docteur en théologie peu après 1491, archidiacre de Bourges, puis doyen de Saint-Martin de Tours, grand maître de Navarre en 1497, chancelier de Notre-Dame de Paris en 1505, il fut, vers 1511, élevé sur le siège de Meaux. Il était considéré par ses contemporains comme un insigne théologien. Il avait accompagné Charles VIII, à titre de prédicateur, dans l'expédition de Naples. La mort le visita en janvier 1516. On ne lui connaît d'œuvre littéraire — et encore ne peut-on rien préciser sous le rapport de l'impression — que des Instructions pour le Synode, tenu à Meaux en septembre 1511 : *Brevis Annotatio injunctionum quæ factæ sunt sacerdotibus curam animarum habentibus.... in Synodo.... decima octava septembris....* (Launoy, *Op. cit.*, p. 614-616; *Gal. christ.*, t. VIII, col. 1644-1645).

— *Guillaume Castel*, docteur en 1501, a le même droit que Louis Pinella. Il fut surtout poète. Launoy, d'après un contemporain, donne cette liste des œuvres de Castel, sans marquer si elles ont eu les honneurs de l'impression, et il ne nous est pas possible de renseigner mieux le lecteur : *Sibyllinum de judicio extremo carmen ; Ecloga cui nomen Eumolphus ; Carmen de stultis mulierum votis ; Dialogus in Jacobi Fabri Stapulensis laudem ; Elegiarum liber unus ; Epigrammatum liber unus ; Epistolæ ad diversos ; Exspectantur longe majora* (Launoy, *Op. cit.*, p. 645-646).

inclusivement. Il était bachelier formé, lorsqu'il entra, dans l'année 1500, au collège de Navarre, où il ne tarda pas à conquérir la palme doctorale. Il se livrait alors, et non sans gloire, à la prédication, sans négliger la composition de quelques écrits pratiques au point de vue chrétien. Appelé près du cardinal-archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, en qualité de vicaire général, il devint chanoine, ensuite curé de Saint-Maclou. Vers 1521, l'élection du chapitre et la confirmation du métropolitain, droits qu'en beaucoup de diocèses on prétendait toujours exercer malgré la conclusion du Concordat, le firent asseoir sur le siège épiscopal de Senlis, qu'il occupa quelque cinq ans.

Il est auteur du *Miroir des curés* (*Speculum curatorum*), lequel parut, à Rouen, sans date [1]. Cet ouvrage comprend trois traités :

Le premier a pour objet l'administration des sacrements et, en particulier, le mystère de la messe.

Le second est consacré au sacrement de pénitence en ce qui touche l'audition des confessions et les questions à poser aux pénitents.

Le troisième renferme les prescriptions faites aux curés, relativement aux sacrements, dans le Synode tenu à Rouen en 1506.

Deux recueils de sermons en français sont ajoutés :

Le premier recueil contient des sermons sur les commandements et destinés à être lus les dimanches à la messe.

Le second, d'autres sermons sur la manière de se préparer à la confession, auxquels sont jointes des méditations utiles sur la mort.

L'ouvrage fut édité de nouveau à Paris, en 1526, sous le titre de *Statuts synodaux du diocèse de Senlis* et avec cette quadruple addition :

De la facilité et des avantages de la confession ;

De la raison de prêcher à la messe ou du prône ;

Du langage à tenir à ceux qui sont gravement malades ;

Des gémissements et des soupirs du moribond au souvenir de ses péchés.

1. « Impressum Rotomagi, » petit in-8. Launoy parle d'une édition de Paris « apud Joannem Parvum, in-12. »

Ces *Statuts synodaux du diocèse de Senlis* étaient prisés des contemporains et, en particulier, de Jean Colet, official de Troyes, qui les recommandait dans ses commentaires sur les Synodes de ce diocèse.

Artur Fillon mourut le 27 août 1526. Par son testament et de ses propres biens, il fondait quatre bourses au collège d'Harcourt en faveur de deux étudiants de Senlis et de deux autres de Verneuil [1].

JACQUES MERLIN

— *1541)*

Ce Navarriste était un enfant du Limousin. Son pays natal fut Saint-Victurnien et l'année de son doctorat 1509. Nous le voyons ensuite curé de Montmartre près Paris, puis chanoine de Notre-Dame et (1525) grand-pénitencier de la même cathédrale.

1. Source génér. : Launoy, *Op. cit.*, p. 649-650 ; *Gal. christ.*, t. X, col. 1439-1440 ; Frère, *Man. du bibliogr. norm.*, art. Fillon.

— Paul de Venise s'acquit, au XV[e] siècle, une grande autorité comme philosophe. Si ses *Commentaires* sur Aristote et ses *Logicæ Institutiones* servaient en Italie de base à l'enseignement philosophique dans les écoles, ces mêmes ouvrages n'étaient pas ignorés en France. Gérard Columelle contribua à leur diffusion par l'édition corrigée qu'il en donna, en 1522, in-fol., sous ce titre : *Summa philosophiæ naturalis magistri Pauli jam pridem recognita et a vitiis purgata ac pristinæ integritati restituta.*

Ce *Gérard Columelle* était de Laon. Il enseigna nombre d'années la philosophie au collège de La Marche. Dans son enseignement, il prenait surtout pour guide Jean Celaia. Il visa à l'étude supérieure de la théologie. Pour cela, il passa au collège de Navarre, prit rang dans la communauté des théologiens et obtint le grade de docteur en 1527.

La mort, qui le frappa l'année suivante, ne lui permit pas de montrer, par des œuvres, ce dont il était capable dans la science sacrée. Il n'a donc un peu de notoriété qu'en qualité d'écrivain-philosophe ; car, à l'édition des œuvres de Paul de Venise, il faut joindre un commentaire sur l'*Interprétation* d'Aristote : *In Aristotelis fidelissimum textum Perihermenias accuratissima Expositio.* Cet ouvrage, formé des leçons données au collège de La Marche en 1519, a été imprimé à Paris. Launoy, qui donne cette indication, ne marque pas le format (Launoy, *Ibid.*, p. 650-651).

— Après avoir professé la philosophie à Navarre, où il compta parmi ses élèves Pierre Danès, *Nicolas Menuel* s'adonna avec ardeur à la théologie et il figurait, en 1523, parmi les candidats à la licence. Il est auteur d'une *Ad Logicam isagogiga terminorum Introductio*, Paris, 1516, in-4 (Launoy, *Op. cit.*, p. 647-648).

Dans ce dernier poste, il déploya un grand zèle contre les novateurs, les poursuivant jusqu'au sein même de la cour. Aussi encourut-il leur haine; et, en avril 1527, François Ier, cédant à leurs instances, le fit enfermer dans la prison du Louvre. L'emprisonnement se prolongea jusqu'en avril 1529; et encore ne prit-il fin, sur les instances des chanoines, que pour se convertir en un exil à Nantes. Mieux renseigné, le roi, au mois de juin de l'année suivante, permit à l'exilé de revenir à Paris, où il fut accueilli avec joie par le clergé et le peuple.

L'évêque le nomma vicaire général. La cure de la Madeleine et la dignité d'archiprêtre lui furent ensuite conférées.

Jacques Merlin passa du temps à l'éternité le 26 septembre 1541 [1].

Ses fonctions dans l'Église ne prirent pas tout son temps. Les moments libres, il les consacra à l'étude.

Nous l'avons vu, dès l'année 1511, il donnait, à Paris, une édition d'Origène, avec une apologie de l'illustre docteur, auquel certaines erreurs avaient été attribuées. Cette apologie attira à l'auteur les attaques doctrinales de l'ardent syndic de la Faculté de théologie, Noël Béda [2].

Jacques Merlin a, comme éditeur, d'autres titres littéraires.

Il donnait au public : en 1515, les œuvres de Durand de Saint-Pourçain ; en 1518, celles de Richard de Saint-Victor ; l'année suivante, celles de Pierre de Blois.

Il eut la gloire de publier, le premier, une collection des Conciles : *Generalia et particularia Concilia duobus tomis comprehensa.* La première édition est de Paris, 1524-1525, in-fol. ; la seconde de Cologne, 1530, in-8 ; la troisième également de Paris, 1535, in-8. Ces trois éditions successives montrent l'opportunité d'une semblable publication, tout imparfaite qu'elle fût.

Notre docteur composa six Homélies en français pour expli-

1. Sourc. génér. : Launoy, *Ibid.*, p. 666-668 ; La Croix du Maine et du Verdier, *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Jaques Merlin ;* Moréri, *Grand Diction....*, art. *Merlin Jacques ;* Ellies du Pin, *Histoire des auteurs du XVIe siècle*, Paris, 1701, in-8, p. 545-546.

2. *Supra*, p. 9.

quer ce texte évangélique : *Missus est angelus Gabriel.* Elles contiennent le mystère de la réhabilitation humaine. Elles parurent à Paris, en 1538, in-8 [1].

LOUIS LASSERÉ

(— 1547)

Louis Lasseré, de Tours, fut appelé à Navarre par son oncle, André Pirus, bachelier en théologie, chef de la division littéraire de 1471 à 1500, puis proviseur du collège. Il y étudia la grammaire, ensuite la philosophie. Il se consacrait à la théologie, lorsqu'il fut choisi pour remplacer son oncle dans le provisorat. Les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* le considèrent comme docteur en théologie (*sacræ theologiæ magister Parisiensis*) [2]. D'autre part, Launoy a écrit : « Sed, antequam ul- « los in sacra Facultate celebraret actus, eidem avunculo in « provisoris munere successit anno MDVIII [3]. » Le proviseur a-t-il célébré les actes que l'étudiant n'avait pas eu le temps d'accomplir, et conquis le grade si ambitionné? Il est permis de le conjecturer. Le Navarriste obtint, plus tard, un canonicat à Tours, puis la cure de Saint-Benoît de Paris.

Lasseré est surtout connu comme hagiographe. Il publia, en 1529, la *Vie de Monseigneur sainct Hierosme,* traduite du latin [4]. Il la fit réimprimer l'année suivante — du moins le privilège porte la date de décembre 1530 — avec les *Vies de Madame saincte Paule et de Monseigneur sainct Louis* [5].

Deux ans après, suivant le *Dictionnaire* de Feller et la *Nouvelle Biographie générale,* il confiait aux presses, comme théologien, l'Explication de l'*Oraison dominicale, de la Salutation angélique et du Symbole des Apôtres* [6].

1. Launoy, *loc. cit.;* Salmon, *Traité de l'étude des Conciles et de leurs collections,* Paris, 1724, in-4, pp. 197, 474; Brunet et Graesse, art. *Merlinus (Jacobus).*
2. T. II, p. 12.
3. *Op. cit.,* p. 676.
4. Paris, in-4.
5. Paris, in-4.
6. Paris, 1532, in-12.

Une lettre de lui se voit en tête des *Sermons* de Clicthove, édition de 1534.

Le manuscrit de l'Arsenal 844 renferme un *Liber Augustini, Hipponensis episcopi, Soliloquiorum animæ ad Deum....* A la fin, nous lisons : « Explicit liber Soliloquiorum.... scriptus pro magistro Ludovico Lassero, insignis ecclesiæ Turonensis canonico præbendato et provisore regalis Campaniæ...., anno 1516. »

1547 fut le terme de l'existence de Louis Lasseré, que Jacques Merlin qualifiait « d'homme très célèbre dans l'univers par ses vertus et sa science [1]. »

JEAN DE GAIGNY [2]

(— 1549)

Parisien d'origine [3], il eut pour maître Pierre Danès dans l'étude du latin et du grec. Vers 1524, il commença celle de la théologie. Il lisait les *Sentences* en 1529. Recteur de l'Université en 1531, puis docteur en science sacrée, il expliquait dans ce même collège de Navarre les *Épîtres* de saint Paul, et paraphrasait, en 1533, l'*Épître aux Romains* du même apôtre. La *Paraphrasis in Epistolam ad Romanos* fut publiée, la même année, à Paris, tandis que les *Brevissima et facillima in omnes B. Pauli*

1. Launoy, *Op. cit.*, p. 677.

Feller et la *Nouvelle Biographie générale* assignent à la mort l'année 1546.

Cette *Nouvelle Biographie générale* met à l'actif littéraire de Lasseré ces autres écrits, sans indication d'édition : *Traité du sacrement de l'autel ; Les Cérémonies de la messe ;* un recueil d'*Epîtres* en latin. Les sources générales qu'elle indique : la *Table des auteurs ecclésiastiques*, de du Pin, et la *Bibliothèque historique de la France*, du P. Le Long, ne parlent pas de ces écrits. Il est vrai que Feller (*Dictionn.*) avait formulé précédemment les mêmes assertions. Mais où avait-il puisé ces renseignements?

2. On dit aussi *Jean de Ganay*, *Gagni*, *Gaigny*, *Gagnée*, en latin *Gagnæus*. Mais nous disons : *Jean de Gaigny*, puisque c'était sous ce nom français qu'il publiait ses ouvrages.

3. Ellies du Pin et La Croix du Maine le disent parent de Jean de Gagnée, premier président du Parlement et ensuite chancelier de France. La Monnoie est moins affirmatif. Il se borne à dire : « S'il est vray qu'il fust parent du chancelier de Ganay. » Quant à nous, eu égard à la manière dont notre docteur orthographiait lui-même son nom, nous serions porté vers la négative.

Epistolas Scholia, avec addition de *Brevia quoque et facilia in septem canonicas Epistolas et in Apocalypsim Scholia*, ne parurent qu'en 1543 dans la même cité [1]. Le cardinal Jean de Lorraine l'avait encouragé dans ces travaux exégétiques.

Sur la recommandation du même cardinal, Jean de Gaigny fut appelé à la cour de François Ier pour y remplir les fonctions de lecteur royal. Par amour de la science, il profita de son crédit auprès du monarque pour se faire ouvrir les bibliothèques du royaume. Il prenait ou faisait prendre copie des manuscrits curieux, afin d'enrichir ensuite le domaine littéraire. Grâce à ce zèle, une centaine d'ouvrages furent tirés de l'oubli.

De ces copies, il confiait aux presses : le texte des *Commentaires* de Primase, évêque d'Adrumète, sur les *Épîtres* de saint Paul aux Romains et aux Hébreux [2], puis la traduction française, son œuvre [3]; la seconde édition — la première est de Milan, 1481 — du poème, en vers héroïques, d'Apollonius Collatius, prêtre de Novare, sur la ruine de Jérusalem : *Excidii Hierosolymitani libri quatuor* [4]; les vers d'Alcimus Avitus et Claudius Marius Victor : *christiani poetæ in lucem emissi* [5].

Jean de Gaigny dédia à François Ier sa traduction des *Commentaires* de Primase : *Briefve et fructueuse Exposition sur les Epistres de saint Paul aux Romains et Hebreux par Primatius*. Estimant que la littérature avait fait de grands progrès, mais en même temps, pour le moyen-âge, d'une sévérité allant jusqu'à la fausseté et l'injustice, il disait au roi : « Qui bien consi-
« dere et entend, François roy tres chrestien, en quel et quant
« piteux estat ont parcy devant esté gisantes les bonnes lettres
« et disciplines, il cognoistra incontinent n'estre d'ayde et ou-
« vraige humain, mais quelque divine vertu present : que de si
« grandes et espouvantables tenebres elles ayent pu emerger et
« apparoir en si grande netteté et splendeur, car ce long et ca-
« lamiteux deluge de barbarie, survenu ou par la negligence
« des hommes, ou par l'injure des temps, non seulement avoit

1. Il y eut une seconde édition en 1629.
2. Lyon, 1537, in-8.
3. Paris, 1540, in-8.
4. Paris, 1540, in-8.
5. Lyon, 1536, in-8.

« absorbé et noyé les meilleures lettres et disciplines, mais, « pour leur tollir toute esperance avec meilleur temps resour- « dre, avoit englouty et ensepucly entierement tous les livres, « meres et fontaines d'icelles.... »

Jean de Gaigny devint premier aumônier du roi et, en 1546, chancelier de l'Église de Paris.

Aux œuvres déjà indiquées doivent s'ajouter d'autres œuvres tant en latin qu'en français.

En latin, ce sont : les *Psaumes de David en vers lyriques de divers genres* [1]; des *Scholies sur les quatre Évangiles et les Actes des Apôtres* [2]; un *Hendécasyllabe* ou vers de onze syllables *sur le corps sacré du Christ dans l'Eucharistie*. La publication des *Scholies* est due aux soins du Navarriste Jean Benoît, qui revit même le travail. Mais nous n'avons découvert aucune édition de l'*Hendécasyllabe*, ni même aucune indication d'édition.

En français, nous avons deux traductions : une traduction de *Sermons sur six paroles du Christ mourant sur la croix* [3], et une autre des *Sermons de Guerric, abbé d'Igny* [4].

« O que l'homme est miserable — lisons-nous à la fin du ser- « mon sur la Toussaint [5] — qui estant en honneur ne l'a entendu « et a quasi esté comparé aux juments et aux bestes irraison- « nables, et a esté faict semblable à eulx ! Est-il pas manifeste- « ment escheu a ceulx, lesquelz heureuse pauvreté avoit faict « au ciel honorables, au monde admirables et, affin que ne lais- « sions rien, a l'enfer formidables, quand, leur sens aveuglé « estimant pauvreté misere, humilité paresse, ont voulu se « faire riches, qu'ils sont tombez en tentations et laz du diable, « et au lieu qu'ils estoient seigneurs de tous, se sont venduz « a eulx mesmes sans prix pour choses qui rien ne valloient? « Malediction sur ceulx qui ont perdu patience et se sont des- « tournez a meschants chemins! Et que feront-ils, quand le « Seigneur commencera a regarder? »

Jean de Gaigny était en correspondance avec les hommes éminents de l'époque. Il suffit de nommer Marcel Cervini, qui

1. Paris, 1547, in-8.
2. Paris, 1552, in-8, après la mort de l'auteur.
3. Lyon, 1543, in-16.
4. S. l. n. d., mais à Paris, vers 1540, in-8.
5. *Ibid*, fol. 235.

devint pape sous le nom de Marcel II, Sixte de Sienne, Barthélemy Faye, Antoine Possevin.

L'année 1549, le 25 novembre, fut le terme de son existence [1].

PIERRE DU VAL

(— 1564)

Pierre du Val appartenait à une honnête famille de Paris. Il enseigna, d'abord, la philosophie au collège de Navarre : c'était vers 1532. Puis, il s'adonna à l'étude de la théologie et obtint le grade de docteur en 1539.

Vers cette époque, il fut placé à la tête d'une abbaye (*Fontenetensis abbas*), dit Launoy, et, en 1545, élevé au siège épiscopal de Séez.

Nous savons qu'il prit part au colloque de Poissy et à la conférence de Saint-Germain. Il s'était lié d'amitié avec le cardinal de Lorraine et entrait dans ses vues. A tort ou à raison, on le jugeait quelque peu favorable aux novateurs.

Quoi qu'il en soit, il assista au Concile de Trente et en approuva les décrets, preuve que, en cas de quelque défaillance, il sut revenir à bien.

Launoy nous apprend qu'il vaqua quelque temps à l'instruction d'un fils de Henri II, lequel régna plus tard sous le nom de Henri III.

Le prélat mourut à Vincennes en 1564 [2].

La première œuvre que Pierre du Val publia fut une traduction française du *Criton* de Platon. La publication se fit, à Paris, en 1547.

Comme auteur, il donna deux petits poèmes dans la langue nationale et en quatrains. Le premier a pour titre : *De la Grandeur de Dieu et de la cognoissance qu'on peut avoir de luy par ses*

1. Sourc. génér., surtout pour la partie historique : Launoy, *Op. cit.*, p. 681-685; *Biblioth. franç.*, édit. cit., art. *Jean de Gaigny ;* Aubert Le Mire, *Biblioth. ecclesiast. sive De Scriptorib. ecclesiast....*, Anvers, 1639, in-fol., p. 43; Ellies du Pin, *Hist. des aut. du XVI^e siècle*, Paris, 1701, in-8, p. 624-626; Brunet, *Manuel....*, art. *Gaigny (Jehan)*, *Guerricus* et *Primasius*.

2. Sourc. génér. : Launoy, *Op. cit.*, p. 701-702; *Gal. christ.*, t. XI, col. 702.

œuvres ; le second : *De la Puissance, sapience et bonté de Dieu.* Celui-ci était imprimé en 1558, in-8, à Paris [1]. Celui-là l'avait été dans la même ville en 1553, et aussi in-8 [2].

Le premier s'ouvrait par cette invocation :

Muse du ciel, ô divine Uranie,
Dy moy la douce et plaisante harmonie
Que tient le cours du monde spacieux,
Et le reglé mouvement des hauts cieux.

Le second par ces vers :

Seigneur universel, souverain roy des roys,
Eternel, infini, combien en tous endroits
Et de ta majesté l'excellence admirable,
Et de tes faicts parfaicts le sçavoir desirable !

Pierre du Val fournit à Démocharès ou de Mouchy le catalogue des évêques de Séez [3].

En 1552, on jetait dans le public, format petit in-8 : *Le Triomphe de verité ou sont monstrés infinis maux commis sous la tyrannie de l'antechrist, tiré de Mapheus Vegeus, et mis en vers par Pierre Duval.* Il s'agit d'un *Dialogue* (*Dialogus, mores vitamque hominum perversam complectens, cui nomen Philalethes*) de Maffeo Vegeo ou Vigio, traduit en français sous le titre de : *Le Martyre de la verité*, et versifié par Pierre Duval sous celui de : *Le Triomphe de verité....* C'est une violente satire contre l'Église romaine.

Le versificateur de la satire est-il l'évêque de Séez ? Brunet ne le pense pas et nous partageons son sentiment [4]. Un évêque catholique n'aurait pu écrire rien de semblable sans jeter le masque, sans passer au protestantisme. Quelles qu'aient été, à l'époque, les propensions du prélat vers les doctrines nouvelles, rien n'autorise à conjecturer qu'il soit allé jusque-là. Néanmoins, si de son vivant l'ouvrage lui était attribué et s'il avait connaissance de la chose, il eût bien fait de protester de son innocence, devoir qui s'imposait et dont l'accomplissement n'a laissé trace nulle part.

1. Autre édition : Paris, 1559, in-4 (Brunet, *Manuel....*, art. *Du Val*).
2. Autres éditions : Paris, 1555, in-8 ; Anvers, 1555, in-8 ; Lyon, 1579, in-8 (*Ibid.*). Ces deux poèmes ont été imprimés ensemble, Paris, 1586, in-12.
3. Launoy, *Op. cit.*, p. 702.
4. *Loc. cit.*, avec renvois.

Brunet estime que le versificateur est probablement l'éditeur ou collecteur du recueil du *Puy du souverain amour*. Or, à l'article : *Puy (Le) du souverain amour tenu par la deesse Pallas avec l'ordre du nuptial banquet faict a l'honneur d'ung des siens enfans, mis en ordre par celui qui porte en son nom tourné le vrai perdu ou vrai prelude* (Pierre Duval), le bibliographe continue : « Réunion « de pièces de poésies composées par différents auteurs pour « concourir à des prix fictifs qu'aurait fondés la déesse Pallas « sur le sujet du *souverain amour*, à l'imitation des prix établis « réellement pour les puys ou polinods de Rouen et de Caen « sur la conception de la Vierge [1]. »

Vauquelin de La Fresnaye tenait en estime Pierre du Val comme frère en poésie, puisqu'il lui dédia ses *Foresteries* [2]. La dédicace portait dans ses premières lignes : « Pour le long tems « qu'il i a que les forests sont muëtes emmi la France et « denuées de pasteurs qui les enseignent apres eus a resonner « le nom de ceus que plus ils estiment, je pense, monsieur, que « vous ne dedaignerés de visiter les haliers entrelassés et les « bocageus labiryntes des nostres, par intervalles vous amu- « sant a lire les vers gravés a fine force aux ecorces des tendres « fresneteaux qui, croissants, feront croistre vostre nom en « mes vers. Je ne doute point que quelques grossiers d'enten- « dement, qui ne connurent jamais que les Dieus mesmes ha- « biterent les forests, qui ne virent jamais ni Nimphes ni Sa- « tires s'egaier parmi les bois...., ne jugent incontinent ces « vers forestiers indignes de la sainteté qui vous environne. »

JACQUES DU PRÉ (DE JACOBO PRATENSI)

— après 1564)

D'origine parisienne, Jacques du Pré entrait à Navarre en 1547 et était proclamé docteur en 1553. Il fut ensuite appelé à un cano-

1. *La France protestante* dit Pierre du Val auteur d'un *Petit Dialogue d'un consolateur consolant l'Eglise en ses afflictions*, tiré du *Psaume CXXIX* et publié en 1555. Nous ne savons où elle a pris ce renseignement. Quant à nous, nous n'avons trouvé trace du livret.

2. *Les deux premiers livres des foresteries*, Poitiers, 1555, in-8.

nicat de Nantes, devint théologal de la cathédrale et vicaire général de l'évêque [1].

Au mois de juillet 1562, il eut une dispute théologique avec deux ministres protestants, Cabanne et Bourgonnière. Cette dispute, provoquée par ces ministres, eut du retentissement. Les athlètes se réunirent au château de Nantes et se mesurèrent en présence de Jean de Bretagne, gouverneur de la province, Sébastien de Luxembourg, sous-gouverneur, René de Sanzay, gouverneur de la cité, plusieurs notables personnages laïques et, parmi les ecclésiastiques, Baptiste Tiercelin, évêque de Luçon, trois docteurs en théologie, Benoît et Régnard, de l'ordre des Carmes, Jossel, de l'ordre des Dominicains. Le terrain sur lequel se croisèrent les arguments était l'Église en général, et l'Eucharistie en particulier. La lutte se prolongea jusqu'à sept heures du soir. La victoire appartenait à l'athlète catholique. Mais il eut la générosité de prier les adversaires de produire, dans la quinzaine, de nouveaux arguments, s'ils en découvraient.

Comme ils ne produisirent rien, Jacques du Pré, pour couper court aux fausses interprétations qui allaient leur train, crut devoir adresser au gouverneur de la Bretagne et publier un rapport sur le duel théologique. De là, la *Conference avec les ministres de Nantes, Cabanne et Bourgonniere....*, publiée, à Paris, en 1564, in-8. Elle est précédée de la dédicace à Jean de Bretagne, et d'une lettre de René Benoît qui en approuvait la publication, afin d'affermir les Catholiques et éclairer les Huguenots [2]. Elle est suivie d'une *Homélie*, que Jacques du Pré avait prononcée le 16 juillet 1562, *sur le baptesme de Mademoiselle Marie de Luxembourg, fille d'illustre prince Sebastien de Luxembourg.* Jacques du Pré a même joint à l'*Homelie* l'*Ordre et ceremonies* qui furent observées à ce baptême.

Nous ne saurions indiquer l'année de sa mort.

Si son titre de docteur en théologie atteste qu'il était versé dans la science sacrée, le choix qu'on fit de lui pour être « prédicateur ordinaire de l'église cathédrale de Nantes » indique

1. Launoy, *Ibid.*, p. 741.

2. D'après cette lettre, la *Conference* avait été soumise à la Faculté de théologie de Paris et avait « esté fort louée et prisée » par elle.

qu'il était doué d'un certain talent oratoire, et le succès de sa conférence contradictoire avec deux ministres protestants atteste que ce talent oratoire savait affronter la lutte.

AUDEBERT MACÉRÉ (MACEREUS)

(— après 1567)

Cet autre docteur navarriste, contemporain du précédent, n'était pas littérairement sans distinction. Il obtint le plus haut grade en science sacrée dans l'année 1559. Il fut prieur séculier du monastère de Notre-Dame des Champs à Paris [1].

Il traduisit en français les livres des *Prescriptions* et de la *Couronne*, de Tertullien, traductions imprimées à Paris, la première en 1562, et la seconde en 1567 [2].

Pour donner une idée du style du traducteur, nous transcrivons le commencement de la traduction du livre de la *Couronne*, d'après la seconde édition que nous avons eue entre les mains.

« Comme les soldats tous couronnez de lauriers recevoyent « au camp la paye de la largesse que les tres haults et tres « excellens empereurs ont faicte ces jours passez, il est advenu « qu'entre les autres s'y est trouvé un plus soldat de Dieu que « de leurs majestez, ayant seul la teste nue, tenant sa couronne « en ses mains, sans autrement s'en servir, et d'autant plus « constant que tous les autres soldats chrestiens, qu'il n'avoit « presumé comme eux de pouvoir servir deux maistres. Or, se « manifestoit fort ceste maniere de faire et discipline des chres- « tiens, et estoit deja toute commune. Et pourtant tous les « autres commencerent incontinent a le marquer, a s'en moc- « quer de loin, puis a grumeler, tant qu'ils en murmurerent « tout hault. Somme, il est encusé au mareschal du camp [3]. Pour-

1. Launoy, *Ibid.*, p. 742; Du Verdier, *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Audebert Maceré.*

2. Paris, 1562, in-8, et 1567, in-12.

3. « Vulgata jam et ista disciplina christianorum relucebat. Denique singuli « designare, eludere eminus, infrendere. Continuo murmur. Tribuno defer- » tur.... »

« quoy, luy dit le mareschal, n'es tu pas comme les autres? « Le soldat respond qu'il ne luy estoit permis comme à eux. « Interrogé pourquoy : Je suis, dit-il, chrestien. O le brave sol- « dat et plein de gloire envers Dieu! Cela fait, chacun en dit son « opinion, le cas est couché sur le registre, et le criminel mené « devant les lieutenans des majestez. Quand il est là, il com- « mence a se deshabiller.... Il rend aussi l'espée de laquelle il « n'a que faire...., descouvrant a son grand honneur la cou- « ronne de laurier qu'il tenoit en sa main. Maintenant estant « vestu de rouge, couleur de son sang, chaussé d'esperance, « ceinct de la tranchante parole de Dieu, espée prinse en l'ar- « murie de l'Evangile, armé de toute pièce par le moyen de « l'Apostre, esperant estre trop mieux couronné de la couronne « du martyre qu'il poursuit, qu'il n'eust esté d'un chappeau de « laurier, il attend en prison la largesse que Jesus Christ a « coustume de faire à ses soldats. »

Le lecteur n'aura pas été sans remarquer que le traducteur désigne des officiers romains sous des noms d'officiers français. Ces sortes d'anachronismes n'étaient pas rares à l'époque. Qui ne sait que Raphaël a donné aux cardinaux de Léon-le-Grand des chapeaux rouges?

Macéré écrivit une *Remonstrance salutaire aux devoiez, qu'il n'est permis aux sujects, sous quelque pretexte que ce soit, de lever les armes contre leur roy ou prince; le tout prouvé par Escritures Sainctes.* Cet opuscule a été publié, à Paris, en 1567. Assurément l'auteur, si son existence s'est prolongée jusqu'à la Ligue, n'a pas dû se ranger parmi les ligueurs.

JEAN BENOIT

(vers 1484 — 1573)

Comme Arthur Fillon, Jean Benoît eut pour berceau la petite ville de Verneuil qui, aujourd'hui, fait partie du département de l'Eure. Après avoir assez longtemps enseigné les belles-lettres à Paris, il entra à Navarre, en 1524, pour y suivre les cours de théologie. Il approchait de la cinquantaine, lorsque, en 1531, il reçut les insignes du doctorat.

En 1543, il publiait le *Nouveau-Testament* avec des scolies ou

notes marginales [1]. Nous avons eu entre les mains la troisième édition, revue et augmentée, qui est de 1563 [2].

C'est lui qui revit et mit au jour l'œuvre de Jean de Gaigny sur *les Évangiles et les Actes des Apôtres* [3].

En 1541, il avait produit un travail, analogue à celui du Nouveau-Testament, sur toute la Bible. Le travail était d'autant plus considérable que l'auteur ajoutait à la fin : une explication des noms hébreux, chaldéens, grecs et latins; trois Index, l'un des choses remarquables de la Bible, le second des principales annotations des saints docteurs, le troisième des lieux célèbres [4]. C'est ce qu'on appelle la *Bible de Benoît*.

Ce Navarriste avait été un des quatre docteurs qui accompagnèrent à Rome, en 1555, le cardinal de Lorraine. Nous savons son rôle dans la conférence où s'agita la question de l'institut naissant des Jésuites [5].

De retour en France, Benoît se livra à la prédication, en attendant qu'il fût placé à la tête de la paroisse des Saints-Innocents de Paris. Il reprit avec ardeur ses travaux sur l'Écriture-Sainte.

Nous en avons la preuve dans les nouvelles éditions de la *Biblia sacra*, ainsi que de la *Concordance de l'un et de l'autre Testament* JUXTA TROPOS ET PHRASES. La *Concordance* avait paru en 1543 [6].

Après avoir été quelque huit années doyen de la Faculté de théologie, il rendit son âme à Dieu, le 19 février 1573, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. D'où il y a lieu de conclure qu'il vit le jour en 1484 ou à peu près [7].

1. Paris, 1543.

2. Paris, 1563, in-12 : *Novum Testamentum, haud pœnitendis sacrorum doctorum scholiis Joannis Benedicti.... cura concinnatis, non inutiliter illustratum jamque de integro auctum et recognitum.*

3. Paris, 1552, in-8.

4. Paris, 1541, in-fol. L'édition de 1558 est intitulée : *Biblia sacra veteris et novi Testamenti juxta Vulgatam, quam dicunt, editionem Joannis Benedicti.... industria accurate recognita et emendata.*

5. Vol. précéd., p. 64.

6. Les éditions de ces deux ouvrages, du premier surtout, ont été assez nombreuses.

7. Launoy, à la fin de la notice, a écrit : « Vixit annos LXXXIX; » et encore : « .... rebus humanis annum agens octogesimum nonum exemptus.... » Plus haut il avait dit, p. 716 : « .... anno MDXXXI doctoris insignia sumpsit jam quadra-

PIERRE ÉMOTTE

(— 1580)

Pierre Émotte, de la ville d'Autun [1], entra à Navarre, en 1566, dans la division des théologiens. Six ans plus tard, il était docteur en science sacrée. Il obtenait ensuite l'office de théologal à l'église de Laon et, en 1578, l'élection le faisait doyen du chapitre. Deux ans après, le 1er août, la mort le visitait [2].

Théologien, il écrivit en latin quatre livres sur la profession de foi catholique. Cet ouvrage a été édité à Paris, en 1578, sous ce titre : *Catholicæ fidei Professio, primum utriusque Testamenti, deinde sanctissimorum Patrum qui primis duobus sæculis floruerunt*,

genarius. » Nous nous en tenons aux deux premières dates qui sont deux fois répétées. Et, d'ailleurs, le même historien affirme qu'il avait enseigné longtemps (*diu multumque*) les lettres, lorsqu'en 1524 il commença l'étude de la théologie.

Sourc. génér. : Launoy, *Op. cit.*, p. 715-718; Moréri, *Diction....*, art. *Benoist* (Jean); Le Long, *Biblioth. sac.*

— Théologien-navarriste en 1528, docteur en 1535, chanoine de Limoges, *Jean du Mont* (*Montanus*) fournit à Démocharès ou de Mouchy la liste des évêques de ce diocèse. Il y raconte que saint Martial, premier évêque du lieu, était disciple de saint Pierre. L'erreur, selon Launoy, venait des moines du monastère de Saint-Martial, lesquels, vers 1448, avaient tenté de l'accréditer, même en falsifiant Grégoire de Tours (Launoy, *Op. cit.*, p. 691).

— Recteur de l'Université, docteur en théologie en 1541, *Claude Berthotie* (*Berthotius*) publia : en 1543, à Paris, des *Exercices dialectiques* (*Dialectica Progymnasmata*); et, en 1552, dans la même cité, la traduction française du livre de Jean Cochlée sur le *Purgatoire* (Launoy, *Op. cit.*, p. 718).

— Deux autres docteurs, *Jacques Naudot* et *René Royal* (*Renatus Regius*) sont auteurs de quelques ouvrages inédits et dont nous ne saurions indiquer la trace (*Ibid.*, pp. 719 et 729).

1. Papillon est porté à croire que Pierre Émotte serait né à Beaune. Il s'appuie sur une pièce renfermée dans la *Profession de foi* d'Émotte, intitulée *Fran. Perret, can. Belnensis, ad authorem*, et dans laquelle se trouve ce distique :

Quæ mihi non potui patriæ communis ad usum
Munera doctrinæ viva referre tuæ.

Néanmoins, il convient lui-même que ce n'est pas concluant, le chanoine de Beaune pouvant avoir, comme Émotte, pour pays natal, la ville d'Autun (*Biblioth. des aut. de Bourgogne*, t. I, p. 198).

2. Papillon, *Ibid.*, et Moréri, *Diction.*, art. *Émotte*, assignent au trépas d'Émotte l'année 1581. Nous avons cru devoir nous arrêter à la date fixée par Launoy (*Op. cit.*, p. 743).

testimoniis confirmata et digesta in quatuor libros [1]. Le premier livre a pour objet ce qui regarde la foi, les anges et les saints. Le second traite de l'homme, de la providence, de la prédestination, de la justification. Le troisième embrasse les sacrements. Le quatrième place en face des fins dernières.

Orateur, il laissa des *Sermons* qui furent imprimés après sa mort. Ils forment trois volumes. Deux renferment des *Sermons et Exhortations catholiques sur les Epistres et Evangiles de chaque dimanche de l'année* [2]; le troisième d'autres *Sermons et Exhortations sur les Epistres et Evangiles du commun des saints et les sept sacremens* [3]. L'édition est de 1582. Ces divers sermons ont eu les faveurs d'une seconde publication : les deux premiers volumes en 1588 [4], et le troisième en 1590 [5].

L'extrait suivant suffira à montrer le goût du prédicateur pour le mysticisme. Il est tiré du sermon sur l'Évangile du second dimanche de l'Avent. Il était question des signes qui précéderont le jugement dernier.

« Il nous faut aussi noter qu'encore que ces signes advien-
« dront en la mesme maniere qu'il nous est predit, ils signifient
« toutefois mystiquement ce qui adviendra aux trois estats sur
« la fin du monde et ce que nous voyons deja estre bien com-
« mencé. Car le soleil signifie l'estat ecclesiastique, lequel
« deviendra tenebreux pour l'obscurité de son ignorance et de
« sa mauvaise vie. La lune signifie l'estat des nobles qui devien-
« dra sanguinaire par meurtres, rapines, voleries, exactions,
« oppressions, faux et iniques jugemens et defaillances de foy
« tant envers Dieu qu'a l'endroit de leurs superieurs et subjects.
« Les estoiles qui tomberont, signifient les plus grands du tiers
« estat ou tout iceluy qui se precipiteront en toutes œuvres
« terriennes et vices abominables. Et tout ainsi que la lune et
« les estoiles reçoivent la lumiere et la splendeur du soleil,
« aussi le second et tiers estat doivent recevoir la clarté de

1. Paris, 1578, in-8.
2. Paris, 1582, in-8.
3. Paris, 1582, in-8.
4. Paris, 1588, in-8.
5. Paris, 1590, in-8.

Source. génér. : Launoy, *Op. cit.*, p. 743-744; Papillon, *Op. cit.*, t. I, p. 198-199; Moréri, *Diction.....*, art. *Émotte.*

« la doctrine du premier, laquelle défaillant cause tels mal-
« heurs. »

L'amour de la linguistique se montrait dans ce passage du sermon sur l'Évangile de la Circoncision : « C'est une chose « digne d'admiration que toutes les nations du monde ont, par « quelque instinct naturel, exprimé le nom de Dieu par quatre « lettres, a l'imitation des Hebreux. Les Grecs le nomment Θεός, « les Latins *Deus*, les François *Dieu*, les Turcs et les Ethiopiens « *Alla*, les Assyriens *Adad*, les Perses et les Callicutiens *Zimi*, « les Esclavons *Boeg*, les Allemans *Gott*. »

Pierre Émotte était pourtant un des prédicateurs les plus évangéliques de l'époque.

PIERRE VIEL

(— 1582)

Cet enfant du Mans était navarriste en 1540 et docteur en théologie en 1547. L'année 1558 le vit recteur de l'Université. Il revint dans sa province et fut archidiacre de Passais [1].

Ses débuts littéraires ont été marqués, en 1564, par la publication d'un petit traité et celle d'une œuvre plus considérable.

Le petit traité a pour titre : *Premiere Instruction pour les enfans et tous chrestiens selon l'usage ancien de l'Eglise catholique* [2].

L'œuvre plus considérable est une version d'Optat sur le schisme des Donatistes : *L'Histoire du schisme, blasphemes, erreurs, sacrileges, homicides, incestes et autres impietez des Donatians* [3]. Cette histoire est précédée de la traduction de la *Préface* due à François Baudoin (*Balduinus*) sur Optat et suivie d'*Observations et explications* sur l'histoire même des Donatistes.

En 1576, il faisait paraître un *Traitté* de la simonie, afin de montrer les ravages qu'elle fait au sein de la société chrétienne [4], et aussi les *Psaumes de David* avec explication : *Davidis Psalmi argumentis, orationibus et annotationibus, majore multo*

1. Launoy, *Ibid.*, p. 755 ; M. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, 2e édit., t. X, p. 200.
2. Paris, 1564, in-8.
3. Paris, 1564, in-8 ; édition corrigée et augmentée, Paris, 1597, in-8.
4. Paris, 1576, in-8 : *Traitté du mal qui par la simonie advient en la chrestienté*. L'ouvrage est dédié à Amyot, évêque d'Auxerre.

quam antea et perspicuitate et brevitate, illustrati [1]. Ce titre dans son ensemble était peut-être un peu prétentieux. Les commentaires étaient suivis des *Hymni ecclesiastici*, des *Prosæ communes totius anni* et des *Cantica*. Ce travail est dédié à Guillaume Ruzé, évêque d'Angers, ancien navarriste, dont nous parlerons dans un instant.

Ainsi qu'on le voit, Viel écrivait dans la langue de l'Église et dans la langue maternelle.

Il fit passer dans cette dernière langue le diurnal de l'Église du Mans. Mais La Croix du Maine, qui donne ce renseignement, ne cite pas d'édition [2]. Il aurait traduit, d'après le témoignage de dom de Gennes, le diurnal de l'Église d'Angers : *Heures de Nostre Dame a l'usage d'Angers;* et cette traduction aurait eu jusqu'à trois éditions [3].

Comme auteur et traducteur, à la fois — car il puisa dans la *Legenda aurea* de Jean Moreau — il contribua par ses notices, surtout celles des évêques du Mans, à l'*Histoire, vie et legendes des sainctz, ouvrage de grande doctrine, utilité et edification pour tous chrestiens*. Cette histoire renfermait la traduction française du *De Vitis sanctorum* par Louis Lippomani. La traduction était due à la plume de Gabriel du Puy-Herbault, religieux de Fontevrault. Mais l'ouvrage se trouvait accru de vies nouvelles composées par des auteurs catholiques. L'édition, qui est de 1577, porte en tête un travail de René Benoît, curé de Saint-Eustache, sur « la manière de proposer et lire utilement les légendes des saints [4]. »

Pierre Viel avait été député du clergé du Mans aux États de Blois, en 1576 [5]. Il mourut, dans sa ville natale, le 19 août 1582.

1. Paris, 1576, in-16.
2. *Biblioth. franç.*, art. *Pierre Viel.*
3. M. Hauréau, *Op. cit.*, p. 210.
4. Paris, 1577, 1 vol. in-fol.

Cette histoire des saints fut encore considérablement augmentée, grâce surtout à Jacques Tigeon, docteur en théologie et chancelier de la cathédrale de Metz. Elle fut publiée en cet état dans l'année 1579, à Paris, formant 3 vol. in-fol., sous ce nouveau titre : *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des saincts* (M. Hauréau, *Op. cit.*, p. 211, et *Biblioth. franç.*, art. *Pierre Viel*). Mais c'est à tort que La Croix du Maine indique l'année 1577.

Une troisième édition, revue et augmentée encore par René Benoît, fut donnée en 1585 dans la même ville et le même format.

Enfin, cette histoire, traduite en espagnol, fut imprimée à Madrid, en 1610.

5. M. Hauréau, *Ibid.*

GUILLAUME RUZÉ (RUZÆUS)

(vers 1520 — 1587)

Ce Navarriste était de la même famille que le canoniste Arnoul Ruzé. Son père, nommé aussi Guillaume Ruzé, seigneur de Beaulieu, occupa le poste de receveur des finances en Touraine. Guillaume Ruzé, le jeune, vit le jour à Paris, vers 1520. Il étudia les lettres, d'abord au collège Mignon, puis à celui de Navarre. Il professa quelques années la rhétorique dans ce dernier collège. Il s'y forma aussi à la science théologique. Nous le voyons exposer, en 1550, le livre des *Sentences;* et, après avoir été recteur de l'Université, il obtint, en 1553, le doctorat dans la Faculté sacrée. Peu de temps après, il était appelé aux fonctions de confesseur de Henri II. Il remplit les mêmes fonctions près de Charles IX, dont il avait été précepteur : «.... in litteris institutor fuit [1]. »

En 1561, il publiait sa traduction du *Commonitorium* de Vincent de Lérins sous ce titre bien long, mais qui fait connaître, à la fois, le but que se proposait le traducteur et ses nouvelles fonctions : *Petit Traicté de Vincent Lirinense, françois de nation, pour la verité et antiquité de la foy catholique contre les prophanes nouveautez de toutes heresies, composé par l'auteur en latin au temps du Concile d'Ephese, environ l'an de grace CCCCXXX, et de nouveau mis en notre langue vulgaire et adressé a Messeigneurs les freres du roy par G. Ruzé theologien, leur aumosnier et confesseur* [2]. Cette traduction a le mérite de la fidélité et, pour l'époque, celui du style.

Dans la dédicace aux princes frères du roi, il écrivait [3] : « Or, « Messeigneurs, le devoir me commande vous supplier, en cest « endroist et en temps si dangereux, que, pour eviter leurs sur- « prinses (les surprises des hérétiques), fuyez les esprits enclins

1. Launoy, *Op. cit.*, p. 753.

2. Paris, 1561, in-8.

« A Messeigneurs C. Maximilian, Alexandre et Hercules, ducs d'Orleans, d'An- « goulesmes et d'Anjou, freres du tres chrestien roy François II, G. Ruzé theolo- « gien, leur tres humble aumosnier et confesseur, desire accroissement de toutes « vertus, en parfaite cognoissance et vraye amour de Jesus-Christ. »

3. P. 12.

« a sedition qui, par une presomption et fole persuasion de soy, « blasment toute l'antiquité, renversant le dessus dessous, pour « establir quelque nouvelle opinion legerement imprimée en « leurs cervelles. La plus seure voye est celle que voz peres et « ayeuls les roys de France vous ont monstrée, et pour l'avoir « saintement suyvie ont acquis ce beau titre de tres chrestiens. « Et, si vous voulez, ainsi que devez, estre heritiers de leurs di- « vines vertus, comme succedez a leurs humaines grandeurs, « vous ne sortirez de l'Eglise sainte et catholique, espouse de « Jesus Christ, laquelle saint Paul nomme appuy et fondement « de verité.... »

Ces postes élevés le désignaient pour un évêché.

Nommé au siège de Saint-Malo en 1570, il fut transféré, avant son sacre, les bulles se faisant attendre, à celui d'Angers, dont il prit possession en 1572.

Henri III, à son avènement au trône, le maintint dans le ministère de confesseur du roi. Mais le prélat y renonça, en 1580, pour se consacrer entièrement à l'administration de son diocèse.

Guillaume Ruzé avait été député aux États de Blois (1576), où il sut, dit-on, se montrer à la hauteur de son mandat. Il assista au Concile provincial de Tours (1583) et y accentua son zèle pour la discipline ecclésiastique. Dans ce Concile, on dressa une profession de foi pour les Protestants convertis. L'évêque d'Angers la traduisit et la publia sous ce titre : *Maniere de profession de foy que doivent tenir ceux du diocese d'Angers qui se voudront remettre au giron de nostre mere sainte Eglise catholique, apostolique et romaine* [1].

Quatre ans plus tard, le 28 septembre 1587, le prélat passait de vie à trépas dans la ville de Paris, où les affaires de son diocèse l'avaient appelé [2].

1. Paris, 1584, in-8.

2. Sourc. génér. : Launoy, *Op. cit.*, p. 752-753 ; *Gal. christ.*, t. XIV, col. 1013, 584 ; François Bodin, *Recherches historiques sur Angers et le Bas-Anjou*, Saumur, 1846, in-8, p. 626-627.

JEAN COTERÉE OU COTREAU (COTEREUS)

(— au plus tôt 1588)

Reims fut le berceau de Jean Coterée ou Cotreau. Il était à Navarre, en 1557, préfet de la division des dialecticiens, en devint professeur en second en 1558, et, en 1563, prit rang parmi les docteurs en théologie.

La naissante Université de Douay le compta parmi ses premiers professeurs. Il passa ensuite à Tournay en qualité de chanoine et d'archidiacre.

Il prononça dans cette dernière cité l'oraison funèbre de Guillebert ou Guilbert d'Oignies, évêque du diocèse, lequel mourut de la peste en 1574. Cette oraison funèbre est jointe au traité en trois livres : *Du Repos et de la tranquillité de l'ame*. Ce traité fut imprimé en 1575 [1]. C'étaient des conseils pour vivre en paix avec Dieu et, malgré les troubles présents, au sein de la société.

Le successeur de l'évêque Guillebert, Pierre Pintaflour, eut le même orateur pour le célébrer après sa mort. Ce second *Sermon funebre* fut prononcé le 11 mai 1580, et publié la même année avec un petit *Traicté de l'honneur des sepultures* [2].

Dans ce *Sermon funebre*, l'orateur commence par montrer la raison et la légitimité des discours en l'honneur des défunts qui méritent d'être loués. Il le fait en ces termes : « La renommée « des hommes illustres et douez de vertus heroïques, decedez « au service de Dieu, doit estre publiée partout, afin de faire « revivre, reverdir, pulluler et fructifier la semence aux esprits « des survivans. Ce que nous enseigne Dieu le createur, louant « hautement en l'Escriture les gestes memorables des Peres, « afin que leurs enfans et successeurs suyvent leurs pistes et « traces vertueuses. Et qu'il veuille qu'on face en son Eglise des « sermons funebres, louant les trespassez morts en son service, « il nous le monstre, ayant luy mesme faict celuy de son bon « et loyal serviteur Moyse, disant a Josué : *Moyses servus meus*

1. Paris, 1575, in-8.
2. Paris, 1580, in-8.

« *mortuus est : Moyse, mon serviteur, est mort.* Lequel est succinct « en parole, mais riche en substance. Car y a-t-il biens ou ri- « chesses comparables en ce monde avec celles que l'homme « acquiert, s'employant au service de Dieu et y decedant? »

Quatre années auparavant (1576), le public avait été mis en possession d'un volume de *Commentaires en forme de Sermons* [1].

Ces Commentaires avaient pour objet les dix préceptes, les vices et les péches, le tout expliqué familièrement, tant par rapport aux individus qu'en vue des conditions.

Ce premier volume fut, douze ans après, suivi de six autres : D'abord quatre volumes de *Fleurs dominicales* ou sermons sur les Épitres et Évangiles des dimanches et fêtes de l'année [2];

Puis deux autres renfermant, l'un des *Sermons sur les dix plaies de l'Egypte* [3], l'autre des *Sermons sur la prophetie de Jonas* [4].

Ces derniers discours, au nombre de vingt-cinq, ont été prêchés à Tournay pendant un Avent. La publication est dédiée à Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, à qui l'orateur disait au commencement de la dédicace : « Les anciens humanis- « tes, estimans que l'honneur qu'on faict à ceux qui s'exercent « en la profession des sciences et d'autres disciplines, les main- « tient en haleine et leur sert d'aiguillon pour s'avancer et pro- « mouvoir en icelles, suyvant le dire de l'orateur : *Honos alit ar- « tes*, les honoroient, taschans d'y avoir des hommes accom- « plis. »

Dans le dixième sermon, ayant pour sujet les « interrogations que les mariniers feirent a Jonas » et « ses responses et confessions, » le prédicateur s'exprimait ainsi sur les hérétiques [5] : « Dedans les villes revoltées contre Dieu et leur prince, on n'au-

1. Paris, 1576, in-4.
2. Paris, 1588, in-8, et aussi 1593.
3. Paris, 1588, in-8.
4. Paris, 1588, in-8.

Sourc. génér. histor. : Launoy, *Op. cit.*, p. 756-757 ; *Gal. christ.*, t. III, col. 240 ; François Swerts, *Athen. Belgic.*, art. *Jean Cotreau ;* Ellies du Pin, *Tabl. des aut. ecclésiast.*, Paris, 1704, t. I, col. 1387.

5. Fol. 124.

« roit pas besoin de s'informer de quel peuple sont ceulx qui « ont causé la tempeste. Tout le monde cognoit que sont esté « les heretiques, peuple du diable, par leur desobeyssance a « Dieu et a ses officiers. Et, comme ils sont cauteleux et rusez « pour avoir esté instruictz a l'escole du plus grand trompeur « de tout le monde, qui est le diable, ils ont tant faict par ap- « pointemens cognus, qu'ils sont entrez, comme Jonas rebelle « dedans le navirre, au milieu des villes, pour troubler tous « les autres et les mettre en hazard de leurs vies. Ils promet- « toient de les prendre en leur protection et sauvegarde, et « soudain qu'ils ont esté dedans, ils ont procuré clandestine- « ment l'expulsion et la chasse des gens de bien. O mon « Dieu, quel peuple voila! O qu'il est dangereux de s'accoster « a luy! »

Transcrivons encore un passage du *Sermon du second dimanche d'apres Pasques sur l'Evangile :* EGO SUM PASTOR BONUS. Les presses avaient déjà répandu dans le public ce long sermon [1].

Le pasteur, le bon pasteur en Jésus-Christ, est nécessaire pour les hommes. Nous lisons en un endroit [2] : « L'homme, dit « le proverbe, *est animal natura mansuetum*, de nature doux et « lequel Dieu aime sur toutes ses creatures, encore que ce « ne soit point son profit, mais pour le salut et avancement « de luy qu'il a preferé a ses autres creatures. Or, il sçait qu'il « a beaucoup d'ennemis et que non seulement les loups, les « lyons, ours et autres bestes ravissantes luy font la guerre, « et les esprits furieux, ses ennemis ordinaires, mais aussi les « hommes devenus loups; dont est yssu le proberbe : *Homo ho-* « *mini lupus*, l'homme loup a l'homme et endiablé par le ve- « nin du peché. Qui est chose lamentable de voir la creature « de Dieu courir sus a celle qui est de mesme espece.... Il n'y « a animal, dit Pline, qui soit plus enragé, quand il est hors « des gonds.... La furie et la ferocité des lyons ne s'exercent « contre eux; les serpens ne jettent les dents venimeuses sur « les autres serpens; et monstres et poissons marins ne font « jamais la guerre aux leurs. »

Quelle est la fonction du pasteur?

1. Paris, 1580, in-8.
2. Fol. 6.

Elle est quadruple : « conduire le troupeau, le nourrir, guerir « les malades et le defendre de toutes choses ennemies [1]. »

Sans être brillant, Jean Cotreau était un prédicateur goûté.

L'année de sa mort nous est inconnue. Mais elle est postérieure au mois de juin 1588, puisqu'à cette date il faisait imprimer son Avent de Tournay [2].

JEAN DADRÉ (DADRÆUS)

(Vers 1550 — 1617)

Jean Dadré nous est déjà connu par sa collaboration à une édition de la *Glose tant ordinaire qu'interlinéaire et la Postille de Nicolas de Lyre avec les additions de Paul de Burgos : Glossa.... studio trium Parisiensium theologorum, Jacobi Cuillii, Francisci Feuardentii et Joannis Dadræi repurgata, additis ad marginem auctoribus et locis, e quibus sententiæ fuerunt decerptæ* [3]. La nouvelle édition était donc enrichie de notes marginales indiquant les auteurs et les lieux d'où les sentences étaient tirées. Bien qu'elle soit dite *corrigée* (*repurgata*), cette édition cependant est incorrecte. Cela tenait, dit Wadding [4], autant aux instances des libraires qu'aux troubles du royaume. Les deux collaborateurs sont nommés. Ce sont deux docteurs de Paris : Jacques de Cueilly et François Feu-Ardent.

1. Fol. 8.

2. La dédicace est du 8 juin 1588.

— En 1588, mourait *Gabriel du Préau* (*Prateolus*), né en 1511 à Marcoussis. La Croix du Maine et Moréri le disent docteur en théologie. Mais Launoy, notre principal guide, a écrit le contraire : « .... solemnem in eis (scholis) pro more disputationem nullam instituit nec ullum in sacra Facultate gradum consecutus est » (*Op. cit.*, p. 757). Cet historien donne le catalogue des nombreux ouvrages de Prateolus (*Ibid.*, p. 758-760). La Monnoie a porté ce jugement sur l'écrivain : « Ce qu'il a fait en grammaire latine est bon. Ses autres écrits, composés avec « beaucoup de précipitation et peu de jugement, n'ont jamais été fort estimés » (*Biblioth. franç*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Gabriel du Preau*, note).

— Nous ne saurions fixer la mort de *Guillaume Sénéchal*, docteur de Paris en 1555, curé de Saint-Séverin, auteur de *Sermons* pour chaque jour de Carême, lesquels furent publiés, à Paris, 1559, in-8 (Launoy, *Op. cit.*, p. 698 ; E. du Pin, *Tabl. des aut....* (1704), col. 1153).

3. Paris, 1590, in-fol.

4. *Script. ord. Minor.*, art. *Franciscus Feu-Ardentius.*

Jean Dadré était originaire du village de La Perrière, aujourd'hui dans le département de l'Orne. Né vers 1550, élève du collège de Séez à Paris [1], il entra à Navarre, en 1572, dans la division des théologiens et fut reçu docteur en 1576 [2].

L'année suivante, il publiait, d'après l'avis qui lui en était donné, les *Loci communes similium et dissimilium ex omni propemodum antiquitate tam sacra quam prophana collectorum* [3].... Une édition de 1582 était revue et augmentée [4]. Il y eut, au moins, quatre autres éditions [5].

Les *Loci communes* sont un recueil assez volumineux, par ordre alphabétique, ayant pour objet diverses vertus ou vérités et à l'appui desquelles sont citées des sentences, soit de nos livres saints, soit d'auteurs chrétiens et profanes. Certains vices y prennent aussi place. Le recueil commence par le mot : *abstinentia*, et se termine par celui d'*uxoris et viri societas*. Par *choses semblables*, l'auteur entend, ou les degrés de la même vertu, comme l'abstinence, le jeûne, la sobriété, ou ses divers actes, comme l'admonition, la réprimande, la correction fraternelle, ou bien ce qui a un point de contact intime, comme l'honneur et la louange, la détraction et la contumélie. Les *choses dissemblables* portent en elles-mêmes leur définition. Nous voyons la différence entre l'adulateur et l'ami, entre l'ami vrai et l'ami feint, entre l'usage et l'abus des choses, entre une femme bonne et une femme mauvaise. Le travail personnel de l'auteur était celui d'un collectionneur sagace et méthodique dans le sens indiqué. Dadré se proposait d'être utile aux prédicateurs et aux professeurs [6].

1. Il datait la dédicace de ses *Loci communes* de « Lutetiæ ex nostro Sagiensi gymnasio ad 4 nonas maias 1577. »

2. Launoy, *Op. cit.*, p. 767.

3. Paris, 1577, in-8.

4. Paris, 1582, in-8.

5. Wurtzbourg, 1582; Venise, 1583; Cologne, 1594 et 1603.

6. Sur la femme bonne, d'après Plutarque :

« Luna cum soli conjungitur, tum obscuratur et occultatur; cum abest lucet; « contra, proba uxor, præsente marito, maxime conspici debet; eodem absente, « maxime condi et latere.

« Ut philosophi, colentes principem, se reddunt nobiliores, non illum; sic uxores, « subdentes se viro, laudem consequuntur; conantes autem imperare, deterius « audiunt quam quæ subjiciuntur. »

Sur la femme mauvaise, après avoir rappelé les paroles des Proverbes, chap. xxv,

On doit aussi à notre docteur une édition de la *Vie de Jésus-Christ* par Ludolf de Saxe, mais disposée dans un ordre particulier, en vue de l'histoire et comme matière de discours : *Vita Christi Domini a Ludolfo carthusiano ex Evangelio et Patribus contexta; sed ita a Dadræo disposita, ut historiæ ac totius anni concionibus usui esse possit* [1].

Jean Dadré avait été appelé à Rouen en qualité de théologal. Il fut aussi pénitencier.

C'est à ce dernier titre qu'il adressa, le 3 mai 1588, une *Remonstrance* au duc d'Épernon, gouverneur de la province, à son entrée dans la cathédrale [2]. Le pénitencier l'exhortait à soutenir la religion et à expulser les hérétiques.

En 1595, il assistait à l'assemblée générale du clergé et fut nommé procureur,

Le docteur de la maison de Navarre édita, en 1581, les œuvres d'Eusèbe, évêque de Césarée. Elles portaient des notes et s'annonçaient comme plus correctes que les précédentes : *Eusebii Cæsariensis episcopi opera, quæ extant omnia, vitiis sublatis correctiora et novis annotationibus illustrata* [3].

« On lui attribue aussi, dit M. Frère, deux écrits relatifs au pri-
« vilège de saint Romain; mais, selon nous, ils seraient dus plu-
« tôt au grand archidiacre de Rouen, Adrien Behotte [4]. » En tout état de choses, rien n'a été imprimé.

L'existence de Jean Dadré se prolongea jusqu'en 1617 [5], mais

vers. 20, en les présentant ainsi : « Ut vermis ligno, sic virum perdit improba mulier, » Dadré ajoute suivant saint Basile :

« Ut cariosas naves procellæ et turbines, ita mala uxorum studia infirmas mari-
« torum suorum animas demergunt; »

Et suivant Plutarque :

« Ut nemo sentit qua parte stringat calceus, nisi qui indutus est; ita nemo novit
« ingenium mulieris, nisi qui duxit uxorem. »

En ce qui concerne le mariage, cette sentence est empruntée à saint Jean-Chrysostome :

« Sicut vir si zelet uxorem aut uxor virum, omnem auditionem turpem credit
« de illo, etsi non sit auditio digna et idonea ut credatur. »

1. Paris, 1589, in-fol.

2. *Remonstrance faicte au duc d'Epernon.... par le penitentier*, Paris, 1588, in-12. Jean Dadré n'est pas nommé. Mais M. Frère donne la *Remonstrance* à notre docteur (*Man. du bibliogr. norm.*, art. *Dadré Jean*).

3. Paris, 1581, in-fol.

4. Frère, *Man. du bibliogr. norm.*, art. *Dadré Jean*.

5. *Ibid.*

sans présenter des actes qui méritent d'être notés. Nous savons seulement qu'il travaillait à une étude historique qui parut après sa mort, grâce aux soins de son neveu, Gilles Dadré. Nous venons de désigner la *Chronologie historiale des archevesques de Rouen* [1].

Cette histoire commence à saint Nicaise, apôtre et premier évêque de la capitale de la Neustrie, et comprend quelques mois de l'archiépiscopat de François de Harlay, « a present occupant le siège. »

Selon l'historien, saint Nicaise vint dans ce pays au premier siècle de l'ère chrétienne. Rappelant ce que saint Pierre a fait pour les Gaules d'après une tradition, le narrateur continue en ces termes : « Et ce qu'il ne put parachever de son temps, il « en chargea ses successeurs, mais principalement saint Cle- « ment qui depuis envoya saint Paul a Narbonne, saint Satur- « nin a Tholose, saint Lucian a Beauvais, saint Regule a Senlis, « saint Julian au Mans, saint Exupere a Bayeux, saint Thaurin « a Evreux, saint Denis avec ses deux compagnons Rustic et « Eleuthere a Paris et saint Nicaise avec les deux siens Quirin et « Subicule a Rouen [2].... »

Plus haut, nous faisions allusion au privilège de saint Romain. Selon certains chroniqueurs, ce privilège aurait pour origine un miracle accompli par saint Romain, archevêque de Rouen au VII^e^ siècle, et que notre écrivain consigne dans les lignes suivantes : « Le troisiesme miracle fut que, comme la ville et le « voisiné se trouvoient inquietez et endommagez d'un dragon « qui se retiroit dans un lieu marescageux pres de la ville et « devoroit hommes et bestes, il print un criminel dans les pri- « sons de la ville, convaincu de patricide et de larrecin, et le « mena au lieu ou estoit ce dragon, auquel, apres le signe de « la croix fait sur cette beste, il commanda au prisonnier de

1. Rouen, 1618, in-8.

Gilles Dadré dédiait l'œuvre à François de Harlay, archevêque de Rouen.

« Monseigneur, disait-il dans la dédicace, l'histoire des archevesques de Rouen, « vos predecesseurs, estant tombée entre mes mains apres la mort de son autheur, « combien qu'elle n'ayt receu de son autheur le dernier crayon de sa main, j'ay esté « sollicité par plusieurs personnages qualifiez de luy faire voir le jour ; ce que je « n'ay pu leur denier, tant pour satisfaire a leur desir que pour rendre au public « et a la vertu ce qui justement leur appartient. »

2. P. 10-11.

« l'amener, ce qu'il fit sans aucune resistance jusques au lieu « public de la ville ou il fut bruslé a la face de tous les habitans. « Le bruit de ce miracle fut aussi tost espandu partout et prin- « cipalement en court, duquel le roy en voulant sçavoir la ve- « rité manda saint Romain qui luy conta comme le tout estoit « passé. Qui fut occasion que, pour ne perdre la memoire d'un « acte si prodigieux, il donna pouvoir a l'Eglise de Rouen de « sauver tous les ans, le jour de l'Ascension.... un criminel, « quelque faute qu'il eust commise [1]. » Ce pouvoir de délivrance appartenait aux trente chanoinesses qui, à la cathédrale, jouissaient des *prébendes de saint Romain*. On croyait que ces prébendes étaient une fondation du saint dont elles portaient le nom. Les fonctions de ces chanoinesses se réduisaient à quelques présences à la cathédrale. Donc, chaque année, à la fête de l'Ascension, elles faisaient élection d'un criminel condamné à mort ou digne de mort, envoyaient son nom au Parlement, qui lui rendait la liberté. Le fait du privilège est certain. Il y a eu contestation quant à la cause inspiratrice [2].

Comme historien, Dadré se montre plus soucieux de la légende que de la critique.

Pour la Sorbonne, le XVI^e^ siècle fut plus glorieux que le XV^e^. On ne saurait en dire autant pour le collège de Navarre. Mais des intelligences, comme Pierre d'Ailly, Jean Gerson, Nicolas de Clamanges, sont toujours assez clairsemées dans le cours des âges. En retour, quel majestueux faisceau d'écrivains !

1. *Chronologie....*, p. 67-68.

2. Expilly, *Diction. des Gaules*, art. Rouen, mentionne les critiques et relate les cérémonies de la délivrance.

LIVRE III

FRANCISCAINS ET DOMINICAINS

CHAPITRE PREMIER

FRANCISCAINS

Olivier Maillard. — Simon Fontaine. — Fremin Capitis. — Noël Taillepied. — Maurice Hylaret. — François Feu-Ardent [1].

OLIVIER MAILLARD

(— 1502)

Olivier Maillard était Breton de naissance. Mais nous ne saurions dire en quelle province ni en quelle année il vit le jour. Il entra chez les Frères-Mineurs de saint François ou, comme ils s'appelaient en France, les Cordeliers ; puis, dans un désir d'une plus grande perfection, il passa chez les Pères de l'observance ou Observantins, qui étaient les Frères-Mineurs suivant la réforme de Paulet de Foligny. Nous ne saurions dire, non plus, en quelle année s'opéra ce changement.

Dans son nouvel ordre, Olivier Maillard parvint aux plus hautes dignités. Il fut trois fois vicaire général, en 1487, 1493, 1499 [2].

1. Relativement aux ouvrages franciscains que nous n'avons pu nous procurer, nous nous en sommes rapporté spécialement aux indications des *Scriptores ordinis Minorum* de Wadding, avec le *Supplementum* de Sbaralea.

2. *Script. ord. Min.*, art. *Oliverius Maillardus; Annal. Minor.*, t. XIV, p. 422 ; t. XV, pp. 31 et 177 ; ms. 2234 de l'Arsenal, fol. 292, note sur Olivier Maillard.

Qualifié de prédicateur du roi de France et du duc de Bourgogne, il jouit, en même temps, de la confiance d'Innocent VIII, qui le chargea d'une affaire importante à la cour de Charles VIII : il s'agissait de traiter de l'abolition de la Pragmatique-Sanction de Bourges [1]. Confesseur de ce dernier, il lui aurait conseillé, d'après certains bruits trop légèrement acceptés, et cela pour une somme d'argent, de céder le Roussillon à Ferdinand, roi d'Aragon. Mais *quod gratis asseritur gratis negatur* [2]. D'ailleurs, le zèle apostolique de Maillard et sa vie de pauvreté protestent contre semblable accusation.

Ce zèle apostolique se montrait surtout dans ses prédications. Sa parole ardente n'épargnait personne. Elle tombait avec âpreté et dans un langage peu choisi, souvent trivial, sur toutes les classes de la société, sur les grands comme sur les humbles, sur les riches comme sur les pauvres, sur les femmes comme sur les hommes. Les rois ne trouvaient même pas grâce devant lui. Un jour Louis XI, se pensant visé dans un des sermons de Maillard, lui fit intimer la menace, en cas de répétition, de le faire enfermer dans un sac et jeter à l'eau. Le prédicateur impénitent répondit sans s'émouvoir, en faisant allusion au service de postes que le roi venait d'établir : « Va dire à ton maître « que j'irai plus vite en paradis par eau que lui avec ses chevaux « de postes. »

Il est rapporté que, prêchant un jour, à Toulouse, il traça le portrait du mauvais juge sous de telles couleurs, que les membres du Parlement purent s'y reconnaître. Le Parlement songeait à faire arrêter l'audacieux prédicateur. Mais il finit par estimer plus sage de le déférer à l'archevêque, qui lui interdit la chaire pendant quelque temps. Maillard se soumit. Il alla même s'excuser auprès de deux membres du Parlement ; ce qu'il fit avec tant d'humilité et de force, qu'il y eut conversion générale parmi

1. *Annal. Minor.*, *ibid.*, pp. 452-453, où sont reproduites deux lettres du pape à Maillard. L'une est du 10 juin 1488, l'autre du 9 juin 1489.

2. Arnould du Perron, sur lequel on s'appuie, n'est pas, du reste, dans ses *De Rebus gestis Gallorum libri quatuor ad historiam Pauli Æmilii additi*, Paris, 1549, in-8, p. 6, n'est pas, disons-nous, bien affirmatif : « Exclusus Ferdi- « nandus Oliverium Maillardum unum e sodalibus franciscanis magna vi pecuniæ « sibi devincit; alii id adscribunt Johanni Mauleoni franciscano. » Les livres additionnels sont d'ordinaire joints aux livres qu'ils complètent, aux *De Rebus gestis Francorum libri X*, Paris, 1548, in-8, de Paul Emile.

les juges de la haute cour ; et même un de ces juges se fit religieux dans un ordre des plus sévères [1].

Georges d'Amboise, légat *a latere* en France, s'appliquait à la réforme de quelques ordres monastiques. Les Cordeliers étaient au nombre de ces ordres. Les évêques d'Autun et de Castel-à-Mare étaient chargés des améliorations à introduire dans le couvent de Paris. Maillard devait les aider dans leur mission. Il s'était rendu, avec cinquante de ses religieux, dans la capitale de la France. Les Cordeliers de Paris ne paraissaient guère disposés pour la réforme. Le jour et à l'heure où les deux prélats devaient se rendre au couvent, les religieux firent exposer le Saint-Sacrement et prolongèrent tellement leurs prières et les chants, que les éminents visiteurs durent se retirer sans rien accomplir. Quand il fallut se soumettre à l'ordre royal, les religieux déclarèrent que ce serait à la condition que les Observantins ne se mêleraient pas de l'affaire. Maillard et ses cinquante compagnons durent donc quitter le couvent [2]. C'était en mars 1502.

Il mourut, cette même année, le 13 juin, très probablement, au couvent de Sainte-Marie, près Toulouse [3].

C'est comme prédicateur qu'il s'acquit, en son temps, de la célébrité. Mais, au jugement de l'histoire, ce fut une étrange célébrité. S'il n'y avait eu que de la hardiesse dans le langage, le zèle apostolique pourrait, jusqu'à un certain point, excuser l'orateur. Mais la trivialité, le grotesque, les bouffonneries, les extravagances, s'étalent trop souvent dans le discours. Ajoutons à cela des traits burlesques, des histoires drolatiques ou apocryphes. Il aimait, par exemple, à envoyer les auditeurs ou les adversaires à tous les diables : « Invito vos ad omnes diabolos » ; — « Ad omnes diabolos talis modus agendi. »

1. Niceron, *Mémoires....*, t. XXIII, p. 49.

2. Jean d'Auton, *Chroniq. de Louis XII*, édit. de la Société de l'histoire de France, Paris, 1889-1895, in-8, t. II, p. 222-227.

3. *Script. ord. Minor.*, art. *Oliverius Maillardus :* « Obiit sanctitate illustris anno millesimo quingentesimo secundo, die S. Antonii de Padua.... » Cependant, dans les *Annales Minorum*, Wadding n'est pas aussi précis quant au jour : « .... obiit.... circa festum divisionis Apostolorum seu, ut alii volunt, in die « S. Antonii de Padua, » mais toujours en 1502 (*Annal....*, t. XV, p. 255).

Le titre de l'épitaphe de Maillard, réimprimée, Paris, 1557, in-16, porte 1502 et jour de saint Antoine.

Était-ce le goût de l'époque? Un peu sans doute [1]. Mais Maillard, avec Menot, son confrère, et le dominicain Barletta, a poussé le genre jusqu'à ses dernières limites.

Il y avait autre chose.

Les prédicateurs prêchaient au peuple chrétien dans la langue maternelle. Mais les discours, surtout quand il s'agissait de les publier, étaient souvent traduits ou résumés en latin, la langue des savants et, pour certains, c'eût été presque un crime de ne pas l'employer dans la circonstance.

Mais, dans ces sermons prononcés en français et devenus latins, on rencontre çà et là un alliage de mots français et de mots latins et encore de mots français latinisés. Ce style hybride et macaronique était un legs du moyen-âge.

Ce double style, avons-nous dit ailleurs [2], a son explication toute naturelle. Dans le discours, prononcé en français, et traduit en latin, on jugeait bon « de laisser subsister en français, « soit quelques commentaires pour conserver à la pensée toute « sa clarté, soit des phrases ou des mots, simple traduction du « texte précédent, ou bien difficiles à rendre dans la langue « classique, ou encore destinés, en y passant, à perdre de leur « force et de leur originalité. Ajoutons que ces sortes de pro- « ductions pourraient bien être le premier jet du sermon à « prononcer: alors, si on écrivait les principales pensées en « idiome classique, on notait en idiome vulgaire les éclaircis- « sements et les choses saillantes. Dans ce dernier cas, il y « avait l'œuvre du prédicateur. Mais fréquemment c'était l'œuvre « de rédacteurs qui avaient entendu le discours et se chargeaient

1. Henri Étienne a composé une *Apologie pour Hérodote ou Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les nouvelles*. Dans un endroit, il fait des citations de Maillard, Menot et Barletta et conclut de leurs paroles que leur siècle était le plus corrompu. Voici, par exemple, deux citations de Maillard :

« Et vos, damicilæ quæ habetis tunicas apertas, numquid mariti vestri sunt cornuti et ducunt vos ad banquetos? »

— « Suntne hic matres illæ maquerellæ filiarum suarum, quæ dederunt eas hominibus de curia, ad lucrandum matrimonium suum? » Qui ne sait que les prédicateurs sont portés aux assombrissements, afin de donner plus de force à leur parole? La conclusion de Henri Étienne n'est donc pas rigoureuse. Du reste, dans son livre, il faisait œuvre de sectaire (V. édit. de La Haye, 1735, in-8, t. I, pp. 41 et suiv.).

2. *Revue du monde catholique*, 31 août 1881, p. 483-484, *La Chaire française du XIII^e siècle au XVII^e*,

« de l'écrire dans les conditions indiquées et aussi en suivant « un peu les lois de leurs caprices. Cette besogne était même « élevée à la hauteur d'une fonction pour un certain nombre « de clercs et de prêtres. On sait, par exemple, que l'Uni- « versité de Paris avait des scribes pour enregistrer les ser- « mons des prédicateurs qui lui appartenaient, et que la Sor- « bonne déployait le plus grand zèle dans ce difficile travail de « reproduction du moyen-âge. A l'époque moderne, le fait se « renouvela, et dans les mêmes conditions. » Assurément, nous n'étions pas alors plus exclusifs qu'aujourd'hui en ce qui regarde la mise en latin par le prédicateur lui-même : cela a pu arriver également diverses fois.

Quant au style macaronique, nous disions : « Était-il en « usage dans la chaire ? Quand les discours se prononçaient en « latin, c'était possible, probable, certain même, si l'on veut. « Mais quand on les donnait en français, les mots latinisés ap- « partenaient encore à l'auditeur-rédacteur, » ou bien à l'orateur lui-même dans son travail de traduction.

Complétons la pensée en disant : il ne serait peut-être pas improbable de voir là quelquefois la main des éditeurs, surtout quand les sermons étaient donnés au public après la mort des prédicateurs.

Après ces réflexions générales, nécessaires pour l'étude des orateurs sacrés de l'époque, nous revenons à Olivier Maillard.

Nous avons de lui, en latin, un Avent [1] et un Carême [2] qu'il prêcha, à Paris, dans l'église de Saint-Jean-en-Grève. Les passages que nous allons placer sous les yeux du lecteur seront donc des traductions, par nous faites, du latin en français.

Voici, dans le sermon du lundi avant le premier dimanche de l'Avent, le portrait par élimination de la femme bonne, honnête :

« Supposons un maquereau (maquerellus) portant une belle « bague de la part d'un président, et venant vers cinq femmes, « une picarde, une autre pictavienne, une troisième touran- « gelle, une quatrième lyonnaise, la cinquième parisienne.

« Il vient à la maison de la première et frappe en disant :

1. *Sermones de Adventu, declamati Parisiis in ecclesia S. Joannis in Gravia anno 1493*, Paris, 1498, in-4, et 1511, in-8.

2. *Quadragesimale opus declamatum Parisiorum urbe in ecclesia S. Joannis in Gravia*, Paris, 1498, in-4, et 1512, in-8.

« trac, trac, trac. Une servante arrive et demande qui est là. « Ouvrez-moi, est-il répondu, je suis le serviteur de tel maître « et veux parler à la maîtresse. La servante se rend vers la « maîtresse, fait la commission, et la maîtresse déclare qu'elle « ne veut pas parler au visiteur et qu'il n'a qu'à se retirer. Cette « première femme est bonne.

« Le maquereau se rend à la maison de la seconde et fait « la même chose. Mais la servante ouvre la porte et parle à sa « maîtresse qui répond : Dites à votre maître que je ne suis pas « telle femme ou de telles femmes. Cette femme est bonne, « mais pas aussi bonne que la première.

« Le maquereau va à la porte de la troisième et dit à la bonne « cé qu'il avait dit aux autres. Il entre dans la maison et mon- « tre à la maîtresse la bague, en français joyau [1]. La bague « plaît à la maîtresse qui dit : Votre bague est belle et me plaît. « Le visiteur ajoute : Elle est vôtre, si vous voulez. La femme « reprend : Je ne veux pas, parce que mon mari la verrait. « Cette femme est mauvaise, parce qu'elle donne son consente- « ment, bien qu'elle ne veuille accomplir l'acte par crainte de « perdre sa réputation.

« Le maquereau va chez la quatrième qui dit au visiteur : La « bague est belle, mais mon mari est très mauvais. S'il le sa- « vait, il me couperait le nez. Je ne le ferai point. Cette femme « ne vaut rien, parce qu'elle ne renonce pas au péché pour « Dieu, mais à cause de la crainte de son mari.

« Le maquereau se dirige vers la cinquième, qui garde la « bague et lui dit : Dites à votre maître que mon mari sort « mercredi, et alors j'irai le visiter. Cette femme est pire que « toutes les autres. »

Dans le sermon du lundi après le second dimanche de l'Avent, nous trouvons cette peinture de l'honnêteté de certains avocats :

« Au temps du roi Louis, il y avait, dans une cité du royaume, « deux avocats qui étaient compères. Un brave homme vient « vers l'un d'eux et lui dit : Maître, j'ai une cause au Parle- « ment, vous serez mon avocat. — Bien volontiers. — Deux « heures après, arrive l'adversaire, qui était très riche, et dit à

1. «... ostendit dominæ bagam, *joyau* gallice... »

« l'avocat : Maître, j'ai une cause contre un villageois; je vous « en prie, soyez mon avocat. — Bien volontiers. — Quand le « jour de l'audience fut arrivé, le premier, qui n'était pas si « riche que l'autre, va trouver l'avocat. Maître, lui dit-il, c'est « aujourd'hui que doit se tenir l'audience; vous répondrez pour « moi, n'est-ce pas ? — Mon ami, quand vous êtes venu l'autre « fois, je ne vous ai rien promis à cause de diverses occupa- « tions. Néanmoins, j'ai pensé à votre affaire. Je ne puis être « votre avocat, parce que je le suis de la partie adverse. Ce- « pendant, je vous donnerai pour avocat un excellent homme « et je vais lui écrire. — Bien, dit le brave homme, et je vous « en remercie. — Or, l'avocat rédigea une lettre de cette façon : « J'ai pris le plus riche, je vous envoie l'autre; plumez celui-ci, « comme j'ai plumé celui-là. N'est-ce pas ainsi que vous faites, « seigneurs avocats? »

Dans le sermon du jeudi de la deuxième semaine du Carême, nous lisons ces paroles : « Est-il beau que la femme d'un avocat « qui, après avoir payé sa charge, ne possède pas dix francs de « rente, se prélasse comme une princesse et porte de l'or sur « la tête, sur le cou et à la ceinture? Vous dites que cela est « conforme à votre état. A tous les diables cet état et vous « mêmes !.... Vous direz peut-être : notre mari ne nous donne « pas cette toilette; mais nous nous la procurons à la peine de « notre corps.... A trente mille diables une pareille peine. »

Nous apprenons ceci dans le sermon du lundi de Pâques : « Jésus-Christ ne portait point de couteau, et cependant il « coupait son pain si parfaitement, qu'il n'en tombait pas une « miette; et il faisait toujours cela, quand il mangeait du « pain. »

Olivier Maillard n'était pas tendre au sujet des indulgences. C'est ce que nous voyons dans le sermon du mardi de la pre- mière semaine du Carême : « Certes, il y a là un grand abus, et « je m'étonne que les prélats n'y apportent pas remède. Durand « nous dit que, touchant les indulgences, nous n'avons rien de « certain dans la Sainte-Écriture. Lisez Basile, Jérôme, Augus- « tin; ils ne disent rien des indulgences. Suivant les docteurs « modernes, la matière des indulgences a toujours été douteuse. « Mais, dirait une femme : Père, je ne sais si elles sont bonnes ; « n'est-il pas mieux de les accepter, quand l'évêque les a en-

« voyées? Je crois, moi, que prélats et prédicateurs jouent cha-
« cun leur rôle et que tous sont des voleurs. Hélas! il est des
« *bullateurs* qui affirment que, s'ils savaient que leur père ne
« les a pas acceptées, ils ne prieraient jamais pour lui. A tous
« les diables! »

Olivier Maillard a laissé d'autres sermons qui ont été imprimés, toujours en latin, après sa mort. Ce sont des dominicales, des discours propres à tous les temps, sur la peine du péché [1], sur les saints [2].

Quelques écrits en français nous ont été conservés.

C'est, d'abord, un sermon prêché, à Bruges, en 1500, un dimanche du Carême, en présence d'une société d'élite, l'archiduc Philippe dit le Beau, Jeanne, sa femme, fille de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle, toute la cour et nombre de seigneurs [3]. Parlant des diverses dispositions qu'on apporte à l'audition de la parole divine, les unes mauvaises, d'autres insuffisantes, d'autres bonnes, il lança ces apostrophes : « Or, levez
« les esperits, qu'en dictes vous, seigneurs? Estes vous de la
« part de Dieu? Le prince et la princesse, en estes vous? Bais-
« sez le front. Vous aultres, gros fourrez, en estes vous? Bais-
« sez le front. Les chevaliers de l'ordre, en estes vous? Baissez
« le front. Gentilz hommes, jeunes gaudisseurs, en estes vous?
« Baissez le front. Et vous, jeunes garches, fines fumelles de
« court, en estes vous? Baissez le front. Vous estes escripts au
« livre des dampnez; vostre chambre est toute marquée avec
« les dyables. Dictes moy, s'il vous plaist, ne vous estes vous
« pas mirées aujourd'huy, lavées et espoussetées.... Laissons
« nostre mauvaise vie, Dieu aura pitié de nous; si que non, je
« vous convie avec tous les dyables. »

C'est, en second lieu, *La Recolation de la tres piteuse Passion*

1. *Sermones dominicales et alii omni tempore prædicabiles, simul XVI sermonibus de peccati stipendio*, Paris, 1515, in-8.

2. *Sermones de sanctis*, Paris, 1513, in-8.

Les différents recueils précités de sermons ont eu d'autres éditions. V. Brunet, art. *Maillard*, et Sbaralea, *Supplem.* aux *Script. ord. Minor.*, art. *Oliverius Maillardus*.

3. Imprimé, s. l. n. d., in-4, et à Anvers, 1503, in-4; réimprimé à Paris, en 1826, in-8, par M. Labouderie : *Sermon de F. Olivier Maillard.*

Dans ce sermon, on rencontre des *hem! hem!* C'est pour marquer les endroits où le prédicateur doit tousser.

de Nostre Seigneur Jesus Christ, representée par les saincts et sacrez mysteres de la messe et preschée devant le grand maistre de France en sa ville de Laval [1]. M. Gabriel Peignot a réédité de nos jours la première partie ou le récit de la Passion [2]. Naturellement, traitant un pareil sujet, notre prédicateur est sérieux et digne depuis le commencement jusqu'à la fin. « Enfin, dit-il vers « la fin du récit, nostre Redempteur, inclinée sa teste sur « sa poitrine, ainsi comme en disant adieu à son pere, ren- « dit, bailla, renvoya, hors de son saint et sacré corps, son es- « perit. Lequel, ainsi que dict sainct Vincent de Venne [3], ne « voulust pas incontinent tout droict monter au ciel; mais de sa « grande humilité voulust descendre en enfer moult secrete- « ment. Et en ceste descente de la tres saincte ame du doulx Je- « sus Christ au lymbe, furent enyvrées damour et de gloire les « sainctes ames, et celles du purgatoire delivrées, comme on « dict, et la puissance des dyables liée et diminuée. »

Aux trois sermons il faut en joindre deux autres, l'un *pour le jour de lascension*, l'autre pour celui *de la Penthecouste*. Ces deux sermons font partie d'un recueil [4], que M. Labouderie a eu entre les mains et qui est intitulé : *Instruction et consolation de la vie contemplative*. Ce recueil renferme :

Traictié dont l'auteur fait envoy a plusieurs religieux pour les instruire et exhorter a eulx bien gouverner;

Conflict des vices et vertus pour aucunement sçavoir discerner et congnoistre les temptations de lennemy;

Fruicts et utilitez du précieux sacrement de lautel;

Moult belle instruction pour congnoistre les instigations de lennemy;

1. Paris, vers 1520, in-4.

La première édition est de 1493, in-4, également à Paris, avec ce titre : *Histoire de la Passion douloureuse de nostre doulz Sauveur et Redempteur Jesus rememoirée es sacrez et saintz misteres de la messe....*

Une troisième édition a été donnée dans la même cité, format in-8, 1552, avec ce nouvel intitulé : *La Conformité et la correspondance tres devote des sacrez et sainctz misteres de la Messe a la Passion de nostre Saülveur et Redempteur Jesus Christ....*

(V. Brunet, *loc. cit.*)

2. *Passion de Jhesuchrist*, Paris, 1828, in-8.

3. Sans doute Vannes où mourut saint Vincent Ferrier.

4. S. l. n. d., in-4.

Petite et briefve contemplation faicte sur les sept heures du jour, sur la passion de Nostre Seigneur, pour penser et mediter aux peines, grands tourmens et douleurs lesquels il a soufferts et endurez pour nous;

Sentier du Paradis, pièce de vers, débutant par cette strophe :

Qui veult en Paradis aller
Pour avoir joye sans finer,
Icy pourra considerer
Le sentier qui le peult mener;
Mais qu'il le vueille retenir.

Voici maintenant l'*Exemplaire de confession avec la confession generale* [1]. Ce traité, qui est un examen de conscience, comprend deux parties, non parfaitement distinctes cependant. L'une a pour sujet le Décalogue, et se termine par les commandements divins versifiés, dont le premier est ainsi rendu :

Ung seul Dieu, de tout createur, tu serviras et aymeras ;
Et en luy lamour de ton cuer sur toutes choses tu mettras.

L'autre partie roule sur les cinq sens, les péchés mortels, les sept œuvres de miséricorde temporelle et les sept de miséricorde spirituelle, les douze articles du Symbole, les sept vertus théologales et cardinales, les sept dons de l'Esprit-Saint, les sept péchés contre ce divin Esprit.

Nous l'avons compris, Maillard était poète à ses heures.

M. Labouderie a réédité encore deux pièces de vers appelées *Chanson piteuse* et *Ballade* [2], et qui peuvent être considérées comme des cantiques. Il ne serait donc pas étonnant que Maillard en eût chanté une, lorsqu'il prêchait à Toulouse, très peu de temps avant sa mort.

Transcrivons la dernière strophe de la *Chanson piteuse*, qui en comprend douze :

Disposons-nous a bien mourir,
C'est le remede que je y voy,
Ungs et aultres, grands et petits;
Et chascun pense bien de soy

1. S. l. n. d., mais probablement à Paris, et vers 1500. Il y a eu plusieurs éditions postérieures, entre autres à Rouen et à Caen, s. d., in-4, à Lyon, 1524, in-8 (Brunet, *loc. cit.*; Niceron, *Op. cit.*, p. 58).

2. A la suite du *Sermon...*, pp. 25 et suiv.

La *Chanson piteuse* avait été imprimée, s. l. n. d., in-8; la *Ballade* dans le *Grant et vray art de faire rhetorique*, par Fabri, Paris, 1534, in-12.

Pour soy trouver devant le roy;
Quant la trompette sonnera,
Povre pescheur, appreste toy
Pour rendre compte *et reliqua.*

La *Ballade* n'a que trois strophes. Transcrivons-en également une, la première :

Seigneurs qui les grands biens avez,
Pour servir la chose publicque
Prelats et clercs (qui) les droicts sçavez,
Gens qui menez la vie lubrique,
De vos pechez et voye oblique
Vous rendrez compte *et reliqua*
Ou serez dampnez sans réplique,
Mesme il ny a *ne sy ne qua.*

Brunet signalé encore la *Profession de frere Olivier Maillard* [1], Sbaralea la *Contemplatio* ou l'*Expositio in Salutationem angelicam* [2], et aussi un *Dialogus inter veritatem et mendacium*. Ce *Dialogue entre la vérité et le mensonge* ne paraît pas avoir été imprimé [3].

1. Paris, 1481, in-8.
2. Paris, 1516, in-8.
Niceron mentionne une autre édition de Paris, en 1607.
3. Si *Michel Menot*, qui mourut en 1518, avait été certainement docteur, nous lui aurions consacré une notice à la suite d'Olivier Maillard. Il était son contemporain et son émule dans l'éloquence de la chaire.

C'est lui, la *Langue d'or*, comme on le qualifiait, qui lançait cette apostrophe : « O dames délicates qui nourrissez votre corps avec tant de peine et négligez « souvent de venir à l'église pour entendre la parole de Dieu, vous n'avez cependant qu'un pas à faire de votre maison au saint lieu; c'est à peine un ruisseau « à passer. Voilà bientôt neuf heures, et vous êtes encore au lit. Une écurie où il « y aurait quarante-quatre chevaux serait plus vite nettoyée qu'une dame ne « soit disposée, que toutes ses épingles ne soient ajustées » (Sermon du mercredi après le premier dimanche du carême).

C'est lui qui disait de la femme de mauvaise vie : « Elle s'en ira le grand galot « à tous les diables. Est-ce tout ? Non : elle n'en sera pas quitte à si bon marché; « mais toutes celles qu'elle aura excitées au mal lui serviront de bourrées et de « fagots pour lui chauffer ses trente côtes » (Sermon du mercredi après le IIe dimanche du carême).

C'est lui qui découvrait ces singulières raisons du blâme infligé par Jésus-Christ à Pierre qui avait frappé Malchus : D'abord, il était pape, et les papes ne doivent pas faire la guerre; puis il n'avait pas pris de leçons d'armes : *non didicerat ludere de spatha*. Aussi, voulant couper la tête de Malchus, il ne lui coupa que l'oreille (Sermon du lundi du IVe dimanche du carême).

Les traits de cette nature abondent dans les *Sermones quadragesimales olim*

SIMON FONTAINE

(— probablement 1557)

Il faut arriver jusqu'à la seconde moitié du siècle pour découvrir des noms qui sortent un peu du commun des docteurs. Mais, sur notre chemin, nous rencontrons quelques écrivains qui ont droit à un certain hommage littéraire [1].

Turonis declamati, Paris, 1519 et 1525, in-8, et aussi dans les *Sermones quadragesimales* prêchés à Paris, Paris, 1530, également in-8.

La Croix du Maine (*Biblioth. franc.*, art. *Michel Menot*) dit, il est vrai, de notre Cordelier qu'il était docteur de la Faculté de Paris. Mais Wadding et Sbaralea (*Script. ord. Minor.* avec *Supplem.*, art. *Michael Menot*), ne lui donnent pas ce grade. Ils le qualifient seulement de *professeur de théologie*, ainsi qu'il est qualifié dans le titre de ses *Sermones quadragesimales*, et c'est tout. Nous nous en rapportons à eux.

— *Robert Messier*, du même ordre, était de la même école. L'intitulé de ses œuvres oratoires lui attribue le grade de docteur en théologie, sans ajouter : de la Faculté de Paris, ce que d'ordinaire, dans l'affirmative, on avait soin de dire. Il vivait à la fin du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^. Par le même titre des sermons, nous savons qu'il fut ministre de la province de France et commissaire du révérend père général dans le couvent de Paris. L'auteur de la notice dans le *Dictionnaire* de Moréri a eu entre les mains une édition de ses Sermons de l'année 1524. Nous avons eu celle de 1531. L'une et l'autre sont de Paris. Celle de 1531 est en deux volumes in-8, lesquels renferment les Sermons du carême : *Super Epistolas et Evangelia totius quadragesimæ sermones, divinarum Scripturarum sententiis uberius abundantes.* Les sermons sur les *Épîtres* sont qualifiés de *valde insigne et notum opus quod dicitur anima fidelis.*

Wadding le nomme Robertus Massier (*Scriptor....*). Mais Sbaralea écrit, d'après Possevin : « Messier et rectius gallice. »

— *François Panigarola*, après avoir étudié le droit à Pavie et à Bologne, vint étudier la théologie à Paris. Mais ni Wadding ni Sbaralea ne le comptent parmi les gradués de la Faculté (*Script. ord. Minor.*). Du Boulay ne le range pas non plus parmi ses académiciens (*Hist. Univers. Paris*). Isaac Bullart est également muet sur ce point (*Académie des sciences et des arts, contenant la vie et les éloges historiques des hommes illustres*, Bruxelles, 1682, in-fol., p. 41-44).

Ce fut un fécond écrivain et un orateur éloquent.

Né à Milan en 1548, il mourut en 1594. Il était entré chez les Franciscains en 1567. Il revint en France en 1589, pour soutenir la Ligue. Il était alors évêque d'Asti, où il retourna dès 1590, afin de consacrer son zèle à l'administration de son diocèse.

1. Nous ne parlerons pas d'*Ambroise Milletius*, qui fut élève d'une Faculté de théologie, probablement celle de Paris — car il appartenait au couvent de Troyes — et qui composa des *Commentaires* sur saint Matthieu et saint Paul (*Script. ord. Minor.*, art. *Ambrosius Milletius*).

— *Philippe Porcati*, de Bagnacavallo, prit son grade de docteur dans la Faculté

On ne connaît même rien du *Curriculum vitæ* de Simon Fontaine; et on est réduit à conjecturer avec La Croix du Maine que la mort le visita en 1557 [1]. Ce qui est hors de doute, c'est qu'il avait cessé de vivre en 1558.

En effet, à cette date, Claude Frémy publiait, comme œuvre

de Paris. Il professa la philosophie, puis la théologie, à l'Université de Bologne. Il se fit un nom comme prédicateur en Italie. Il écrivit sur le *Scriptum Oxoniense* et les *Questions quodlibétiques* de Duns Scot. Ses travaux furent imprimés, à Venise, en 1494 et 1503. Il aurait également travaillé sur Aristote : nous ne pouvons en dire davantage (*Ibid.*, avec *Supplement.*, art. *Philippus Porcatius*).

— *Jean Perrin* composa un traité, peu favorable, sur la *dispense de l'ordre des Frères-Mineurs*. Il fut pris vivement à partie par Bernardin de Trévise, surnommé le philosophe, qui défendait la légitimité de la dispense. Le traité eut place dans les *Monuments de l'ordre des Mineurs*, édition de Salamanque, en 1511, et dans d'autres recueils des Franciscains. Peut-être est-il l'auteur du *Miroir des Mineurs* ou *Firmament des trois ordres*, Venise, 1513 (Sbaralea, *Supplement.* aux *Scriptores....* de Wadding, art. *Joannes Perrinus* et *Bernardinus Trevisanus*).

— *Gérard, Géraud* ou *Guy*, de Briançon, professa la théologie à Toulouse. Son travail *sur les quatre livres des Sentences*, AD MENTEM SCOTI, vit le jour à Paris, en 1512, et il y eut une seconde édition en 1517. Ses études sur les *Psaumes pénitentiaux* et sur la *Hiérarchie céleste de Denis-l'Aréopagite* ne quittèrent pas leur état de manuscrits (*Ibid.*, avec *Supplement.*, art. *Gerardus* sive *Geraldus*).

— *Nicolas Grandis* ou *Le Grand* fleurissait dans la première moitié du XVIe siècle. Il débuta par la polémique dans la vie littéraire. Nous visons son *Apologia pro unica Magdalena ejusdemque Apologiæ tutamen et anchora*, Paris, 1518, in-4. L'opinion commune trouvait donc en lui un défenseur. Plus tard, il produisait des travaux exégétiques, également en latin, sur l'*Épître de saint Paul aux Romains*, Paris, 1537, in-fol., et sur l'*Épître* du même apôtre *aux Hébreux*, Paris, 1546, in-8. Les deux ouvrages étaient dédiés à François Ier, que l'auteur appelait son Mécène. Il paraît qu'il aurait aussi commenté les autres *Épîtres* de l'Apôtre des nations. Mais ces commentaires n'auraient pas été confiés aux presses (*Ibid.*, avec *Supplement.*, art. *Nicolaus Grandis;* Ellies du Pin, *Table des aut. ecclésiast.*, XVIe siècle, Paris, 1704, col. 1033; P. Le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol., t. II, p. 750).

— *Richard du Mans* donna une édition des Commentaires de Pierre Lombard sur les Psaumes : *Petri Lombardi.... in totum Psalterium commentarii absoluti, nova diligentia contexti per Richardum Cenomanum....*, Paris, 1541, in-fol. Comme auteur, il réfuta Érasme qui avait attaqué la règle de saint Augustin : *Antidotum contra Erasmi censuram in regulam D. Augustini.* Cette réfutation, qui fut approuvée par l'Université, a pris place dans le tome Ier des *Opera* du docteur d'Hippone, édition de Hugues de la Porte, en 1541. Sbaralea signale, d'après Montfaucon, dans le manuscrit 4896 de la Bibliothèque vaticane, un *Tractatus de sacrificio missæ*, dû à la plume de ce docteur (*Script. ord. Minor.* avec *Supplem.*, art. *Richardus Cenomanus;* P. Le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol., t. II, p. 928; M. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, 2e édit., t. IX, p. 218-220).

1. *Biblioth. franc.*, art. *Simon Fontaine.*

posthume de Fontaine, l'*Histoire de nostre temps touchant l'estat de la religion chrestienne contre l'histoire de Jean Sleydan* [1]. Il faisait hommage de l'œuvre à M. d'Avançon, conseiller du roi en son Conseil privé. Il disait de l'auteur dans sa lettre d'hommage : « Or, la cause et fin qui l'a meu a la description de ceste « dicte histoire, a esté partie l'utilité pratique et fervent zele a « l'Eglise chrestienne et catholique; partie le dueil qu'il portoit « de veoir quelque Lutherien, grand amy et fauteur de Luther, « estre tellement receu et recueilly des ennemis de nostre foy, « que plusieurs Catholiques, abusez et deceuz du doulx venin « caché sous les attrayantes paroles et persuasions d'iceluy, se « retiroient de l'ancienne et religieuse observance de l'Eglise « catholique et romaine [2]. »

L'œuvre historique du docteur catholique était donc opposée à l'histoire, jugée trop souvent partiale, du transfuge luthérien : *De Statu religionis et reipublicæ Germanorum, Carolo quinto Cæsare, Commentarii.*

Elle comprend dix-sept livres et s'étend de l'année 1517 à l'année 1546, c'est-à-dire jusqu'à la mort du nouvel hérésiarque, sur laquelle Fontaine s'exprime en ces termes :

« .... le 17e jour de febvrier, apres avoir souppé, il se retira en « sa chambre avec sa moniale, de telle heure que jamais n'en « sortit vif. Je sçay qu'il a esté diversement et contrairement « escrit de la mort de Luther. Quelques Catholiques, qui ont « peu sçavoir au vray comme il en est allé, ont escrit que se le- « vant pour secourir nature tomba mort. Les Lutheriens de sa « compagnie, entre autres Jonas qui de cuisinier s'est sur- « nommé le Juste, ont escrit, au contraire, que un mal d'esto- « mach, de quoy il se plaignoit auparavant, le feit mourir la « nuict, apres avoir souefvement dormy, premierement deux « heures en un petit lict de camp, et puis en son lict ordinaire « jusques apres minuict. Si je mens, ce est d'après Sleydan. « Pour le moins, sans s'incliner d'une part ne d'autre, il est « certain qu'il a esté trouvé mort en son lict. Je ne dy pas « que cela soit argument suffisant pour le condamner comme

1. Anvers, 1558, in-8, et Paris, même année.
2. *Histoire....*, Anvers, 1558, fol. 3.

« Arius, duquel les disciples ont voulu desguiser la mort tant « improuveüe, mais bien dy je que les souverains apostres et « prophetes de Dieu ne sont point ainsi morts [1].... »

L'historien français se proposait donc de redresser, compléter, placer sous un jour plus vrai, certaines assertions ou certains récits de l'historien latin. Somme toute, au point de vue de l'importance et du mérite littéraire, la réfutation ne vaut pas l'ouvrage réfuté.

Le même éditeur, Claude Frémy, donnait au public, en 1560, une autre œuvre posthume, mais en latin, de Fontaine. C'étaient des commentaires sur le livre de Ruth : *In Librum Ruth Explicatio* [2]. Dans la dédicace à Louis de Baissey, abbé de Citeaux, l'éditeur écrivait : « Comme dans ces commentaires, écrits par lui, « s'offrait l'occasion d'aborder les hérésies de notre temps, il les « attaqua et les réduisit de telle sorte qu'on ne saurait écrire « ou dire contre elles rien de plus savant ni de plus digne d'un « chrétien. »

Le docteur en théologie montra aussi qu'il était rhéteur, dans son *Parasceve ad rhetorica* [3], ouvrage composé en vue de l'orateur chrétien.

Nous devons signaler encore à son actif, mais comme inédits, une *Dialectica* et un opuscule *De Terminis philosophicis* [4].

1. *Histoire....*, Anvers, fol. 241 r°.

Voici le récit de Sleidan : « A cœna, quum divertisset precandi causa, sicut « consuevit, cœpit augeri dolor pectoris.... In minori lectulo hypocausti per unam « et alteram horam suaviter dormit. Cum evigilasset, in cubiculum ingreditur, et « ad quietem iterum sese componit et, salutatis amicis, qui aderant : Orate, inquit, « Deum, ut Evangelii doctrinam nobis conservet; pontifex enim et concilium Tri- « dentinum dira moliuntur. Hæc ubi dixit, facto silentio, dormit aliquandiu; « sed, urgente vi morbi, post mediam noctem excitatus, queritur de pectoris « angustia.... Non multo post eam precationem, ubi spiritum suum in manus « Dei semel et iterum commendasset, tanquam dormiturus, paulatim e vita « decedit, nullo cum corporis, qui quidem animadverti posset, cruciatu » (*De Statu religionis....*, Strasbourg, 1555, in-fol., fol. 272 rect.).

Fontaine est on ne peut plus sévère à l'endroit de Catherine Bora. Luther, dit-il, « en feit sa femme, apres qu'elle eust esté tout ce temps vagabonde parmi « les escholiers. Mais que sçait on si Dieu luy avoit point commandé de ressem- « bler a Osée le prophete et que partant il ait voulu prendre une p. pour « femme? » (*Hist....*, Paris, 1558, fol. 105.)

2. Paris, 1560, in-8.

3. Paris, 1578, in-8.

4. *Script. ord. Minor.* avec *Supplement.*, art. *Simon Fontanus.*

FREMIN CAPITIS

(— après 1563)

Nous avons en Fremin Capitis — c'est ainsi qu'il signait ses œuvres — un autre docteur [1] dont le *curriculum vitæ* est également inconnu; on ne saurait même pas faire de conjecture sur l'année de sa mort.

C'est en 1563 que sa première œuvre fut confiée aux presses. Dirigée contre les Calvinistes au sujet des sacrements, des prières publiques, elle prononçait condamnation sur les traductions de Marot et de Bèze. Nous venons de désigner la *Briefve Apologie contre Calvin et ses complices touchant l'administration des sacremens et la maniere de faire les prieres en l'Eglise, et que les traductions de Marot et Beze ne doivent estre appelées Psalmes de David* [2].

L'auteur dédie son œuvre, munie de l'approbation de la Faculté de théologie de Reims, à Nicolas Pseaume, évêque et comte de Verdun : il était donc encore vivant en 1563.

Au commencement, nous lisons ces vers qu'il adresse au lecteur :

Quand tu vouldras prier soir et matin
Nostre Seigneur en langage latin,
Ne t'esbahis, lecteur, si tu n'entens
Ce que tu dis; mais par la foy pretens,
Sans en doubter, de ton oraison fruit
Du Saint-Esprit, qui au vray but conduit,
Quand on ne veut de soy rien presumer.
Car, pour prier, qui vouldroit supprimer
L'antique usage en mespris et despit,
Il n'entendroit de ses pechez respit.

Fremin Capitis s'élève donc, et avec force, contre les versifications de Marot et de Bèze. Nous produirons deux exemples.

D'abord Marot.

Il s'agit de ces mots : *Minuisti eum paulo minus ab angelis*, du

1. Wadding le dit positivement docteur de Paris (*Script....*, art. *Freminus* vel potius *Firminus Capitis*). Mais nous venons de dire que l'auteur signait lui-même : *Fremin Capitis*.

2. Reims, 1563, in-8.

psaume VIII. Comment sont-ils traduits? Marot « nye la deité de Jesus Christ, disant :

« Tu l'as fait tel, que plus il ne luy reste
« Fors estre Dieu, car tu las, quant au reste,
« Abondamment de gloire environné,
« Rempli de biens et d'honneur couronné.

« Tu vois qu'en ce verset Marot loue Jesus Christ : reste, « comme il dit, qu'il n'est point Dieu. Et, toutefois, saint Paul « entend mesme verset de Jesus Christ. Si donc Marot l'en- « tend, comme saint Paul, de Jesus Christ, il est certain qu'il le « nye estre Dieu; s'il l'entend de tout homme, il l'entend tres « mal et l'entend autrement que le Saint Esprit et saint Paul. »

Voici maintenant Bèze :

« Certes, il a monstré qu'il estoit conduit du mesme esprit, « que, souz l'ombre de louer Dieu, il le blasphesme fort et « ferme, quand il traduit ce psalme : *Ecce nunc benedicite* et dit « ainsi :

« Levez les mains au plus saint lieu
« Du tres puissant temple de Dieu :
« Et le los qu'il a merité,
« Soit par vostre bouche recité [1].

« Que t'en semble, Calvin? Beze a-t-il bien dit? Vois tu bien « qu'il faut reciter le los que Dieu a merité? Dieu merite-t-il? « C'est l'un des grands blasphesmes qu'on pourroit dire. Car si « Dieu meritoit, il pourroit acquerir quelque chose de nouveau. « Ce qui est faux, a cause qu'il est parfait naturellement. Si tu « dis qu'il n'entend point le mot a telle rigueur, il ne devoit « donc entreprendre si temerairement manier et traiter les let- « tres saintes, non plus que toy qui veux presumer nous donner « une nouvelle theologie. Or, si Beze eust dit : Et le los qui appar- « tient a Dieu, soit par nos bouches recité, il eust dit verité; « mais sa rime n'eust rien valu. » La conclusion est tirée im- médiatement : « Donc pour finalement conclure, il vaut mieux « louer Dieu avec l'antique simplicité de l'Eglise, que de le

1. Ps. CXXXIII :
Ecce nunc benedicite Dominum, omnes servi Domini,
Qui statis in domo Domini, in atriis domus Dei nostri.
In noctibus extollite manus vestras in sancta et benedicite Dominum.
Benedicat te Dominus ex Sion, qui fecit cœlum et terram.

« blasphesmer en telles rimes qui sont contraires a la rai-
« son [1]. »

Fremin Capitis était-il encore de ce monde, quand furent publiés, en 1567, ses *Commentaria in Genesim* [2] et son traité *De sanctissimo Eucharistiæ sacramento* [3] ?

Nous devons poser la même question, sans la résoudre davantage, au sujet de ces trois autres travaux qui virent le jour en 1579 : *Expositio in Exodum* [4] ; *De immaculata conceptione virginis Mariæ* [5] ; *La Sauvegarde et protection de la foy catholique contre les principaux heretiques de nostre temps* [6].

L'*Expositio in Exodum* comprend vingt-sept homélies, suivies d'une autre homélie sur la conception de la Vierge. Les vingt-sept homélies n'embrassent que les douze premiers chapitres du livre sacré, car elles prennent fin à la mort des premiers-nés parmi les enfants égyptiens.

NOEL TAILLEPIED

(Vers 1540 — 1589)

Noël Taillepied appartenait à une famille ancienne et noble de Normandie. Ses ancêtres tiraient leur nom d'un fief, Taillepied, près Valogne, en Basse-Normandie. On devrait donc écrire : Noël de Taillepied. Mais, comme il a supprimé lui-même la particule [7], nous la supprimerons également.

Un de ses aïeux vint habiter l'Ile-de-France. Son père était fixé à Pontoise. C'est là qu'il naquit vers 1540. Aussi lisons-nous en tête d'un de ses ouvrages, les *Antiquitez et Singularitez*

1. *Briefve Apologie....*, fol. 53-55.
2. Paris, 1567.
3. Rome, 1567.
4. Paris, 1579, in-8.
5. Paris, 1579.
6. Reims, 1579.

— *Mathurin Quarré* (*Quadratus*) était d'Évreux. En 1575, il donnait ou on donnait pour lui au public, à Paris, des *Commentaires sur le prophète Amos* et des *Discours* ou *Homélies sur le prophète Malachie pour tous les dimanches de l'Avent sacré*. En 1582, également dans la capitale de la France, ce fut le tour des *Homélies sur le prophète Joël* (*Script....* avec *Supplement.*, art. *Maturinus Quadratus;* P. Le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol., t. II, p. 916).

7. Ses ouvrages sont signés : Noël Taillepied.

de Rouen, ce quatrain, composé par un nommé Jacques Le Gras, de cette dernière ville :

> Ce Cordelier, de Pontoise la fleur,
> Extolle tant de Rouen la valeur,
> Qu'il vous prendra d'oresnavant envie,
> Beaux Pontoisins, que Normands on vous die.

Il fit profession chez les Cordeliers de sa ville natale, vint à Paris se préparer au doctorat en théologie, et, quand il l'eut obtenu, retourna à Pontoise professer la science sacrée dans le couvent de l'ordre. Huit années furent consacrées à ce professorat, « sans autre récompense, disait le professeur, que celle que j'attends au Paradis. » Il exerça ensuite la même fonction dans la maison du même ordre à Rouen [1].

Un recueil avait été attribué à Jean Bunderen ou Bundère, dominicain, qui mourut à Gand en 1555. Il n'est pas de lui, mais bien de Noël Taillepied. Ce recueil est en latin et a pour titre : *Collectio quatuor doctorum : Ambrosii, Hieronymi, Augustini et Gregorii, super triginta articulis ab hæretecis modernis disputatis.* Il fut imprimé en 1574 et 1577 dans le *Compendium rerum theologicarum*, de Jean Bunderen [2]. Mais il faut le restituer à qui de droit. L'auteur se proposait donc de combattre, en s'appuyant sur les quatre grands docteurs latins, les trente principales erreurs des nouveaux hérétiques.

Cette même année 1574, notre docteur faisait ouvertement son entrée dans la vie littéraire par la publication d'une *Brevis Resolutio sententiarum S. Scripturæ, ab hæreticis modernis in suarum hæreseon fulcimentum perperam adductarum* [3]. C'étaient donc les mêmes novateurs qu'il avait en vue. Ceux-ci prétendaient s'appuyer sur l'Écriture-Sainte. Le réfutateur établissait que c'était à tort.

Taillepied débutait, en même temps, dans les travaux historiques par la publication de la biographie de Nicolas Denise, français et frère mineur [4]. Nicolas Denise était un prédicateur de renom. Il fut vicaire de la province de France et mourut le

1. Wadding, *Script. ord. Minor.* avec *Supplem.* de Sbaralea, art. *Natalis Taillepied*; *Notice sur Noël Taillepied* dans la réédition des *Antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise*, Paris et Pontoise, 1876, in-8, pp. 4 et suiv.

2. Paris, 1574 et 1577, in-8 (*Dict. de biogr. chrét.*, Paris, 1851, in-8, art. *Bunderen*).

3. Paris, 1574, in-8.

4. Paris, 1574, in-8, « apud Sonnium ex Joan. a S. Ant., » dit Sbaralea (*Sup-*

18 mai 1509, ainsi que le portait son épitaphe dans la maison de Rouen.

Un *Brief Traicté et declaration de l'an jubilé et efficacité des pardons et indulgences* [1]...., dédié à la reine de France, a été écrit à l'occasion du jubilé de 1576. L'auteur fait l'historique du jubilé, en montre les bases, en indique les conditions. Tous les pécheurs, s'ils savent profiter de cette grande grâce, peuvent se réconcilier avec le ciel. Mais il est indipensable que la conversion soit sincère; car « toute personne n'est capable de gaigner « les indulgences, ayant l'intention de retourner en peché; et « davantage ceux qui detractent en mal de leur prochain, les « sacrileges, simoniaques et beneficiers qui ne resident point « sur leurs benefices sans excuse legitime, les paillards ou pail- « lardes publiques, les concubinaires, boutefeux, larrons, bri- « gands, perturbateurs de republique, divins, magiciens, reli- « gieux proprietaires, et tous ceux qui souz couverture de ce « jubilé, n'auroient intention de s'amender et faire satisfaction « telle qu'il apartient, ne peuvent aquerir le pardon du jubilé [2]. »

L'année suivante (1577), l'écrivain publiait les *Vies*, assez résumées, *de Luther*, *de Carlostad et de Pierre Martyr* [3]. La vie de Luther fut réimprimée, quelque quarante ans plus tard, avec celles de Calvin et de Théodore de Bèze, par Bolsec, sous ce titre : *Histoire des vies, mœurs, actes, doctrine et mort des trois principaux heretiques de nostre temps, a sçavoir Martin Luther, Jean Calvin et Theodore de Beze, jadis archiministre de Geneve* [4].

Notre docteur revenait aux matières théologiques ou plutôt exerçait sa plume sur l'exégèse en commentant les *Lamentations* de Jérémie : *Commentarii in Threnos* [5].

plem. aux *Script. ord. Min.*, art. *Natalis Taillepied*). Là, cette vie est ainsi désignée : *Vita fr. Nicolai de Nisse minoritæ Galli.*

M. Frère semble avoir eu un exemplaire de cette *Vita* qui se trouvait à la suite de la *Brevis Resolutio* (*Manuel du bibliogr. norm.*).

1. Paris, 1576, in-4.
2. Dernier chap., *in fine.*
3. Paris, 1577, in-8.
4. Douay, 1616, in-12.
5. Paris, 1582, in-8.

Le P. Le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol., t. II, p. 981, mentionne aussi des *Commentarii in prophetam Jeremiam*, Paris, 1583, in-8. Mais ne serait-ce pas une seconde édition des *Commentarii in Threnos* ?

Il abordait le terrain philosophique, et rédigeait sur ces matières, dans notre langue, chose assez peu ordinaire à l'époque, un Abrégé de la Dialectique, de la Physique et de l'Éthique d'Aristote [1].

L'histoire était un domaine que Noël Taillepied aimait à cultiver. Le public fut mis en possession de nouvelles études en ce genre.

C'est, d'abord, l'*Histoire de l'Estat et République des Druides, eubages, sarronides, bardes, vacies, anciens François, gouverneurs de la Gaule, depuis le deluge universel jusqu'a Jesus Christ en ce monde* [2]. Dans un premier livre, il traitait de l'*Estat et Republique des Druides, gouverneurs de la France, depuis le deluge universel jusqu'a la venue de Jesus Christ en ce monde*, et, dans un second, de l'*Histoire des anciens roys gauloys qui gouvernerent le païs de France devant l'incarnation du Fils de Dieu.* La dédicace à Charles de Montmorency nous fait entendre les plaintes de l'auteur sur ce que les anciens Gaulois avaient laissé peu de documents. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer, dans cette étude, des récits hasardés, parfois des histoires étranges, des raisonnements incongrus, des fables trop facilement admises [3]. Mais qui ne sait que tout est singulier, mystérieux

1. *Œuvres de philosophie, a sçavoir Dialectique. Phisique et Ethique d'Aristote, reduictz en epitome*, Paris, 1583, in-8.

2. Paris, 1585, in-8.

3. Après avoir parlé d'une petite montagne près d' « Othun » (Autun), il ajoute : « Sur ceste montaigne y a grande abondance de buissons fueillus et de « grands arbres, a l'environ desquels y avoit un temple dedié a Venus et a « Priapus ou estoit adoré le coquu, qui est un oyseau lubrique, consacré aux sus- « dits Priapus et Venus, dont est encores maintenant le lieu appelé Cucubarre, « c'est-à-dire coquu d'yvoires » (1er livr., fol. 61-62).

Il tirait quelquefois des conclusions outrées, Ainsi il ne voulait pas que les charges publiques fussent confiées à des femmes : « Par quoy on ne doibt « objecter la police telle que celle des Amazones et de Semiramis et autres, « lesquelles par leur puante paillardise ont plus fait de mal aux femmes que « d'honneur. Je laisse pour une autre fois a parler des bonnes, s'il s'en trouve « quelques unes aux histoires prophanes, et diray a mon propos que la mau- « vaistié et malice des mauvaises a fait perdre le goust aux legislateurs de con- « ceder les offices de la republique aux femmes » (1er livr., fol. 39).

Le féminisme de nos jours protesterait avec indignation.

Il était mieux inspiré, quand, à l'occasion du silence observé dans les cérémonies religieuses, il disait : « Et de faict, la première chose qu'on doibt apprendre « a un enfant pour parvenir a vertu, c'est de se taire en compaignie ; car de se « taire peu se repent on, mais de parler trop » (1er livr., fol. 58).

dans le druidisme? Somme toute, c'était un livre qui dénotait des recherches, de l'érudition, et qui ouvrait la voie à des investigations plus complètes et à des jugements mieux fondés. M. de Chiniac de la Bastide du Claux, avocat au Parlement, dans son *Discours sur la nature et les dogmes de la religion gauloise*, édité en 1769, renvoyait à l'étude de Noël Taillepied [1].

Ce dernier allait poser le pied sur un terrain plus incontestablement historique. Mais là, non plus, à une érudition respectable il ne joint une critique bien sûre. L'écrivain raconte, ne juge pas ou juge rarement. Les légendes et les faits certains trouvent, presque à titre égal, place dans le récit.

Nous voulons désigner les *Antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise* [2] et le *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen* [3]. Ces deux ouvrages parurent la même année. Dans l'un et l'autre, comme dans l'histoire des Druides, l'auteur se plaint du manque de documents, surtout par rapport à l'origine des villes [4].

Le premier ouvrage n'embrasse pas seulement l'histoire de la cité, mais aussi celle du pays où la cité est située, c'est-à-dire le « Vequecin. »

Sur l'origine de Pontoise, Taillepied imite les « andabates sur les champs de bataille; » il procède par « conjecture probable; » et, alors, il raconte que « le fondateur d'icelle ville fut Belgius, quatorziesme roy de Gaule.... du temps mesme que Moyse et Aaron avoient charge sur le peuple d'Israel parmi les deserts d'Arabie [5]. »

1. *Discours....*, p. 1-2.
2. Rouen, 1587, in-8, réédité, Paris-Pontoise, 1876, in-8.
3. Rouen, 1587 et 1610, in-8.
4. En ce qui concerne la ville de Rouen, l'historien s'exprime en ces termes : « Si Dieu le createur eust permis a l'antiquité et donné ceste faveur de journel-« lement remarquer les faicts heroïques, la posterité ne seroit point tombée en « si grand labirinte d'ignorance de son origine, comme nous voyons pour le pre-« sent, anhelant et souspirant apres la tarde plume et lourd pinceau des anciens « architecteurs et autres quelconques secretaires royaux, de ce qu'ils ont laissé « escouler le temps sans coucher par escrit qui furent les premiers manans et « habitans de chaque païs, qui desfrigerent les lieux deserts et qui edifierent les « premieres maisons, desquelles l'amas peu a peu emmenagé s'est tellement « accreu et poursuyvi, qu'il fait de grandes et amples citez remplies de peuple.... »
5. Pag. 73 de l'édit. de 1876.
Le récit historique s'ouvre ainsi : « Soubs le rideau d'oubliance, la fondation

Le second est plus considérable et demeure, sans conteste, au point de vue historique, le meilleur des écrits de Noël Taillepied.

Sur l'étymologie du nom de Rouen, en latin *Rothomagus*, l'historien expose ce qui lui paraît probable :

« Arrestons nous, dit-il, a ce poinct et disons que *Rothomagus* « a prins sa denomination de deux roys de ce païs de Gaule, « *Rhomus* et *Magus*, desquels l'un en fut le bastisseur, et l'autre « l'amplificateur ou restaurateur, et qui, a cause de son anti- « quité, est a preferer a la cité de Paris; car lesdits *Rhomus* et « *Magus* furent longtemps devant le roy Paris, qu'on dit estre « le fondateur de la ville de Paris. »

Il y a une seconde opinion qui n'est pas à dédaigner : « A « Rouen, il y avait un idole nommé Rothon, qui estoit adoré et « reveré comme Dieu au milieu de la ville, au lieu ou est de « present l'eglise de Sainct Lo; et pense le commun peuple de « la ville que Rouen avoit prins son nom de cest idole, lequel « nom estant joint avec cest autre, *Magus*, qui signifie sage, « comme disant que l'idole estoit dit Rothon le Sage ou le Dieu « de sapience, on prononce le tout ensemble et dit on *Rothoma-* « *gus*, qui est le nom latin de nostre ville de Rouen. » L'historien rappelle qu'il est parlé de cette idole dans une hymne de l'office de saint Mellon, regardé comme l'apôtre du diocèse.

Suit l'exposé d'une troisième opinion. Le « nom de Rouen, « continue Taillepied, vient de ce mot, roue ou du latin *rota* « *magorum*, c'est a dire roue des sages. Ceste opinion n'est pas « encore trop diverse ni esloignée de raison; car une compai- « gnie de gens doctes et sçavans congregez ensemble pour les « affaires publiques, est appelée en latin *corona* ou *rota*, cou- « ronne ou roue, parce qu'ils sont assis a table ronde qui est « faicte en maniere d'une roue [1]. »

« des principales villes du royaume de France a esté cachée par nos devanciers « avec leurs faicts remarquables.... »

Sbaralea, *loc. cit.*, signale une *Perfecta abbatissa Pontizarensis*, opuscule écrit en français (*gallice*), et renvoie au n° 6357 de la *Bibliothèque historique* du P. Le Long. Mais à ce numéro de la seconde édition, considérablement augmentée par Fontette, il n'est nullement question de cette *parfaite abbesse de Pontoise*, et même au numéro 34802, où se trouvent mentionnées les *Antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise*, il n'est pas dit un mot d'elle.

1. *Recueil....*, Rouen, 1587, p. 13-16.

Mais n'oublions pas qu'aujourd'hui encore on est réduit aux conjectures sur cette dérivation du nom de la métropole normande. Celle qui semble obtenir plus de faveur repose sur l'hypothèse d'une métairie ou maison : mag, près la rivière de Roth; d'où Roth-Mag et, en latin, *Rothomagus*, Rouen en français [1].

Quel a été le premier évêque de cette cité? A quelle époque vivait-il?

« Nous trouvons, dit l'historien, aux anciennes chartes, que « saint Clement, souverain evesque de Rome et vicaire de Jesus « Christ sur terre, envoya plusieurs saints personnages au « païs de Gaule pour prescher l'Evangile et, entre autres, en- « voya saint Nicaise a Rouen, qu'il ordonna evesque dudit « lieu. Mais le saint personnage ne peust parvenir jusqu'au « lieu delegué, parce que lui et ses deux compaignons, saint « Quirin, prestre, et saint Scunicule, diacre, estans passez le « village de Vaulx sur Meulant, ou il avoit catechisé et instruit « en la foy chrestienne trois cens dix huit personnes qu'ils « baptiserent, se transporterent et vindrent au lieu dit Mous- « tiers, près la Roche Guyon, ou ayant de rechef converti beau- « coup de gens, furent empoignez par les sergens du gouver- « neur du païs, nommé Sisinnie, lieutenant pour les Romains, « et, après plusieurs tourments endurés, furent decapitez par « lesdits sergens [2]. »

Pas de doute sur l'existence et l'apostolat du martyr. Mais saint Nicaise appartient-il réellement au I^er^ siècle de l'ère chrétienne? Il y a là une opinion qui, aujourd'hui même, a ses partisans. Mais surgit une grande difficulté. Comment se fait-il qu'on ne trouve trace d'évêques de Rouen qu'au III^e^ siècle, et dans la personne de saint Mellon? D'où vient encore qu'à cette époque le plus grand nombre des habitants étaient encore idolâtres? Taillepied tourne la première difficulté en déclarant simplement que le diocèse n'a pas eu de prélats : « Depuis ce « temps la, n'y eut point d'evesque a Rouen jusques en l'an de « grace deux cens soixante et cinq, lorsque sainct Mellon, natif « de la Grand'Bretaigne, se transporta a Rome...., fut envoyé « a Rouen et y vint pour convertir a Nostre Seigneur la plus

1. V. *Hist. des villes de France*, Paris, 1844-1848, in-4, art. Rouen.
2. *Recueil....*, fol. 70 v°.

« grand'partie des citoyens, lesquels creurent et adjouterent « foy a sa predication [1].... » Quant à la seconde difficulté, l'historien en suppose sans doute la solution dans la phrase précédente [2].

L'historien se gardait de délaisser la théologie. Il avait fait ses premières armes par la *Collectio quatuor doctorum*. Il entreprit une nouvelle campagne, mais plutôt en se tenant sur la défensive qu'en prenant l'offensive, ou, mieux, en fourbissant des armes pour les fidèles; car, selon ses propres expressions, il voulait être « profitable a ceux qui desirent respondre aux argumens des heretiques. » De là le *Thresor de l'Eglise catholique et de verité, contenant l'origine, institution, statutz, ordonnances, ceremonies et estats d'icelle* [3]. La base du traité, c'est l'Écriture-Sainte, les Pères et les anciens docteurs. Pour rendre la doctrine saisissante, il eut recours au dialogue qu'il établit entre un curieux et un Catholique : ainsi, du moins, dans le premier livre qui constitue la partie, de beaucoup la plus considérable, de l'œuvre. Le dialogue roule sur ces points principaux : les marques de l'Église, les sacrements, le sacrifice de la messe, les cérémonies sacrées, les fêtes, la vie monastique, les lois. Le second livre, assez court et n'ayant pas la forme dialoguée, semble destiné par l'auteur à compléter et éclaircir certains sujets du premier.

Le dernier ouvrage que Noël Taillepied donna au public est une *Psichologie ou Traicté de l'apparition des esprits, a sçavoir des ames separées, fantosmes, prodiges et accidents merveilleux qui precedent quelquefois la mort des grands personnages ou signifient changemens de la chose publique* [4]. Nous ne savons si les spirites de nos jours connaissent cette *Psichologie*. Assurément, ils pourraient s'en prévaloir; car l'auteur se proposait d'établir que les esprits reviennent sur la terre; et, au dernier chapitre, il écrit, relativement aux « choses estranges avant les grands changements : » « Dieu « donne a entendre par cela que rien n'advient en ce monde a

1. *Recueil....*, fol. 72 v°.

2. M. Léon de Duranville a inséré dans son *Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine*, Rouen, 1857, in-8, pp. 373 et suiv., une étude sur les *Antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*.

3. Paris, 1586, in-8.

4. Paris, 1588, in-12.

« l'avanture, mais que nostre vie et mort, nostre prosperité et « adversité sont en sa main; et ne en prend pas ainsi, comme « les Epicuriens pensent, soit qu'on meure ou qu'on vive, qu'on « se porte bien ou mal, que les empires se changent ou non, « que Dieu ne se soucie de ces choses ni des autres non plus. » Il faut dire que l'auteur prétend donner à sa thèse des *confirmatur* dans des faits plus ou moins authentiques ou plutôt apocryphes. Néanmoins, le livre était goûté du public, car il a été plusieurs fois réimprimé.

L'auteur de la *Notice sur Noël Taillepied*, en tête de la réédition, en 1876, des *Antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise*, mentionne comme écrit de notre docteur une *Confession de foy* avec une *Epistre aux Chrestiens* [1]. Mais il n'indique pas d'édition, et nous n'avons pu en découvrir.

Noël Taillepied sentait-il qu'il touchait à la fin de sa carrière? Toujours est-il que, pour satisfaire sa piété, il voulut une règle plus sévère et quitta, en 1588, les Cordeliers pour les Capucins, autre branche réformée des Frères-Mineurs par Matthieu Baschi. Il entra dans le couvent d'Angers, et c'est là que, le 13 novembre 1589, il rendit le dernier soupir [2].

1. *Notice....*, p. 16.

2. *Notice....*, p. 44-45, d'après Jean Hiret, *Les Antiquitez d'Anjou.*

Thomas Bouchier, anglais de nation, franciscain de l'observance, exilé pour la foi catholique, séjourna longtemps à Rome et devint pénitencier de Latran. Il mourut dans cette ville, vers 1586.

Son nom s'écrit en latin *Lanius* ou *Lanio*, en italien *Beccaro*, c'est-à-dire boucher, et serait en anglais, dit Sbaralea, *Lacton*. Mais, dans aucun dictionnaire de la langue anglaise, soit ancienne, soit contemporaine, nous n'avons trouvé de substantif avec la signification correspondante. En français, ce nom régulièrement devrait s'écrire *Boucher*.

Il avait publié, à Paris, en 1582, in-8, une *Oratio doctissima et efficacissima ad Franciscum Gonzagam, totius ordinis ministrum generalem, pro pace et disciplina regulari magni conventus Parisiensis instituenda.*

L'année suivante, sortait des presses d'Ingolstadt l'*Historia ecclesiastica de martyrio fratrum ordinis S. Francisci, dictorum de observantia, qui partim in Anglia sub Henrico VIII, partim in Belgio sub principe Auriaco, partim in Hibernia tempore Elisabethæ regnantis reginæ, idque ab anno 1536 usque ad annum 1582.* Il y eut aussi, à Paris, en 1586, in-8, une édition de l'ouvrage.

Le traité suivant, qui n'a pas quitté l'état de manuscrit, a été composé à Paris, en 1582 : *Tractatus de judicio religiosorum, in quo demonstratur quod a sæcularibus judicari non debeant.*

(*Script. ord. Minor.* avec *Supplem.*, art. *Thomas Bouchier;* Ellies du Pin, *Tabl. des ant. ecclésiast.*, xvi^e^ siècle, Paris, 1704, col. 1322.)

En Noël Taillepied, le théologien est savant, l'historien respectable.

MAURICE HYLARET

(1539 — 1591)

Maurice Hylaret fut, à la fois, théologien et prédicateur.

Il naquit à Angoulême le 5 septembre 1539. Son père exerçait la profession de marchand. Il entra chez les Cordeliers de sa ville natale dès l'année 1551. Il vint achever ses études à Paris, puis professa la philosophie, probablement à Angoulême, revint à Paris pour conquérir la palme doctorale, puis enseigna la théologie jusqu'en 1571 [1].

Il s'était, en même temps, appliqué à la prédication et avait déjà acquis une certaine réputation comme orateur sacré. Il fut, en 1572, envoyé à Orléans, qui fut, dès lors, un centre pour son ministère évangélique, ce qui ne l'empêcha pas de porter la parole dans d'autres chaires du royaume.

La Ligue allait se constituer; et il devait, dans cette même ville, devenir un des apôtres les plus ardents de cette association politico-religieuse. Sa parole entraînait les Catholiques. A ses yeux, ce n'était pas assez. Il fallait qu'elle prît corps dans des associations particulières. C'était le moyen de la rendre, pour ainsi dire, perpétuellement vivante, et d'en assurer le durable succès. Aussi constitua-t-il des confréries du *Nom de Jesus* et du *Cordon de Saint-François*, dans lesquelles entrèrent les plus honorables Orléanais, comme les hommes du peuple.

Ses déclamations contre le roi étaient loin de plaire au pieux évêque d'Orléans, Jean de l'Aubépine, dont il ne respectait pas toujours les sages conseils ni même l'autorité [2].

Il ne vécut pas assez longtemps pour assister à la décadence

1. On rapporte que, en 1566, se trouvant à Châteaudun pour le chapitre provincial de l'ordre, il eut une conférence publique avec le ministre Godet.

2. Sausseye ou Saussaye, *Annales Ecclesiæ Aurelianensis sæculis et libris sexdecim*, Paris, 1615, in-4, p. 686 : « Finis etiam ejusdem anni F. Mauritium « Hilaretum minoritam, in theologia doctorem, egregium concinnatorem episcopi, « tulit, omnibus flebilem, nisi officii sui terminos, obsequium erga suum epis- « copum exuisset, consiliis haud ita sanis se immiscens inauthoratæ cujusdam « confraternitatis, cui nomen sacratissimum Jesu prætextum dederant, queis « respublica quatiebatur. »

et à la ruine de la Ligue. Les événements lui permettaient même alors d'en espérer le triomphe. Sa vie et ses luttes prirent fin en décembre 1591 ; et ce fut sur le terrain où il avait déployé tant d'ardeur, c'est-à-dire dans la ville d'Orléans.

Le caustique Pierre de l'Étoile enregistra en ces termes la mort de l'Athlète : « En ce temps, mourut a Orleans nostre « maistre Hylaret, cordelier, qui, par ses seditieuses predica- « tions, seduisoit le peuple et l'amenoit au sang et a la rebel- « lion contre son roy. A l'occasion de quoy, les Ligueus et prin- « cipalement ceux du *Petit Cordon* le faisoient un sainct, et « vinrent a telle impudence de dire que ce beau pere faisoit « dans le ciel la Trinité seconde avec les deux de Guise [1]. »

Les Orléanais se montrèrent reconnaissants à l'endroit de leur prédicateur bien-aimé. Non seulement ils lui firent de magnifiques obsèques, auxquelles assista l'évêque d'Orléans, mais ils lui élevèrent une statue d'airain [2].

Son frère en religion, François Feu-Ardent, composa une élégie sur sa mort. C'était tout naturel : Hylaret était un digne compagnon d'armes dans les combats politico-religieux [3].

En 1589, à Paris, paraissaient les *Sermons catholiques pour tous les jours de Caresme et festes de Pasques, composez premierement en latin par frere Maurice Hylaret, cordelier...., nouvellement mis en françois par Jean Moynet, advocat au siege presidial d'Orleans* [4]. Deux ans plus tard, à Lyon, le texte latin était donné au public sous ce titre : *Sacræ Decades quinque partitæ, conciones quadragesimales atque paschales, numero quinquaginta, varia et rara rerum ac verborum suppellectile apparatas instructasque complectentes* [5].

1. *Registre-Journal de Henri IV*, collect. Michaud, p. 72.

2. Niceron élève des doutes sur la statue. Il y a peut-être confusion, dit-il, N'attribuerait-on pas à Maurice Hylaret la statue élevée en l'honneur de Philippe Picart, autre célèbre prédicateur cordelier?

3. Sourc. génér. : *Script. ord. Minor.*, avec *Supplem.*, art. *Mauritius Hylaretus ;* Niceron, *Mémoires....*, t. XVIII, pp. 263 et suiv.

Jean du Douet a écrit, du vivant du docteur, une vie d'Hylaret, laquelle se trouve en tête des *Sacræ Decades* ou *Sermons* latins pour le carême, dont nous allons parler à l'instant.

4. Paris, 1589, 2 vol. in-8.

5. Lyon, 1591, 2 vol. in-8.

Il suit de là, à moins de supposer une édition antérieure des sermons latins, édition qui n'est pas indiquée et que nous n'avons pu découvrir, il suit de là, disons-nous, que l'auteur aurait communiqué au traducteur son manuscrit, et que c'est sur ce manuscrit que celui-ci aurait travaillé.

Mais, si Hylaret composait ses sermons en latin, il les prêchait en français. Cela ne doit pas surprendre après ce que nous avons dit précédemment.

Notre réflexion s'applique également aux *Discours* de l'Avent, qui furent publiés, à Paris, cette même anné 1591, et aux *Homélies* sur les Évangiles des dimanches qui ne virent le jour qu'en 1604. Les *Discours* portent ce titre : *Concionum per Adventum Enneades sacræ quatuor, homilias triginta sex complectentes, e quibus viginti septem priores Joelem prophetam explicant, novem vero posteriores Evangelia Adventus et festorum per id tempus occurrentium explicant* [1]. Le titre des *Homélies* est plus simple : *Homiliæ in Evangelia dominicalia per totum annum* [2].

Il ne faudrait pas croire que les discours, sermons, homélies d'Hylaret, soient remplis des violences du Ligueur. L'orateur savait parler évangéliquement; et même ses œuvres oratoires qui ont été publiées, portent à peine l'empreinte de ces violences. Que le lecteur en juge par des extraits de deux sermons de la sainte quarantaine. Nous faisons ces emprunts à la traduction de Jean Moynet. Nous avons déjà fait observer que, à l'exception de ceux de Boucher, les discours passionnés des prédicateurs de la Ligue à Paris n'ont pas été imprimés.

Dans le sermon du premier dimanche du Carême, l'orateur parle du jeûne et des tentations de Notre-Seigneur. « Le diable, « dit-il [3], nous tente des pechez et offenses capitales. Mais ob- « jectons luy : *Scriptum est*, il est escrit. Pour exemple, faisons « un singulier denombrement de cecy. Te tente-t-il d'estre su- « perbe? Respons luy de ta part que tu ne le seras pas, d'autant « qu'il est escrit, *Eccli.*, 10 : *Initium omnis peccati superbia, le com- « mencement de tout peché est la superbe....* Que si Satan te dict : « *Esto avarus, sois avare*, respons que tu ne le seras pas, d'au-

1. Paris, 1591, in-8.
2. Paris, 1604, 2 vol. in-8.
3. T. I, fol. 75.

« tant qu'il est escrit aux Ephesiens, 5, que l'*avare* (qui est le « serf et l'esclave des idoles) *n'a point part héréditaire au « royaume de l'oinct et de Dieu....* Que si le tentateur dict : *Esto « luxuriosus*, sois paillard, respons que tu ne le seras point, « d'autant qu'il est escrit aux Hébreux, 13, que *Dieu jugera les « paillards et adulteres.* Item si le demon te suade d'estre en- « vieux, respons que tu ne le seras, car il est escrit, *Sap.*, 2, « que *la mort est entrée dans l'univers par l'envie du diable*, et « *ceux qui sont de son parti l'imitent.* Que s'il te commande d'estre « goulu et sur ta bouche, respons que tu ne le seras, car il est « escrit au *psalm.* 77, et aux *Nomb.*, 11, que *la chair estoit « encore en la bouche des enfans d'Israel*, et *le courroux de Dieu a « esté enflambé contre eux*, et aux Philippiens, 3 : *La fin de ceux « qui font Dieu de leur ventre, est la mort,* et en saint Luc : *Re- « gardez a vous que vos cœurs davanture ne soient appesantis en « crapule et yvrognerie.* » Et ainsi de la colère, de la paresse, de l'hypocrisie, de l'ambition, de la mollesse dans la vie. Sur cette mollesse, en cas de tentation : *fruere deliciis*, « respons que « tu le feras pas, d'autant qu'il est escrit en sainct Luc : *Mal- « heur a vous autres qui avez icy vostre consolation.* » Transcrivons encore la fin de la péroraison . « La verité qui est Dieu dict en « sainct Jean : *Si quelqu'un me faict service, mon pere l'honorera.* « Combien donc, a plus forte raison, nous qui sommes encores « hommelets, devons nous honorer chrestiennement les amis « de Dieu, ja beatifiez au ciel et faicts combourgeois et conci- « toyens des anges, regnans avec eux, et porter pour Dieu et a « cause de luy a ces nostres glorieux patrons la reverence qui « leur est deue! Dieu nous face la grace qu'estans soulagez par « leurs prieres, soions faicts leurs compagnons et compatriotes « la haut au ciel. Ainsi soit il, *Amen.* »

Le jeudi de la première semaine du Carême, l'orateur traitait de la vérité et de la liberté. Au sujet de la liberté, a-t-il fait des sorties politiques ? Dans le second point comme dans le premier, il est resté dans les limites évangéliques. « Arbaces, disait-il [1], « desirant espier et observer de pres le roy et la vie qu'il me- « noit, donna a l'un des eunuques une phiole d'or et, par ce « moyen, eut accez a luy. Ayant apperceu la delicatesse, le cœur

1. *Sermons catholiques....*, t. I, fol. 160-161.

« lasche d'iceluy, les habits de femmes qu'il portoit, les parures, « il mesprisa ce roy totalement, le mettant au rang des rien ne « vauts. Je n'obmettray icy ce qu'escrit Justin. Estant ce capi- « taine conduit devant le roy, il le trouva entre les dames, dy « je, entre les vilaines, filant de la pourpre avec une quenouille, « et donnant a chaque femme sa tasche. Se retirant, il racompta « a ses compagnons ce qu'il avoit veu. Quant a moy, disait-il, « je ne puis obeir a un (roi) qui ayme mieux estre femme « qu'homme.... Tel s'est monstré Sardanapalus. C'est la raison « seule pourquoy Arbaces a quitté le party de cest effeminé, et « a sollicité ses compagnons a faire le semblable. Combien plus « grande est l'indignité et plus lourde la faute de l'homme, « creé a l'image de Dieu, quand il se rend volontairement serf « de ce tyran le diable, pour complaire a sa chair et lascher « bride aux voluptez et a telles autres meschancetez sales et « deshonnestes !.... Si vous estes chrestiens, faictes les œuvres « de Jesus Christ. Mais tant s'en faut que vous les faciez ! car « vous paillardez, vous estes larrons et usuriers.... Si vous estes « les enfans de la noblesse, ne soyez noblesse qui nous blesse, « faictes ce que font les nobles. Voicy leur devoir : juger sainc- « tement, rendre le droict en toute candeur de conscience, « estre le bouclier des veufves et orphelins, batailler pour la « liberté et la patrie, donner exemple de vertu, avoir la main « liberale. Pourquoy donc usez vous de main mise, ravissans les « biens, desnuans et suçans, comme font les sangsues, les « pauvres veufves? Pourquoy fourrez vous vos coutelaz dans les « entrailles de la patrie? Pourquoy donnez vous exemple de « toute dissolution venerienne et paillardise? Pourquoy foulez « vous aux pieds et mesprisez les choses sacrées, voire Dieu « mesme. »

Assurément, il ne faut pas chercher dans les œuvres oratoires d'Hylaret un goût littéraire supérieur à l'époque. On ne l'y trouverait pas. Mais serait-on en droit de le lui demander? Les génies subissent eux-mêmes plus ou moins l'influence du temps où ils se meuvent.

Les prédications d'Hylaret présentent le caractère des prédications du xvi^e^ siècle. C'est dire qu'il ne rejette les histoires plus ou moins apocryphes, ne montre guère de répugnance pour les traits grotesques, pour la crudité de l'expression allant

jusqu'à l'indécence. C'est dire qu'il se complaît à nommer, à côté des Pères de l'Église, les philosophes et les écrivains de l'antiquité profane, et à émailler son discours de citations grecques et même hébraïques.

Tout bien considéré, ses *Sermons catholiques* du Carême, par leur allure et leur aspect scientifique, présenteraient assez le caractère du genre conférence.

On savait que ce docteur avait écrit sur la fréquentation des hérétiques et le mariage entre un catholique et une hérétique. Mais on se demandait après Ellies du Pin, Niceron, Moréri, si le texte original était français ou latin, car il se trouvait indiqué, tantôt dans une langue, tantôt dans l'autre. Le titre seul de l'ouvrage attesterait que l'auteur a parlé dans la langue nationale : *Deux Traictez ou opuscules, l'un en forme de remonstrance, De non conveniendo cum hæreticis, l'autre par forme de conseil et d'advis, De non ineundo cum muliere heretica a viro catholico conjugio*. Là, le latin et le français s'entremêlent naturellement. L'auteur explique, à la suite et uniquement en français, l'objet de l'œuvre. Dans ses *Deux Traictez ou opuscules*, ajoute-t-il, « il est monstré « par la parole de Dieu et probations catholiques que la fre- « quentation avec les heretiques et le mariage avec une Hu- « guenotte est defendu aux Catholiques, et des inconveniens « qui s'en ensuyvent [1]. » Les paroles latines font donc partie intégrante du titre qui est réellement et presque totalement en français. Ainsi des deux opuscules qui ont été composés en cette dernière langue et uniquement en cette langue.

FRANÇOIS FEU-ARDENT

(1539 — 1610)

Feu-Ardent a eu pour berceau la ville de Coutances, où il vit le jour en décembre 1539 [2], et pour centre d'études celle de Bayeux. Dans cette dernière ville, il prit l'habit de Cordelier, renonçant, dit-on, pour suivre sa vocation, à un riche héritage.

1. Orléans, 1587, in-8.

2. Dans la lettre qu'il écrivit à Possevin en octobre 1602, il disait qu'il accomplirait en décembre prochain sa soixante-troisième année (Niceron, *Mémoires....*, t. XXXIX, p. 311.

Si jamais nom convint parfaitement aux personnes,

Conveniunt rebus nomina sæpe suis,

c'est bien celui de Feu-Ardent que porta cet enfant de la Normandie.

Les supérieurs de la maison de Bayeux, qui avaient remarqué en Feu-Ardent d'heureuses dispositions pour les études, l'envoyèrent à Paris, afin de s'y préparer au doctorat en théologie, grade qu'il obtint en 1576 [1].

Il demeura dans la capitale de la France et devint un des plus fougueux Ligueurs.

Il se fit d'abord remarquer par une nouvelle édition du livre des hérésies de saint Irénée : *S. Irenæi, Lugdunensis episcopi et martyris, adversus Valentini et similium Gnosticorum hæreses libri V* [2]. L'édition, qui est de 1575, année qui précéda le doctorat, est enrichie de notes, prolixes parfois, mais réellement savantes, et augmentée de cinq chapitres qui se trouvaient dans le manuscrit consulté. Elle est donc bien supérieure à l'édition d'Érasme et à celle de Gallasius et Grynæus.

A la suite, Feu-Ardent éditait, pour la première fois, la dispute du Catholique Arnobe et de l'Égyptien Sérapion touchant la Sainte-Trinité, la dualité de substances et l'unité de personnes en Jésus-Christ, le concours de la grâce et du libre arbitre : *Conflictus Arnobii catholici et Serapionis Ægyptii de Deo trino et uno, duabus in Christo substantiis in unitate personæ, gratiæ et liberi arbitrii concordia.* Cet Arnobe n'est pas assurément Arnobe l'ancien, qui vivait sous Dioclétien, car dans le *Conflictus* il est question de saint Augustin. Est-ce Arnobe le jeune ? La concordance des temps permettrait de le dire. Mais Arnobe le jeune paraît avoir été semi-pélagien, par conséquent opposé à la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Or, la doctrine de saint Augustin est nommée par lui avec éloge dans le *Conflictus*, et elle devient la base de la doctrine qu'il défend. Nous nous trouvons encore moins fixés par rapport à Sérapion. Peut-être les deux athlètes ont-ils deux noms supposés comme les deux juges qui président aux débats ? Peut-être l'auteur serait-il Vigile de Thapse ?

1. *Script. ord. Minor.* avec *Supplem.*, art. *Franciscus Feu-Ardentius;* Niceron, *loc. cit.*

2. Paris, 1575, in-fol.

La seconde édition du livre des hérésies, à Cologne et en 1596, est meilleure « que la première, parce qu'elle contient les « passages grecs de saint Irénée qui se sont trouvés dans saint « Épiphane et dans quelques autres auteurs anciens [1]. » Grabe et Massuet n'ont pas dédaigné de faire entrer plusieurs annotations de notre docteur dans leurs nouvelles éditions des *Opera* de l'illustre évêque-martyr de Lyon. Dans ce travail, Feu-Ardent avait eu deux collaborateurs qui sont nommés avec lui : Jacques de Billi et Fronton du Duc (*Ducæus*).

Feu-Ardent donna au public un travail analogue touchant les *Œuvres* de saint Ildefonse de Tolède, dont la principale est le Livre de la perpétuelle virginité de Marie, et cela au moyen de nombreux manuscrits : *Ad codices multos Manuscriptorum collata et emaculata.* L'édition, qui est précédée d'une longue préface de l'éditeur contre les hérétiques de son temps, est également de Paris, mais de l'année 1576 [2]. Elle a pris place en diverses éditions de la *Bibliotheca veterum Patrum* de Margarin de la Bigne; et l'abbé Migne en tient compte dans son édition critique.

Une préface signée du même docteur était rédigée pour la traduction latine, par P. Morel, d'un ouvrage de Michel Psellus, le *Dialogue sur l'énergie et l'opération des démons :* Περὶ ἐνεργείας δαιμόνων διάλογος [3]. Dans cette préface, Feu-Ardent montrait le parfait rapport entre les nouveaux hérétiques, les démons et les magiciens.

Éditeur de saint Irénée et de saint Ildefonse, il fut traducteur de divers écrits de saint Éphrem : *Divins Opuscules et exercices spirituels du tres sainct Pere Efrem archediacre d'Edesse en Mesopotamie...., mis en françois.* Il travaillait sur une version latine du temps. Il joignit à sa traduction, et toujours d'après un texte latin, celle d'un *Excellent sermon de sainct Cyrille Alexandrin, de l'issue et sortie de l'ame hors du corps humain.* Ne perdant pas de vue les nouveaux hérétiques, il ajouta, en troisième lieu, une *Response aux lettres et questions d'un Calviniste touchant l'innocence, virginité, excellence et invocation de la glorieuse vierge*

1. Niceron, *Op. cit.* et *vol. cit.*, p. 314.
Il y a eu depuis plusieurs éditions tant à Cologne qu'à Paris.
2. Paris, 1576, in-8.
3. *Dialogus de energia....*, Paris, 1577, in-8.

Marie [1]. Dans le corps de la *Response*, le Calviniste est appelé : « un certain quidam. »

Il est peu de choses à dire du Ligueur passionné. Il faisait chorus avec Lincestre, Pelletier, Pichenat, Aubry, de Cueilly, Boucher, de Montgaillard, dit le Petit Feuillant, et autres prédicateurs qui portaient dans les chaires les pensées et les haines de la Ligue [2]. Nous savons qu'avec eux il s'est toujours et absolument opposé aux négociations ayant pour but de faire la paix avec Henri IV, même revenu à l'Église catholique [3].

Son zèle ne savait pas avoir peur.

Le duc de Nemours avait été arrêté. C'était un chaud partisan des Seize. On pensait que le duc de Mayenne avait ordonné l'arrestation. Feu-Ardent ne craignit pas d'y faire allusion en chaire, en sorte que le duc de Mayenne fit appeler le religieux pour lui intimer, avec menaces, l'ordre de veiller davantage sur ses paroles [4].

Le controversiste nous retiendra plus longtemps.

Les presses répandaient abondamment dans le public les livres de controverse de Feu-Ardent. Ces livres sont tantôt en latin, tantôt en français.

Alphonse de Castro avait publié un ouvrage où il examinait les diverses hérésies qui avaient surgi dans l'Église : *Adversus omnes hæreses libri XIV*. Feu-Ardent y joignit un *Appendice* en trois livres [5]. Dans cet *Appendice*, il s'efforçait d'établir qu'il fallait aux hérésies mentionnées par le théologien espagnol en ajouter quarante autres passées sous silence par ce dernier ou nées après sa mort, lesquelles roulaient sur Adam et Ève, Abel et Caïn, les patriarches, les anges, les apôtres, le Christ, le baptême, les autels. La publication se faisait en 1578. Une longue Épître de l'auteur à Louis de Brézé, évêque de Meaux, en date du 15 octobre 1577, précédait l'*Appendice*.

Les Luthériens avaient adressé à Jérémie, patriarche de

1. Paris, 1579, in-8.
2. *Hist. de la vil. de Par.*, t. II, pp. 1175, 1208, et notre vol. précéd., p. 249-253.
3. *Hist....*, *ibid.*, p. 1208.
4. Pasquier, *Lettres*, liv. XVI, let. I.
5. Paris, 1578, in-fol. L'*Appendix ad libros.... in tres libros distributa....* prenait place à la suite de l'œuvre d'Alphonse de Castro, t. Ier des *Opera* de ce dernier, Paris, 1578, in-fol.

Constantinople, la *Confession d'Augsbourg* dans l'espérance de la lui voir approuver. L'espérance fut vaine. Le patriarche la combattit, non seulement de vive voix, mais par écrit et au nom de l'Église grecque. Cette censure des erreurs luthériennes a été imprimée en grec et en latin. Feu-Ardent a donné une édition, revue et corrigée, de la traduction latine sous le titre de *Censura orientalis Ecclesiæ de præcipuis nostri sæculi hæreticorum dogmatibus Hieremiæ Constantinopolitani patriarchæ....* Cette édition porte le millésime de 1584 [1].

L'année suivante, un ouvrage en français, et dont Feu-Ardent était complètement auteur, voyait le jour : la *Sepmaine premiere des dialogues, auxquels sont examinées et confutées cent soixante et quatorze erreurs des Calvinistes* [2]. Ces erreurs portaient tant sur la Sainte-Trinité en géneral que sur les trois personnes divines en particulier. Les interlocuteurs sont un docteur catholique et un ministre calviniste. Il y eut une seconde édition en 1589. L'ouvrage parut en latin, à Cologne, en 1594, sous ce titre : *Dialogi septem, quibus ducenti Calvinistarum errores gravissimi perspicue refelluntur et solide confutantur* [3]. Ce fut la traduction même de l'auteur. Comme on le voit, il y a dans le texte français 174, et dans le texte latin 200. Le nombre avait augmenté.

La paix rétablie dans le royaume laissait au controversiste plus de liberté et de calme pour combattre par la plume le protestantisme. Il en usa largement

Une première semaine en appelait une seconde qui sortit des presses en 1598. Là encore, les dialogues s'instituent entre un docteur catholique et un ministre calviniste ; et les erreurs relevées touchant le paradis, le purgatoire, l'enfer, montent au chiffre prodigieux de 465. Le public fut donc mis en possession de la *Seconde Sepmaine de dialogues, ausquels.... sont paisiblement examinées et confutées quatre cens soixante et cinq erreurs des heretiques* [4].

L'année précédente, le théologien avait rédigé et publié les *Responses chrestiennes et modestes aux lettres et questions d'un gentilhomme, estant lors de la nouvelle pretendue religion, et maintenant*

1. Paris, 1584, in-8.
2. Paris, 1585, in-8, et 1589, aussi in-8.
3. Cologne, 1594, in-8.
4. Paris, 1598, in-8.

bien reuny a l'Eglise et foy catholique [1]. Les doutes avaient pour objets le nombre des sacrements, l'Église et les traditions, la cène, les effets du baptême, le purgatoire, les fêtes, l'abstinence, les mariages interdits, le culte des images.... Affermir les conquêtes faites et en préparer de nouvelles, tel était le double but de l'athlète.

Ce double but, il se le proposait également dans les ouvrages suivants qui se succédaient rapidement :

Dans le *Brief Examen des confessions, prieres, sacremens et catechisme des Calvinistes* [2] ;

Dans l'*Amicale Admonition aux predicans et ministres*, relativement à deux cent trente erreurs renfermées dans leur profession de foy [3] ;

Dans les *Entremangeries et guerres ministrales, c'est a dire haines, contradictions, accusations...., fureurs et furies des ministres de ce siecle, les uns contre les autres, touchant les principaux fondemens de la foy et de la religion chrestienne* [4] ;

Dans la *Theomachia calvinistica XVI libris profligata* [5].

Au premier ouvrage, deux ministres essayèrent de répondre. L'un signait son œuvre du pseudonyme de *Froit d'eau*, par opposition sans doute à Feu-Ardent. Ce dernier pensait que le pseudonyme dissimulait le ministre qui répondait au nom : Antoine de la Faye [6]. L'autre se nommait Jean Brouaut, et l'écrit avait pour titre : *Replique aux illusions et fumées de F. Fr. Feu Ardent contre la proposition orthodoxe de la verité du corps du Christ* [7].

A la *Response* de l'anonyme, Feu-Ardent opposa une seconde édition, « reveue et amplifiée par l'autheur, » de l'*Examen des confessions, prieres, sacremens et catechisme des Calvinistes, avec Refutation de la Response d'un ministre, ou ils sont convaincus de six cens soixante et six tant contradictions, erreurs, que blasphesmes,*

1. Paris, 1597, in-8.
2. Paris, 1599, in-8.
3. Paris, 1601 (*Script. ord. Minor.*).
4. Paris, 1601, in-12 ; Caen, 1601, in-8 ; Paris, 1604, in-8. Cette dernière édition est la plus complète.
5. Paris, 1604, in-fol. ; réédit. à Cologne, 1629.
6. Feu-Ardent le déclare dans sa *Réfutation*, fol. 3 v°, et raisonne ou apostrophe en conséquence.
7. Pontorson, 1600, in-8.

contenus en iceux [1]. La passion présida à la rédaction de cet ouvrage. Le style, burlesque parfois, manque en général de gravité [2].

Le second adversaire s'attira une *Response modeste aux aphorismes et furieuses repliques de Jean Brouaut, jadis prieur de Saint-Eloy et a present, puisqu'il luy plaist, ministre de Carentan, medecin, peintre, poete, astrologue, philosophe, academique, alchimiste, mathematicien, geographe, musicien, organiste, sergent, tabellion, joueur de flute, de viole, de harpe, de manicordion, de mandole et d'autres instrumens qu'il sçait bien* [3]. Dans cette *Response*, c'est surtout le pamphlétaire qui parle. Du reste, Brouaut avait donné l'exemple.

Les *Entremangeries*, comme le long titre l'explique, sont l'histoire, écrite avec exagération en plusieurs endroits, et toujours avec passion, des guerres intestines parmi les réformés.

Dans la *Theomachia calvinistica*, nouveau dialogue entre un docteur et un ministre. Feu-Ardent prétendait relever quatorze cents erreurs de la secte. Le nombre des erreurs allait toujours croissant. Il est vrai que, d'après l'auteur, elles surgissaient de l'ensemble de la doctrine : *Confutatio errorum hujus sectæ, præcipue in confessione fidei hugnosticæ et catechismo calvi-*

1. Paris, 1601, in-8.

2. Feu-Ardent n'était pas tendre pour les ministres. Il les apostrophait ainsi, fol. 34 v°-35 : « Judas se disoit apostre du Seigneur; aussi faites vous. Minis-« troit purement les sacremens, aussi faites vous. Il estoit paillard, inces-« tueux; aussi pour la plupart estes vous. Il aymoit trop l'argent; aussi faites vous. « Il estoit sacrilege; aussi faites vous. Apostat, deserteur; aussi estes vous. Mur-« muroit contre les saincts; aussi faites vous. Scandaleux aux compagnies; aussi « estes vous. S'adjoignit avec les ennemis de son maistre; aussi faites vous. Le « trahit et leur livra pour le perdre; aussi faites vous. Ne fist vraye pénitence; « non faites vous. Ne parvint à salut; non ferez vous. Il rendit l'argent mal acquis « et recogneu son peché; ce que vous ne voulez faire, demeurant en ce cas bien « pires que luy. » Mais l'athlète catholique s'empressait de formuler ce vœu charitable : « Dieu vous veuille bien convertir et sauver. »

3. Caen, 1601, in-12.

Jean Brouaut a écrit ces ouvrages qui expliquent certains qualificatifs employés par Feu-Ardent :

Traité de l'eau de vie ou Anatomie theorique et pratique du vin, divisé en 3 livres, Paris, 1646, in-4;

Abregé de l'astronomie inferieure, expliquant le systesme des planetes et autres constellations du ciel hermetique, avec un essay de l'astronomie naturelle, Paris, 1644, in-4.

niano [1]. Selon son habitude, le controversiste entendait joindre la réfutation.

Feu-Ardent s'occupait aussi d'exégèse.

Nous le savons, il collabora à la *Glose ordinaire* augmentée des *Postilles* de Nicolas de Lyre et des Additions de Paul de Burgos [2]. La Préface sur l'autorité, la vérité, l'utilité de la Bible et la manière de l'interpréter est tout particulièrement l'œuvre de Feu-Ardent.

Il publia, de 1582 à 1600, des Commentaires (*Commentaria*) sur le livre de Ruth [3], d'Esther [4], sur le prophète Jonas [5], l'Épitre de saint Paul à Philémon [6], celle aux Romains [7], les deux Épitres de saint Pierre [8], l'Épître de saint Jacques [9] et celle de saint Jude [10].

Les Commentaires sur Jonas, puisés dans les anciens Pères, renfermaient des explications de certains mystères chrétiens, et les prédicateurs pouvaient en tirer profit.

Dans les Épitres du prince des Apôtres, on trouvait la somme de la religion chrétienne et, en même temps, la description des temps dangereux du siècle qui venait de s'écouler.

L'Épître de saint Jacques traçait les mœurs pures qui convenaient aux chrétiens.

Quant à l'Épître de saint Jude, c'était la peinture de la conduite, des mensonges, des crimes des hérétiques, tant anciens que modernes.

1. Niceron mentionne aussi un *Advertissement aux ministres sur leur profession de foy*, Paris, 1599, in-8 (*Op. cit.*, p. 321). Cet ouvrage est sans doute l'*Amicale Admonition....*, indiquée par Wadding. Dans ce cas, l'*Advertissement* serait la première édition de l'*Amicale Admonition*.

2. Paris, 1590, in-8.

3. Paris, 1582, in-8.

4. Cologne, 1595, in-8.

5. Cologne, 1595, in-8.

6. Paris, 1587, in-8.

7. Paris, 1599, in-8, « ex Joanne a S. Anton. » (*Supplem.* aux *Script. ord. Minor.* et d'après la *Biblioth. sacra* du P. Le Long).

8. Paris, 1600 et 1601, in-8.

9. Paris, 1599, in-8.

10. Cologne, 1595, in-8.

Le P. Le Long indique aussi une édition d'Anvers, 1585, pour le Commentaire sur le livre de Ruth, et une de Paris, également 1585, pour le Commentaire sur e prophète Jonas (*Biblioth. sacr.*, édit. in-fol., t. II, p. 714).

Au milieu de tant de travaux, Feu-Ardent trouvait le temps de consacrer des heures à une meilleure et plus complète édition de la *Bibliotheca veterum Patrum* de Marguerin de la Bigne. Il avait pour collaborateurs Jean Dadré et Gilbert Génébrard. Nous visons l'édition de 1589.

Le prédicateur, au point de vue du zèle, n'était pas inférieur au controversiste.

Il avait été vertement mis en cause par Froit-d'eau ou Antoine de la Faye. « Tu me contraints, repartit Feu-Ardent, parler un « peu de moy mesme contre ma coustume, parce que tu ad- « joustes : *Et quant à Feu Ardent, il sçait bien quel Protée il a esté « depuis 1590 jusques a present, et en combien de faces, formes, « formules et formulaires il s'est changé.* Aux seuls dix ans que « tu mets, j'en adjouste trente, et t'assure, Monsieur Antoine, « que depuis quarante ans que Feu Ardent est prestre, theolo- « gien et predicateur dans l'Eglise de Dieu, voire et tous les « soixante ans que Dieu luy a donnez, jamais n'a esté autre « que constant et ferme catholique, et que, par les meilleures « villes et celebres eglises de France, de Brabant, de Flandre, « de Lorraine ou il a presché, il a, par la grace de Dieu, reduit « plus de six cens ames de tes erreurs a la vraye foy et reli- « gion catholique, et en ceste mesure confirmé plus de cent mil « bons chrestiens. Et les dix ans derniers n'a esté autre et, Dieu « aydant, ne sera jusques à la fin. Par quoy, ce que tu dy de « *faces*, *formes*, *formules* et *formulaires*, n'est autre chose que ba- « dinerie et calomnie magistrale [1]. »

Ces lignes, assurément, ne pèchent pas par excès d'humilité. Mais elles attestent, à la fois, que nombreuses ont été les prédications de l'orateur chrétien, et qu'à l'étranger, comme en France, son talent de parole était goûté.

Le public a été mis en possession de vingt-sept *Homiliæ* sur la conception et la nativité de Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste, son précurseur [2], et de vingt-cinq autres sur quelques chapitres de Job [3].

Feu-Ardent n'avait garde d'oublier les hérétiques. Il leur ser-

1. *Examen des confessions....*, fol. 63.
2. Paris, 1605, in-8.
3. Paris, 1606, in-8.

vait un *Antidote* contre leurs criminelles tentatives pour dénaturer la doctrine de Tertullien et de saint Cyprien : *Antidota adversus impias criminationes, quibus antiquissimos et sapientissimos Africanæ Ecclesiæ doctores Tertullianum et S. Cyprianum vexant lacerantque Lutherani et Calviniani*. Ce travail a pris place en tête de la *Confessio Tertulliana et Cypriana*, œuvre de Théodore Petreius, éditée par Feu-Ardent lui-même. On y lit quelques vers composés par l'éditeur à la louange du livre, et placés à la suite d'autres pièces poétiques.

C'était bien aussi pour la défense du catholicisme contre le protestantisme que l'infatigable athlète rédigeait sa *Brevis Assertio cœlibatus* [1]. Il ne fallait pas se lasser, en effet, de prouver la légitimité du célibat ecclésiastique et religieux.

Il exerça, une fois, sa plume sur un sujet historique, en traçant l'*Histoire de la fondation de l'eglise et abbaye du Mont Saint Michel au peril de la mer, et des miracles, reliques et indulgences données en icelle* [2].

Sa nature ne se prêtait guère à la contradiction. Il avait commis une erreur en citant, en faveur de l'Immaculée-Conception, comme étant de saint Cyrille, un passage tiré des quatre livres composés par Clicthove, au moyen d'emprunts à saint Jean-Chrysostome et à saint Augustin, pour remplacer les livres perdus du docteur d'Alexandrie. Suarès lui en fit la remarque. Il le remercia en s'ingéniant, par une sorte d'argument *ad hominem*, à montrer qu'il y avait aussi des erreurs, erreurs de chiffres, il est vrai, dans les livres du grand théologien [3].

Feu-Ardent avait envoyé à Possevin, qui le lui avait demandé, le catalogue de ses ouvrages. Nous avons fait connaître ceux qui ont été imprimés. D'autres sont demeurés inédits. Wadding en a dressé la liste que nous résumons : ce sont des œuvres oratoires, c'est-à-dire des *Homélies* sur les Psaumes, Judith, Daniel, les deux premiers chapitres de saint Luc, des discours pour le Carême, les dimanches et les fêtes; puis des *Commen-*

1. Paris, 1606 (*Script. ord. Minor.*).

2. Constance pour Coutances, 1604, in-12. Cet ouvrage a été souvent réimprimé, et même à Avranches en 1818 et 1827. Dans quelques éditions, la liste des *reliques* a été retranchée.

3. Théophile Raynaud, *Erotemata de malis ac bonis libris deque justa aut injusta eorumdem confixione*, Lyon, 1647, in-4, n° 289.

taires sur les Épîtres de saint Jean, une *Exposition* de l'Oraison dominicale, de la Salutation angélique, du Symbole des Apôtres ; enfin les *Opera* de Lactance, revus, expurgés et annotés [1].

Sans parler du politique, il y avait en Feu-Ardent l'étoffe de l'érudit, du controversiste, de l'orateur. Mais le controversiste, en bien des endroits, l'orateur, en certaines circonstances, laissent beaucoup à désirer.

Sur la fin de sa vie, notre Cordelier s'était retiré dans son premier couvent, celui de Bayeux. Mais ce n'était point pour se livrer au repos, ainsi qu'il l'affirme dans la dédicace de sa *Théomachie* au cardinal d'Ossat : en cette retraite où il méditait, il écrivait encore, prêchait encore.

C'est là qu'il mourut en janvier 1610 [2].

Nonobstant cette date, le lecteur, après ce que nous avons dit de quelques docteurs contemporains, ne sera pas étonné de trouver ici cette notice sur le religieux dont l'existence, si active, si agitée, si remplie, dans les luttes politiques comme dans les luttes religieuses, se rattache réellement au XVI[e] siècle [3].

1. *Script. ord. Minor.*

V. aussi Possevin, *Apparatus sacer....*, t. I, p. 496.

2. Sbaralea, *loc. cit.*, Niceron, *loc. cit.* Niceron, après Bayle (*Diction.*), marque le 1[er] janvier, et Sbaralea, le 7 du même mois.

Bayle a écrit : « C'étoit un des plus furieux adversaires et un des plus violens « persécuteurs que les Protestans aient jamais eus sur les bras, à ne considérer « que les gens d'Église. » Un adversaire, oui. Un persécuteur, dans le sens obvie du mot, on ne voit pas en quoi.

3. François Feu-Ardent eut un neveu qui porta le même nom et le même prénom. François Feu-Ardent, le jeune, fut également cordelier et docteur en théologie de Paris. Il professa la science sacrée et la science de raison dans le couvent de la capitale de la France. Il mourut en 1631, laissant en manuscrits des *Annotations sur le premier livre des Sentences* et des livres de *Controverses contre les Calvinistes* (*Script. ord. Minor.* avec *Supplem.*).

CHAPITRE II

DOMINICAINS D'UN CERTAIN RENOM [1]

Jean Clérée. — Pierre Crokart ou de Bruxelles. — Guillaume Pepin. — Guillaume Petit. — François de Vitoria. — Étienne Paris. — Pierre Doré. — Jacques le Hongre.

JEAN CLÉRÉE

(— 1507)

Originaire de la ville de Coutances en Normandie, Jean Clérée fut docteur, à Paris, en 1490. Il semble s'être livré tout particulièrement au ministère évangélique. Sa parole fut goûtée à Paris et en province.

En 1494, il s'affilia à la Congrégation de Hollande, dans laquelle l'esprit primitif de l'ordre s'était mieux conservé ou plutôt, par suite d'une réforme, s'y était réintroduit. Cinq ans plus tard, il en devenait vicaire général [2]. C'est pendant qu'il remplissait ces fonctions que, grâce à un concours puissant, cet esprit pénétra, avec les religieux de la Congrégation, dans le couvent de la rue Saint-Jacques.

Nous avons vu comment le cardinal Georges d'Amboise était parvenu à réformer le couvent des Cordeliers de Paris. Il voulut agir de même à l'égard des Dominicains de cette cité. Mais l'affaire ne fut pas moins difficile. Le couvent de la rue Saint-

1. Pour les ouvrages dominicains que nous n'avons pu découvrir, nous nous en sommes principalement rapporté aux *Scriptores ordinis Prædicatorum* de Quétif et Échard.

2. *Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 11-12; Touron, *Hist. des hom. illustr....*, t. III, p. 685-687.

Jacques était occupé par quatre cents religieux, la plupart étudiants. Les évêques d'Autun et de Castel-à-Mare se présentèrent au nom du cardinal-légat. Ils trouvèrent une résistance absolue. Ils revinrent le lendemain, accompagnés de gens armés. Les religieux essayèrent d'opposer la force à la force, mais sans succès. Ils durent quitter le couvent et la ville. Ils réapparurent bientôt, et avec l'aide de douze cents écoliers, se réinstallèrent dans la maison. Ils furent de nouveau et définitivement délogés. Les religieux de la congrégation de Hollande furent alors appelés à en prendre la place. Ceci s'accomplissait en mars 1502 [1].

Jean Clérée fut, au mois d'août suivant, remplacé, dans le vicariat général, par Jean de Bauffremez. Apprécié par le cardinal Georges d'Amboise et Louis XII, roi de France, il fut appelé à la direction de la conscience de ce dernier, qu'il accompagna en Italie. A la mort de Bandello, général de l'ordre (1506), Jules II le nomma vicaire général de la grande famille religieuse, en attendant que l'élection l'élevât au généralat (1507).

Ce ne fut pas pour longtemps. Il s'était empressé d'aller présenter au saint-père ses hommages de soumission filiale. De retour à Pavie où avait eu lieu l'élection, il fut atteint d'une maladie mortelle et expira, le 10 août 1507, quelque deux mois après avoir été proclamé supérieur de l'ordre [2].

Ses œuvres oratoires ont été imprimées plus tard. Elles avaient été recueillies et traduites en latin par des auditeurs. C'est ce que l'éditeur nous apprend en tête des *Sermons* du Carême : «.... ab illius auditoribus tumultuarie collectos.... »

Elles comprennent donc :

Des *Sermons de l'Avent*, tant pour les dimanches que pour les fêtes, sur ces paroles de saint Luc : *Jésus est venu chercher et sauver ce qui périssait* [3] ;

Des *Sermons du Carême*, également pour les dimanches et fêtes [4].

1. Jean d'Auton, *Chronique de Louis XII*, édit. de la Soc. de l'histoire de France, Paris, 1889-1895, in-8, t. II, p. 220-222.

2. *Script. ord. Prædicat., ibid.*

3. Paris, 1522, in-8 ; 2e édit. revue, Paris, 1529, aussi in-8.

4. Paris, 1520, in-8 ; autres édit. plus complètes, Paris, 1524 et 1530, in-8.

Dans ces sermons, le style hybride et macaronique ne s'y étale pas, comme dans ceux de plusieurs contemporains. C'est à peine s'il s'y rencontre quelques mots français, comme le mot : hélas ! lequel, sans doute, paraissait plus expressif que le mot latin correspondant : *heu !* Les citations savantes et païennes en sont aussi généralement absentes. Il y règne, au contraire, une simplicité tout à fait évangélique.

Ainsi, dans le sermon du jeudi de la quatrième semaine de carême, l'orateur se demande, au sujet de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, pourquoi Jésus-Christ a été touché de compassion. Il indique ces quatre raisons : l'infortunée était femme, mère, veuve, privée de son fils ; et il développe en ces termes le premier point :

« Communément, les femmes ont le cœur tendre et les mères « aiment leurs enfants plus que les pères pour cause de certi- « tude. Et, parce qu'elle n'avait pas de mari, elle considérait « davantage son fils; et, parce qu'elle n'avait pas d'autre fils de « qui elle pût recevoir consolation et aide, elle se désolait beau- « coup. Quand le Christ vit le cœur de cette femme arrosé de « larmes, il lui dit : *Ne pleurez point;* car je vous donnerai « matière à joie. Alors, il posa la main sur le cercueil et les « porteurs s'arrêtèrent. Le Christ dit à haute voix : *Jeune « homme, je vous le commande, levez-vous*, comme s'il eût dit : Je « vous commande, en tant que votre seigneur et créateur, de « vous lever.... Si une femme parmi vous avait un fils de seize « ans, prêt à se marier, donnant l'espérance qu'il sera un « homme vertueux, et qu'il mourût et ressuscitât, est-ce que « cette mère n'aurait pas sujet d'aimer celui qui ressusciterait « son fils? Certainement oui. Pensez donc combien la veuve de « Naïm a aimé le Christ. Avec elle, une grande multitude sui- « vait le Christ pour entendre ses discours. Hélas ! si vous « aviez été là, si vous aviez voulu lui ouvrir votre cœur, vous « n'eussiez pas fait autant de mal que vous en faites. »

Aussitôt après son élection de général, il avait adressé une *Encyclique* aux religieux de l'ordre. Elle a pris place à la suite des Actes du chapitre qui l'avait élu [1].

Un des auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* nous dit

1. Rome, 1656, in-4 (*Script...., ibid.*).

qu'il a eu entre les mains les *Ordonnances* qu'il a portées dans ses visites aux couvents de Hollande et qui dénotent un esprit supérieur et un grand amour du bien [1].

Louis Lasséré, navarriste contemporain, que nous connaissons, parle ainsi de quelques personnages de son temps, au nombre desquels se trouvent Jean Standonch et Jean Clérée : « .... lesquels entre les hommes que je congneuz oncques, je « reputoye et repute de vie aussy eminente et parfaite, tant « en austerité de vie, en scavoir que en exemplaire de bonnes « œuvres, autant qu'il y en eust en la terre habitable, selon « mon jugement, pour le temps qu'ilz vivoient.... Les cinq des- « sus immédiatement nommez j'ay en si grande reverance que « je croy que, si le siège de Romme congnoissoit les vertuz « qui ont esté en iceulx, il auroit occasion de les canoniser. Et « du temps qu'ilz vivoient et entre ceulx que jay congneuz, je « les reputoye les plus grands personnoiges qui fussent en « l'Eglise de Dieu [2]. »

PIERRE CROKART OU DE BRUXELLES

(Vers 1460 ou 1470 — 1514)

Pierre Crokart était belge. Il est d'ordinaire appelé Pierre de Bruxelles, très probablement parce qu'il vit le jour dans cette cité, vers 1460 ou 1470. Il étudia à Paris et suivit les leçons de Jean Major au collège de Montaigu. Il s'attacha à la doctrine nominaliste que, maître ès arts, il enseigna lui-même. Se reconnaissant de la vocation pour la vie religieuse, il prit, en 1503, l'habit dominicain au couvent de la rue Saint-Jacques et fit profession l'année suivante. Il se trouvait affilié à la florissante Congrégation de Hollande, puisque le couvent en faisait partie [3].

Appelé à occuper une chaire de philosophie, il abandonna le nominalisme pour le conceptualisme de saint Thomas. Aussi, en tête ou plutôt dans le titre d'un ouvrage philosophique qu'il

1. *Script....*, *ibid.*, p. 12-13.
2. *Vie de Monseigneur sainct Hierosme*, 1540 et 1541, in-4, ch. L.
3. *Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 29; *supra*, p. 255-256.

publia en 1509, se déclarait-il interprète de la doctrine de l'Ange de l'école et son ardent défenseur : *Thomæ doctrinæ interpretis et propugnatoris acerrimi.*

Cet ouvrage a pour objet les points les plus saillants de la *Logique* d'Aristote et pour titre : *Acutissimæ Quæstiones et quidem perutiles in singulos Aristotelis libros logicales.* Il est suivi de *Questions* sur le *De Ente et essentia* de saint Thomas [1].

Ce n'était pas le début de Pierre de Bruxelles dans la publicité. L'année précédente, avait paru une étude sur la dialectique d'après le texte de Pierre d'Espagne; à ce commentaire sont ajoutés quelques *Quodlibeta : Summularium artis dialecticæ, utilis admodum interpretatio magistri Petri Hispani, ordinis Prædicatorum, una cum fructuosis quibusdam Quodlibetis* [2]. L'on a cru longtemps que ce Pierre d'Espagne, qui devint pape sous le nom de Jean XXI, avait appartenu à l'ordre de Saint-Dominique. De là l'assertion du titre. Mais les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* ont prouvé que l'opinion n'était pas fondée [3].

La *Physique* du prince de la philosophie grecque et son traité de l'*Ame* devinrent le double sujet d'un autre travail de la part de Pierre de Bruxelles et donné également par lui au public : *Argutissimæ, subtiles ac fœcundæ quæstiones phisicales in octo libros Phisicorum et in tres de Anima Aristotelis* [4].

Pierre de Bruxelles avait commencé l'étude de la théologie. Il était licencié en 1512 [5]. Il avait revu la *Secunda Secundæ* du Doc-

1. Paris, 1509, in-fol., et 1514, aussi in-fol.

2. Paris, 1508, in-fol.

3. *Script....*, t. I, p. 485. V. tom. II de cet ouvrage, Moyen-Age, p. 200, not. 3.

4. Paris, 1510, 1515, 1521, in-fol.

5. Parmi les auditeurs de Pierre de Bruxelles dans ses leçons philosophiques et théologiques, il faut compter *Pierre Fabre* ou *Lefèvre de Nimègue,* qui s'en montra reconnaissant, comme nous le voyons dans la lettre qu'il adressa au maître et qui se lit à la fin des Commentaires de ce dernier sur la Physique d'Aristote. Pierre Fabre fut, à son tour, licencié en théologie dans l'année 1518. Il revint en Belgique et fut député au chapitre général de Rome où il mourut en 1525.

Ce fut surtout un éditeur.

Il fit donc imprimer la *Troisième Partie de la Somme de S. Thomas*, avec son *Supplément*, tiré du *Commentaire sur le quatrième livre des Sentences*, Paris, 1514, in-8, et les *Commentaires* du cardinal Cajetan sur la *Seconde de la Seconde* de l'Ange de l'école, Paris, 1519, in-4.

(*Script....*, t. II, 64-65; Foppens, *Bibl. Belg.*, art. *Petrus Faber.*)

teur angélique pour la première édition de Paris qui est de cette même année 1512. Cette édition fut l'œuvre de François de Vitoria. Pierre mourait deux ans après [1].

GUILLAUME PEPIN

(— 1533)

Guillaume Pepin naquit sur le territoire d'Évreux. Son père était un modeste cultivateur. Il prit l'habit religieux dans le couvent de cette ville. Il étudia à Saint-Jacques et obtenait la licence en 1500. Il fut prieur du couvent ébroïcien de 1504 à 1506. Ce couvent était affilié, depuis 1498, à la congrégation de Hollande.

Pepin se consacra ensuite à la prédication et trouvait des loisirs pour composer quelques ouvrages. Il prêcha à Paris et en province. Son talent oratoire était apprécié. Plusieurs fois, il compta parmi ses auditeurs François Ier, qui l'avait en estime. Il mourut à Évreux, le 18 janvier 1533, ainsi que l'attestait l'épitaphe qui se lisait dans la maison dominicaine de cette cité [2].

1. *Script. ord. Prædicat.*, p. 29-30.

L'édition est de Paris, 1512, in-4.

Deux autres docteurs mouraient la même année : *Antoine Pennet* et *Jean Le Ver*.

Antoine Pennet, originaire de Bourgogne et probablement de Mâcon, obtenait la licence en 1482. Il fut, pendant dix ans, provincial de France (1493-1503), et ensuite confesseur du duc de Savoie, poste de confiance et d'estime qu'il n'abandonna qu'avec la vie (1514).

Il est rapporté qu'il écrivit un *De Reformatione morum* et des *Actiones variæ*, ouvrages qui auraient été imprimés. Mais, ajoute Echard : « qua vero lingua et ubi hæc serventur, mihi hactenus incompertum. » Nous ne sommes pas mieux instruits. (*Script. ord. Prædicat.*, t, II, p. 28.)

Nous avons, au tome IV de cet ouvrage, Moyen-Age, p. 139, mentionné l'amende honorable de *Jean Le Ver* (*Joannis Veri*). Sa doctrine opposée à l'Immaculée-Conception ne l'empêcha pas d'être nommé par le souverain-pontife évêque de Philadelphie et de suppléer, en qualité de vicaire général, dans l'administration du diocèse de Rouen, les deux Georges d'Amboise que les affaires du royaume tenaient presque toujours absents. 1514 fut le terme de son existence. (*Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 29.)

Il est distinct de *Jean de Vray* (*Joannes de Vero*), de Beauvais, connu seulement dans le monde littéraire par la publication d'un *Liber epistolarum*, Paris, 1530 (*Ibid.*, p. 81).

2. *Script....*, t. II p. 87. Les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* constatent que, par erreur, Simler et Possevin le nomment *Guillelmus Papicus*.

Ses sermons ou, du moins, un certain nombre de ses sermons, prirent corps, de son vivant, en divers volumes et dans la langue latine. Ses traités sont également en latin.

L'année 1511 marqua le début dans la publicité.

Nous avons, à cette date, une *Brière et succincte exposition des Epitres du Carême selon les féries* [1]. Guillaume écrivit encore et publia sans doute un travail analogue sur les Évangiles de la sainte quarantaine : *Expositio Evangeliorum quadragesimalium* [2].

En cette même année 1511, il faisait paraître des *Sermones super intemeratæ virginis Rosarium* [3]. Ces *Sermons*, au nombre de sept, avaient tous cette sorte de texte : *Salutate Mariam quod multum laboravit in vobis*. C'est ce qui s'appelle le *Parvum Rosarium*. Il y eut, en effet, huit ans plus tard, un autre recueil de *Sermons*, toujours en l'honneur de Marie, qui fut livré au public. Il renferme cinquante-cinq discours, autant que de grains au chapelet, sous le titre : *Rosarium aureum* [4]. L'un et l'autre *Rosarium* se trouvent dans l'édition de 1519.

Les *Sermons* du *Rosarium aureum* ont pour texte unique ces paroles de la *Sagesse : Couronnons-nous de roses* [5]. Il y a de l'originalité dans la conception de ce *Rosaire d'or*, bien que l'ordre ne soit pas parfait au point de vue théologique. Les roses sont, avec la noblesse et la naissance illustre, les vertus ou les actes du chrétien, ce qui en est le résultat et même ce qui convient à la nature humaine ou à certaines conditions. Il y a un discours pour chacune d'elles. Elles sont entremêlées, à chaque dizaine, d'une méditation sur la Passion du Sauveur : la circoncision, la douleur au Jardin des Oliviers, la flagellation, le couronnement d'épines, le crucifiement. Les roses sont présentées ainsi successivement : la pureté, l'humilité, la virginité, la bonne renommée, la foi, l'espérance, la charité, la grâce, l'abstinence, la discrétion (*taciturnitas*) ; la louange divine, l'action de grâces, le bon exemple, la miséricorde, la piété, la libéralité, l'office de médiation (*mediatio*) et celui de recommandation (*advocatio*), la

1. Paris, 1511, in-8, 1513, 1589; Lyon, 1541 ; Venise, 1569, 1572, 1575, 1588.
2. Ce travail a pris place dans un recueil des principales œuvres du Dominicain, Cologne, 1610, in-4.
3. Paris, 1511, in-8, et 1513, in-16.
4. Paris, 1519, in-8; Venise, 1593, in-8.
5. *Sap.*, II, 8.

prudence, la justice, la force, la tempérance, la patience, le martyre, la compassion, l'assistance, la sainte conversation et la sainte contemplation, la sagesse, la science, la crainte, le conseil, l'intelligence, la volonté, la mémoire, la beauté, l'élection, la recherche de Dieu, la sainte opération, la joie, l'honneur, la paix, la victoire, la salutation mystique, les prérogatives de Marie comme vierge, épouse, veuve, bénie entre toutes les femmes, la gloire de son assomption.

Cette même année 1519, les presses mettaient au jour le *Miroir d'or sur les sept psaumes pénitentiaux* [1].

Avait paru, l'année précédente, la *Destruction de Ninive* ou quarante sermons propres à tous les temps (*omni tempore prædicabiles*) [2]; car l'orateur, prenant le sens figuré, se proposait de montrer comment, en tous états, on peut détruire les péchés mortels et véniels et aussi les vices, tâche qu'il accomplit par des déductions vraiment logiques.

Paraissaient, les années suivantes, un *Opusculum super Confiteor* [3], vrai traité sur la pénitence, qui était revu et corrigé par l'auteur, et d'autres œuvres oratoires ou *Sermons* pour le saint temps de l'Avent, lesquels portaient dans leur titre : *De Secretis secretorum*, et étaient suivis de plusieurs autres sur les saints, de l'Avent à la Circoncision [4].

D'autres saints, dans le cours annuel, fournirent également des sujets de *Sermons* sous le titre : *De Imitatione Christi* [5].

La plume de l'écrivain produisait, en même temps, un *Commentaire* (*Expositio*) *sur la Genèse*, pour faire ressortir le quadruple sens du texte sacré : sens littéral, moral, allégorique, anagogique [6].

Les Évangiles et les Épîtres des dimanches, soit pendant l'été, soit pendant l'hiver, furent aussi expliqués par le prédicateur. De là des *Dominicales* pour les deux saisons [7].

1. Paris, 1519, in-8; Venise, 1573 et 1587, in-8.
2. Paris, 1518, in-8.
3. Paris, 1521, 1524, 1530, 1534 et 1540, in-8.
La revision par l'auteur de l'édition 1521 en suppose une antérieure.
4. Paris, 1520 et 1536, in-8.
5. Paris, 1528 et 1530, in-8; Venise, 1589.
6. Paris, 1528, in-8; Venise, 1573; Douay, 1634, in-4.
7. *Pars æstivalis* et *Pars hiemalis*, Paris, 1530, in-8 : « Impressi sunt dicti sermones (Sermones totius anni).... anno MDXXX, XXII octobris; » et encore, Paris, 1534, in-8, et Venise, 1588.

A l'exception de la *Destructio Ninivæ* et de l'*Expositio in Genesim*, les ouvrages de Guillaume Pepin furent réunis dans une édition de Cologne en 1610 [1].

Après la mort de l'auteur, l'art typographique mit le public en possession d'un travail sur l'Exode analogue à celui sur la Genèse : *Expositio in Exodum*, et toujours suivant le quadruple sens consacré par la théologie [2].

Si donc avant tout Guillaume Pepin était prédicateur, il ne demeurait pas étranger à l'herméneutique. Comme sermonnaire, il fut didactique ; mais, à l'exemple de Jean Clérée, son frère en religion, il sut éviter les excentricités pour s'en tenir à la gravité évangélique.

GUILLAUME PETIT

(Vers 1480 — 1536)

Dans la question du divorce de Henri VIII à la Faculté de théologie de Paris, nous avons vu Guillaume Petit jouer un rôle de royaliste plutôt que de théologien.

Né à Montivilliers, au diocèse de Rouen, il entra, vers 1480, dans le couvent dominicain de cette dernière ville. Après les études requises faites à Saint-Jacques de Paris, il obtint, en 1502, le titre de docteur. Il fut successivement prieur du couvent d'Évreux (1506) et de celui de Blois (1509). Confesseur de Louis XII [3]

1. Cologne, 1610, in-4.

2. Paris, 1534, in-8.

3. Dans ce ministère sacré, il succédait à *Antoine du Four* qui, lui-même, avait succédé à Jean Clérée. Antoine du Four mourut en 1509, évêque de Marseille.

A-t-il été docteur de Paris ? Touron le dit (*Hist. des hom. illustr....*, t. III, p. 692). Le *Gallia christiana* lui donne aussi ce titre : « Doctor theologicus Parisiensis » (t. I, col. 665). Mais les auteurs des *Script. ord. Prædicat.* sont loin d'être aussi affirmatifs : « Mirum ejus nomen in actis Facultatis Parisiensis non « legi, quæ, si non sint mutila, qualia tamen quidam conjiciunt, alibi lauream « acceperit. » (*Script....*, t. II, p. 22.)

Quoi qu'il en soit, il est auteur de ces deux opuscules qui furent imprimés assez longtemps après sa mort, Paris, 1557, in-16 :

Paraphrase sur les sept Psalmes penitentiaux ; La Diete du salut contenant cinquante meditations sur la passion de nostre Sauveur Jesuchrist.

On lui donne aussi deux volumes de *Sermons* et la traduction de quelques lettres de saint Jérôme. Mais rien de cela n'a été imprimé.

(*Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 21-22; Ellies du Pin, *Tabl. des ant. ecclésiast.*, Paris, 1704, col. 911.)

et de François Ier, il était en même temps inquisiteur général de la foi dans le royaume [1].

Ce n'était pas seulement un théologien, c'était aussi un ami des lettres et des lettrés. Budée l'avait en estime et Érasme trouvait en lui un défenseur.

Guillaume Petit se fit éditeur et encouragea les éditeurs.

Il commença par Durand de Saint-Pourçain en donnant, en 1508, la première édition des *Commentaires* de ce théologien *sur les quatre livres des Sentences* [2].

En 1511, Josse Clicthove lui dédiait le recueil contenant la *Vie de saint Martin de Tours* par Sulpice-Sévère et plusieurs autres opuscules [3]. L'année suivante, c'était la dédicace d'un autre recueil où prenaient place, avec la *Vie et la mort des sept frères dormants de Marmoutiers*, opuscule faussement attribué à Grégoire de Tours, ces ouvrages authentiques du célèbre historien : l'*Histoire des Francs*, la *Gloire des confesseurs*, la *Vie des Pères*, et aussi un abrégé de la *Chronique* d'Adon, archevêque de Vienne [4].

Guillaume Petit s'associa à Jacques Merlin pour l'impression des *Opera* d'Origène. Ces *Opera* sortaient des presses, la même année (1512), en quatre volumes [5]. Nous savons que cette publication rencontra de l'opposition en Noël Béda, peu favorable à Origène, ou plutôt à l'origénisme.

Notre Dominicain donna des encouragements, sinon un concours, aux éditions suivantes :

La *Chronique* de Sigebert de Gemblours avec les *Additions* de Robert du Mont Saint-Michel [6] ;

Les *Cinq livres* d'Aimoin sur l'histoire de France [7] ;

Les *Histoires mêlées* (*Historiæ miscellæ*) du diacre Paul [8] ;

1. *Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 100; *Gal. christ.*, t. X, col. 1444; Touron, *Op. cit.*, pp. 38 et suiv.

2. Paris, 1508, in-fol. V. t. III de cet ouvrage, Moyen-Age, p. 402, not. 2.

3. *Supra*, p. 33 : « Honorando Patri Guilhelmo Parvo, regio confessori et sacrarum litterarum professori sapientissimo Hieronymus Clicthoveus Neoportuensis S. »

4. Paris, 1512, in-4, ou petit in-fol.; autre édition, 1522, in-fol.

5. Paris, 1512, in-fol.

6. Paris, 1513, in-4.

7. Paris, 1514, in-fol.

8. Paris, 1514, in-fol.

L'*Histoire de l'Europe* ou *Antapodosis* par Luitprand [1].

Assurément, il ne faut pas chercher la perfection dans ces diverses éditions. Mais c'est un louable effort dont ont profité les éditeurs futurs.

En l'absence d'Yves Mayeuc, évêque de Rennes et confesseur de la reine, notre Dominicain avait assisté Anne de Bretagne, épouse de Louis XII, à ses derniers moments [2]. Il prononça, en l'honneur de la défunte, trois oraisons funèbres aux trois services religieux qui eurent lieu : l'un à Blois, où la reine était morte (9 janvier 1514); un autre à Notre-Dame de Paris; le troisième à Saint-Denis.

Ces oraisons funèbres, prononcées en français, n'ont pas été imprimées. Mais Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, en a fait connaître le sens en quelques mots [3].

Dans la première, qui a pour texte ces paroles de Jérémie : *Defecit gaudium cordis nostri*, *Nous avons perdu ce qui faisait notre joie* [4], l'orateur s'empare de l'âge de la reine qui est de trente-sept ans, pour déclarer qu'elle a droit à trente-sept éloges d'autant de vertus ; puis de ces trente-sept vertus il lui fait un char pour la conduire en paradis.

Dans la seconde, dont le texte est également emprunté au prophète des douleurs : *Versus est in luctum chorus noster*, *Notre chœur s'est changé en deuil* [5], le prédicateur, par un jeu de mots dans le goût du siècle, fait de Paris un chœur musical en quatre parties, l'Église, la Justice, l'Université, le Peuple, et montre que dans ces quatre parties la joie est remplacée par la douleur. Mais la flatterie est poussée à l'extrême, lorsqu'il affirme que la somme des vertus personnelles de la reine est supérieure à la somme totale des vertus de beaucoup de grands hommes, objets cependant d'une vénération séculaire. La grande reine a été l'appui de l'Église, la protectrice de la noblesse, le refuge du peuple, la mère des pauvres, la vengeresse des chrétiens par l'expulsion de leurs ennemis, les juifs.

La troisième oraison a pour texte ces autres paroles du même

1. Paris, 1514, in-fol.
2. *Script....*, *loc. cit.* ; *Gal. christ.*, *loc. cit.*
3. *Hist....*, Paris, 1707, in-fol., t. I, p. 835-836.
4. *Thren.*, V, 15.
5. *Ibid.*, V, 15.

prophète : *Cecidit corona capitis nostri*, *La couronne est tombée de notre tête* [1]. L'orateur s'étend beaucoup sur la noble généalogie de la royale défunte et s'avise de la faire remonter par *Ynope, fille de Pendrasus, empereur de Grèce*, et par Brutus jusqu'à la ville de Troie. Les vertus d'Anne de Bretagne ont été dignes de sa glorieuse origine; et lui-même, l'ayant assistée à sa dernière heure, croit pouvoir jurer qu'elle est morte sans avoir commis un péché mortel.

A la mort de l'évêque de Troyes (14 novembre 1518), François Ier s'empressa de nommer son confesseur à ce siège. Une lettre royale, du 20 du même mois, informa le chapitre de la nomination. Les chanoines ne voulurent pas faire opposition au roi, en se prévalant, comme tant d'autres chapitres, de l'ancien droit qui leur conférait le droit d'élection. Aussi François Ier leur adressa-t-il, le 4 mars suivant, cette lettre qui exprimait sa satisfaction : « Chers et bien amez, nous avons sceu par nos amez « et feaux conseillers les evesque de Castres.... le bon vouloir « qu'avez de suivre nostre intention en voulant recevoir sans « contredit pour pasteur et evesque en faveur de nous et pour « le grand bien de vostre diocese nostre amé et feal conseiller « ordinaire F. Guillaume Parvi, dont nous sçavons tres bon gré « et vous en mercions, en vous priant de tres bon cœur que vous « receviez et acceptiez les bulles et provisions d'icelluy, lesquelles « vous envoyons en toute douceur, paix et amour, et mettiez « ses procureurs en pleine et entiere possession de son evesché, « car nous avons retenu vostredit evesque pour ce caresme a « cause des predications et affaires urgentes et necessaires, si « le vueillez ainsi faire, et vous nous ferez plaisir. »

Le 10 du même mois, la prise de possession s'accomplissait dans ces conditions [2].

En novembre de la même année, l'archevêché de Bourges vint à vaquer par la mort du cardinal Boyer. Le roi, toujours en vertu de sa prérogative concordataire, appela à ce siège le nouvel évêque de Troyes. Mais le chapitre, s'appuyant sur le droit commun, donna, au commencement de janvier, un successeur au prélat défunt dans la personne de François de Beuil ou Bueil. Il

1. *Thren.*, V, 16.
2. N. Camusat, *Prompt. sacr. antiquit. Tricas. diœces.*, pp. 242 et suiv.

y eut donc conflit. Mais le chapitre tint bon et le pape finit par ratifier l'élection capitulaire [1]. Force fut à Guillaume Petit de rester à Troyes [2].

Mais, en 1528, il permuta ce siège avec celui de Senlis. La proximité de Paris lui rendait plus facile sa mission de confesseur du roi, mission qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 8 décembre 1536 [3].

Guillaume Petit fut quelque peu auteur. Mais rien n'a paru de son vivant. C'est après sa mort que le public a été gratifié de quelques écrits, soit en latin, soit en français.

En latin, nous avons le *Jardin de la foi* (*Hortus fidei*), *renfermant les articles du Symbole des Apôtres et de Nicée, avec la réfutation, par les autorités des saints docteurs de l'Église, des diverses hérésies qui ont surgi contre ces articles.* Cet écrit, qualifié de *particulierement utile à tous les prêtres*, a paru l'année qui a suivi la mort de l'auteur [4].

En français, nous devons citer ces opuscules édités ensemble et qui semblent n'avoir été qu'un premier jet [5] :

La *Formation de l'homme et son excellence et ce qu'il doit accomplir pour avoir paradis;*

1. *Gal. christ.*, t. II, col. 95-96.

La bulle confirmant l'élection du chapitre de Bourges est « data Romæ apud S. Petrum.... MDXXI calend. julii.... »

D'après le *Gallia christiana*, *ibid.*, Petit aurait été appelé au siège de Troyes après l'insuccès de Bourges : « Guilelmus Parvi vero provectus est ad cathedram Trecensem. » Mais les dates précises données par Camusat, *loc. cit.*, ne permettent pas d'admettre cette assertion. Du reste, le même *Gallia* revient à la vérité en disant, t. X, col. 1441 : «.... jam episcopus Trecensis, ab ipso (rege) postulatus ad cathedram Bituricensem, qui repulsam passus.... »

2. Dans le ms. fr. 3092 de la Bibliothèque nationale, fol. 128, nous voyons les *frais et mises faictes par Pierre Spine a la poursuite de l'archevesché de Bourges en faveur de M. de Troyes, par le commandement du roy tant a Romme qu'ailleurs.* Il s'agit de Guillaume Petit.

Le ms. fr. 2971 de la même bibliothèque, fol. 86, renferme une lettre du même évêque de Troyes *à M. le tresorier Robertet.*

3. *Script....*, *loc. cit.*; *Gal. christ.*, t. X, col. 1441; Touron, *loc. cit.*

V. aussi Jaulnay, *Le parfait prélat ou la vie, miracles de S. Rieule....*, avec une *Histoire des choses les plus remarquables.... sous l'épiscopat de chacun évesque de Senlis....*, Paris, 1648, in-8, pp. 553 et suiv.

4. Paris, 1537, in-8.

5. Paris, 1538, in-8.

Le *Viat de salut, auquel est comprins l'exposition du Symbole, des dix Commandements de la loy, du Pater noster et Ave, Maria;*

L'*Instruction pour sçavoir soy confesser*, examen de conscience qui a pour base les péchés capitaux ;

Différentes pièces de poésie religieuse — ce qui montre que Guillaume Petit s'occupait parfois de versification — comme l'*Angélique Salut*, des *Contemplations* sur la cour céleste, la naissance de Notre-Seigneur, sa passion, etc.

Sur ce dernier sujet, nous entendons le bon larron dire au mauvais :

Crains tu point la justice
Du juste qui cy pend
Pour nostre malefice ?
Nous souffrons justement,
Mais luy est innocent
Qui vient donner la vie,
Que les Juifz faulcement
Font mourir par envie ;

et adresser cette prière à Jésus :

O Jesus, roy de gloire,
Prince victorieux,
Ayez de moy memoire,
Quand vous serez es cieulx ;
Monstrez moy vos doulx yeux
Et vostre digne face ;
Bien doibt estre ioyeux
Qui est en vostre grace.

Le *Viat de salut* se termine aussi par un quatrain :

Le siege de grande iniquité
Est en iceulx moult griefvement,
Qui disent que par leur fragilité
Ne peuvent garder commandement.

Guillaume Petit, par une phrase interminable et interminée, entre poétiquement en matière dans la *Formation de l'homme*.

« Après la perfection et accomplissement du ciel et de la terre « et des aultres creatures d'une admirable pulchritude et beaulté, « competement a ornées ; » comme « le ciel resplendissant de lu- « mineuses estoilles, la mer de poyssons, l'air de volatiles, la « terre avec les champs, pretz, montaignes et vallées, couron- « née de diverses natures, de fleurs odorantes, de herbes nu-

« tritives et medicinales et de diversitez de arbres; les forestz rem-
« plies de diverses especes de bestes, comme chevaulx et aul-
« tres quadrupedes, lesquelz selon leur genre et espece cou-
« roient, saultoient et hennissoient; lespesseur et condensité
« desdictes foretz resonnoit des chantz melodieux de diverses
« especes et natures doyseaux ; la face de la mer estoit tran-
« quille, les undes se mouvoient une contre autre en toute
« doulceur, non plus ne moins que les pretz reverdissans, quant
« ilz sentent le doulx zephire.

« Et generalement toutes les creatures terrestres selon leur
« mode et nature se resjouissoient par gestes rendant grace a
« leur createur, attendans qui seroit leur maistre et gouverneur
« et qui useroit dicelles.

« La machine du monde, selon sa creation ainsi richement
« aornée, attendoit son prince et gubernateur, comme dict est. »

Ce maitre, ce prince, ce gubernateur fut l'homme, dont l'écrivain établit la grandeur, l'excellence.

Pour aller en paradis, il faut accomplir les commandements. C'est la preuve que l'homme aime son Dieu. Il faut aussi donner son adhésion aux vérités révélées; et, passant en revue les articles du Symbole, l'auteur touche l'œuvre de la rédemption plus grande que celle de la création.

A la suite de ces divers opuscules, nous voyons, dans le volume, qui les renferme, de notre Bibliothèque nationale, le *Livre faisant mention des sept paroles que nostre benoist Saulveur et Redempteur Jesuchrist dict en l'arbre de la croix* [1]. Il n'y a pas de nom d'auteur. La date de l'impresston est la même ; mais la pagination est spéciale et les caractères différents. Ces nouvelles *expositions* et *contemplations* seraient-elles de Guillaume Petit?

FRANÇOIS DE VITORIA

(Vers 1480 — 1546)

Voilà un théologien dont l'Espagne, à juste titre, se fait gloire.

François vit le jour, vers 1480, à Vitoria, dont il devait porter le nom. Ses parents s'étant fixés à Burgos, c'est là qu'il fut

1. Paris, 1538, in-8.

initié aux premières connaissances littéraires et admis dans l'ordre de Saint-Dominique. En se faisant religieux, il suivait l'exemple d'un frère aîné, Didace de Vitoria, qui lui-même ne fut pas sans distinction dans la science sacrée [1].

Il y avait des Universités en Espagne. Mais celle de Paris conservait toujours son beau renom, en sorte que les étrangers ne cessaient de tenir, dans la mesure du possible, à venir puiser dans son sein. Ses maîtres et ses élèves jouissaient d'une considération particulière. C'est sous l'empire de cette pensée, que Dominique Soto, plus tard disciple de François de Vitoria, et son camarade Thomas de Villeneuve quittèrent les écoles de Complute et vinrent s'asseoir dans celle de Paris [2].

François fut donc envoyé au couvent de la rue Saint-Jacques. Parmi les maîtres qu'il y entendit, il faut citer Pierre Crokart ou de Bruxelles. Nous avons dit que ce dernier avait revisé la *Secunda Secundæ* de la *Somme* de saint Thomas pour une édition dont se chargea François de Vitoria [3].

François de Vitoria obtint la licence en 1522. Après son doctorat, il revint en Espagne, professa d'abord au collège Saint-Grégoire de Pintia, aujourd'hui Valladolid, puis à l'Université de Salamanque dont il occupa la principale chaire de théologie. Son enseignement donna un lustre nouveau à cette Université. Ce n'était plus la pure scolastique. Ses leçons, nourries de la doctrine des saints Pères, appuyées sur l'histoire ecclésiastique, rédigées d'après les règles d'une saine critique, étaient données dans un langage élevé, quelquefois presque éloquent ; méthode qu'il avait rapportée des écoles de Paris.

Parmi ses élèves, il compta des esprits supérieurs qui devinrent d'illustres théologiens : entre autres, avec Dominique Soto, Melchior Cano, Barthélemy de Medina [4].

Melchior Cano, dans ses *Lieux théologiques*, s'exprime en ces termes sur le compte de son maître : « Assurément, s'il en est

1. *Script....*, t. II, p. 107.
2. *Ibid.*, p. 171.

Tous deux se firent recevoir à Paris maîtres ès arts, et se livrèrent quelque temps à l'étude de la théologie. Mais ils n'eurent pas le temps d'y être gradués, devant retourner à Complute pour y professer les lettres. On connaît la célébrité de l'un et la sainteté de l'autre.

3. Paris, 1512, in-4.
4. *Script....*, t. II, p. 128.

« qui approuvent ma science — et plût au ciel qu'elle fût digne de « l'approbation des savants! — ma prudence dans les jugements « à porter — et plût au ciel qu'elle fût digne du renom dont « elle jouit! — mon langage plus élégant que celui des scolas- « tiques, je dois tout cela, science, prudence, éloquence, à « cet homme qui a été mon meilleur guide, aux préceptes et au « conseil duquel j'obéis [1]. »

Barthélemy de Medina n'est pas moins élogieux : « Ce doc- « teur, dit-il, est considéré comme le restaurateur de la sainte « théologie dans les Espagnes, car il y a introduit la méthode « de l'enseignement et le goût de la science divine auparavant « trop négligée [2]. »

Après vingt ans de professorat à l'Université de Salamanque, surnommée *la mère des vertus et des sciences*, François de Vitoria mourut dans cette cité, le 12 août 1546.

Il ne publia rien. Nous devons à ses élèves qui avaient recueilli ses leçons et qui voulurent, tant pour l'honneur du maître que pour le bien des théologiens, les confier aux presses :

En premier lieu, des *Relectiones theologicæ*, leçons qui traitaient : *du Pouvoir de l'Église*; *du Pouvoir civil ; du Pouvoir du pape et du concile ; des Indes et du droit de guerre ; du Mariage ; de l'Accroissement de la charité; de la Tempérance*; *de l'Homicide ; de la Simonie ; de l'Art magique ; des Obligations de celui qui est parvenu à l'âge de raison.*

En second lieu, une *Summa Sacramentorum Ecclesiæ ;* et la seconde fois qu'on imprima cette *Somme des sacrements*, on y inséra quelques additions d'après les décrets du Concile de Trente.

Ces deux ouvrages ont eu plusieurs éditions [3].

1. Lib. XII, cap. 1 ou *Proœmium.*

Il terminait ce chapitre 1er ou *Proœmium* par ces mots : « Quanquam postulo « ab iis, qui hæc in manus sument, ut majus quiddam de magistro meo, quam « quantum a me exprimi potest, suspicentur. »

2. Dédicace du *Commentaire* sur la *Première de la Seconde* de saint Thomas : *Epistola dedicatoria.*

3. *Relectiones tredecim partibus per varias sectiones in duos libros divisæ*, Lyon, 1557, in-8, et 1586, in-8; Salamanque, 1565; Ingolstadt, 1580. La deuxième édition de Lyon est meilleure que les précédentes.

Summa...., Pintia ou Valladolid, 1561, in-8, 1586; Rome, 1567; Venise, 1569; Barcelone, 1592, in-16; Anvers, 1586, 1594, 1616.

Dans les premières *Relectiones theologicæ*, l'auteur établit la différence entre les deux autorités ecclésiastique et civile, la souveraineté de l'une et de l'autre dans leur domaine respectif, ne concédant à l'ecclésiastique qu'une action indirecte sur la civile, c'est-à-dire en raison de la juridiction spirituelle. En ce qui touche le pouvoir du concile et du pape, il prouve que le pape peut dispenser des lois conciliaires, tout en admettant que le concile pourrait, en certains cas, déclarer sa loi indispensable.

Les leçons suivantes, visant particulièrement le roi d'Espagne, posent cependant des principes généraux qui regardent tous les souverains. Ainsi du droit de faire la guerre, de la légitimité des conquêtes. L'infidélité, le refus d'embrasser le christianisme ne sont pas des raisons suffisantes pour une déclaration de guerre. Au contraire, présentent bien ce caractère de raisons suffisantes la violation des traités, les actes de barbarie, l'interdiction d'un pays à la prédication de l'Évangile. Quant aux conquêtes, elles deviennent justes, mais dans les limites des dommages-intérêts et comme mesure de sûreté.

Le mariage, qui est étudié à l'occasion du divorce du roi d'Angleterre, est un contrat indissoluble et les empêchements édictés par le Lévitique ne sont ni de droit naturel ni de droit divin.

L'homicide par rapport à soi-même, comme par rapport aux autres, est un crime. Seule, l'autorité publique a droit d'infliger la peine de mort.

Dans la dernière leçon, le théologien se pose cette question : Peut-il y avoir une ignorance invincible de Dieu? Oui, répond-il, chez les barbares pendant quelque temps. Cependant, en cet état, l'homme peut agir moralement bien, parce que pour cela il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance formelle de Dieu.

Tout cela est traité avec méthode, précision et solidité.

Ont été aussi imprimés, sous le nom de François de Vitoria, ces deux opuscules en langue espagnole :

Confessionario ou Instruction sur la confession [1] ;

Conseyo sobre si señores pueden vender o arrendar los officios

1. Salamanque, 1562, in-12.

como escrivanias y alguazilasgos, opuscule qui se lit à la fin de l'*Instruccion y refugio del animo y conciencia escrupulosa y temerosa de Dios*, de Didace de Zunica [1].

Les disciples du maître avaient également recueilli des *Commentaires* (*Commentaria*) *sur toute la Somme de saint Thomas*. Ces commentaires, qui n'ont pas été imprimés, se voyaient en différentes bibliothèques de l'Espagne. Il faut en dire autant des *Commentaires* sur les quatre livres des Sentences [2].

ÉTIENNE PARIS

(— 1561)

Orléanais de naissance et par la profession religieuse, Étienne Paris fut étudiant du collège Saint-Jacques et, vers 1530, docteur de la Faculté de théologie. Il était définiteur de la France en 1539, quand il fut donné pour vicaire à Nicolas Payen, provincial du royaume, qu'il remplaça la même année dans son titre et ses fonctions. En 1551, sur la demande du cardinal de Vendôme, plus connu sous le nom de cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, qui l'avait choisi pour auxiliaire, il fut sacré évêque d'Abelon *in partibus infidelium*, avec pouvoirs de vicaire général dans l'archidiocèse.

Quelle était cette Église d'Abelon (*Ecclesia Abelonensis*)? Les uns pensent qu'il s'agissait de l'ancienne Aulon, aujourd'hui Avlone, en Turquie. Selon d'autres, c'était Salone, autrefois Amphissa, près du golfe de Lépante. Le nom d'Avlone se rapproche davantage de celui d'Abelon.

L'année suivante, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, confiait à Étienne Paris, pour les mêmes raisons que le cardinal, les mêmes fonctions dans son diocèse.

C'est ainsi qu'il se dépensa très évangéliquement pour le bien des deux Églises.

1. Salamanque, 1552, in-8 (*Script....*, *loc. cit.*).

2. Sourc. gén. : *Script....*, t. II, p. 128-130; Touron, *Op. cit.*, t. IV, pp. 55 et suiv.; Antonio, *Biblioth. Hispana nova*, Madrid, 1783-1788, in-fol., art. *Franciscus de Victoria*.

Ellies du Pin, *Hist. des aut. ecclésiast. du XVI^e siècle*, Paris, 1701, p. 588-599, a donné une bonne analyse des *Relectiones theologicæ*.

Facundissimus ecclesiastes, disait-on, il prêcha beaucoup ; et, comme les prédicateurs de son temps, il réfutait dans la chaire chrétienne les nouvelles erreurs ou mettait en garde contre elles.

Il mourut, à Rouen, en 1561 [1].

Les œuvres d'Étienne Paris sont des œuvres oratoires.

En 1552, paraissaient cinquante *Homélies* du carême. Elles avaient pour sujet la formation de l'homme vraiment chrétien, ouvrage divin que ne pouvaient accomplir les récentes hérésies, et que déformait la corruption régnante : *Christiani Hominis institutio adversus hujus temporis hæreses et morum corruptiones* [2].... Le recueil portait l'approbation de la Faculté de théologie de Paris. Vingt-cinq autres *Homélies* de même nature : *pro rerum ac temporum varietate ac novitate*, furent ajoutées dans une autre édition [3]. Si les premières ne furent pas prononcées par l'orateur : *auctore Stephano Paris*, lisons-nous dans le titre, les secondes le furent assurément, puisque le titre porte : *ab eodem episcopo declamatæ sunt*. Mais l'homiliaste dut les dire dans la langue populaire.

Une *Exposition très lumineuse* (*Expositio præclara*) *de ces mots sacrés : Verbum caro factum est*, d'après l'explication des anciens Pères, présente le caractère d'un commentaire étendu. Néanmoins, divisé en trente-huit leçons, ce commentaire pouvait être d'une grande utilité aux prédicateurs pendant l'Avent [4].

Étienne Paris publia dans notre langue :

Deux *Oraisons funèbres* de Charles de Valois, duc d'Orléans et fils de François Ier, discours qu'il prononça, l'un dans l'église de Saint-Lucien, à Beauvais, le 30 septembre 1545, l'autre en la cathédrale de Sainte-Croix, à Orléans, le 30 novembre de la même année [5] ;

Une *Claire et facile exposition de la divine Epistre de S. Paul aux Ephesiens* [6] ;

1. *Script....*, t. II, p. 179-180

Mais, en faisant Jean de Morvilliers évêque de Chartres, les auteurs des *Scriptores* commettent une faute. V. *Gal. christ.*, t. VIII, col. 1189 et 1485.

2. Paris, 1552, in-4.
3. Paris, 1561, in-8.
4. Paris, 1555, in-8.
5. Paris, 1553, in-8.
6. Paris, 1553, in-8.

Des *Homelies suyvant les matieres traictées es principales festes et solennitez de l'année* [1].

A la suite de ces *Homélies* se voient les deux *Oraisons funèbres*, puis une *Exposition* du *De profundis*.

Dans l'*Exposition* de l'Épître aux Éphésiens, l'auteur, examinant les souffrances du grand Apôtre, s'exprime ainsi :

« Tant je n'estime sainct Paul heureux par son ravissement « jusques au hault de Paradis que par son honteux et confusi- « ble emprisonnement. Tant n'a esté honnoré de Dieu pour estre « élevé jusques au tiers ciel, la oyant paroles inefables, que « pour estre lié et mis au ceps. Ou est, Chrestiens, la gloire de « nostre Seigneur Jesuchrist? En quoy est-il grandement glo- « rieux? C'est en sa croix qui est la riche rouse (rose) de son « chapeau. Nous le voyons maintenant couronné de gloire et « honneur par sa passion et croix. Et Esaye a dict que sa prin- « cipaulté, c'est a dire la croix, porte sur son espaule. Tant « il n'a estimé estre au ciel triomphant qu'en une croix mou- « rant.

« Si donques le Seigneur prent son extresme gloire avoir pour « nous subit le dur torment et supplice ignominieux de la croix, « sera il grief et malaisay au serviteur entrer en la prison les « pieds et poings liez et souffrir peu de peine pour la gloire du « maistre [2]? »

Le prédicateur termine par ces paroles son *Homélie* pour la fête de tous les saints :

« Et tout ainsi que le miel de la mouche ou sucre de Madere « adoulcist la potion et la rend doulce et bien aisée a prendre, « alias impotable; la douceur et suavité de ceste divine vision « tollist toute aigreur du passé, toute amertume fait oublier et « donne a lame un goust tres gratieux de ceste viande ambro- « sianne dont usent tous les saincts qui nous sermonnent et « invitent a ce noble banquet, tout esquisement ordonné, tant « bien fourny, tant enrichy de mets et bonne compagnie, que « nulle chose peut estre si tres fort desirable que la fruition

1. Paris, 1553, in-8. Il y eut une seconde édition en 1575, également à Paris et in-8.

La seconde édition renferme, comme la première, les deux *Oraisons funèbres* et l'*Exposition* du *De profundis*.

2. Edit. de 1553, fol. 43.

« de si haulte felicité. Prions le createur nous en faire partici-
« pans. »

Ce langage simple et digne se retrouve dans les autres homélies. C'est dire que les excentricités littéraires et scientifiques sont absentes.

Transcrivons encore quelques lignes du commentateur. Nous les prenons dans l'*Exposition* du *De profundis*. Pour expliquer la confiance que nous devons avoir dans la parole de Dieu, l'espérance que nous devons placer dans sa bonté : *Sustinuit anima mea in verbo ejus, speravit anima mea in Domino*, le commentateur nous montre la parole de Dieu non « mensongiere ou fallacieuse, » mais « veritable et entiere ; » puis il se plaît à se représenter Dieu plein de « courtoisie et benignité, » puis « be-
« ning et gratieux, aymant la paix, fuyant querelles, soigneux et
« curieux du salut de son peuple, pour lequel ne s'est espargné,
« cerchant en toute diligence ses brebis esgarrées pour les re-
« duyre a son troupeau et les pasturer en sa terre. C'est ce
« Dieu qui rappelle les bannis, affranchist les serfs, medecine
« les patiens, radresse les errans, pardonne aux penitens. Voila
« en quoy mon ame est soustenue, se reposant sus ses paroles....
« C'est pourquoy *speravit anima mea in Domino.* »

PIERRE DORÉ

(Vers 1500 — 1569)

Pierre Doré, en latin *Deaurati* ou *Auratus*, fut un fécond écrivain. Mais il eût dû produire moins et mieux.

Né à Orléans vers 1500, Pierre Doré entra au couvent de Blois vers 1514. Après sa profession, il fut envoyé à Paris. Son excellent caractère, sa sincère piété, son esprit distingué, firent concevoir de lui de grandes espérances. Ces espérances se réalisèrent aux yeux des contemporains.

Il obtenait le grade de licencié en 1532 ; et, à la suite de son doctorat, il enseigna au couvent Saint-Jacques. Nous le voyons, en 1545, prieur du couvent de Blois. En ces jours où la réforme gagnait du terrain, il se montra ardent champion de la cause catholique, combattant par la plume et par la parole.

Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et Antoinette de

Bourbon, son épouse, lui confièrent la direction de leurs consciences. Le cardinal de Lorraine et son frère, évêque de Troyes, l'avaient en grande estime.

Bien que retenu souvent à Paris par ses fonctions, il prêchait aussi en province, et avec non moins de succès que dans la capitale. Son carême à Châlons-sur-Marne, en 1557, lui gagna l'amitié de l'évêque du lieu, ce qui allait déterminer un changement dans l'existence du religieux [1].

Rabelais l'a tourné en ridicule sous le nom de *maître Pierre Doribus*. A l'entendre, le prédicateur aurait parlé d'une façon burlesque sur l'origine de la rivière des Gobelins. Il s'agissait d'une dame à laquelle Panurge fit un tour digne de lui. Il jeta une « drogue qu'il avoit sur elle en divers lieux et mesmement au regard de ses manches et de sa robbe, » drogue qui avait la propriété d'attirer les chiens. Cette dame se retira chez elle suivie d'un grand nombre de ces quadrupèdes. Mais « quand « elle feut entrée et eut fermé la porte apres elle, tous les chiens « y accouroient de demy lieue et compisserent si bien la porte « de sa maison, qu'ils y feirent un ruysseau de leurs urines, « auquel les cannes eussent bien nagé, et c'est cestuy ruysseau « qui de present passe a Sainct Victor, auquel Guobelin tainct « l'escarlatte par la vertu specifique de ces pisse chiens, comme « jadis prescha publicquement nostre maistre *Doribus* [2]. » Évidemment, la note, pour le moins, est forcée.

Pierre Doré s'était fait connaître, en même temps, par un grand nombre d'ouvrages qu'il avait publiés. Les titres de plusieurs sont singuliers et souvent le contenu ne l'est pas moins. Par-ci par-là, cependant, se révèle une originalité qui n'est pas de mauvais goût.

Dès l'année 1537, il faisait paraître les *Voyes du paradis que a enseignees nostre benoist Saulveur Jesus pour la reduction du povre pecheur* [3]. C'est un travail, en forme de méditation, sur les huit béatitudes. L'auteur proclame avec le divin Maître, en développant les propositions, « benoitz, » les « paouvres desprit, » les « debonnaires, » ceux « qui gemissent et plourent, » ceux « qui

1. *Script....*, t. II, p. 203-204.
2. *Pantagruel*, chap. XXII.
3. Lyon, 1537 et 1586 ; Paris, 1538, 1540, in-8 ; Rouen, 1610, in-16.

ont faim et soif de justice, » les « misericordieux, » ceux « qui sont nectz de cueur, » ceux « qui font paix, » ceux « qui souffrent persecution pour la justice. »

L'année suivante, étaient jetées dans le public les *Allumettes du feu divin pour faire ardre les cueurs humains en lamour de Dieu* [1]. C'est un autre traité également en forme de méditation, dans lequel « sont declairez les principaulz articles et mysteres de la passion de nostre Saulveur Jesus. » Nous lisons au commencement : « La bonté de Dieu souverain, si grande que on ne peult « aulner, tant diffuse et ample que nul scauroit borner, voulant « se desriver en se communicant a nous pour remedier aulx « lamentables miseres et lamentations miserables, perilz dan- « gereux et dangiers perilleux de tous les humains, et refaire « la saincte ligue asseurée, concordat, bonne confederation, « paix et accord perpetuel entre Dieu et les hommes mortelz, a « condescendu que le filz unicque en la Trinité nous aye visité « en ce val de misere et piteux hospital, lieu dexil et prison « umbrageuse.... Nous signifioit en cela que humainement non « moins que humblement servir, secourir et ayder nous venoit.... « Entre les aultres charges et affaires que Dieu, son pere eter- « nel, luy avoit baillées a mettre a execution, qu'il exerceroit « l'office d'ung boutefeu, faisant nouvelles allumettes pour en- « flammer les cueurs de son feu, ainsi qu'il tesmoigne en sainct « Luc au XII chapitre : *Ignem veni mittere in terram et quid volo « nisi ut ardeat ?* »

Au XVII[e] siècle, ce traité fut traduit en latin sous ce titre : *Scintillæ divini amoris* ou *Fabrile redemptionis nostræ exercitium* [2].

Suivait, à une année d'intervalle, le *Collège de sapience, fonde en lUniversité de vertu, auquel s'est rendue escolliere Madelaine, disciple et apostole de Jesus* [3], ouvrage également assez apprécié pour avoir obtenu les honneurs d'une traduction dans la langue universelle des savants : *Collegium sapientiæ fundatum in Universitate virtutis* [4]. Ce collège de sapience n'est autre que la religion qui unit l'homme à Dieu. La fondation s'est faite à l'origine des

1. Paris, 1538, 1540, in-8.
2. Cologne, 1611, in-12.
3. Paris, 1539, in-8, 1545, in-16 ; Douay, 1598, in-12.
4. Cologne, 1610, in-12.

choses : « Par celeste disposition et divine ordonnance, a esté « produict lhomme raysonnable, capable de erudition et doc- « trine, pour avoir dung souverain bien qui est Dieu, nostre « pere, cognoissance, affin que en le cognoissant leust en « amour, en laimant leust en possession, en le possedant en « eust fruition.... Pour ceste rayson, comme a enfant de roy « appartenoit, le mist en ung beau college de sapience, lequel « luy edifia en lieu tres serain, plaisant, verdoyant, ou pouvoit « facilement philosopher et scavoir toute science, sans aulcu- « nement mequaniquer son esperit ne entendre a œuvres ma- « nuelles et servilles, estant en luniversité des vertus dont « Dieu le pourveut en la creation. » Mais ce collège a subi des détériorations, des ruines. Il a été restauré par le Verbe de Dieu fait homme : « Den hault est descendue icelle divine et « infinie sagesse, cest assavoir la seconde personne en la Tri- « nité, Jesus nostre Salvateur, filz unicque de Dieu le pere [1]. » L'auteur montre comment ce collège se trouve partagé en quatre Facultés, la Faculté des arts, la Faculté de médecine, la Faculté de droit canonique, la Faculté de théologie. C'est ainsi que sont enseignés les sept arts libéraux, résumé de la vraie sagesse [2].

En même temps que le *Collège de sapience*, paraissait le *Dyalogue instructoire des chrestiens en la foy, esperance et amour en Dieu* [3], entretien entre Pierre et Corneille, Pierre docteur et Corneille disciple, sur les principaux points de la religion, avec quelques pages, faisant partie de l'œuvre, sur la *Passion de Jesus selon les quatre Evangelistes*. Ce dialogue se termine par la bénédiction que Pierre donne à Corneille : « Le Seigneur te benye « et te garde. Le Seigneur te veuille demonstrer sa face et te « face misericorde. Convertisse son visage le Seigneur et te « donne la paix.... Donne benediction a Dieu et il te donnera « la sienne ; car, comme es vieilles masures et eglises ou bois « ou forestz, quand on parle hault, la derniere distinction de « la voix est ouye en lair qui resonne et semble respondre « comme on a dict, et est appelé le son echo ; ainsi dis avec le

1. Chap. I, *In init.*

2. Chap. XII.

3. Paris, s. d., in-8, mais le privilège est daté de novembre 1539 ; Paris, 1542 et 1544, in-16. Il y aurait eu encore une édition en 1566.

« bon Job : Dieu soit benoist de tout.... Et benys soyes, te « respondra Dieu. »

Les années 1540 et 1542 voyaient éclore :

L'Image de vertu, demonstrant la perfection et saincte vie de la B. vierge Marie, mere de Dieu, par les Escritures tant de l'ancien que du nouveau Testament [1] ;

L'Arbre de vie appuyant les beaulx lys de France, ou sont mis en lumiere les haults tiltres d'honneur de la croix de nostre Redempteur, avec *odes* et *complaintes* [2]....

Le premier ouvrage est considérable. C'est la vie de la sainte Vierge, en tant qu'elle est l'exemplaire des vertus. Il se termine par une prière de l'auteur à « la chanceliere de Paradis », qui impètre « lettres de grace et remission » et qu'il supplie d'intervenir en sa faveur : « Ma grace, je le voy, en est plus difficile « a impetrer que le roy justement me defuyrra, si vous ne « parlez pour moy et ne me demandez a luy. J'ay maniere de « craindre d'estre a mort jugé et condamné; mais, si il vous « plaisoit avancer pour moy une parolle envers mon prince, « mon roy et mon Dieu, qui est vostre cher enfant Jesus Christ, « j'eschapperoye, je le scay bien, le danger ou je suis de la « mort et par vous obtiendrois de mon forfaict remission. De- « vant que mon Dieu nasquit de vous, vierge pucelle, il exercoit « souvent justice et se rendoit aux pecheurs redoutable; mais « a present est doulx et amyable depuis qu'il a prins chair « humaine en vostre ventre virginal. » Cette prière est suivie de réflexions sur les *cinq plaies de Jésus-Christ*.

La divine Providence, dit-il au commencement de l'*Arbre de vie* qui est la croix, « conduitte par son infinie sapience, laquelle, « dict l'Escripture, attaint d'un bout jusques a laultre et dispose « toutes choses doulcement, par singuliere prevision, a decerné, « decreté et ordonné, es escussons et armoiries de France, les « beaulx lys estre semés en champ azure et celeste, pour « donner signifiance et intelligence » que « desormais seroit la « France esleue et plantée ainsi qu'un paradis terrestre et lieu « de excellentes delices, ou entre les beaulx lys tres odorans et « florissans vouloit habiter. » Les *Odes* et *Complaintes* montrent

1. Paris, 1540, 1549, 1559, 1560, 1569, 1588.
2. Paris, 1542, in-8.

que l'auteur se plaisait parfois à rimer, ce que nous constaterons. L'ouvrage était naturellement dédié au roi très chrétien, François Ier.

Allaient se succéder à bref intervalle :

La *Deploration de la vie humaine*, triste apanage qui impose ici-bas le grand devoir de lutter avec force contre les misères et les malheurs de cette vie ; la Déploration est accompagnée de la *Disposition a dignement recevoir le sainct sacrement et mourir en bon catholique*, et du *Sermon funebre faict es exeques de feu Philippes Chabot, grand amiral de France* [1] ;

La *Celeste Pensée des graces divines arrosée, ou sont declarez les sept dons du sainct Esperit et la maniere de les demander a Dieu* [2].

Pierre Doré savait, à l'occasion, faire usage de la langue latine pour porter des coups d'athlètes catholiques. Il écrivait donc et publiait des *Paradoxa* — titre étrange — *ad profligandas hæreses, ex divi Pauli Epistolis selecta ineluctabilibusque sanctorum Patrum firmata testimoniis* [3]. Les *Paradoxa* sont au nombre de cent et constituent un résumé de la doctrine catholique avec preuves à l'appui. De là découle naturellement la réfutation des erreurs opposées.

Le nombre des éditions de quelques-uns des ouvrages précités atteste que, en général, notre docteur était goûté comme écrivain.

De 1544 à 1557, la plume de ce dernier ne fut ni moins productive, ni moins originale, dans le bon comme dans le mauvais sens du mot. Beaucoup de ces travaux sont des commentaires de Psaumes ; et les titres, par leur développement, expriment la pensée mère de l'auteur.

En cette année 1544, le public pouvait prendre connaissance de ces trois écrits :

Le *Livre des divins benefices, enseignant la maniere de les reconnoistre, avec l'information de bien vivre et la consolation des affligez, selon qu'il est compris au psalme XXXIII de David qui se commence :* Benedicam Dominum [4] ;

Le *Cerf spirituel, exprimant le sainct decir de l'ame d'estre avec son Dieu, selon qu'il est insinué au psalme de David XLI qui se com-*

1. Paris, 1543, 1548, 1554, 1556, 1561.
2. Paris, 1543, 1546.
3. Paris, 1543, in-8.
4. Paris, 1544, in-8.

mence : QUEMADMODUM DESIDERAT CERVUS, *suivi de l'Adresse de l'egaré pescheur, contenant l'exposition* DU PSALME PENITENTIEL : MISERERE MEI, DEUS [1] ;

La *Meditation devote du bon chrestien sus le sainct sacrifice de la messe* [2].

Ce dernier opuscule, après quelques explications sur le sacrifice de l'autel, traite des diverses parties de la messe. A la suite, se lisent des traductions en vers français d'hymnes liturgiques. Ainsi du *Pange, lingua*, du *Sacris solemniis*, du *Verbum supernum*.

Puis viennent des *Trenes* et *Elegies* contre les hérétiques et sur la Passion. En traduisant les hymnes liturgiques, le poète se proposait, par une version littérale, d'appliquer aux vers français le chant des vers latins. Transcrivons, pour permettre aux lecteurs de juger, les premières strophes des trois hymnes qui se rapportent à la fête du saint Sacrement.

D'abord le *Pange, lingua :*

Langue, du corps tres glorieux
Jesus faiz description
Et de son sang si precieux
Dont a faict effusion
Le fruict royal tant genereux
En sa mort et passion.

Puis le *Sacris solemniis :*

Sacrée solempnité
Faisons joyeusement;
Chantons en verité
De cœur et pensement;
Laissons l'antiquité;
Tout soit renouvellé,
Le cœur, plus voix en purité.

Enfin le *Verbum supernum :*

Procedant le Verbe divin
De son père eternellement ;
Pour son sainct œuvre est, a la fin,
Venu en ce monde present.

Le tout est suivi de la *Reigle de bien vivre pour chascun jour pour se garder de offencer.*

1. Paris, 1544, in-16.
2. Paris, 1544, in-16.

En 1545, paraissait seulement la *Croix de penitence, enseignant la forme de se confesser, avec le cri du penitent, contenu au psalme penitentiel :* DE PROFUNDIS CLAMAVI [1].

Mais, en 1546, des *Collations royalles* sortaient des presses.

Une première partie comprend l'*Exposition de deux Psalmes davidiques, c'est a sçavoir du XXIV et XXVI ; en l'ung le chevalier errant cherche son bon chemin ; en l'autre le chevalier hardy suyt la lumiere qui le conduyt* [2].

La seconde renferme le *Trespas du roy des chevaliers chrestiens, mort au lict d'honneur en la croix, selon que David l'enseigne au Psalme XXI, avec un nouvel office de la desponsation de la B. V. Marie* [3].

A la fin de la première partie des *Collations royalles*, nous rencontrons un dizain qui, en notre auteur, comme précédemment, ne montre pas le poète sous un jour plus favorable que le prosateur :

O noble roy et princes genereux
Qui exercez les œuvres martialles,
Si de vertu estes vrays amoureux,
Lisez tous mes collations royalles,
Ou vous ay mis la table plantureuse,
En vous servant, comme il fault, ay couvert
De viande, au cœur délicieuse.
. . . . . .
. . . . . .

A cette année 1546 se rattache la publication du *Pasturage de la brebis humaine, selon que l'enseigne le prophete David au XXII Psalme* : DOMINUS REGIT ME, *suivi de l'anatomie et mystique description des membres et parties de nostre Sauveur Jesus Christ* [4].

Il faut ranger sous l'année 1548 : Les *Triomphes du roy sans pair, avec l'excellence de l'Eglise, son espouse, et leur noble lignage, selon que David l'enseigne au Psalme XLIV :* ERUCTAVIT [5] ;

La *Conserve de grace requise par le prophete David, au Psalme XV :*

1. Paris, 1545, in-16.
2. Paris, 1546, in-16.
3. Paris, 1546, in-16.
4. Paris, 1546 et 1554, in-16.
5. Paris, 1548, in-16.

CONSERVA ME, DOMINE, *avec un doux chant consolatif de l'ame fidelle, extraict de l'Escriture Saincte* [1] ;

Les *Cantiques dechantez a l'entrée du tres chrestien roy Henry II et de la reyne sa femme, en la ville de Paris l'an 1548, avec la sympathie et accord des vingt lettres latines de l'alphabet; plus hymnes, odes, threnes et cantiques du mesme auteur* [2], ce qui montre de nouveau que ce dernier aimait vraiment à arranger des rimes.

1549 vit seulement éclore : L'*Arche de l'alliance nouvelle et testament de nostre Sauveur Jesus Christ, contenant la manne de son precieux corps, contre trois sacramentaires heretiques* [3];

La *Passe* (Passereau) *solitaire, a tous amateurs de Dieu, et vie spirituelle ou contemplative donnée pour instruction* [4]....

L'auteur écrivait au chapitre VIII de l'*Arche de l'alliance nouvelle :*

« O gens interditz, espritz malings et diaboliques, quand sainct « Paul tesmoigne en son Epistre aux Hebreux IX, que dedans l'ar- « che estoit une cruche d'or ayant la manne, ne le croyons nous « pas, combien qu'elle fust cachée et non veue? Si donc par le « tesmoignage du mesme Apostre en une autre Epistre le corps « de Jesus Christ est au sacrement, ne le fault il pas croire, com- « bien qu'il ne soit veu de l'œil corporel? Il n'y a qu'un autheur « d'Escriptures qui est l'esprit de verité. Pourtant ne peult en « icelle estre contenu mensonge. Escoutons donc ce que dict « l'Escripture et ce que S. Paul a escript de la verité du pre- « cieux corps de Jesus dedans l'arche de l'alliance du nouveau « Testament. » Et le théologien cite ces paroles de la première Epître aux Corinthiens, chapitre XI : *Ego enim accepi a Domino quod et tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, accepit panem....*

La *Passe solitaire* est un exposé curieux de la vie contemplative dans cinq chapitres ainsi intitulés :

Du lieu ou se tient la passe solitaire;
Du vol de la passe solitaire;
Du nid ou se loge la passe solitaire pour faire ses petits;
De la viande de la passe solitaire;

1. Paris, 1548.
2. Paris, 1548, in-16.
3. Paris, 1549, in-8.
4. Paris, 1549, in-16.

Du chant de la passe solitaire ou est contenue l'exposition du Psalme CXXIII.

Qu'il nous suffise d'indiquer le lieu où se tient la passe ou l'âme : c'est la solitude. « Le psalmiste, dit le mystique, « l'exprime assez en un des Psalmes penitentiaux ou il dit : « *Vigilavi et factus sum sicut passer solitarius in tecto.* J'ay veillé « et ay esté comme la passe solitaire au toit [1]. »

Nous plaçons à l'entrée de 1550 le *Nouveau Testament d'amour de nostre pere Jesus Christ, signé de son sang; autrement son dernier serment, faict aprez la cene, avec sa passion, ou sont confutées plusieurs heresies* [2].

Le *nouveau Testament*, signé du sang de Jésus, *authentiqué* par sa mort et duquel nous devons tirer profit, se termine par cette prière : « O doulx Seigneur, aydez moy que je monte « sur la palme de vostre croix pour apprehender les fruictz « qui y sont. Si je ne puis monter, au moins, je me tiendray « au pied de l'arbre et avec l'espouse reposeray a l'ombre, afin « que je recueille le fruict qui en tombera. O que ce fruict est « doulx a ma gorge et palais, quand misericorde j'ay obtenue « par la miseration qu'as eue de moy, mon doulx Dieu, et par « la misere que pour moy as portée. Mon Dieu, je te prie de « tout mon cœur, que tant de fruictz excellens de ta passion « ne soient point perduz, ains que je sente en moy la vertu « et que tes tourmens me soient moyen davoir repos avec toy « perdurable. »

A la suite de cet ouvrage, nous avons à ranger :

La *Piscine de patience, avec le Miroir de patience* [3];

L'*Oraison panegyrique ou louangere, pleine de consolations pour tres haut et tres puissant prince messire Claude de Lorraine, duc de Guise, decedé l'année 1550, avec la douce musique davidique, ouïe en son cantique CXXV qui se commence :* IN CONVERTENDO [4].... ;

Le *Remede salutaire contre les scrupules de conscience* [5].

1. *Passe solitaire....* fol. 6 v°.

2. Paris, 1550 et 1557, in-8.

Dans le ms. 8227 de l'Arsenal, fol. I et suiv., nous trouvons la traduction de ce *Nouveau Testament d'amour* en langue néerlandaise (V. M. Martin, *Catalog. des mss. de la biblioth. de l'Arsen.*, t. VI, p. 445-446).

3. Paris, 1550, in-16.

4. Paris, 1550.

5. Paris, 1550, in-8.

L'année 1551 vit sortir des presses l'*Anti Calvin, contenant deux defenses catholiques de la verité du sainct Sacrement et digne sacrifice de l'autel, contre certains faux escrits sortis de la boutique des sacramentaires calvinistes, heretiques, mis au vent et semez par certains lieux de ce roiaume, au scandale des fidelles et pusilles; avec un traicté de nature et grace, faict par maniere de dialogue, pour appaiser la conscience peureuse a la mort* [1].

Voici pour les années 1554 et 1556 :

L'*Observance de religion chrestienne, contenant l'exposé du Psalme davidique XXXVIII qui se commence :* DIXI : CUSTODIAM VIAS MEAS [2];

Le *Dialogue de la justification chrestienne entre nostre Saulveur Jesus Christ et la Samaritaine* [3], écrit où nous remarquons, à la fois, et le travail de la conversion de cette dernière et la nécessité de joindre les œuvres à la foi;

La *Vie et la mort chrestiennes, extraictes des Epistres de sainct Paul, contenant la doctrine plus necessaire a un chrestien de sçavoir et pratiquer* [4].

Nous avons fait pressentir un changement dans la vie du religieux. Il fut, en effet, nommé prieur du Val des Choux (*Vallis Caulium*), ordre dont la règle se rapprochait de celle des Chartreux [5]. C'était sans doute aux fins d'une réforme à opérer. Mais, après avoir démissionné, il revint vers ses anciens frères, au couvent de Paris.

Là, il vaqua à la revision de ses œuvres déjà publiées et à la composition de nouvelles, en attendant la mort qui le visita le 19 mai 1569 [6].

Dans l'année 1557, furent donnés au public :

La *Tourterelle de viduité, enseignant aux vefves comment doivent vivre en leur estat, et les consolant en leurs adversitez, aussi les orphelins* [7];

Un recueil en latin de diverses pensées du grand Apôtre :

1. Paris, 1551 et 1568, in-8.
2. Reims, 1554, in-8.
3. Paris, 1554, in-16.
4. Reims, 1556, in-8.
5. Helyot, *Hist. des ordr. monastiq....*, t. VI, p. 178.

Le prieuré du Val des Choux, situé dans le diocèse de Langres, avait, dit cet historien, sous sa dépendance une trentaine de maisons.

6. *Script....*, t. II, p. 204.
7. Reims, 1557, in-16; Paris, 1574, in-16.

Adunatio præcipuarum materiarum sparsim contentarum in diversis locis Epistolarum divi Pauli apostoli [1].

Suivait, l'année d'après, la *Victoire de toutes tribulations, extraicte de la Saincte Escriture et des docteurs de l'Eglise* [2].

L'année de la mort, preuve que l'actif religieux a travaillé jusqu'à ses derniers instants, paraissait le *Second Livre des divins benefices, ou est amplement expliqué le Psalme davidique CII :* BENEDIC, ANIMA MEA, DOMINO [3].

Il semble même qu'il y a lieu d'assigner à cette dernière période de l'existence du religieux, c'est-à-dire sa retraite au couvent de Saint-Jacques, l'impression, à Paris, de ces autres opuscules :

L'*Esperance asseurée ;*

Les *Soupirs de l'ame fidelle* [4].

On attribue encore à Pierre Doré ces écrits qui ne paraissent pas avoir été imprimés :

Un *Dialogue entre le Samaritain et Dieu ;*

L'*Oraison du profete David, extraicte du Psalme LXXXVI qui se commence :* FUNDAMENTA EJUS ;

Des *Œuvres de penitence* [5].

Nous trouvons en manuscrit, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, sous le nom de Pierre Doré : la *Fin du bon Catholique, monstrant comme on luy doit aider a la mort* [6]. C'est un pieux manuel pour assister chrétiennement les mourants. Il se compose de neuf articles ou *neuf spirituels medicamens :* l'*Exhortation*, l'*Instruction*, la *Consolation*, la *Confortation*, l'*Inquisition* ou retour sur la conscience, la *Collation des sacremens*, l'*Oraison*, la *Benediction*, la *Commendation* ou recommandation. Ces trois dernières parties sont des prières liturgiques.

Nous l'avons dit, l'écrivain donnait pour bases à beaucoup de ses traités des cantiques du royal prophète. Le lecteur aura remarqué, en outre, que plusieurs autres s'édifiaient sur divers

1. Paris, 1557, in-16.
2. Paris, Reims, Anvers, 1558, in-16.
3. Paris, 1569, in-8.
4. *Biblioth. franc.*, art. *Pierre Doré*, édit. de Rigoley de Juvigny ; *Script....*, t. II, p. 205.
5. *Bibl. franc., ibid.* ; Script., *ibid.*
6. Ms. 2875.

passages de l'Écriture. Pierre Doré était donc principalement une sorte d'exégète dans la langue nationale dont il usait très vulgairement. Quant à ses autres écrits, il s'inspirait, pour les composer, de la doctrine vraiment catholique, leur donnant une forme non plus élevée, avec des titres souvent étranges.

L'art typographique ne nous a pas transmis de recueil de sermons. Sans prendre à la lettre ce qu'a dit Rabelais, il n'est pas téméraire de penser que le prédicateur ne se montrait pas moins excentrique que l'écrivain. Peut-être serait-il permis de conjecturer que les matières des écrits ont servi d'abord de thèmes aux sermons ?

JACQUES LE HONGRE

(— 1575)

De Strasbourg, lieu d'origine, Jacques Le Hongre vint étudier au couvent Saint-Jacques de Paris. Il prit rang parmi les licenciés en 1560. Nommé prieur de ce dernier couvent en 1562, il fut bientôt appelé à Rouen, après la mort d'Étienne Paris, en qualité de vicaire général du cardinal de Bourbon, titulaire de ce diocèse. Il se donna avec zèle à ses nouvelles fonctions. Une mort prématurée l'enleva, en 1575, dans la capitale de la Normandie [1].

C'était un prédicateur de renom.

Nous avons de lui et imprimés de son vivant :

Un *Sermon prononcé dans l'eglise de Sainct Medard, a Paris, a la procession solennelle faicte, le 14 mai 1562, en reparation des sacrileges commis dans la mesme eglise par les heretiques calvinistes contre le sainct Sacrement de l'autel* [2], procession que nous avons précédemment décrite;

Un *Sermon funebre proclamé en l'eglise cathedrale de Nostre Dame de Paris.... aux obseques et enterrement du cueur de feu tres hault et tres puissant prince Francois de Lorraine, duc de Guyse* [3];

La *Vie et trespas* du même duc [4], biographie qui était donnée au public la même année;

1. *Script....*, t. II, p. 233.
2. Paris, 1563, in-8.
3. Paris, 1563, in-8.
4. Paris, 1563, in-8.

Des *Homelies touchant les sainctes images en la religion des chrestiens, publiées aux habitans de Rouen en l'eglise de Nostre Dame, l'an 1563* [1], recueil qui comprend une homélie sur le regret du brisement de ces images, une seconde sur la vénération qui leur est due, une troisième sur leur origine, une quatrième sur la différence entre les souverains qui les ont respectées et ceux qui les ont brisées, puis des réponses aux objections des hérétiques ;

Un autre *Fidelle Recueil de la conference meue entre F. Jacques Le Hongre et Guillaume Feuguere, ministre predicant d'Aneval prez Pavilly en la maison du seigneur de Montagu a Ambourville le 23 juillet 1565* [2] ;

Enfin, une *Ample Declaration des trois points conteneus au sacré mistere de la messe, sçavoir de la consecration, oblation et communion du corps et sang du Sauveur Jesu Christ, divisé en trois livres* [3].

Dans le *Sermon funebre*, le souffle oratoire se fait sentir parci par-là. Après avoir rappelé sa mission d'orateur dans la lugubre circonstance, Jacques Le Hongre s'écrie : « O Dieu im-« mortel, que vostre divine puissance ait permis telle playe, « telle infortune estre advenue a l'Eglise gallicane, que la perte « d'un grand, si preux, si magnanime et heureux prince comme « cestuy cy !.... Je te dis a toy, France, ce que disoit Hieremye « a Hierusalem : *Fais des vaisseaux des larmes de tes yeulx et ne « cesse de plorer jour et nuict.* Et toy, ville de Paris, regarde « comme fortune te tourne rigoureusement face. Il y a eu devant « hier un an qu'il entra en toy, arriva en diligence a ton grand « besoing pour ton secours, et aujourd'huy il y arrive mort. « O merveilleuse vicissitude des choses ! O piteuse metamor-« phose ! » Plus loin il s'adresse encore à la ville de Paris : « Quant a vous, o peuple de Paris, exemplaire de toute religion, « voyez combien ce bon prince vous a aymez. Vous l'avez bien « peu sentir aux benefices qu'avez receuz de luy en sa vie. Mais « il ne le vous a jamais si bien monstré vivant que mourant.... « Peut il estre entre les hommes plus grande amour que de « donner ce qu'on a le meilleur et le plus cher? Ce qui est le

1. Paris, 1564, in-4.
2. Paris, 1565.
3. Rouen, 1566, in-4.

« meilleur, Dieu le demande de ses creatures. C'est ce que ce « prince vous a laissé. Dieu dict aux hommes : *Donne moy ton « cueur, enfant*. Et luy il vous faict le retour du sien, habitans de « Paris. »

La quatrième homélie amenait naturellement le prédicateur à parler des rois de France, de ce royaume « qui a tousjours « esté regi et administré » par des rois si chrétiens : « En « quoy, j'ose dire que Dieu a plus faict pour ce royaume que « pour les autres royaumes chrestiens. Que si j'estens la com- « paraison jusques aux roys de la loy ancienne, nous trou- « vons qu'il a faict en cela pour nous plus qu'il ne fist oncques « pour eux tous. D'autant que c'est icy le seul royaume qui « vit conserver ses roys entiers et netz du vice et crime d'here- « sie. Cinquante et cinq, depuis sainct Clovis, qui ont esté jus- « ques a present tous vrays combattans pour l'Eglise de Dieu « universelle et romaine ; et quant j'amplifiray ma comparaison « jusques a la monarchie ecclesiastique, je ne feray tort a « personne, d'autant que nous lisons de plusieurs evesques « aucuns s'estre oubliez de la foy ; ce que ne fist oncques, « comme a esté dict, aucun roy de France. Par quoy il estoit « bien dict : *Sola Gallia caruit monstris*, la seule France a esté « sans monstres. »

CHAPITRE III

AUTRES DOMINICAINS

Claude de l'Épine. — Jean Benoit. — Pierre Divolé. — Jacques Fourré. — Antoine Havet. — Dominique Sergent. — Roch Mamerot. — Antoine Abelly. — Pierre de Bollo.

CLAUDE DE L'ÉPINE

(— après 1560 [1])

Claude de l'Épine (*de Spina* ou *Spinæus*) appartenait, par sa naissance et sa profession, à la ville de Rouen. Il faisait ses cours de licence, à Paris, dans les années 1548-1549. Il fut prieur du couvent de sa ville natale et de celui de la rue Saint-Jacques

1. Nous traçons ici quelques lignes sur quatre docteurs assez peu connus et qui ont précédé Claude de l'Épine dans la tombe.

Nous n'avons à parler ni de *Vincent Théodoric* qui étudia à Paris, mais fut probablement docteur de Louvain (*Script....*, t. II, p. 66), ni de *Claude de la Roue* (*Claudius a Rota*) qui, dans l'opinion fondée d'Echard, prit ses grades dans quelque université allemande (*Ibid.*, p. 94).

— L'Aragonais *Cyprien Benet* (*Benetus*) a-t-il été docteur de Paris ? Antonio le dit dans sa *Bibliotheca Hispana nova*, Madrid, 1783-1788, in-fol. Du reste, il est certain que Cyprien Benet était, en 1500, étudiant au couvent de la rue Saint-Jacques. Mais son nom ne figure pas dans les actes de la Faculté. En égard au doute, nous nous bornons à inscrire ici ce nom et à rappeler que plusieurs ouvrages, tant imprimés que manuscrits, sont dus à la plume de ce docteur. La liste de ces ouvrages, avec une notice sur l'auteur, se lit dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 49-50. V. aussi Antonio, *Op. cit.*, art. *Cyprianus Benedictus;* Amat Torres, *Diccionario....*, art. *Benet*).

— *Damien Le Gros* (*Crassus*), originaire de Rivoli en Piémont, appartenait réellement à la Faculté de théologie de Paris. Reçu docteur en 1500, il fut

à Paris. Son existence se prolongea certainement au delà de 1560. Nous ne saurions préciser. Un historien de l'ordre, Altamura, place son nom sous l'année 1568 [1].

Il fut, à la fois, écrivain et éditeur.

Écrivain, il composa, pour les étudiants en théologie, une sorte d'abrégé de Pierre Lombard : *Epitome in quatuor libros Sententiarum* [2]. Nous avons aussi un discours qu'il prononça au synode de Rouen en 1559 : *Oratio ad sacram synodum metropolitanæ Ecclesiæ Rotomagensis* [3].

Dans ce discours, il traitait de la nécessité des Conciles et des Synodes, de la vocation des pasteurs, de la pluralité interdite des bénéfices sacerdotaux, de la loi de la résidence, du célibat ecclésiastique.

Éditeur, il publia d'abord, sous le nom de saint Thomas d'Aquin, des explications sur les sept Épîtres canoniques : *In singulas Apostolorum.... canonicas epistolas.... commentaria* [4]. Mais il y avait erreur de sa part. Ces commentaires sont l'œuvre de Nicolas de Gorran [5].

ensuite provincial de la Lombardie supérieure et trépassa en 1515 ou 1516. Il écrivit un opuscule sur *la parenté* (*de affinitate et consanguinitate*) *de saint Jean et du Christ Sauveur* et un *Commentaire sur Job*. L'opuscule, d'après Amatus Lusitanus, aurait été imprimé en 1506 (*Script....*, t. II, p. 31).

— *Gailhard de la Pierre*, né à Toulouse, fit profession dans cette même ville; mais il conquit la palme doctorale à l'Université de Paris (1484). Des *Discours*, des *Annotations sur la Bible*, le tout en latin, voilà ce que, à sa mort (1516), il a laissé; rien n'a été confié aux presses (*Ibid.*, p. 32-33).

— *Jean de Fenario* naquit, en 1506, à Marlaas, dans le Béarn. Bien qu'il ait occupé des postes élevés dans l'ordre, et même celui de supérieur général, on ne peut mettre à son actif littéraire qu'une *Epistola* au frère Thomas Philarète qui avait revu et édité les *Commentaires* de saint Thomas sur les *Météores* d'Aristote, et quatre *Encyclicæ* aux enfants de Saint-Dominique. Seule, la *Lettre* est imprimée en tête des *Commentaires* eux-mêmes, Venise, 1530. Deux *Encycliques*, cependant, ont été traduites en italien par Dominique Codagli et placées par lui dans l'*Istoria dell' isola e monasterio di San Secondo*. L'existence de Jean de Fenario prit fin en 1538 (*Script. ord. Prædicat.*, t. II, p. 83-84).

1. *Script....*, t. II, p. 169.
2. Paris, 1551, in-8.
3. Paris, 1559, in-4.
4. Paris, 1543, in-8.
5. V. tome II de cet ouvrage, Moyen-Age, p. 515.

Il fit, ensuite, une édition du traité du Dominicain Guillaume de Paris sur les sacrements : *Dialogus de septem sacramentis* [1].

Le pieux et docte général des Dominicains, François Silvestre, avait laissé, parmi ses écrits, un opuscule sur la *liberté évangélique*. Claude de l'Épine le confia une seconde fois aux presses [2].

JEAN BENOIT [3]

(— 1563 ou 1565)

L'ébroïcien Jean Benoît entra dans l'ordre vers 1510. Le couvent qui le reçut était celui de sa ville natale. Prêtre en 1517, licencié en 1532 et bientôt docteur, il professa ensuite et longtemps, et avec succès, la science sacrée.

L'ordre du Val des écoliers n'était plus ce qu'il avait été. La

1. Paris, vers 1550, in-8. V. t. I, p. 258-259, et t. III, p. 427-428, de cet ouvrage, Moyen-Age.

2. Paris, 1552, in-16. La première était de Rome, 1525, in-4 (*Script ...*, t. II, p. 60).

3. Des docteurs contemporains de Jean Benoît et de Claude de l'Épine ont jeté un éclat littéraire assez terne.

Antoine de Fonseca, natif de Lisbonne, suivit des cours de philosophie et de théologie dans cette ville. Il fut ensuite envoyé à Paris, où il prit sa licence (1542). Revenu dans son pays, il occupa une chaire d'Écriture-Sainte à l'Université de Coïmbre. Il se fit, en même temps, une certaine célébrité en éloquence. Nous ne saurions fixer l'année de sa mort.

Il ajouta, pour l'édition de Paris, 1539, in-fol., des *Annotations* aux *Commentaires* de Thomas de Vio, cardinal Cajetan, sur le *Pentateuque* et les fit précéder d'une *Vie* de ce dernier et d'une *Introduction* à l'ouvrage.

On lui a attribué aussi des *Commentaires* sur *Josué*, les *Rois* et les *Paralipomènes*. Mais ce n'est pas bien établi.

(*Script....*, t. II, p. 135-136; Antonio, *Biblioth. Hisp. nov.*, art. *Antonius de Fonseca.*)

— *Martin Boulanger* (*Pistor*) était Parisien de naissance et par ses études au couvent de la rue Saint-Jacques. Il fut licencié en 1538. Il passait aussi pour un bon prédicateur et combattit vaillamment les novateurs et par la parole et par la plume.

Il publia, du moins il y a lieu de le penser, à Paris, en 1552, in-8, une *Prosopopœia*, c'est-à-dire un combat (*Symmachia*), entre les fidèles et les plus dangereux ennemis de la foi : « *Prosopopœia*, quam ideo *Symmachiam* dicere volumus, « quod acerrimam effingat trium fidelium adversus infestissimorum fidei hostium « epitheses concertationem. »

Ces ennemis étaient Calvin, Mélanchthon et *Antithesium Christi et Romani pontificis concinnator*. Il y eut, en 1556, également à Paris et in-8, une autre édition avec deux nouveaux *Colloquia*. Une *Postille* sur saint Matthieu, laquelle

discipline laissait beaucoup à désirer. Une réforme devenait nécessaire.

Le cardinal de Guise jeta les yeux sur Jean Benoît. Avec l'agrément du souverain-pontife, il fut constitué général de l'ordre en décadence avec le titre d'abbé (1553). Il en devenait ainsi le vingt-neuvième général et le quatrième abbé, ce dernier titre étant de beaucoup postérieur. Il se mit immédiatement à l'œuvre.

Le célèbre couvent de Sainte-Catherine, de Paris, le plus im-

aurait été imprimée aussi dans l'année 1552, d'après certains auteurs, a été une seconde œuvre de notre docteur.

(*Script....*, t. II, p. 142-143.)

— Voici un autre enfant du Portugal : *Georges de Saint-Jacques.* Il faisait, à Paris, dans les années 1542 et 1543, ses cours de licence. Après avoir conquis le grade de docteur, il revint dans son pays, fut envoyé comme théologien, par le roi Jean III, au Concile de Trente (1545), nommé ensuite inquisiteur général dans le royaume et enfin promu au siège épiscopal d'Angra, capitale de Terceire et de toutes les Açores (1552).

L'*Oratio* qu'il prononça au Concile de Trente a été imprimée avec d'autres à Louvain, en 1567, in-fol., et ailleurs.

(*Script....*, t. II, p. 139-140 ; Antonio, *Bibl. Hisp. nov.*, art. *Georgius de S. Jacobo.*)

— *Jean Guiencourt*, de Saint-Quentin, devenait docteur en 1539. Comme son contemporain, Martin Boulanger, il fut un prédicateur estimé. Il dirigea la conscience de Henri II. Il fut visité par la mort, en juin 1553, dans notre capitale.

On lui donne des *Expositiones* sur le *Benedictus* et le *Magnificat* et des *Enarrationes* sur les *Epîtres* aux Romains et aux Hébreux. Mais à rien de cela l'art typographique n'a procuré le grand jour de la publicité.

(*Script....*, t. II, p. 151-152 ; Touron, *Op. cit.*, t. IV, pp. 155 et suiv.)

— Le docteur *Jean de Croock*, Flamand d'origine, lequel quitta cette vie vers 1559, donna une édition de la *Somme* de saint Thomas. Quoi qu'en disent certains écrivains, ce n'est pas assez pour le rendre illustre, surtout dans les saintes lettres (*Script....*, t. II, p. 174).

— *Jean de Ludena* vint de Madrid, lieu d'origine, étudier à Paris. Licencié en 1548 et bientôt docteur, il retourna en Espagne. Il fut député par l'évêque de Siguenza au Concile de Trente. Il y prononça un discours le premier dimanche du Carême 1563 et y soutint une *Discussion* (*Disputatio*) *théologique sur le célibat des prêtres, en réponse à deux articles sur le mariage.* Le discours et la discussion furent imprimés, à Padoue, cette même année 1563, in-4 (*Script....*, t. II, p. 198-199 ; Antonio, *Bibl. Hisp. nov.*, art. *Joannes de Ludena*).

— D'aucuns ont fait de *Balthazar Sorio* un docteur de Paris. Mais son nom ne figurait pas, dit Echard, dans les actes des licences. Des études au couvent de la rue Saint-Jacques, voilà seulement ce qui est certain. Le même historien donne la liste, courte du reste, des ouvrages, *Traités* et *Sermons*, de Balthazar Sorio. (*Script....*, t. II, p. 159-160 ; Antonio, *Bibl. Hisp. nov.*, art. *Balthazar Sorius.*)

portant de l'ordre, attira, en premier lieu, son attention. Il appela à lui, pour s'aider de leurs conseils : Henri Gervais, un frère en religion et alors inquisiteur de la foi [1] ; Claude de l'Épine, prieur du couvent Saint-Jacques et dont nous venons de tracer la biographie ; Grenier, prieur de Saint-Victor, et Leblanc, sous-prieur de la même maison ; Chatelain, prieur des Célestins ; Gallois, prieur de Saint-Germain-des-Prés ; Parival, prieur des Chartreux. De sages règlements furent portés et les religieux les observèrent ponctuellement ; ce qui a été d'un exemple salutaire pour l'ordre entier.

Jean Benoît n'oublia jamais sa première famille religieuse et surtout ses chères maisons d'Évreux et de Paris, auxquelles il fit quelques libéralités comme témoignage de sa gratitude.

Il mourut dans le couvent de Langres en l'année 1563 ou 1565 [2].

Benoît s'était fait connaître comme philosophe en publiant, dans l'année 1538, des *Introductiones dialecticæ*. Jean de Fenario, son professeur à Évreux et à Paris, les lui avait demandées ; et le disciple les dédia au maître. Il paraît qu'il avait rédigé des *Commentaires* sur quelques livres de la *Dialectique* d'Aristote, et il se proposait de les publier, ainsi qu'il le déclarait dans la Dédicace des *Introductiones*.

Certains auteurs lui avaient attribué des *Notæ eruditæ in utrumque Testamentum*. Mais Échard estime que l'attribution pourrait bien être le résultat d'une confusion entre Jean Benoît, dominicain, et Jean Benoît, navarriste. Nous avons vu, en effet, que ce dernier avait annoté la Bible et que les livres saints ainsi annotés portent le nom de *Bible de Benoît*. En tous cas, si l'on veut que le premier ait fait un travail analogue, ce travail est demeuré inédit [3].

1. *Henri Gervais*, docteur en théologie de Paris, jouissait d'une assez grande considération. Mais nous ne lui connaissons pas d'ouvrages. Il mourut en 1558. V. *Script....*, t. II, p. 166.

2. *Script....*, t. II, p. 190 ; *Gal. christ.*, t. IV, col. 788.

D'après le *Gal. christ.*, « defecit Johannes 1563. »

Les auteurs des *Script. ord. Prædicat.* rapportent l'épitaphe qui aurait marqué l'année 1565, à moins, ajoutent-ils, que celui qui l'a lue et transmise ne se soit trompé.

3. *Script....*, *ibid.*

PIERRE DIVOLÉ

(— 1568)

Pierre Divolé était un enfant d'Auxerre. Il obtint la licence en 1538. Il jouissait de la réputation d'un des plus éloquents prédicateurs de l'époque. Il occupa les premières chaires de la France; et partout on se pressait pour entendre sa parole. Sa prédication avait particulièrement un double but : combattre les Calvinistes, de plus en plus audacieux, et affermir les Catholiques. Si ceux-ci admiraient le prédicateur, ceux-là fomentaient parfois des troubles contre lui.

Son courage était à la hauteur de sa parole. On a bien vu à Auxerre, où sa vie fut réellement en danger, qu'il ne craignait pas l'émeute ; et, à peine fut-il délivré de prison dans cette ville, qu'il recommença les saints combats dans la ville de Sens.

Sa dernière station fut à Saint-Étienne-du-Mont de Paris. Il y prêchait le Carême en 1568. Vers le milieu de la station, il fut atteint d'une maladie qui, en cinq jours, l'emporta au tombeau. C'était le 30 mars.

Il avait été provincial de France de 1551 à 1561.

Goussard, curé de Thivars, à huit kilomètres de Chartres, recueillit, dans l'année 1558, les sermons que Pierre Divolé prêchait dans cette ville et pendant qu'il parlait.

De ce travail les presses firent sortir, en 1577, par conséquent après la mort du prédicateur, les discours suivants :

Dix *Sermons de la saincte Messe et ceremonie d'icelle....* [1] ;

Instructions et Sermons pour tous les jours de Caresme, depuis le lendemain des Cendres jusques au dimanche d'aprez Pasques [2]. Parmi ces discours, il s'en trouvait cinq sur la pénitence, la confession et ses parties, quatre sur les tentations. Il s'y rencontrait aussi des fragments oratoires sur les sept Psaumes pénitentiaux. Une nouvelle édition avec des additions d'après les manuscrits de l'auteur parut en 1586 [3] et une troisième en 1630. Nous avons

1. Paris, 1577, in-8.
2. Paris, 1577, in-8.
3. Paris, 1586, in-8.

eu cette dernière entre les mains. Elle porte ce titre : *Sermons tres doctes pour tous les jours de Caresme et octave de Pasques* [1]. Nous transcrivons ce passage du discours sur la Providence [2] : « J'ay esté jeune et je suis vieil ; mais je n'ay point veu le juste « delaissé de Dieu ny ses enfans en necessité chercher leur « pain. Il y a en Dieu une providence commune et generale, par « laquelle il fait croistre et multiplier tous les biens de la terre « et nourrir toutes creatures. L'autre est speciale qui se fait par « miracles, comme celle cy ou quand en temps de cherté et in- « digence de vivre, il nourrict tout le monde. Il fait des œuvres « par nature et les autres supernaturellement ; et toutes fois, si « nous considerons bien toutes ses œuvres, nous trouverons les « choses que nous attribuons a nature, autant grandes que « celles que nous estimons supernaturelles et miraculeuses ; « car nous estimons une chose miraculeuse et supernaturelle « de ressusciter un mort ; et toutes fois, si nous regardons de « bien pres, c'est autant grande chose de faire qu'une femme « engendre un enfant et encore davantage ; car c'est plus de « faire estre une chose qui n'est point ny n'a point esté que de « faire revenir en lumiere ce qui a esté desja. »

Suivant l'historien Mallet, Pierre Divolé aurait composé un *Livre contre l'heresie calvinienne*. Est-ce bien exact? Si oui, le livre a-t-il été imprimé [3]?

JACQUES FOURRÉ

(1515 — 1578 [4])

Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu de la naissance de Jacques Fourré. Les uns assignent le village de Mainvilliers au pays chartrain, et les autres un des faubourgs même de la

1. Paris, 1630, in-8. Dans cette troisième édition, le prédicateur est appelé Divo. Mais c'est une faute sans doute typographique.

2. P. 291-292.

3. Source génér. : *Script....*, t. II, p. 200-201 ; Mallet, *Hist. des saints papes....*, t. II, p. 244 ; *Biblioth. franc.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Pierre Divolé.*

4. Six années auparavant (1572), mourait, dans le couvent de Chartres, *Pierre Canu*, licencié en 1560 et prieur de ce couvent dès 1562. Chartres était sa ville natale. Il laissait en manuscrit des *Annotationes sive lectiones in varia Scripturæ loca, præsertim in Epistolam canonicam primam S. Petri.* Ce fut aussi

ville de Chartres. D'après Échard, nous serions mieux renseignés sur l'année de la naissance : ce serait en 1515. Il paraît que la famille de Jacques Fourré appartenait à la classe populaire.

Admis dans la maison de Chartres, étudiant à Saint-Jacques de Paris, il passa sa licence en 1550. Pendant sept années, il gouverna le couvent qui avait abrité et sanctifié son adolescence. Henri II l'appela à la fonction de prédicateur ordinaire du roi. Ses successeurs, François II et Charles IX, le maintinrent dans la même fonction.

Il assista au Colloque de Poissy, puis fut envoyé par le roi au Concile de Trente. Mais un ardent Calviniste, le sieur de Saint-Léger, l'arrêta près de Troyes et le retint en prison jusqu'à la fin du Concile.

Charles IX le nomma, en 1573, au siège de Chalon-sur-Saône. Le nouvel évêque ne devait l'occuper que cinq années. Il mourut à Mâcon le 20 janvier 1578. Il songeait alors à se retirer dans le couvent de Chartres pour se préparer aux années éternelles [1].

un ardent prédicateur contre les nouveautés doctrinales (*Script.*...., t. II, p. 216).

— Trois années plus tard (1575), trépassait un docteur dont La Croix du Maine a résumé ainsi la vie :

« *Julien Fresneau*, docteur en theologie a Paris, de l'ordre des Freres Pres-« cheurs du couvent du Mans, natif de la paroisse de Thorigné au Maine, non « loin de la seigneurie de la Croix, etc., homme estimé tres docte et fort grand « theologien, comme aussi il estoit en effect.

« Il a escrit plusieurs livres contre Pierre Martyr, l'un des plus doctes des « Protestans, lesquels ne sont encore imprimez, non plus que ses sermons et « autres œuvres en theologie tant en latin qu'en françois. »

(*Biblioth. franc.*, art. *Julien Fresneau.*)

Echard ne peut pas nous renseigner davantage sur les œuvres de ce Dominicain.

(*Script.*...., t. II, p. 233-234.)

M. Hauréau, non plus, n'a rien découvert (*Hist. littér. du Maine*, 2e édit., t. V, p. 28-31).

1. Nicolas Le Febvre, dans son *Prædicator Carnuteus*, Chartres, 1637, in-8, pp. 126-127, 215, s'autorisait-il de ces deux vers de l'épitaphe dans la maison de Chartres :

Henrico et natis mysteria sacra duobus
Pandit Jacobus dissimulatque nihil,

pour écrire que Jacques Fourré a été confesseur des trois rois après la promotion d'Hennuyer au siège de Lisieux ? Mais nous pensons, avec Echard, *Ibid.*, que l'interprétation serait un peu forcée, le distique s'entendant parfaitement bien de la simple mission de prédicateur.

Il avait prononcé l'*Oraison funèbre* de l'empereur Ferdinand Ier dans l'église Notre-Dame de Paris, où un service solennel était célébré. Ce fut le 19 septembre 1564. Cette oraison est la seule œuvre de Jacques Fourré qui ait été imprimée. Il ajoutait, alors, à son titre de prédicateur du roi celui d'abbé de Livry [1].

L'orateur se proposait de louer l'impérial défunt en faisant un « brief discours d'aucunes de ses actions vertueuses et heroïques, tant au faict de son empire qu'a son faict privé et particulier. »

Sur la prudence et la droiture, le prédicateur s'exprimait ainsi : « Or, comme non la seule prudence, ains quand et quand « la bonté et innocence du patriarche Joseph donna remede a « la publique calamité et famine des Egiptiens, ainsi ce grand « prince, pour remedier aux necessitez et inconvenientz seur- « venus en son temps, a toujours mis en œuvre la bonté et la « colombine simplicité, en sorte qu'a jamais il ne fut aperceu ne « cauteleux ne malicieux, bien sçachant que la prudence caute- « leuse et malicieuse violatrice de la foy et de verité rend sou- « ventes fois au trompeur le ciel ennemy et propice a l'adver- « saire, comme assez il appert par le desastre et malheur du « cauteleux prince Sedechias, roy des Juifs. »

Pacifique, le regretté souverain avait horreur du sang. Aussi était-il « tardif a prendre les armes, bien cognoissant que le « glaive de la guerre est chose sacrée, a quoy il ne fault pas « legierement toucher sans grande equité et expresse necessité « de la cause. Joinct qu'estant chrestien il a trop mieux aymé « estre du ranc des bons princes chrestiens, que ressembler « les sanguinaires et ambitieux, espandeurs de sang humain, « qui n'ont rien de chrestienté. »

Au couvent de Chartres, dit-on, se trouvaient, mais en manuscrits, des *Sermons divers preschez* à Paris et autres lieux par notre docteur; et, parmi ces œuvres oratoires, plusieurs étaient en latin.

Altamura, de son côté, attribue à Jacques Fourré des traités latins sur les *Indulgences*, le *Purgatoire*, le *Pouvoir papal*, les saintes

1. *Sermon funebre faict par le reverend abbé de Livry, predicateur ordinaire du roy....*, Paris, 1564, in-8.

Images, et aussi diverses *Apologies* de la religion chrétienne contre Luther [1].

ANTOINE HAVET

(† — *1578*)

Antoine Havet était du village de Simencourt dans l'Artois. Son père exerçait la profession de meunier, ce qui n'empêcha pas le fils de s'élever jusqu'aux plus hautes dignités de l'Église. Il prit l'habit à Arras et étudia à Paris. Licencié en 1550, il remplit les fonctions de définiteur de la province de la Germanie inférieure au chapitre général tenu à Rome en 1553. Il fut placé à la tête du couvent de la capitale de l'Artois. Appelé à la cour de Bruxelles par Marie d'Autriche, veuve de Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, il y exerça la double fonction de prédicateur ordinaire et de confesseur de la reine, double fonction qu'il continua auprès de Marguerite de Parme. Sur les instances de Philippe II, il fut promu au siège, nouvellement érigé, de Namur et dont il devenait le premier titulaire (1562).

Il assista au Concile de Trente à partir de la XXIII[e] session. Il prit place parmi les élus du Concile pour l'examen de la lettre de Grimani, patriarche d'Aquilée. Cette lettre avait été dénoncée comme renfermant des erreurs sur la prédestination, la grâce, le libre arbitre; mais elle fut jugée parfaitement orthodoxe.

Antoine Havet prit part au Concile provincial de Cambray (1565). C'est en vain qu'il y insista fortement pour la publication des décrets de la dernière assemblée œcuménique.

Son diocèse attira désormais toute sa sollicitude. Il ne s'agis-

1. *Script....*, t. II, p. 249; *Gal. christ.*, t. IV, col. 939-940; Touron, *Op. cit.*, t. IV, p. 161-168; Pierre de Saint-Julien, *De l'Origine des Bourgongnons, antiquité des Estats de Bourgongne*, Paris, 1581, in-fol., p. 489; Liron, *Bibl. chartr.*, p. 185.

— Jacques Fourré eut un neveu, *Jean Fourré*, qui fut aussi dominicain dans la maison de Chartres, docteur en théologie de la Faculté de Paris, prieur de cette même maison et prédicateur ordinaire du roi Henri III.

Jean Fourré quittait cette terre en 1598, laissant en manuscrits des *Conciones quadragesimales* et des *Enarrationes in Joelem prophetam*. Ces *Discours du Carême* et ces *Éclaircissements sur le prophète Joël* n'ont pas été imprimés. (*Script....*, t. II, p. 322.)

sait pas seulement de bien l'administrer. Il fallait aussi le défendre contre l'hérésie qui cherchait à l'envahir. Il eut, à ce sujet, beaucoup à souffrir de la part des comtes de Hollande et même des troupes amies.

Il passa à une meilleure vie le 30 novembre 1578.

Un synode avait été tenu, à Namur, en 1570. L'évêque en publia les décrets l'année suivante [1].

On lui attribue un *Mémoire* dressé pour Marie d'Autriche sur l'état de la Belgique [2]. Gilbert de la Haye a cherché activement à mettre la main dessus. Mais ses recherches ont été infructueuses. Echard, qui constate le fait, ne s'en étonne pas, ces sortes de pièces faisant partie des archives secrètes des princes [3].

DOMINIQUE SERGENT

(— vers 1584)

Dominique Sergent, de Laval, eut une vie religieuse assez agitée. Ayant encouru la colère du général de l'ordre, il fut exclu de la Faculté de théologie en 1559, au moment où il lisait les *Sentences*, puis réintégré sur la recommandation du cardinal de Lorraine et par suite d'un arrêt du Parlement qui lui donna gain de cause. Mais la réconciliation avec le général devint plus difficile, en sorte que, choisi pour être un des professeurs en science sacrée au couvent Saint-Jacques, il fut éliminé par

1. *Decreta et statuta Synodi Namurgensis....*, Louvain, 1571; Namur, 1625; dans la collection des Synodes du diocèse, Namur, 1639, in-4.

2. *De Statu Belgii Mariæ Austriacæ.... oblatum Memoriale circa annum MDLIIII.*

3. *Script....*, t. II, p. 246-247; Foppens, *Biblioth. Belgic.*, art. *Antonius Havetius;* Touron, *Op. cit.*, t IV, pp. 438 et suiv.; *Gal. christ.*, t. III, col. 544.

— L'année suivante, s'éteignait *Jean Champaigne*, élève de la maison de Reims, étudiant à celle de Paris, puis docteur en science sacrée. Il était considéré comme un prédicateur éloquent.

Il composa un *Discours du sacre et du couronnement du tres chrestien roy de France en forme d'epistre, avec l'exposition des ceremonies dudict sacre et de celles du sacre du premier roy Saul*, discours imprimé à Reims, Paris, Lyon, en l'année 1575, in-8.

Il donna aussi au public, Reims, 1579, un recueil de morceaux choisis de saint Jean-Chrysostome : *Flores ex S. Joannis Chrysostomi operibus collecti.*

(*Script....*, t. II, p. 252.)

ordre supérieur et renvoyé à Laval. La paix se fit néanmoins, lorsque le général vint à Paris (1561).

Esprit facile et cultivé, Dominique Sergent brillait dans les discussions de l'école et dans les discours de la chaire. Aussi, le cardinal d'Armagnac et Élisabeth d'Autriche, épouse de Charles IX, voulurent-ils l'avoir comme prédicateur.

Proposé pour le gouvernement du couvent Saint-Jacques de Paris, il s'en vit encore exclu par le général (1574). Le Parlement lui donna de nouveau raison. A la fin, il fut agréé en qualité de prieur de ce couvent.

Tout cela ne l'empêchait pas de se montrer, armé de la plume et de la parole, un vaillant athlète contre les hérésies de Luther et de Calvin. Ses luttes ne prirent fin qu'avec sa vie, qui se prolongea jusque vers 1584 [1].

Nous ne lui connaissons, pourtant, qu'un seul traité, les *Deux Livres du baptesme des heretiques, monstrans si on le doibt reiterer, pourquoy et comment.* Là sont résolues certaines questions de Pierre Viret, lesquelles présentent le caractère d'objections. Cet ouvrage a été imprimé [2].

1. *Script....*, t. II, p. 269; Possevin, *Appar. sac.*, art. *Dominicus Sergentius; Biblioth. franc.*, art. *Dominique Sergent.*

— Vers le même temps, un autre docteur dominicain quittait cette terre : *François Goraccée* (*Goracceus*). D'Étrurie, il fut envoyé à Saint-Jacques pour y étudier les lettres et la théologie. Il obtint la licence en 1569. Théologal de Vienne en Dauphiné, vicaire général de l'archevêque, Pierre de Villars, il fut présenté, sur la recommandation de cet archevêque, par Henri III, pour l'abbaye bénédictine de Quimperlé, qu'il devait tenir en commende. La présentation fut agréée par Grégoire XIII.

Il donna, mais à tort, sous le nom de Humbert de Romans, une édition du traité, très probablement de Guillaume Pérault : *De Eruditione religiosorum, seu Speculum religiosorum*, Lyon, 1585, in-16. Il y ajouta le *De Vita et instructione religiosorum*, de Vincent Ferrier. Dans la dédicace à Jacques de Fay, abbé de Saint-Pierre de Vienne, il fait savoir qu'il a écrit pour son abbaye, en particulier, quelques ouvrages, dont on a perdu toute trace et parmi lesquels se trouvait un *Commentaire sur la seconde partie de la Somme de saint Thomas.*

(*Script....*, t. II, p. 272.)

— Si *François Foreiro* (*Forerius*) avait été certainement plus qu'un étudiant de Paris, nous ne nous bornerions pas à cette simple mention : Originaire de Lisbonne, versé dans la théologie positive et morale, membre de la commission pour la rédaction du catéchisme du Concile de Trente, il mourut en 1581. Les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* donnent la liste de ses ouvrages (*Script....*, t. II, p. 261-263; Touron, *Op. cit.*, t. IV, p. 472-484).

2. Avignon, 1566, in-8.

Pierre Viret était un ministre calviniste. Il avait posé à Jean Ropitel, religieux minime, ces questions sur le baptême :

I. « Si le baptesme exterieur et visible est tellement necessaire « au salut, que tous ceulx soient forclos du royaume des cieulx « et des joies du paradis qui n'en auront pas esté baptisez, « quelque necessité qui les en aye empeschez.

II. « Si les heretiques, les femmes, les Juifs, les Turcs et païens « peuvent baptiser, quelque intention qu'ils ayent.

III. « Si ceulx qui sont baptisez avec exorcisme et adjurations « et avec sel, salive, huille, cresme et autres semblables cere- « monies, sont mieulx baptisez que tous qui le sont d'eau pure « avec la simple parole de Dieu. »

Ces questions avaient leurs réponses dans l'ouvrage de Sergent, et les chapitres où Viret trouverait ces réponses étaient indiqués.

Le baptême solennel n'est pas d'une absolue nécessité; car, en cas de danger, toute personne devient ministre du baptême, les femmes comme les hommes, les hérétiques comme les orthodoxes, les païens comme les chrétiens, mais à la condition d'avoir l'intention droite, c'est-à-dire l'intention de conférer le sacrement.

Néanmoins, quand ce sont des hérétiques et des païens qui ont administré le sacrement, il faut le réitérer, parce que l'intention droite peut avoir fait défaut, et ajouter cette phrase conditionnelle : *Si tu n'es pas baptisé, je te baptise.*

Les cérémonies liturgiques ne sont donc pas nécessaires à la validité du baptême. Mais il faut se garder de les négliger. D'abord, la dignité du sacrement les demande. Puis, n'ont-elles pas une éloquence qui parle aux âmes ? Ne renferment-elles pas des promesses salutaires ?

ROCH MAMEROT

(— 1587)

C'était un enfant d'Auxerre par la naissance et la profession religieuse. Étudiant à Saint-Jacques, licencié en 1557, il s'adonna au ministère de la prédication. Confesseur de Marie Stuart pendant que l'épouse de François II demeurait en France, il fut

amené en Écosse par l'infortunée veuve. Il y resta aussi longtemps que la reine eut la liberté de le retenir. Il fut nommé, sur la fin de 1562, prieur du couvent de Verdun, poste qu'il occupa jusqu'en 1575. Il revint alors au couvent d'Auxerre, et c'est là qu'il rendit le dernier soupir, en l'année 1587 [1].

De ses écrits, les presses nous ont conservé :

En latin, vingt *Discours sur le prophète Jonas* et cinq *sur les dimanches de l'Avent et la fête de Noël* [2] ;

En français, un *Brief Discours sur la saincte confession necessaire a un chacun chrestien, presentee a tres haute et tres illustre princesse (de bonne memoire), Marie Stouard, royne d'Ecosse* [3]....

Dans ces discours, la confession est considérée en vue de la communion : « On recite de Socrates, dit l'auteur, qu'un jour « estant invité aux nopces, pour s'y trouver, comme il appar- « tenoit, fit ses preparatifs, peigna ses cheveux, fit belles ses « pantouffles.... Enquis pourquoy il faisoit cela, respond : *Ut « pulcher pulchrum accedam*, afin, dit-il, qu'estant beau j'aye ac- « ces a celuy qui est beau.

« Or, je vous supplie, si un philosophe, privé d'une vraye foy « et qui suivoit son seul jugement naturel, ne veut se trouver « aux nopces d'un homme mortel, sinon net et honnestement « orné, serions-nous si hardis de nous trouver salles et vilains « de noz ames au banquet divin, ou nous aurons pour viande le « pain des anges, le vray corps de nostre Seigneur Jesus Christ? « Attendu mesme que le vaisseau de divine sapience, monsieur « sainct Paul, en la premiere aux Corinthiens, onziesme cha- « pitre, dit que ceux qui mangent et reçoivent indignement le « corps de nostre Seigneur, ils le reçoivent a leur condamna- « tion, et ceste viande, autrement salutaire, leur est convertie « en poison [4].... »

1. *Script....*, t. II, p. 280.
2. Verdun, 1574, in-8.
3. Paris, 1587, in-4.
4. *In init.*

— L'année suivante, *Blaise Foucher* descendait dans la tombe. De Chartres où il était né et où il avait pris l'habit, il vint à Paris, où il étudia, et se fit recevoir licencié en 1579. Il devint prédicateur ordinaire de Henri III. Sa débile santé le força de se retirer au couvent de sa ville natale, qu'il ne devait plus quitter.

Il a laissé en manuscrits et en latin : Des *Annotations sur certaines questions*

ANTOINE ABELLY

(— après 1589)

Né à Paris, — on assigne parfois à la naissance l'année 1527 [1], — élève de Saint-Jacques, licencié par la Faculté de théologie (1556), élu un des régents du même collège, mais non agréé par le général, relégué au couvent de Troyes (1561), puis rentré en grâce, Antoine Abelly fut vicaire général de la Congrégation de France (1575), poste important qu'il remplit pendant trois années.

Il s'était distingué parmi les orateurs sacrés. Aussi se vit-il confier les fonctions de prédicateur ordinaire de Catherine de Médicis et de directeur de sa conscience. Pour lui faciliter l'accomplissement de la double mission, la reine mère lui fit donner l'abbaye de Notre-Dame de Livry, près Paris. Elle se proposait de l'honorer de la mitre, lorsque la mort la frappa en janvier 1589 [2].

Combien de temps Antoine Abelly survécut-il à sa bienfaitrice? Les documents font défaut pour répondre. Ceux qui prolongent son existence jusqu'en 1594, parce que son nom se trouverait inscrit dans l'acte de soumission de la Faculté, commettent une évidente erreur, car dans cet acte c'est le nom d'un autre docteur : François Abely, abbé d'Yvry [3].

De son vivant, furent imprimés :

La *Maniere de bien prier avec la vertu efficace de l'oraison prouvée par l'exemple des anciens, ensemble une brieve interpretation de l'Oraison dominicale*, opuscule dédié au *roy chrestien Charles IX* [4];

Des *Sermons sur les Lamentations du sainct prophete Hieremie, faicts devant la royne mere du roy* [5]. Ces sermons étaient dédiés à la royale auditrice.

de la Somme de saint Thomas et des *Lieux théologiques* rédigés pour les prédicateurs.

(*Script....*, t. II, p. 281.)

1. *Diction. de biogr. chrét.; Nouv. Biogr. génér.*
2. *Script....*, t. II, p. 293.
3. V. *Collect. judicior*, t. II, par. I, p 509.
4. Paris, 1564, in-8.
5. Paris, 1582, in-8.

Dans la dédicace de la *Maniere de bien prier*, Abelly parlait de la publication de deux opuscules ayant pour objet de démontrer, l'un *ce qu'il faut croire*, l'autre *ce qu'il faut faire*. La promesse a-t-elle été tenue? *Nescimus* [1].

Les deux premiers sermons des *Thrènes* du lugubre prophète ont pour texte ces mots du premier verset : *Quomodo sedet sola civitas plena populo? Facta est quasi vidua Domina gentium, Comment est assize seulette la cité qui estoit tant peuplée? La dame des nations est faicte comme vefve.*

Ces dernières paroles des *Thrènes* servent de texte au dernier sermon : *Sed projiciens repulisti nos, iratus es contra nos vehementer, Mais en nous deschassans, tu nous as dejetté et es fort courroucé contre nous.* L'orateur termine par une ardente prière dont nous extrayons ces lignes :

« Helas, Seigneur, si nous regardons la multitude et gravité « de noz pechez, nous protestons devant ta majesté que ne « sommes dignes ny de sceptre ny de couronne....; et davan- « tage nous ne sommes pas mesme dignes de la vie; mesme « enfer n'est pas assez grand pour nous punir; nous ne « sommes dignes ny que la terre nous soustienne ny que le ciel « nous couvre. Toustefois, Seigneur, nous aurons recours aux « thresors de ta longanimité et patience, a tes infinies et pater- « nelles misericordes, lesquelles, au nom et pour la reverence « de Jesus Christ, ton cher fils, en foy vive et abjection de nous « mesmes, nous implorerons, afin qu'il te plaise user en nostre « endroit de ta faveur et misericorde, et de ton tres haut et tres « sainct lieu espandre ta grace et benediction sur le roy qui de « ton huille saincte est oinct et sacré et lequel ta saincte main « nous a donné. Regarde de ton œil favorable la royne sa mere, « laquelle espere et met en toy toute sa confiance. Monstre ta « face liberale sur Monsieur et Madame sa sœur, le sang et la « splendeur de la France. Exauce les prières de la bonne et « devote royne et celle de ton Eglise pour son endroit. Estends « les rayons de ta souveraine misericorde desus le roy de Na- « varre, pour cheminer suivant ta saincte loy et volonté et « gouster de tes celestes faveurs. Faits reluire les cieux de ta « tres saincte majesté sur tous les princes catholiques et bons

1. V. *Script....*, *loc. cit.*

« prelats de l'Eglise et tout le peuple, pour nous nettoyer depuis « les pieds jusques au chef. Ne permetz plus les loups et here- « tiques gaster la vigne. Mais converty nous et nous serons con- « vertis.... »

PIERRE DE BOLLO

(— *vers la fin du siècle)*

Pierre de Bollo est né dans la ville de Chambéry. Après avoir été étudiant à Saint-Jacques, licencié par la Faculté de théologie (1574), promu par elle au doctorat, il était vicaire général de la Congrégation de France (1580) et prieur du couvent de Lyon (1587). L'archevêque, Pierre d'Espinac, était un ardent ligueur. Le zèle de Pierre de Bollo s'unit au zèle de l'archevêque pour la défense de la *Sainte-Union*. C'est assez dire ce que furent l'un et l'autre. Nous voyons notre Dominicain appelé, en 1593, à une chaire du couvent de Paris. Son existence paraît s'être prolongée jusqu'à la fin du siècle [1].

Ses écrits latins sont les suivants, dans lesquels il montre de l'érudition :

Preuve authentique du très saint sacrifice de la messe, d'après le témoignage de la seule Écriture-Sainte [2];

Économie canonique touchant l'office des ministres sacrés de la catholique famille du Christ et de la discipline ecclésiastique des anciens à observer partout [3], économie qui embrasse les prêtres, les curés et les évêques ;

Les deux ouvrages furent réunis plus tard sous ce titre : *Économie de la monarchie ecclésiastique divisée en deux parties : in prima missæ sacrificii mysteria explicantur ex theoria rerum sacrarum S. Germani, patriarchæ Constantinopolitani, et confirmantur authentica probatione....; in secunda quæ ad episcoporum, parochorum et presbyterorum munus pertinent, accurate disputantur* [4]...., et cela d'après le droit canonique et les saints Pères.

1. *Script....*, t. II, p. 316; *Gal. christ.*, t. IV, col. 188.
2. Lyon, 1588, in-4.
3. Lyon, 1589, in-4.
4. Lyon, 1617, in-4.

Pierre de Bollo prenait ainsi en main contre les novateurs la défense de l'Eucharistie et de la discipline de l'Église.

Dans l'opuscule français qu'il écrivait en 1593, et qui ne fut publié que plusieurs années après sa mort, il établissait la légitimité de la dévotion du rosaire. En voici le titre : *Le Rosaire de la tres saincte Vierge, mere de Dieu, extraict de plusieurs graves auteurs* [1].

Se proposant d'écrire en faveur de la papauté, il avait promis un traité *sur le siège du souverain pontife et l'honneur des cardinaux de la sainte Église.* Le traité, qui devait être digne des deux premiers au point de vue de l'érudition, a sans doute été composé. Mais a-t-il été livré à l'impression [2] ?

Ce n'est certainement pas le nombre des docteurs-écrivains qui a manqué à la gloire de l'ordre de Saint-Dominique. Sous ce rapport, l'ordre de Saint-François ne saurait rivaliser avec lui.

1. Lyon, 1613, in-16.
2. *Script....*, p. 317.

LIVRE IV

BÉNÉDICTINS — CARMES — AUTRES RELIGIEUX

CHAPITRE PREMIER

BÉNÉDICTINS

Jean Raulin. — Michel Bureau. — Joachim Périon. — Henri Godefroy. — Maurice Poncet. — Gilbert Génébrard.

Jusqu'alors, les Bénédictins n'avaient fourni qu'un faible contingent à la Faculté de théologie. Mais, au XVI^e^ siècle, leurs docteurs sont plus nombreux et ils portent des noms fort respectables, quelques-uns approchant même de l'illustration. Pour être tardifs, les lauriers cueillis n'en sont pas moins nobles.

JEAN RAULIN

(1443 — 1514 ou 1515)

Toul, en 1443, fut son pays natal, et 1479 l'année de son doctorat en théologie [1]. Il avait déjà composé un remarquable *Commentaire sur la Logique d'Aristote* et donné, durant sa licence, de nombreux sermons sur la vie chrétienne. Aussi jouissait-il, non seulement comme philosophe, mais comme prédicateur, d'un certain renom.

Jean Major rapporte, à un endroit de son *Commentaire sur le*

1. Dom Calmet, *Biblioth. lorraine....*, col. 784, met le doctorat en 1474. Nous nous en tenons à la date fixée par Launoy (*Reg. Navar....*, t. II, p. 617).

IV^e^ livre des Sentences [1], cet acte qui fait honneur à la délicatesse de l'orateur chrétien. Après sa licence, Jean Raulin reçut, de la part de certains prédicateurs d'indulgences, l'offre d'une somme d'argent pour son doctorat, à la condition qu'il irait avec eux de paroisse en paroisse faire entendre la parole divine; mais il s'empressa de décliner l'offre comme indigne de lui.

En 1481, il succéda à Guillaume de Châteaufort dans la maîtrise de Navarre, charge dont il se démit, en 1497, pour embrasser la vie religieuse dans l'ordre de Cluny. Il reçut du cardinal d'Amboise mission pour réformer cet ordre qui, comme les autres, laissait à désirer au point de vue disciplinaire. Avant de se faire moine, il avait été doyen de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou.

Il mourut le 6 ou le 16 février 1514 ou plutôt 1515 [2].

De son vivant, les presses ne donnèrent au public que le *Commentaire sur la Logique d'Aristote* et la *Conférence dans une assemblée de religieux de Cluny sur l'établissement parfait de la religion, son accroissement et sa restauration.* Le commentaire parut sous la rubrique de *Paris MD.* Il embrassait les *Prédicables*, les *Prédicaments*, l'*Interprétation*, les premiers et les seconds *Analytiques*, les *Topiques*, les *Sophismes.* La conférence fut imprimée à Bâle en 1498 [3] et à Paris en 1499 [4]. L'orateur visait la vie religieuse, en général, et, en particulier, le relèvement de l'ordre auquel il appartenait.

Après la mort de Raulin, parurent successivement, et toujours à Paris, ses œuvres oratoires qui sont en latin : les *Sermons de*

1. Distinct. XX, quæst. 2, *in fine.*

2. Les historiens et, en particulier, Launoy, assignent le 6 février. Mais l'épitaphe, transcrite par Launoy lui-même, porte: «.... qui obiit anno ætatis suæ LXXI, dominicæ vero Incarnationis MDXIV, die XVI mensis februarii. » Puisque telle est l'épitaphe, n'y a-t-il pas lieu de penser encore qu'on s'était servi du style chronologique de l'époque, c'est-à-dire du style ancien? Ce qui indiquerait véritablement l'année 1515.

Sourc. génér. : Launoy, *Op. cit.*, p. 617-624; Calmet, *Op. cit.*, col. 784-785; Ziegelbauer, *Hist. rei litter. ord. S. Bened.*, t. III, p. 213-216; Niceron, *Mémoires....*, t. XI, p. 216-217; Wharton, *Append.* dans Cave, *Script. eccles. hist. lit.*, Oxford, 1740-1743, t. II, p. 193.

3. Hain, *Repertor....*, art. *Raulinus.*

4. In-8 : *Collat....*, *de perfecta religionis plantatione, incremento et instauratione.*

l'Avent (1516), du *Carême* ou explication des Épîtres et Évangiles de ce saint temps (1518), sur l'*Eucharistie* (1519), des *Fêtes des saints* (1524) ; les sermons, appelés *Itinéraire du Paradis*, comprenant quarante discours *sur la pénitence* et quatre *sur le mariage et le veuvage* (1519) ; enfin les sermons des *Dimanches (Sermones dominicales* (1542). Il y eut d'autres éditions partielles dans ce même laps de temps.

Raulin composa un ouvrage *sur le triple genre de mort*, à savoir la mort du *corps*, la mort de la *faute*, la mort de la *géhenne*, ouvrage vulgairement appelé *Doctrinal de la mort (Doctrinale mortis)*. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1518 et 1520 [1].

Les presses de la capitale ont mis aussi au grand jour de la publicité, dans cette même année 1520, un volume renfermant cinquante-cinq *Lettres (Epistolæ)* [2], dont plusieurs sont adressées à d'éminents personnages [3]. En tête du volume est placé le distique suivant :

> Relligio, pietas, divina scientia clarum
> Hunc fecere virum; comprobat istud opus.

A la fin, se lisent des *Conférences*, l'une pour la fête de saint Louis au collège de Navarre, l'autre, que nous avons déjà mentionnée, dans une assemblée de l'ordre [4].

Dans une lettre à Louis Pinella, Jean Raulin déclarait qu'il avait commencé un commentaire sur le *Cantique des cantiques* et qu'il attendait des livres pour l'achever. L'a-t-il achevé? Le travail commencé ou achevé, qu'est-il devenu?

Les *Lettres* de notre docteur sont loin de manquer d'intérêt.

1. Les sermons du *Carême*, de l'*Avent*, de la *Pénitence*, avec le *Doctrinal de la mort*, ont été encore imprimés, à Venise, en 1575 et 1585 (Launoy, *Op. cit.*, p. 624).

2. Paris, in-4.

Le privilège du roi porte : « Donné à Paris le dernier jour daoust lan de grace mil cinq cens et vingt. »

3. Launoy, *Op. cit.*, p. 620-623, en fait connaître le sujet et l'adresse. Ellies du Pin en donne l'analyse dans la notice consacrée à l'auteur (*Hist. des aut. du XVI^e^ siècle*, Paris, 1701, in-8, par. III, p. 309-326).

La cinquième de ces lettres, adressée à J. Standonck, se trouve plus étendue dans le ms. 1689 de la Mazarine (M. Molinier, *Catal. des mss. de la Biblioth. Mazar.*, t. II, p. 170-171).

4. A. du Chesne a inséré dans *Hist. Franc. Script.*, t. V, pp. 493 et suiv., la première conférence.

Le *Doctrinal de la mort* n'est pas sans originalité. Mais ce qui a fait la réputation de Raulin, ce sont ses sermons, qui pourtant sont loin d'être parfaits. Sa réputation s'est maintenue longtemps encore, car les œuvres du prédicateur ont eu deux éditions générales, l'une en 1611-1612, l'autre en 1663, toutes deux à Anvers et in-4 [1].

Naturellement, Raulin se rattache à la scolastique. Ses sermons sont de la facture du moyen-âge, c'est-à-dire secs, divisés à l'excès, sans chaleur. Ajoutons qu'il était de l'école de Maillard, Menot, Barletta, ses contemporains.

Ses sermons étaient prêchés en français et, selon l'usage, ils passèrent de la langue maternelle dans la langue latine. Puisque c'est à titre de prédicateur qu'il conquit de la célébrité à son époque, nous allons, ainsi que nous l'avons fait pour Maillard et Menot, placer sous les yeux du lecteur, comme spécimens, quelques extraits de ses œuvres oratoires. Nous les faisons passer, à notre tour, du latin dans notre langue.

Il n'hésitait pas à traiter de la stérilité des femmes et à en expliquer les causes. C'était dans le deuxième sermon sur le mariage.

Une autre fois, il parlait du respect particulier qu'on devait avoir pour le bien des veuves. Nous visons le quatrième sermon sur le veuvage. Il racontait que, dans le diocèse de Mâcon, un intendant amena chez lui une vache qui appartenait à une veuve. Comme la bête ne voulait pas avancer, il dit à un jeune homme : « Frappe la vache. » Aussitôt il perdit la parole, et chaque fois qu'il voulait parler, il répétait : « Frappe la vache. » Le prédicateur ajoutait gravement : « Ce fait est très connu dans le pays. » A ses yeux, ce n'était pas assez, et une seconde histoire suivait immédiatement. C'était un prêtre qui, lui aussi, avait volé une poule à une veuve. Il la pluma, la fit cuire et la mangea. Hé bien ! voilà qu'il dut « vomir les plumes, » que pourtant « il n'avait pas mangées, » en confessant publiquement son péché. Et le prédicateur terminait encore par cette réflexion : « Le voleur en est-il mort, oui ou non ? C'est ce qui n'est pas parvenu aux oreilles du narrateur. Ainsi s'exerce le juste jugement de Dieu. »

1. Dans la première édition, à la fin, se rencontre le *Doctrinal de la mort.*

Dans un sermon, à la solennité de Pâques, il se demandait pourquoi Dieu avait chargé des femmes et non des hommes de publier la résurrection du Sauveur. « C'est, disait-il, que les « femmes ont bonne langue, savent à peine garder un secret, « mais le révèlent aussitôt. » Et pourquoi les femmes sont-elles plus bavardes que les hommes ? « C'est, ajoutait-il, que l'homme « a été fait du limon et la femme avec un os, c'est-à-dire avec « une côte d'Adam. Or, qu'on remue un sac plein de limon, il ne « rendra aucun son ; mais, si l'on en fait autant d'un sac rempli « d'os, il en sortira un son fort et varié. »

Voici maintenant la grave affaire du choix d'une épouse. Elle est examinée dans le troisième sermon sur le mariage. L'orateur fait intervenir deux philosophes. L'un est Théophraste, qui déclare ceci : « Je veux, moi, une femme ni laide ni belle. Non « belle, parce qu'il est difficile de garder ce que tout le monde « aime. Non laide, parce qu'il est désagréable de posséder ce que « personne ne veut avoir. » Un autre philosophe, qui n'est pas nommé, modifie un peu le sentiment du premier : « On lui « demandait pourquoi il avait épousé une femme plutôt laide « que belle. Il répondit : Je conserverai une épouse laide ; mais « l'épouse belle, qui plaît à tout le monde, comment pourrai-je « la conserver ? » C'est un peu cru [1].

Dans le quatrième sermon du troisième dimanche de l'Avent, nous lisons : « Dieu a dit : *Reçois conseil de moi et sauve ton « âme* [2]. Les médecins et les avocats vendent cher leurs con- « seils, mais pas Dieu. Car il dit : *Reçois* et pas autre chose. « .... communément, les seuls docteurs en théologie, qui sont « les conseillers de l'âme, sont appelés nos maîtres, parce qu'ils

1. Il y a toujours des hommes qui gémissent sur l'absence de liberté, quand la France était gouvernée par des monarques. Je les engage à méditer sur cet autre passage du même sermon :

« Nam fere omnes ad fœda et stercora Pauli discurrunt. Nec mirum, quia sui « prælati sunt martinetæ, non martini, qui nunquam aut vix intrant Ecclesiam « suam ; sed sunt Neapoli, quia infecti morbo Neapolitano et fœdant totam Eccle- « siam sua mala vita. Antiquitus solebant denidificari, sed nunc nidificantur. « Olim, secundum Psal. *Cedri Libani quas plantavit Deus*, id est nobiles et « magni principes et prælati a Deo evocati et plantati florebant in Ecclesia ; sed « modo illi nidificantur non magnæ aves, sed passeres parvi. Atque utinam « essent martini ! »

2. *III Reg.*, I, 12.

« appartiennent à tous, que leurs conseils ne coûtent rien et « que, les conseils reçus, il suffit de dire : Merci. Il n'en est pas « de même des docteurs en médecine et en décret, parce qu'ils « ne sont pas nôtres ; mais il faut acheter, à grand prix, leurs « conseils et remplir leurs mains d'or et d'argent. Autrement, « il ne faudrait pas revenir une seconde fois. » Il y a du vrai dans tout cela. Mais *non erat hic locus.*

Le cinquième sermon de la fête de Noël renfermait ce passage : « Avant l'Incarnation, personne ne pouvait faire un bon « marché avec Dieu, parce que, quoi qu'on donnât, on ne « pouvait acheter le paradis. Mais, depuis que Dieu s'est fait « enfant, nous pouvons faire le meilleur marché avec lui et le « tromper presque comme un enfant. En effet, il donne pour « rien le royaume des cieux. Oui, pour rien ; car il reçoit une « monnaie qui ne vaut rien, bien plus, qui nous est tout à fait « nuisible, qui est fausse ; et, si nous étions pris avec elle, nous « boullirions dans la chaudière de l'enfer (*in caldaria inferni*), « comme de faux monnayeurs. » La noblesse fait évidemment défaut dans ce morceau.

Dans le quatorzième sermon sur la pénitence, l'orateur veut prouver cette assertion : « Les fautes des grands, si graves « soient-elles, sont réputées nobles ; celles des personnes ordi- « naires ou simples, quelque petites qu'elles soient, sont ré- « putées considérables. » Et, pour cela, il nous fait assister à des assises tenues par un lion, qui cite à son tribunal un loup, un renard et un âne. Cela fait bien la matière d'une fable, comme La Fontaine, qui a dû s'inspirer du sermon, l'a admirablement montré dans les *Animaux malades de la peste.* Le poète voulait rendre sensible la même pensée qu'il exprimait dans ces deux vers :

> Selon que vous serez puissant ou misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Mais placer cet apologue dans un sermon, c'est différent. Donc, dit Raulin, « un lion appela un loup, un renard et un âne pour « les engager à confesser leurs péchés, puis il leur imposa une « pénitence en rapport avec leurs crimes.

« Arrive le loup, qui fait ainsi sa confession : J'ai mal fait, car « j'ai mangé une brebis qui ne m'appartenait pas ; mais je suis

« fondé à agir ainsi de par les droits légitimes de mes ancêtres « qui, de tout temps, ont procédé de même ; ainsi mon père, « mon grand-père, mon bisaïeul, mon trisaïeul ; en sorte que « toujours les loups ont mangé les brebis. — Est-il vrai, dit le « lion, que tu puisses alléguer en ta faveur l'usage immémorial « de manger ainsi les brebis ? — Le loup répondant affirmative- « ment, le lion lui prescrivit pour un si grand crime de dire « une fois *Pater noster*.

« Le renard se présente et confesse qu'il a fait mal, en « mangeant des chapons et des poules qui n'étaient pas à lui, « bien que, de tout temps, les renards fussent en possession du « droit de les manger ainsi. Le lion lui fit grâce en lui imposant « également la récitation d'un seul *Pater noster*.

« L'âne se présente, à son tour, et confesse trois péchés. « D'abord, il avait mangé du foin laissé par hasard sur les rives « et dans les buissons par les voitures et carrosses d'autrui. — « C'est là, dit le lion, un grand péché, ô âne, car tu as mangé « ce qui n'appartenait pas à ton maître. — L'âne confesse, « en second lieu, qu'il a souillé par ses ordures (*stercoraverat*) « le cloître des frères. — C'est un grand péché, dit le lion, de « souiller une terre sainte. — L'âne ose à peine avouer le troi- « sième péché. Enfin, avec larmes et en gémissant, il déclare « qu'il a crié et chanté avec les frères et avec eux fait mélo- « die. — Voilà le plus grave des péchés, reprit le lion, car cela « a mis le désaccord parmi les frères. — Et ainsi l'âne fut « cruellement frappé pour de petits péchés, tandis que le renard « et le loup furent épargnés et maintenus en possession de leurs « antiques usages. »

Il est une historiette que Rabelais a dû emprunter à notre prédicateur. Celui-ci l'a placée dans son troisième sermon du veuvage ; celui-là en a tiré profit au livre III, chapitres IX, XXVII et XXVIII de *Pantagruel*. Voici comment le prédicateur la raconte : « On rapporte qu'une veuve vint trouver son curé pour lui « demander conseil au sujet d'un second mariage. Elle alléguait « qu'elle était sans soutien, qu'elle avait un serviteur excellent « et habile dans le métier de son mari. C'est bien, dit le curé, « mariez-vous. — D'un autre côté, reprenait-elle, il est à « craindre que, si je le prends pour époux, il ne devienne mon « maître, de serviteur qu'il était. — Hé bien ! ne le prenez pas.

« — Que ferai-je ? ajouta-t-elle ; je ne puis soutenir le poids des « affaires de la maison, si je n'ai pas un époux. — Prenez-en un. « — Mais s'il était méchant et voulait dissiper mon bien et se « l'approprier ? — N'en prenez donc pas. — Et toujours ainsi « répondait le curé, réglant ses paroles sur l'argument présenté. « Mais, voyant que la veuve avait le désir de se remarier, le « curé l'engagea à prêter une grande attention au langage des « cloches et d'agir suivant le conseil qu'elles donneraient. On « sonna les cloches et la veuve crut entendre ce qu'elle désirait, « c'est-à-dire ces mots : *Prens ton varlet, prens ton varlet.* Le « mariage se fit. Le serviteur se mit à la frapper bel et bien, et « de maîtresse elle devenait servante. Alors, elle retourna vers « le curé pour se plaindre du conseil, en maudissant l'heure où « elle s'en était rapportée à lui. — Vous n'avez pas bien entendu « le langage des cloches, lui dit-il. — Aussitôt le curé mit les « cloches en branle et la femme entendit cette fois ces autres « mots : *Ne le prens pas, ne le prens pas.* Les mauvais traitements « lui avaient donné l'intelligence [1]. »

1. Au chapitre IX du livre III de *Pantagruel*, nous lisons : « Voyre mais, dist « Panurge, je ne la vouldrois executer (la résolution de me marier) sans vostre « conseil et bon advis. — J'en suis, respondit Pantagruel, d'advis et vous le con- « seille. — Mais, dit Panurge, si vous congnoissiez que mon meilleur feust tel « que je suis demeuré, sans entreprendre cas de nouvelleté, j'aymerois mieulx « ne me marier point. — Point donc ne vous mariez, respondit Pantagruel. — « Voyre mais, dist Panurge, vouldriez vous qu'ainsi seul je demeurasse toute « ma vie sans compaignie conjugale ? Vous savez qu'il est escrit : *Væ soli.* « L'homme seul n'a jamais tel soulas qu'on veoyd entre gens mariez. — Mariez « vous donc, respondit Pantagruel. » Et Rabelais continue le dialogue.

Au chapitre XXVII du même livre, les cloches font leur apparition : « Escoute, « dist frere Jan, l'oracle des cloches de Varennes : Que disent-elles ? — Je les « entends, respondit Panurge. — Leur son est par ma foy plus fatidicque que « les chauldrons de Juppiter en Dodone. Escoute : Marie toy, marie toy, marie, « marie. Si tu te marie, marie, marie, tres bien t'en trouveras, veras, veras, « marie, marie. — Je te asseure que je me marieray : tous les elemens m'y in- « vitent. »

Au chapitre suivant, nous trouvons encore ce langage des cloches : Ma foy, « frere Jan, mon meilleur sera point ne me marier. Escoute ce que me disent les « cloches a ceste heure que sommes plus pres : Marie point, marie point, point, « point, point, point. Si tu te marie, marie point, marie point, point, point, point, « point ; tu t'en repentiras, tiras, tiras. »

MICHEL BUREAU

(— 1518)

Michel Bureau, originaire de la paroisse de Champgénéteux, dans le Bas-Maine, prit l'habit de Bénédictin à l'abbaye de la Couture, au Mans. Envoyé à Paris pour y prendre ses grades théologiques, il fut admis au collège de Sorbonne. Il était hôte en 1481, resta dans le collège jusqu'en 1488 et conquit le doctorat en 1492.

Revenu à son monastère, il en fut nommé abbé en 1496. Mais la confirmation se fit attendre jusqu'en 1497, parce qu'Alexandre VI avait disposé de l'abbaye en faveur d'une de ses créatures.

Nous le voyons assister, en 1508, à l'assemblée des États du Maine.

Il eut, au sujet d'une question de juridiction, à soutenir un procès contre le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans. Dans une discussion orale, faisant allusion à sa robe de bure ou bureau et à la robe de pourpre du cardinal, il dit finement et avec animation, à la fois : *Bureau vaut bien écarlate*, paroles qui passèrent en proverbe dans le pays.

Il est auteur de ces deux traités latins qui furent, de son vivant, imprimés à Paris : *De l'Usage des viandes ; Sur la réformation de l'état monastique.*

Il mourut dans son abbaye, le 6 juin ou le 6 juillet 1518 [1], laissant ces autres écrits que l'art typographique n'a pas fait sortir de leur état primitif : *De la Liberté ecclésiastique ; Mémoires touchant la police et la justice ; Harangues prononcées devant les rois de France.* Le premier était en latin ; les deux autres probablement en français [2].

1. Le ms. 1022 de l'Arsenal, par. III, p. 287, assigne le 6 juillet, tandis que La Croix du Maine marque le 6 juin de la même année. M. Hauréau marque également le 6 juin.

2. Sourc. : Même ms. de l'Ars., par. III, p. 287-288 ; La Croix du Maine, *Biblioth. franc.*, art *Michel Bureau ;* M. Hauréau; *Hist. littér. du Main.*, nouv. édit., t. II, p. 266-272.

Antoine de Crevant ou *Cravant* était hôte de Sorbonne, lorsqu'il fut proclamé docteur en décret. C'était en 1520. Un second doctorat, le doctorat en théologie,

JOACHIM PÉRION

(1498 ou 1499 — 1559)

Joachim Périon naquit à Cormery, petite ville de Touraine, en 1498 ou 1499. En 1517, il entrait dans l'abbaye bénédictine de l'endroit. Dix ans plus tard (1527), il était étudiant dans notre capitale pour se former aux sciences philosophiques et se préparer au doctorat en théologie, grade qu'il obtenait en 1542 [1].

Il professa quelque temps, à Paris, la science sacrée, et ses cours étaient, dit-on, suivis par ce que la ville avait de plus distingué [2].

C'est comme érudit et lettré que son nom a passé plus glorieusement à travers les âges.

Dès l'année 1532, il donnait, en l'enrichissant de notes, une édition des *Discours* de Tite-Live [3]. Il prononçait, en 1536, l'*Oraison funèbre* de Denis Briçonnet, ancien évêque de Saint-Malo et abbé de Cormery, œuvre oratoire que nous avons en latin et en français [4].

Bienfaiteur des pauvres, protecteur des savants, Denis Briçonnet cultivait les lettres latines. « Qui pourroit exprimer, di-
« sait l'orateur, avec quelle admiration de son eloquence et
« gravité ce grand homme harangua souventes fois dans la
« mesme ville de Romme et partout ailleurs durant sa vie ?
« S'estant acquis cette grande facilité de bien dire pour avoir
« toujours embrassé d'affection l'estude et la lecture des bons

fut ajouté en 1524. Il gouverna, comme abbé titulaire, l'abbaye de Bois-Aubry (*de Bosco Alberici*) en Touraine.

Le public fut mis en possession de ses *Postilles* sur les *Décrétales :* elles ont été éditées, à Paris, avec la *Lecture* de Bernard de Compostelle sur le même sujet. (Même ms., p. 389.)

1. Niceron, *Mémoires pour servir.. .*, t. XXXVI. p. 35.

2. *Essais de littérature pour la connaissance des livres*, juillet et août 1702, p. 299 ; Moréri, *Diction.*

3. *Titi Livii Conciones cum argumentis et annotationibus*, Paris, 1532, in-8, et 1547, aussi in-8.

4. *Oratio de laudibus Dionysii Briconneti....*, Paris, 1536, in-8.

Guy Bretonneau a placé cette oraison funèbre, mais traduite en français, à la fin de son *Histoire genealogique de la maison des Briçonnets....*, Paris, 1620, in-4, p. 243-265.

« autheurs qui gardoient la pureté de la langue latine, entre « lesquels il avoit choisy pour unique patron son Tite Live, « duquel il faisoit un estat si particulier, qu'il avoit une connois- « sance parfaicte de toutes ses harangues, desquelles il estoit « tant amoureux qu'il invita plusieurs a les lire par son exem- « ple et m'incita mesme a les ramasser tout en un corps ; et « pour autant que je m'estois servy de son travail en cet ou- « vrage et qu'il m'y avoit assisté de ses bienfaits, me voyant « obligé par toutes sortes de considerations de le consacrer a « son nom, je luy feis voir le jour sous la protection de son « authorité [1]. »

Joachim Périon fut auteur, éditeur, traducteur surtout. Comme auteur, il écrivit en latin. Comme traducteur, il fit passer des ouvrages grecs dans cette même langue latine et il avait soin de joindre à ses traductions d'amples remarques ou observations.

Il débuta en 1540, par la publication de travaux à ce triple point de vue.

Comme auteur, il donna une étude sur l'antique coutume des pièces théâtrales : *De Fabularum, ludorum, theatrorum antiqua consuetudine* [2].

Du traducteur nous avons d'abord l'*Éthique* d'Aristote [3], qu'il fit suivre d'un tome d'annotations tant sur le texte que sur la manière de rendre l'original en latin, c'est-à-dire sur les règles à suivre, le génie des deux langues, l'art de faire passer dans l'une ce que l'autre possède [4]. Malheureusement, la version présentait plus d'élégance que de fidélité, et ses conseils portaient parfois à faux. Périon, en effet, était meilleur latiniste que gréciste. Ce sont des reproches que des critiques contemporains lui ont adressés et pour cette version et pour d'autres.

1. *Hist. geneal....*, p. 253.

Denis Briçonnet avait un remplaçant sur le siège de Saint-Malo en janvier 1535. Il mourut, dans l'abbaye de Cormery, à la fin de cette année, le 18 décembre, suivant Guy Bretonneau, *Ibid.*, p. 239-240, le 15, suivant le *Gallia christiana*, t. XIV, col. 1012.

2. Paris, 1540, in-4. (Mattaire, *Annal. typograph.*, t. III, p. 317.)

3. *De Moribus quæ Ethica nominantur....*, Paris, 1540, in-4; Paris, 1551 et 1557, également in-4; et, ex emendatione Nic. Gruchii, Paris, 1576, in-4.

4. *De optimo genere interpretandi in Aristotelis X libros Ethicorum latine Commentarii*, Paris, 1540, in-4; Bâle, 1542, in-8.

Nous avons à nommer, en second lieu, les *Institutions* de Porphyre, les *Catégories* d'Aristote et son *Interprétation* [1].

L'éditeur faisait paraître deux éditions d'œuvres anciennes : l'une du texte grec d'une partie du *Timée* de Platon et le texte latin du travail correspondant du *Timée* ou de l'*Univers* de Cicéron [2]; l'autre, le texte grec des *Phénomènes* d'Aratus, avec la traduction latine de ce même Cicéron et des suppléments empruntés à Virgile, à Germanicus, à Avienus [3]. Ces deux éditions renfermaient également des observations de l'éditeur.

En 1542, Périon donna au public une version de la *Politique* du philosophe grec [4]. Louis Strébée — c'est lui-même qui le raconte — avait déjà commencé la version du même ouvrage; il en était même au cinquième livre. Périon le savait. Celui-là estimait que celui-ci n'aurait pas dû lui faire une sorte de concurrence. Aussi s'empressa-t-il de faire la critique, longuement motivée, de l'œuvre dans l'opuscule sur la *Différence entre L. Strébée et J. Périon touchant l'interprétation de la Politique d'Aristote* [5].

Il continua, cependant, la version et la fit paraître en 1547 [6]. Les critiques furent rappelées. Périon ne crut pas devoir garder indéfiniment le silence. Il prit la plume, à son tour, et opposa, quelque quatre ans plus tard, une réponse. C'est un *Discours* pour réfuter — les gros mots y sont — les outrages et les calomnies de Strébée [7].

1. *Porphyrii Institutiones...* , *Categoriæ....*, *De Interpretatione*, Paris, 1540, in-4.

2. *Ex Platonis Timæo particula Ciceronis de Universitate libro respondens græce et latine*, Paris, 1540, in-4.

3. *Ciceronis in Arati Phænomena interpretatio.... Accesserunt his Vergelii, Germanici Cæsaris et Rufi Avieni carmina, iis respondentia Arati, quæ a Cicerone interciderunt*, Paris, 1540, in-4; Bâle, 1542, in-8.

4. *De Republica qui Politicorum dicuntur libri VIII.* La dédicace au roi est de 1542; 2e édit. Bâle, 1549, in-4 ; Paris, 1556, in-4.

5. *Quid inter L. Strebæum et J. Perionium non conveniat in interpretatione Politicorum Aristotelis*, Paris, 1543, in-4.

6. Paris, 1547, in-8.

7. *Oratio in J. L. Strebæum qua ejus calumniis et conviciis respondet* (Périon), Paris, 1551, in-4.

Strébée était de Reims et se distingua comme traducteur autant par l'exactitude que par le style, ainsi qu'on peut le constater dans ses versions latines de l'*Éthique*, de l'*Économique* et de la *Politique* du célèbre stagirite.

Un événement universitaire avait fait de lui un défenseur d'Aristote et de Cicéron.

Pierre La Ramée, en latin Ramus, s'était déclaré contre la dialectique du philosophe grec. Il avait pris pour sa thèse de la maîtrise ès arts cette proposition :

Quæcumque ab Aristotele dicta sunt, falsa et commentitia sunt, Tout ce qu'Aristote a enseigné n'est que fausseté et chimère.

Il s'engageait à la soutenir, pendant une journée, contre quiconque voudrait entrer en lice avec lui. L'engagement fut tenu et l'athlète applaudi. Le succès enhardit. Après la parole, la plume. La Ramée lança dans le public des *Aristotelicæ Animadversiones* [1]. Comme c'était surtout à la dialectique du philosophe qu'il s'en prenait, paraissaient, la même année, des *Institutiones dialecticæ* [2]. Si, dans les *Institutions dialectiques*, l'auteur prônait une nouvelle logique, il s'attaquait à l'ancienne dans les *Remarques aristotéliciennes*. L'Université s'émut et un procès s'ensuivit au Châtelet, puis au Parlement, enfin au Conseil du roi. Sur les conclusions conformes, le Conseil du roi statua en ces termes :

« Scavoir faisons que, veu par nous ledict advis et eu sur ce « autres advis et deliberations, avec plusieurs scavans et nota- « bles personnages estans lez nous, avons condamné, supprimé « et aboly, condamnons, supprimons et abolissons lesdicts deux « livres...., et avons faict et faisons inhibitions et defenses a « tous imprimeurs et libraires de nostre royaume, pays, terres « et seigneuries, et a tous autres nos sujects, de quelque estat « ou condition qu'ils soient, qu'ils n'ayent plus à imprimer ou « faire imprimer lesdicts livres, ne publier, vendre, ne debiter « en nosdicts royaume, pays, terres et seigneuries, sous peine « de confiscation desdicts livres et de punition corporelle. .., et « semblablement audict Ramus de ne plus lire lesdicts livres, « ne les faire escrire ou copier, publier, ne semer en aucune « maniere, ne lire en dialectique ne philosophie en quelque ma- « niere que ce soit, sans nostre expresse permission [3]....»

Après Aristote, Cicéron. Après la dialectique de l'un, la rhé-

1. Paris, 1543, in-8.
2. Paris, 1543, in-8.
3. *Hist. Univers. Paris.*, t. VI, pp. 387-392, 394-395, 967; Bayle, *Diction....*, art. *Ramus*.

torique de l'autre. Celle-ci ne trouva pas plus grâce que celle-là. A la rhétorique de Cicéron, le novateur opposait une rhétorique plus simple et portait à l'œuvre du rhéteur romain les mêmes coups qu'à celle du philosophe grec. Il voulait bien, disait-il, admirer les anciens, mais non se mettre à genoux devant eux.

J. Périon prit la plume pour la défense du philosophe et du rhéteur. Il écrivit, à quatre ans d'intervalle, deux discours, l'un en faveur de la *Dialectique* d'Aristote [1], l'autre en faveur de l'*Orateur* de Cicéron [2].

Il terminait le premier en engageant La Ramée à revenir à d'autres sentiments : « Croyez-moi, si vous le faites, vous ser-« virez mieux vos intérêts, votre raison, votre dignité; car, si « vous persistez dans votre sentiment, je crains bien que, en « préparant la ruine d'une noble science, vous ne prépariez la « vôtre. »

Le second avait une fin analogue : « Puisque telles sont les « choses, réfléchissez, il en est encore temps, et rentrez en grâce « avec les vrais rhéteurs; car il vaut mieux, en reconnaissant leur « mérite, vivre en paix avec eux, que s'enflammer contre eux de « haine et d'envie, honte éternelle que vous ne pourrez suppor-« ter. » Il avait, dans le corps du discours, fait ce chaleureux appel : « Je vous en conjure, vous rhéteurs et orateurs, vous « tous qui êtes embrasés d'amour pour le père de l'éloquence « latine, Cicéron, résistez à La Ramée, qui lui conteste tout art « et tout sens; brisez tant d'audace de sa part, émoussez le « glaive de l'accusation, *mucronem accusationis retundite* [3]. »

Notre docteur ne voulut pas toujours rester dans le profane. De 1548 à 1559, il faisait passer dans la langue latine :

Le *Catalogue des hérésies* de saint Jean Damascène [4] ;

Les *Œuvres* de saint Justin, martyr [5] ;

Un *Discours* de Nectaire, patriarche de Constantinople, sur le

1. *Pro Aristotele in Petrum Ramum Oratio*, Paris, 1543, in-8.

2. *Pro Ciceronis Oratore contra Petrum Ramum Oratio*, Paris, 1547, in-8.

3. P. 4.

4. *S. Joannis Damasceni hæresium quæ ad illius tempora extiterunt, Catalogus*, Bâle, 1548, in-fol.

5. *S. Justini martyris Opera*, Paris, 1554, in-fol.

Grabe se servit des notes de Périon dans son édition de l'*Apologia prima pro christianis*, Oxford, 1700, in-4.

jeûne et l'aumône, et six de saint Jean Chrysostome, dont un sur la croix [1] ;

Les *Commentaires d'Origène sur l'Évangile de saint Jean* [2], son *Dialogue sur la vraie foi en Dieu* avec son *Commentaire sur Job* et *Quatre discours de saint Jean Chrysostome* sur le même patriarche [3] ;

Les *Œuvres de Denis l'Aréopagite* avec la *Vie* du saint et les *Scolies* d'un auteur inconnu sur la *hiérarchie ecclésiastique* [4] ;

Le *Résumé*, faussement attribué au pape saint Clément, des *Actes, voyages* et *discours* de saint Pierre [5].

Il donnait au public, en qualité d'auteur :

Deux livres de *Topiques théologiques* [6] ;

Les *Vies des Apôtres* [7] ;

La *Vie de Jésus-Christ* d'après les quatre Évangiles [8] ;

Celles de la *Vierge Marie et de saint Jean-Baptiste* [9] ;

Les *Biographies des patriarches* [10].

1. *B. Nectarii.... Oratio una.... et B. Joannis Chrysostomi Orationes sex*, Paris, 1554, in-8.

2. *Origenis Commentariorum in B. Joannis Evangelium tomi novem ex XXXIX quos eum scripsisse ait B. Hieronymus*, Paris, 1555, in-fol.

3. *De recta in Deum fide dialogus....*, Paris, 1556, in-fol.

4. *Dionysii Areopagitæ Opera omnia quæ extant*, Paris, 1556 et 1566, in-fol., Cologne, 1557, in-8.

5. *S. Clementis, Romani episcopi, de rebus gestis, peregrinationibus et concionibus S. Petri Epitome...., cum ipsius Clementis vita*, Paris, 1555, in-4 ; Cologne, 1569, in-12.

6. *Topicorum theologicorum libri duo....*, Paris, 1549, in-8 ; Cologne, 1559, in-8.

7. *De Vitis et rebus gestis Apostolorum*, Paris, 1551, in-16 ; Bâle, 1552, in-fol., avec quelques autres écrits religieux.

Ces vies ont été traduites en français par Jean de la Fosse : *Livre de la vie et faicts des douze Apostres*, Paris, 1552, in-16.

8. *De Vita rebusque gestis J. C....*, Paris, 1553, in-16.

9. *De Mariæ Virginis et Joannis Baptistæ Vita*, Paris, 1553, in-16.

Niceron indique, *Op. cit.*, p. 38, une édition de ce dernier ouvrage à Cologne, 1571, in-12.

10. *De SS. virorum qui patriarchæ ab Ecclesia appellantur, rebus gestis ac vitis*, Paris, 1555, in-4.

Ces biographies ont été aussi mises en français par le même Jean de la Fosse, sous le titre : *Les Vies et les gestes des anciens patriarches, extraites du Vieil Testament*, Paris, 1557, in-8.

Dans la dédicace à « tres illustre dame, madame Catherine de Medicis, royne de France, » le traducteur disait : « Madame, si les gens de nostre religion chres- « tienne prenoient autant de peine et de plaisir a lire les sainctes lettres qu'il « leur seroit necessaire ou que requerroit leur estat et condition, il ne seroit « besoing de prendre des historiens gentils. »

Dans les *Topiques théologiques*, l'auteur se proposait de suivre l'ordre adopté par Cicéron dans ses *Lieux communs*. Il définissait le lieu commun : *Sedes e qua argumenta ad id quod incidit in disputationem eruuntur* [1]. Dans le premier livre, il passait en revue les différents lieux théologiques et, dans le second, en faisait application à la foi catholique contre les erreurs protestantes. C'est un des meilleurs ouvrages du Bénédictin.

Quand l'historien, dans ses *Vies des Apôtres*, n'a plus pour guide les livres sacrés, il y insère des faits plus ou moins avérés ou controuvés. Dans ce livre, la vie de saint Paul est tracée après celle de saint Pierre.

L'historien s'appuie sur l'Évangile pour écrire la *Vie de Jésus-Christ*. Aussi marche-t-il d'un pas plus sûr.

Nous devons en dire autant des *Biographies des patriarches*, lesquelles sont puisées dans l'Ancien Testament. En ce volume, nous voyons passer devant nos regards : Adam, Abel, Noé, Joseph, Moïse, Aaron, Josué, Judas, Othoniel, Aod, Barac, Gédéon, Jephté, Samson, Booz, David, Josaphat, Ezéchias, Manassès, Joas, Zorobabel, Ananias, Azarias, Misael, Tobie, Mathathias, Judas Machabée, Onias, Éléazar et les sept frères Machabées.

Deux *Discours* sont aussi à signaler : l'un *au roi Henri II et aux autres princes chrétiens contre Pierre l'Arétin*, le *fléau* des États aussi bien que de l'Église, car, par ses poésies licencieuses, il n'est pas moins dangereux pour la société civile que pour la société religieuse ; l'autre renfermant l'éloge de l'austère et véridique précurseur, saint Jean-Baptiste [2].

Les versions d'auteurs profanes marchaient de pair.

L'ouvrage attribué à Platon, l'*Axiochus* ou dialogue *sur la mort* entre Socrate, Clinias, Axiochus, voyait le jour en 1548 [3]. Mais les œuvres d'Aristote retenaient davantage le traducteur.

La même année, avec une nouvelle édition des *Institutiones Porphyrii*, se publiait la *Version sur l'Organum* [4]. L'année suivante,

1. Fol. 7 r° de l'édit. de Paris, 1549.

2. *Ad Henricum, Galliæ regem clarissimum et potentissimum cæterosque christianæ religionis principes in Petrum Aretinum Oratio* et, à la suite, *De Joannis qui Baptista dicitur laudibus Oratio*, Paris, 1551, in-8.

3. *Platonis Axiochus aut de Morte*, Paris, 1548, in-4.

4. *In Porphyrii Institutiones et in universum Aristotelis Organum Versio*, Paris, 1548, in-8.

Périon donnait, comme auteur, sur le même sujet, un traité de *Dialectique* [1].

Un nouveau critique allait exciter de nouvelles colères dans l'âme de Périon. Ce fut Nicolas Grouchy ou Grouché, qui avait déjà, verbalement ou par lettres, attaqué la manière de traduire chez Périon. Un procédé peu ordinaire fit déborder le vase.

Périon avait traduit et livré aux presses les livres du *Ciel*, des *Météores*, de l'*Ame*, de la *Nature ou des principes des choses*, de la *Naissance et de la fin*, des *Parva naturalia*. Ces traductions paraissaient en 1552, avec ces mots insérés dans le titre, à l'insu du traducteur : *per Nicolaum Grouchium correcti et emendati* [2]. Ces mots exprimaient une réalité : il y avait dans le texte de notables changements. Quelque chose de semblable avait dû s'opérer dans la version de l'*Organum* [3]. Périon n'y tint plus; et ici, avec plus de raison qu'à l'endroit de Strébée, il dénonça l'iniquité de l'acte [4].

1. *De Dialectica libri III*, Bâle, 1549, in-8; Lyon, 1551, in-8.

2. *De Cœlo libri III.... per Nicolaum correcti et emendati*, Paris, 1552, in-4.

Meteorologicorum libri IV.... per Nicolaum...., Paris, 1552, in-4.

De Anima libri III.... per Nicolaum...., Paris, 1552, in-4.

De Natura aut de rerum principiis libri VIII.... per Nicolaum...., Paris, 1552, in-4. Il y avait eu, en 1550, une édition, également in-4, mais non corrigée par Nicolas Grouchy.

De Ortu et interitu libri II.... per Nicolaum...., Paris, 1552, in-4.

Parva Naturalia.... per Nicolaum...., Paris, 1552, in-4.

3. Dans sa réponse, Périon vise la traduction des *livres de la Dialectique*, comme nous allons le voir tout à l'heure.

En 1578, il y eut, à Paris, format in-4, une *Aristotelis Logica, ab Joachimo Perionio magna ex parte conversa et per Nicolaum Gruchium correcta et emendata*. Firmin Douri y avait aussi collaboré.

Ce doit être une seconde édition.

Firmin Douri était un linguiste distingué.

Nicolas Grouchy a laissé une réputation d'érudit et de bon traducteur. Mais il a été malheureusement inspiré en agissant ici comme il l'a fait.

4. *Oratio qua Nic. Groscii calumnias atque injurias ostendit et refellit* (Périon), Paris, 1554, in-8.

Périon, fol. 2 v°, se plaint en ces termes : « Nicolaus autem Groscius.... his « paucis annis, obscure ille quidem, quod librum nullum in me scripsit, de mea « facultate detraxit; sed, si quis rem vere autumare velit, multo de me pejus « mereri quam Lodoicus (Strebeus) meritus sit videbitur. Quod mihi hoc tempore « docendum esse intelligo, ne, si taceam, taciturnitate mea et culpam agnoscere « videar et quæ in me criminosa esse vult confiteri. Nam Jacobus Lodoicus, cum « octo Aristotelis de republica libros convertisset, meos ita culpavit, ut salvos eos « et integros relinqueret. Groscius sic orationem qua Aristotelis de dialectica et

Périon ne se laissait pas arrêter par la critique dans ses travaux de traducteur. Les livres de la *Métaphysique* [1] et des *Topiques* [2] de son auteur favori allaient être lancés en français dans le public.

Eschine et Démosthène fournissaient leur contingent dans leurs *Discours* au sujet de la *Couronne* [3].

Périon avait essayé de faire œuvre de linguiste. Mais il n'avait que faiblement réussi. Nous visons les *Quatre Livres de dialogues sur l'origine de la langue française et sa parenté avec la langue grecque* [4]. L'idée est ingénieuse assurément; mais les explications sont souvent forcées. La Monnoie est certainement d'une sévérité outrée, voire injuste, quand il écrit que c'est là un des plus mauvais livres qui aient vu le jour sous Henri II [5].

Le laborieux écrivain laissait en manuscrit deux ouvrages qui furent confiés aux presses, l'un en 1560, l'autre en 1565.

Le premier traite des *Magistrats romains et grecs* [6]. La publica-

« natura libros interpretatus sum, ita reprehendit, ut, ex ea detractis demptisque « verbis innumerabilibus, quæ scilicet mala et parum apta esse censeret, alia sua « pro eis collocaverit. Quis enim alterius, quem in vita manere sciret, libros, eo « invito et contra ejus voluntatem, delctis expunctisque verbis quæ, illius judicio, « vel barbara essent vel rem secus atque essent exponerent, aliisque additis, sibi « corrigendos putavit? »

Et fol. 5 v° : « Accidit autem, ut mihi librum illum expectanti.... Aristotelis de « natura mitteret, arrogantem hanc et odiosam præferentem inscriptionem : « *Aristotelis de natura aut de rerum principiis libri VIII, Joachimo interprete, « per Nicolaum Grouchium correcti et emendati.* »

Si Périon a tardé à se faire justice, il faut s'en prendre à l'ignorance et l'éloignement de la capitale, fol. 6 r° : « Si enim.... aut liber ille ad me missus esset « aut Lutetiæ Parisiorum domicilium collocatum habuissem, jam pridem hortatus « essem Groscium, ut corrigeret libros suos, non alienos corrumperet. »

1. *Metaphysicorum libri XIII*, Paris, 1558, in-4; et « cum emendatione et scholiis Nic. Gruchii, Paris, 1586, in-4.

2. *Topicorum libri VIII*, Paris, 1559, in-4.

3. *Æschinis et Demosthenis contrariæ Orationes.. .*, Paris, 1554, in-4.

Dans l'année 1553, suivant Niceron, Périon donna à Paris, format in-12, une édition des *Symposii* (*Symphosii*) *Ænigmata et septem Græciæ sapientum sententiæ* (*Op. cit.*, p. 38).

4. *De Origine....*, Paris, 1555, in-8.

5. *Biblioth. franc.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Joachim Périon.*

6. *De Romanorum et Græcorum magistratibus libri tres*, Paris, 1560, in-4.

Dans la dédicace de l'œuvre au cardinal de Châtillon, François Périon disait — ce sont les mots du commencement — : « Mirabuntur fortasse multi, cardinalis « amplissime, unde mihi tantum fiduciæ sit, ut posthumam hanc patroni mei pro- « lem clarissimo nomini tuo consecrare tibique præsuli illustrissimo offerre non « dubitem....»

tion était due à François Périon, neveu de Joachim. L'ouvrage dénotait assez d'érudition pour avoir place à la suite des deux livres de Sarius Zamoyski (*Zamoscius*) sur le *Sénat romain* [1] et dans le tome VI du *Trésor des antiquités grecques* de Jacques Gronovius [2].

L'autre ouvrage renferme les *Vies des prophètes et des saintes femmes de l'Ancien Testament* [3], deux « livres d'or, » dit l'éditeur. Dans le premier, se présentent à nous, dans un ordre qui n'est pas celui de nos livres saints, les figures de Job, Samuel, Nathan, Gad, Ahias, Joam [4], Jéhu, Azarias, Hanani, Michée, fils de Jemla, Élie, Élisée, Amos, Abdias, Osée, Jonas, Jahaziel [5], Éliezer, Isaïe, Joel, Michée le Morasthite, Oded, Nahum, Jérémie, Baruch, Ézéchiel, Daniel, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharias, Esdras, Malachie. Dans le second, le lecteur contemple celles d'Ève, Sara, Rébecca, Lia, Rachel, Maria, sœur de Moïse et d'Aaron, Debora, Noémi, Anna, mère de Samuel, Michol, Abigaïl, Bethsabée, Sara, épouse de Tobie, Holda [6], Judith, Esther, Suzanne, la mère des sept Machabées. Notre réflexion relative à l'histoire des patriarches s'applique à celle des prophètes et des femmes de l'antique Testament : l'historien a un guide sûr dans les livres sacrés [7].

Dans le titre du dernier ouvrage, Joachim Périon est qualifié d'*interprète royal de littérature grecque*. Il faut prendre ces expressions dans le sens large ou n'y voir qu'une qualification honorifique. Henri II, en effet, avait notre docteur en grande

1. *De Senatu Romano libri duo*, Strasbourg, 1608, in-8.

2. *Thesaurus græcarum antiquitatum*, t. VI, Leyde, 1699, col. 2755 et suiv.

3. *De vitis rebusque gestis prophetarum Dei ac sanctarum mulierum veteris Testamenti....*, Paris, 1565, in-8.

4. *Ibid.*, p. 30 : « Joam appellat Epiphanius eum prophetam, quem scripta « divina commemorant, ex Juda, jussu Dei, in Bethel venisse, tum cum Hiero- « boam ad aram incendendi thuris causa staret. »

5. *Ibid*, p. 79 : « Prophetam vaticinationis munere semel tantum functum esse reperio, idque apud Josaphat, regem Judæ.... »

6. Olda, écrit Périon, *ibid.*, p. 214 : « Olda prophetis, uxor Sellum, Thecuath filii.... »

7. Joachim Périon aurait laissé encore en manuscrit un travail sur les antiquités de l'abbaye de Cormery (G. Bretonneau, *Op. cit.*, p. 240). Mais rien n'a été imprimé.

Ziegelbauer, *Hist. rei litter. ord. S. Bened.*, t. III, p. 348-351, a tracé sur Périon un assez bon article.

estime. Il l'appelait quelquefois près de lui pour jouir de sa conversation. Mais Périon ne fut jamais, dans la stricte acception du mot, ce qu'on appelait un professeur royal.

La dédicace du *De Romanorum et Græcorum magistratibus* par l'éditeur, François Périon, porte la date : 25 novembre 1559. Il y a donc lieu de placer, avec le commun des historiens, la mort de notre docteur en cette année, et non plus tard, dans l'abbaye de Cormery. Comme l'on admet généralement qu'il avait la soixantaine au moment du décès, nous avons fixé, à notre tour, sa naissance en 1498 ou 1499.

La vie du Bénédictin fut une vie d'étude. C'est l'écrivain infatigable et ne cessant de produire pour le public. Ses œuvres sont nombreuses. Si quelques-unes pèchent au point de vue de l'érudition et de la fidélité à rendre la pensée d'un auteur dans une autre langue, son style, en général, est d'une bonne latinité et devient parfois élégant. Il ne pouvait en être autrement d'un admirateur de Tite-Live et d'un défenseur de Cicéron.

HENRI GODEFROY

(— après 1577)

Henri Godefroy appartenait à une excellente famille parisienne. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par le roi Henri II. Dès son enfance, il entra à l'abbaye de Saint-Denis près Paris. Vers 1568, il fut reçu à Navarre pour y suivre les cours de théologie, obtint le grade de docteur en 1576 et revint à son monastère [1].

L'année suivante, le 9 janvier, à Notre-Dame de Paris, il prononçait l'oraison funèbre de l'empereur Maximilien II. Le discours funèbre a été aussitôt édité avec un *Brief Advertissement* au sujet de la mort [2].

C'était par ordre du roi que le service religieux était célébré et l'oraison funèbre prononcée. En effet, après avoir parlé des oraisons funèbres en usage dans l'Église pour consoler les sur-

1. Launoy, *Reg. Nav. gymn....*, t. II, p. 751 ; *Biblioth. franc.*, art. *Henry Godefroy*.

2. *Sermon funebre....*, Paris, 1577, in-8.

vivants et les engager à imiter les défunts, l'orateur ajoutait : « Et « a ceste tant louable et ancienne coustume ne voulant desroger « nostre très illustre et en ce, comme en toutes autres choses, tres « chrestien par la grace de Dieu roy de France et de Polongne, « a voulu, estimant faire l'un des plus grands œuvres de mise- « ricorde en la religion chrestienne, que fussiez hier et ce jour- « dhuy assemblez en la memoire de ce tres puissant empereur « que vous n'ignorez point estre decedé en l'Eglise et union « d'icelle. » Charles IX avait épousé Élisabeth, une des filles de Maximilien ; et Henri III se rappelait l'accueil qu'il avait reçu à Vienne, quand il quitta la Pologne pour rentrer en France La vraie noblesse, selon l'orateur, consiste dans ces huit points qu'expriment huit vers :

Nobilitas hominis mens et deitatis imago.
Nobilitas hominis virtutum clara propago.
Nobilitas hominis humilem relevare jacentem.
Nobilitas hominis mentem refrenare furentem.
Nobilitas hominis naturæ jura tenere.
Nobilitas hominis nisi turpia nulla timere.
Nobilitas hominis terrenas temnere dotes.
Nobilitas hominis cœlestia carpere regna.

Si le temps le permettait, l'orateur montrerait que tout cela s'applique parfaitement à l'impérial défunt. Mais il suffit de rappeler qu'à une naissance illustre il joignait des qualités qui l'ont fait élever à l'empire : *Imperatores eliguntur, non nascuntur*, et qu'il a toujours été à la hauteur de ses devoirs impériaux.

C'est à l'occasion de la mort de Maximilien II que Godefroy a écrit son *Brief Advertissement*. Les malheurs de la France l'ont également inspiré. L'auteur se proposait donc de faire *mediter la mort et les moyens suyvant lesquelz nous pouvons bien esperer et nous consoler en Dieu*. L'opuscule se termine par ces mots expressifs : « Si nous sommes hommes et raisonnables, suivons la « raison ; si sommes chrestiens, faisons les œuvres de Jesus « Christ, devant lequel, en la mort et au dernier jugement, qui « bien fera, bien trouvera, lorsqu'a un chacun donnera ce qui « luy appartient. »

Cette même année 1577, Godefroy faisait paraître : *Traicté et remonstrance a tous chrestiens et specialement au peuple de Paris, pour detester et delaisser l'usure, avec ample resolution des cas et*

difficultez d'icelle [1]. C'est l'exposé de la doctrine de l'Église relativement à l'usure en soi ou l'intérêt du prêt monétaire et dans les contrats où l'usure se dissimule. L'usure, sous ce double aspect, est condamnée par les lois naturelle, divine, ecclésiastique et civile.

Les pratiques usuraires étaient alors une plaie. Les prédicateurs ne pouvaient pas traiter en chaire ce grave sujet dans les détails qu'il comporte. Lui, Godefroy, prédicateur, a donc pris la plume. Telle est la raison principale du traité. Nous rencontrons, parmi les autres motifs qui l'ont déterminé à écrire, de fort justes considérations personnelles, comme celle-ci : Tout homme doit travailler, parce que tout homme doit manger son pain à la sueur de son front; or, les usuriers se soustraient à la loi du travail.

En son adresse *au peuple et citoyens de la ville de Paris*, l'auteur constate que pour le négoce il est nécessaire « d'avoir quelque monnoye d'or, argent ou autre metail, » mais que « le malin esprit a meslé ce qui est desplaisant a Dieu, contraire a la charité chrestienne, sçavoir est, une avarice ou usure. » Puis, il expose que Dieu « a ordonné en l'Eglise comme un chariot, « quatre estats comme quatre roues : l'estat ecclesiastique, « pour le louer, gouverner les ames du peuple et les conduire « en la vie eternelle; l'estat des princes, seigneurs, maistres et « gouverneurs et toute la noblesse, pour maintenir la vertu et « justice entre les hommes, defendre les corps et les asseurer « au service de Dieu et obeissance de l'Eglise; l'estat des marchans et de ceux qui negocient au profit des republiques et « societé des hommes; brief, l'estat de tous artisans, ouvriers, « manouvriers et de tous ceux qui travaillent en la sueur de « leur corps. Mais le diable a trouvé la corruption et comme la « boue et fange qui se mesle ausdictes roues du chariot, qui le « detournent et l'empeschent de s'advancer au commandement « de Dieu, pour parvenir au royaume de Paradis. Ce sont les « usuriers, comme ornieres et creux fangeux, qui donnent de la « peine aux conducteurs. »

Dans le traité de l'usure, Godefroy parlait en théologien. Dans l'opuscule suivant, qui est également de l'année 1577, il

1. Paris, 1577, in-8.

faisait quelque peu œuvre d'érudit : *Declaration des sainctes reliques, trouvées le 22 de may 1577 en l'eglise prioré Saint Denys de Lettrée, au-dessous des sepultures, esquelles premierement estoient les corps de S. Denys, S. Rusticq et S. Eleuthere* [1].

L'opuscule est suivi du *Bref Narré de la fondation de l'eglise et prioré S. Denys de Lettrée.*

Le *Bref Narré* est une petite pièce de vers dans laquelle nous lisons :

Apres que le meschant a eu ce qu'il desire,
Icy bas pour un temps il fond comme la cire ;
En l'estroit du tombeau qui luy presse les os,
Par un mesme moyen luy estouffe son los.
Au contraire, celuy qui d'un hardy courage,
De Satan a brisé la fureur et la rage,
Icy bas est abject et plein d'obscurité ;
Mais apres qu'il est mort commence sa clarté.

Dans la *Declaration*, nous avons un rapport sur la découverte des reliques, découverte toute providentielle : « Tout ainsi « qu'en la maison d'un bon pere de famille, sage et bien entendu, « rien ne se fait que par son sceu et commandement; ainsi, « Messieurs, faut-il estimer rien n'estre fait ou se mouvoir au « monde que selon la volonté, permission et providence de « Dieu. Car, comme le soleil non seulement illumine le ciel, la « terre, la mer, maintient et fait apparoistre toutes les creatu- « res; mais aussi, entrant par les fenestres et pertuis, donne « sa lumiere jusques aux profonds lieux et plus secrets de la « maison; ainsi Dieu le createur dispose tellement les choses « qu'il ne neglige pas pourtant les basses et inferieures [2]. »

Le rapporteur remet en mémoire que le nom de la chapelle se tire « *a stratis ibi et sepultis sanctorum D. R. E. corporibus*, car en quelques villes et pays du royaume de France et d'ailleurs Estrée signifie cimetiere ; » que cette chapelle, souvent visitée par sainte Geneviève, a fait place, grâce à la piété reconnaissante du roi Dagobert, à une église qui porta le même nom : *S. Denis de Lettrée*, ou mieux de l'*Estrée*. Alors les reliques de l'apôtre des Parisis et de ses deux compagnons dans la prédication et le martyre furent retirées du tombeau pour être exposées à la véné-

1. Paris, 1577, in-8.
2. *In init.*

ration des fidèles. A la suite du pillage par les Huguenots (1567), on dut procéder à des réparations. En faisant des fouilles (1577), on trouva « trois coffrets » avec des inscriptions.

« Pour celuy qui est a gauche, continue le rapporteur, est ins-« crit au dessus de la couverture : *De Pulvere et vestimentis sanc-« torum Dionysii, Rustici et Eleutherii ;* et, au costé senestre : *Re-« liquiæ de vestimentis et pulvere sanctorum Dionysii, Rustici et « Eleutherii martyrum ;* au derrière est inscrit : *Reliquiæ multæ ;* et « par dedans est inscrit à la couverture : *Reliquiæ de vestimentis « et pulveribus sanctorum Dionysii, Rustici et Eleutherii* [1]. » Les mêmes inscriptions se lisaient sur les deux autres coffrets. Il n'y avait aucune date. « Mais, ajoute Godefroy, j'estimois, « sans toutesfois le vouloir asseurer, qu'au mesme temps que « Dagobert feit transporter les corps saincts, l'on laissa les « trois coffrets ausdictes sepultures, a ceste fin de tousjours « maintenir la saincteté du lieu et entretenir la devotion du « peuple [2]. »

Henri Godefroy mourut dans son abbaye ayant la dignité et faisant les fonctions de chantre [3].

MAURICE PONCET

(— 1586)

Melun fut le berceau de Maurice Poncet et l'abbaye bénédictine de Saint-Père en la même ville reçut ses engagements de profès. Il obtint le grade de docteur en science sacrée au sein de notre Université. De la cure de Saint-Aspais de Melun dont il était titulaire, il fut appelé à celle de Saint-Pierre-des-Arcis de Paris [4].

Il fut écrivain et orateur.

Écrivain, il débuta dans la publicité par *Trois Livres de l'oraison ecclesiastique en forme de contemplation* [5]. Il y joignait une expli-

1. *Declaration....*, p. 13.
2. *Ibid.*, p. 17.
3. Launoy, *Reg. Navar. gymn....*, t. II, *loc. cit.*
4. *Biblioth. franc.*, art. *Maurice Poncet;* Roulliard, *Histoire de Melun,* Paris, 1628, in-8, p. 627.
5. Paris, 1568, in-8.

cation de l'oraison dominicale pour apprendre à bien prier. C'était en 1568.

En 1572, il faisait acte de citoyen zélé, en produisant une *Remonstrance à la noblesse de France de l'utilité et repos que le roy apporte a son peuple, et de l'instruction qu'il doibt avoir pour le bien gouverner* [1].

Dans la dédicace à Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy, il indique le but qu'il se propose : faire connaître le principal moyen de guérir les maux qui désolent le royaume et, pour cela, révéler la principale cause de ces maux ; les médecins n'agissent pas autrement à l'égard des maux corporels. « Je n'y ay « cogneu, dit-il, aucune plus principale cause que la desobeis- « sance et rebellion contre le roy et autres seigneurs catholi- « ques, que plusieurs subjects ont apprinse de la chancreuse « doctrine des heretiques, lesquels pour plus facilement parve- « nir a leur ancien et accoustumé dessein d'introduire tout desor- « dre et confusion, pour par ce moyen avoir liberté de vivre a « leur fantaisie, ont dogmatisé voire par escripts expres que « l'authorité du roy est tyrannique et pour ce non tollerable. »

Dans le discours, il établit la nécessité de l'autorité au sein du corps social. De là logiquement la nécessité de l'obéissance.

Le plus avantageux des gouvernements est la monarchie. Mais il faut au roi un dévouement qui aille, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie ; car il doit procurer à son peuple le bien et le protéger contre les ennemis. Il est un point qu'il ne faut pas perdre de vue : c'est que les « bonnes lettres » sont nécessaires au roi « pour regner heureusement » et « pour executer vertueusement sa charge. » Nos livres saints l'affirment. « Vous donc, roys, « dit David, maintenant entendez, prenez instruction, vous qui « jugez la terre ; recevez discipline et doctrine, de peur que le « Seigneur ne se courrouce et que ne perissiez de la voye de « justice. Il sera facile de se persuader le grand dommage que « les roys ignorans apportent a leurs subjects, et au contraire « le grand bien et honneur que les uns et les autres en reçoi- « vent, quand ils sont suffisamment instruicts en la cognois- « sance des bonnes lettres [2]. »

1. Paris, 1572, in-4.
2. Fol. 26 v°-27 r°.

L'auteur se plaît à nommer plusieurs rois qui ont été mis au nombre des doctes : Alexandre le Grand, Alexandre Sévère, Alphonse de Castille, Charlemagne, François Ier. Il adresse un salut aux monarques qui ont établi des bibliothèques, fondé des collèges, récompensé les savants.

Parmi les connaissances requises pour bien gouverner, prime celle de la loi divine.

Deux ans plus tard, c'étaient des *Meditations familieres sur l'histoire de l'incarnation du Fils de Dieu* [1], ou commentaire de ce texte évangélique : *Missus est angelus Gabriel a Deo*, et des paroles qui suivent [2]. L'opuscule n'a pas de divisions. Il est dédié à « Madame Renée de Lorraine, abbesse tres devote de S. Pierre de Rheims. »

Les *Meditations* s'ouvrent par cette prière :

« O Dieu eternel, Seigneur de toute creature et pere de toute « consolation, si oncques nous avons le moyen d'entendre et « congnoistre les thresors admirables de vostre bonté, puissance « et misericorde, si oncques nous a esté proposé aucune occa- « sion pour vous louer et vous rendre graces a tousjours ; mais « ça esté par le mystere de l'incarnation et advenement de vos- « tre Fils, le bien aimé nostre Seigneur et Redempteur Jesus- « Christ, pour ce que cet excellent et haut mystere non seule- « ment contient en soy un ample argument et remarque singu- « liere de vostre bonté, puissance et misericorde, mais aussi « par iceluy nous sont communiqués et donnés graces et bene- « fices infinis. »

La traduction de la Bible en langue vulgaire était toujours une question agitée. La question fut posée aux théologiens par l'évêque de Paris, Pierre de Gondi. Poncet exprima sa manière de voir dans son *Discours de l'Advis*, adressé à ce même prélat [3].

Une requête avait été présentée au roi à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire imprimer une version française de la Bible. Au Conseil royal, l'on était assez favorable à l'idée, pourvu que la version fût l'œuvre de bons théologiens. L'évêque de Paris se réserva l'affaire, dont il soumit l'examen à des docteurs en

1. Reims, 1574, in-8.
2. *Evang. de S. Luc*, I, 26 et suiv.
3. Paris, 1578, in-4.

science sacrée. Ceux-ci, à l'exemple de leurs ainés, se prononcèrent pour la négative.

Poncet voulut exposer les raisons de la réponse à Florentin Regnar, conseiller du roi et premier président du Parlement de Paris. D'abord, il y avait chose jugée depuis longtemps dans la censure d'Érasme. Les raisons, alléguées alors, subsistaient toujours. Assurément la version de la Bible en langue vulgaire ne pouvait être condamnée en elle-même. Mais — nous ne dirons rien des autres arguments du théologien [1] — il y avait de graves inconvénients à ce que la Bible, ainsi traduite, tombât entre les mains de tous, des ignorants comme des savants, des hommes passionnés comme des hommes vertueux [2]. Il y a des faits qui parlent bien haut. « Je puis tesmoigner, dit l'auteur, qu'un « certain personnage, qui m'estoit fort familier, abusa lourde-

1. Au sujet d'un de ces arguments, Bayle a écrit : « Le livre qu'il (Poncet) fit là-dessus est bien méprisable, si l'on s'en rapporte à M. Arnauld ; » et il transcrit en note les paroles de ce dernier dans sa *Défense des versions :* Poncet « ap- « porte...., comme une des plus grandes raisons de ne pas souffrir que la Bible « soit traduite en françois, que la langue françoise est une langue barbare qui ne « peut estre assujettie a aucune regle de grammaire. (*Dictionn.....*, art. *Poncet.*)

Or, notre docteur ne s'est pas précisément exprimé en ces termes. Voici ses propres paroles : « Les dictions et paroles non seulement de toutes les nations, « mais aussi d'un seul empire, d'un seul royaume, d'une seule province.... sont « si ambiguës pour plusieurs équivoques, si variables, si instables et de peu de « durée pour l'inconstance et curiosité des hommes...., que je ne puis entendre « par quel moyen on pourroit traduire la Saincte Escriture en une langue vulgaire « qui peust servir pour l'instruction de peu de personnes. Tellement qu'il en fau- « droit autant de versions en un royaume, qu'il y a de divers langages entre « tous les habitans d'iceluy; et spécialement en France ou il y a autant de diver- « sité de jargons qu'il y a de langues. »

Nous avons aussi la variété dans la durée. D'où cet autre raisonnement : la foi doit estre fondée sur la clairté, syncerité et stabilité de la Saincte Escriture ; » et qui ne sait que le langage de nos peres ne ressemble pas au nôtre ? et « ne faut doubter que d'icy a cent ans ou deux cens ans la posterité ne dise autant de nos idiomes et dictions, que nous en disons de ceux de nos predecesseurs » (*Discours de l'Advis*, p. 27-28).

On peut trouver ces raisonnements plus ou moins forts. Mais on ne saurait y découvrir l'anathème contre la langue française.

C'est donc bien à tort que M. Arnauld ajoutait : « Comment M. l'archevesque « de Paris qui a fait l'honneur à l'Academie françoise d'estre de son corps, pour- « ra-t-il soutenir qu'on ait bien fait de donner au public en ce temps-cy un si « ridicule jugement d'une des plus belles langues de l'Europe ? » (Bayle, *Diction...., ibid.*).

2. V. vol. précéd., p. 139.

« ment du faict de Jacob ; car, s'efforçant par tous moyens d'a-
« buser de la sœur de sa femme vivante, luy promettoit de l'es-
« pouser, et, elle luy respondant qu'il la vouloit decevoir, con-
« sideré qu'il avoit sa sœur pour femme, il luy allegua que le
« patriarche Jacob avoit espousé les deux sœurs [1]. » Notre docteur continuait : « Il y avoit en Pruse un peintre, assez excel-
« lent en son art et fort curieux, lequel, ayant achepté la Bible
« de Luther traduicte en langage alleman et leu en icelle le faict
« des filles de Loth avec leur pere, se porta de mesme avec la
« sienne et ne rendit autre response a ceux qui s'informoient de
« la cause qui l'avoit incité a faire une meschanceté si abomina-
« ble, sinon qu'il avoit leu telle chose en la Saincte Escriture. »
En la Bible, « il y a plusieurs autres faicts qui ne doivent estre
« proposez au peuple rude, ignorant, charnel et subject a plu-
« sieurs passions et desirs illicites, sans grande prudence et
« explication spirituelle et suffisante pour le divertir de mau-
« vaise pensée [2]. »

Après avoir tracé la manière de prier Dieu, il voulut tracer aussi celle de l'aimer. De là l'*Instruction pour aimer Dieu* [3]. Cette Instruction, qui comprend dix-sept chapitres, est puisée dans l'Écriture et spécialement dans les cantiques de Salomon.

C'est surtout comme prédicateur que Poncet a eu de la célébrité.

En 1574, il prononçait l'*Oraison funèbre* d'Eustache de Conflans [4], celui-là même à qui il avait dédié la *Remonstrance à la noblesse*. Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy, était capitaine des gardes de Sa Majesté.

L'orateur avait pris pour texte de son discours ces paroles : *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur*. Proclamer *bienheureux les pacifiques*, quand il s'agit de louer un soldat, peut paraître étrange. Mais, outre qu'on ne fait la guerre que pour avoir la paix, selon Aristote : *Et bellum gerimus, ut in pace degamus* [5], le capitaine s'est « vertueusement » comporté à la guerre, comme

1. *Discours...*, p. 51.
2. *Ibid.*
3. Paris, 1584, in-8.
4. Paris, 1574, in-4.
Le titre porte que l'*Oraison funebre* fut donnée dans l'église de Brecy-le-Buisson.
5. *Oraison....*, fol. 20 v°-21 r°.

en temps de paix, en sorte qu'on « peut luy attribuer ce qui est escrit aux cantiques de Salomon : *Sicut lilium inter spinas;* » oui, « il est comme le lis entre les espines ; car, comme le lis, « croissant entre les espines, ne laisse sa droiture, sa fleur « blanche et sa douceur odoriferante pour prendre la tortuo- « sité et les aiguillons des espines, ainsi il a tousjours main- « tenu constamment et conservé inviolablement entre les vices « des soldats les vertus qui sont autant plus necessaires en « guerre, qu'elles sont grandement rares en plusieurs guer- « riers [1]. »

C'était sur un autre terrain que l'éloquence de Poncet remuait plus fortement les âmes.

Dans le sermon, il n'écoutait que son zèle, ne ménageait personne, disant à tous de dures vérités, aux grands comme aux petits, aux évêques comme aux prêtres, au roi comme au peuple. Sa parole était goûtée et sa vertu estimée.

La politique, aux heures présentes, ne pouvait guère ne pas se faire jour dans les discours du prédicateur.

En 1577, Poncet était déjà curé de Saint-Pierre-des-Arcis, à Paris. L'édit de pacification, complétant celui de Blois, venait d'être porté. Dans un sermon à l'église Saint-Sulpice, il déclara que l'édit, les auteurs et les conseillers ne valaient rien. Pour lui, la guerre était préférable à une paix qui donnait à l'hérésie une sorte de consécration [2].

Brantôme raconte, comme l'ayant entendu de ses propres oreilles, qu'un jour Poncet s'éleva avec force contre cet axiome politique : *Qui nescit simulare, nescit regnare, qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner*, et ne craignit point d'affirmer que « cette parole estoit d'un vray atheiste, » qu'elle « ouvroit le droit chemin aux roys et aux princes pour aller à tous les diables et les rendre vrays tyrans [3]. »

Le prédicateur se fit surtout un nom par ses audacieuses sorties contre les désordres de la cour de Henri III.

Les duels étaient fréquents. Il y avait souvent mort d'hommes. Un mignon de Henri III, Maugiron, y avait laissé la

1. *Oraison* .. , fol. 9.

2. *Journal de Henry III* avec remarques, La Haye, 1744, 5 octobre 1577.

3. *Œuvres* de Brantôme, édit. par la Société de l'histoire de France, t. II, p. 327.

vie. Poncet, du haut de la chaire, envoya à la voirie le cadavre du malheureux mignon. C'était le 27 avril 1578 [1].

Les insolences des mignons, en général, et leurs débauches soulevaient de saintes colères dans l'âme de l'ardent prédicateur et plaçaient sur ses lèvres de sanglantes invectives [2].

On sait que Henri III affichait une grande dévotion, à la sincérité de laquelle les licences du Louvre ne permettaient pas de croire. Aussi, selon l'expression de Pierre l'Etoile, perdait-il son temps et ses peines « a aller a pied par les eglises de Paris, tenant en ses mains de grosses patenostres, les disant et marmottant par les rues [3]. » Quelquefois il allait à dix heures du soir au couvent des Chartreux pour assister aux matines.

En mars 1583, il lui prit fantaisie d'établir une nouvelle confrérie de pénitents, celle des *Pénitents de l'Annonciation* [4]. Le siège en était au couvent des Augustins. Une grande procession fut décidée pour le 25, fête patronale de la Confrérie. La procession devait se rendre des Augustins à Notre-Dame.

Le jour arrivé, on se mit en marche. Les pénitents étaient vêtus d'un sac de toile de Hollande et portaient un fouet à la ceinture. Le roi prit place parmi eux, comme un simple pénitent, n'ayant aucune marque distinctive. On s'avançait deux à deux. Le cardinal de Guise portait la croix. Le duc de Mayenne était grand maître des cérémonies. Les chantres formaient trois

1. *Journal de Henry III.*

2. *Ibid.*, édit. cit., p. 249.

3. *Journal de Henry III*, août 1576. Cela avait lieu pendant le jubilé accordé par Grégoire XIII.

4. Il fut aussi le père de plusieurs autres confréries, comme « celle de sainct « Hierosme, appellée des Penitens bleus au college de Marmotier, celle du Crucifix « des noirs au college Sainct Michel, celle des gris de Sainct François a Sainct Eloy. » Il allait souvent chez les Feuillants du faubourg Saint-Honoré « pour faire des exercices spirituels. » Il avait même un logement « pres les Capucins ou certains « jours on alloit pareillement faire des exercices spirituels. Chascun estoit por- « tier et avoit les autres charges à son tour, et il estoit appellé la dedans frere « Henry, et si quelqu'un le demandoit, il falloit demander Frere Henry.... Il « fit une autre confrairie des Hieronimitains a Vicennes.... Il fit bastir un grand « et beau logis au marché aux chevaux fantasques avec certaines petites celles, « pour aller la passer quelques jours en moine. » (Du Verdier, sieur de Vauprivas, *Prosopographie ou Description des personnes illustres tant chrestiennes que profanes*, Lyon, 1604, in-fol., t. III, p. 2559.)

chœurs, exécutant les litanies en faux-bourdon. A Notre-Dame, ils donnèrent le *Salve, Regina*, en musique.

Le temps n'avait pas été favorable. La pluie n'avait cessé de tomber sur les pénitents, qui surent l'affronter bravement. A ce sujet, un plaisant composa ce quatrain :

Apres avoir pillé la France
Et tout son peuple despouillé,
N'est-ce pas belle penitence
De se couvrir d'un sac mouillé [1] ?

Cette année, Poncet prêchait le Carême à Notre-Dame. Le lendemain de la procession, il s'éleva fortement et contre la confrérie et contre la procession. Il qualifia l'une de « confrairie des hypocrites et des atheistes » et s'exprima en ces termes sur l'autre : « J'ay esté adverty de bon lieu que hier au soir, qui « estoit le vendredy de leur procession, la broche tournoit pour « le souper de ces gros penitens, et qu'apres avoir mangé le « gras chappon, ils eurent pour collation de nuict le petit « tendron qu'on leur tenoit tout prest. Ah ! malheureux hypo- « crites, vous vous mocquez donc de Dieu soubs le masque et « portez par contenance un fouet a vostre ceincture ! Ce n'est pas « la de par Dieu ou il le faudroit porter : c'est sur vostre dos et « sur vos espaules et vous en estriller tres bien ; il n'y a pas un « de vous qui ne l'ait bien gaigné. »

Pierre Matthieu et Pierre l'Étoile, qui ont enregistré ces paroles, ajoutent : « Pour lesquelles parolles le roy, sans vouloir « autrement parler a luy, disant que c'estoit un vieil fol, le fit « conduire dans son coche par le chevalier du guet en son « abbaye de Sainct Pere a Melun, sans luy faire autre mal que « la peur qu'il eut y allant, qu'on ne le jettast dans la riviere [2]. »

Si Poncet avait la parole hardie, il avait la réplique vive et mordante.

1. *Journal de Henry III.*

2. Matthieu, *Hist. general. des derniers troubles, arrivez en France sous les regn. des roys tres chrest. Henry III, Henry IV et Louis XIII*, Paris, 1622, in-4, p. 15; L'Étoile, *Journal de Henry III.*

Roulliard, d'après le dire de son père, raconte, au sujet du prédicateur, que « quand on l'enleva pour le mettre dans le carrosse, il eut crainte qu'on l'alloit « mener au chasteau de Loches, dont quelque temps auparavant on l'avoit « menacé. » (*Op. cit.*, p. 627.)

Les mêmes historiens rapportent que le duc d'Épernon alla le voir avant son départ pour Melun et lui adressa ces mots en riant : « Monsieur nostre maistre, on dit que vous faites rire les « gens a vostre sermon ; cela n'est guere beau : un predicateur, « comme vous, doit prescher pour edifier et non pour faire rire. « — Monsieur, respondit Poncet sans s'estonner autrement, je « veux bien que vous scachiez que je ne presche que la parolle « de Dieu et qu'il ne vient point de gens a mon sermon pour « rire, s'ils ne sont meschans et atheistes ; et aussi n'en ay je « jamais tant fait rire en ma vie, comme vous en avez fait « pleurer [1]. »

Dans ce même Carême 1583, Poncet faisait en ces termes le procès des évêques du jour : « Pensez-vous qu'aux eglises « cathedrales, comme ceste cy, on baillait jadis la chaire a des « moines? Non, non. C'estoit l'evesque luy mesme qui y preschoit. « Autrement on eust fort bien deposé Monsieur l'evesque, « comme indigne de sa charge. Mais allez leur dire et remonstrer « maintenant. Je crois qu'ils vous renvoyeront bien ; ils sont « bien empeschés d'ailleurs : il faut soigner a la maison, non « de celle de Dieu, comme faisoient nos bons evesques du tems « passé, mais de leur propre [2]. »

L'exil de Poncet ne fut que de six mois. Le roi lui pardonna, parce que, disait-il, « j'ay toujours recongneu en ce bon docteur « un zele de Dieu, mais non selon la science, dont toutesfois je « l'excuse, pour ce que l'artifice de ceux qui le mettent en

1. *Loc. cit.*

Il faut noter que d'autres historiens, en remplaçant le duc d'Épernon par le duc de Joyeuse, placent la réplique de Poncet dans une autre circonstance, les noces du favori du roi, lesquelles avaient occasionné de folles dépenses. C'était deux ans plus tôt, c'est-à-dire en 1581. Le prédicateur sans doute aurait fait à de telles dépenses une trop transparente allusion, si même il n'avait pas aiguisé l'épigramme. Donc, le duc de Joyeuse, rencontrant Poncet dans la rue, lui aurait tenu ce langage : « Monsieur Poncet, je ne vous avois cogneu qu'a ceste heure, « dont j'en suis bien aise ; car j'ay fort ouy parler de vous et comme vous faictes « rire le peuple en vos sermons. — Monsieur, reprit Poncet, que je le face rire, « puisque le faictes tant plorer pour les subcides et despenses grandes de vos « belles nopces, que le peuple souffre pour vous. » (Brantôme, ses *Œuvres*, publiées par la Société de l'histoire de France, t. II, p. 327-328 ; Le Laboureur, dans ses *Additions* aux *Mémoires* de Castelnau, t. II, Bruxelles, 1731, in-fol., p. 53.)

Peut-être les deux faits se sont-ils produits.

2. *Journal de Henry III*, octobre 1583.

« besogne passe la portée du bon homme qui a du sçavoir assez, « mais de jugement peu [1]. » On l'engagea à être plus modéré à l'avenir.

Poncet tint fort peu compte de la recommandation. Il resta pleinement lui-même, c'est-à-dire avec son zèle intrépide et sa brutale franchise, jusqu'au dernier soupir [2].

Le reproche adressé à Poncet de faire rire à ses sermons est-il fondé? Nous le croyons, bien que nous ne puissions en faire positivement la preuve par l'étude de ses sermons qui n'ont pas été publiés. Le « petit tendron » réservé « pour collation de nuict » aux pénitents blancs, ainsi que la broche qui « tournoit pour le souper, » sont des expressions sévères assurément, mais, prononcées du haut de la chaire chrétienne, un peu comiques dans leur sévérité. Roulliard, tout historien-panégyriste qu'il se montre, semble bien être de ce sentiment quand, après nous avoir représenté l'orateur prêchant « librement contre les « vices de son siecle, postposant les menaces des grands et le « peril journalier de sa vie a l'asseurée verité de la parole de « Dieu, » il ajoute : « Vray est qu'il y apportoit une grace telle « que ce que les mal sensez tournoient en forme de risée, les « plus sages l'imputoient à un grand artifice dont usoit ce brave « predicateur pour faire plus doucement savourer l'aigreur de « ses censures, et pour se conserver plus longuement en son « ministere si utile a l'Eglise, au lieu que, sans cela, tout du « premier coup, ou l'impetueux courtisan ou quelque aultre du « sot monde eust tasché de le perdre [3]. » Le burlesque entrait donc, pour quelque part, dans le genre d'éloquence de notre Bénédictin.

Néanmoins, ce dernier a laissé la réputation d'un des meilleurs prédicateurs de l'époque, qui, d'ailleurs, en comptait peu d'excellents.

En novembre 1586, « le dimanche 23, mourut a Paris frere « Maurice Poncet, grandement estimé, parce que dans ses ser- « mons il n'espargnoit personne et estoit d'une bonne vie. » Ainsi s'exprime Pierre L'Étoile [4].

1. *Journal de Henry III*, août 1583.
2. Roulliard, *Op. cit.*, p. 628.
3. *Ibid.*, p 627.
4. *Journal de Henry III.*

GILBERT GÉNÉBRARD

(Probablement 1537 — 1597)

Nous avons en Gilbert Génébrard un sérieux hébraïsant, fait assez rare parmi nos théologiens, et un véritable érudit sous différents rapports, ce qui est moins rare parmi eux.

La ville de Riom fut sa patrie, l'année 1537 la date probable de sa naissance, l'abbaye de Maussac près cette ville le monastère où il prit l'habit bénédictin.

Esprit distingué, passionné pour l'étude, ne trouvant pas, au sein de l'Auvergne, des écoles qui initiassent largement aux connaissances humaines, il eut dans Guillaume du Prat, évêque de Clermont, un généreux protecteur et put venir puiser aux sources de l'Université de Paris.

Il suivit les leçons de trois maîtres de renom : Adrien Turnèbe pour le grec, Jacques Charpentier pour la philosophie, Claude de Sainctes pour la théologie, en laquelle il fut proclamé docteur le 10 juin 1563. Il avait aussi étudié l'hébreu [1].

Dès 1559, il s'était fait connaître comme hébraïsant par la publication d'une *Introduction rabbinique* (*Isagoge rabbinica*) *pour la lecture des commentaires des rabbins* (*ad legenda rabbinorum commentaria*), avec de *courtes Indications* sur la manière d'écrire chez les rabbins (*Tabulæ breves in usum scribendi rabbinorum*) [2].

L'année où il prit rang parmi les docteurs, il donnait une nouvelle édition de cet ouvrage [3] et publiait la *Poétique des Hébreux* (*Poetica Hebræorum*), traduction du livre de David Jehaias, lequel a pour titre : *Leshon Lemudim* [4].

L'année suivante, il donnait le jour à l'*Alphabet hébraïque* (*Alphabetum hebraicum*) avec indication de la strophe, de l'antistrophe et de l'épode, selon la méthode pindarique, dans le pre-

1. Niceron, *Mémoires pour servir à l'hist....*, t. XXII, p. 1-2; Possevin, *Appar. sac.*, art. *Gilbertus Genebrardus; Gal. christ.*, t. I, col. 334; Ziegelbauer, *Hist. rei litter. ord. S. Bened.*, t. III, p. 361.

2. *Isagoge....*, Paris, 1559, in-4.

3. *Isagoge....*, Paris, 1563 et aussi 1587, in-4. L'*Isagoge rabbinica* a pris place dans les *Analecta rabbinica* d'Adrien Reland, Utrecht, 1702, in-8.

4. *Davidis Jehaiæ poetica Hebræorum*, Paris, 1563, in-8.

mier et le deuxième psaume de David [1]. L'auteur se plaçait donc au point de vue lyrique.

Nicolas Clénard ou Cleynaerts avait composé et édité, en 1529, une *Tabula in grammaticam hebraicam*. Jean Cinquarbres (*Quinquarboreus*) l'édita de nouveau, en 1564, en insérant un petit traité de Génébrard, *sur les accents, les nombres, la syntaxe et la poétique des Hébreux : De accentibus, numeris, syntaxi et poetica Hebræorum Tractatulus* [2].

L'hébraïsant s'occupait à la fois de traductions d'ouvrages hébreux, travail où, un peu selon l'usage du temps, il s'astreignait plus ou moins à la stricte fidélité.

Ce fut, d'abord, la relation ou plutôt ce qui nous reste de la relation du voyageur Eldad, surnommé le Danite (*Danius*), parce qu'il était de la tribu de Dan [3]. La relation ou l'extrait de la relation — l'écrit comprend une douzaine de pages — a pour objet le peuple juif et son autorité en Éthiopie.

Ce fut, en second lieu, le *Prophète Joel* avec la paraphrase chaldaïque et les commentaires de Salomon Jarki, Abraham Aben-Ezra et David Kimchi [4]. Le traducteur joignait des annotations.

Nous rencontrons, à la suite des *Prophètes et des saintes femmes de l'Ancien Testament* par Périon, quatre pages de considérations sur les sibylles : *De Sibyllis*. Suivant l'auteur, les sibylles étaient pour les païens ce que les prophètes furent pour les juifs. La pensée est hardie [5].

Génébrard s'affirmait chronologiste dans une sorte de calendrier : *Tabella et summaria descriptio temporum* [6], et controversiste en réfutant, après les avoir traduites, les *objections* du rabbin

1. *Alphabetum hebraicum et indicata.... lyrica....*, Paris, 1564, in-4. L'opuscule a été plusieurs fois réimprimé. Dans l'édition de 1567, Paris, in-8, entre autres éditions, *Adjectus est Decalogus characteribus hebraicis et latinis.*

2. Paris, 1564, in-4. Il y a eu une autre édition, Paris, 1621, également in-4.

3. *Eldad Danius Hebræus historicus de Judæis clausis eorumque in Æthiopia beatissimo imperio*, Paris, 1563, in-8.

4. *Joel propheta....*, Paris, 1563, in-4. Il y eut, en 1570, également in-4, une seconde édition des *Commentaires des trois rabbins.*

5. Paris, 1565, in-8 : « .... ante Christum vixerunt et paganis id fuerunt « (sibyllæ) quod Judæis sancti prophetæ; et in eorum numero deputandæ viden- « tur, inquit Augustinus, qui pertinent ad civitatem Dei, ut et nomen satis « ostendit. Sibyllæ enim deflexio Laconum est, apud quos Σιος dicitur Deus, et « βυλλη quasi βουλη consilium. »

6. Paris, 1564.

Joseph Albon, de David Kimchi et d'un juif, gardant l'anonyme, contre la religion chrétienne [1]. Selon le savant Huet, s'il exprime assez exactement la pensée des rabbins, il use un peu trop de la paraphrase [2].

Les hérétiques appelés Trinitaires, les Antitrinitaires et les Autothéains (*Autotheani*) attirèrent ses coups [3]. En tête du livre *De Trinitate*, se voit le résumé du synode, tenu, en 1565, à Peterkow, par les ministres polonais et les Trinitaires : *Summa sessionum Synodi....* Dans la troisième et dernière partie, l'auteur expose le Symbole de saint Athanase et le venge des attaques de Valentin : *Symbolum S. Athanasii....*

Les travaux de Génébrard furent récompensés, en 1569, par une chaire d'hébreu au Collège de France. Son ardeur pour l'étude dut puiser là de nouveaux motifs pour s'accroître encore.

Revenant aux Juifs, il traduisit le *Symbole de leur foi*, d'après le rabbin Mose, égyptien, les *prières pour les défunts* du livre de Mahzor, les *hymnes consacrées au souvenir des choses divines*, les rites en usage *dans les mariages*, six cent treize *préceptes de la loi*, tant affirmatifs que négatifs, suivant Mose Neboukim [4]. Le texte hébreu est imprimé à la suite.

Il traduisit également la *Brève Chronique des Hébreux* par Seder Olam Zuta [5]. Cette *Chronique* s'étend de la création du monde à l'année 1112 de l'ère chrétienne. A elle sont joints les *Chapitres (Capita)* de Mose Ben Maïmoun ou Maimonide, concernant le Christ-Roi, le *Recueil (Collectanea)* d'Elias Lévite et du rabbin Jacob Salomon sur le même sujet; et, par là, se trouve

1. *Rabbi Josephi Albonis...., cum ipsius refutatione eorumdem argumentorum adversus recens Trinitariorum dogma*, Paris, 1566, in-8.

2. *De Interpretatione*, Paris, 1661, in-4, pp. 144, 160.

3. *De S. Trinitate libri tres contra hujus ævi Trinitarios....*, Paris, 1569 et 1585, in-8.

On entend par Autothéains ceux qui, à l'exemple de Calvin, admettent que le Christ est Dieu par lui-même. Mais, selon Bellarmin, ce n'est pas là précisément une erreur : « .... quod Genebrardus, Lindanus et alii Calvino tribuunt errorem « autotheanorum, hoc est, eorum qui dicunt Christum esse Deum a seipso, non « a patre, idem Bellarminus variis rationibus negat fuisse errorem. » Cependant Bellarmin « monstrat modum loquendi Calvini, dicentis Filium habere a se essentiam simpliciter, esse repudiandum.... » (Possevin, *loc. cit.*) Possevin renvoie aux *Controverses* de Bellarmin : *De Christo.*

4. *Chronicon....*, Paris, 1569, in-8.

5. Paris, 1572, in-8.

expliqué tout ce que les Juifs pensent du Christ. A la fin du volume, se lit le texte hébreu du *Chronicon breve*.

Entre temps, Génébrard produisait un travail personnel sur la *Chronologie sacrée : Chronologiæ sacræ Liber* [1].

Claude d'Espence avait laissé en manuscrit cinq livres *sur l'Eucharistie et l'adoration qui lui est due*, et un traité *sur la messe privée et publique* [2]. Il avait prié Génébrard de le livrer à l'impression, tâche dont ce dernier s'acquitta deux ans après la mort de l'auteur.

Grâce à Érasme et à Merlin, le public avait été mis en possession des *Œuvres*, traduites en latin, d'Origène. Génébrard entreprit de collationner ces versions sur le texte grec. Il ajouta dans son édition quelques livres traduits et tirés de la bibliothèque du roi [3]; mais la seule traduction du *Philocalia* fut son œuvre. Comme Merlin, mais mieux que Merlin, il essaya de venger le docteur d'Alexandrie des erreurs qui lui étaient imputées, et de le justifier du défaut de prolixité et de l'amour, porté à l'excès, pour l'allégorie. Les erreurs, il fallait les rejeter en partie sur la falsification des livres du grand docteur. La prolixité, elle lui était commune avec les anciens Pères et, en particulier, avec saint Augustin. L'allégorie était un produit naturel de l'Orient.

Si pour les *Opera* d'Origène, Génébrard était surtout éditeur, il se fit traducteur de divers *Opuscules* liturgiques et théologiques, écrits en grec par divers auteurs et ayant pour sujets : l'*Office des anges et des saints;* le *Canon contre les principales hérésies;* le *Calendrier de l'année;* les *Titres de cent vingt-deux chapitres d'un Eucologe;* l'ouvrage de Zacharie, évêque de Mitylène, *contre l'éternité du monde;* le dialogue de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze *touchant l'invisible essence de Dieu* [4].

Le médecin-philosophe Jacques Schegk, de Schorndorf, s'était

1. Louvain, 1570, in-12; Cologne, 1571, in-8.

2. *De Eucharistia.... nec non Tractatus de utraque missa....*, Paris, 1573, in-8.

3. *Origenis Adamantii Opera quæ quidem proferri potuerunt omnia, doctissimorum virorum studio jam olim translata et recognita, nunc postremo a Gilberto Genebrardo, partim cum Græca veritate collata, partim libris recens versis et e regia bibliotheca depromptis aucta*, Paris, 1574, in-fol. Il y a eu deux autres éditions, également à Paris, en 1604 et 1616.

4. *Opuscula e Græcis conversa....*, Paris, 1575, in-fol.

témérairement, inconsidérément et illogiquement occupé de choses théologiques et, en particulier, de Dieu et de la Sainte-Trinité, se montrant tantôt sabellien, tantôt trinitaire. Génébrard rédigea et publia une *Réponse* pour faire justice des assertions de l'écrivain allemand [1].

L'infatigable docteur donnait, en 1577, une édition du Psautier selon la Vulgate [2]. Mais, en se reportant au texte hébreu, il l'enrichit de sommaires et de commentaires et y ajouta les calendriers hébreu, syrien, grec, romain. Dans son *Histoire critique du vieux Testament*, Richard Simon, bon juge en la matière, parle en ces termes de cette édition : « Génébrard étoit « sans doute plus sçavant dans la langue hébraïque et dans la « critique de l'Ecriture que Bellarmin. Il n'a pourtant pas, dans « ses Commentaires sur les Pseaumes, toute l'exactitude qui « seroit à désirer. Sa méthode, qui est la même que celle de « Bellarmin, est louable, parce qu'il justifie en beaucoup d'en- « droits la version des Septante et la Vulgate contre les « nouveaux hébraïsans qui défèrent trop à l'autorité des rabbins ; « mais il ne garde pas toujours la modération nécessaire à un « interprète qui ne doit pas prendre de parti [3]. »

Pierre Danès, évêque de Lavaur, mourait en avril 1577. Il s'était démis, l'année précédente, de son siège en faveur de Génébrard qui n'y fut pas promu, à cause du choix, déjà ancien, du successeur. Notre docteur fut appelé à prononcer, le 27 du même mois, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, l'*Oraison funebre* de l'illustre prélat [4].

La division du discours est ainsi indiquée par l'orateur : « En « quoy je ne suyvré en tout et partout les preceptes des orateurs « qui espluchent par le menu toutes les traces et circonstances « de la vie de l'homme, qu'ils appellent *locos generis demonstrativi*. « Ains me contenteré, par la brieveté du temps, de six poincts,

1. *Ad Jacobum Schegkium...., Responsio*, Paris, 1576, in-8.

2. *Psalmi Davidis vulgata editione....*, Paris, 1577, in-8. L'ouvrage a été plusieurs fois réimprimé, et avec additions à partir de la 3e édit., en 1588.

3. *Hist. crit....*, Rotterdam, 1685, in-4, p. 425.

Antoine Hulsius a inséré, à la fin de ses *Notes* sur le Psautier, Leyde, 1650, in-12, une lettre de Génébrard datée du 25 novembre 1574 et adressée à Arias Montanus *sur la pureté de la source hébraïque, De Fontis Hebræi puritate testimonium. Doctissimo doctori Benedicto Ariæ Montano G. Genebrardus....*

4. *Oraison funebre sur le trespas de Messire Pierre Danes....*, Paris, 1577, in-4.

« pour apres en bref discourir les services, par luy faicts a « quatre ou cinq roys, dignes certes d'estre reconnuz, si le « temps n'est pas du tout ingrat. » Ces six points sont la famille du défunt et sa patrie, le renom qu'il s'est fait, ses vertus, sa doctrine, son érudition, son zèle religieux.

« Sa patrie est Paris, dit l'orateur, ville feconde et plantureuse « en bons esprits, nourriciere des arts, mestiers, disciplines et « sciences, premiere et capitale, je ne dis pas seullement de « France, mais de l'Europe, voire de tout l'univers, soit que vous « regardiez la pieté, religion, sçavoir et autres divines et celestes « graces ou les prerogatives et singularitez humaines. Je ne « pense pas tromper, si je dis d'elle ce qui jadis a esté dit de « Rome, qu'elle est l'epitome du monde [1]. »

Après avoir beaucoup traduit en latin, Génébrard traduisit en français l'*Histoire* des Juifs, écrite par Josèphe dans la langue grecque, sans être plus fidèle, plus précis que dans les autres versions [2]. Mais il l'enrichit de figures, annotations, tables et y joignit une chronologie. Au XVI^e^ siècle, on attachait, et avec raison, beaucoup d'importance aux ouvrages de l'historien juif. Aussi plusieurs écrivains se firent-ils un devoir de les faire passer dans notre langue.

La version de Génébrard comprend : les *Antiquitez judaïques ;* l'*Apologie des Antiquitez contre Appion, Apoloine Molon et Lysimach ;* la *Guerre des Juifs ;* le *Martyre des Machabées ;* la *Vie de Josephe escrite par luy mesme.* Elle est suivie de la *Guerre judaïque, tirée de l'hebrieu par David Kiber, et mise en françoys, avec addi-*

1. L'oraison est suivie de pièces de poésies hébraïques, grecques, latines et françaises.

Nous transcrivons les deux premières strophes d'un sonnet :

Cy gist Danes, plein de grave eloquence,
Qu'ont admiré mille et mille auditeurs,
L'oyans donner des plus doctes autheurs,
Grecs et latins, la clere intelligence.

Cy gist Danes, l'honneur et l'excellence
Des bons prelats et royaux precepteurs,
Amy du vray, haineux des seducteurs
Qui vont semans leurs erreurs par la France.

2. *Histoire de Flave Joseph sacrificateur hebrieu, mise en françois, reveue sur le grec et illustrée de chronologie, figures, annotations et tables, tant des chapitres que des principales matieres*, Paris, 1578 et 1609, in-fol.

tions extraictes d'Egesippe, par François de Belleforest, commingeois [1].

Retournant aux rabbins, Génébrard confiait aux presses la *Grande Chronologie de Seder Olam Rabba*, qu'il faisait suivre d'une nouvelle édition de la *Brève Chronique* de Zuta, à laquelle il donnait le nom de *minor*, et aussi du *Symbole de foi des Juifs* [2].

La bibliothèque de Lérins lui fournit trois discours latins inédits : l'*Eloge funèbre de saint Honorat par saint Hilaire ;* l'*Eloge du désert par saint Eucher de Lyon ;* une *Instruction pour les moines par Fauste de Riez*. Il crut devoir les livrer à l'impression [3].

Il est auteur d'un ouvrage assez estimé : ce sont ses *Quatre Livres de Chronographie* [4]. Les deux premiers embrassent les quatre mille ans qui ont précédé la venue de Jésus-Christ ; les deux autres les temps postérieurs. Ces deux derniers renferment la *Chronographie* d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. C'est un miroir *(speculum)* où se reflètent les faussetés des centuriateurs, où apparaît splendide la vérité de la religion chrétienne, en face des misérables attaques des Juifs, des Païens, des Sarrasins.

Les *Notes d'annales (Notæ chronicæ)*, appelées art ou *méthode pour la chronologie et l'histoire universelle (ad chronologiam et historiam universam methodus)* vinrent, quatre ans après, s'ajouter

1. Il y a eu, en 1588 et 1604, in-8, deux éditions des *Antiquitez judaiques* et de l'*Apologie* contre Appion, Molon et Lysimach.

2. *Chronologia....*, Paris, 1578, in-8.

3. *Orationes tres....*, Paris, 1578, in-8.

4. *Chronographiæ libri IV*. Paris, 1580, in-fol. ; 1584-1585, aussi in-fol. Cette *Chronographie* était suivie — ce qui forme une nouvelle édition des deux traductions — de la *Chronologia Hebræorum major, quæ Seder Olam Rabba inscribitur*, et de la *Minor, quæ Seder Olam Zuta*.

Palma Cayet ajouta un *Appendice* jusqu'à 1600, Paris, 1600, in-fol., et Lyon, 1609, aussi in-fol.

Nous avons dans cette édition le développement d'une *Chronographia* en deux livres, dont le premier, *De Rebus veteris populi*, était de Génébrard, et dont le second, comprenant *recentes historias, præsertim ecclesiasticas*, appartenait à Arnaud de Pontac, Louvain, 1570, in-12.

Aux *Chronographiæ libri IV* s'ajoutaient encore, à la suite de la *Chronologia major* et de la *Chronologia minor*, des traductions déjà éditées en 1569 et 1572 : le Christ-Roi (*De Christo*), le *Symbole de la foi des Hébreux*, les *Prières pour les défunts*, les rites *dans les mariages*, les six cent treize *préceptes de la loi*. *Supra*, p. 343-344.

aux *Quatre Livres de Chronographie* [1]. Nous avons, comme dans un tableau, les faits historiques résumés et placés en face des époques correspondantes. L'auteur proclame cet ouvrage « utile et peut-être nécessaire aux studieux. »

Le ministre Lambert Daneau (*Danæus*) avait tourné au sabellianisme. Génébrard fit imprimer, sous le nom de *Réponse*, une réfutation des erreurs du ministre touchant les trois personnes divines [2].

Théodore de Bèze avait composé une *Paraphrase trochaïque* ou formée de trochées du Cantique des cantiques. Génébrard y opposa une *Explication*, en prose et en vers ïambiques, du même livre divin [3].

Le savant docteur s'était rendu, sous le pontificat de Sixte-Quint, dans la ville éternelle. Sa réputation l'y avait précédé. Aussi reçut-il un accueil favorable du pape et des cardinaux. Peut-être allait-il plaider la cause de la Ligue dont il était un adepte zélé.

On sait le double crime qui avait été perpétré aux seconds États de Blois : l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine. Dans une consultation publiée en latin et en français, on s'efforçait d'établir que les ecclésiastiques, ayant après ce crime participé au service divin avec Henri de Valois, étaient excommuniés. La consultation en latin est simplement signée : T. P. ou théologien de Paris [4]. Mais il a été reconnu que ce théologien de Paris n'était autre que Gilbert Génébrard. La traduction française est anonyme [5].

Nous venons de le dire, Génébrard avait embrassé chaleureusement le parti de la Ligue. Dans ses sermons, il marchait de pair avec les plus fougueux prédicateurs. Nous sommes en l'année 1593.

« Le dimanche 21 février, nous dit L'Étoile [6], le légat com-

1. *Notæ chronicæ....*, Paris, 1584, in-8.

2. *Ad Lambertum Danæum.... Responsio*, Paris, 1581, in-8.

3. *Canticum canticorum versibus et commentariis illustratum adversus trochaicam Theodori Bezæ Paraphrasim*, Paris, 1585, in-8.

4. *De Clericis, præsertim episcopis, qui participarunt in divinis scienter et sponte cum Henrico Valesio post cardinalicidium, T. P. assertio ejusque illustratio*, Paris, 1589, in-8.

5. *Excommunication des ecclesiastiques qui ont assisté au service divin avec Henri de Valois après le massacre du cardinal de Guise*, Paris, 1589, in-8.

6. *Journal de Henry III.*

« munia dans Nostre Dame jusqu'a cent deputez pour les Estats « de diverses provinces. Genebrard y fit un sermon du Bearnais « et politiques, qu'on appelloit l'Evangile des Seize. »

Le même écrivain nous le montre prêchant « seditieusement » le 6 juin de la même année et, le 20 suivant, employant « toute la rhetorique du Petit Pont contre les demandeurs de paix et treve, » vomissant « autant d'injures contre le roy qu'une harengere en colere. » Il rapporte la réponse qui fut faite à Henri IV, demandant quel était ce Génébrard : « Un moine qui ne peut dire ny escrire un mot, que de sa bouche et de sa plume ne sorte une injure. »

Il y a sans doute de l'exagération dans ces expressions. Mais le fait de la fougue dans le ligueur n'est pas contestable.

Les troubles politiques n'empêchaient pas le théologien de produire. Il donnait au public, en l'année 1592, un traité assez considérable, le traité français *de la liturgie ou saincte messe selon l'usage et forme des Apostres et de sainct Denys* [1].

Nommé, en 1591, archevêque d'Aix par Grégoire XIV, sur la proposition des princes et seigneurs de la Ligue, sacré en 1592, Génébrard ne prit possession de son siège qu'en septembre de l'année suivante [2]. C'est en cette qualité qu'il prit part aux États-Généraux de 1593.

En cette année, il lançait dans le public cet autre traité : *Du droit et de la nécessité des élections pour le renouvellement de l'Eglise gallicane* [3]. L'ouvrage est dédié au légat, le cardinal de Plaisance, et l'archevêque de Reims, Nicolas de Pellevé [4]. Il comprend dix chapitres. C'est la condamnation formelle, outrée, du Concordat de 1516. Il s'inspirait en cela de la doctrine de la Faculté de théologie. Pour lui, comme pour la Faculté, la Pragmatique-Sanction de Bourges était bonne et le Concordat mauvais. Grâce à la Pragmatique-Sanction qui maintenait les élections, les églises cathédrales, disait-il, avaient été pourvues d'évêques instruits et vertueux, ce que, hélas ! ne produisaient point les nominations royales qu'il qualifiait durement : « Spuria ista no-

1. *Traicté de la liturgie*...., Paris, 1592, in-8, et 1602, in-8 ; Lyon, 1597, in-8.
2. *Gal. christ.*, tom. I, col. 334.
3. *De sacrarum electionum jure.... ad Ecclesiæ Gallicanæ redintegrationem*, Paris, 1593, in-8 ; Liège, 1601, in-8.
4. La dédicace est datée de Paris, 1er avril 1593.

minationum regiarum via. » François Ier, en s'arrogeant le droit de nomination, a commis un crime que sa race est condamnée à expier : « .... scelus in suam gentem inferens quod non potuit expiari, nisi totius posteritatis ejus prodigioso interitu atque pernicie [1]. » Il faut revenir aux élections. C'est le droit, droit fondé sur l'Évangile, défendu par les saints et, dès lors, inaliénable [2]. Là seulement se trouve le salut pour l'Église gallicane, contre laquelle la répartition sacrilège des fonctions saintes déchaîne la colère divine [3].

On comprend que le Parlement de Provence, sous la juridiction duquel se trouvait le diocèse, se soit ému. Il condamna le livre au feu et l'auteur au bannissement. L'arrêt, cependant, s'est fait attendre : il est du 26 janvier 1596. On se radoucit. Il fut permis à Génébrard, qui déjà s'était réfugié à Avignon, de se retirer à Semur en Bourgogne, dans le prieuré qu'il possédait. C'est là qu'il mourut, le 16 février ou le 14 mars 1597 [4].

Le roi, qui avait refusé de reconnaître l'archevêque d'Aix, lui avait donné un successeur en la personne de Paul Hurault de l'Hôpital. Mais ce dernier ne prit possession qu'au décès du véritable titulaire.

Génébrard consacrait au travail de longues heures. Il est rapporté, à ce sujet, qu'il avait dressé un petit chien pour l'éveiller, lorsque, succombant à la fatigue, il s'endormait sur ses livres ou ses manuscrits [5].

1. Édit. de Paris, p. 26-27.

2 *Ibid.*, p. 64 : « Electiones autem esse institutum inventumque Christi atque « de jure evangelico apostolica scripta non uno loco testantur et pluribus locis « affirmant sanctissimi patres. »

3. *Ibid.*, prière de la fin : « Parcant pontifices, parcant principes. Istas voces vobis « justus dolor exprimit, extorquet fœda nostratis Ecclesiæ facies.... Sublata causa, « aiunt philosophi, tollitur effectus. Tollatur ergo causa furoris Dei contra nos, quam « sacrosanctorum munerum profanatione et sacrilega distributione contineri non « dubitamus. Tum numinis furor tolletur qui ita atrociter Francos conficit.... »

Nous avons indiqué que l'ouvrage était dédié au légat et à l'archevêque de Reims. Il est à remarquer également que la reconnaissance de l'auteur pour Grégoire XIV à qui il devait l'épiscopat, sa soumission au Saint-Siège, la présence même du légat, rien n'arrêtait la plume de l'érudit et courageux prélat.

4. *Gal. christ.*, t. I, col. 334. D'après le *Gallia christiana*, l'épitaphe dans le prieuré de Semur portait : « Obiit anno 1597 14 martii. » Cependant, Niceron, *Op. cit.*, p. 4, a écrit : « Il mourut en ce lieu le 16 février 1597, non pas le 14 mars, comme quelques auteurs le marquent, âgé de soixante ans. »

5. Niceron, *Op.* et *vol. cit.*, p. 5.

Ses œuvres imprimées sont nombreuses. Notre Bibliothèque nationale, cependant, en possède deux qui ne l'ont pas été. Ce sont des *Annotationes in quinque libros Mosis* [1] et des *Predications catholiques* ou sermons donnés dans l'église de Saint-Barthélemy de Paris en 1592 [2].

Dans les *Annotations* sur le Pentateuque, Génébrard utilise encore ses connaissances hébraïques.

Les *Prédications catholiques* comprennent tout un carême, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche *In Albis*, avec des sermons pour chaque jour. Le manuscrit donne à ces prédications l'épithète de *catholiques*. Nous pouvons lui appliquer celle d'*évangéliques*, car elles ne s'affranchissent pas des limites chrétiennes.

Nous trouvons encore, dans notre dépôt littéraire, un manuscrit français [3] qui renferme une autre œuvre du fécond écrivain, l'*Abbé commendataire*. D'après ce même manuscrit, l'opuscule aurait été imprimé à Cologne, en 1673.

Définir les commendes, en marquer l'origine et les progrès, montrer que ce criminel abus est condamné par le droit naturel, le droit divin, les lois de l'Église et même les ordonnances de nos rois, tel est le but que se propose l'auteur.

« C'est offenser la nature, dit-il, que de donner à un corps un « chef qui, n'ayant rien qui luy soit conforme, n'en peut faire « que quelque chose de monstrueux. Et c'est pecher contre « la nature, que d'establir pour chef d'un corps celuy qui ne « peut luy donner ny sentiment, ny mouvement, ny lumiere, « et qui ne peut rien pour sa conduite.

« C'est enfin renverser l'ordre naturel des choses, que celuy « qui prend la qualité de pere soit d'une vie et d'un estat in-

1. Ms. lat. 13186.

Nous lisons dans une *Conclusion* de la Faculté de théologie que ce savant homme a fait des Commentaires « sur tout l'Ancien Testament, a l'exemple de ceux qu'il avait composez sur les Pseaumes, » commentaires qui, alors (1609), n'avaient pas vu le jour (*Collect. judicior....*, t. II, par. II, p. 7).

2. Ms. fr. 1058.

Dans le titre, il est vrai, nous lisons : *Guileaume Génébrard, docteur de la Faculté de théologie, archevesque d'Aix....* Mais *Guileaume* est évidemment mis pour Gilbert par le copiste, Pierre Guichard, qui a « recueilly » ces sermons. En effet, il n'y a pas eu, à cette époque, d'archevêque d'Aix du nom de Guillaume Génébrard.

3. Ms. fr. 19540.

« ferieur et opposé a la vie et a l'estat de ceux qui doivent estre « ses enfans. Qu'y a-t-il donc de plus injurieux a la nature « qu'un abbé seculier et commendataire?

« C'est un chef difforme et monstrueux qui, estant tout pro- « fane et seculier, n'a point de rapport ny de symetrie avec « son corps qui est regulier. »

A cette raison de convenance et d'harmonie s'ajoute celle de stricte justice. « Il est encore de la justice naturelle que les « biens ne soient distribuez que selon la volonté de ceux qui les « ont donnez. Or, qui s'imaginera jamais que le dessein de tant « de roys et de reynes, de tant de princes et de princesses et de « tant d'autres personnes, dont la pieté a fondé de si illustres « monasteres, ait esté que ces grands revenus qu'ils ont des- « tinez a l'entretien d'uu grand nombre de religieux, soient au- « jourd'uy la recompense des courtisans, l'apanage des cadets, « le partage de ces commendataires qui se chargent de tout et « ne s'acquittent de rien, et la proye de ces insatiables qui n'ont « jamais assez et qui consument tout [1] ? »

Vient ensuite la condamnation par le droit divin.

« Dieu, qui a fait des regles de la nature les loix de la justice, » a défendu de ravir le bien d'autrui. Or, « l'on ne peut contester « que les revenus des monasteres leur ont esté donnez (aux « religieux) et qu'ils leur appartiennent. N'est-ce donc pas pe- « cher contre la loy de Dieu que de les prendre ou de les re- « tenir? »

Et quels ravages les commendes ne font-elles pas dans le champ du Seigneur! « Pour connaistre combien les commendes sont « contraires au droit divin, il ne faut que considerer les grands « maux dont elles sont la cause.... Nous avons evidemment « reconnu que les commendes sont cause que l'on neglige le « soin des eglises et des monasteres, que l'on en dissipe les « biens, que l'on en laisse perdre les droits, et que ceux qui leur « sont sujets en souffrent une perte considérable tant pour le « spirituel que pour le temporel [2]. »

Après avoir passé en revue les lois de l'Église et les ordonnances royales, le théologien établit, dans un dernier chapitre,

1. Chap. VII, pp. 66, 68.
2. Chap. IX, p. 71.

que ni les nominations du roi, ni les dispenses du pape, ni la coutume, ne sauraient justifier, légitimer les commendes.

Nous avons là un traité digne du *De sacrarum electionum jure*.

Ce traité est précédé d'une lettre d'un abbé commendataire à un théologien, et de la réponse de celui-ci à celui-là. L'un soumet ses inquiétudes de conscience, et l'autre essaie d'y apporter remède. Le théologien est évidemment Génébrard lui-même ; et telle est, sans aucun doute, la raison du traité [1].

Après avoir exposé dans un premier point les obligations d'un abbé commendataire relativement au monastère en commende, le théologien continue en ces termes :

« Vous me demandez, en second lieu, s'il est necessaire au « salut d'un abbé commendataire de quitter l'abbaïe qu'il tient « en commende. A quoy je respons que les commendes perpe- « tuelles sont injustes et qu'elles sont un abus insupportable « qui defigure l'Eglise et que par consequent l'on ne les peut « tenir en conscience soubz quelque pretexte ou dispense que « ce soit, ny donner l'absolution a ceux qui les tiennent. » Le théologien résume les raisons qu'il développera dans le traité. Puis il ajoute : « Jugez donc et ne vous flattez pas. Prenez « garde que l'interest ne vous fasse chercher et suivre des sen- « timens plus commodes et moins chrestiens. Il y a peu de per- « sonnes qui ayent examiné le fond de cette matiere. Il y en a « encore moins qui se degagent de tout interest pour n'aymer et « ne suivre que la verité et la justice chrestienne. Ecoutez avec un « entier detachement ce que Dieu dira a vostre cœur, et pensez « qu'il faut vivre en l'estat ou vous voulez mourir et paroistre « devant Dieu, pour luy rendre compte de toute vostre vie. En un « mot, suivez cette resolution, si vous aymez vostre salut. C'est « le plus sage et le plus juste conseil que vous puisse donner. »

En Génébrard, le théologien était savant, l'orateur évangélique, quand il n'était pas passionné par la politique, l'érudit sûr, l'historien sérieux, l'hébraïsant remarquable [2].

1. Notons, à ce sujet, que les deux lettres sont placées après l'*Advis au lecteur* qui s'ouvre ainsi : « Il n'y a rien de plus doux a la cupidité des hommes « que de recueillir une moisson que l'on n'a point semée, et de recevoir des biens « qui viennent sans peine. »

2. En appliquant à l'hébraïsant le qualificatif de remarquable, nous croyons rester dans les limites de la vérité. Du Verdier de Vauprivas, il est vrai, a écrit

L'écrivain a fait usage de la langue latine et de la langue française. En son latin se fait sentir l'influence du renouvellement littéraire. Les époques de ses œuvres françaises marquent assez bien les progrès de la langue nationale. Son goût, cependant, n'est pas toujours épuré. Ne s'est-il pas avisé de dire dans l'oraison funèbre de Pierre Danès : « Bien est vray que je diré « encore un petit mot, que quelque fois j'ay discouru en public « contre ceux qui se plaisent d'estre enterrez de nuict et a la « chandelle, parce que c'est chose trop plus que detestable et « pleine d'infidelité. Semble que c'est un jugement de Dieu, « pour monstrer qu'on a merité en son vivant la corde. Car cela « proprement appartient a un pendard, pendu, infame, criminel, « justicié ou justiciable et coupable de mort publique d'estre « ainsi inhumé [1]. »

que Génébrard « prononçoit si bien et si naifvement l'ebreu, principalement les « lettres gutturales, que, pour s'estre estudié a cela, il en prononçoit plus mal « le latin, proferant quelques sillabes entierement du gosier. » (*Prosopographie*, t. III, Lyon, 1604, in-fol., p. 2596). Colomiès, de son côté, a recueilli nombre de témoignages en faveur de l'habileté de notre docteur dans la langue hébraïque (*Gallia Orientalis, sive Gallorum qui linguam Hebraicam vel alias Orientales excoluerunt, Vitæ*, La Haye, 1665, in-4, pp. 88 et suiv.). Mais Joseph Scaliger ne croit pas beaucoup à cette habileté (lettre à Jean Buxtorf, du 1er juin 1606); et Richard Simon formule ainsi sa pensée : «.... les fautes qui se trouvent dans la « plupart de ses ouvrages montrent évidemment qu'il n'étoit pas si sçavant dans « la langue hébraïque qu'on le croit ordinairement » (*Hist. crit. du vieux Testament*, Rotterdam, 1685, in-4, p. 425). *In medio stat veritas.*

Disons, enfin, que saint François de Sales a suivi, au Collège royal, des cours d'hébreu de Génébrard et qu'il n'a jamais perdu le souvenir des savantes leçons du professeur (M. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, Paris, 1854, in-8, p. 40-41).

1. *Oraison funebr....*, p. 38-39.

— *Jacques Lebossu*, qui avait étudié en Sorbonne et fut docteur en 1574, fit partie, à Rome, en qualité de consulteur, de la fameuse congrégration *De Auxiliis*, dans l'affaire du jésuite Molina (1597). (Ms. 1021 de l'Ars., p. 563.)

CHAPITRE II

CARMES

Laurent Bureau. — Jacques Raeymolen. — Monaud ou Menaud des Rosiers. — Mathurin Courtoys. — Jean Briselot ou Brisselot. — Guillaume Grégoire. — Jean Roche. — Matthieu de Landa ou de Lalande. — Thomas Beauxamis. — Pierre Courtin.

Les Carmes ont continué à avoir, dans ce siècle, un goût prononcé pour les hautes études théologiques : le nombre de leurs docteurs, tant à Paris que dans les autres Facultés de théologie, constitue l'attestation du fait.

Nous devons saluer, au début de notre étude, *Ponce Raynaud*, *Henri Potin* et *Jean Marchant*.

L'existence du premier prit fin en 1502. Il avait été provincial de Provence (1478) et général de l'ordre (1482). Il eut soin de faire éditer le *Bréviaire carmélite* (Venise, 1495) et les *Constitutions de Jean Soreth* (Venise, 1499). Il laissait encore en manuscrit des *Commentaires* sur plusieurs livres de l'Écriture-Sainte [1].

1. *Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 659-660. Ce sont évidemment les *Constitutions* que nous avons, avec la *Biblioth. carmelit.*, portées comme inédites (t. IV, p. 362).

Nicole Le Huen, qui appartient par ses travaux au xv[e] siècle, appartient peut-être par sa mort aux premières années du xvi[e].

Originaire de Lisieux, religieux du couvent de Pont-Audemer, docteur de la Faculté de théologie de Paris, suivant Côme de Villiers, il a signé son principal ouvrage du titre de *chapelain et confesseur de la reine Charlotte*, épouse de Louis XI.

Cet ouvrage est une traduction de l'*Opusculum sanctarum peregrinationum* de Breydenbach. La traduction parut à Lyon, en 1488, in-fol. Il y eut deux autres éditions à Paris, en 1517 et 1522, in-4. Le titre de la première édition : Les *Sainctes peregrinations de Jerusalem*, devint le *Grant voyage de Jherusalem*. L'ouvrage comprend deux parties. Dans la première, *il*

La même année 1502, trépassait *Henri Potin*, du couvent de Rouen, professeur à Paris et évêque de Philadelphie, dans l'Asie Mineure (1480). Il laissait aussi en manuscrit des *Lectures sur le Maître des sentences*, un *Carême*, des *Discours au clergé et au peuple* [1].

Un autre docteur, *Jean Marchant*, carme de la province de Tours, quittait le monde vers 1503. C'est lui qui collabora, avec son confrère Bertrand Étienne, à la première édition des *Commentaires* de Jean de Bacon sur les Sentences, Paris, 1484, in-fol. [2].

LAURENT BUREAU

(— 1504)

Laurent Bureau naquit dans le village de Liernais, près Saulieu, aujourd'hui dans la Côte-d'Or. Ses parents étaient si pauvres, qu'il vint, tout enfant, mendier à Dijon. Parvenu à l'adolescence, il entra comme domestique dans une auberge de cette ville. Une dame, qui faisait des neuvaines pour obtenir du ciel un enfant, fut frappée de sa bonne tenue et de son esprit naturel. Elle crut voir en lui le fils que le ciel lui réservait par l'adoption. Elle s'en ouvrit au jeune Laurent, qui s'empressa de donner son consentement, et elle le plaça comme aide-cuisinier au couvent des Carmes. Laurent, désireux de s'instruire, consacrait à l'étude le temps libre que lui laissaient ses occupations, soit en travaillant par lui-même, soit en écoutant les leçons des

est traicté des peregrinations de la saincte cité de Jherusalem, du Mont Sinaï et aultres lieux sainctz. Dans la seconde, *il est parlé des croisez et entreprinses faictes par les roys et princes chrestiens pour la recouvrance de la Terre Saincte et augmentation de la foy.*

Nicole Le Huen aurait encore écrit l'*Abecedarium litterarum græcarum, chaldaicarum, arabicarum et aliarum linguarum* quibus Turcæ utuntur. Aucune édition n'est mentionnée.

(*Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 493.)

La *Biographie universelle* et la *Nouvelle Biographie générale* le font voyager dans l'Orient en 1487. Mais la première n'indique pas de source, et la seconde cite la *Bibliotheca carmelitana* qui ne parle pas de ce voyage. M. Lebreton, dans sa *Biographie normande*, parle également du voyage en Orient.

1. *Ibid.*, t. I, col. 628-629.

2. *Ibid.*, t. II, col. 56.

V. tome III de cette *Hist. de la Faculté....*, Moyen-Age, p. 524.

maîtres. Ses progrès furent tels, qu'il demanda et obtint l'habit religieux. Admis aux ordres sacrés, il fut bientôt, par décret du chapitre provincial, envoyé à Paris pour se perfectionner dans la science théologique. C'était en 1469. En 1480 ou 1484, il était proclamé docteur.

Il revint à Dijon et s'adonna au ministère évangélique. Prieur du couvent de cette ville (1492), définiteur de la province de Narbonne, il assista, en cette dernière qualité, au chapitre général qui se tint, à Rome, au couvent de Saint-Martin-des-Monts (1493). La dignité de provincial de la même province l'attendait. Le général Ponce Raynaud, à l'instant désigné, le nomma, en même temps, visiteur général de l'ordre en Angleterre (1494), mission à laquelle Henri VII donna son adhésion dans un acte élogieux pour le visiteur (1495).

De retour en France, Bureau fut appelé à la cour : la charge de prédicateur et de confesseur de Charles VIII et d'Anne de Bretagne lui était confiée ; et cette double charge devait lui être maintenue sous Louis XII. Il était aussi proviseur ou protecteur du collège de Navarre. Le roi le promut au siège épiscopal de Sisteron (1499). Deux ans après (1501), avec l'autorisation d'Alexandre VI, il le déléguait, lui et Thomas Pascal, official d'Orléans, pour informer dans le Dauphiné sur l'hérésie albigeoise. C'était une mission délicate dont le prélat s'acquitta habilement et paternellement [1].

Après la mission religieuse, des missions diplomatiques : deux de la part de Jules II, l'une près de l'empereur Maximilien, l'autre près du roi de France ; une troisième, au nom de ce dernier, près du souverain-pontife, pour lui porter une promesse d'amitié et de secours contre les Vénitiens.

Retenu à la cour et employé aux affaires du roi, Bureau avait confié, en 1502, l'administration de son diocèse à l'évêque de Digne [2].

1. V. Jean d'Auton, *Chronique de Louis XII*, édition de la Société de l'histoire de France, t. II, Paris, 1891, p. 22-25.

2. M. l'abbé Chevallier se trompe ou emploie une expression impropre, quand il dit que le prélat *résigna* son évêché (*Répert. des sourc. histor.*, art. *Bureau Laurent*). Le *Gallia* affirme que « episcopo Dinensi episcopatum omnino regen- « dum tradidit, a quo abesse cogebatur, maxime occupatus circa *personam et ne-* « *gotia regis* » (t. I, col. 500) ; et l'épitaphe, que nous allons transcrire tout à l'heure, le suppose bien toujours évêque de Sisteron.

Il resta dévoué à son ordre et surtout au couvent de Dijon, qu'il restaura et dont il jeta les fondements de la magnifique église.

Il mourut à Blois, le 5 juillet 1504 [1].

L'épitaphe qu'il composa en l'honneur de Gerson et qui se lisait dans l'église Saint-Laurent de Lyon, est peut-être la seule chose, due à la plume de Bureau, qui ait été imprimée. On la trouve en tête des *Opera* de l'illustre chancelier [2] et dans le *Nouveau Supplément* au *Dictionnaire* de Moréri [3]. Elle comprend six hexamètres :

Magnum parva tenet virtutibus urna Joannem,
Præcelsum meritis, Gerson cognomine dictum.
Parisiis sacræ professor theologiæ
Claruit, Ecclesiæ qui cancellarius anno
Milleno Domini centum quater atque vigeno
Nono luce petit superos julii duodena.

Les deux œuvres principales de Bureau sont deux poèmes latins : une *Héliade* en l'honneur du prophète Élie ; un *Éloge* des hommes illustres de l'ordre. Nous ne saurions dire ce qu'est devenu le premier. Le deuxième a été en la possession de Jean Bale ou Balée *(Balæus)* [4].

Sans parler d'un recueil de lettres que mentionne la *Bibliotheca carmelitana*, nous rappellerons, avec Chevillier [5], un ouvrage dont Bureau donna une nouvelle édition.

Richard de Bury, évêque de Durham et chancelier d'Édouard III, avait composé un *Philobiblion* ou l'ami des livres. Notre prélat, plein d'estime pour l'ouvrage, voulut le faire imprimer, à Paris, chez Josse Badius [6].

1. Son corps fut déposé dans l'église des Carmes d'Orléans, son cœur envoyé au couvent de Dijon et placé devant le maître-autel avec cette inscription : Cy gist « le cœur de Monsieur Laurent Bureau, provincial de Narbonne, puis confesseur « du roy Charles VIII et Louis XII, evesque de Cisteron, religieux de ceans, qui « trepassa a Blays, 5 de juillet 1504. Le corps gist a Orleans aux Carmes. »
Sourc. génér. : *Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 217-220; *Gal. christ.*, t. I, col. 500-501.

2. Édit. d'Ellies du Pin, t. I, p. CLXXXIX.

3. Paris, 1749, art. *Charlier*.

4. *Bibl. carmel.*, *loc. cit.*; Fabricius, *Biblioth....*, art. *Laurentius Burellus*.

5. *Orig. de l'imprimerie....*, p. 138.

6. Paris, 1500, in-4. Cette indication bibliographique est fournie par Chevillier,

JACQUES RAEYMOLEN

(— 1508)

Ce nom s'écrit en latin *Reimolanus* et même, par corruption, *Kemolanus*. Le Carme qui le portait dut avoir en son temps une certaine célébrité ; car il était, à la fois, philosophe, théologien, mathématicien, orateur et poète. Ses œuvres, qui étaient nombreuses et en latin, seraient donc intéressantes à étudier. Malheureusement, étant demeurées en manuscrits, elles ont péri dans les troubles de la Belgique. Nous ne possédons de lui que deux odes (*odæ*) sur saint Joachimont, lesquelles ont été insérées dans le *De Vita Christi* de Ludolphe de Saxe et dans le tome II du *Speculum Carmelitarum*.

De plus, quant à son existence, les phases en sont peu connues : sa naissance à Gand, sa mort à Rome, en 1508, voilà tout ce que nous pouvons dire.

Transcrivons, néanmoins, d'après la *Bibliotheca carmelitana* et les *Mémoires* de Paquot, les titres des principaux écrits de ce Carme : *Commentaires* sur Pierre Lombard ; *De la Pureté de la Vierge ; Exhortation aux chrétiens ; Introduction* (*Isagoge*) *aux exhortations ; Idylle* sur le mariage. Ajoutons à cela diverses autres poésies et des lettres dont on trouve la liste dans les autres précités [1].

MONAUD OU MENAUD DES ROSIERS

(— 1508, 1509 ou 1511)

Monaud ou Menaud des Rosiers (*Monaldus Rosarius* ou *Menaldus de Rosariis*) appartenait par sa naissance, sa profession reli-

loc. cit. La *Bibliotheca carmelitana* cite, à l'appui, ces paroles d'une lettre de Josse Badius : « Accepimus his diebus, Laurenti, Pater optime, lepidum quod-« dam opusculum, *Philobiblion* ab auctore inscriptum, a tua paternitate, ut « imprimendum curemus, ad nos transmissum. »

La même année, dans la même ville et le même format, Jean Petit donnait aussi une édition du *Philobiblion*, édition que nous avons eue entre les mains.

1. *Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 696 ; Paquot, *Mémoire pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas....*, édit. in-12, t. VI, p. 240-241 ; Foppens, *Biblioth. Belgic.*, art. *Jacobus Reimolanus*.

gieuse, ses dignités dans l'ordre, à la ville de Bordeaux. Définiteur, puis provincial (1502) de la province de ce nom, il mourut, au couvent de cette cité, en 1508 ou 1509, ou encore, selon un historien de l'ordre, Lezana, en 1511 [1].

Il commenta la Décrétale *Omnis utriusque sexus ;* et le commentaire (*Expositio*) fut imprimé, après la mort de l'auteur, à Paris, en 1514, in-8, à la suite des trois livres *Des Pénitences et des Pardons* (*De Pœnitentiis et Remissionibus*), du même auteur. Dans ces trois livres, Monaud des Rosiers traite des trois parties de la pénitence, la contrition, la confession, la satisfaction, avec examen des divers modes de restitution. L'éditeur avait dédié l'ouvrage à Jean de Mont-Royal (*de Monte Regali*), carme et docteur de notre Faculté.

Des *Lettres testimoniales*, en date de 1506, touchant les reliques de saint Simon Stock ou plutôt sur la partie du doigt majeur envoyée aux Carmes de Valenciennes, ont pris place dans le tome II du *Miroir des Carmes* et dans la *Vigne du Carmel* [2].

Les autres productions littéraires, inédites et conservées jadis, dit-on, dans un couvent de religieuses près Florence, avaient pour titre : *Lecture sur les Sentences ; Déterminations théologiques ; De la Conception de la bienheureuse Vierge ; Contre les hérétiques ; Vie et Office de saint Simon Stock ; Commentaires sur les canons des pontifes ; Sermons* de carême et autres [3].

MATHURIN COURTOYS

(1420 — 1509)

Né et profès à Bourges, docteur de la Faculté de Paris, Mathurin Courtoys, en latin *Clemens*, fut aussi un des trois premiers professeurs de la naissante Faculté de la capitale berrichonne. Son professorat dans cette dernière Faculté commença en 1466. D'abord prieur du couvent de sa ville natale, puis

1. *Bibl. carmel.*, t. II, col. 466-467.
Ossinger, *Biblioth. august.*, p. 777, lui donne place parmi les Augustins. Mais il était certainement carme.
2. *Biblioth. carmelit.*, *ibid.*
3. *Ibid.*

préfet de la province (1462), il en exerça, pendant près de cinquante ans, les fonctions, ses pouvoirs étant sans cesse renouvelés. Il quitta, le 10 juillet 1509, à Bourges, cette vie pour une meilleure. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans et doyen de la Faculté de Paris [1].

Aucun de ses ouvrages n'a été imprimé. Cosme de Villiers nous en a donné les titres, marquant, à la fois, l'endroit où, de son temps, quelques-uns se trouvaient [2].

Ils se divisaient en études sur l'Écriture-Sainte et le droit canonique, en traités théologiques, en œuvres oratoires.

Ajoutons à ces écrits un *Répertoire historique* en latin et deux volumes en français contre les *Épicuriens et les autres philosophes du paganisme*. Ces deux volumes étaient conservés à la bibliothèque des Augustins de Bourges.

Les études sur l'Écriture-Sainte comprenaient : une édition préparée, en grec et en latin, de l'*Épître de saint Paul aux Corinthiens ;* un *Commentaire* sur cette Épître et un autre sur l'*Épître aux Romains ;* des *Lectures* sur la Bible ; une *Exposition de l'Évangile de saint Matthieu* et un *Directorium* pour aider à l'intelligence de cet Évangile.

Les travaux sur le droit canonique avaient pour objet : une *Décrétale*, sans doute la *Décrétale* d'Innocent III, *Omnis utriusque sexus ;* les *Clémentines ;* les *Constitutions de l'ordre des Carmes* [3] ; une *Concordance touchant les quatre premières règles des religieux* [4].

A la théologie se rapportaient : une *Lecture sur les quatre Livres des Sentences* [5] ; des traités de la *Conception de la Vierge Marie*, du *Sacrement de l'Eucharistie*, de la *Foi catholique*, de la *Trinité*, de la *Matière des vœux*, contre les *Superstitions ;* une analyse de la *Cité de Dieu* par saint Augustin ; quelques considérations sur la *naissance de sainte Anne*.

Il y avait, enfin, à l'actif de notre docteur des *Discours au*

1. *Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 420-421.

2. *Ibid.*, p. 421-422.

V. aussi, pour l'Écriture-Sainte, le P. Le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol , t. II, p. 677.

3. A la biblioth. des Carmes de Bourges.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

clergé, un *Carême*, des *Sermons* du temps, sur les saints, et un autre, applé aussi dissertation, sur le mystère d'un Dieu en trois personnes [1].

Évidemment, ce qui n'était pas sermon était rédigé en latin.

JEAN BRISELOT OU BRISSELOT

(— 1520)

Érasme appelait quelque part Jean Briselot ou Brisselot [2] une lumière de l'Église.

Ce docteur était né, à Valenciennes [3], de parents pauvres. Passionné pour l'étude dès son enfance, il lisait alors, le soir, à défaut d'autre lumière, à la clarté des lanternes ou lampes qui brûlaient devant les statues de la Vierge. Suivant nos historiens, et nous l'avons rappelé, les études pour plusieurs de nos docteurs ont eu de ces admirables commencements. Admis au couvent des Carmes de la cité, il devint habile dans les langues latine, grecque et hébraïque.

Il conquit, à Paris, en 1502, la palme doctorale. Prieur du Carmel de Valenciennes, confesseur et conseiller de Charles-Quint qui lui donna l'abbaye de Saint-Pierre de Haut-Mont (1508), évêque de Beïrout *in partibus infidelium*, avec fonction de prélat auxiliaire dans le diocèse de Cambray, il fut promu (1517) au siège archiépiscopal d'Arborée ou Oristano en Sardaigne. Mais, comme sa présence était nécessaire près de Charles-Quint, il fit administrer son archidiocèse par un vicaire général, se démit en avril 1520 et mourut, au mois de septembre suivant, dans l'abbaye de Haut-Mont.

Il avait été aussi prieur de Saint-Sauve, près Valenciennes, et prévôt de Saint-Georges d'Anzines, dans le diocèse de Liège [4].

1. A la Biblioth. des Carmes de Bourges.

2. « Cassanato Brixillotus, aliis Brixilitus, aliis Brisselottus.... » (*Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 801).

3. D'autres, cependant, l'ont fait naître à Mons et à Arras : « Ludovicus Jacob, « in *Bibliotheca carmelitana*...., dicit Joannem Briselot Montibus Hannoniæ « natum; idem edidit in *Bibliotheca Belgica* J. F. Foppens; Attrebatinum « scripsit eum Cassanatus.... » Mais les *Ephemerides du Carmel de Valenciennes* donnent positivement cette dernière ville pour lieu natal (*Ibid.*, col. 803).

4. *Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 801-803; Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist.*

Si Érasme avait une grande estime pour Briselot [1], il y eut un regrettable revirement, quand le prélat se fut déclaré contre le téméraire écrivain [2].

On ne cite aucune édition des œuvres théologiques et oratoires de Jean Briselot. Nous ne saurions même indiquer où il s'en rencontre de manuscrites. Force nous est donc de nous borner à en reproduire la liste d'après la *Bibliotheca carmelitana* [3].

Les œuvres oratoires comprenaient : des *Discours au clergé;* des *Sermons* de carême, sur les saints, pour le cours de l'année ; des *Conférences fériales.*

Les œuvres théologiques étaient en assez grand nombre : des *Commentaires sur l'Ecriture-Sainte* et, en particulier, sur les *Psaumes pénitentiaux;* l'*Image de la pénitence;* les *Empêchements de la résipiscence;* des traités de l'*Eucharistie*, de l'*Oraison continuelle*, des *Sens de l'homme*, de la *Certitude de la mort*, de l'*Office d'avocat*, des *Vices des flatteurs*, du *Blasphème contre Dieu*, de la *Détraction du prochain*, de la *Raillerie des gens de bien*, des *Péchés*, de l'*Avènement du Christ.*

Si les œuvres oratoires devaient être en langue vulgaire, les théologiques paraissent avoir été écrites dans la langue des savants.

littér. des Pays-Bas...., édit. in-12, t. IV, p. 38-42. La *Biograph. nat.* de Belgique a consacré un article à notre Carme.

— Un autre évêque de l'ordre mourait trois ans après Jean Briselot. Nous visons *Antoine Bienvenu*, originaire de Tours. Il fut, en effet, évêque d'Hébron dans le patriarcat de Jérusalem (1521), puis auxiliaire de l'évêque de Poitiers (1522). Il laissait en manuscrit des *Sermons* et quelques traités de théologie (*Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 165).

— Vers le même temps, trépassait *Antoine Lanquier.* C'était un enfant d'Arras. Il fut quelque temps théologal de Riez. Il mit au jour, en 1517, à Paris, in-16, un *Plan pour faire des sermons aux grands jours de la Passion et aux fêtes de la Résurrection et de l'Ascension* (*Ibid.*, col. 174).

1. Érasme disait encore dans une Épître : « Tristissimus rumor huc allatus me « pene exanimavit, Briselotum ex humanis excessisse ; verum, quod non constat, « puto vanum esse ; » et, dans une autre, il le qualifiait de « viro tam erudito « atque integro » (*Opera*, Leyde, 1703-1706, in-fol., t. III, col. 261-270).

2. « Est regi, disait alors Érasme, a confessionibus Briselotus quidam, prius « carmelita, postea benedictus ob miseram quamdam abbatiolam, mox suffraganeus « Cameracensis...., homo elatissimus et mihi infensissimus : is in nulla compota- « tione non declamat in Erasmum » (*Ibid.*, col. 1624).

Il est encore parlé de Briselot en quelques autres missives d'Érasme.

3. *Biblioth....*, *ibid.*, col. 803-804.

GUILLAUME GRÉGOIRE

(— vers 1527)

Écossais de nation, élève du collège Montaigu à Paris, docteur de notre Faculté (1517), Guillaume Grégoire était carme de la congrégation d'Alby.

Cette congrégation s'était formée, à l'imitation de celle de Mantoue, pour opérer un retour à l'ancienne discipline du Carmel. Cette discipline, en effet, avait subi des adoucissements autorisés par le pape Eugène IV. La nouvelle Congrégation comprenait, avec le couvent d'Alby, ceux de Paris, de Rouen, de Melun et quelques autres. Jean de Hotte en avait été le premier vicaire général [1] et Louis de Lire le second [2].

Guillaume Grégoire fut préposé au gouvernement du couvent de Toulouse, devenu siège de l'administration générale, et mourut vers 1527 : *Claruit anno 1527.*

De ses nombreux écrits, un seul a été imprimé, le *Funerale et Processionale secundum usum Carmelitarum* [3].

Pourtant, la plupart des autres roulaient sur d'importants sujets.

Au point de vue philosophique, on avait des *Commentaires sur la Politique d'Aristote* et un traité *De la triple puissance de l'âme.*

Au point de vue théologique, les travaux étaient naturellement plus considérables. C'étaient : des *Commentaires sur les Psaumes de David ;* des études sur *les différents sens de l'Écriture*, sur *la sainte communion*, sur la *double puissance*, la temporelle et la spirituelle, sur le *triple principat*, le monarchique, l'aristocratique, le démocratique, sur *le règne éternel du Christ ;* une *Somme de théologie ;* des *Éclaircissements sur les Sentences ;* un *Vocabulaire* de la science sacrée.

Au point de vue oratoire, il y avait des *Sermons* au peuple, sur les Épîtres et Évangiles de l'année.

1. *Jean de Hotte*, Parisien de naissance, docteur en 1521, mourut, en 1529, au couvent de la place Maubert. On le dit auteur d'un *Juris canonici Elucidarium* (*Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 9-10).

2. *Louis de Lire*, autre docteur de Paris, appartenait au couvent de Rouen. Son existence prit fin entre les années 1521-1523 (*Ibid.*, col. 288-292).

3. Toulouse, 1518, in-8.

La *Bibliotheca carmelitana* transcrit encore les titres de quelques opuscules, comme les *Questions doctrinales*, les *Conférences sorbonniques*, l'*Enseignement de la jeunesse*, un *Discours* dans un chapitre des Frères-Mineurs 1.

JEAN ROCHE

(— 1539 ou plus tard)

Nous avons un éditeur en Jean Roche (*Rochus*), carme de Melun, docteur en 1521, professeur de théologie jusqu'en 1528. Il travailla à l'édition du tome III des *Opera* de Thomas Netter de Walden (*Thomas Waldensis*), Paris, 1523, in-fol., pendant que Jean Hotte et Louis de Lire s'occupaient de l'édition du tome II de ces mêmes *Opera*.

1. *Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 599-600.

V. aussi Le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol., t. I, p. 753, pour les deux travaux sur l'Écriture-Sainte.

— Bien que n'ayant été que bachelier en théologie de la Faculté de Paris, *Pierre de Lille* (*Petrus de Lilla*) a droit à quelques lignes.

Il était originaire du Bourbonnais. Il alla à Rome en 1516, pour présenter au souverain-pontife les corrections qu'il avait faites au calendrier. Par ordre papal, le calendrier, ainsi corrigé, fut imprimé dans la ville éternelle.

Pierre de Lille était versé dans les sciences géographiques, cosmographiques et historiques. Il cultivait aussi l'art de la poésie.

Il vivait encore en 1529 : « Florebat adhuc annno 1529. »

Parmi ses œuvres, il faut distinguer les deux suivantes qui ont été imprimées : *La Source et origine de tous les nobles roys et ducs de France, avec anciens gestes et faits dignes de memoires*, résumé en quelques pages de l'histoire de France; une *Encyclopédie* (*Encyclopedia*), dont la première partie contient la division septennaire des choses et des doctrines, et la seconde les axiomes en chaque branche d'enseignement. Dans le premier ouvrage, imprimé s. l. n. d., in-32, et s'arrêtant à l'année 1521, l'auteur signe : *Pierre de Lille, anachorite.* Le second porte le millésime de 1524, à Poitiers, format in-12 (*Biblioth. carmelit.*, t. II, p. 578; Brunet, *Manuel....*, art. *Pierre de Lille*).

Pierre de Lille composa, en vers français, les *Vies* de l'apôtre Barthélemy, de l'évêque saint Sulpice, des sept frères martyrs; en prose française, un *Itinéraire* de la Terre sainte. Ajoutons un écrit original, les trois *Petits Calendriers* (*Calendaria parva*), le calendrier du soleil, le calendrier de l'homme, le calendrier de l'univers. Le premier regardait les temps et les offices, le second la vie de l'homme, laquelle doit se régler d'après le calendrier du soleil, le troisième le globe terrestre, les globes célestes, leurs révolutions, en tant que tout cela est renfermé dans l'éternité.

(Sourc. génér. : *Biblioth. carmel.*, t. II, p. 577-578.)

La Croix du Maine, *Biblioth. franc.*, art. *Pierre de Lille*, et Possevin, *Apparat. sac.*, art. *Petrus de Insula*, disent quelques mots de ce Carme.

Guy Terrena ou de Perpignan avait laissé en manuscrit une *Somme des hérésies* (*Summa de hæresibus*), avec leur réfutation [1]. Jean Roche la confia aux presses de Josse Badius, qui la mit au jour, à Paris, en 1528, également in-fol.

L'édition du premier ouvrage était dédiée à Étienne Poncher, archevêque de Sens, celle du second à Antoine du Prat, aussi archevêque de Sens, cardinal et chancelier de France.

En cette dernière dédicace, Jean Roche témoignait à l'éminent personnage toute sa reconnaissance pour avoir favorisé l'établissement de la Congrégation qui portait le nom d'Alby.

Il vivait encore en 1539 [2].

MATTHIEU DE LANDA OU DE LALANDE

(— après 1547)

Matthieu de Landa ou de Lalande était normand, carme de l'ancienne observance et de la maison de Rouen. Il géra la préfecture de la province de France. Il présida, en qualité de vicaire général de l'ordre, le chapitre de la province de

1. V. t. III de cet ouvrage, moyen-âge, p. 521.

2. *Biblioth. carmel.*, t. II, col. 84-86, 290, 825-826.

Il est dit, col. 86 : « Albertus Le Grand, in *Vitis sanctorum Minoris Armo-* « *ricæ*...., notat Joannem Rochum anno 1539 die 8 augusti præfuisse vicarium « generalem monialium carmelitarum Nannetensi *De Scotiis* cœnobio. » Cosme de Villiers vise l'ouvrage du dominicain Legrand, *La Vie, gestes, mort et miracles des saints de la Bretagne*...., ouvrage qui a eu plusieurs éditions.

— Trois ans auparavant, c'est-à-dire en 1536, mourait, à Bruxelles, *Adrien Arnold* (*Adrianus Arnoldi* ou *de Arnoldis*). Il était Belge de nation et fit profession à Bruges (1483). Bachelier en théologie (1507), il fut proclamé docteur à Paris (1515). Deux ans après, il était auxiliaire de Cambray, avec ce titre épiscopal : *Episcopus Rossensis in partibus infidelium*, dit la *Bibliotheca carmelitana*. Il avait écrit sur le *Maître des Sentences*, sur la *Bible*, et composé des *Sermons* (*Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 1-2).

— 1537 était l'année du décès de *Jean Lambert*, qui naquit à Semur en Bourgogne et y fit profession. Il commença, à Paris, en 1497, ses lectures sur la *Bible* et fut docteur en 1507. Il enrichit de livres le couvent de sa ville natale.

Philosophe, il commenta ces ouvrages d'Aristote : la *Physique*, le *Ciel* et le *Monde*, l'*Ame*, les *Météores*, les *Parva naturalia*.

Exégète, il composa trois livres *sur toute l'Écriture-Sainte*, analysant les chapitres, les expliquant sous le rapport moral, rédigeant un *Index alphabétique*. (*Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 23.)

Tours (1540) et celui du Pont-Beauvoisin dans le diocèse de Belley (1547) [1].

Nous lui connaissons deux œuvres littéraires : une traduction et deux traités personnels.

Nous visons la traduction en français des *Contemplationes idiotæ*, opuscule publié par Le Fèvre d'Étaples et à lui attribué, mais qui est d'un Augustin du XIV^e^ siècle, Raimond Jordan [2]. La traduction parut sous ce titre : *Les Contemplations du simple devot, lesquelles traictent de ce qui ensuyt : c'est assavoir damour divin, de vraye patience, de la mort de la Vierge Marie* [3]. A la fin, se lit un *Sermon preparatoire a recepvoir le sainct Sacrement de l'autel*. Ce sermon doit avoir été composé par Matthieu de Landa. Les dispositions du centenier qui demanda à Jésus la guérison de son serviteur en forment le fond.

« Apres que le bon capitaine centenier, dit l'orateur au début « de son discours, eut presenté son oraison a nostre Seigneur « pour obtenir curation de la griefve paralisie de son serviteur « et que nostre Seigneur lui eut respondu : Je viendray et « gariray ton malade, de merveilleuse foy et humilité esmeu, « ce fidele suppliant, considerant la dignité ineffable de ceste « divine sa pience incarnée, a dit : O mon Seigneur, je ne suis « digne de vostre venue et entrée en ma maison. » La foi, l'humilité, la contrition, doivent être dans l'âme du chrétien qui veut s'approcher de la sainte table après l'aveu des fautes. Aussi, l'orateur lui met-il, à la fin du discours, dans la bouche, cette prière ardente : « Seigneur Dieu, crée en moy ung cueur pur « et un esperit nouveau ; plaise toy navoir memoire des pes- « chez de ma jeunesse et de mes ignorances ; mais anticipe et « previens mes faultes par ton immense misericorde, car je « suis en grande necessité. Et diray par humilité comme l'en- « fant prodigue : Mon pere, jay offensé contre le ciel et contre « ta volonté ; je ne suis plus digne destre appelé ton filz ; fais « moy comme ung de tes serviteurs ; fais moy gemir, sous- « pirer et plorer par ton amour, te honorer et adorer, te servir « et aymer, et ainsi digne en ce sacrement te recepvoir ; que

1. *Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 398.
2. Du Verdier, *Bibl. franc.*, art. *Mathieu de Landa; Bibl., carmelit., ibid.*
3. Paris, 1538, in-8.

« je soye trouvé, en habit nuptial de ta grace, digne d'estre « receu en ta gloire eternelle. »

Matthieu de Landa prêchait à Metz. Martin Bucer lui adressa des lettres en latin. Matthieu de Landa lui répondit dans la même langue. Il traduisit en français les lettres de Bucer et les siennes et les fit imprimer à Metz, en 1544, les faisant précéder d'un *Manuel des abus de l'homme ingrat* [1]. Tel est le premier traité.

Le second s'intitule le *Miroir du corps humain, ou est decrit ses miseres et calamitez, aussy son excellence et dignité, ensemble de sa conduicte en terre, de sa sepulture et des ceremonies ecclesiastiques faictes sur le mort.* Il est suivi du *Doctrinal de la mort ou maniere de se disposer a bien mourir pour jouyr en la vie future du celeste repos* [2].

L'auteur parle ainsi de la dignité du corps humain : « .... Nous « ne dirons seulement, comme les philosophes payens, que « l'homme est microcosme, c'est-a-dire petit monde, mais « macrocosme, c'est-a-dire grand monde, tout vif et entier, « exprimé en toutes les parties d'iceluy. Et même l'homme est « plus grand monde en son corps que le monde celeste et ele- « mentaire ensemble, car tout ce a esté fait pour servir au corps « humain et non a son ame, fors a raison du corps uny a « elle [3]. » Et plus loin : « Le feu est exprimé en la chaleur de « son corps, l'air en son aleine, l'eau en ses humeurs, la terre « en son corps ; en son cœur, son foye, son poulmon et ainsi des « aultres sont exprimez l'or, l'argent, le fer et les aultres « metaulx et corps mineraulx [4]. »

Le *Doctrinal de la mort* est la traduction du *De Doctrina moriendi*, de Josse Clicthove. La première chose pour bien se préparer à ce grand voyage, c'est d'avoir une idée juste de la vie : « L'homme mortel, esperant longuement vivre en ce monde, « ressemble a celuy qui s'appuye sur un baston de roseau, au- « quel se confiant se perce la main, deceu de sa folle confidence,

1. L'ouvrage se vendait, en même temps, à Paris (Teissier, *Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz*. Metz et Paris, 1828, in-8, p. 253-254).

2. Rouen, 1563, in-8 ; Paris, 1584, in-16.

3. Édit. de 1584, p. 22-23.

4. Même édit., p. 34-35.

« pour ce que souvent le lendemain ou a peu pres il est appellé « de ce monde. De ceste fragilité nous est fidele tesmoing le « prophete David, disant en ceste maniere : Certainement tout « homme vivant est universelle vanité ; et de rechef : Mes jours « sont passez comme l'umbre et je suis seiché comme le foin. » Savoir se consoler de la perte des siens tient une place dans cette préparation : « Et au surplus nostre Seigneur a enseigné ses « disciples qu'on ne se doit ainsi contrister du partement de « son amy de ce monde, principallement quand il a esté de « bonne et vertueuse vie, ains qu'on s'en doit resjouyr, et ceste « resjouyssance estre signe du vray amour entre les mourans « et les survivans. Si vous m'aymiez, dit Nostre Seigneur, certes « vous vous resjouyriez, pour ce que je m'en voys a mon pere ; « et de rechef : Vostre cœur ne soit troublé ny craintif; je m'en « voys et viens a vous. Et concorde sainct Paul en son Epistre « aux Philippenses en ceste maniere : Jesus Christ m'est vie et « mourir m'est gaing, reputant tres grand gaing estre delivré « des las de ce monde, n'estre plus lié des pechez et vices de « la chaire, exempté des angoisseuses oppressions et delivré « des fraudes envenimées du diable, et prendre la voye, par la « vocation de Jesus Christ, a la joye de salut eternel [1]. »

1. *Doctrinal....*, *ibid.*, pp. 105-106, 280-282.

— Deux contemporains de Matthieu de Landa mouraient vers le même temps. Nous voulons désigner *Claude de Montmartre* et *Nicolas Périguet.*

Le surnom du premier indique son pays de naissance. Claude de Montmartre professa au couvent de la place Maubert et fut vicaire général de la congrégation d'Alby. Il publia, à Paris, en 1549, suivant la *Bibliotheca carmelitana*, en 1550, suivant le P. Le Long, des commentaires sur l'Apocalypse : *Enarrationes in Apocalypsim.* La *Bibliotheca carmelitana* dit encore : « Floruit anno 1549 » (*Ibid.*, t. I, p. 345; Le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol., t. II, col. 677).

— Nicolas Périguet était un méridional de Toulouse. Il occupa aussi une chaire de théologie au couvent de la place Maubert, puis le poste de provincial de Narbonne et enfin celui de grand pénitencier à Besançon. Mort vers 1550, il laissait en manuscrits des *Sermons du carême* et un traité des *Cas réservés* (*Biblioth. carmelit.*, t. II, p. 507).

— Nous devons nommer un troisième docteur, *Julien Guingant* qui, né en Brie, mourut à Beauvais, vers 1555, pendant la station du carême qu'il y prêchait. Il est auteur de l'*Histoire du grand prophète Élie, père des Carmes*, faussement attribuée par Louis Jacob à Laurent Bureau, et qui, revue par Mathurin Pigneronée ou Pigneron (*Pigneronæus*), a été éditée à Paris, en 1607, in-4 (*Ibid.*, t. II, col. 207).

THOMAS BEAUXAMIS

(— 1589 [1])

Original et savant, tel est, en deux mots, le caractère de ce religieux du Carmel.

1. *Adrien du Hecquet*, mort en 1580, aurait droit à un article, s'il était avéré qu'il fut docteur de Paris; car, théologien et poète à la fois, il publia un assez grand nombre d'ouvrages. Mais la *Bibliotheca carmelitana* incline à le penser docteur de Cologne, bien qu'un auteur le dise docteur de notre Faculté. Nous allons indiquer seulement les écrits de cet enfant d'Arras (*Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 2).

En latin, il faut citer :

Une *Compendiosa expugnatorum hæreseon Laus*, Paris, 1549, in-12;

Une *Revocatio hæreticorum a lutheranismo et a reliquis hæreseon generibus ad evangelicam et vere catholicam Ecclesiæ fidem*, Anvers, 1550 et 1557, in-12;

Un *Peripetasma argumentorum insignium....*, ouvrage dans lequel l'auteur, se plaçant au point de vue religieux, définit les *argumenta insignia materias insignes lectu cognituque dignas* (*Epistola dedicatoria*), Louvain, 1557, in-12, et 1564, in-8;

Un *De Capitibus hydræ*, Anvers, 1557, in-12;

Une *Scæna rerum multarum inversa*, en prose et en vers héroïques, ayant trait surtout à la corruption des mœurs, Louvain, 1564, in-12;

Des *Enarrationes locupletissimæ seu Homiliæ in Evangelia quadragesimalia*, Paris, 1570, in-12, et, à la suite, des *Epistolæ variæ ad Pium IV pontificem et ad alios Ecclesiæ præsules.*

On trouve quelques autres *Epistolæ* à divers personnages à la fin du *Peripetasma.*

En français, nous avons :

Le *Charriot de l'année*, lequel s'appuie sur quatre roues, les quatre saisons de l'année; c'est, en prose et en vers, la description de ces quatre saisons avec des aperçus sur les fêtes de l'année, Louvain, 1555, in-12;

L'*Arrest des cœurs*, c'est-à-dire la réfrénation des mouvements désordonnés et du repos en Dieu, Anvers, 1557, in-12;

L'*Orphéide, contenant plusieurs chants royaux, ballades, notables inventions, en matiere d'honneur et vertu....*, Anvers, 1561, in-8, recueil curieux des poésies françaises de l'auteur qui explique ainsi le nom donné au recueil :

> Comme Orpheus chantoit tout doulcement,
> Ainsi je fais mes vers doux et amis
> Pour te donner, lecteur, contentement :
> Rien que doulceur ma muse n'y a mis;

La *Forme de parfaicte penitance pour apprendre a se bien confesser et mettre la conscience en bon estat*, Anvers, 1557 et 1569, in-12;

Les *Enseignemens des paroisses, contenant familieres concions des Epistres*

Parisien de naissance [1], *Thomas Beauxamis*, et parfois *Beaulxamis* [2], fut professeur dans le couvent de Melun. Après de solides études, il prit son grade de docteur en théologie à la Faculté de Paris. C'était en 1567.

Il s'était déjà fait un nom comme prédicateur et comme auteur.

Le premier ouvrage qu'il donna au public est celui qui porte ce long titre : *Résolution sur certains pourtraicts et libelles intitulez du nom de* MARMITTES, *faulsement composez contre le clergé de l'Eglise de Dieu, par laquelle il est prouvé par le discours de l'Es-*

et Evangiles de tous les dimanches de l'année, Paris, 1572, in-12; et Lyon, 1574, in-16; il y eut aussi une édition à Anvers, in-16;

L'*Ordinaire du vray chrestien, contenant la maniere de prier Dieu et de s'exercer en la meditation*, Paris, 1576, in-16.

Les bibliographes signalent encore des *Oraisons funèbres* et des *Orationes rhetoricæ*. Mais il paraît qu'aucun de ces discours n'a été imprimé.

(*Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 2 et 3.)

V. aussi *Biblioth. franc.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Adrien du Hecquet*; Goujet, *Biblioth. franc.*, t. XII, p. 333-338; Paquot, *Mémoir. pour servir à l'histoire littéraire....*, édit. in-fol., t. II, p. 639; *Nouv. Biograph. génér.*, art. *Hecquet* (Adrien du).

— Nous placerons, à la suite d'Adrien du Hecquet, quelques lignes sur trois autres docteurs contemporains dont le renom est moindre pour nous.

Jérôme Tostad ou *Tostat* était né, selon les uns, à Xérès, selon les autres, à Lisbonne. Il fut mis à la tête de la province de Catalogne, entra, en qualité de conseiller, au tribunal de l'Inquisition espagnole, devint vicaire général de l'ordre dans le même royaume, visiteur apostolique du Portugal, de la Sicile et de Naples. Il se montra fortement opposé aux réformes de sainte Thérèse et du bienheureux Jean de la Croix. Il mourut à Naples, en février 1582.

Il écrivit la *Vie des hommes et des femmes illustres de l'ordre des Carmes* et aussi sur le gouvernement de cet ordre. Rien de cela n'a été publié.

(*Biblioth. carmelit.*, t. I, col. 656-657.)

— *Antoine Breluque*, originaire de Bourgogne, mort à Paris en 1591, a écrit, outre des sermons, des vers latins, dont une petite pièce entre autres se lit en tête des *Constitutiones et articuli pro reformatione et reunione generali omnium conventuum Galliæ ordinis Fratrum B. Mariæ de Monte Carmeli....*

Ces *Constitutions* ont été éditées à Paris, en 1590, in-4 (*Ibid.*, col. 165-166).

— En *Pierre Bertaut*, il y avait, paraît-il, l'étoffe d'un prédicateur. Il était Breton et appartenait au couvent de Nantes. Il remplit quelque temps, à Léon, les fonctions de théologal. Il quitta ce monde en février 1593, laissant en manuscrit un recueil de sermons (*Ibid.*, t. II, col. 556).

1. *Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 803 : «.... patria Parisinus. »

2. De Thou traduit en latin *Bellamicus*, Possevin, *Pulcher Amicus*, d'autres, *Belzamicus* et même *de Beaupanus* (*Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 803). Il est à remarquer que notre Carme signait ses livres : *Thomas Beauxamis*.

criture Saincte et l'expresse parolle de Dieu le nom de marmitte emflambée estre propre a la nouvelle Eglise [1].

Voici l'occasion de l'enfantement de l'original opuscule. L'auteur prêchait, en 1562, dans les faubourgs de Paris. Le dimanche gras, il eut l'idée de « discourir des marmittes, des- « quelles est traité par les prophetes, d'une part, pour refuter « leur insigne et malheureuse calomnie (celle des hérétiques), « veu que lors ils publioient des figures et livres soubs le titre « de la Marmitte du pape, d'autre part, pour monstrer que leur « secte mesme est la vraye marmitte. » Les paroles du prédicateur furent recueillies et imprimées, sans soumettre les épreuves à son examen, ce dont il ne fut pas content. L'opuscule fut réimprimé en 1564 [2] et 1572 [3], sans recourir davantage à l'approbation de Beauxamis. Mais en 1585, il revit l'œuvre et la compléta par un résumé des troubles suscités par la secte hérétique. C'est l'avis : *Au Lecteur*, de cette édition, qui nous donne ces détails.

Le titre des premières éditions est converti en celui-ci : *La Marmitte renversée et fondue, de laquelle nostre Dieu parle par les saincts prophetes* [4]. En tête se lisent comme épigraphe ces paroles d'Ézéchiel : *Mets la marmite royale sur les charbons, afin qu'eschauffée elle se brusle et se fonde* [5].

Beauxamis indique son plan en ces termes : « Maintenant qui « voudra observer ce petit discours des Escritures, lesquelles « font mention de la marmitte, il cognoistra que ceste assem- « blée libertine, ceste Eglise des malings est la vraye marmitte « entendue par la parolle de Dieu, veu que non seulement le « nom, mais aussi toutes choses qui appartiennent a la mar- « mitte, selon qu'il est parlé en l'ancien Testament, luy sont « proprement rapportées. Ce que vous expliqueray de point en « point, a sçavoir que c'est qui est mis dedans ceste marmitte, « de quel costé elle est tournée, de quel feu eschauffée, quel en « est le bouillon, quelle la fumée, que doit devenir le feu, la « marmitte et toute sa garniture, presage certain de l'entiere

1. Paris, 1562, in-8.
2. Paris, 1564, in-8.
3. Paris, 1572, in-8.
4. Paris, 1585, in-8.
5. Cap. XXIV, 11.

« ruine et extermination de ceste nouvelle Eglise. » Tout cela est développé au moyen du sens figuré des passages cités de l'Écriture. Dans les rapprochements forcés, l'imagination, voire, qu'on nous permette le mot, l'esprit de parti jouent un grand rôle.

Quatre ans après, il vengeait le culte rendu aux saints des attaques des novateurs, en exposant la doctrine catholique (*Catholica Assertio*) touchant la vénération, l'intercession, l'invocation, les mérites, les fêtes, les reliques et les miracles des élus du ciel [1].

La même année, paraissaient de brèves Scolies (*Brevia Scholia*) sur l'opuscule : la *Confession de foi de saint Martin, évêque de Tours* [2]. Cette confession ou profession a pour objet la Sainte-Trinité.

En 1561, il avait prêché un Avent, dont les *Sermons* sont demeurés inédits [3]. Mais en 1567, il publiait, en latin et en deux parties, ses *Homélies* du carême [4]. C'était l'année même du doctorat. Anselme Steckelius estimait tant la première partie, qu'il en forma un recueil de lectures pour tous les jours de la sainte quarantaine [5].

Suivaient, à trois années d'intervalle, de nouvelles *Homélies* (*Homiliæ*) sur la dernière cène, la passion et la résurrection du Sauveur [6]. L'auteur y ajoutait des remarques d'après les premiers Pères de l'Église. Anselme Steckelius tira encore de ces homélies un recueil de lecture pour tous les jours de l'année [7].

Beauxamis n'avait garde d'oublier la mission d'apologiste.

Il avait déjà tracé l'*Histoire des sectes tirées de l'armée sathanique*,

1. *De Cultu, veneratione.... sanctorum catholica Assertio,* Paris, 1566, in-8.

La *Bibliotheca carmelitana*, col. 805, mentionne un traité français de l'*Intercession des saints*. Ce traité devrait être alors une traduction du *De Cultu....*

2. *S. Martini.... cum brevibus scholiis,* Paris, 1566 et 1571, in-8.

3. *Biblioth. carmelit.*, t. II, p. 805 : « Hos Sermones in Bibliotheca carmelitarum Cabilonensium antiquioris observantiæ servari asseverat Ludov. Jacob.... » Ils étaient en latin.

4. *Homiliæ in omnia, quæ per quadragesimam leguntur, Evangelia,* Paris, 1567, in-8; Anvers, 1569, in-8.

Homiliarum pars secunda quadragesimalium, Paris, 1567, in-8; Anvers, 1569, in-8; Venise, 1572, in-8.

5. *Enchiridium....*, Munich, 1585, in-8.

6. *In sacrosanctæ cœnæ mysteria....*, Paris, 1570 et 1583, in-8; Anvers, 1571 et 1573, in-8.

7. *Precationes, meditationes....*, Munich, 1585, in-8.

lesquelles ont oppugné le sainct Sacrement du corps et du sang de Jesus Christ, depuis la promesse d'iceluy faicte en Capernaum jusques a present [1].

Dans la dédicace au roi, il rappelle que les chefs d'État sont chargés « d'aviser aux affaires divines et humaines de leurs peuples. » En effet, « ainsi que les aigles dressent la veue de « leurs petits au clair aspect du soleil, ceux aussi qui surpassent « les autres en commandement, les doivent former et maintenir « en la vraye cognoissance et au pur service de Dieu.... Comme « les arondeles purgent les yeux de leurs petits avec la che- « lidoine, ainsi doivent-ils chercher les moyens de repousser « les nuages d'heresie, lesquels pourroient causer un entier « aveuglement a leurs subjects. »

L'auteur envisage, dans son *Histoire*, ceux qui ont attaqué la divine Eucharistie, soit directement, soit indirectement, comme les Ariens, les Macédoniens, etc. Il termine par cette ardente prière au sujet de la foi au sacrement de l'autel : « Entretien « nous, Seigneur, en ceste asseurance, eleve nos cœurs a la « reverence que nous luy devons, destourne de nous tous here- « tiques et schismatiques sentans au contraire, monstre toy « puissant et victorieux contre ces hommes prophanes et sacri- « leges qui s'efforcent raser ton sanctuaire, declare que tu es « seul immuable, indomptable, triomphant par dessus tes « ennemys, a ce qu'ils te redoutent et craignent et reviennent « en cœur contrict et desplaisant vers toy, embrassans une « mesme confession avec nous et s'allians de l'Eglise catholique, « laquelle ils ont persecutée.... »

Les novateurs ne cessant d'attaquer le pape et les prélats, il mit au jour une sorte de mémoire justificatif sous ce singulier titre : *Enqueste et griefs sur le sac et pieces et depositions des temoins, produites par les favoris de la nouvelle Eglise contre le pape et les autres prelats de l'Eglise* [2].

Il produisit, en quatre livres, un exposé de la foi catholique : *De Fide et Symbolo* [3], œuvre assez étendue et qui s'appuie sur l'Écriture et sur les témoignages des plus anciens Pères.

1. Paris, 1570, in-4; 1576, in-8.
2. Paris, 1572, in-8.
3. *De Fide et Symbolo lib. IV*, Paris, 1573 et 1574, in-8.

Une famille italienne était venue, au commencement du XVI^e^ siècle, se fixer en France. Plusieurs de ses membres étaient appelés à jouer un rôle important dans notre pays. Nous voulons désigner la famille de Gondi. Charles de Gondi était mort, en 1574, général des galères. Beauxamis prononça, à Paris, le 21 juin, l'éloge du défunt [1]. « O bon Dieu, s'écriait l'orateur, à « la fin de son discours, roy des roys et seul monarque de ce « monde, par lequel les roys regnent et les sages ordonnent ce « qui est juste entre les hommes, toy qui, pour maintenir l'au- « thorité des roys et princes que tu as establis sur la terre, « venges les rebellions qui leur sont faictes, et recognois la « fidelité de ceux qui les ont servis et honorez, nous te presen- « tons ce jourd'huy, Seigneur, l'amour et la fidelité que ce « deffunct portoit a son maistre, nostre roy, le devoir qu'il a « faict a sa charge pour maintenir ton honneur, ton service, ton « Eglise et la religion que tu y as plantée, pour maintenir en « repos la patrie, de si longtemps travaillée et affaiblie. Regarde « aussi, Seigneur, a la souveraine esperance qu'il a mise en « toy, s'ennuyant de ce monde, deplorant les miseres et muta- « tions d'iceluy et attestant qu'il n'y a rien d'asseuré que la « jouyssance de ta gloire.... »

Il avait déjà abordé le terrain politico-religieux. En 1567, il avait lancé dans le public une *Remonstrance salutaire aux devoyés qu'il n'est permis aux subjects, soubs quelque pretexte que ce soit, lever les armes contre leur prince et roy, le tout prouvé par l'Escriture Saincte* [2]. Les Protestants ne désarmant pas, il donna, en 1575, une nouvelle édition de la *Remonstrance* avec ce titre, comme pour accentuer davantage la pensée de l'auteur : *Remonstrance au peuple francois qu'il n'est permis a aucun subject, soubs quelque pretexte que ce soit, se rebeller ne prendre les armes contre son prince et roy ny attenter contre son Estat* [3].

1. *Oraison funebre.... de feu messire Charles de Gondy, seigneur de la Tour* ..., Paris, 1574, in-8.

2. Paris, 1567, in-8.

3. Paris, 1575, in-8; Paris, 1582 et 1585, aussi in-8.

Cette *Remonstrance* a pris place encore dans le *Recueil tres utile des escrits de divers auteurs de nostre temps, par lesquels il est monstré, tant par les Sainctes Escritures que par les canons, conciles et autoritez des anciens Peres de l'Eglise, que le subject ne doit s'armer contre son roy, pour aucun pretexte que ce soit*, Paris, 1594, in-12.

L'auteur appuie sa thèse sur des textes tirés de l'Ancien-Testament, sans oublier l'exemple des premiers chrétiens, qui reconnaissaient l'autorité des empereurs, bien qu'ils rejetassent leur religion. « Ils avoient pour arresté, dit-il, que le pretexte « de religion, quel que ce soit, ne peut donner couleur a l'homme « de se mutiner contre son prince. Ils prononçoient ordinaire- « ment cette sentence : *Malumus occidi quam occidere ;* car, encor « qu'ils fussent injustement affligez par les princes, ils aymoient « plustost mourir que lever les armes contre eux. »

La conduite de la Ligue et surtout le décret de la Faculté de théologie contre Henri III devaient, quelques années plus tard, donner une sorte de démenti à des assertions aussi absolues. Beauxamis se crut obligé, sinon de modifier sa doctrine, du moins d'expliquer sa pensée. De là, en 1589, une *Declaration derniere* en ce qui regardait la *Remonstrance* au peuple français. Cette *Declaration* fut dictée à l'éditeur avec prière — car Beauxamis se sentait près de sa fin — de la publier. L'éditeur s'acquitta de la tâche [1]. C'est donc une œuvre posthume. L'auteur, tempérant son royalisme, reconnaît qu'il est des cas où il est permis de déposer un souverain. Tel est le cas de légitime défense. La légitime défense est de droit naturel pour la société comme pour l'individu. L'individu est en droit de se défendre « contre son pere et sa mere ; » la société « contre son propre « chef, qui n'a d'authorité de Dieu sur luy que par moyen « et approbation de luy mesme, et a naturelle obligation de « le bien gouverner, comme iceluy a bien et deument d'o- « beir [2]. »

Le prédicateur augmentait son sermonnaire : *Vingt-huit Homélies sur le prophète Habacuc* s'ajoutaient aux anciennes [3]. Elles étaient également imprimées dans la langue des savants.

Le théologien aborda le grave sujet de l'Eucharistie. Ce fut dans un commentaire sur le chapitre sixième de l'Évangile de saint Jean. Dans une première partie de ce chapitre, l'évangé-

1. *Declarat. dernier. de feu frere T. Beauxamis.... sur le livre par luy jadis mis en lumiere souz ce titre : Remonstrance au peuple françois....*, Paris, 1589, in-8.

2. *Ibid.*, p. 16.

3. *Homiliæ XXVIII....*, 1578, in-8.

liste raconte la multiplication des cinq pains et des deux poissons. Il passe de là à la promesse d'une autre multiplication plus admirable, plus étonnante, plus divine : la multiplication de son corps et de son sang, en d'autres termes, à la promesse de l'Eucharistie : *Promissio sacrosanctæ carnis et sanguinis Christi in Eucharistia per expressa verba apud Joannem* [1].... Ce commentaire faisait partie du grand commentaire suivant ; et, eu égard aux circonstances, l'auteur le détacha pour le publier séparément et auparavant.

L'œuvre capitale de Beauxamis fut une étude sur l'harmonie évangélique ou l'accord entre les évangélistes, à l'aide des anciens Pères de l'Église. L'auteur usait de la langue classique de la théologie et donnait à son étude le titre de *Commentaria in evangelicam harmoniam sive concordiam* [2]. Bien que volumineuse, l'étude cependant est demeurée imparfaite, le quatrième tome n'ayant jamais été achevé, ou, du moins, confié aux presses. Elle est dédiée à Grégoire XIII. Elle a eu plusieurs éditions, tant au XVI^e^ qu'au XVII^e^ siècle, ce qui montre qu'elle était alors appréciée.

Dans le premier tome, l'auteur trace ce qui regarde le précurseur, la généalogie éternelle et temporelle du Christ, sa nativité, son enfance, son baptême, ses premiers miracles, la vocation des Apôtres, la prédication évangélique jusqu'à la seconde pâque ; dans le second tome, nous avons ce qui fut accompli depuis la seconde pâque jusqu'à la troisième ; dans le troisième tome, la vie de Jésus est décrite jusqu'à la fête des Encénies ou de la Dédicace.

Le savant carme s'était fait, après revision et addition, éditeur du *Compendium vocabularii theologici scolastici* [3]. A ce

1. Paris, 1582, in-8.

La *Bibliotheca carmelitana*, col. 805, donne ce titre latin en disant que l'ouvrage fut imprimé en français, à Paris, in-8. Il y aurait eu alors une traduction en notre langue.

La même *Bibliotheca* parle aussi, *ibid.*, d'un *De Sacrificio missæ*, livre publié *gallice*, à Paris, in-8. Nous n'avons pu mettre la main sur ce volume.

2. *Commentariorum in evangelicam harmoniam sive concordiam ex antiquis Ecclesiæ Patribus congestorum tomi IV*, Paris, 1583, 1610 et 1650, in-fol. ; Lyon, 1593, 2 t. in-fol. La *Bibliotheca carmelitana*, col. 805, cite encore deux autres éditions.

3. Paris, 1580.

Compendium était joint, sous le nom de saint Athanase-le-Grand, un livre de *Définitions* (*De Definitionibus*), livre qui n'appartient pas au grand docteur, comme cela a été remarqué, puisque saint Grégoire de Nysse y est cité [1].

Sont demeurés inédits ces ouvrages latins de Thomas Beauxamis :

Statuta congregationis Albiensis Carmelitarum pro studentibus Parisiensibus [2], congrégation particulière, nous le savons, dans l'ordre des Carmes ;

Annotationes in hæreses quæ ab initio Ecclesiæ viguerunt usque ad annum 1568 [3].

Beauxamis, vulgairement surnommé le Petit Carme [4], sans doute à cause de sa petite taille, avait été placé quelque temps à la tête de la paroisse de Saint-Paul de Paris. Il fut ensuite prieur de Ville-Preux. Il passa de vie à trépas en l'année 1589. Ce fut le 30 avril ou le 1er mai [5].

Ce docteur a un bagage littéraire assez considérable. Nous y avons remarqué des écrits en français, un surtout, qui portent un étrange cachet d'originalité. Chez lui, comme chez ses contemporains, la langue française se trouve encore à l'état d'enfance. La langue latine lui est familière, la langue grecque ne lui est pas inconnue, et il a une teinture de la langue hébraïque.

PIERRE COURTIN

(— 1599)

Pierre Courtin, en latin *Curtinus* et même par corruption *Courtinus*, appartenait par sa naissance au diocèse d'Aix en Provence (*Aquæ Sextiæ*). Il était né à Pertuis. Il professa à Paris et acquit comme prédicateur une certaine réputation. Il remplit les fonctions de provincial ; mais nous ne saurions dire dans quelle pro-

1. *Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 804.

2. « .... codicillus ms. illorum Statutorum perrarus evasi » (*Bibl. carmel., loc. cit.*).

3. « Quas in bibliotheca Carmelitarum antiquioris regularis observantiæ Claro-« montensi apud Arvernos a se visos asseverat Ludovicus Jacob.... » (*Ibid.*)

4. La Croix du Maine, *Biblioth. franç.*, art. *Thomas Beaux-Amis.*

5. *Biblioth. carmelit., vol. cit.*, col. 803.

vince. Son existence prit fin, en novembre 1599, dans la capitale de la France [1].

Il a confié aux presses plusieurs ouvrages en français.

Les *Sermons du Carême* paraissent être la première œuvre qui ait paru en volume [2]. Ils sentent un peu la scolastique, et l'orateur aime à procéder par des *premièrement*, *secondement*, *troisièmement*. Le sermon du mercredi des Cendres commence ainsi : « Monsieur sainct Thomas, au commentaire qu'il a fait sur Boece, « dit *quod seipsum ignorare est magnum malum*, que s'ignorer est « un grand mal. Et a bon droit. Car qui bien se cognoit peu se « prise ; qui peu se prise, s'humilie ; qui s'humilie, Dieu l'exalte, « le illumine et conduit en ce miserable monde et enfin le met en « son royaume. Mais au contraire celuy qui ne se veut cognoistre, « ains sur soy se veut eslever, s'estimant sage devant ses yeux, « certes il est maudit et delaissé de Dieu, ainsi qu'il est dit en « Isaïe : *Væ qui sapientes estis in oculis vestris et coram vobismetip-* « *sis prudentes*, mal'heur a vous qui estes sages a voz yeux et « prudens devant vous mesmes. »

Aux *Sermons du Carême* il faut ajouter des *Sermons funèbres* [3] et des *Sermons catholiques* [4]. Les premiers, au nombre de six, ont été prêchés au couvent de l'ordre à Tours. L'orateur y traite de l'origine, du développement, de la fin de l'homme, ainsi que de l'immortalité de l'âme

Les *Sermons catholiques* ont pour objet le Symbole des Apôtres, les Épîtres et les Évangiles du dimanche depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à celui de la Quinquagésime.

1. *Biblioth. carmelit.*, t. II, col. 568; *Biblioth. franc.*, art. *Pierre Courtin.*

Cette même année 1599, s'endormit pieusement dans le Seigneur *Louis Gendron*, originaire de Tours, carme de l'ancienne observance, docteur en 1586, prieur en divers couvents de l'ordre. Il composa deux ouvrages, demeurés inédits : *De Altaris sacramento* et *Des trois Maries* (*Bibl. carmelit.*, t. II, col. 281).

2. *Sermons sur toutes les Evangiles de chaque jour et festes du Caresme avec aucunes Epistres des dimanches jusques aux octaves de Pasques avec un sermon funebre et passion*, Paris, 1573, in-8.

3. *Sermons et Instructions faits pour funebres....*, Paris, 1577, in-8 (*Biblioth. franc.*).

4. *Sermons catholiques....*, Paris, 1587, in-8 (*Biblioth. franc.*).

Courtin publia deux traités : la *Victoire de la verité* [1] et le *Souverain remede* [2].

Dans l'un, l'auteur établit les triomphes de la vérité depuis la création jusqu'au jugement dernier, contre les hérésies, les mensonges, les vices, les abus de toute sorte, et place en regard l'origine, la grandeur et les admirables succès de l'Église.

L'autre comprend quatorze méditations.

Dans la première, l'auteur fait intervenir l'Église pour supplier Dieu de « pourveoir sur la ruine ordinaire des ames ». « Hélas ! « dit l'Église, a mon grand regret, je suis contrainte vous « presenter humblement les doleances et plaintes sur la ruine « ordinaire de mes pauvres enfans. Je serois tres aise vaquer « a continuelles actions de graces ou consideration des infinis « biens qu'il vous plaist nous faire d'un ordinaire ; mais le mal « est si grand, la douleur et perte si vehemente et incroyable, « de façon que ne trouvant aucun allegement et remede ailleurs, « suis contrainte et fort pressée de m'adresser a vostre Majesté. »

Dans la seconde méditation, nous entendons Dieu répondre à l'Église dont il a exaucé la prière : « O mon Eglise bien aimée, « dit-il, tu ne dis rien par ta juste requeste et plainte que je ne « voye et entende d'un ordinaire, a mon tres grand regret. « C'est grand cas que l'homme ainsi deroge a son propre ins- « tinct et inclination naturelle. Je l'ay creé a mon image, je l'ay « doué de raison et jugement avec une liberté d'ame pour eslire « le bien, je dis mesme le sien, et laisser le mal qui l'a toujours « ruiné ; et c'est grand malheur qu'il s'oppose a moy d'un ordi- « naire et a tous les justes expediens dont je me puis adviser « pour son salut. »

Pour s'attacher sincèrement à Dieu, il faut se corriger des deux principaux vices, la témérité et l'avarice, et pour cela se pénétrer de la crainte divine et pratiquer l'aumône.

Nous avons aussi de notre Carme des sermons en latin publiés sous ce titre : *Collatio saporum sacrosancti corporis et sanguinis Christi cum octo beatitudinibus ab eodem enunciatis* [3]. L'orateur se

1. *La Victoire....*, Paris, 1584, in-8 (*Biblioth. franc.*).

2. *Souverain Remede donné de Dieu, tant par sa crainte et aumosne, sur les ruines des mondains pour leur temerité et avarice*, Paris, 1586, in-8.

3. *Collatio saporum....*, *per octavam dicti sacramenti aut per Adventum prædicanda*, Paris, 1585, in-8.

proposait donc d'établir huit rapports entre l'Eucharistie et les béatitudes du sermon sur la montagne et dans l'ordre où Jésus-Christ les avait proclamées. Pour cela, l'orateur envisageait la présence réelle, la transsubstantiation, la digne réception de l'auguste sacrement, le respect qui lui est dû, l'usage qu'on doit en faire, le sacrifice de la messe, les principales figures de l'Eucharistie et ses principaux fruits. Dans ces sermons nous rencontrons nombre de faits profanes et même des citations grecques assez longues, ce qui montre bien que, s'ils ont été prononcés par l'auteur et en français, ils ont été primitivement composés ou postérieurement traduits dans la langue des savants. Mais il semble, d'après le complément du titre : *Per octavam dicti sacramenti aut per Adventum prædicanda*, que c'étaient plutôt des discours destinés à l'usage des prédicateurs.

Le couvent de Semur en Bourgogne possédait autrefois en manuscrit les *Annotationes* de Courtin sur les *quatre livres des Sentences*. Ces *Annotations* avaient été dictées à Paris, en 1575 [1].

1. *Biblioth. carmelit., loc. cit.*

CHAPITRE III

AUTRES RELIGIEUX

I. Augustins : Denis Vasquez. — Alphonse de Cordoue. — Philibert Haresche. — II. Cisterciens : Nicolas Boucherat. — III. Chartreux : Pierre Couturier ou Sutor. — IV. Prémontrés : Jean des Pruets. — V. Ordre de Fontevrault : Gabriel du Puy-Herbaut. — VI. Victorins : Marc de Grandval.

I. — AUGUSTINS

Philippe de Mantoue florissait au commencement du XVI[e] siècle. Après sa mort, en 1516, dans la ville de Mantoue, on imprimait son travail sur l'*Apocalypse* [1].

Jacques Martinez composa contre la doctrine de Luther quelques livres dont on n'indique pas d'édition [2].

1. Gandolfo *Dissertatio histor....*, art. *Philippus de Mantua;* Ossinger, *Biblioth. august.*, p. 541.

2. Ossinger, *Ibid.*, p. 563.

Ce que nous avons dit de Nicole Le Huen, nous pouvons le dire de *Jean de Blois :* il est du XV[e] siècle par quelques écrits et il semble bien se rattacher au XVI[e] par le prolongement de sa vie.

Les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* établissent que Jean de Blois était non dominicain, mais augustin. Il conquit, en 1486, la palme doctorale.

Il a composé un prologue sur les Psaumes, comme l'ont constaté ces mêmes auteurs dans une copie de la version de la Bible par Guyard des Moulins. Ils y ont lu : « Cy commence un nouvel Prologue et par ce Jean de Blois, de l'ordre « des Augustins, maistre en sainte theologie de Paris, sur les Pseaumes et sur « les causes pourquoy les Pseaumes du Psaultier furent faits et composez. »

Il paraît assez probable qu'il traduisit en français les *Cantica* de l'office ecclésiastique et l'*Officium parvum beatæ Virginis.*

(*Script. ord. Prædicat.*, t. I, p. 908-909.)

DENIS VASQUEZ

(— 1539)

Originaire de Tolède, Denis Vasquez entra, en 1500, dans la famille augustinienne. Il conquit trois doctorats en science sacrée, à Complute ou Alcala de Hénarès, à Tolède, à Paris. Il professa avec succès dans la première de ces Universités.

Il se distingua surtout comme orateur sacré.

Un jour, à Rome, il prêchait devant Léon X et les cardinaux. Le pape, se tournant vers ces derniers, prononça, rapporte-t-on, ces mots qui disaient son admiration : « Je croyais Denis dans le ciel, et pourtant je l'ai vu aujourd'hui sur la terre. » En 1518, il était qualifié, à la fois, de prédicateur pontifical et impérial. Le recteur de l'Université de Tolède le saluait de grand orateur de l'époque, en disant : *Nullum ætate sua, præter unum Dionysium, oratorem natum vidisse.*

A l'éloquence, il ajoutait la science théologique et l'habileté dans les affaires. Léon X, le députant vers Charles Quint, écrivait à cet empereur qu'il lui envoyait « un autre Elie. » Et Charles-Quint, alors qu'il s'agissait de conférences avec Luther, se prenait à s'écrier : « O Denis, pourquoi vous ai-je laissé en Espagne? »

Sans ambition, Vasquez refusa l'archevêché du Mexique, puis l'évêché de Palencia, se contentant du vicariat général des provinces de Castille et de Cologne.

Sur la fin de sa vie, il fut affligé d'une paralysie de la langue, et le mal gagna les mains et les pieds. Il était retiré, alors, au couvent de Tolède, où il s'endormit dans le Seigneur le 1er juin 1539. Il avait la soixantaine.

Quelques bibliothèques d'Espagne possédaient et possèdent peut-être encore plusieurs ouvrages de notre docteur : des *Commentaires sur l'Évangile de saint Jean;* des traités sur la *Vie* du Christ, c'est-à-dire sa vie divine et humaine, sur l'*Incarnation :* des *Sermons* en latin et en espagnol ; des *Questions ou résolutions touchant le péché originel.*

Un seul de ses *Sermons* a été imprimé, à Rome, en 1518, in-4.

C'est un discours prononcé en présence de Léon X et des cardinaux, sans doute celui que nous avons signalé plus haut. Dans l'opuscule, se lit la lettre de recommandation écrite par Léon X et que nous venons également de viser.

Au commencement de l'*Agonia del transitu de la muerte*, œuvre d'Alexis Vanegas, imprimée à Complute en 1565, in-4, a été placée une lettre approbative de l'œuvre, et cette lettre est de Denis Vasquez [1].

ALPHONSE DE CORDOUE

(— 1542)

Alphonse tire son nom de son pays natal, Cordoue, ville de l'ancienne Bétique, aujourd'hui Andalousie. Il vint conquérir, à Paris, la palme du doctorat théologique. De retour dans sa patrie, il professa à l'Université de Complute ou Alcala de Hénarès. C'est alors qu'il prit l'habit dans l'ordre des Augustins. Il passa ensuite à la célèbre Université de Salamanque, occupa la chaire qui portait le nom de Grégoire de Rimini et avait été fondée sur les instances de notre docteur. Il introduisit le nominalisme dans ce corps enseignant. Il ne voulut point quitter l'ordre religieux pour s'asseoir sur le siège épiscopal de Badajoz (*Pax Augusta*). La mort le visita en 1542.

De son vivant, en 1519, il avait publié les *Principes de dialectique*, en ce qui concernait les *termes*, les *suppositions*, les *conséquences*, les *expositions* [2].

Il avait écrit :

Des *Commentaires* sur l'*Éthique*, l'*Économique* et la *Politique* du grand philosophe de la Grèce;

Un *Hexaméron* ou l'œuvre des six jours de la création d'après la Genèse;

Des travaux d'exégèse sur les *Épîtres de saint Paul* et l'*Apocalypse;*

1. Gandolfo, *Dissertatio historica....*, art. *Dionysius Vasquez ;* Ossinger, *Bibliotheca augustiniana ...*, p. 914-915; Possevin, *App. sac.*, art. *Dionysius Vasquez ;* Antonio, *Biblioth. Hispan. nov.*, art. *Dionysius Vazquez.*

2. *Principia dialectices....*, Salamanque, 1519, in-4.

Des *Leçons théologiques* AD MENTEM DOCTORIS ARIMINENSIS. Allait-il jusqu'à dire, comme le maître duquel il s'inspirait, que « l'ignorance invincible du droit naturel n'excuse point du péché? » Et, comme lui, mériterait-il le surnom de *Tortor puerorum*, parce qu'il condamnerait à la peine des sens les enfants décédés sans baptême [1]?

Tout cela est demeuré inédit [2].

PHILIBERT HARESCHE

(— 1545)

C'était un enfant de Paris, un élève du couvent de cette ville, un docteur de notre Faculté. Le général de l'ordre, par acte daté du 20 août 1526, ratifia l'élection d'Haresche au poste de prieur de ce même couvent. Haresche occupa un autre poste, celui d'inquisiteur général dans le royaume.

Il rédigea et fit imprimer, dans la capitale de la France, en 1536, de *Courtes et claires Explications de l'Épître de saint Paul aux Romains*. L'auteur expose la pensée apostolique, définit les mots difficiles, en marque les diverses acceptions, cite les autorités, tant parmi les Hébreux que parmi les Septante, sur lesquelles s'appuie saint Paul, et ajoute des annotations [3].

Cet homme de doctrine et de vertu, selon les expressions d'un général de l'ordre, le célèbre Jérôme Seripando, quitta cette vie le 21 août 1545 [4].

II. — CISTERCIENS

Cet ordre compte un certain nombre de docteurs, mais pas de grands noms.

Pierre de Vyrey, originaire de Chalon-sur-Saône ou d'un village

1. V. notre t. III, Moyen-Age, p. 491.

2. Gandolfo, *Dissert. histor.*...., art. *Alphonsus de Corduba;* Ossinger, *Bibl. august*...., p. 266; Antonio, *Bibl. Hisp. nov.*, art. *Alphonsus de Cordoba;* Possevin, *Appar. sac.*, art. *Alphonsus Cordubensis.*

3. *Commentarii breves ac dilucidi in Epistolam D. Pauli*...., Paris, 1536, in-8.

4. Gandolfo, *Dissert*...., art. *Philibertus Haresche;* Ossinger, *Biblioth*...., p. 426; Possevin, *Apparat*...., art. *Philibertus*....

voisin de cette ville, abbé de Châlis près Senlis, puis de Clairvaux, mort en 1506, a laissé un ouvrage sous le titre d'*Itinéraire espagnol* ou de l'Espagne (*Itinerarii Hispanici*) [1].

Quelque trois ans plus tard, trépassait *Isembard Le Tellier*, né à Rouen et élève du collège des Bernardins à Paris. A son actif littéraire nous devons placer : un *Commentaire* sur les premiers chapitres de la Genèse et des *Sermons* du temps et pour la fête des saints, compositions qui n'ont pas quitté l'état de manuscrits [2].

Jean de Beurrée, moine de Clairvaux, fut en quelque sorte plus heureux sous le rapport de la publicité. Il revit, corrigea et fit imprimer, à Paris, en 1511, les sept livres de Mapheus ou Maffei, dataire de Martin V, *sur la persévérance religieuse*, en la faisant précéder d'une *Introduction*. Son existence prit fin en 1522 [3].

Il faut avancer de quelque trente ans pour rencontrer un docteur cistercien de quelque renom. Nous visons un religieux du monastère d'Alcobaça en Portugal. Ce religieux avait nom *François Machades* ou *Machado*. A son retour, après son doctorat à Paris, les religieux de Tomar l'élurent pour leur abbé. Les presses répandirent dans le public, en 1600, des Lettres (*Epistolæ*) par lui adressées au cardinal Henri de Portugal. Il écrivit encore les *Vies et les Miracles* (*Vitæ et Miracula*) de deux saintes reines, Thérèse et Sanctia, qui se firent cisterciennes, et deux volumes *contre les Juifs*. Ce dernier ouvrage se trouvait parmi les manuscrits du monastère d'Alcobaça. « Floruit, dit Visch, circa annum 1550 [4]. »

Voici maintenant *Antoine Charisel*, originaire d'Amiens, moine de Châlis et auteur de la *Dignité et autorité des cardinaux de l'É-*

1. Visch, *Biblioth. script. sac. ord. cisterc.*, art. *Petrus dictus de Vyreio.*

Le P. Jacob de Saint-Charles le fait mourir en 1497 : « Ex hac vita migravit placide in Domino post Christi nativitatem anno MCDXCVII. » Il estime que le Cistercien a encore écrit une *Vita*, restée également inédite, de saint Guillaume de Bourges (*De claris scriptoribus Cabilonensibus libri III*, Paris, 1652, in-4, p. 13-14). Nous pensons qu'il faut préférer le témoignage de Visch.

Le *Diction. de biogr. chrét.*, Paris, 1851, art. *Virey* (Pierre), adopte aussi pour la mort de ce Cistercien l'année 1497.

2. *Biblioth...., Ysembardus le Tellier.*

3. *Ibid.*, art. *Joannes de Butrio, alibi de Burreyo.*

Il est bon de remarquer que, dans l'*Epistola introductoria* de l'ouvrage cité, l'auteur signe : *Joannes de Beurreyo*. Nous nous en rapportons à cette signature.

4. *Ibid.*, art. *Franciscus Machadus.*

glise romaine (*De Dignitate et authoritate....*), traité qui fut édité à Paris. Toujours selon l'historien littéraire de l'ordre, « floruit anno 1567 [1]. »

Voici encore un contemporain, *Jean Cogneu*, moine de Bonneval dans le Rouergue. Il traduisit un ouvrage de saint Bernard sous ce titre : *Traité de saint Bernard, tres utile pour inciter et instruire tout vray bon chrestien a aimer Dieu parfaitement*. Cette traduction fut imprimée, à Paris, en 1566, in-8 [2].

Jérôme Sochert a eu plus de célébrité dans l'Église, non par ses écrits, mais par la haute situation qu'il y a occupée, car il fut élevé au cardinalat (1568), après avoir été abbé de Clairvaux et de Cîteaux.

Quand Pie V l'eut promu au cardinalat, Sochert voulait décliner l'honneur. Mais le pape lui écrivit une lettre, dans laquelle nous lisons : « Nostro acquiescere judicio debes et cogitare per ministerium nostrum te a Deo vocatum fuisse. »

Le dignitaire cistercien avait assisté au Concile de Trente. C'était un enfant de l'Auvergne. Il mourut, à Rome, le 10 novembre 1571.

L'abbaye de Clairvaux possédait, parmi ses manuscrits, plusieurs ouvrages de lui et, entre autres, des *Controverses* (*Controversiæ*) *contre les hérésies de notre temps* [3].

Adam Germain, religieux de Châlis, professeur au collège des Bernardins de Paris, mort dans son monastère en 1582, commenta la *Somme* de saint Thomas et composa des *Sermons* et divers *Discours* [4].

Jean Le Bossu, de Bourgogne, appartenait au monastère de Mézières. Il fut élu général de la Congrégation cistercienne en Italie. Il quitta ce monde, à Rome, en 1588. Il était auteur d'un travail contre les abbés commendataires, travail auquel il donnait le titre d'*Anticommende* (*Anticommenda*) [5].

Nicolas, surnommé *Profit*, moine et plus tard abbé de Jouy au

1. *Biblioth....*, art. *Antonius Carisetus* (sans doute *Cariselus*), *vulgo Charisel.*
2. *Ibid.*, art. *Joannes Cogneu*; *Biblioth. franç.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Jean Cogneu.*
3. *Ibid.*, art. *Hieronymus Sochertus.*
La lettre de Pie V est imprimée à la suite de l'article.
4. *Ibid.*, art. *Adamus Germani.*
5. *Ibid.*, art. *Joannes le Bossu.*

diocèse de Sens, partageait le jugement de Jean Le Bossu au sujet des abbés commendataires : à ses yeux, ces derniers étaient la ruine des monastères. Aussi prononça-t-il un discours dans ce sens devant le cardinal Cajétan, légat de Sixte-Quint. Il mourut, à Paris, le 4 mars 1590. L'abbaye de Jouy renfermait en manuscrits quelques-uns de ses ouvrages, entre autres, des *Sermons* et un livre *sur la clôture des religieuses* [1].

Nous allons être un peu moins bref sur le compte de

NICOLAS BOUCHERAT

(— 1586)

Ce docteur cistercien avait précédé de quatre années dans la tombe Nicolas Profit. D'abord prieur de l'abbaye de Reclus au diocèse de Troyes, puis chargé de la procure générale de l'ordre à Rome, il fut enfin promu à la dignité d'abbé de Cîteaux (1517). Il avait pris part au Concile de Trente [2].

La Bourgogne était surchargée d'impôts et la guerre civile y avait fait des ravages. Les États de cette province envoyèrent vers le roi une députation dont l'abbé de Cîteaux était le chef ou, du moins, l'orateur. La députation se présenta devant Henri III, dans la ville de Rouen. C'était le 18 juin 1578.

L'orateur ne manqua ni d'habileté ni de force.

Au début de son discours, il citait l'exemple de Tibère. Ce triste empereur, qui se réjouissait quand il arrivait des malheurs aux Romains, avait cependant des idées sages au sujet des charges publiques : « Si est-ce qu'il souloit dire a ses amis et fi-
« nanciers que, comme l'office d'un bon pasteur est de tondre
« son troupeau et non point de l'escorcher ; ainsi le devoir d'un
« bon prince est de s'aider de quelques parties des biens et fa-
« cultez de son peuple pour maintenir son estat, et non point
« de le surcharger et opprimer d'impotz et tributs excessifs. »
L'orateur ajoutait : « Il me semble qu'a ce propos, Alexandre de
« Macedoine qui, pour ses prouesses incomparables et grandes
« conquestes, fut surnommé le Grand, respondit sagement a un

1. *Biblioth...*, art. *Nicolaus*, cognomento *Profit*.
2. *Ibid.*, art. *Nicolaus Boucheratus*.

« familier qui luy conseilloit d'imposer de plus grandes tailles et « tributs sur les villes de son empire qu'il n'avoit accoustumé : « Tu vois, dit-il, qu'un bon jardinier qui veut bien cultiver son « jardin et en tirer prouffit, n'arrache pas les racines des simples qu'il a semez et plantez en iceluy, ains tond et couppe « l'herbe tant seulement, afin que, pour plusieurs autres fois, « en saison et temps opportun, il en puisse encores tirer et « cueillir du fruict. Ainsi dit ce grand empereur a ce mauvais « conseiller : Je veux me contenter d'une moindre partie du « bien de mes subjets, afin que, leur demeurant quelque fondz, « je puisse, par la multiplication d'iceluy, estre tousjours se- « couru de mon peuple a l'advenir, a mon besoin et necessité. »

Plus loin, l'orateur rappelait le fait d'une députation au triumvir Antoine qui levait des impôts excessifs pour payer le donatif aux légions. L'orateur, Hibrées, parla en ces termes : « Si tu veux, Sire, avoir puissance de nous imposer deux tailles « en une année, il faut aussi que tu ayes pouvoir de nous donner « deux estez et deux automnes, deux moissons et deux ven- « danges, afin que, comme sur la premiere cueillette nous avons « satisfait à la premiere taille, aussi sur la seconde cueillette « nous puissions pareillement payer la seconde taille. »

Comme toujours, le roi, tout en reconnaissant le bien fondé de la requête, se réserva d'y répondre plus tard [1].

Boucherat porta aussi la parole devant Grégoire XIII, au nom du roi de France. Mais ce discours, ainsi que plusieurs autres, sont demeurés inédits [2].

III. — CHARTREUX

PIERRE COUTURIER

(— 1537)

Pierre Couturier, en latin *Sutor*, entra, en 1502, au collège de Sorbonne. Il y exerça la charge de procureur dans les années

1. *Remonstrance faite au roy le 18 dē juin 1578, en la ville de Rouen....; ensemble la Response de Sa Majesté*, s. l., 1578, in-8.
2. *Biblioth...., loc. cit.*

1504 et 1505, puis celle de prieur. Il fut admis au doctorat en 1510. Il quitta ensuite le collège pour un cloître de Chartreux. Après avoir été prieur de différentes maisons de l'ordre, il devint visiteur de la province de France.

Érasme l'unissait à Noël Béda pour décocher contre l'un et l'autre des traits acérés. Dans une lettre, il les représentait comme des « théologiens furieux » et frémissant de rage contre lui [1]. Dans une autre, il les rangeait parmi les ennemis des « bonnes lettres et du repos public [2]. »

Nous savons que Noël Béda dénonçait Érasme à la Faculté et prenait la plume pour le réfuter sans ménagements.

Le début de Pierre Couturier dans la publicité serait, d'après nos données bibliographiques, la dissertation où il s'efforce d'établir que sainte Anne, mère de la sainte Vierge, a été mariée trois fois : *De triplici connubio divæ Annæ disceptatio* [3]. Cette opinion, si peu suivie qu'elle fût, n'est pas, assurément, ce qui a suscité les colères d'Érasme.

Mais deux ans après, c'est-à-dire en 1525, notre docteur donnait au public un ouvrage assez considérable, dédié à ses confrères les savants docteurs de Sorbonne. Il y traitait des diverses *versions de la Bible* et formulait la *réprobation des nouvelles interprétations* [4]. Il parlait de la traduction de l'hébreu en grec, puis en latin, faisait mention spéciale de celle des Septante, affirmait que la version faite par saint Jérôme était devenue la Bible commune ou la Vulgate.

Le philosophe théologien de Rotterdam a dû se reconnaître, lui et ses amis, dans les chapitres où l'auteur, établissant que la Vulgate est suffisante, répond, en même temps, « aux fantômes d'un certain théologastre [5], » où il montre que la version,

1. *Epist.*, lib. XIX, epist. XXVII, dans *Opera*, Bâle, 1540, t. III, p. 615 : « In me « sic fremunt quidam his novis factionibus addicti, tum ex diversa parte Bedda « et Sutor, theologi simpliciter furiosi.... »

2. *Epistol.*, lib. XXI, epist. XL, dans *Opera*, Bâle, 1540, t. III, p. 800 : « Sunt « Parisiis aliquot inauspicata ingenia, nata in odium bonarum literarum ac pu- « blicæ tranquillitatis, quorum præcipui sunt Natalis Bedda et Petrus Sutor, mo- « nachus cartusianus. »

3. Paris, 1523, in-8.

4. *De Translatione Bibliæ et novarum interpretationum reprobatione*, Paris, 1525, in-fol.

5. Cap. XVII.

faite par « un certain petit rhéteur, » du Nouveau-Testament, est « inepte et insensée [1], » où il s'élève contre l'audace du même « théologastre » qui a interprété, et Dieu sait de quelle manière, les Épitres de saint Paul [2], où il condamne la traduction de la Bible en langue vulgaire [3]. Tout cela est présenté, développé dans un style des plus acerbes.

Érasme rendit à Couturier la monnaie de sa pièce dans *l'Apologie contre les fureurs* de ce dernier [4]. Couturier répliqua vertement dans une *Contre-Apologie* [5], ce qui amena Érasme à opposer un *Appendice* pour sa défense [6].

Couturier avait publié un *Apologeticum* pour réfuter les détracteurs de Marie, et il avait complété le titre du livre par ces mots : *Adversus novos Anticomaritas* [7]. Érasme s'empressa de relever dans l'auteur l'ignorance de la langue grecque, en disant qu'il fallait écrire non pas *Anticomaritas*, ce qui est ridicule, mais *Antimarianos* ou *Antidicomarianos*, expressions qui rendraient justement la pensée du livre [8].

Couturier ne s'arrêtait pas dans l'œuvre de défense de la religion catholique contre les novateurs. Il prit à partie Luther, au

1. *De Translatione....*, cap. XX.

2. Cap. XXI.

3. Cap. XXII.

4. *Opera*, Bâle, 1540, in-fol., t. IX, pp. 590 et suiv. : *Apologia Erasmi Roterodami adversus debacchationes Petri Sutoris.*

5. *Antopologia adversus quamdam Erasmi Apologiam*, Paris, 1526, in-4. « Excitavit — disait Couturier en désignant le *Spiritus tartareus* — et quem- « dam Erasmum qui, nuper frendens, fremens ac toto furoris impetu debacchans, « quamdam in me apologiam, id est fedissimam sentinam conviciorum, mendacio- « rum, calumniarumque refertam, in qua omnes sui pectoris sordes eructavit » (fol. 1).

6. *Opera*, *ibid.*, pp. 646 et suiv. *Appendix Erasmi Roterodami respondens ad quamdam Antopologiam Petri Sutoris.*

7. *Apologeticum adversus Anticomaritas*, Paris, 1526, in-4.

8. *Epist.*, lib. XXIX, epist. XIX, dans *Epistolæ*, Londres, 1642, in-fol., col. 1734 : « In synodo grammaticorum rideo studium cujusdam Cartusiani, suo judicio doc- « tissimi, qui, cum in græcas literas soleat stolidissime debacchari, nunc libro suo « indiderit græcum titulum, sed ridicule *Anticomaritas* dicens, quos appellare « poterat *Antimarianos* vel *Antidicomarianos*. »

Dans les *Colloques*, il est aussi question d'un *Synodus grammaticorum* et des *Anticomaritæ*. La pièce se termine par ces mots à l'adresse d'un partisan du substantif ainsi composé : « Næ iste inter Mariæ proceres primas meretur, dignus qui posthac vocetur Archimonta cum suis Anticomaritis » (*Opera*, Bâle, 1540, t. I, p. 700-702).

sujet des vœux monastiques : *Apologia adversus Lutheri hæresim de votis monasticis* [1]. Le pouvoir de l'Église relativement à l'âme humaine et à ses actes internes fut l'objet du traité *De Potestate Ecclesiæ in occultis* [2]. C'est, pour l'Église, le pouvoir législatif et coercitif. Le pouvoir législatif est facile à établir. La revendication du pouvoir coercitif offre, en certains points, sous ce rapport, plus de difficultés ; et, pour les résoudre, le docteur a recours aux diverses distinctions théologiques.

Les moines et, en particulier, les Chartreux étaient malmenés par les novateurs. Couturier entreprit la défense de son ordre, en montrant ce qu'est la vie du Chartreux : *De Vita cartusiana libri duo*. Pourtant, on n'indique d'édition de l'ouvrage qu'en 1572 [3].

L'écrivain donna encore au public, mais dans la langue nationale, la *Maniere de faire un testament tres salutaire* [4].

La mort frappa l'ardent et âpre batailleur le 18 juin 1537 [5].

Vers le même temps, un autre docteur chartreux, *Jacques Jérôme*, quittait cette terre : des *Sermons* de sa composition furent publiés, à Paris, en 1538, ainsi que certaines pièces de vers dans lesquelles l'auteur se proposait surtout de chanter le mystère de la Trinité sainte [6].

Il est un troisième docteur chartreux sur lequel Petreius a écrit : « Quando in vivis esse desierit incompertum habeo, « nisi quod ante annos plus minus centum floruisse eum « existimem. » Mais Morozzo assigne l'année 1526.

Ce troisième docteur a nom : *Théodore d'Harlem*.

Après son doctorat, Théodore se retira à Cologne et entra au monastère des Chartreux, où il laissa, en mourant, des *Sermons*

1. Paris, 1531, in-8.

2. Paris, 1534, in-8. Petreius indique une autre édition de Paris, en 1546.

Dans le privilège, qui est également de 1534, l'auteur est ainsi désigné : « Maistre Pierre Cousturier, docteur en theologie et prieur de la chartreuse de « Nostre Dame du Parc, au comté du Maine. » Ce texte s'ajoute à celui de notre manuscrit pour autoriser la traduction de *Sutor* par *Couturier*.

3. Paris. Nous avons eu entre les mains une édition de Cologne, 1609, in-8.

4. Paris, s. d., in-8 (*Biblioth. franc.*, édit. de Rigoley de Juvigny, art. *Pierre Sutor*, de du Verdier).

5. Source pour la part. histor. : Ms. 1022 de l'Ars., par. III, p. 324-326 ; Petreius, *Bibl. cartus.*, art. *Petrus Sutor ;* Morozzo, *Theatrum chronologicum S. cartusiensis ordinis.. .*, Turin, 1681, in-fol., p. 121.

6. Petreius, *Op. cit.*, art. *Jacobus Hieronymus ;* Morozzo, *Op. cit.*, p. 119.

et une missive importante, adressée à un frère en religion, touchant la *solitude et le silence* [1].

IV. — PRÉMONTRÉS

JEAN DES PRUETS

(— 1597)

L'ordre de Prémontré compta un docteur d'un certain renom : Jean des Pruets [2], qui, après avoir été chanoine du monastère de Saint-Jean de la Castelle, au diocèse d'Aire, fut élevé à la dignité de général de cette famille religieuse (1572).

Il s'était déjà fait connaître par la publication de trois opuscules, l'un en latin, deux en français.

L'opuscule latin était un *Conseil* adressé aux prélats, abbés et autres dignitaires ecclésiastiques réunis, en 1561, dans la ville de Poissy, afin de discuter avec les Calvinistes sur certains points religieux [3]. Le lecteur comprend qu'il s'agit des réunions que l'histoire a appelées le Colloque de Poissy.

Comme la Faculté de théologie de Paris, l'auteur estimait qu'il n'y avait pas lieu à entamer de pareilles discussions, et parce que ces questions regardaient le Concile général, et parce que ces discussions n'aboutissaient à rien. Ce qu'il y avait à formuler, c'était une profession de foi franche et nette.

Il ne pouvait, cependant, ne pas consigner un point capital. A ses yeux, les maux de l'Église venaient de ce qu'on confiait les charges à des hommes incapables et même vicieux [4]. Le remède à ces maux, c'était que chacun accomplît rigoureuse-

1. *Biblioth. cartus.*, art. *Theodorus Harlemius ; Theatr. chronol. S. cartus. ord....*, p. 119.

2. Ce docteur signait ses ouvrages : *Jean de Pruetis.*

3. *Ad illustrissimos cardinales, reverendissimos episcopos, religiosos abbates, circumspectos diœcesum legatos ad Poysiacum coadunatos Consilium*, Paris, 1561, in-8, 3e édit.

Cet écrit est anonyme. Mais la fiche de la Bibliothèque nationale, d'accord avec Le Paige, l'attribue à notre docteur.

4. « .... Ecclesiæ deformatio inde orta est, quia uni homuncioni imperito, perfido, vixdum clerico, duo, tria sacerdotia, monasteria, prioratus, præposituræ committuntur. »

ment et scrupuleusement son devoir et qu'on s'unît pour combattre l'ennemi commun [1].

François Pernocelle et Jean de l'Épine (*de Spina*), deux renégats connus, avaient attaqué l'Eucharistie. Jean des Pruets opposa à chacun une réfutation.

C'était, contre le premier, une *Brieve Response a certaine Epistre de François Pernocelli, par laquelle il s'efforce retirer quelques gentilz hommes de n'ouir la Messe* [2]. Cette *Response* est précédée d'une missive aux *tres reverens peres et freres en Jesus Christ, les abbez et religieux de l'ordre de Premontré :* il veut les engager à résister aux séductions de l'hérésie [3].

C'était, contre Jean de l'Épine, une autre *Response, en forme de conference, a trente-sept argumens proposez par Jehan de Spina, soy disant ministre...., pour seduire quelques Catholiques* [4]. Les trente-sept arguments tendaient à la formelle négation de la présence réelle. Cette *Response* était dédiée à M. du Gué, archidiacre de Brie et chanoine de Notre-Dame de Paris [5].

En 1578, Grégoire XIII chargea spécialement le général des Prémontrés de la visite des diverses maisons de l'ordre, tant en France que dans les Pays-Bas et en Allemagne. Le même pontife fit inscrire dans le catalogue des saints le pieux fondateur de la famille religieuse, Norbert, autorisa la célébration de la fête du nouveau saint et chargea Jean des Pruets d'en composer l'office (1582), noble tâche dont ce dernier s'acquitta avec zèle et bonheur.

Jean des Pruets mourut à Prémontré, le 17 mai 1597 [6].

Il laissait en manuscrits :

Des Commentaires sur la règle de saint Augustin, sur les Épîtres de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens, et même sur différents livres de la Bible ;

Un recueil de sermons et de discours par lui prononcés : au

1. « Pugnemus igitur contra serpentem antiquum unanimes, mutuis auxiliis nosmetipsos juvantes. »

2. Paris, 1564, in-8.

3. La missive est datée de Paris, 12 octobre 1563.

4. Paris, 1566, in-8.

5. Elle est datée du 20 septembre 1566.

6. Feller et la *Nouvelle Biographie générale*, qui le suit, assignent le 15 mai 1596. Mais nous préférons l'assertion de Le Paige, historien de l'ordre.

Colloque de Poissy, ce qui indique qu'il y avait assisté ; au Concile de Reims (1583), présidé par l'archevêque Louis de Guise et auquel notre Prémontré avait pris part ; dans les chapitres généraux et diverses assemblées synodales ;

Un Traité des sacrements et un *Anticalvinismus seu calvinianæ pravitatis refutatio.*

La mort ne lui permit pas d'achever ce dernier travail [1].

V. — ORDRE DE FONTEVRAULT

GABRIEL DU PUY-HERBAUT (PUTHERBEUS)

(— 1566)

Gabriel du Puy-Herbaut ou Herbault, originaire de la Touraine, a été un fécond écrivain. A-t-il poursuivi ses études théologiques jusqu'au doctorat? Launoy — car du Puy-Herbaut étudiait à Navarre où il avait été appelé par son compatriote Louis Lasseré — Launoy, disons-nous, répond négativement : « Sed rerum ordinis sui necessitate compulsus ante recessit, « quam ea præstaret omnia, quibus in sacra Facultate magiste- « rium assequeretur. » Mais, comme les autres auteurs qui ont parlé de lui lui donnent ce grade, il y a lieu de penser qu'il combla la lacune un peu plus tard.

Il jouissait, en son temps, d'une grande réputation d'éloquence dans la chaire et d'habileté dans la controverse. On dit — mais nous ne voyons pas bien sur quoi on s'est fondé — que les Protestants le regardaient comme un fléau pour leur cause. On l'appelait le réformateur des Hautes-Bruyères, maison de religieuses de l'ordre à quelque distance de Paris [2].

Du Puy-Herbaut publiait, en 1549, son *Théotime ou de la des-*

1. Source. génér. pour ce religieux : *Biblioth. Præmonstrat. ord.*, pp. 308, 733-735.

2. *Biblioth. franc.*, art. *Gabriel du Puyherbault;* Launoy, *Reg. Navar. gymnas....*, t. II, p. 727; Ellies du Pin, *Tabl. des aut. ecclesiast.*, Paris, 1704, in-8, p. 1219; Moréri, *Diction....*, art. *Puy-Herbault.* Feller le dit également docteur en théologie.

Plusieurs écrits de ce religieux sont datés de *Haulte Bruyere.*

truction et de l'expurgation des mauvais livres et surtout de ceux qui sont nuisibles à la foi [1], dialogue latin, en trois livres, entre *Theotimus* et *Nicolaus*. Nous trouvons là la doctrine de la Faculté, laquelle est la doctrine catholique. Parmi les témoignages païens qui sont produits, il faut citer ceux de Solon, Socrate, Platon, Virgile. L'auteur attribue la pensée inspiratrice de la clause testamentaire, apposée par ce dernier pour la destruction de l'Énéide, à la présence dans le poème de vers licencieux.

Nous lisons à la fin du second livre : « Si dans ces temps « malheureux un revenant, par exemple un Scipion, un Metellus, « rétablissait par un juste retour la discipline négligée, purgeait « l'armée de vivandiers, de femmes débauchées, de tout ministre « de voluptés déshonnêtes et indignes, de tout instigateur des « passions, combien n'élèverait-il pas les âmes de nos soldats ! « Combien ne rendrait-il pas les corps plus fermes et plus « robustes ! Et comme il tracerait une voie facile vers le bien de « la paix et la tranquillité de la république [2] ! » Ainsi en est-il dans le domaine littéraire.

A un endroit, l'auteur prend à partie Rabelais, qu'il voudrait voir au loin : « Utinam vel apud illos sit Rabelesius cum suo Pantagruelismo ! » Son langage acerbe prend le caractère d'une très violente invective. « Bien qu'à Genève, dit-il, on vive « ouvertement dans l'impiété, qu'on y écrive même avec im- « piété, on n'y a pas cependant poussé l'impudeur jusqu'au « point de joindre publiquement la débauche à l'impiété, de « faire montre de tous les vices. Mais que peut-il manquer à « notre Rabelais pour arriver jusqu'à l'iniquité absolue, lui qui « n'a ni la crainte de Dieu ni le respect des hommes, lui qui « foule aux pieds toutes les choses divines et humaines et les

1. *Theotimus sive de tollendis et expungendis malis libris, iis præcipue quos vix incolumi fide et pietate plerique legere queant, libri III*, Paris, 1549, in-8.

Puy-Herbaut avait composé une épitaphe sur la mort de François Ier, laquelle a été imprimée à Paris; et même La Croix du Maine lui en attribue plusieurs (*Biblioth. franc.*).

2. « Quod si ingratis his temporibus redivivus quispiam, aut Scipio aut Me- « tellus, neglectam disciplinam veluti postliminio refferret, et castra purgaret « scortis, lixis et quibuslibet inhonestæ et alienæ voluptatis administris, libidi- « nisque institoribus, jam quanto erectiores futuros militum nostrorum animos « putas, quanto firmiora et robustiora corpora ? Quanto faciliori via in beatæ pacis « sinum, in tranquillæ reipublicæ statum perrumperetur ? »

« tourne en ridicule? Quel Diagoras a aussi mal pensé de Dieu? « Quel Timon a plus calomnié les choses humaines?.... Il passe « ses journées à boire, à manger, à vivre en grec...., à tracer « sur de misérables feuilles des écritures obscènes, à vomir le « poison qui se répand au loin dans toutes les régions. Par ses « railleries impies et éhontées, il abîme les hommes vertueux, « la piété, l'honnêteté. Qui pourrait enfin supporter tout cela « patiemment? » Le reste de la diatribe est à l'avenant [1].

Rabelais se sentit atteint. Sans entreprendre de se justifier, il eut soin d'introduire dans son *Pantagruel* la mention d'« en- « raigez Putherbes, » en les plaçant « au nombre des enfants de « l'Antiphysie. » Celle-ci, dit-il, « engendra les Matagotz, Cagotz « et Papelars; les Maniacles Pistoletz; les Demoniacles Calvins « imposteurs de Geneve; les enraigez Putherbes, Briffaulx, « Caphars, Chassemites, Canibales et autres monstres difformes « et contrefaictz en despit de nature [2]. »

La même année que le *Theotimus*, paraissait l'*Art et maniere de parvenir a vraye tranquillité d'esprit, principalement par la voye du sainct sacrement de penitence* [3].

Huit ans plus tard, était lancé dans le public un traité utile à tous les chrétiens : *De la Penitence et des parties d'icelle, selon la verité de l'Eglise orthodoxe et catholique et la necessite de salut* [4]. C'est un traité complet. Les parties de la pénitence sont la contrition, la confession, l'absolution et la satisfaction. A la partie dogmatique du traité s'ajoutent, çà et là, diverses *Admonitions*.

L'auteur dit au pauvre qui l'est devenu par suite de vol : « Tu « gemis et pleures et te clames, malheureux, d'avoir esté des- « pouillé de tes richesses. Si tiennes elles eussent esté, on ne « eust peu te les oster. Les vrais biens sont ceulx de l'ame qui « ne sont en la puissance des brigans, larrons et voleurs. » Et encore : « Tu as perdu de l'argent. Oui. Mais un aultre l'avoit « perdu, afin que tu l'eusses. Tu l'as eu assez de temps. Il fault « qu'un autre l'ait sa fois et a son tour [5]. »

Il tient au riche ce langage : « Tu fais bien aux pauvres, tu

1. *Theotimus...*, p. 180-183.
2. Liv. IV, chap. XXXII.
3. Paris, 1549, in-16.
4. Paris, 1557, in-8.
5. Fol. 113 r°.

« honores Dieu. Dieu en est tenu et obligé a toy. Il te donne ce « que tu luy demandes. Tu le tiens lié et captif. Tu luy effaces « du cueur tous tes pechez.... et te prononcera absoult au « jugement dernier, auquel sera faict special examen des « œuvres de misericorde, et ne te laissera aller es tenebres « d'enfer. Enfin, il te beatifiera en son ciel, quand il assignera « aux siens des sieges, selon les œuvres de misericorde qu'ils « auront faictes [1]. »

Le public se voyait, la même année 1557, en possession du *Miroir de l'homme chrestien, pour cognoistre son heur et malheur* [2], opuscule que l'auteur estimait une sorte de complément au traité de pénitence. « O homme, disait-il, autant malheureux, si tu « ignores et toy et le bien qui te vient de Dieu, comme tu es « bienheureux, si, desprisant et desplaisant toy même, tu te « plais et te glorifies en Dieu ; et jouxte son merite tu mets « peine a l'aimer, le louer, le servir, luy obeir et le suivre [3]. » Tout est donc vanité, *præter amare Deum et illi soli servire*, comme dit l'Imitation.

Nous savons que François Le Picart jouissait, comme prédicateur, d'un grand renom. Du Puy-Herbaut ajouta, sur ce dernier, à la fin de son *Miroir*, des tombeaux ou épitaphes en latin et en français. En voici une :

Le bon docteur, chrestien, s'est acquicté,
Vivant a Dieu, preschant en verité,
De son travail; maintenant se repose.
Acquicte toy, et en simplicité
Du cueur chemine ou il t'ha incité.
Ainsi viendras aux biens que Dieu propose.

Nous ne prétendons pas assurément que l'auteur du *Miroir* soit l'auteur de toutes ces épitaphes. Une seule porte son nom.

Les autres ouvrages de Gabriel du Puy-Herbaut sont également écrits dans la langue nationale.

Il pensait à son ordre en écrivant un *Supplement de devotion et elevation de cueur sur le divin office pour les religieuses de la refor-*

1. *De la Penitence....*, fol 95 r°.
2. Paris, 1557, in-8.
3. Fol. 16 r°.

mation de.... Font Evrauld [1]. Cet ouvrage est une traduction de l'office, propre à l'ordre, des dimanches et fêtes, avec les divers communs, avec partie d'hiver et d'été. La traduction est placée à côté du texte latin. Il y a dédicace « a tres illustre et tres « religieuse dame et mere, Madame Renée de Borbon, grand « prieure de l'ordre de Font Evrauld et abbesse de Chelles. »

Le traducteur commençait ainsi sa dédicace : « Je m'attends « bien, Madame, qu'il s'en trouvera qui blasmeront ceste nostre « traduction pour chose, ou de peu d'esprit, ou de nulle neces- « sité et utilité. Ausquels il me fault, pour le mieulx, respondre « en deux mots. » Le religieux est spirituel dans sa réponse sur le premier point : « D'esprit beaucoup icy ny d'erudition, je « ne recognois en ceste translation, comme aussi ne fay je au « reste de ce que jusques a aujourd'huy ay donné en lumiere. « Par quoy en ce facilement et de premier front je passe con- « damnation. Mais je ne laisseray passer, s'ils veulent tenir, « qu'il n'y ait icy point d'utilité. » En effet, cette traduction peut contribuer à accroître la dévotion qui est l'élévation vers Dieu de l'esprit et du cœur, ce à quoi tend l'office divin, et même cet office n'est pas autre chose. « Que si lesdicts propos, enve- « loppez de la sarpillere de langue estrange, sont a si grand « profict a tous qui deuement en usent, voire aux simples « femmelettes qui soient, ou agents agrestes et artisants elon- « gués du sçavoir de toutes lettres, combien apporteront ils de « bon fruict a bonnes vierges dediées a les tenir et frequenter « jour et nuict es sainctes eglises, si en pardessus leur est « ouverte quelque petite fenestre d'intelligence pour donner « quelque poincte et aliment a leur attention ?.... Qui vouldroit « ou nyer qu'il ne leur fust expedient d'entendre a bien faire ce « qu'elles ont a faire toujours, a ce qu'on ne die d'elles, comme « des sacerdotisses des dieux gentils, quand elles rendoient les « oracles.... ne sachant ny entendant ce qu'elles disoient : *Dant « sine mente sonum ?* ou leur empescher les moiens de mieulx « gouster, plus aimer et en plus grand paix, joie et contentement « d'esprit poursuivre leur sainct estat ? »

Le bon religieux souffrait, comme tous les bons Catholiques, des attaques des Protestants. Il écrivit, pour la répandre dans le

1. Paris, 1555, in-8.

public, la *Consolation des Catholiques, molestez par sectaires et schismatiques* [1]. Il faut se rappeler que Dieu n'abandonne pas les siens. Il y a eu d'autres persécutions et les vrais disciples de Jésus en sont toujours sortis victorieusement. « Par quoy, mes « tres chers freres, soyez forts en Nostre Seigneur, vous confians « en son aide et en sa forte puissance. Armez vous de sa saincte « parole, l'entendant simplement, comme elle a esté baillée a « vos peres et a vous par l'Eglise, espouse de Jesus Christ; or « vous donnez garde de donner ancienne foy aux sifflemens du « serpent ancien qui, par son venin instillé es cueurs et mis sur « la langue des siens, corrompt, autant qu'en luy est, la bonne « parole et les sacrez mysteres du Sauveur [2]. » La conclusion est ainsi formulée : « Tenons bon jusqu'a la fin en simplicité de « nostre foy catholique et humilité de vrays et bons chrestiens, « et nous parviendrons, malgré tous les Satans de ce monde, a « la vie et joye de Dieu qui est sans fin. »

Il y eut, après la mort de l'auteur, en 1568, une nouvelle édition de l'opuscule sous ce titre plus long et plus significatif : *Consolation chrestienne pour fortifier les bons Catholiques qui sont affligez et persecutez par la tyrannie des sectaires et heretiques de nostre temps.* Il y avait alors une véritable levée de boucliers de la part des Calvinistes.

Notre religieux se fit encore traducteur du Psautier « en faveur « de tous fideles specialement dediez a louer continuellement « Dieu en ses sainctes eglises. » De là les *Psalmes de David traduicts au plus pres de leur sens propre et naturel* [3].

Les Leçons, les Épîtres et les Évangiles du Carême devinrent pour notre religieux le double sujet d'une étude considérable sous le titre d'*Expositions avec exhortations*. L'étude, dédiée cette fois à Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault, par « son tres humble religieux, » est divisée en huit tomes; et le huitième renferme, en trois parties, l'histoire de la passion du Sauveur [4].

Dans les *Advertissements au bening lecteur catholique*, l'auteur

1. Paris, 1560, in-8.

2. Fol. 1-3.

3. Paris, 1563. On parle d'une autre édition, en 1575, également à Paris et in-16, dans laquelle seraient ajoutées cinquante-deux oraisons pour chaque dimanche de l'année.

4. Paris, 1564, in-8.

écrivait : « De prime face, o bening lecteur, tu t'esbahiras de la « longueur et espesseur de ce livre. Pren garde combien il y a « du texte de la Saincte Escripture, en ce que l'Eglise nous « donne par le discours du Quaresme, tant es Leçons et Epistres « que es Evangiles, dont l'exposition exacte, quelle nous avons « entreprise, ne pourroit estre breve [1]. »

Il y a deux *Expositions* pour chaque jour du Carême, l'une sur l'Épître, l'autre sur l'Évangile.

Mais ce que liturgiquement nous appelons en général Épître, l'auteur, faisant une distinction, le nomme tantôt Leçon, tantôt Épître, selon que le passage est tiré des Épîtres apostoliques ou bien des autres parties de l'Écriture. Dans le premier cas, le mot Épître est conservé ; dans le second, il est remplacé par celui de Leçons [2].

A la suite du *Paradis de l'ame fidele*, œuvre de Louis de Blois, traduite par le seigneur de Saudricourt, ont pris place deux *Epistres* de Gabriel du Puy-Herbaut, l'une montrant *quel est le Paradis des esleus en ce monde*, l'autre *responsive aux lettres d'une dame touchant la religion* [3].

La première est adressée à une religieuse. Le paradis se trouve ici-bas dans l'accomplissement de la loi divine. « Commençons « donc, dit le théologien, nostre Paradis, lequel nous puisse « estre complet par dela. Nous le commençons par foy, espoir « et charité, et il nous est parfaict par union, fruition et pos- « session de la chose creuë, esperée et aimée, qui est Dieu. Ainsi « est il un Paradis terrestre qui nous est figure du celeste [4]. »

La seconde lettre est écrite à une dame d'Orléans, devenue hérétique et qui avait fait parvenir à sa nièce, religieuse des Hautes-Bruyères, une missive sur les points qui divisaient Catholiques et Protestants. Naturellement la missive se prononçait en faveur de ces derniers. Du Puy-Herbaut y opposa une *Epistre responsive*. Cette réfutation eut une seconde édition, l'année suivante, sous ce titre : *La Foy de frere Gabriel du Puy Herbault, religieux de Haute Bruyere, envoyée a une dame d'Orleans, et response*

1. *Expositions...*, t. I, *in init.*

2. Launoy cite des *Postilles sur le caresme en huit volumes*, Paris, 1565. C'est évidemment le même ouvrage, et probablement une seconde édition.

3. Paris, 1564, in-8.

4. P. 161.

a icelle [1]. La *Response a icelle* était la réponse du mari qui prenait la défense de sa femme. Le controversiste catholique se contenta de la reproduire.

Ce que le théologien avait fait pour les Épîtres et Évangiles du Carême, il le fit pour les dimanches de l'année dans les *Catholiques Expositions avec exhortations* du double sujet dominical. Le travail formait deux tomes, le premier comprenait les dimanches de l'Avent à la Trinité, le second ceux de la Trinité à l'Avent [2].

Pour affermir dans la foi catholique, en la faisant bien connaître, du Puy-Herbaut avait tracé un *Enchiridion ou abregé et sommaire de l'instruction en la science de Dieu du fidele chrestien* [3]. C'était un exposé, en forme de dialogue et en huit livres, des principaux articles du symbole catholique.

La mort visita le religieux, en 1566, au monastère de Notre-Dame de Colinance en Picardie [4].

Les deux ouvrages qui suivent sont donc posthumes.

Notre docteur s'était occupé à nouveau de l'état religieux dans le *Manuel des gens de religion*, volume qu'il composait à la demande de Marie Josselin, religieuse de Fontevrault [5]. Il y traite de la profession monastique, de la mortification, de la réformation intérieure, des obstacles à la perfection, de l'obéissance, de la discipline monastique. Sur ce dernier chef, nous avons un *extrait de monsieur sainct Bernard et de maistre Jehan Gerson* [6].

L'œuvre la plus importante de l'écrivain est certainement sa traduction du *De Vitis sanctorum* de Lippomani, ouvrage où ne règne pas précisément une sévère critique. La traduction fut donnée au public sous le titre : *Histoire, vie et legendes des saintz, contenant ce qu'ils ont faict et qui est plus digne d'estre remarqué en leurs actions vertueuses, divines predications et admirables martires.*

1. Orléans, 1565, in-8.

2. Paris, 1565, in-8. Il y eut une seconde édition en 1573, également à Paris et in-8.

3. Paris, 1567, in-8.

4. *Biblioth. franc.*, Ellies du Pin, Moreri, *loc. cit.*

5. Paris, 1572, in-12.

6. La Croix du Maine (*loc. cit.*) et Launoy (*loc. cit.*) mentionnent encore *La Regle de prier Dieu.* Le lieu seul de l'édition est indiqué : c'est toujours Paris.

A cette *Histoire* se trouvent joints, mais toujours à titre de traduction, les *Vies et mœurs des empereurs, sous lesquels iceux sainctz ont vescu, presché et enduré martire* et aussi les *Sectes des heresies qui de leur temps ont infecté l'esprit des hommes, et les Conciles qui ont esté tenuz pour la confutation d'icelles* [1]. Nous savons que l'ouvrage, qui parut plus de dix ans après la mort de l'auteur, était augmenté de nouvelles vies et précédé d'une étude de René Benoît sur la manière de lire utilement la vie des saints [2].

La réputation dont jouissait Gabriel du Puy-Herbaut comme prédicateur et controversiste était-elle bien méritée? L'étude de ses écrits n'autorise pas à voir en lui un remarquable athlète théologique ni même un admirable orateur. Peut-être, à ce dernier point de vue, en jugerions-nous autrement, si ses sermons proprement dits avaient été imprimés.

VI. — VICTORINS

MARC DE GRANDVAL

(— après 1519)

Marc de Grandval était chanoine de Saint-Victor et devint prieur d'Athis dans le diocèse de Paris. Il demeura au collège de Sorbonne de 1506 à 1512, année de son doctorat [3].

On discutait alors, comme nous l'avons déjà vu, sur la question de savoir s'il y avait eu trois Marie ou une seule. Il prit parti pour la seconde opinion.

Il composa, à ce sujet, en latin, une *Apologie de l'Église catholique*, dont le culte a pour objet non trois Marie ou Madeleine, mais une seule. L'opuscule, dédié à Philippe de Montmorency, comprend quelques pages seulement. Il a été imprimé à Paris en 1518 [4].

La même année et également à Paris, paraissait, à l'appui

1. Paris, 1577, in-fol.
2. *Supra*, p. 201.
3. Ms. 1022 de l'Ars., part. III, p. 338-340.
4. *Ecclesiæ catholicæ non tres Magdalenas, sed unicam colentis Apologia seu Defensorium*, Paris, 1518, in-4.

de l'opuscule, une *Lettre* adressée à Étienne de Poncher, qui gouvernait le diocèse.

Cette justification de l'opinion commune fit descendre dans la lice le célèbre Clicthove [1].

Le *Tutamentum* et l'*Anchora* ou invincible défense de l'*Apologie* devait suivre l'année d'après [2]. L'opuscule contient plus de pages que l'*Apologie*. Celle-ci fut imprimée à la suite [3].

1. *Supra*, p. 36.

2. *Apologiæ seu Defensorii Ecclesiæ catholicæ non tres Magdalenas, sed unicam celebrantis et colentis Tutamentum et Anchora, una cum Apologia ipsa denuo impressa*, Paris, 1519, in-8.

Nicolas Grandis ou Le Grand a composé aussi un double ouvrage du même genre. V. *supra*, p. 225.

3. L'*Epitome Biblioth. C. Gesneri*, art. *Marci de Granval*, fait mention de ce docteur.

APERÇU GÉNÉRAL

I.

Les ouvrages des docteurs de la Faculté n'étaient pas sans se ressentir de l'action de la Renaissance. Sans doute, la scolastique y apparaissait encore. Mais la latinité était plus pure, sans être cicéronienne, la pensée se développait un peu moins sèchement, le style avait un peu plus de rondeur. On remarque aussi une tendance à sortir des formules abstraites de la dialectique pour demander à l'Écriture et à la patrologie les preuves des vérités à établir. Mais ce sera seulement dans le siècle suivant que les désirs de Nicolas de Clamanges et d'Érasme se réaliseront plus complètement.

Un certain nombre de ces docteurs s'exprimèrent, soit comme auteurs, soit comme traducteurs, dans la langue maternelle. Leur langage fut celui de l'époque. A eux, comme aux plus illustres des contemporains, l'honneur d'avoir contribué à la formation de notre belle langue française.

Néanmoins, chez nos docteurs, au point de vue littéraire, dans la langue nationale comme dans la langue classique, dans celle-ci surtout, les progrès ne s'accusent pas autant que chez les humanistes, conséquemment chez les adversaires ou les protestants, qui se recrutaient, principalement en haut lieu, parmi ces derniers. Nous avouons franchement — nous ne parlons pas des étrangers — qu'il serait difficile de découvrir parmi les gradués de la Faculté des stylistes comparables à Dolet, Ramus, Turnèbe, Louis Meygret, Calvin, Bèze, etc. [1].

1. M. Saint-Marc Girardin dit avec raison : « Jusqu'au cardinal du Perron, le « style des théologiens catholiques n'a ni la pureté ni la clarté du style de la ré-

Aristote régnait toujours en maître parmi les docteurs comme au sein de la Faculté. Si celle-ci, avec ses trois sœurs universitaires, en appelait un jour au conseil du roi en faveur du grand philosophe, ceux-là continuaient à commenter ses œuvres ou à les traduire.

La belle latinité trouvait quelquefois en eux d'ardents défenseurs. N'avons-nous pas vu Joachim Périon prendre la défense de Cicéron contre Ramus, s'associant ainsi, dans une noble campagne, à Pierre Galland, Joachim du Bellay, Rabelais?

La langue grecque était cultivée dans les collèges théologiques comme dans les autres.

L'hébraïque semblait moins en honneur. Il est regrettable que, sous ce rapport, les théologiens de Paris se soient mis au-dessous des théologiens de Tubingue et d'Ingolstadt. Avec l'autorité dont ils jouissaient, ils auraient pu, par l'étude des textes primitifs de nos livres saints, déterminer, contre les novateurs, un courant plus efficacement salutaire, qu'en s'en tenant trop strictement à la Vulgate. En tout cas, ils se fussent tout spécialement placés, pour combattre, sur le propre terrain des adversaires. Néanmoins, sans parler de quelques-uns, comme Le Huen, Briselot, Beauxamis, qui ne lui étaient pas étrangers, la langue hébraïque avait un éminent interprète dans Génébrard qui n'était pas inférieur aux hébraïsants du XVI^e^ siècle et fut, à ce titre, appelé à une chaire du Collège de France.

Parfois des ouvrages portaient des titres excentriques, bizarres, ce qui entraînait dans le corps du livre des arguments non moins excentriques, non moins bizarres. Il est juste d'ajouter que les antagonistes ne procédaient guère autrement. Luther ne leur en avait-il pas donné l'exemple? C'était, il semble, le genre courant de la polémique, afin de rendre les pensées plus impressionnantes. Cette dernière assertion s'étend même à certains écrits de piété présentant un caractère de controverse.

« forme. On eût dit que la langue se prêtait plus volontiers aux efforts des « hommes qui l'avaient les premiers affranchie du jargon des écoles. Ronsard re- « connaît cette supériorité et s'en plaint. *Les Huguenots escrivent mieux que « nous*, disait Montluc dans ses Mémoires, *et ils sont plus habiles.* » (*Tableau de la marche et des progrès de la littérature française au XVI^e^ siècle*, Paris, 1828, in-4, p. 65.)

Il arrivait aussi et trop souvent que, dans ces vives disputes, de dures expressions étaient employées à l'endroit des novateurs. Mais, là encore, le ton avait été donné par les premiers réformateurs et fidèlement gardé par leurs disciples.

Les théologiens de nos jours pourraient s'étonner de ne pas rencontrer, parmi les œuvres de nos docteurs, nombre de traités proprement dits tant sur la morale que sur le dogme. Ce ne sont guère, en effet, que des parties de traités, des réfutations spéciales, de simples questions résolues. Mais il ne faut pas oublier que ces docteurs se considéraient comme des champions du catholicisme et ne voulaient faire qu'œuvre de combattants. Pour eux, le catholicisme était un camp retranché. Le devoir consistait donc à repousser bravement l'ennemi et à pousser, au besoin, de vigoureuses sorties. Dans les deux cas, l'action se trouvait circonscrite. Dans les deux cas aussi, elle fut vaillamment et assez habilement menée. Et, comme les attaques ne changeaient pas de tactique, force fut à la défense de n'en pas changer non plus. Les sorties elles-mêmes ne présentaient guère de caractère nouveau : il fallait frapper sur le terrain où s'était réfugié l'ennemi. Ceci explique la multitude de livrets jetés dans le public aussi bien que l'uniformité des arguments.

Toutefois, rien dans les écrits de nos controversistes, même dans *l'Anti-Lutherus* et le *Propugnaculum* de Clicthove aussi bien que dans les *Axiomata* de Robert Cenalis, rien dans leurs écrits, disons-nous, qui approche des admirables *Disputationes de controversiis fidei* de Bellarmin.

Que dirons-nous de l'histoire ? Des écrivains de la Faculté ont aussi abordé ce domaine, dont ils ont exploité quelques parties, tantôt avec l'ardeur passionnée du controversiste, tantôt sans discernement vraiment critique. Qu'ont-ils produit qui puisse être mis en face des centuries de Magdebourg ? Cet honneur était réservé à Baronius qui, dans ses *Annales*, a élevé un splendide monument à la gloire de l'Église catholique.

Dans l'importation des richesses classiques de l'antiquité, tout ne mérite pas l'éloge ou l'approbation. Il serait plus juste de dire que, dans l'engouement, on ne sut pas user de ces richesses avec une sage mesure. Si on s'en était tenu à la forme littéraire, en conservant le fond chrétien et national, c'eût été parfait. Il y aurait eu union harmonieuse : à la vérité du fond

aurait correspondu la vérité de la forme, à la beauté de l'un la beauté de l'autre. Mais le fond païen et exotique pénétrait avec la forme littéraire. Une déviation regrettable s'ensuivit. Ce devait être bientôt, dans le monde de la pensée, une invasion de la Grèce et de la vieille Italie avec leur histoire, leurs grands hommes, leurs actions d'éclat, leurs maximes de sagesse, voire leur mythologie, alors qu'en littérature — pour nous borner à ce point — on se faisait presque honneur de laisser dans l'oubli l'histoire nationale, ses héros, ses sages et jusqu'aux inspirations de la doctrine évangélique.

La poésie usa et abusa de l'importation mythologique; et l'abus devait avoir, au siècle suivant, l'approbation du législateur français du Parnasse. Si, d'un côté, Boileau a écrit:

> De la foi d'un chrétien les mystères terribles
> D'ornemens égayez ne sont point susceptibles.
> L'Evangile à l'esprit n'offre de tous côtez
> Que pénitence à faire et tourmens méritez,

il ajoutait de l'autre :

> Mais, dans une profane et riante peinture,
> De n'oser de la fable employer la figure,
> De chasser les Tritons de l'empire des eaux,
> D'ôter à Pan sa flûte, aux Parques leurs ciseaux,
> D'empêcher que Caron, dans la fatale barque,
> Ainsi que le berger, ne passe le monarque,
> C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement
> Et vouloir aux lecteurs plaire sans agrément [1].

C'est ainsi que, chez nous, l'érudition païenne envahissait la prose, tandis que la mythologie inaugurait son règne sur la poésie et les œuvres d'imagination.

En général, le moyen-âge n'allait plus guère apparaître que sous l'aspect d'un âge de barbarie.

1. *L'Art poétique*, chant III.
Boileau avait dit plus haut :

> Chaque vertu devient une divinité :
> Minerve est la prudence et Vénus la beauté;
> Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre,
> C'est Jupiter armé pour effrayer la terre;
> Un orage terrible aux yeux des matelots,
> C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots;
> Echo n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
> C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

II.

Les sermons demandent quelques réflexions particulières.

Il n'y avait pas de différence entre les prédications des gradués de la Faculté et celles des autres orateurs. Peut-être même les discours des premiers étaient-ils considérés comme des modèles par les seconds.

Bien que la scolastique se fît aussi sentir dans les œuvres oratoires, la Renaissance y avait également introduit une certaine amélioration littéraire. Les sermons, d'ordinaire, étaient moins arides, soit dans les propositions, soit dans les développements ; plus d'ampleur dans les unes, moins de rudesse dans les autres.

Il faut arriver jusqu'au XVI^e^ siècle, ce siècle des plus ardentes luttes politico-religieuses, pour pouvoir affirmer sans conteste la présence d'abord et, ensuite, le règne de la politique dans la chaire chrétienne. La Ligue donna la mesure de ce dont les passions sont capables, même dans le ministère évangélique. Mais le sermon politique ne devait pas survivre aux troubles du royaume.

Le genre grotesque avait eu ses plus célèbres organes dans Jacques de Cessoles, Pierre Marini, Thomas Connecte.

Nous avons du premier un curieux traité dont les diverses parties avaient d'abord été prêchées devant les nobles comme devant le peuple. Ces sortes de sermons avaient été tellement goûtés, qu'on l'engagea à en faire un livre. De là le *De Moribus hominum et officiis nobilium super ludo Schaccorum* ou, comme portent certaines traductions du temps, *Le Jeu des echecs moralisé*. Les diverses pièces, leurs noms, leur forme, les positions qu'elles doivent occuper, la marche qu'elles doivent suivre, servaient de bases à une foule de considérations morales.

Le second, prédicateur de René d'Anjou et ensuite évêque de Glandèves, se proposait un but analogue dans l'explication de la chasse et de la pêche, deux arts que dans leurs divers et nombreux modes d'exercice — l'orateur comptait dix sortes de chasses et de pêches — il faut savoir appliquer à la correction des vices.

La parole de Thomas Connecte eut bien plus de retentissement

dans le XV^e^ siècle que celle de son contemporain, Pierre Marini. Le succès oratoire de Thomas Connecte égala, pour le moins, celui de Jacques de Cessoles dans le XIII^e^. La foule qui se portait aux sermons du prédicateur des Pays-Bas était si grande, qu'il dut renoncer aux églises, devenues trop petites, et faire dresser une chaire sur les places publiques. Il avait déclaré une guerre acharnée aux *hennins* ou très hauts bonnets que portaient les dames. Il revenait sans cesse sur ces atours. Il remettait même quelques petits cadeaux aux enfants pour les faire crier avec lui, en pleine assemblée : *Au hennin! Au hennin* [1]!

Le genre grotesque fut en décadence dans le XVI^e^ siècle. Grâce à la politique, il eut, dans les discours des ligueurs, un regain de jeunesse. Mais il ne devait pas avoir plus de durée que la Ligue, alors son inspiratrice.

Le langage qu'on nomme hybride et macaronique était aussi en usage, dès le XIII^e^ siècle, dans le sermon, du moins dans le sermon tel qu'il était transcrit. Echard cite un prédicateur qui, commentant, en 1261, cette parole évangélique : *Jésus chassa le démon et le démon était muet*, s'exprimait ainsi : « Hæc verba « scripta sunt in Evangelio hodierno, in quo narratur mirabile « miraculum, quod fecit Dominus, quia oblatum sibi dæmoniacum « mutum sanavit et tunc *lo mut parlet, el poples s'en moravillet* [2].

Un peu plus tard, sous le règne de Philippe-le-Hardi, Gilles d'Orléans donnait un sermon dans la chapelle royale; et, sur la fin, il prononçait ces mots : « Prædicatores tenentur *ramen-* « *tevoir* statum Ecclesiæ et orare facere pro ipsa et pro rege. » Si l'on devait prier pour les vivants, l'orateur recommandait aussi de prier pour les défunts et — Louis IX n'étant pas encore canonisé — « specialiter pro Ludovico, licet credam quod eum tantum fecerit *nichiare*, *nichier*, ad portam Paradisi [3]. »

L'usage de ce double style se continua dans plus ou moins de

1. Guillaume Paradin décrit en ces termes le hennin : « Elles (les dames) por- « toyent de hauts atours sur leurs testes, de la longueur d'une aulne ou environ, « aigus comme clochers, desquels dependoient par derrière de longs crespes a « riches franches, comme estendards. » (*Annal. de Bourgogne*, Lyon, 1566, in-fol., p. 700.)

2. *S. Thomæ Summa suo auctori vindicata*, Paris, 1708, p. 32.

3. *Ibid.*, p. 34.

prosélytes. Nous le retrouvons florissant, au XIVe siècle dans Jacques de Lausanne, au XVe et au commencement du XVIe dans Jean Raulin, Robert Messier, Olivier Maillard, Michel Menot.

Les deux derniers prédicateurs occupent sans contredit le premier rang. Si l'un parlait du grand apothicaire qui *dedit nobis drogas*, mentionnait le *syropum sanitatis* [1] et lançait cette apostrophe : « O mulier *a la grant gorre* (luxe) [2] », nous trouvons dans l'autre de ces bizarres alliages : « Si non essemus *habillées* ut « aliæ, essemus *derises ;* » — « Ecce mulier vult habere *tant et si « grand estat que son mari n'y peut fournir ;* » — « O quem statum « faciunt canonici et curati qui rodunt ossa defunctorum et servi« tium eorum fit *in coquins* [3]. »

Ce genre oratoire semble tout particulièrement s'être incarné dans les ordres religieux [4].

Le XVIe siècle fut le tombeau du style hybride, bien qu'il se montrât encore dans les sermons publiés au commencement de cette époque. Le style macaronique, avec la publication des sermons dans la langue où ils avaient été prononcés, c'est-à-dire en français, n'allait plus avoir d'application.

Les discours de nos prédicateurs sont parfois émaillés de longues citations latines et grecques. Cela pouvait bien faire dans les traités, mais, dans les sermons, c'était un hors-d'œuvre. Il est juste d'ajouter que ces citations n'y étaient pas pour les auditeurs mais pour les lecteurs : elles ne se prononçaient pas dans le discours; elles ne s'y trouvaient inscrites que pour le grand public.

La Renaissance avait apporté encore un élément nouveau, l'élément profane, avec des couleurs trop païennes ou sous la forme abusivement scientifique. En possession de nouvelles richesses, il était naturel que les prédicateurs fussent tentés

1. Maillard, *Sermones de stipendio peccati*, sermon XV.

2. Parol. cit. dans *Predicatoriana*, par M. Peignot, Paris, 1841, in-8, p. 79.

3. Menot, *Sermones quadragesimales ab ipso olim Turon. declamati*, fol. 64 et 17. Qu'on lise encore les sermons du P. Menot sur l'enfant prodigue et la Madeleine : ce sont des morceaux achevés dans le genre.

4. Il ne faudrait pas croire que ces étranges défauts dans l'art oratoire chrétien fussent particuliers à notre France. Ils étaient généraux. Nous avons cité Connecte dans les Pays-Bas, Marini en Provence. Ajoutons pour la péninsule italique Barletta, si goûté, si admiré, que ces mots étaient passés en axiome : *Nescit prædicare qui nescit barlettare.*

d'exploiter le fonds et à craindre qu'ils ne l'exploitassent sans assez de discernement. C'est ce qui arriva. Sentences des philosophes, traits d'histoire païenne et de mythologie, souvenirs poétiques, aperçus littéraires, données grammaticales, tout cela venait, à fortes doses et plus ou moins à propos, assaisonner les œuvres oratoires [1].

Cet amour du fatras était poussé si loin, qu'il produisait parfois des exordes interminables. Le caustique Érasme a consigné ce défaut dans un traité célèbre, l'*Éloge de la folie*. « Les prédi- « cateurs, dit-il, veulent-ils parler de la charité, ils tirent leur « exorde du fleuve du Nil. Doivent-ils raconter le mystère de la « croix? Ils font d'abord l'histoire du dragon de Babylone. S'agit- « il d'expliquer le jeûne? Ils commencent par les douze signes « du zodiaque; et la foi a pour introduction la quadrature du « cercle [2]. » Érasme avait parfaitement raison de rappeler que Démosthène et Cicéron n'allaient pas si loin chercher leur exorde.

Où le désir de faire montre de son esprit se mouvait à l'aise, c'était dans le corps même du discours A côté des textes de l'Écriture, apparaissait le langage de l'antiquité païenne; à côté des Pères, les auteurs profanes; à côté de la légende, la fable; à côté de l'Évangile, la médecine; à côté des raisonnements serrés, les interprétations allégoriques de faits empruntés à l'histoire grecque et romaine. Avec le mysticisme exagéré, legs du moyen-âge, se mariait parfois la linguistique, fruit de la Renaissance.

Sous l'action commune de la Renaissance et de la scolastique, l'art oratoire se complut dans les plus étranges alliages, ce qui constitue essentiellement le mauvais goût. A l'étalage de l'érudition se joignaient les raffinements de la dialectique, à l'emphase de la pensée et du style la sécheresse de l'argumentation didactique, aux figures forcées la vulgarité de l'expression, aux dogmes les explications les plus fantasques, en

1. L'éloquence parlementaire ou judiciaire suivait le mouvement, même en ses plus illustres organes. Achille de Harlay ne disait-il pas dans une de ses mercuriales : « Procureurs, Homere vous apprendra vostre devoir, *Odyssée*, *in libro* « *decimo;* et Eustathe, en son Commentaire, vous dira comment vous devez vous « conduire avec vos cliens. » (Citat. de M. Philarète Chasles, dans *Études sur le XVI^e^ siècle en France*, sec. édit., Paris, 1848, in-12, p. 141). On sait qu'on ne plaidait pas devant lui sans enrichir son discours d'emprunts faits aux Romains et aux Grecs, sans parfois parler hébreu et même arabe.

2. *Encomium moriæ sive Declamatio in laudem stultitiæ*, cap. LIV.

sorte que le discours présentait souvent l'aspect d'une bizarre mosaïque [1].

Le Concile de Trente ne fut pas sans influence sur la réforme de la prédication. Pouvait-il en être autrement, quand il marquait les qualités du prédicateur, exigeait que mission lui fût donnée, ordonnait que les vérités de l'Évangile fussent annoncées *cum brevitate et facilitate sermonis?* Aussi, çà et là, des traités de rhétorique et d'éloquence étaient-ils composés et publiés pour rendre au langage de la chaire sa noblesse et sa pureté d'autrefois [2].

Néanmoins, tant les réformes sont difficiles! le mauvais goût régnera encore dans notre pays jusque dans le premier quart du siècle suivant, qui deviendra le siècle de la grande éloquence, comme celui de la belle littérature. Le siècle de Louis XIV rivalisera avec celui d'Auguste.

1. Érasme, dans le chapitre indiqué de l'*Éloge de la folie*, rapporte les deux faits suivants :

« J'ai entendu, dit-il, un de ces remarquables.... savants, qui, prêchant le « mystère de la divine Trinité, afin de donner un enseignement non vulgaire « et satisfaire les oreilles théologiennes, prit une voie tout à fait nouvelle. Il « débuta par les lettres, les syllabes et les mots du langage, passa ensuite à la « concordance du nominatif et du verbe, de l'adjectif et du substantif; et cela, au « grand étonnement de la plupart des auditeurs qui se demandaient : Où veut-il « donc en venir ? Enfin, il fit voir la divine Trinité figurée dans les éléments de la « grammaire. » Ce prédicateur était peut-être gradué en théologie, et peut-être aussi cet autre, si son langage n'est pas une charge.

C'était un vieillard de quatre-vingt-quatre ans. Il prêchait sur le nom de Jésus et il entreprit de démontrer que tout ce qu'on en pouvait dire se trouvait renfermé dans les lettres mêmes du mot. « En effet, ce mot n'ayant que trois termi- « naisons, il est évident qu'il est le symbole de la Trinité. Que la première ter- « minaison soit en *s*, la seconde en *m*, la troisième en *u*, c'est là le grand mys- « tère. Ces trois lettres indiquent que Jésus est le principe, le milieu et la fin. « Voici qui est plus merveilleux encore, et les mathématiciens n'ont rien de plus « profond. Ce nom : *Jésus*, composé de cinq lettres, se divise en deux parties « égales en retranchant la lettre du milieu. Cette lettre en hébreu est *syn*. Or, « *syn*, en langue écossaise, signifie péché. D'où il suit clairement que Jésus est « celui qui ôte les péchés du monde. »

2. La réforme s'opérait partout. Et même l'Italie et l'Espagne devançaient la France dans la chrétienne tentative. V. *De l'Influence du Concile de Trente sur la littérature, les beaux-arts chez les peuples catholiques*, par M. Ch. Dejob, Paris, 1884, pp. 111 et suiv.

ERRATA

Page 8, ligne 3, *au lieu de :* conclu même, *lire :* même conclu.

Page 193, ligne 10, *au lieu de :* polinods, *lire :* palinods.

Page 250, ligne 17, *remplacer :* point par virgule, entre : ministre et Feu-Ardent.

Page 335, ligne 18 des notes, *placer* un guillemet avant : estre fondée.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos v

LIVRE PREMIER

UBIQUISTES ET SORBONNISTES

Chapitre premier. — Ubiquistes 1
Raoul de Montfiquet 1
Alphonse Rici 3
Robert Goulet 4
Noël Béda 4
Jean Moreau 17
Jacques Berson 19
Nicolas Gaultier 22
Jean Michel 23

Chapitre ii. — Sorbonnistes de renom 25
Jérôme de Hangest 25
Josse Clicthove ou Clicthou 30
Robert Cenalis ou Céneau 42
Antoine de Mouchy ou Démocharès 51
Jacques Bourlé 55
Marguerin de la Bigne 58

Chapitre iii. — Sorbonnistes de moindre renom 61
Adrien Jumel ou Jumeau 61
Nicolas Le Clerc 61
Guillaume du Chesne 62
Robert du Jardin 62
Gilles de Delft 63
Louis Coronel 65
Antoine Coronel 66
Pierre de Lerma 66
Louis Ber 68
Gervais Waïn 69
Jean de Celaya 69
Hermas ou Hermann Lethmatius 70

Martin Olave 71
Claude Guilliaud. 72
Jean de la Vacquerie 74
Jean Alabri ou de l'Arbre 75
Alvarus Gomez 77
Antoine Arlaud ou Erlaut 77
Jacques Le Fèvre 78
Jacques Langée 81
Jean Boucher. 81
Jacques de Cueilly 82
Jean Prévôt 82

LIVRE II

NAVARRISTES

CHAPITRE PREMIER. — NAVARRISTES DE RENOM 83
Jacques Almain 83
Geoffroy Boussard 88
Jean Major ou Le Maire 92
François Le Picart 97
Claude d'Espence 101
Simon Vigor 118
Claude de Sainctes 123
René Benoît 130
Palma Cayet 153

CHAPITRE II. — NAVARRISTES DE MOINDRE RENOM 183
Arthur Fillon. 183
Jacques Merlin 185
Louis Lasseré. 187
Jean de Gaigny 188
Pierre du Val. 191
Jacques du Pré 193
Audebert Macéré 195
Jean Benoît 196
Pierre Emotte 198
Pierre Viel. 200
Guillaume Ruzé 202
Jean Coterée ou Cotreau 204
Jean Dadré 207

LIVRE III

FRANCISCAINS ET DOMINICAINS

CHAPITRE PREMIER. — FRANCISCAINS. 213
Olivier Maillard 213
Simon Fontaine 224

Fremin Capitis 228
Noël Taillepied 230
Maurice Hylaret 239
François Feu-Ardent 244

Chapitre II. — Dominicains d'un certain renom 255
Jean Clérée 255
Pierre Crokart ou de Bruxelles. 258
Guillaume Pepin 260
Guillaume Petit 263
François de Vitoria. 269
Étienne Paris. 273
Pierre Doré 276
Jacques Le Hongre. 288

Chapitre III. — Autres dominicains 291
Claude de l'Épine 291
Jean Benoît 293
Pierre Divolé. 296
Jacques Fourré 297
Antoine Havet 300
Dominique Sergent. 301
Roch Mamerot 303
Antoine Abelly 305
Pierre de Bollo 307

LIVRE IV

BÉNÉDICTINS — CARMES — AUTRES RELIGIEUX

Chapitre premier. — Bénédictins 309
Jean Raulin 309
Michel Bureau 317
Joachim Périon 318
Henri Godefroy 328
Maurice Poncet 332
Gilbert Génébrard 342

Chapitre II. — Carmes 357
Laurent Bureau 358
Jacques Raeymolen. 361
Monaud ou Menaud des Rosiers 361
Mathurin Courtoys 362
Jean Briselot ou Brisselot 364
Guillaume Grégoire. 366
Jean Roche 367
Matthieu de Landa ou de Lalande. 368
Thomas Beauxamis. 372
Pierre Courtin 380

Chapitre III. — Autres religieux 385
I. — Augustins 385
Denis Vasquez 386
Alphonse de Cordoue 387
Philibert Haresche 388
II. — Cisterciens. 388
Nicolas Boucherat 391
III. — Chartreux 392
Pierre Couturier ou Sutor 392
IV. — Prémontrés 396
Jean des Pruets 396
V. — Ordre de Fontevrault. 398
Gabriel du Puy-Herbaut 398
VI. — Victorins. 406
Marc de Grandval 406
Aperçu général 409

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

230.9
F 379

28531

AUTHOR FERET, L'ABBE P.

La Faculte de Theologie de Paris et ses Docteurs les plus Celebres.

TITLE Epoque Moderne
Vol. 6 : Vol. 2

DATE LOANED	BORROWER'S NAME
	STORAGE - CBPL

2853